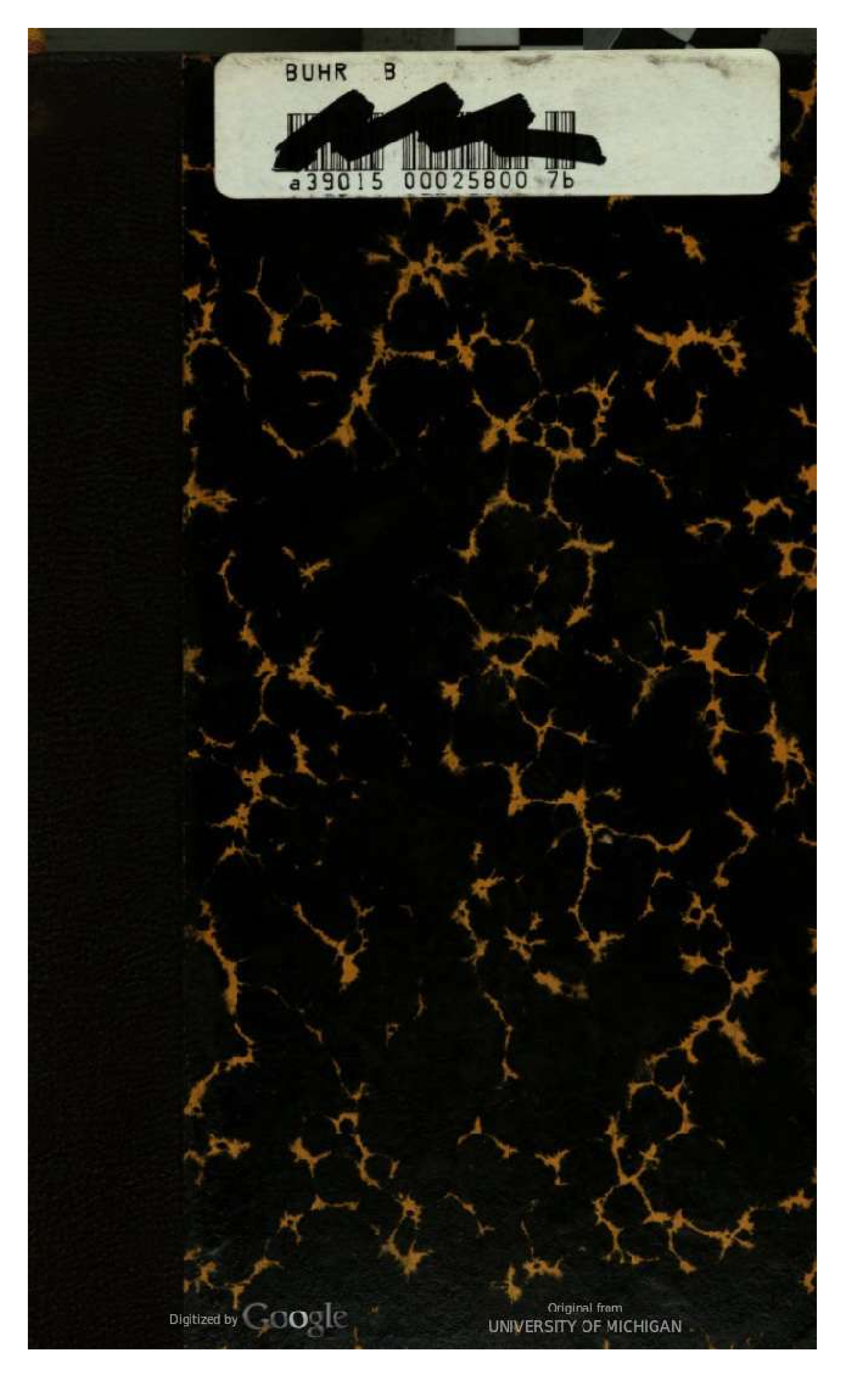
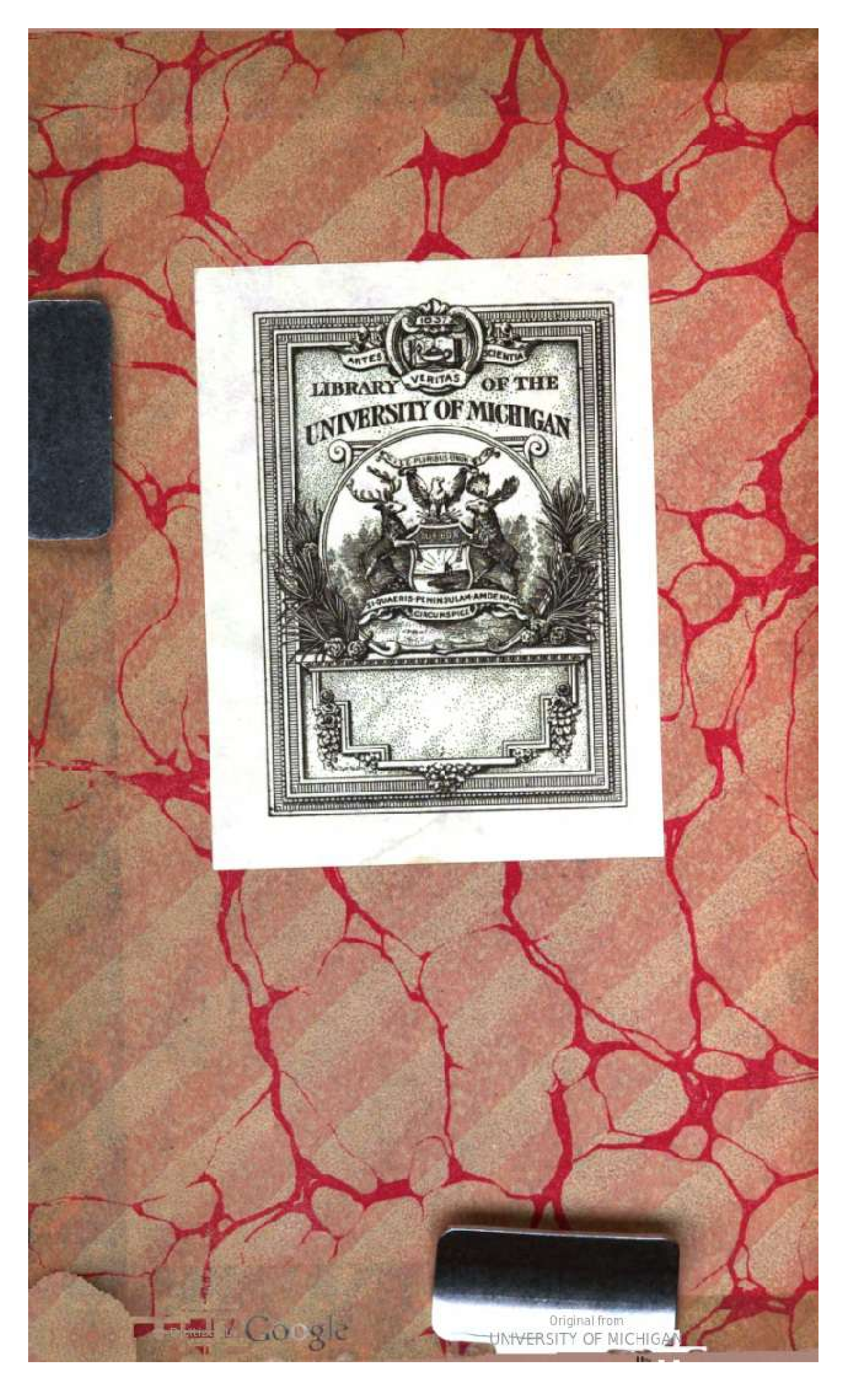
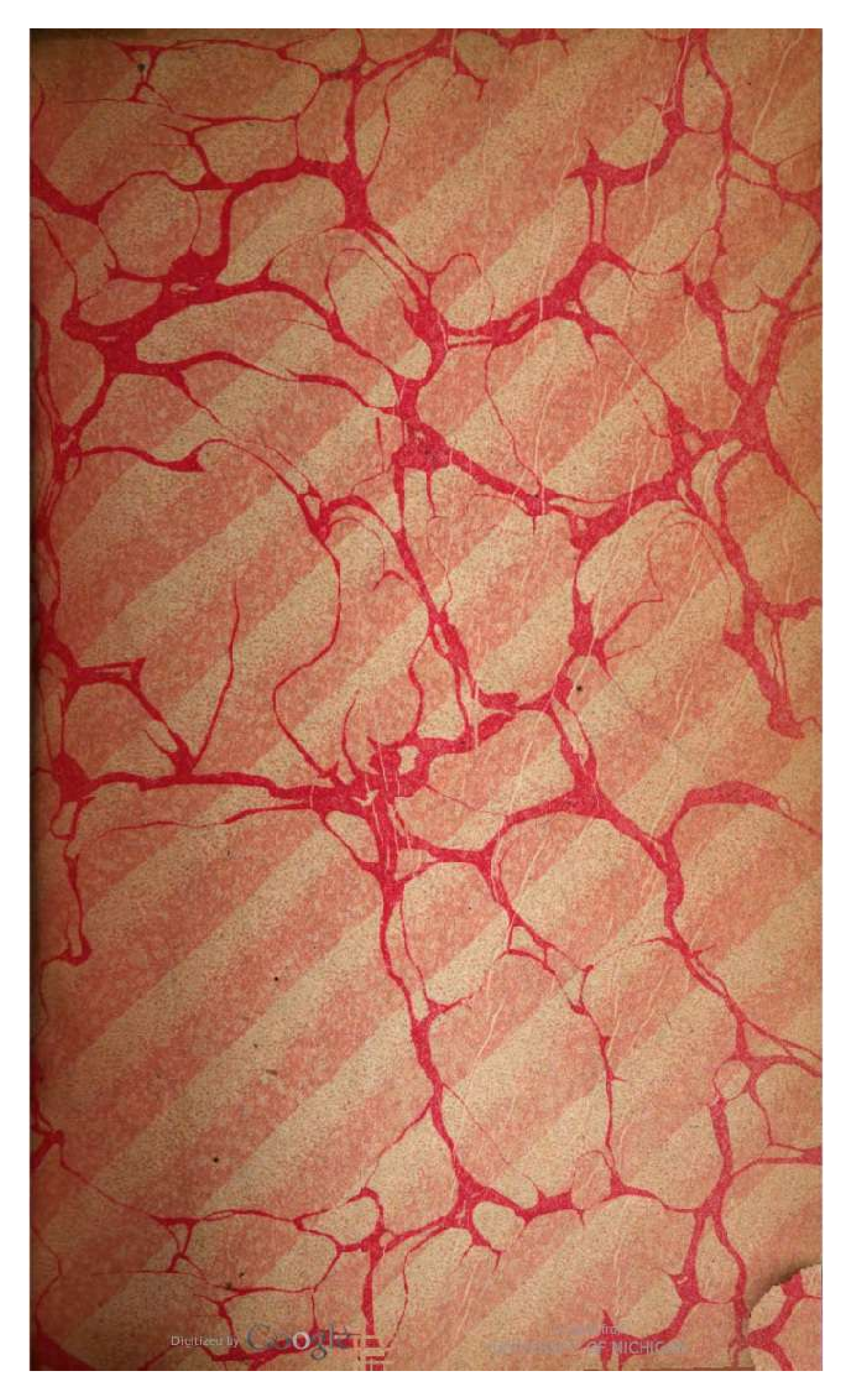

BUHR B
[redacted]
a39015 00025800 76


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN




Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES

EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE.



Poissy. — Typographie Arbieu.



HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES

EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE,

DE SES CAUSES ET DE SES EFFETS,

PAR

C. DE CHERRIER.

TOME TROISIÈME.

PARIS
A COURCIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
SUCCESSEUR DE L. DE BURE,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 9.

HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES EMPEREURS

DE LA MAISON DE SOUABE,

JUSQU'A LA MORT DE CONRADIN.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Aperçu du système financier de l'empereur et de celui du pape. — Événemens de la Lombardie après l'excommunication de Frédéric. — Les seigneurs guelfes abandonnent la bannière impériale. — Dévastation du territoire de Milan par les Impériaux. — Cette république met de grandes forces sur pied. — On éprouve de part et d'autre une grande pénurie d'argent. — Vaines tentatives de Grégoire IX pour soulever l'Allemagne. — Progrès de l'empereur dans l'État pontifical. — Le pape prêche contre lui une croisade. — Parlement ou grande cour de Foggia. — Prise de Ferrare par les Guelfes. — L'empereur assiége et prend Faenza. — Convocation d'un concile général à Rome. — Beaucoup de prélats sont pris en mer par la flotte impériale. — Leur captivité. — Grande invasion des Tartares. — Ils pénètrent jusqu'aux frontières de l'Allemagne. — Frédéric dévaste les environs de Rome. — Mort de Grégoire IX.

La querelle du sacerdoce et de l'empire venait de 1239-1240.
se rallumer avec plus d'ardeur que jamais, et, d'une extrémité à l'autre de l'Italie, Guelfes et Gibelins, pontificaux et impérialistes, se préparaient à la guerre.



1239-1240. D'une part, si le Saint-Siége n'avait pas d'armée à sa solde, il savait où trouver de nombreux défenseurs. Déjà les dominicains et les cordeliers, ses agens les plus actifs, parcouraient la Péninsule, le crucifix à la main et le mot de liberté à la bouche. Ils entraient dans la maison du riche comme dans celle du pauvre, remuaient les esprits, et les poussaient à la révolte contre l'autorité impériale. Grégoire IX lui-même, non content de prodiguer aux champions de l'Église des indulgences, dont chaque jour beaucoup de gens se montraient moins avides, avait promis aux villes lombardes de forts subsides en argent, et aux nobles de la faction guelfe, les terres des Gibelins. De l'autre part, Frédéric II faisait enrôler à grands frais des troupes mercenaires; ses flottes étaient équipées, et ses forteresses mises en état. De si grands préparatifs nécessitaient de telles dépenses, qu'on se demande, au début de cette guerre, comment le monarque et le pontife se procureront l'argent dont ils auront besoin, et quels sont les revenus qui pourront suffire à de telles entreprises.

On s'attendrait en vain (hâtons-nous d'en prévenir le lecteur) à trouver ici rien de semblable à ce que de nos jours on appelle un *budget*. Les archives de la maison de Souabe ont été détruites presque en totalité. Celles de la cour romaine sont soigneusement fermées à toutes les investigations; mais, fussent-elles ouvertes, il est très-probable qu'on n'en tirerait que des documens insuffisans pour établir un travail de cette espèce. Dans ces temps si différens du nôtre, outre que la quotité des impôts était

essentiellement variable, la rareté du numéraire obligeait à en percevoir une portion en denrées, et, de plus, les formes de la comptabilité ne ressemblaient en rien à celles d'aujourd'hui. Toutefois, si les renseignemens qui vont suivre sont fort incomplets, ils serviront, du moins, à faire connaître les bases du système financier de l'empereur et de celui du pape, ainsi que les sources où l'un et l'autre puisaient. 1239-1240.

Les faits démontrent que le royaume de Sicile fournissait la plus grande partie des vivres et des subsides nécessaires à l'entretien des armées impériales. C'était, on le sait, un pays naturellement fertile, et abondant en toutes sortes de biens. Sous la dynastie normande, et principalement durant le règne de Guillaume II, les dépenses de l'État y furent modérées; et, à la faveur d'une longue paix, le commerce, devenu florissant, put amasser des capitaux considérables. Durant cette période trop courte, la population s'accrut, l'agriculture et l'industrie prospérèrent; le royaume marcha dans une voie de progrès dont, depuis sept siècles, les Siciliens n'ont pas perdu le souvenir. Les troubles qui survinrent après la mort de Guillaume le Bon arrêtèrent un essor si favorable: cependant, comme Frédéric II, jusqu'à son retour d'Orient, se montra économe de la bourse de ses sujets, qu'il sut établir une administration ferme, active et protectrice, le pays possédait encore de grandes richesses, quand, en 1231, ce prince entreprit de dompter les Guelfes lombards. Mais, depuis lors, l'augmentation progressive des charges publiques l'avait forcé à établir de lourdes taxes; et comme la

1239-1240. solde des troupes se payait en argent, que les armées étaient presque toujours sur le pied de guerre hors des États siciliens, il fallait que le royaume épuisât son numéraire pour soutenir une situation si onéreuse. Ajoutons néanmoins que si, d'une main, l'empereur dépensait avec prodigalité, de l'autre il ouvrait des relations commerciales au moyen desquelles le trafic de son royaume avec l'étranger se soutenait avantageusement. Quelques années de paix pouvaient encore tout réparer, quand le pape Grégoire IX, en donnant de nouveau le signal de la guerre, ouvrit pour la Sicile une longue période de sacrifices et de malheurs.

Sous Frédéric II, les taxes publiques étaient de deux sortes, directes et indirectes : les premières assises sur la propriété, celles-ci sur les objets de consommation et de fabrication. Les impôts directs, dont nous nous occuperons d'abord, se subdivisaient en deux branches : redevances de fiefs, et collectes ou tailles sur les terres allodiales. Des titres ou d'anciennes coutumes avaient établi pour les unes comme pour les autres des limites qu'on ne pouvait légalement dépasser, mais dans lesquelles l'empereur se renferma rarement. Quant à l'impôt indirect, il n'avait d'autres bornes que la volonté du prince, qui, chaque fois que les circonstances l'exigeaient, ajoutait de nouveaux articles aux tarifs.

Le lecteur sait déjà que les terres féodales acquittaient par le service militaire leur part représentative d'impôts. Soit donc que le souverain rassemblât une armée pour la défense du pays, qu'il convoquât une

cour plénière ou un parlement général, tout feudataire de la couronne était tenu de s'y rendre personnellement, et, en cas de guerre, de conduire à l'armée royale un nombre déterminé de chevaliers et de sergens, qui servaient à ses frais pendant tout le temps stipulé par les chartes d'investiture. Cette redevance portait le nom d'aide (*adoamentum*). Pour être taxé à une lance complète, c'est-à-dire à un homme d'armes, deux écuyers et trois chevaux, le fief devait produire un revenu annuel de 20 onces d'or (1266 fr.) (1). S'il valait moins, on composait une lance par la réunion de plusieurs petits feudataires, qui divisaient les frais entre eux proportionnellement aux revenus de chacun. Ce service, rachetable en argent, durait ordinairement trois mois; passé ce terme, le souverain payait la solde aux troupes féodales qu'il gardait sous le drapeau. Un baron n'amenait-il pas son contingent complet, il lui en coûtait 3 onces et 15 taris (189 fr. 90 c.) par mois pour chaque homme d'armes non présent. S'il ne pouvait venir lui-même, il devait, avec l'agrément du souverain, mettre à sa place un autre chevalier; à défaut de quoi le fisc s'emparait de la moitié de son revenu. Il est inutile d'ajouter que, pour se procurer l'argent nécessaire, les seigneurs ne manquaient pas d'imposer leurs sujets ou vassaux, sur qui, en définitive, retombaient toutes les charges. 1239-1240.

Le tableau des services militaires des provinces de terre ferme, sous Guillaume le Bon, a été con-

(1) Scipione Mazella, in descript. Regn., p. 327.

1239-1240. servé (1). D'après le relevé fait, sous nos yeux, de ce curieux document, le nombre des fiefs de chevaliers s'élevait, dans cette partie du royaume, à trois mille huit cent quatre-vingt-onze, qui, à raison de 20 onces d'or pour chacun, produisait un revenu total de 77,820 onces ou 4,926,606 fr. de notre monnaie, sauf la différence de la valeur plus grande de l'argent au XIIIe siècle. Ces fiefs étaient tenus de fournir trois mille huit cent quatre-vingt-onze hommes d'armes, dont le service à l'armée royale pendant trois mois représentait une contribution de 11,673 onces ou 738,900 fr. 90 c. Mais on voit, par le titre lui-même, que, dans certains cas, ces contingens pouvaient être portés au double. Ajoutons que dans ce calcul ne sont pas comprises les taxations de l'île de Sicile, ni celles des villes et terres domaniales de tout le royaume.

Chaque fois qu'un baron devenait possesseur d'un fief, soit à titre héréditaire, soit par la munificence du souverain, il devait, avant d'en obtenir l'investiture, payer au fisc un droit de mutation, appelé droit de relief (*jus relievi*), qui était fixé à la moitié du revenu de la terre, c'est-à-dire à 10 onces (633 fr.) par fief de chevalier. Si l'héritier ne faisait pas sa déclaration avant la fin de l'année, il encourait une

(1) Une copie authentique de ce titre existe aux archives de S. Severino, à Naples (Reg. de Charles II, ann. 1322). Il a été publié sous ce titre : *Servitium militare baronum regni Apuliæ sub Guillelmo II; edit. a Fimiani*, 1787, in-4°. — On le trouve également à la suite de l'ouvrage de Borelli qui a pour titre : *Vindex Neapol. nobilitatis*, etc., in-4°, 1653.

amende exorbitante de 90 onces, ou neuf fois la taxe simple. 1239-1240.

Telles étaient, avec quelques autres impôts de peu d'importance, les charges supportées par la noblesse. Il reste à indiquer celles plus onéreuses qui pesaient sur la bourgeoisie.

Les villes du domaine payaient tous les quinze ans un droit de mutation, comme si elles passaient sous un nouveau seigneur (1). Chacune d'elles fournissait à l'armée de terre un nombre déterminé d'arbalétriers et de fantassins, commandés par le syndic en personne, ou par l'un de ses délégués. Toute cité maritime ayant un port, était tenue de construire à ses frais et de conserver en bon état une ou plusieurs galères pour la flotte royale. Quand ces bâtimens allaient en expédition, le fisc les pourvoyait des agrès nécessaires; leurs équipages recevaient la solde et le pain tant qu'ils restaient à bord. Étaient exemptes du recrutement de l'armée les villes taxées à la redevance de deux vaisseaux; celles qui n'en fournissaient qu'un seul devaient un certain nombre d'arbalétriers (2).

On sait déjà que la collecte établie par les rois normands n'était exigible que dans les circonstances

(1) *Reggente Moles, de jure relievorum*, § 21. — Une constitution de Frédéric II (*Post mortem baronis*, etc.), prouve que cet impôt existait avant le règne de ce prince.

(2) Parmi les villes de la Pouille, Trani fournissait 2 galères; Barletta, 1; Bisceglia, 1; Bari, 2; Monopoli, 2; Polignano, 1; Molfetta, 1; Giovenazzo, 1. (Voyez *Davanzati, della 2ª moglie di Manfredi*, cap. 2, p. 13 et 14, note 1.)



1239-1240. suivantes : 1° quand des ennemis extérieurs ou des rebelles menaçaient la sûreté de l'État; 2° lorsqu'on avait à payer la rançon du souverain; 3° que son fils ou son frère étaient armés chevaliers, et que lui-même recevait la couronne royale dans la cérémonie du sacre; 4° lorsqu'il mariait sa fille ou sa sœur. A combien se montait l'impôt dans ces divers cas? Le défaut de documens ne permet pas de le dire; et, moins d'un siècle après la mort de Guillaume II, on avait perdu presque tout souvenir de ce qui se faisait à cet égard. Aussi, lorsqu'en 1285 le pape Honorius IV voulut rétablir dans le royaume de Naples, alors séparé de la Sicile, les impôts sur le même pied que du temps du bon roi Guillaume, on ne put en retrouver exactement les anciennes bases. Pour en approcher le plus possible, ce pontife fixa le maximum des collectes à 50,000 onces (3,165,000 fr.) pour les frais de la guerre ou de la rançon du roi; à 12,000 onces (759,600 fr.), dans le cas d'admission d'un prince à l'ordre de chevalerie; et enfin à 15,000 onces (949,000 fr.), pour la dot de chaque princesse du sang royal (1). Mais, sous Frédéric II, les choses se passaient bien différemment. Depuis qu'une guerre continuelle avec les Guelfes l'obligeait à entretenir des armées permanentes, auxquelles on payait de fortes soldes, il imposait annuellement de nouvelles collectes, dont le taux était réglé, non d'a-

(1) Capitul. Honorii pontif. IV, dat. Tibure XV, kal. octobris, ann. 1 (17 septembre 1285). Ap. Raynald, Annal. Eccles., ann. 1285. — *L'original existe aux archives de la Cava.*

près l'ancienne coutume, mais en raison des besoins du trésor. Cette charge onéreuse et insolite faisait germer dans l'esprit des peuples de grands mécontentemens. 1239-1240.

Quand la loi qui imposait à la nation une nouvelle collecte avait été rendue, soit par la seule volonté de l'empereur, soit, ainsi que cela commençait à se pratiquer, dans un parlement général où siégeaient des députés de la bourgeoisie, le gouvernement déterminait la portion assignée à chaque province, puis il envoyait la cédule au maître justicier, qui en faisait la sous-répartition entre les bourgs et châteaux de son ressort. Enfin, les habitans portés sur le rôle élisaient des jurés qui fixaient la part de chaque contribuable, en ayant égard à ses facultés et à ses charges (1). Tout habitant pouvait appeler de leurs décisions à la commune elle-même; et, afin de prévenir les erreurs, il était enjoint aux notables du lieu de cadastrer annuellement les terres imposables. De plus, quoique la collecte fût payable en numéraire, on pouvait aussi se libérer en denrées ou en fournitures, d'après une juste évaluation (2). Pour réparer autant que possible les inconvéniens d'un

(1) Regest. Frider. II, p. 267 et 338.

(2) En cette même année 1239, un riche habitant de Potenza, imposé à 30 onces d'or (1899 francs) pour sa collecte, fait recevoir 12 chevaux de bât comme l'équivalent de cette somme. Un autre habitant fournit 11 chevaux pour 28 onces. (*Reg. Frid.*, p. 394.) Les chevaux propres à la guerre et aux transports étaient rares et d'un prix élevé. On en avait défendu l'exportation. (*Ib.*, p. 298.)



1239-1240. tel système, l'empereur faisait parcourir les provinces par des officiers de confiance, chargés de découvrir les abus, et de lui rendre compte des plaintes qu'ils recueillaient (1). Ce prince lui-même, malgré d'innombrables occupations sous le poids desquelles beaucoup d'autres auraient succombé, jetait un regard vigilant sur les agens du pouvoir, châtiait les magistrats prévaricateurs, et donnait de sévères réprimandes à quiconque négligeait les formes de la justice (2).

L'impôt indirect, la branche la plus productive du revenu public, comprenait les taxes anciennes, *dritti antichi*, d'origine normande, et celles établies par Frédéric II sous le nom de droits nouveaux, *dritti nuovi*. Les premières consistaient principalement en douanes, gabelles à l'entrée des villes, ancrages dans les ports, droits sur la pêche, sur la viande et autres comestibles. Frédéric, non content d'augmenter la plupart des tarifs, fit peser de fortes charges sur les denrées de consommation et sur la plupart des matières propres à la fabrication, telles que le sel, la soie écrue, le fer, l'acier, le cuivre, et beaucoup d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer ici (3). La taxe sur la teinture, l'une des plus onéreuses, était, pour les ouvriers, un sujet trop réel

(1) Rich. de S. Germ. Chron., p. 1044.

(2) Petri de Vin. Epist., lib. 3, n° 68, t. I, p. 475. — Regest. Frid., p. 244.

(3) Voyez, à la fin du volume, le tableau des impôts indirects anciens et nouveaux existant sous Frédéric II. — Pièces justificatives, n° 1.

de plaintes. Pour s'assurer le monopole de plusieurs de ces objets, il avait élevé le droit de vente à un taux si exorbitant, qu'on ne pouvait se les procurer que dans les magasins du fisc. Le trésor devait retirer de grosses sommes des douanes, s'il faut en juger d'après la taxe sur les exportations, qui fut élevée au tiers de la valeur des chargemens. Ajoutons néanmoins que Frédéric, s'étant aperçu que cette contribution exagérée ruinait le commerce, et que les recettes diminuaient en proportion de la hausse de l'impôt, réduisit le droit au cinquième pour la Sicile et la Pouille. Les autres provinces, réputées moins fertiles, ne payèrent que le septième en numéraire ou en denrées (1). 1239-1240.

Par suite du peu d'abondance des métaux précieux au XIIIe siècle, une partie de ces produits, ainsi que la presque totalité du revenu des domaines royaux, dont il va être bientôt question, se recouvrait en nature. Pour se procurer de l'argent, le souverain devait vendre au meilleur prix possible les marchandises et les grains accumulés dans ses entrepôts. Frédéric était donc à la fois le plus riche propriétaire et le premier négociant de ses États : situation qui établissait une concurrence d'autant plus funeste au commerce particulier, qu'on vient de voir que ce prince avait trop souvent recours à des mesures injustes, telles que la prohibition de certains articles, pour vider ses magasins.

Les biens qui composaient le domaine royal étaient

(1) Octob. 1239. Prope Milano. Reg. Frid., p. 417.

1239-1240. d'une vaste étendue; sous les Normands, leurs revenus couvraient une grande partie des dépenses de l'État. Depuis la majorité de Frédéric, une administration vigilante en dirigeait l'exploitation. L'empereur lui-même s'en faisait rendre un compte exact, et, de près comme de loin, dans son palais comme sous la tente, il trouvait toujours le temps d'ordonner des améliorations, de contrôler les dépenses, de chercher des débouchés nouveaux, et de faire vendre ses denrées au taux le plus avantageux. La plupart des historiens ont vanté l'habileté de Frédéric II; mais, pour l'apprécier avec justice, c'est dans les actes émanés de lui qu'il faut l'étudier. Il existe, aux archives de Naples, un répertoire de sa correspondance administrative pour le royaume de Sicile pendant les années 1239 et 1240, précisément quand sa querelle avec la cour romaine recommençait à embraser l'Italie (1). En y voyant ses plans d'amélioration, et jusqu'à quels détails la surveillance active de ce prince s'étendait dans des circonstances si difficiles, on se figure aisément ce qu'il aurait pu faire à une époque de paix et de repos. Mais pour un semblable travail le temps où il vécut était trop orageux, et les hommes trop passionnés. Ses efforts échouèrent. Il eût voulu conduire la Sicile dans une voie de progrès, et ne put que l'accabler de charges.

(1) Regestum imp. Frid. II, ann. 1239 et 1240, in Archiv. Reg. Neapol.

Ce recueil renferme 1008 lettres, écrites du 1er mai 1239 au 3 mai 1240. — Il a été publié par Carcani, in-f°, Napoli, 1786. Cet éditeur a porté à tort, à la date de 1240, 19 lettres écrites en octobre 1239, près de Milan.



Outre plusieurs parcs royaux et d'autres terrains 1239-1240.
réservés pour la chasse, la couronne possédait de vastes forêts, des pâturages, des vignes, des terres en culture, des haras, de nombreux troupeaux confiés à des serviteurs, ou laissés à bail à des fermiers. Des intendans appelés *secreti* avaient la haute surveillance de ces biens, et correspondaient directement avec l'empereur, auquel ils rendaient compte de leur gestion. Ce prince exigeait que ses agens se fissent instruire de la quantité de semence employée par les laboureurs, et du résultat de la récolte; qu'ils s'assurassent par eux-mêmes si ce produit était satisfaisant; si dans chaque ferme les colombiers étaient bien peuplés; si on y élevait beaucoup de volailles, de paons et de canards; si on tirait un bon parti de la plume de ces oiseaux; enfin, si le vin, en sortant du pressoir, était renfermé dans des vases propres et convenables (1). Dans une lettre, Frédéric recommande de donner à cheptel ses bêtes à laine, ou de les louer à des hommes de bonne réputation. Ces sortes d'arrangemens se faisaient pour l'ordinaire avec des pasteurs sarrasins, très-renommés dans l'art de diriger les troupeaux (2). Une autre fois, il fait venir des métairies domaniales de la Sicile mille bœufs, pour être donnés à bail à des Musulmans de Lucera (3). Il ne veut pas que les vignobles de Syracuse soient affermés, de crainte qu'on n'en dénature le plant, en lui faisant produire, au moyen des en-

(1) Petri de Vineis Epist., lib. 3, n° 66, p. 489.
(2) Loda, 17 novemb. 1239. Reg. Frid., p. 268.
(3) Pisa, 25 decemb. 1239. Reg., p. 307.

1239-1240. grais, une trop grande quantité de raisins. Mais les terres vagues appartenant au domaine pourront être cédées aux bourgeois de cette ville qui demandent à y mettre de la vigne, moyennant un cens annuel de 600 taris d'or (1266 fr.), et la dîme du vin nouveau (1). D'autres terrains seront également loués aux habitans d'Héraclée, aujourd'hui Policoro en Basilicate, qui en donneront annuellement six cents salmes de grains (2).

Des juifs avaient offert de naturaliser en Sicile l'indigo et plusieurs plantes originaires de l'Arabie et de l'Inde, entre autres une herbe appelée *Alcana,* qui donnait une belle teinture rose. Aussitôt des champs situés à Favara, lieu de plaisance près Palerme, sont affectés à ces essais (3). D'autres juifs reçoivent des encouragemens pour la culture du dattier dans les environs de la capitale, où cet arbre avait été apporté sous la domination arabe. On leur cède les terrains nécessaires, à condition que les fruits seront partagés en deux parts, l'une pour le prince, et l'autre pour eux (4). Depuis longtemps la fabrication du sucre de canne languissait en Sicile : Frédéric appelle de Syrie d'habiles ouvriers, et charge spécialement l'intendant de Palerme d'encourager cette précieuse industrie, de manière qu'elle ne puisse être abandonnée à l'avenir (5). Des arbres sont-ils cassés par

(1) Salpi in Capitanata, 31 mart. 1240. Reg., p. 386.
(2) Ap. Pisas, 25 decemb. 1239. Reg., p. 309.
(3) Sarzana, 15 decemb. 1239. Reg., p. 291.
(4) Ibid., loc. cit.
(5) Ibid., loc. cit.

un ouragan, l'empereur n'oublie pas d'en faire vendre 1239-1240.
les débris dans la ville la plus voisine (1). Il ordonne la construction d'un moulin, après s'être toutefois bien assuré, par des rapports exacts, que cette usine sera productive pour le fisc, et utile aux habitans du pays (2). Il fait bâtir dans la résidence de Palerme un vaste colombier, et, d'Arezzo où il se trouvait alors, il désigne lui-même l'emplacement convenable (3). Descendant à des détails plus minutieux encore, il charge l'intendant de Messine de ne pas laisser oisives les servantes (*ancillæ*) nourries dans le palais de cette ville, et veut qu'elles emploient leur temps, soit à filer, soit à d'autres menus ouvrages (4).

Comme le commerce étranger se faisait presque uniquement par mer avec l'Orient, l'Égypte et la côte de Barbarie, l'empereur n'épargnait aucune dépense pour mettre les ports en bon état, et entretenir la flotte sur un pied respectable; circonstance qui explique la haine que les Vénitiens lui portèrent longtemps, et l'alliance de ce peuple navigateur avec la cour romaine. Peu de temps après sa seconde excommunication, il ouvrit deux ports nouveaux à Melazzo et à Augusta, en Sicile (5). L'exportation des grains était permise dans certaines villes maritimes, où le

(1) Loda, 17 novemb. 1239. Reg., p. 272.

(2) Prope Placentia, 2 novemb. 1239. Reg., p. 256.

(3) Ibid., loc. cit.

(4) Ut panem non comedant otiosum. — Fulgineum, 5 febr. 1240. Reg., p. 337.

(5) Foggia, 3 maii 1239. Reg., p. 243.

1239-1240. gouvernement tenait des commis chargés de percevoir les droits de sortie. La vente des marchandises et des céréales qui entraient chaque jour dans les magasins de l'État, était, de la part du prince, l'objet d'une surveillance particulière. Ses agens tenaient un compte exact du blé, de l'orge, du vin, du fromage, et des autres denrées provenant des recettes de la douane ou des récoltes du domaine. Une partie servait à l'approvisionnement des palais royaux; une autre, à ravitailler les forteresses de l'Italie ou de la Palestine (1). Le surplus était vendu à des marchands romains qui faisaient ce trafic : quelquefois on l'exportait directement pour le compte de l'empereur. Le blé de la récolte de 1239 valait de 12 à 13 taris la salme (2). Le moment semblait-il opportun, Frédéric frétait des vaisseaux de commerce, et vidait ses greniers. « Faites un chargement des grains de la douane » et de ceux de nos domaines, écrivait-il de Pise à » l'intendant des ports (*magister portuum*) de la Si» cile; envoyez-les au plus tôt soit en Espagne, soit » en Barbarie, suivant que le prix de ces denrées y » sera plus avantageux (3). » Par une autre dépêche,

(1) In Orta, 27 decemb. 1239. Reg., p. 310.

Un chargement de blé du domaine est envoyé à Sarzane, tant pour munir les forteresses de la Lunigiane que pour payer aux garnisons, avec le produit de la vente du surplus de ces grains, deux mois de solde.

Le 6 mars suivant, deux mille salmes de blé sont dirigées sur Ptolémaïs, *pro stipendio militum*. Reg., p. 378.

(2) 25 fr. 30 la salme, en évaluant le tari à 2 fr. 20. — La salme générale de Sicile équivalait à 2,76 hectolitres. — V. Reg., p. 277 et 313.

(3) Ap. Pisas, 25 decemb. 1239. Reg., p. 309.

il ordonne d'expédier, sur un navire de l'État et sur 1239-1240.
des bâtiments plus petits, le blé qu'il avait alors à Palerme. En cas d'insuffisance, on devait, pour compléter la cargaison, acheter des grains dans la ville (1). Les escadres royales faisaient ces transports quand on était en guerre avec Venise ou avec Gênes, et le trésor payait aux villes maritimes le prix du frêt. En 1239, Nicolo Spinola, grand amiral du royaume, eut mission de conduire à Tunis, où vraisemblablement la récolte avait manqué, cinquante mille salmes de froment, et de se procurer au plus bas prix possible le grain que ses intendans ne seraient pas en mesure de fournir. La salme fut vendue en Afrique 24 taris (49 fr. 54), ce qui produisit pour le tout 40,000 onces d'or ou 2,532,000 fr. Ajoutons que, pour faciliter les achats faits par les agens du prince, l'exportation des grains fut provisoirement défendue (2), mesure fiscale dont aucun homme d'État ne comprenait alors les graves inconvéniens.

Ces détails, quoique fort incomplets, aideront du moins à faire comprendre le système financier de Frédéric II. On va voir que celui de la cour romaine, dont il est nécessaire de dire aussi quelques mots, reposait sur d'autres bases.

Le gouvernement civil des papes était doux pour les peuples et même assez libéral, en prenant ce mot dans l'acception qu'on lui donne aujourd'hui; con-

(1) Ap. Pisas, 25 decemb. 1239. Reg., p. 200.

(2) Viterb., 28 febr. 1240. — Ne alicui liceat frumentum extrahere, quousque naves curiæ nostræ fuerunt oneratæ. (Reg., p. 356.)

1239-1240. séquence naturelle de la situation politique du Saint-Siége en Italie, où il s'appuyait sur le principe populaire. Chaque ville du domaine direct jouissait du droit d'élire ses magistrats municipaux; et ceux-ci exerçaient, tant au civil qu'au criminel, la juridiction attribuée à leurs charges, moyennant le serment de fidélité au chef de l'Église, serment qu'on exigeait aussi des citoyens, et qu'ils renouvelaient de dix ans en dix ans (1). Toute élection, pour être valable, devait être approuvée par le souverain pontife. La chambre apostolique possédait un grand nombre de bourgs et de châteaux, de maisons urbaines, de vastes terres, dont elle touchait le revenu. De plus, le pape, souverain temporel de l'État de l'Église, avait droit aux divers services que tout possesseur de fiefs devait à son suzerain. Il percevait les régales dites *royales*, et chaque commune lui payait une redevance proportionnée à la population de la ville et de son district. Les clercs, les chevaliers (*milites*), les juges, avocats, tabellions, et ceux qui ne tenaient aucune propriété imposable, n'étaient pas portés sur le rôle (2). Sous Innocent III, la taxe s'élevait à neuf deniers par feu (3). Mais cet impôt, dont le produit devait varier annuellement dans chaque localité, selon l'accroissement ou la diminution du nombre des

(1) Voyez, sur l'élection de ces magistrats, plusieurs lettres d'Innocent III, dans le Recueil de Laporte du Theil, liv. 3, n° 29, p. 34; liv. 8, n° 211, p. 832, etc.

(2) Ep. Inn. III, liv. 3, n° 29.

(3) Novem denarios pro unoquoque fumante (lib. 3, n° 29).

familles, était presque toujours converti en un abon- 1239-1240.
nement fixe payé par la commune (1). En rappelant ici l'ardeur avec laquelle on a vu les villes de l'Italie centrale se ranger sous la domination de l'Église romaine après la mort de Henri VI, n'est-il pas permis d'en conclure qu'elles savaient y trouver des charges moins lourdes que celles du royaume de Sicile (2)? Le revenu temporel des papes devait donc être peu considérable; le recouvrement en devenait presque impossible en temps de guerre, parce que l'empereur ne manquait pas de faire occuper par ses troupes les principales places de l'État ecclésiastique, ce qui mettait le pays presque tout entier sous sa main. Pour soutenir une lutte aussi sérieuse que celle qui se préparait, il fallait chercher ailleurs des ressources plus abondantes, et d'une rentrée moins incertaine. Grégoire les trouvait dans les décimes sur les biens du clergé, et dans les contributions pour la croisade qu'il faisait lever par ses agens.

La taxe connue sous le nom de *décimes* était payée au Saint-Siége par les églises du monde chrétien, quand on avait obtenu le consentement des évêques. Les plus modérées s'élevaient au vingtième; mais souvent elles atteignaient le dixième et jusqu'au cinquième du revenu (3). Depuis l'excommunication de

(1) Les villes de Fano, Pesaro et Camerino payaient chacune 50 livres d'argent, environ 5,000 fr.; Jesi, 40 liv. ou 4,000 fr. — (Voyez les lettres d'Innocent III, édit. Laporte du Theil, liv. 3, n° 29, 35 et 53.)

(2) Voyez tome II, chap. 1, p. 5.

(3) Episcop. Germaniæ. — Ut legato pro negotio Eccl. la-

1239-1240. Frédéric, les demandes de décimes devenaient si fréquentes et si onéreuses, que beaucoup de prélats refusaient de s'y soumettre. Les meilleures recettes se faisaient en France, en Allemagne, et surtout en Angleterre (1). Souvent les chroniqueurs de ce dernier pays se plaignent de l'avidité insatiable des *Romains*, surnom donné aux nonces et aux collecteurs envoyés par la cour pontificale : « En 1240, dit » Matthieu Paris, un nouveau bref exigea le cinquième » des biens ecclésiastiques, pour repousser les attaques » de l'empereur. Il y eut de grandes réclamations. » Les évêques opposèrent une forte résistance; mais » plusieurs d'entre eux s'étant rangés du côté du lé- » gat, les autres se soumirent (2). »

Dès l'année 1235, une croisade avait été prêchée en Europe, afin d'empêcher les saints lieux de retomber, à l'expiration des trêves, au pouvoir des Musulmans (3). On menaça d'anathème quiconque n'assisterait pas aux prédications (4); et comme des indulgences plénières avaient été accordées, sous les conditions imposées par l'Église, aux fidèles qui pren-

boranti, quintam omnium eorum redditum assignent (Reg. Inn. IV, lib. 2, n° 507, f° 182.

(1) Lingard, Hist. d'Anglet., trad. de Wailly, t. I, ch. 15, in-12, p. 626.

(2) Matth. Paris, 1240, p. 508 et 509.

(3) Reg. Greg. IX, ann. VIII, n°s 273, 304, 315, 333 et passim.

(4) 1235. Viros et mulieres convenire fecerunt, ita ut nullus remaneret sub pœna anathematis, etc. (Matth. Paris, p. 397.)

draient la croix, beaucoup d'Anglais et quelques 1239-1240 Français prononcèrent leurs vœux. De grandes instances furent faites par Grégoire IX à l'empereur lui-même pour qu'il acceptât le commandement de l'armée, dont le départ d'Europe devait avoir lieu le jour de la Saint-Jean 1238 (1). Mais, avant ce terme, un frère templier se présenta aux croisés pour leur offrir, au nom du souverain pontife, de dispenser du pèlerinage quiconque voudrait payer certaines sommes destinées à un emploi plus utile. De graves accusations s'élevèrent de toutes parts contre les Romains, qui, disait-on, inventaient chaque jour de nouveaux moyens de vider les bourses. Jusqu'à l'excommunication de Frédéric, la croisade resta en suspens; mais, depuis lors, le Saint-Siége parut songer bien moins à secourir la Palestine qu'à se procurer de l'argent pour les guerres d'Italie. On autorisa d'abord les infirmes à se racheter de leurs vœux (2); plus tard, on leur en donna l'ordre formel; et quant aux hommes valides, ils durent attendre chez eux de nouvelles instructions. A Lyon, le prédicateur chargé par Grégoire de congédier les soldats du Christ se trouva être précisément le même qui, à force d'instances, les avait enrôlés, six mois auparavant, sous le saint drapeau. Pour colorer un changement si complet, le pape publia que Frédéric jetait dans les

(1) 1237, IV non. oct., Reg. Greg. IX, lib. 11, n° 284.

(2) Decemb. 1238, Reg. Greg. IX, lib. 12, n° 328 et 329. — Mss. de la Bibliothèque royale de Paris, Lettres des papes, coll. du Theil, t. XVII. (Aucun des volumes de cette collection importante n'a de pagination.)

1239-1240. fers, et même condamnait à d'horribles supplices, tout porteur de la croix qui tombait entre ses mains (1). Beaucoup de gens parurent croire à cette imputation, quoique, pour s'en justifier, l'Empereur eût écrit aux croisés qu'ils trouveraient dans le royaume de Sicile la protection et les secours nécessaires à l'accomplissement de leur pieux voyage (2). Quelques pèlerins se rendirent isolément en Asie; mais la plupart se soumirent à la taxe, pour être dégagés d'une entreprise ruineuse, dont la conservation de Jérusalem aux chrétiens n'était que le prétexte. Le projet d'une croisade générale avorta; mais le trésor pontifical se remplit, et le pape put fournir d'abondans subsides aux Guelfes lombards, menacés par les Impériaux.

1239. Au printemps de l'année 1239, l'empereur, voyant que tout espoir de pacification avec l'Église romaine était chimérique, voulut s'assurer des places frontières de l'Italie situées entre l'Adige et le Tagliamento. A cet effet, il se rendit d'abord à Trévise, où les familles gibelines le reçurent avec de si grands transports de joie, que le trop confiant monarque crut son autorité pour longtemps affermie dans cette province (3). Bientôt après, il laissa quelques troupes

(1) Horrendum procedit de prætorio crudelitatis edictum, per quod crucis gestantes, characterem, pœnis subjiciuntur atrocitas. (Gest. Greg. IX, ap. Murat. scrip., t. III, p. 587, A.

(2) Ep. variæ Frid. II, ap. Martenne, Ampliss. coll., t. II, n° 78, p. 1192.

(3) Chron. Brixian., cap. 31, ap. Murat., t. XIV, p. 913, C. — Rolandin., lib. 4, cap. 11, p. 227, B.

soldées dans la ville, et se dirigea du côté de Vérone; 1239.
mais à peine s'était-il éloigné, qu'Albéric de Romano, le frère d'Eccelin, secrètement uni aux Guelfes, jeta le masque, et surprit Trévise, dont ses partisans lui ouvrirent une porte. La garnison impériale fut désarmée par le peuple : seul, le podestat parvint à s'échapper (1). Frédéric, plein d'un juste courroux, retourne à Padoue, assemble de plus grandes forces, et, vers la fin du mois de mai, marche contre les rebelles. Les milices padouanes, conduites par Eccelin, le suivaient avec leur caroccio; plusieurs nobles de l'ancienne faction guelfe, et entre autres le marquis d'Este, lui avaient amené un bon nombre de chevaliers. Un chroniqueur contemporain rapporte qu'avant d'ouvrir la campagne, ce prince voulant, selon son usage, faire dresser son horoscope, en chargea maître Théodore, le plus renommé de ses astrologues. Ce charlatan avait indiqué d'avance le jour et l'instant favorables pour observer le passage de Jupiter dans le signe du Lion, circonstance, selon lui, d'un heureux augure : mais il attendit en vain pendant plusieurs heures, sur la grande tour de Padoue, que le ciel, chargé de nuages, s'éclaircît. Beaucoup de gens l'accusèrent, les uns de fraude, les autres d'ignorance; ses ennemis prétendirent que l'aspect des astres, bien différent de ce qu'il avait annoncé, présageait des événemens funestes (2). Au surplus, ce mauvais succès n'ébranla en rien le crédit du rusé

(1) Et hoc fuit a mense maii 1239. (Roland., loc. cit., p. 228, C.)

(2) Roland., p. 229, E.

1239. astrologue; car on lit dans la correspondance impériale qu'avant la fin de l'année, Théodore ayant obtenu l'autorisation de passer en Sicile, l'empereur fit mettre à sa disposition un navire de l'État, pour le conduire de Pise dans l'un des ports du royaume (1).

L'armée dressa ses tentes près de Castel-Franco, bourg fortifié du Trévisan, sur la rivière de Mansone, l'un des affluens de la Brenta. Avant d'attaquer cette petite place, que les habitans refusèrent de rendre, un délai de huit jours fut accordé aux magistrats de Trévise pour venir implorer aux pieds du prince le pardon de leur coupable conduite. Comme personne ne se présenta, la ville rebelle fut donnée à la commune de Padoue, et, avec elle, tout le territoire situé à la droite du petit fleuve Sile, jusqu'à la mer. La chancellerie impériale en délivra aux Padouans un titre en bonne forme, revêtu du sceau d'or; et ce fut là tout ce qu'ils eurent jamais de cette concession (2).

Durant une semaine, des détachemens de Sarrasins ravagèrent les campagnes jusqu'aux portes de Trévise, sans ébranler la fermeté de ses défenseurs. Une circonstance imprévue détourna l'orage qui les menaçait. Le 3 juin, une demi-heure avant midi, il y eut une éclipse totale de soleil, dont la durée fut de près de deux heures. Le jour fit place au crépuscule, les étoiles se montrèrent; et le peuple, saisi d'épouvante, crut que le ciel, irrité des excès commis par les troupes, s'apprêtait à en punir l'empereur (3). Ce

(1) Sarzana, 15 dec. 1239. Reg. Frid. II, p. 283.
(2) Roland., lib. 4, cap. 12, p. 229.
(3) Dicebant ut Deus pœniteret imp. de injusta offensione

prince lui-même, quoiqu'il connût la cause de l'obscurcissement des planètes, parut partager les craintes de la multitude : mais il est plus vraisemblable qu'il prit ce prétexte pour porter ailleurs la guerre (2). Dans un conseil où les principaux capitaines, au nombre d'environ cinquante, avaient été appelés, on résolut d'envahir le territoire de Milan, et d'en venir aux mains avec les milices de cette république, si on parvenait à les attirer en rase campagne. Le trésor paya les soldes arriérées, puis le gros des troupes fut envoyé à Vérone pour y passer l'Adige. Un corps de cavalerie composé d'Apuliens, d'Allemands et de chevaliers lombards, s'avança par une autre route, sous les ordres de Frédéric lui-même, jusqu'auprès de S.-Bonifacio, château très-fort, appartenant au comte de ce nom, l'un des capitaines guelfes ralliés au parti impérial. Là, de nouvelles défections attendaient l'empereur. Le marquis d'Este, placé à l'avant-garde, partit à toute bride avec plusieurs de ses amis, pénétra dans le château, dont il fit fermer les portes ; et, sans tenir compte de ses sermens dont le pape pouvait le relever, sans s'occuper de son unique fils qu'il laissait en otage, ce seigneur renonça à l'obéissance promise à son souverain. Pour justifier une 1239.

quod nitebatur facere Tarvensis. (Roland., lib. 4, cap. 13, p. 230, A.) — Salimbeni Chron., f° 80. (*Cette chronique contemporaine et inédite existe au Vatican, sous le n° 7260.*)

(1) Se tanquam conterritum recedere disposuit. (Roland., loc. cit.)

Cette éclipse fut visible en Europe, en Asie et en Afrique. (Art. de vérif les dates.)

1239. telle action, on prétendit que la perte des Guelfes était résolue, et qu'un confident de l'empereur, voulant sauver le marquis d'une mort certaine, l'avait prévenu du sort qui l'attendait (1). Ceux de ses amis qui ne purent le suivre furent mis en prison, et, vers le commencement de l'année suivante, envoyés dans la Pouille, où ils subirent une longue captivité (2).

La défection du marquis, et les événemens qui survinrent bientôt vers l'Adriatique, obligèrent l'empereur à changer son plan de campagne. Les Vénitiens unis aux Bolonais entrèrent dans Ravenne, secondés par les habitans, qui s'étaient mis depuis peu sous la protection de saint Pierre (3). L'occupation de cette place par les Guelfes allait donner à l'insurrection de la Romagne un nouveau développement. A cette fâcheuse nouvelle, Frédéric laisse une bonne garnison à Vérone, fait garder le pas de Clusio dans le val de l'Adige, pour assurer le libre passage des Allemands en Italie, et se porte avec le reste des troupes sur le bas Pô. Le manque total de machines de guerre l'empêcha de reprendre Ravenne; et comme l'ennemi ne sortit pas de ses murailles, il n'y eut que des escarmouches sans importance entre les

(1) Chron. Brix., cap. 132, p. 913.—Roland., lib. 4, cap. 14, p. 230.

L'annaliste de la maison d'Este dit que les Guelfes, ayant reconnu la partialité aveugle de l'empereur pour Eccelin, s'en séparèrent. (*Chron. Estens.*, p. 309.)

(2) Pisa, 25 dec. 1239. — Reg. Frid. II, p. 301.

(3) 26 julii 1239. Reg. Greg. IX, lib. 13, n° 99. — Lettres des Papes, mss. de la Bibliothèque de Paris, t. XVII.

deux armées. Deux mois entiers furent employés à cette expédition, qui n'eut d'autres résultats que la dévastation du territoire de Bologne. Pendant ce temps Eccelin retournait à Padoue, pour y livrer au bourreau ceux des citoyens qu'il savait favorables au marquis : ce dernier recouvrait Este, le berceau de sa famille, et d'autres lieux plus rapprochés de Ferrare. De son côté, l'empereur établissait une correspondance secrète avec les principaux nobles milanais, qui, en s'unissant à lui, se flattaient de l'emporter sur le peuple. Ils l'engageaient à tourner ses efforts contre leur patrie, et s'obligeaient par serment à le servir dans cette guerre. Suivant eux, il y avait à Milan un parti formidable, prêt à livrer la ville aux troupes impériales. On conçoit qu'une semblable proposition devait être agréable à l'empereur; mais il ne se dissimulait pas les difficultés de l'entreprise; et soit qu'il ne se crût pas assez fort, ou qu'il n'ajoutât pas une foi entière aux discours de ses nouveaux amis, toujours est-il que la plus grande partie de l'été s'écoula dans ces négociations. De plus pressantes instances le déterminèrent enfin à passer en Lombardie, quoique la saison fût déjà avancée, et qu'on manquât de l'attirail nécessaire pour un siége. Si donc, malgré les belles promesses des nobles, Milan n'ouvrait pas ses portes, et que pour y entrer il fallût employer la force, Frédéric ne devait pas se flatter de réduire avant l'hiver une ville de cette importance, entourée de bonnes murailles, et défendue par une population aguerrie; mais il pouvait, dans tous les cas, causer de grands dommages à cette répu- 1239.

1239. blique intraitable; et ce motif le décida à tenter le coup de main qu'on lui proposait. Avant de s'éloigner de Bologne, il envoya en Romagne son fils naturel Henri, qu'on appelait aussi Enzio (1), roi de Torres et de Gallura, alors âgé de quinze ans. Il lui donna le titre de vicaire impérial, avec la mission de rétablir, autant qu'il le pourrait, l'ordre public dans le nord et le centre de l'Italie. Depuis que la guerre civile embrasait ce malheureux pays, les lois n'y étaient plus observées; des bandits infestaient les routes; la justice restait sans force, et il suffisait aux coupables de passer d'une ville à la ville voisine pour s'assurer l'impunité. Le jeune roi, à peine dans l'adolescence, était à la fois poëte et homme de guerre; nul ne maniait la lance et l'épée avec plus d'adresse. On le citait au nombre des plus vaillans capitaines, et ses exploits, dignes de l'ancienne chevalerie, l'avaient rendu cher aux troupes, qui le suivaient avec confiance au milieu des périls. C'était surtout dans les occasions qui demandaient résolution et vigueur qu'il se distinguait. Mais ce bouillant courage et l'extrême jeunesse d'Enzio le rendaient peu propre aux affaires civiles, qu'il eut néanmoins dans ses attributions. A cet égard, de grands pouvoirs lui furent conférés par son père, dont il devint dès lors le lieutenant (2).

(1) Hencius, sive Henricus (Salimbeni Chron., f° 241, verso, col. 1).

(2) 25 julii 1239. Te pro conservatione pacis et justitiæ destinamus, et vices nostras universaliter geras in eo. (Giulini, Mem. del ducato di Milano, part. 7, p. 600.)

Le 13 septembre, l'empereur franchit sans obstacles le Lambro, petite rivière qui sert de limite au Milanais; et, tout en livrant aux flammes les bourgs, au nombre de seize, qu'il trouva sur sa route, il arriva à Pieve di Locate, à douze milles ou quatre lieues de Milan. Une grande agitation régnait dans cette capitale de la Lombardie. Les uns parlaient d'attendre, à l'abri de leurs murailles, que les pluies d'automne et le manque de vivres forçassent l'ennemi à la retraite; d'autres, en plus grand nombre, voulaient marcher de suite contre les Impériaux. La commune mit toutes ses forces sur pied, soudoya des troupes mercenaires, et fit de telles dépenses, que, les subsides fournis par la cour apostolique étant épuisés, il fallut établir un papier-monnaie, auquel le gouvernement donna un cours forcé; mais la valeur nominale de ces billets ne put se soutenir, et en moins de quelques mois ils étaient tombés dans un complet discrédit (1). Dès le mois de juin, le pape avait envoyé à Milan, avec le titre de légat, un simple sous-diacre, notaire du Saint-Siége, appelé Grégoire de Montelongo. C'était un homme de mœurs relâchées; actif, quoique travaillé de la goutte; d'un esprit fécond en ressources; ambitieux, plein de zèle pour le triomphe de la papauté, dont il attendait sa fortune, et plus enclin aux travaux des armes qu'à ceux du sacerdoce (2). Par des discours pleins de feu, ce prélat poussait les citoyens à la guerre, et promet- 1239.

(1) Guilini, Mem. di Milano, part. 7, p. 540.

(2) Salimbeni Chron., f° 121, col. 1. (Mss. du Vatican, n° 7620.)

1239. tait une absolution générale à quiconque soutiendrait la cause de l'Église. Afin de grossir à peu de frais les rangs des Milanais, Montelongo, prétextant les dangers de la patrie et la croisade prêchée contre l'empereur, autorisa les moines, et principalement les ordres mendians, à endosser le harnais militaire, ce que la plupart firent avec joie. Lui-même, payant de sa personne, arma sa main d'une épée de combat, et revêtit une cotte de mailles. Il prit le titre de recteur de la république, et, accompagné de frère Léon de Perego, le supérieur des cordeliers, comme lui transformé en soldat (1), il passa une revue générale des troupes. L'armée, après avoir défilé devant eux, sortit de la ville avec son caroccio. Dès le même jour, elle se porta à Camporgnano, à huit milles de Milan. Pendant ce temps, les nobles, fidèles à leurs promesses, rejoignaient l'empereur, lui indiquaient les meilleurs chemins, et les lieux les plus abondans en vivres et en fourrages. Son armée, grossie par les milices crémonaises et pavesanes, était alors très-nombreuse; mais les Milanais n'étaient pas moins forts, et un historien assure que Frédéric, ayant examiné du haut d'une tour leur ligne de bataille, en resta comme frappé de stu-

(1) Ep. Frid. II, ap. Matth. Paris, p. 502-504.

Léon de Perego, qu'on supposait dépourvu d'ambition, devint, en 1241, archevêque de Milan de la manière suivante : les ecclésiastiques, ne pouvant s'accorder pour l'élection, avaient chargé ce moine de désigner celui qui convenait le mieux à cette haute dignité : il se proclama lui-même. (*Annal. Mediol.*, cap. 11-13, p. 649, etc.)

peur (1). Tout se borna néanmoins à quelques enga- 1239.
gemens de peu d'importance, dans l'un desquels la cavalerie milanaise, attaquée par les Sarrasins, en tua un grand nombre et fit beaucoup de prisonniers. L'empereur concentra ses forces un peu en avant à Casino-Scannasio, entre le Lambro et l'Olonna. Mais, dans la nuit, le podestat, ayant rompu les digues de cette dernière rivière, inonda le camp impérial, qu'il fallut abandonner à la hâte. Comme personne ne bougeait dans la ville, les Impériaux se retirèrent, à la lueur des incendies qu'ils allumaient, jusqu'à Besate, à deux milles du Tesin. De leur côté, les Milanais vinrent dresser leurs tentes à si peu de distance de ce village, que, de part et d'autre, on se crut à la veille d'une bataille décisive; mais, dès la nuit suivante, le podestat se couvrit d'un immense fossé dans lequel il détourna l'eau du Ticinello. Vainement, à plusieurs reprises, Frédéric essaya de forcer ce retranchement. Réduit à l'impuissance, il employa le reste de l'automne à ravager les territoires de Plaisance et de Milan (2); puis, vers le mois de novembre, quand le moment fut arrivé de prendre des quartiers d'hiver, il licencia les milices communales, et envoya au roi Enzio, dans la Marche d'Ancône, la plus grande partie des troupes soldées. Lui-même, après avoir fait approvisionner pour six mois les châteaux de la Lunigiane, renforça leurs garnisons par deux cents hommes d'élite enrôlés dans la Terre de Labour,

(1) Galvan. Flammæ, ap. Murat., t. XI, p. 676.
(2) Rich. de S.-Germ., p. 1043, C.

1239. moyennant 4 taris d'or par mois. Il se rendit ensuite à Pise, où il passa les fêtes de Noël (1).

Cette guerre, sans autres résultats que la dévastation de quelques villages, obligeait l'empereur à tenir sur pied des armées permanentes, dont la solde épuisait son trésor. La correspondance de ce prince fournit de nombreuses preuves de la pénurie toujours croissante qu'il éprouvait. Pour se procurer de l'argent, il eut recours à des moyens injustes ou ruineux. Une collecte générale fut imposée sur tout le royaume (2); on exigea des églises et des clercs de fortes subventions; le fisc fit gérer par ses délégués les biens des abbayes et des siéges épiscopaux vacans (3). Ordre fut donné aux feudataires de se pourvoir de chevaux et d'armes, afin d'être prêts à marcher au premier appel; et comme beaucoup d'entre eux demandèrent une dispense motivée sur leur pauvreté, on ordonna à ce sujet de sévères enquêtes (4). L'argent de toutes les caisses prit le chemin de la haute Italie, ce qui força bientôt le gouvernement à laisser en souffrance les principales branches du service. Dès lors le désordre s'introduisit dans l'administration du royaume, qu'on a vue si bien réglée. Des garnisons de l'intérieur restèrent sans solde; des for-

(1) Reg. Frid. II, 26 et 27 dec. 1239, p. 310 et 311.

L'empereur avait quitté les environs de Milan vers la fin d'octobre; il ruina le pont de Plaisance le 4 novembre, séjourna à Lodi, puis à Crémone jusqu'au 21. Après s'être arrêté dans les villes gibelines de la Toscane, il arriva le 22 décembre à Pise, et y séjourna jusqu'à la fin du même mois.

(2) Januar. 1240, Rich. de S.-Germ., p. 1044, C.

(3) Loda, 17 nov. 1839. Reg. Frid. II, p. 267.

(4) Civitate Castelli, 24 januar. 1240. Reg. Frid. II, p. 325.

teresses, sans approvisionnemens (1). Le propre fils de 1239.
l'empereur, Henri, roi des Romains, prisonnier depuis près de cinq ans au château de S. Felice, était laissé dans un tel dénûment, que Frédéric fut obligé d'écrire de Foggia au justicier provincial, pour qu'on fît faire à ce malheureux prince des vêtemens convenables (2). Chaque jour, de nouvelles instructions prescrivaient aux agens du fisc d'activer le recouvrement des taxes. « Dès que nos ordres vous seront » parvenus, mandait l'empereur à ses intendans, » faites-nous tenir les fonds que vous aurez disponi- » bles, et tous ceux que vous pourrez vous procurer. » Cet argent nous arrivera bien à propos dans les » circonstances présentes, car nous en avons le plus » pressant besoin (3). » Comme ces envois ne venaient pas assez vite ou qu'ils étaient insuffisans, on y suppléait par des emprunts usuraires. Il a été dit plus haut que les lois du royaume ne permettaient qu'aux juifs le prêt à intérêt, dont le taux légal ne devait pas dépasser dix pour cent. L'empereur empruntait à trois pour cent par mois ; quelquefois même il payait quatre et jusqu'à cinq, quand le remboursement n'avait pas lieu à l'échéance (4). Ces sommes étaient

(1) Prope Milano, 13 oct. 1239 ; et Foggia, 20 april. 1240. Reg., p. 249 et 398.

(2) 10 april. 1240. Volumus quod filio nostro decentia facias vestimente. (Reg., p. 392.)

(3) Celano, 17 april. 1340. Reg. Frid. II, p. 398.

(4) Dans les premiers jours de l'année 1240, Frédéric informait ses intendans qu'au mois d'octobre il avait emprunté pour trois mois, à divers marchands, 7,863 onces d'or 2 taris et $\frac{1}{4}$ (497,732 fr. 64 c.). Comme cette somme n'avait pu être rem-

1239. ensuite comptées en monnaie de Venise par les marchands, qui prélevaient encore un droit de change. On leur donnait en payement ou des bons à terme sur les trésoriers royaux, ou des blés à prendre dans les greniers du fisc, et qu'ils pouvaient exporter librement où bon leur semblait, sauf dans les pays qui étaient en guerre avec l'empire.

A la suite d'une paix plâtrée avec les Romains, Grégoire IX était rentré dans la ville vers la fin du mois d'octobre ou le commencement de novembre 1239 (1). Malgré les marques de respect qu'on lui prodigua dans cette occasion, il était facile de voir que le parti impérial, toujours nombreux à Rome, conservait beaucoup de crédit sur la multitude. Pendant l'octave de la Saint-Martin, le pape publia de nouveau l'excommunication contre le chef de l'empire; il comprit dans cette sentence le roi Enzio, qui, à peine arrivé dans la Marche, avait battu les troupes pontificales commandées par le cardinal Jean Colonne, et pris ou reçu à composition Osimo et d'autres lieux forts (2). Non content d'employer les armes

boursée aux prêteurs, on venait de reculer l'échéance jusqu'au mois de mai. L'intérêt réglé pour six mois, à trois et jusqu'à cinq pour cent par mois, fut ajouté au capital, qui se trouva porté à 11,603 onces $\frac{3}{4}$, ou 734,515 fr. 65. (*Reg. Frid.*, p. 314 *et passim.*)

(1) Grégoire était sorti de Rome dans les premiers jours de juillet 1239. Le 27 octobre, il était encore à Anagni (*Reg. Greg.*, lib. 13, n° 141); le 17 novembre, il était rentré à Latran. (*Ibid.*, n° 142.)

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1044, E.

spirituelles, l'infatigable Grégoire signala Frédéric à toute l'Europe comme le fauteur de coupables hérésies. Il écrivit en France, en Allemagne et jusqu'en Espagne, pour faire comprendre la nécessité d'élire un autre empereur, auquel il assurait d'avance la protection de l'Église romaine. Mais ses efforts n'eurent pas le succès qu'il en attendait. Le roi de France était porté pour Frédéric; celui de Castille envoya à Rome l'abbé de Sainte-Faconde, pour tâcher d'inspirer au pape des sentimens moins extrêmes (1). De tous les grands de l'empire, le duc Othon de Bavière, dont la famille devait son élévation aux Hohenstaufen, fut le seul qui parût se laisser ébranler par les instances du pontife; mais une lettre de reproches que lui écrivit l'empereur suffit pour le ramener (2). Les autres princes, sans même en excepter les ecclésiastiques, se prononcèrent énergiquement contre les menées du légat, que certains d'entre eux qualifiaient d'ennemi de l'Église chrétienne, de faux prophète et de brandon de discorde. « De quel droit, s'écriaient les plus » véhémens, de quel droit l'évêque de Rome prétend-» il s'ingérer, sans notre aveu, dans les affaires de » l'Allemagne? Qu'il tonde, comme il l'entendra, ses » brebis d'Italie : quant à nous, certes, nous sau-» rons bien défendre les nôtres contre les loups ca-» chés sous l'habit du pasteur (3). » Laïques et ec- 1239.

(1) Burgos, 4 decemb. 1239, in Reg. Gregorii IX, lib. 13, n° 38.

(2) La lettre de reproches adressée à ce prince par l'empereur est rapportée par Dumont, Corps Dipl., t. I, p. 339.

(3) Avent. Ann. Boic., t. VII, 4, 18, 33, *et passim*.

1239. clésiastiques écrivirent au pape avec fermeté, le priant de rendre la paix au monde, et de ne plus persécuter un prince aussi éminent que l'empereur des Romains, dont le vœu le plus sincère était d'obéir aux règles de la justice. Ils proposèrent comme médiateur frère Conrad de Thuringe (1), le nouveau grand maître des Teutoniques, homme sage et d'un zèle éclairé, bien propre, prétendaient-ils, à préparer les voies à un accommodement. « Quelques flatteurs, ajoutaient-ils, vous » suggéreront sans doute le contraire de ce que nous » demandons ici : n'écoutez pas leurs perfides conseils. » Si Votre Sainteté croit utile que plusieurs princes de » l'empire se rendent près d'elle pour l'aider à éclair- » cir cette affaire, qu'elle le dise en toute confiance, et » nous le ferons dans l'intérêt du nom chrétien (2). » Le légat, voyant ce mouvement des esprits, en conçut de sérieuses inquiétudes : « Un sentiment d'en- » thousiasme patriotique, disait-il dans une de ses

(1) Hermann de Salza était mort, le 24 juillet 1239, à la commanderie de Barletta, où il fut enterré. On élut à sa place Conrad, le troisième fils d'Hermann Ier, landgrave de Thuringe. Avant d'entrer dans l'ordre, Conrad avait été fiancé à Agnès, fille de l'empereur, encore au berceau. Elle mourut en 1238; Conrad, le 24 juillet 1244. (Art de vérif, les dates.)

(2) Pertz, Mon. Germ., Leges, t. II, p. 224-236.

Les princes dont les noms suivent écrivirent au pape dans cette occasion :

Ecclésiastiques : les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves ; les évêques de Worms, de Munster, d'Osnabruck, de Frisingen, d'Eistadt, de Brixen, de Spire, de Strasbourg, de Wurtzbourg et d'Augsbourg.

Laïques : le landgrave de Thuringe, comte palatin de Saxe; les ducs de Brabant, de Lorraine, de Limbourg, de Saxe ; un grand nombre de comtes ; frère Conrad, maître des Teutoniques ; le marquis de Brandebourg et ses frères.

» lettres au chef de l'Église, se manifeste à un tel 1239.
» degré dans toute la Germanie, que, si des moyens
» plus efficaces ne sont mis en œuvre pour faire élire
» un autre empereur, on verra bientôt les princes et
» les évêques eux-mêmes descendre en Italie, et sou-
» tenir avec une puissante armée les prétentions de
» l'ennemi du Saint-Siége (1). »

Malgré les rigueurs d'un hiver plus froid que de 1240.
coutume (2), les hostilités ne furent interrompues ni dans le nord ni dans le centre de la Péninsule. L'empereur, durant son séjour en Toscane, rétablit d'anciens droits de la couronne tombés en désuétude; reçut un nouveau serment des Siennois, ennemis déclarés de Florence, et des Arétins, jaloux de Pérouse; il se rendit ensuite dans le duché de Spolette, où, soit par la force, la ruse ou l'argent, il se fit ouvrir un grand nombre de châteaux (3). Voici en quels termes il ordonnait à André de Cicala, capitaine général de cette frontière, de s'emparer de certaines forteresses voisines d'Introduco, qui appartenaient à l'abbé de Mont-Cassin. « Agis avec précaution; et soit que l'abbé
» accorde son consentement, soit que, pour l'obtenir
» de lui, il faille le mettre en prison; soit enfin que
» tu tentes une surprise nocturne, ou que tu juges
» plus convenable de recourir à d'autres moyens,

(1) Aventin., Excerpt. ex Alb. Boh. actis, in OEfels script., p. 799.

(2) Le Pô fut couvert d'une couche si épaisse de glace, que les bêtes de somme pouvaient le traverser. (*Salimbeni*, f° 283, col. 2.

(3) Rich. de S.-Germ., p. 1044, C. — Reg. Frid., p. 248.

1240. » fais de telle sorte que, sans bruit et sans scandale, le château tombe en ton pouvoir. Tu le feras » aussitôt raser jusqu'aux fondemens, afin qu'à l'a» venir cette contrée ne puisse se révolter contre » nous (1). » Par la même lettre, autorisation était donnée d'employer tout l'argent nécessaire pour amener les habitans de Rieti à prêter serment au chef de l'empire, ou du moins à abandonner le parti de l'Église.

Ce prince croyait le moment venu de rétablir dans le centre de l'Italie les choses sur le pied où elles étaient à la mort de Henri VI. L'archevêque de Messine lui avait conseillé de faire une bonne paix avec le Saint-Siége. Dans sa réponse, datée de Foligno le 2 février 1240, Frédéric ne chercha plus à dissimuler ses véritables projets : « Comme, après nous » être longtemps reposé sur la justice de notre cause, » écrivait-il à ce prélat, nous avons reconnu que, » loin de garder aucun souvenir de nos services, on » s'est prononcé contre nous dans toutes les occa» sions, nous croyons nécessaire d'adopter une mar» che toute différente de celle suivie jusqu'à ce jour. » Renonçant donc à cette longanimité dont nous » avons fourni tant de preuves, c'est à la force que » nous aurons désormais recours. *En conséquence,* » *nous avons irrévocablement résolu de rattacher à* » *l'empire le duché de Spolette, la Marche d'An-*

(1) 15 dec. 1239. Mandamus tibi ut studiose et caute procures, sive per vocationem et detentionem condecentem abbatis, sive furto clandestino, sine murmure et scandalo regionis, quod castra deveniant ad manus tuas. (Reg. Frid., p. 283.)

» cône, et les autres terres qui, à diverses époques, 1240.
» ont été soustraites à l'autorité impériale (1). » Bientôt, en effet, il eut en son pouvoir une grande partie du patrimoine de Saint-Pierre. Des députations conduites par des podestats les communes, et jusqu'à des citoyens de Rome, vinrent au-devant du monarque victorieux, la plupart poussés par la crainte, quelques-uns par leur haine de la domination ecclésiastique. Viterbe ouvrit ses portes; Sutri, Civita-Castellana, Corneto, Monte-Fiascone, arborèrent, de gré ou de force, l'étendard de l'empire (2). La nombreuse population de Rome, toujours avide de nouveautés, ne montrait aucune intention de défendre la ville, que Frédéric se flattait de posséder bientôt. Après tant de luttes et d'événemens divers, ce prince crut avoir enfin fixé la fortune. Une comète, qui se montra au mois de février de cette même année (3), lui parut un présage favorable, et il redoubla d'efforts pour entrer dans Rome. C'était, on le sait, le but vers lequel il tendait depuis longtemps. Mais, de son côté, Grégoire, quoique serré de près, ne perdait pas courage. Des prières publiques furent ordonnées dans la ville pour obtenir la miséricorde divine; de plus, le pontife fit une procession générale du clergé, qu'il

(1) 2 feb. 1240. Disposuimus firmiter irrevocabili proposito mentis nostræ ducatum et Marchiam, et *terras alias*, quæ longo tempore imperio subductæ fuerant et subtractæ, ad manus nostras et imp. revocavere. (Reg. Frid. II, p. 331.)

(2) Feb. 1240. Rich. de S.-Germ., p. 1044.

(3) Malvecci, Chron. Brix., cap. 83, p. 914, A. — Rich. de S.-Germ., p. 1044.

1240. conduisit lui-même, entouré de toute la splendeur que l'Église catholique déploie dans les grandes solennités. On exposa les reliques des saints : les deux chefs des bienheureux apôtres Pierre et Paul furent découverts et promenés dans Rome, ainsi qu'un morceau de la vraie croix. En voyant le pontife, presque centenaire, verser d'abondantes larmes, et, d'une main tremblante, bénir la multitude agenouillée sur son passage, chacun se sentit ému ; puis quand la bouche du vieillard, appelant les fidèles à une nouvelle croisade contre Frédéric, leur promit les indulgences accordées pour la guerre en terre sainte, beaucoup de voix prononcèrent le vœu de défendre l'Église. Non-seulement on résolut de repousser les Impériaux, s'ils osaient attaquer Rome ; mais des moines et des guerriers, porteurs du signe de la rédemption, parcoururent les campagnes pour exhorter les villageois à prendre les armes (1). L'empereur ordonna contre eux les mesures les plus sévères. Tout prisonnier, prêtre ou laïque, porteur de la croix, devait être marqué au front avec un fer rouge. Des cités rebelles furent réduites en cendre ; les chefs de la rébellion mis à mort. « Tu » nous informes, écrivait ce prince au maître justicier » de l'Abruzze, que, pour châtier la perfidie des habi» tans de S. Angelo, tu as fait détruire leurs mu» railles et brûler leurs maisons ; qu'après avoir con» damné les plus coupables à la mutilation des mains » ou à la potence, le reste a été dispersé dans la pro» vince. Nous approuvons ta conduite; et notre

(1) Vita Greg. IX, ex card. Aragon., ap. Murat., t. III, p. 587.

» volonté est que S. Angelo, ce foyer de révolte, » reste à jamais désert (1). » Certains ecclésiastiques avaient osé soutenir cette maxime, que l'excommunication encourue par un souverain frappait ses actes de nullité. L'exil punit leur audace; leurs biens devinrent la proie du fisc (2). Tout sujet de l'État pontifical qu'on put découvrir dans le royaume fut arrêté pour servir d'otage. Renaud, ce fils de Mosca-in-Cervello, l'ancien duc de Spolette, qui avait exercé la régence pendant le séjour de l'empereur en Palestine, venait de se montrer dans les lieux voisins de la frontière, d'où il cherchait à fomenter la sédition. On ordonna aux gens de justice d'envoyer au gibet quiconque communiquerait avec ce traître (3). Toute correspondance avec la cour romaine fut interdite sous peine de la hart; et dans tous les ports, comme sur toutes les routes, des agens fouillèrent les passagers et les voyageurs, pour s'assurer que personne ne portait de lettres du pape. L'empereur, dans la crainte d'avoir tôt ou tard sur les bras les croisés de France et d'Angleterre, depuis longtemps enrôlés au service du Christ, les prévint que les bâtimens promis pour leur passage en Syrie n'étaient pas prêts, et que nul d'entre eux ne devait, sans une autorisation spéciale, se hasarder à franchir les Alpes (4). Enfin, comme une escadre vénitienne infestait les côtes du royaume, des fonds suffisans furent mis à la disposition du 1240.

(1) 14 dec. 1239. Reg. Frid. II, p. 287.
(2) Fulginiæ, 8 febr. 1240. Reg. Frid. II, p. 344.
(3) Prope Milano, 13 oct. 1239. Reg., p. 248.
(4) Matth. Paris, p. 501.

1240. grand amiral, pour armer un bon nombre de vaisseaux avant le premier mai suivant. A cette époque, les marchands génois et vénitiens ramenaient d'Orient de riches cargaisons, qu'on pouvait capturer (1).

Tout en prenant ces mesures rigoureuses, l'empereur, loin de négliger les intérêts commerciaux de ses États, cherchait à favoriser le trafic maritime, qui faisait, comme on le sait, la principale richesse de la Sicile. Dans ce but, il avait envoyé à Tunis, avec le titre de *consuls*, deux agens chargés des affaires du négoce, et de protéger les navigateurs (2). Vers le même temps, une ambassade, à laquelle on donna beaucoup d'éclat, partit pour l'Égypte, où, depuis deux ans, des événemens de la plus grande importance avaient changé la face des choses. Le sultan Malek-Kamel était mort en 1238; son fils Negm'-Eddin, qui d'abord lui succéda sans opposition, venait d'être renversé du trône par Malek-Saleh, le fils et le successeur d'Aschraf, roi de Damas. Saleh, que les historiens arabes représentent comme doué d'un esprit supérieur, s'était entouré d'un grand nombre de mameluks turcs, dont il faisait sa garde : il avait ainsi su se rendre redoutable, et chaque jour son gouvernement s'affermissait. L'empereur désirait que cette révolution n'altérât en rien son alliance avec les princes aïoubites. Les ambassadeurs siciliens, por-

(1) Civit. Castell., 23 januar. 1240. Reg. Frid. II, p. 323.

(2) Fulgin., febr. 1240. Reg., p. 326.

Les instructions de ces envoyés avaient été traduites en arabe par maître Théodore, le philosophe en titre de l'empereur.

teurs de riches présens, arrivèrent à Alexandrie, avec 1240.
une suite de plus de cent personnes, sur un gros navire appelé *le Demi-Monde*. Le nom de Frédéric II était respecté dans tout l'Orient, et ses envoyés furent reçus avec de grands honneurs. Lors de leur entrée au Caire, ils montaient des chevaux nubiens des écuries du sultan : les troupes avaient pris les armes, et, le soir, la ville fut illuminée. Malek-Saleh les reçut en audience solennelle, et ratifia les anciens traités. Comme on était en hiver, ils attendirent le printemps pour retourner en Europe. Durant ce long séjour au Caire, le sultan paya la dépense de leur maison, et voulut qu'ils jouissent d'une pleine liberté dans la capitale de l'Égypte (1).

Deux mois s'étaient écoulés pendant lesquels l'empereur, tout en faisant de nouveaux progrès dans le duché de Spolette et la Marche d'Ancône, n'avait pu vaincre la résistance des Romains, qui se montraient tout dévoués au pape. Comme son armée, fatiguée d'une longue campagne, n'était plus assez nombreuse pour entreprendre le siége d'une ville telle que Rome, ce prince en remit le commandement au comte Simon de Chieti, gouverneur de Viterbe, et retourna, vers la fin de mars, dans son royaume de Sicile, qu'il n'avait pas revu depuis cinq ans. Il y fit rechercher et punir ses ennemis, ceux qui propageaient l'esprit de sédition, et principalement les mineurs et les dominicains, ces missionnaires actifs de l'Église romaine, dont aucun châtiment ne pouvait arrêter le

(1) Bibl. arabe des Crois., par M. Reinaud, p. 441 et 442.

1240. zèle. La règle de ces deux ordres avait pour principes la pauvreté, la charité, l'obéissance (1); mais, dans les dernières années du pontificat de Grégoire IX, frère Élie, maître général des mineurs après la mort du bienheureux François d'Assise, avait paru suivre une voie toute différente. Moins détaché du monde que son saint prédécesseur, il s'était laissé séduire par les avances de Frédéric; et, pendant quelque temps, son ordre se montra moins hostile que celui des dominicains aux adversaires du Saint-Siége. Grégoire IX, promptement averti par les moines eux-mêmes, indignés de leur inaction, excommunia frère Élie, qui se retira à la cour impériale (2). Depuis lors, les mineurs, ne cherchant qu'à rivaliser de zèle avec les dominicains, avaient recommencé leurs périlleux voyages. Pleins d'une foi sincère, résignés à tout souffrir pour le service de l'Église, ils ne reculaient devant aucun danger; et chaque frère, en quittant son couvent, faisait à Dieu le sacrifice de sa vie. Toute parole sortie de leurs bouches exprimait une conviction profonde, et augmentait leur influence sur les esprits. Mais cette influence elle-même, leur crédit à

(1) L'établissement des dominicains reçut l'approbation du Saint-Siége le 22 décembre 1216. Une bulle d'Honorius III confirma l'ordre, *avec toutes, ses terres et possessions présentes et à venir*. Ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1220, que saint Dominique, dans le premier chapitre général tenu à Bologne, renonça au droit de posséder. Ce droit fut rendu à l'ordre par Sixte IV, sur la fin du XV[e] siècle.

(2) 1239. Rich. de S.-Germ., p. 1044. — Matth. Paris, p. 501.

la cour pontificale, et les missions de confiance dont le pape les chargeait souvent, mécontentaient le clergé. Leur pauvreté absolue, dans un siècle où l'Église était très-riche; leurs mœurs austères, à une époque où la voix du souverain pontife devait bientôt reprocher, en plein concile, aux ecclésiastiques une vie par trop mondaine (1); toutes ces causes assuraient aux deux ordres l'affection des fidèles, mais leur suscitaient en même temps de dangereux ennemis. Beaucoup de curés, voyant la foule déserter les paroisses pour les églises des moines mendians, se livraient contre eux à une haine jalouse. Certains évêques, qui trouvaient dans ces frères trop zélés des censeurs, et même des surveillans incommodes, leur retiraient le droit de conférer les sacremens, fermaient leurs cimetières; et souvent même, sous divers prétextes, excitaient le peuple à se porter contre eux à des violences (2). A Palerme, où, dès l'année 1224, les mineurs avaient tenté de s'établir, la populace, poussée par des ecclésiastiques, avait détruit leur maison avant qu'elle fût achevée. Revenus en 1235, munis d'une bulle du pape Grégoire IX, ces moines s'étaient de nouveau mis à l'œuvre; et, pendant quatre ans, leurs ennemis avaient paru les oublier. Mais, en 1239, le menu peuple, auquel les ecclésiastiques représentaient les mineurs comme entachés 1240.

(1) Et de eorum excessibus multa dixit. (Collect. Concil. Labbæi, Lutetiæ Par., 1671, t. XI, p. 638.

(2) Voyez, à la fin du volume, aux Pièces justificatives, n° II, une lettre de reproche adressée à ce sujet, par le pape Innocent IV, au clergé du royaume de Sicile.

1240. d'hérésie, voulut, pour la seconde fois, s'armer contre eux (1). Sur ces entrefaites, l'empereur, ayant appris ce qui se passait dans la capitale, ordonna à son maître justicier d'en expulser pour toujours les frères, et de raser leur couvent (2). On ne laissa debout que le portail de l'église, pour perpétuer le souvenir de cette punition exemplaire (3).

L'objet principal du retour de Frédéric dans ses États héréditaires était d'y lever de l'argent et des troupes. A cet effet, il venait d'appeler à Foggia, en Capitanate, une cour générale de parlement, dont l'ouverture était fixée au 8 avril, jour des Rameaux. Les maîtres justiciers étaient tenus d'y amener un délégué de chaque bourg, et deux de chaque bonne ville domaniale (4). Ceux-ci, par un privilége particulier, reçurent un ordre direct de convocation, émané du souverain. Le mandement adressé aux baillis, aux juges et au peuple de Palerme, pour procéder à l'élection, fournit les preuves que chaque citoyen y prenait part. D'après le formulaire établi, on les prévenait que le souverain, voulant dans la prochaine

(1) *Mongitore*, *Chiese e case dei regolari*, Mss. sur pap., de la Bibl. de Palerme, n° 99, f° 95.

(2) Celano, 15 april. 1240. Reg. Frid. II, f° 99.

(3) Ce portail, d'architecture gothique allemande, existe encore aujourd'hui. Il est orné de huit colonnes de marbre, plus anciennes que l'édifice, et sur l'une desquelles on lit une inscription arabe. Les mineurs, lors de leur retour à Palerme après la révolution qui renversa la dynastie de Souabe, en firent la grande entrée de leur nouvelle église.

(4) Viterb., 1 mart. 1240. Reg. Frid. II, p. 360.

assemblée s'environner de ses fidèles, les autorisait à faire choix de syndics qui, après avoir été admis en sa présence, leur reporteraient ses ordres (1). Remarquons ici qu'en France la première intervention des communes dans les affaires de l'État n'eut lieu qu'un an plus tard, en 1241 (2). En Angleterre il n'existe, soit dans les ordonnances de Jean, soit dans celles de Henri III avant l'administration de Leicester, aucune trace d'une sommation envoyée aux communes pour cet objet. Les députés de la bourgeoisie anglaise n'entrèrent, pour la première fois, au parlement qu'en 1265 (3). Frédéric II fut donc le véritable auteur de cette grande innovation. Dans l'assemblée de Foggia, une taxe particulière fut établie sur les bénéfices ecclésiastiques. L'empereur se fit accorder des troupes pour achever de réduire les terres de l'Église. Il avait surtout à cœur de se rendre maître de Bénévent, ville pontificale enclavée dans la Principauté ultérieure, et qu'il appelait la *pierre de scandale de son royaume* (4), parce qu'elle était le foyer des intrigues ourdies par les agens du Saint-Siége. Passant ensuite à Lucera, il y leva un corps 1240.

(1) 3 mart. 1240. Bajulis, judicibus et universo populo Panorm..... Qui pro parte vestrum omnium serenitatem vultus nostri propitiant, et nostram vobis referant voluntatem. (Reg. Frid. II, p. 361.)

(2) Boulainvilliers, Histoire de l'ancien gouvernement de la France, t. II, p. 20.

(3) Lingard, Histoire d'Angleterre, trad. de Wailly, in-12, t. I, chap. 15, p. 675.

(4) Petra scandali regni nostri. (22 januar. 1240, Reg. Frid. II, p. 324.)

1240. considérable de Sarrasins. Ses officiers enrôlèrent dans les provinces des hommes d'armes d'élite, à chacun desquels on paya deux mois de solde, sur le pied de trois onces d'or (189 fr. 90 c.) par mois (1). Ordre fut donné aux collecteurs de presser, autant qu'ils le pourraient, la levée des impôts. Enfin, il envoya une partie de son armée contre Bénévent, et lui-même conduisit le reste à Terni, dans la vallée supérieure du Tibre, d'où, en peu de jours, il pouvait se porter sous les murs de Rome, ou vers le littoral de l'Adriatique (2).

Les événemens survenus en Italie lui firent adopter ce dernier parti. Au mois de décembre précédent, lorsque à peine l'empereur avait quitté ce pays et licencié son armée, le légat Grégoire de Montelongo s'était rendu à Bologne, pour y concerter avec les chefs de la ligue le plan de la campagne prochaine. A cette assemblée assistaient les podestats de Milan, de Plaisance, de Brescia, de Faenza et d'Alexandrie; des députés de Venise, quelques seigneurs, et l'évêque élu de Ferrare, que Salinguerra avait banni de cette ville. Le marquis d'Este y fit serment de secourir, chaque fois qu'il en serait requis, l'Église romaine et les membres de la confédération; de ne faire sans leur consentement ni paix ni trêve avec Frédéric (3). Pour opérer une diversion puissante en faveur du pape,

(1) 27 et 28 april. 1240. Reg. Frid. II, p. 403 et 404.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1045.

(3) Le titre gardé dans les arch. publ. de Bologne, *Miscell.* 1, n° 36, est rapporté par Savioli, *Ann. di Bologna*, t. III, part. 2, Pièces justific., n° 619.



que les impériaux menaçaient dans Rome, Montelongo ouvrit l'avis de prendre Ferrare; proposition qui fut approuvée tout d'une voix, parce que chacun croyait y trouver des avantages présens et de grandes espérances pour l'avenir. Les Vénitiens se vengeaient de Salinguerra leur ennemi, qui souvent avait attaqué leurs navires jusque dans le Pô. Bologne songeait à rétablir avec les Marches véronaise et trévisane d'anciennes relations commerciales, depuis longtemps interrompues. Les Lombards, une fois maîtres de la navigation du fleuve depuis Mantoue jusqu'à son embouchure, voyaient s'ouvrir entre les républiques une communication dont chaque jour démontrait mieux l'importance. Enfin, le marquis d'Este se flattait d'être mis en possession de Ferrare, dont on a vu que ses partisans l'avaient proclamé seigneur. Il ne faut donc pas s'étonner si les confédérés rivalisèrent de zèle dans leurs armemens. Les Vénitiens furent les premiers prêts. Huit de leurs galères et bon nombre de bâtimens de moindre force, que les équipages tiraient avec des cordes, ayant ainsi remonté le fleuve jusqu'à l'embouchure du Reno, détruisirent un pont qui en défendait l'entrée; et cette flottille assura aux troupes de la confédération le libre passage d'une rive à l'autre. Bientôt deux armées bloquèrent étroitement la ville, l'une composée de Vénitiens, de Bolonais, de Romagnols et des Guelfes de Ravenne; l'autre, des milices de Plaisance et de Mantoue, de deux cents chevaliers milanais amenés par le légat, de ceux du marquis d'Este, et des autres seigneurs de la faction. Au dire d'une chronique contemporaine, ces 1240.

1240. troupes sans discipline commirent de grands ravages dans le Ferrarais; et les hommes pieux s'en prenaient au légat, qui, loin de modérer ces champions de l'Église, ne savait faire usage que du glaive matériel, sans jamais ordonner jeûnes ni prières pour fléchir la colère de Dieu. Depuis plus de vingt ans, Salinguerra Torelli, vieillard presque octogénaire, mais plein de courage, d'activité et d'énergie (1), gouvernait Ferrare. Il tenait à son service huit cents hommes d'armes allemands, et un grand nombre de soudoyés lombards. Par ses soins, les murailles, mises en bon état, étaient garnies de puissans mangonnaux qui en défendaient l'approche. Il résista quatre mois entiers, et repoussa plusieurs attaques des assiégeans, dont il aurait vraisemblablement triomphé, si le légat, jugeant la force inutile, n'eût eu recours à la perfidie. On gagna, par de grandes promesses, le lieutenant de Salinguerra; et cet officier sut si bien faire germer l'esprit de révolte parmi la garnison, qu'elle contraignit le vieux chef gibelin à accepter une capitulation par laquelle il se soumettait à l'Église. On stipula que chacun conserverait ses biens et sa vie. Le légat et les principaux capitaines furent ensuite admis dans la place. Mais, au mépris de la foi jurée, à la honte de la ligue lombarde, de Montelongo et du pape lui-même, dont l'honneur resta souillé par cette trahison, l'envoyé du Saint-Siége, après avoir levé les scrupules du marquis (2), fit arrêter le seigneur de Ferrare dans

(1) Potens homo fuit, et famosus et nominatus, et magnæ sapientiæ reputatus. (Salimbeni, f° 79, col. 1.)

(2) Cui legatus persuasit, ut calcato honesto et juramento am-

un festin que ce dernier lui donnait. Salinguerra fut chargé de liens et conduit à Venise, où il mourut quatre ans plus tard (1). Les Guelfes pillèrent la ville, comme si elle eût été enlevée d'assaut; après quoi le marquis d'Este en reprit possession. Selon l'usage, trop généralement suivi dans ce siècle, il en chassa les Gibelins, au nombre de quinze cents familles, et distribua leurs maisons et leurs terres à ses partisans. Personne ne parla de restaurer l'ancien gouvernement républicain, dont chaque jour les grandes cités lombardes s'éloignaient davantage; et le seul fruit d'une entreprise faite au nom de la liberté italienne, fut de donner un autre maître aux Ferrarais (2). 1240.

Pour réparer une si grande perte, l'empereur résolut de mettre toutes ses forces sur pied, et de pousser vigoureusement la guerre. Outre les Bolonais et les Vénitiens, maîtres de Ravenne, les impériaux avaient contre eux, en Romagne, la population de Faenza,

plecteretur quod utile sibi foret, ut scilicet urbe potiretur, ille excluso. (Ricobald. Ferrar. Chron., p. 218.)

(1) Salinguerra fut enterré dans l'église de S. Nicolo del Lido. Sur son tombeau, on grava l'inscription suivante :

SEPULCRUM. MAGNIFICI
DNI. SALINGUERÆ. DE FER
RARIA. PRIMI. QUI. OBIIT. DI
E. XXV. IVLII MCC XLIIII.

(2) Voyez, sur le siége de Ferrare, la Chronique des Vénitiens de maistre Martin du Canal, Mss. du XIII[e] siècle, de la Bibl. Ricard., à Florence, n° 1919, f° 29-33. — Andreæ Danduli Chron., ap. Murat., t. XII, p. 352. — Chron. Estens., ap. Murat., t. XV, p. 309. — Rolandinus, lib. 5, cap. 1, p. 233. — Savioli, Annal. Bolog., t. III, part. 1, p. 151.



1240. nombreuse, aguerrie, et dont l'autorité sur le reste de cette province pouvait être comparée à celle de Milan sur la Lombardie. La chute de Faenza devait entraîner celle de la Romagne entière, et intercepter toute communication entre le nord de l'Italie et Rome. Avant d'ouvrir la campagne, Frédéric demanda des secours à la diète germanique et à toutes les villes de son parti (1); il chercha à gagner des partisans dans le clergé, et fit même de belles promesses aux ordres mendians, afin qu'ils ne prêchassent plus la croisade contre lui. Les dominicains tenaient alors à Paris un chapitre général. Dans une lettre qu'il leur adressa, ce prince expliqua sa conduite envers le pape, seul auteur, selon lui, de tous les scandales qui affligeaient la chrétienté. Après avoir sollicité ces moines de lui être favorables, il finissait ainsi qu'il suit : « Nous sommes disposé à » soutenir et à favoriser votre saint ordre, non-seule» ment par des paroles mais par des faits, autant » que l'honneur de l'empire nous le permettra (2). » Mais ni de ce côté ni en Allemagne, ses instances n'eurent le résultat qu'il paraissait en attendre. Les provinces germaniques, menacées d'une invasion par des hordes innombrables de Tartares qui déjà ravageaient la Hongrie, ne répondirent pas à son appel. Il ne vint en Italie que quelques compagnies de volontaires, et, entre autres, une troupe de pay-

(1) Epist. variæ Frid. II, ap. Martenne, Ampliss. collect., t. II, n° 15, col. 1148.

(2) Epist. Frid. II, Cap° fratrum ord. Prædicat., 27 febr., XIIIe Indict. (1241), Mss. du Vatican, n° 4957, parch., f° 18.

sans d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, sous la conduite du comte de Habsbourg (1). Les Gibelins lombards firent au contraire de grands efforts : ceux de la Toscane fournirent un corps de cavalerie; les milices de Forli, de Forlimpopoli, de Bertinoro, d'Imola, de Rimini, accoururent sous la bannière impériale. Quand cette nombreuse armée fut sur pied, l'empereur se porta d'abord contre Ravenne, où il entra le 22 août, après un siége assez court. Il fit ensuite bloquer étroitement Faenza, pendant que son lieutenant dans la Pouille attaquait Bénévent. On s'était flatté que cette dernière ville ne ferait qu'une faible résistance, mais il n'en fut pas ainsi. Son archevêque avait été autorisé à prélever cinq cents onces d'or sur les recettes de la chambre apostolique, pour la réparation des murs et les dépenses personnelles des recteurs (2). La place était d'ailleurs suffisamment approvisionnée, et ses habitans bien disposés à se défendre. Elle tint neuf mois entiers, et n'ouvrit ses portes qu'en avril de l'année suivante, lorsque ses vivres furent consommés. On en fit détruire les fortifications jusqu'aux fondemens (3). 1240.

L'investissement de Faenza fut complet dans les

(1) Muller, Hist. de la Suisse, t. I, p. 497.

Ces montagnards restèrent sous le drapeau impérial jusqu'à la fin du siége. Pour les en récompenser, l'empereur leur donna des lettres de franchise, d'après lesquelles ils ne devaient jamais appartenir à un prince du pays, ou être séparés de l'empire. (Décembre 1240.)

(2) Lateran. IV Id. april. ann. XIV (10 april. 1240), Mss. du Vatican, n° 6531, f° 76, v°.

(3) Rich. de S.-Germ., p. 1046, A.

1240. premiers jours du mois de septembre. Vainement, pour obliger l'empereur à diviser ses forces, les Vénitiens insultèrent avec vingt-cinq navires les côtes du royaume, qu'aucune armée ne protégeait. Ils détruisirent Viesti, Campo-Marino, Termoli, et plusieurs autres petits ports de la Capitanate. Ils brûlèrent, à l'entrée de la rade de Brindes, un grand vaisseau qui ramenait de la Syrie mille soldats; et quand, vers l'équinoxe d'automne, la violence des vents les força de s'éloigner des rivages de la Pouille, leur flotte rentra à Venise chargée de butin (1). Pendant ce temps, Frédéric, loin d'abandonner le siége de Faenza, appelait à lui de nouveaux renforts, et prenait à son service d'habiles constructeurs de machines de guerre. Par ses ordres, on fit dans le royaume une levée de deniers ; on réunit de grands approvisionnemens en vivres et en fourrages. Les troupes s'établirent dans des baraques à peu de distance des murailles, et gardèrent soigneusement les passages par où l'ennemi aurait pu ravitailler la place.

1241. L'attaque fut vigoureuse, la résistance longue et opiniâtre. L'hiver interrompit les travaux des assiégeans, mais n'empêcha pas de maintenir un blocus si rigoureux, que les Faentins, privés de communication avec les campagnes, se virent réduits à la plus grande disette. Bientôt il fallut expulser les bouches inutiles, vieillards, femmes et enfans. Ces malheureux, à demi morts de faim et d'épouvante, ayant

(1) Andreæ Danduli Chron., p. 352, D. — Rich. de S.-Germ., p. 1045, D. — Chronique des Veniciens de maistre Martin du Canal, f° 34-35.

été arrêtés par les Gibelins, se jetèrent aux pieds de l'empereur en poussant des cris lamentables. Les femmes, échevelées, portant à la main des croix de bois, invoquaient, au nom du Seigneur, la miséricorde impériale pour leurs fils et leurs maris, restés dans la place. « De tous temps, leur dit le prince irrité, les » bourgeois de Faenza se sont montrés nos ennemis. » Ont-ils perdu la mémoire des outrages faits par leurs » pères à l'impératrice Constance, quand, malade et » avancée dans sa grossesse, elle traversa la Roma» gne? Supposent-ils que nous ignorions leurs tenta» tives coupables pour s'emparer de notre personne et » nous faire périr? Une trop longue indulgence n'a pu » les désarmer; qu'ils en subissent la peine : aucune » grâce ne leur sera faite (1). » Après de si dures paroles, Frédéric ordonna de refouler cette multitude dans la ville : elle y jeta un si complet découragement, que les assiégés, perdant l'espoir d'être secourus, offrirent de se soumettre à ce qu'on exigerait d'eux, sous la seule condition d'avoir la vie sauve. On répondit par un refus formel. 1241.

Mais si les défenseurs de Faenza étaient en proie à la faim, les impériaux eux-mêmes éprouvaient une grande pénurie. L'argent leur manquait pour payer les troupes. Déjà l'empereur avait fondu sa vaisselle, vendu des joyaux et d'autres objets de prix. Ces ressources précaires venant à manquer, il créa, sous sa propre garantie, une monnaie de convention, qui eut un cours forcé. C'était un morceau de cuir portant d'un côté un petit clou en argent, et de l'autre l'effigie

(1) Justum est ut ipsi recipiant talionem. (M. Paris, p. 535.)

1241. du prince. Chaque pièce était donnée pour une augustale d'or (1). On avait promis d'échanger plus tard, sans aucune perte, ce signe représentatif contre des valeurs métalliques au taux légal, ce qui eut lieu en effet l'année suivante : exemple de loyauté trop rare, et bien digne d'être remarqué. Après l'hiver, le siége fut repris avec une nouvelle ardeur. Les murailles, ébranlées par le bélier, s'écroulèrent en partie; d'intrépides mineurs ouvrirent des passages souterrains jusqu'au cœur de la ville. Chaque jour on y livrait des combats corps à corps, où Gibelins et Guelfes rivalisaient d'efforts et de courage. A la fin, les assiégés, réduits à un petit nombre, se voyant abandonnés par leurs alliés de Milan, qui étaient alors plus que jamais livrés aux discordes civiles, se rendirent à discrétion, après avoir consommé leur dernier morceau de pain. Le dimanche 15 avril, après huit mois de siége, ils ouvrirent leurs portes, prêts à subir le châtiment dont on les avait menacés (2). Frédéric les traita avec une modération digne d'éloges, se bornant à exiger d'eux le serment de fidélité, et la promesse de renoncer à leur alliance avec les ennemis de l'empire. La ville n'offrait plus qu'un monceau de ruines; le château fut réparé, et on y laissa une garnison de troupes allemandes.

Cette longue et pénible expédition heureusement

(1) Villani, Istor. Fior., lib. 6, cap. 22, ap. Mur., t. XIII, p. 368.

(2) *Ep. Frid. II ad reg. Angl.*, ap. *Matth. Paris.*, p. 544. — Rich. de S.-Germ. dit au contraire que les assiégés se rendirent *salvis personis et rebus homin. civit.*, p. 1045, A.

terminée, l'empereur, maître de la Romagne, de la Marche d'Ancône et de Bénévent, se disposait à tourner ses efforts contre les Bolonais, quand des événemens nouveaux le forcèrent à se rapprocher de Rome. 1241.

On s'attend bien que Grégoire, en présence des faits qui viennent d'être rapportés, n'était pas resté dans l'inaction. De toutes les affaires qu'il avait sur les bras, celle qui l'occupait le plus était, de son propre aveu, sa lutte avec Frédéric. Aucun sacrifice ne lui coûtait pour l'emporter sur un prince dont le but avoué était de détruire la puissance temporelle de la cour de Rome, et de fixer au centre de la Péninsule le siége de l'empire. Mais, en voyant cette longue alternative de revers et de succès, le vieux pontife avait enfin compris qu'il fallait, contre un tel adversaire, des efforts plus puissans qu'une simple excommunication. Ses tentatives en Allemagne, pour faire élire un anti-empereur, avaient été repoussées. La France, cette ancienne alliée des Hohenstaufen, quoique un peu refroidie, refusait de se tourner contre Frédéric; et tout annonçait que la guerre civile pourrait longtemps encore embraser l'Italie, sans assurer le triomphe du sacerdoce sur l'empire. Malgré ce qu'on avait pu dire et faire, l'opinion publique ne se prononçait pas assez généralement en faveur du Saint-Siége. Le seul moyen de l'établir dans toute l'Europe telle qu'on la désirait à Rome, était d'amener l'Église entière à prendre parti dans cette querelle. Pour arriver à un semblable résultat, Grégoire voulait tenir à Latran un concile général,

1241. sous le prétexte de soumettre aux représentans légitimes du monde chrétien ses différends avec Frédéric, mais en réalité pour obtenir d'eux la condamnation de son ennemi. Dès l'année précédente, cette question avait été agitée. Le monarque lui-même n'avait point repoussé l'arbitrage de l'Église universelle (1); et Grégoire avait fait expédier des lettres de convocation (2), par lesquelles il fixait au 31 mars 1241, jour de Pâques, l'ouverture du concile. Mais l'empereur ayant bientôt reconnu combien il serait dangereux pour lui de s'en remettre à un congrès d'ecclésiastiques, que le pape, leur chef suprême, présiderait, s'était opposé à ce projet. Au mois de septembre 1240, Grégoire fit demander par l'évêque de Brescia une trêve d'un an, dans laquelle les Guelfes lombards devaient être compris. C'était un préliminaire sans lequel il était impossible, suivant lui, de parler de paix, la cessation absolue des hostilités en Italie pouvant seule offrir aux prélats appelés à Rome la sécurité dont ils avaient besoin. Mais l'empereur ne se laissa pas prendre au piége. Il venait d'investir Faenza, et n'était nullement disposé à lever le siége de cette place. Son esprit pénétrant avait démêlé les projets hostiles de la cour pontificale, et le peu de sincérité des paroles pacifiques qu'elle faisait entendre. « A quoi bon, répondit-il, chercher au loin » des arbitres, quand on a sous la main de sages

(1) Dom. imp. consentiente et petente. (Matth. Paris, p. 513.)

(2) Lettres aux prélats, V Idus aug. (9 août 1240), Reg. Greg. IX, lib. 14, n° 264 et 276. — Lettres aux rois et aux princes, même date, n° 265. — Lettres des Papes, t. XVIII.

» personnes, telles que l'évêque de Brescia et tant 1241.
» d'autres prélats italiens? Si nous accordons une
» trêve, les confédérés lombards, ces ennemis ir-
» réconciliables de l'empire, doivent en être exclus.
» Quant au concile, comme c'est chose notoire que
» dans ses lettres de convocation le pape n'a point
» parlé de la paix future, mais seulement des graves
» affaires de l'Église romaine (1), ce qui change en-
» tièrement la question; que, d'un autre côté, les
» évêques qui ont fourni des subsides pour nous faire
» la guerre, que les seigneurs parjures à leur ser-
» ment de fidélité, tels que le marquis d'Este, Albéric
» de Romano, et beaucoup d'autres, y sont appelés
» pour être juges dans leur propre cause, tandis que
» les Gibelins n'y seront point admis, nous ne pouvons
» reconnaître la compétence d'un tribunal trop juste-
» ment suspect. » Bien loin donc de garantir la sûreté des prélats, Frédéric prit les mesures les plus efficaces pour les empêcher d'arriver à Rome. Il enjoignit aux seigneurs et aux communes, sous peine d'être mis au ban de l'empire, de s'opposer à leur passage, autorisant même à tenir en prison ceux qui oseraient enfreindre ses ordres, et à leur enlever chevaux, bagages et argent (2). Une circulaire avertit les évêques d'Italie et d'Allemagne des périls auxquels ils s'exposeraient en obéissant au Saint-Siége. Des lettres semblables furent adressées aux rois de France et d'Angleterre, et voici en quels termes l'empereur s'exprimait : « Il

(1) Pro magis et arduis Eccl. rom. negociis. (Ep. Frid. ad princip. Imp., 13 sept. 1240, ap. Pertz, t. II, Leges, p. 337.)

(2) Universis fidelib. suis. (Epist. variæ Frid. II, ap. Martenne, Ampliss. coll., t. II, n° 13, col. 1146.)

1241. » est nécessaire que les prélats de votre royaume sachent bien qu'aucun sauf-conduit ne leur sera accordé pour se rendre au concile et en revenir. Si » donc quelques-uns d'entre eux entreprennent ce » voyage malgré notre défense formelle, ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes du mal qui » leur en arrivera (1). » La position de ces ecclésiastiques devint très-difficile. Placés entre les menaces du pouvoir séculier et l'obéissance qu'ils devaient au chef de l'Église, la plupart ne savaient à quel parti s'arrêter (2).

Cependant Grégoire sollicitait vivement les princes de l'Europe et les communes guelfes d'envoyer leurs ambassadeurs au concile (3). Il écrivait lettres sur lettres pour relever le courage des évêques, et combattre les objections par lesquelles la plupart répondaient à ses pressantes instances (4). Les uns craignaient la vengeance de l'empereur; d'autres, les périls de la route. La plupart des prélats de l'Allemagne n'osaient quitter leurs diocèses, quand déjà les Tartares étaient aux portes de l'empire (5). Le pape leur promit de fréter des vaisseaux qui les transporteraient eux et leur suite, à l'abri de tout danger, du port de Nice à l'embouchure du Tibre, et les reconduiraient en Provence. A cet effet, son chapelain Grégoire de Romanie, notaire apostolique, eut mission de traiter

(1) Petri de Vineis Epist., lib. 1, n° 34, p. 212.

(2) Matth. Paris, p. 534.

(3) Hahn, Bull. Pontif., n° 21, t. I, p. 144.

(4) 15 oct. 1240. Reg. Greg. IX, lib. 14, n° 276, f° 49. — Lett. des Papes, t. XVIII.

(5) Reg. Greg. IX, lib. 14, f° 51 et seq.

avec la commune de Gênes pour en obtenir les galères et les transports dont on aurait besoin (1). Bien que la majorité de la ville fût guelfe, il y avait jusque dans le grand conseil des gens dévoués à l'empereur, qui cherchaient à entraver cette négociation (2). Ils firent si bien, qu'avant de rien conclure les recteurs exigèrent un fort à-compte pour l'équipement de la flotte. Comme le légat était sans argent, il se fit prêter mille marcs par des marchands, moyennant une hypothèque sur les biens du clergé. De cette somme on retira 200 livres, monnaie de Gênes, pour un mois d'intérêt, et 3,550 livres furent comptées à la commune. Grégoire de Romanie déploya beaucoup d'habileté dans la conduite de cette affaire, et parvint à surmonter les obstacles qu'on lui opposait. Par ses soins, un accord définitif fut conclu le 6 décembre de cette même année. Le podestat promit, au nom de la république, de préparer, avant même l'époque convenue, seize galères de chacune cent trente-quatre marins d'équipage, non compris trente soldats (*supersalientes*) et dix arbalétriers munis de deux balistes, l'une faite de bois, l'autre de corne (3). Le prix était 1241.

(1) Lateran., 13 octob. 1240. Reg. Greg., ann. 14. *Super apparatu navigii*, n° 1. — Lett. des Papes, t. XVIII.

(2) Multi vellent negocium impedire, 9 decemb. 1240. Reg. Greg., n° 11, sup. appar. — Lett. des Papes, t. XVIII.

(3) Voici, d'après le traité, comment se composait l'équipage de chaque galère :

Nauclerii et superiores	108
Subtani (à 18 sols de Gênes par mois)........	26
Supersalientes (à 35 sols)................	40

(Instrumentum, etc., die Jovis VIII, Id. dec. 1240. Reg. Greg. IX, ann. 14, n° 16.)

1241. fixé à 200 livres de Gênes par galère, pour chaque mois. Pareil nombre de *tarridas*, ou vaisseaux de transport, portant chacun vingt-cinq hommes d'armes et leurs deux serviteurs, furent également fournis au prix de 86 livres par mois. Les frais de cet armement, et en général ceux de l'expédition, devaient être payés sur les fonds levés en France pour secourir l'Église. Le pape y affecta 5,000 marcs (environ 250,000 fr.) (1), que des banquiers s'obligèrent, moyennant 57 marcs (2,850 fr.) d'escompte, à trente jours d'échéance, à payer à Gênes.

Le mois de février venu, les deux cardinaux Othon de Montferrat (2), du titre de Saint-Nicolas *in carcere*, et Jacques Pecorario, évêque de Préneste, le premier, légat en Angleterre, le second, en France, arrivèrent à Nice, suivis d'un grand nombre de prélats de ces deux royaumes. Ici seulement commençaient les dangers du voyage; et la crainte de tomber au pouvoir des impériaux s'emparant tout à coup de la plupart des évêques, les fit chanceler dans leur résolution. Les plus hardis poussèrent jusqu'à Gênes; quelques-uns voulurent attendre de nouveaux ordres; beaucoup, prétextant l'insuffisance des forces destinées à protéger leur passage, retournèrent chez eux, après avoir écrit au pape des lettres d'excuse. L'ambassadeur du comte de Provence conduisit sur une galère de Marseille le métropolitain d'Arles et les évêques provençaux et aragonais. Les prélats lombards, un

(1) De pecunia pro Eccl. collecta subsidio (R. Greg., L. 14, nos 3 et 4). Le marc est compté à 50 fr., sa valeur actuelle.

(2) Il était le fils de Guillaume III, marquis de Montferrat.

petit nombre de ceux de la basse Allemagne, se rendirent en droite ligne à Gênes, ainsi que les députés de Plaisance, de Milan, de Brescia, et d'autres villes de la ligue. 1241.

Cependant l'empereur cherchait par toutes sortes de moyens à déjouer les projets de la cour romaine. Déjà, depuis plusieurs mois, le cardinal Jean Colonne, légat pontifical, commandant les troupes de l'Église dans la Romagne, était entré dans le parti gibelin, à la suite de différends avec le souverain pontife. Cette défection ouvrait à Frédéric les châteaux et les fortes tours que la puissante maison de Colonne possédait aux environs de Rome, et jusque dans l'intérieur de la ville. Elle rendait de plus en plus mauvaise la position de Grégoire (1). C'était, de ce côté, une utile diversion pour l'empereur; mais, à Gênes, on vient de voir qu'il n'obtenait pas le succès dont il s'était flatté. Il avait bien mis dans ses intérêts un Spinola, un Doria, et d'autres nobles éminens, qui lui promettaient de s'opposer au départ de la flotte; et cette faction, dont les membres furent appelés *Mascherati*, les déguisés, agissait sous main, tout en paraissant obéir aux ordres du conseil. Mais ces intrigues ne purent longtemps rester secrètes; et quand elles furent connues, le podestat assembla le peuple, et fit infliger aux rebelles un châtiment exemplaire (2). Dans le royaume de Sicile, vingt-sept galères, la plupart nouvellement construites, furent pourvues d'équipages : on les envoya à Pise pour se joindre à celles de la ré-

(1) Januar. 1241. Rich. de S.-Germ., p. 1045, E.

(2) Bartholom. Scribæ, Annal. Genuens., p. 488.

1241. publique. Le roi Enzio, rappelé de la Marche d'Ancône, où sa présence devenait moins utile depuis que Colonne s'était fait gibelin, prit le commandement de cette escadre. Ses instructions étaient d'attaquer les vaisseaux génois, et de faire prisonniers les Pères du concile, dût-il en noyer quelques-uns dans l'action. Mais comme on apprit, sur ces entrefaites, que le nombre des ecclésiastiques qui arrivaient à Gênes augmentait chaque jour, l'empereur, changeant de langage, essaya d'en gagner une partie, en leur adressant de belles paroles. S'il faut ajouter foi à une chronique contemporaine, ce prince leur fit offrir un sauf-conduit pour traverser librement l'Italie, sous la condition qu'ils se rendraient à la cour impériale avant d'aller à Rome. Lui-même, disait-il, mettrait sous leurs yeux les preuves évidentes de la justice de ses réclamations et de la partialité de Grégoire, puis attendrait avec respect la décision d'une assemblée d'hommes que rendaient également recommandables leur science et leurs vertus. Par une contradiction frappante, il faisait remarquer, en terminant, que le pape appelait au concile les plus ardens ennemis de l'empire, et, entre autres, une foule de laïques moins disposés à la paix qu'aux combats, et qui seraient pour lui des adversaires et non des juges équitables.

Ce message fit peu d'impression sur l'esprit des prélats, et ils refusèrent nettement d'ajouter foi aux promesses d'un excommunié; mais, quelque hardies que fussent leurs paroles, la plupart d'entre eux tremblaient de frayeur en songeant aux risques de la traversée. On leur avait promis de les conduire à

Rome sous l'escorte de forces maritimes considérables; et, malgré cette assurance, une escadre peu nombreuse les attendait. Parlaient-ils de la supériorité numérique des impériaux, redoutaient-ils les chances d'un combat inégal, les Génois se raillaient d'eux, comme de gens lettrés, méticuleux et pusillanimes, toujours portés à des craintes frivoles. Ces marins, gonflés d'orgueil, semblaient croire qu'ils n'auraient qu'à se montrer pour mettre en fuite les navires ennemis (1). 1241.

Le 25 avril, la flotte génoise, forte de vingt-sept galères et de trente-trois bâtimens de transport, leva l'ancre au son des trompettes et aux cris de joie des matelots. Du côté des Gibelins, la seigneurie de Pise, après avoir vainement sollicité le conseil de Gênes de ne pas prendre parti contre l'empereur, venait de mettre sous les ordres du comte Ugolin Buzzacherini quarante vaisseaux bien armés, qui firent leur jonction avec les vingt-sept galères dont le roi de Sardaigne avait déjà pris le commandement. Cette formidable escadre avait établi sa croisière entre la côte d'Italie et la Corse. L'amiral génois aurait pu l'éviter en naviguant au large; mais, sourd à la voix de la prudence, il cingla droit sur Civita-Vecchia, sans même vouloir attendre un renfort de huit galères que la république lui envoyait à Porto-Venere (2). Il rencontra les impériaux entre la petite île de Giglio et celle de Monte-Christo, qui toutes deux appartenaient

(1) Matth. Paris, 1241, p. 543.

(2) Barthol. Scribæ, Annal. Genuens., p. 488, D.

1241. aux Pisans (1). Malgré l'infériorité de ses forces, cet officier se prépara à en venir aux mains. C'était le vendredi 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix. Dès le commencement du combat, trois galères génoises, placées en avant des autres, furent entourées et coulées à fond; leurs équipages périrent; pas un des ecclésiastiques qui les montait n'échappa. Bientôt tous les navires se trouvant engagés, la lutte devint terrible, et de part et d'autre on se battit avec acharnement. Les impériaux rompirent enfin la ligne ennemie, et obtinrent une victoire complète. Du côté des Génois, deux mille hommes, prêtres, soldats, marins, périrent dans les flots : vingt-deux galères, la plupart des transports, et quatre mille prisonniers, tombèrent au pouvoir du vainqueur. Au nombre de ceux-ci se trouvèrent plus de cent dignitaires de l'Église, et, entre autres, les deux cardinaux de Préneste et de Saint-Nicolas, le légat Grégoire de Romanie, les archevêques de Bordeaux et de Rouen, les évêques de Pavie, d'Asti, de Tortone, les abbés de Cîteaux, de Cluny, et de Clairvaux. Plusieurs députés lombards, beaucoup de capitaines génois, eurent le même sort.

(1) Et inter insulas Giglii et Montis-Christi Galeæ Januæ imperiale stolium obviam habuerunt. (*Extrait d'un Mss. du* XIIIe *siècle, de l'hôpital de Pise, et rapporté par Flaminio del Borgo, dissert.* 4, p. 208 et suiv.) *Les Annales de Gênes portent :* Quumque essent in aquis Pisanorum, supra Zigium, etc... (Barthol. Scrib., p. 489, A.)

Le Giglio est à huit milles à l'ouest du cap Argentaro, à l'extrémité méridionale de la Toscane. Sa superficie est de sept milles carrés.

L'île de Monte-Christo a de superficie deux milles et demi. C'est une montagne dont le sommet s'élève à onze cent cinq brasses au-dessus de la mer.

Cinq galères seulement échappèrent à ce désastre, le plus grand qui ait jamais frappé la république. Elles ramenèrent à Gênes l'amiral vaincu et l'ambassadeur de Provence, appelé Romée, qui, dans le combat, avait pris un navire aux impériaux. Les captifs, prêtres et gens de guerre, dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, furent conduits à Pise (1), et ensuite entassés, pêle-mêle, sur la flotte, où on les livra aux insultes des matelots. Après les avoir chargés de chaînes, on les mit à fond de cale : ils y étaient mal nourris, privés d'air par une chaleur étouffante, et en proie à des myriades de mouches qui ne leur laissaient aucun repos. Cette vie misérable se prolongea durant trois semaines ; puis on les débarqua à Naples, et ils furent enfermés à S. Salvadore a Mare, aujourd'hui le château de l'Œuf, tout à la fois palais, forteresse et prison d'État. On y gardait l'argent du fisc, et, moins d'un an auparavant, l'impératrice Isabelle y avait établi son séjour, pendant que l'empereur faisait la guerre dans l'État ecclésiastique (2). Bientôt des maladies sévirent; et beaucoup de prélats, dit un 1241.

(1) Au dire de quelques historiens, les prélats captifs furent logés à Pise dans la maison du chapitre, et, par un reste de respect pour leur dignité, on leur fit porter des chaînes d'argent. (Flaminio del Borgo, Dissert. sopra la Stor. Pisana, n° 4.) Suivant d'autres, l'empereur, consulté sur ce qu'il fallait faire de ces ecclésiastiques, aurait répondu par les deux vers suivants :

Omnes prælati papæ mandati, vocati,
Et tres legati, veniant hac legati.

Les faits postérieurs contredisent ces deux assertions.

(2) Reg. Frid. II, p. 347 et 349.

1241. historien, sortirent des misères humaines pour s'endormir dans le repos éternel (1).

A cette nouvelle, Grégoire, saisi de douleur et d'indignation, implora l'assistance de tous les rois, du doge de Venise et des républiques italiennes, contre celui qu'il appelait le tyran et l'oppresseur de l'Église (2). Dans une lettre écrite aux captifs pour les exhorter à la patience, le pontife accusait l'incurie de son légat à Gênes, qui, informé de la force de l'ennemi, et autorisé par le Saint-Siége à faire toutes les dépenses nécessaires, n'avait pas armé un nombre suffisant de vaisseaux (3). Louis IX sollicita, en termes presque menaçans, la liberté des prélats français : « Nos ancêtres et les vôtres, écrivait le saint » monarque à l'empereur, ont toujours vécu en par» fait accord; nous-même avons refusé à l'évêque » de Préneste et à d'autres légats les secours que le » pape sollicitait pour vous combattre. Mais gardez» vous de croire la France appauvrie de guerriers, » au point de se laisser impunément piquer de vos

(1) Matth. Paris, Hist. major, p. 545.

Suivant cet historien, le cardinal de Préneste serait mort en prison; mais c'est une erreur évidente. (On peut consulter, sur cet événement, *Rich. de S.-Germ.*, p. 1046, et l'*Istoria Pisana di Roncioni, nell archivio Italiano*, t. VI, p. 501 et 502.)

(2) 18 maii 1241. Reg. Greg. IX, lib. 15, n° 48, vel pot. 58. — Lettres des Papes, t. XVIII.

(3) 14 junii 1241. Reg. Greg. IX, n° 81.

La lettre par laquelle Grégoire autorise son légat à armer un plus grand nombre de galères est du 15 mars 1241, n° 19, *Super apparatu navigii*, *Reg. Greg.*, *ann.* 14.—Lettres des Papes, t. XVIII. —Celle écrite aux prélats captifs est du 31 juillet 1241, lib. 15, n° 109.



» éperons (1). » Frédéric répondit qu'il avait usé de 1241.
son droit en repoussant d'injustes attaques, et qu'on ne pouvait le blâmer de retenir en prison ceux qui s'étaient efforcés de lui faire tout le mal possible (2). Ce prince informa de sa victoire les souverains de l'Europe, les grands de l'empire, les principaux nobles allemands et italiens. Il se vantait que la main de Dieu elle-même avait terrassé les auxiliaires du pape (3). Mais les Génois, loin de perdre courage, mirent en mer de nouvelles escadres, et resserrèrent leur alliance avec l'Église romaine, au service de laquelle grands et petits promirent de consacrer leurs personnes et leurs biens (4). Bientôt après, l'empereur fit dévaster, par une flotte de quarante galères, les côtes de la Ligurie, pendant qu'un seigneur gibelin, le marquis Oberto Pelavicini, attaquait l'intérieur de ce pays avec les milices de Pavie, de Tortone et de plusieurs autres communes. Ce prince lui-même, reprenant avec ardeur son ancien projet de s'emparer du territoire pontifical, conduisit ses meilleures troupes dans la vallée du Tibre. Non-seulement la guerre embrasa le centre de l'Italie,

(1) Quod se permittat vestris calcaribus perurgeri. (Petri de Vineis Ep., lib. 1, n° 12, p. 115.)

(2) La lettre était terminée par ce jeu de mots, intraduisible en français : *Non igitur miretur si prælatos Franciæ in angusto tenet Augustus, qui ad Cæsaris angustias nitebantur*. (Ib., n° 13, p. 116.)

(3) Cette lettre, écrite de Faenza, est rapportée par Matth. Paris, ann. 1241, p. 543-545.

(4) Ep. Potest. et comm. Januens. ad Papam. (Reg. Greg. IX, lib. 15, n° 56. — Lettres des Papes, t. XVIII.)

1241. mais sur ces entrefaites elle éclata avec une telle fureur sur les frontières orientales de l'Allemagne, que l'attention de toute l'Europe se porta de ce côté. Les Tartares mettaient la Hongrie à feu et à sang. L'approche de ces hordes à demi sauvages, venues des extrémités du monde, leurs épouvantables dévastations, jetaient la terreur dans les esprits.

Les Tartares ou Tatars Mongols, peuple originaire de ce vaste plateau de l'Asie centrale qui s'étend par delà le Taurus et le Caucase, à l'est du lac d'Aral, jusqu'à la Chine, avaient, sous leur chef Tchinggis ou Gengis-Khan (1), conquis en vingt années, de 1206 à 1226, la majeure partie du céleste empire, la Corée, les montagnes du Thibet, la moitié de l'Indoustan jusqu'au fleuve Indus, la Perse jusqu'à l'Euphrate, le pays des Karismiens, les provinces qui bordent la mer Caspienne, Kasan, Astracan; c'est-à-dire plus de dix-huit cents lieues de l'est à l'ouest, et plus de mille lieues du nord au sud. A l'âge où la plupart des hommes commencent à aimer le repos, Gengis avait entrepris ses conquêtes avec des forces peu considérables. Il eut le rare talent de les conserver; et comme la fortune lui resta fidèle, il parvint à fonder un empire plus vaste que ceux d'A-

(1) Gengis-Khan, appelé Témugin dans sa jeunesse, était issu d'une race noble. Son père régnait sur quarante mille familles, réunies en treize hordes. On prétendait que le premier ancêtre de ce conquérant était né d'une vierge immaculée, et que le nom de Gengis, qui veut dire *le plus grand*, lui avait été donné par un prophète descendu du ciel sur un cheval blanc.

lexandre et d'Auguste (1). Une maladie le surprit 1241.
vers la fin de l'année 1226, près d'une forteresse sur la route de la Chine. Il expira, à l'âge de soixante et onze ans (2), au milieu de son camp, amas de tentes et de maisons portatives, qui avait l'étendue d'une grande ville (3). Durant la vie de Gengis, ses quatre fils Touschi, Zagataï, Octaï et Touli, semblèrent n'ambitionner d'autre gloire que celle de le bien servir. Touschi le précéda au tombeau, laissant un fils appelé Batou-Khan, que des historiens représentent comme généreux et libéral. Après la mort de leur père, ces princes résolurent d'achever la conquête de l'Asie, et d'étendre ensuite la domination mongole jusqu'aux dernières limites de l'Occident. Octaï hérita de la dignité de grand khan. Batou eut le Capsak, vaste contrée entre le Zaick et le Dnieper; Zagataï, la Trasoxiane et le Thibet; Touli, la Perse et les pays voisins. Dès qu'Octaï se fut emparé du nord de la Chine jusqu'au grand fleuve Kiang, il leva, en 1235, une armée de quinze cent mille hommes, destinée à agir à la fois aux deux extrémités de l'Asie, en Corée, et au delà de la mer Caspienne. Batou, son neveu, fut le chef principal de l'expédition, dirigée contre les pays occidentaux (4). Suivi de cette

(1) Hist. du grand Gengis-Khan, par Petit de la Croix; Paris, 1710, in-12, p. 2 et 4.

(2) Suivant quelques historiens, Gengis était né en 1155; suivant d'autres, en 1162.

(3) Hist. du grand Gengis-Khan, p. 490.

(4) Abel Remusat, Mém. de l'Acad. des inscript., t. VI, p. 403.

1241. masse formidable de guerriers, le jeune conquérant parcourut avec une incroyable rapidité tout le pays entre le Volga et le Borysthène, sans qu'on puisse comprendre comment il se procurait les vivres et les fourrages nécessaires à une si grande multitude. Les Tartares passaient les fleuves à la nage ou sur la glace, brûlaient les villes, portaient la dévastation dans les campagnes, exterminaient tout ce qui leur opposait quelque résistance. Kiow et Moscou, l'ancienne et la nouvelle capitale de la Moscovie, furent réduites en cendres. Le grand-duc de Russie devint le tributaire du grand khan. Un des généraux de Batou fit une invasion en Pologne, qu'il traversa, le fer et la flamme à la main, jusqu'à la Vistule; un autre prit le chemin de la Bohême, tandis qu'une troisième colonne côtoyait la mer Baltique jusqu'à l'Oder, et menaçait l'empire. A l'approche des barbares, Henri le Pieux, duc de Silésie, avait concentré ses forces à Leignitz. Boleslas, duc de Moravie, et plusieurs autres princes du pays, volèrent à son secours. Le 17, d'autres disent le 9 avril 1241, l'armée chrétienne attaqua avec intrépidité celle des Mongols, dix fois plus nombreuse (1). La première fut vaincue; mais les hordes de l'Asie, surprises d'une résistance si opiniâtre, changèrent de direction. Après s'être répandues en Moravie comme un torrent dévastateur, elles rejoignirent Batou-Khan dans cette partie de la Hongrie voi-

(1) Les historiens évaluent la force des Tartares à quatre cent cinquante mille combattants. (*Johannis Chron. Polon.*, 9. — *Boguphalus*, 60.)

sine de l'Autriche. Pour comble de malheur, ce 1241.
royaume était alors en proie à des troubles intestins. Le petit-fils de Gengis y commit de si épouvantables ravages, qu'à aucune époque, depuis l'invasion des Huns, les peuples de la Pannonie n'avaient souffert de telles calamités (1). Le roi Bela IV, vaincu dans une grande bataille (mars 1241), parvint à s'échapper avec un petit nombre des siens, et chercha un refuge dans une île de l'Adriatique. Des ruines et des monceaux de cendres marquèrent seuls l'emplacement des villes au nord du Danube, et cette fertile contrée devint presque déserte (2). Le lendemain d'une victoire, les Tartares prodiguaient de belles promesses aux Hongrois fugitifs pour les faire sortir de leurs retraites, puis ils les massacraient sans miséricorde. A Gran, ou Strigonium, ville capitale de la basse Hongrie, située à soixante-quinze lieues de Vienne, le khan fit mettre à mort, sous ses yeux, trois cents nobles matrones. Partout les églises étaient démolies, ou souillées par d'horribles profanations : les prêtres et les moines arrosaient de leur sang les marches du sanctuaire. La renommée en porta la nouvelle jusqu'aux extrémités de l'Europe, et répandit l'effroi parmi les nations limitrophes de l'Allemagne. « Que faut-il faire dans de si tristes con» jonctures? disait tout en larmes la reine Blanche à

(1) Sur les dévastations des Tartares en Hongrie, voyez le *Carmen miserabile* du chanoine de Waradin, *ap. Thuroczius rer. Hung.*, t. I, p. 292.

(2) Utramque Hungariæ pro majoris parte quasi in eremum redigerunt. (Matth. Paris, p. 538.)

1241. » son fils? — Mettons notre confiance en Dieu, ré- » pondit saint Louis; et si ces Tartares parviennent » jusqu'ici, nous les ferons rentrer dans l'enfer, ou » bien ils nous enverront au ciel (1). » Les princes de la Germanie demandaient une croisade générale de la chrétienté contre ces farouches conquérans. Le peuple éperdu croyait voir dans les enfans de l'Asie des magiciens en commerce avec l'ange des ténèbres, ou même des démons envoyés par Satan pour châtier la race humaine.

L'aspect étrange des Tartares, leur manière inusitée de combattre, n'avaient pas peu contribué à leurs succès. Ces hommes, d'une taille médiocre, mais robustes, agiles, et endurcis à la fatigue, étaient toujours prêts, sur un ordre de leur chef, qu'ils appelaient *le roi des rois* et *le seigneur du monde*, à affronter les plus grands périls (2). Ils avaient des lèvres épaisses, des yeux petits et fendus de travers; leur figure large et aplatie, aux pommettes saillantes, offrait dans son ensemble l'expression d'une férocité stupide, que les habitudes de ces demi-sauvages ne démentaient pas. Patiens et sobres, ils supportaient longtemps la soif et la faim. Manquaient-ils de vivres, un peu de lait et de fromage de jument, et au besoin de la chair de cheval, leur suffisaient. Des peaux de bêtes composaient leurs vêtemens; pour armes défensives, ils portaient des cuirs apprêtés, et recouverts de plaques de métal. Personne ne savait comme eux se servir

(1) Matth. Paris, p. 539.
(2) Alberici Mon. Chron., p. 571.

de l'arc, manier de longues lances, traverser, sur des outres gonflées d'air, les fleuves les plus rapides. Avant l'action, les Tartares s'excitaient au carnage en poussant des cris épouvantables ; puis, de toute la vitesse de leurs chevaux, ils fondaient sur l'ennemi, tournaient bride, revenaient à la charge, le harcelaient sans relâche, comme ces essaims de frelons, dont on ne se délivre que par une prompte fuite. Ajoutons cependant que, depuis leurs victoires sur les chrétiens, les mœurs rudes des pâtres de la haute Asie commençaient à changer. Le goût du luxe pénétrait dans leurs tentes ; on voyait des chefs montés sur de beaux chevaux, et couverts de brillantes armures, dépouilles des seigneurs hongrois. Leur table était moins frugale, et ils portaient des vêtemens plus recherchés (1). 1241.

Frédéric était encore en Romagne quand des lettres de son fils Conrad lui annoncèrent l'approche des hordes de Batou-Khan. Bientôt après, le roi de Bohême, et d'autres princes voisins de la frontière orientale de l'empire, réclamèrent les secours les plus prompts : des ambassadeurs hongrois, envoyés dans un but semblable au camp impérial, firent un affreux tableau des ravages commis par les Tartares. Bela IV, sans armée et sans argent, réduit à fuir jusqu'en Illyrie, offrait de soumettre ses États à l'empire, si on le replaçait sur le trône (2). Ses ministres, munis

(1) Ep. Frid., ap. Matth. Paris, p. 528. — Consulter, pour plus de détails, Rubruquis, Marco-Paolo, et les savans travaux d'Abel Remusat dans les Mém. de l'Acad. des inscript., t. VI.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1046.

1241. des pouvoirs nécessaires, firent en son nom l'hommage et le serment. Dans cette cruelle extrémité, on demandait de toutes parts que le chef de l'Église et l'empereur missent fin à leurs querelles. Les grands de l'Allemagne écrivirent à Grégoire, qui répondit par de vagues promesses à leurs sollicitations. L'évêque de Watzen, l'un des envoyés hongrois, se rendit à Rome, où il n'obtint pas plus de succès. Le pape promit de faire prêcher dans toute la Germanie une croisade contre les Tartares, ce qui eut effectivement lieu (1). Il parut même consentir à un rapprochement avec Frédéric, mais sous l'expresse condition que le monarque se soumettrait humblement à ce que réclamerait l'honneur de l'Église, l'intérêt du ciel, et le bon état du peuple chrétien (2). Cette tentative n'eut aucune suite. Peu de temps après, le comte Richard de Cornouailles, frère de l'impératrice Isabelle, en fit une autre, qui ne réussit pas mieux. A son retour d'une croisade en Palestine, le prince anglais s'était arrêté à la cour impériale. On l'envoya à Rome, avec mission de proposer que toutes les questions en litige fussent soumises à des arbitres. Après quelques pourparlers, le vieux pontife rompit brusquement les conférences : « Que le chef de l'em» pire, s'écria-t-il, fasse serment d'obéir de bonne

(1) Lateran., 20 maii 1241. Reg. Greg., lib. 15, n° 91. — Lett. des Papes, t. XVIII.

(2) 1 julii 1241. Reg. Greg. IX, lib. 15, n° 108. — Lettr. des Papes, t. XVIII.

» foi à nos injonctions, la paix est à ce prix (1). » 1241.
Richard, mécontent, s'éloigna, et tout espoir d'accommodement s'évanouit. On s'attend bien que le pontife et le monarque s'accusèrent l'un l'autre des malheurs qui menaçaient l'Europe. « Si la Péninsule n'était pas déchirée par des factions, écrivait » Frédéric aux princes chrétiens; si le chef de l'É» glise cherchait à apaiser la révolte de nos sujets, » au lieu de la fomenter, nous trouverions bientôt » des armées suffisantes pour affranchir l'Allemagne et » la Hongrie de l'invasion des Tartares. Mais comme, » au mépris de toute justice, il s'obstine à prêcher la » croisade contre notre personne, nous ne pouvons » seul nous défendre de deux côtés à la fois, et sub» venir, avec un trésor épuisé par les guerres d'Italie, » à cette nouvelle dépense. Cependant, les barbares, » encouragés par nos divisions, s'apprêtent à nous » attaquer. Ils connaissent les endroits faibles ou mal » défendus; ils savent que si la Germanie, cette bar» rière de l'occident, succombe dans la lutte qui se » prépare, les autres États ne pourront se soutenir. » Joignez donc vos forces aux nôtres, envoyez-nous » une nombreuse chevalerie, faites de grands appro» visionnemens d'armes et de vivres, aidez-nous à » vaincre l'ennemi commun (2). »

Par une autre lettre, il se justifiait, dans les termes

(1) Sed voluit papa ut imp. se absolute subjiceret, ipsius papæ arbitrio et voluntati. (Matth. Paris, p. 550.)

(2) Ep. Frid. II, ap. Matth. Paris, p. 539-541. Voir la lettre de Fréd. aux cardinaux (*Petri de Vineis*, *Codex Epist.*; Mss. *in Bibl. Barberina*, n° 2138, f° 19).

1241. suivans, de ne point marcher en personne contre les Tartares : « Si nous retirions nos forces de la Péninsule, et que nous en sortissions avant d'avoir conclu une paix solide avec le Saint-Siége, le pays serait exposé à des périls d'autant plus réels, que c'est précisément quand nous défendons ailleurs les intérêts de notre empire et la cause même de Dieu, que le pape redouble d'efforts pour nous accabler. Chacun ne sait-il pas qu'il a fait envahir notre royaume héréditaire, qu'il a allumé la guerre civile, et publié la croisade contre nous, pendant que nous étions outre-mer au service de Jésus-Christ (1)? » Comme beaucoup de gens trouvaient ces griefs fondés, les ennemis de l'empereur y répondirent par des accusations absurdes, mais bien propres par cela même à faire impression sur une multitude toujours facile à égarer. Ce prince, qu'ils surnommaient *l'Antechrist*, et le digne émule de Satan, avait, suivant eux, appelé les Tartares, pour détruire la foi catholique et s'emparer de l'empire du monde. Sacrifiant l'intérêt public à de coupables intrigues, il s'était, disaient-ils, secrètement ligué avec les hordes ennemies, dont ses conseils dirigeaient toutes les entreprises (2). A l'appui de ces calomnies, une lettre apocryphe, attribuée au général des Tartares, fut répandue en Europe. Ce chef y déclarait que le khan, juge suprême du ciel et de la terre, était venu pour interposer sa médiation entre le sacerdoce et l'empire (3). De son côté,

(1) Raynaldi, Annal. Eccl., t. XXI, ann. 1241, § 37.
(2) Matth. Paris, p. 542. — Annal. Eccl., 1241, § 29.
(3) Schannat Vindem., Dipl., p. 206.

le pape prétendait que l'empereur avait exagéré les dangers de l'Allemagne, dans l'espoir de mettre sur pied de grandes forces, et de les tourner contre l'Église romaine. 1241.

Un chroniqueur contemporain rapporte qu'avant de franchir les frontières de l'Allemagne, Batou-Khan fit sommer le chef de l'empire de mettre bas les armes, lui offrant, pour prix de sa soumission, un emploi lucratif à la cour mongole. « Je connais assez » bien l'art d'élever les oiseaux, répondit Frédéric en » souriant, et je puis prétendre à la charge de faucon- » nier (1). » Mais cette proposition étrange du prince tartare déguisait mal ses hésitations. Il s'apercevait que les peuples occidentaux étaient moins facile à vaincre que ceux de la basse Asie; et la résistance éprouvée par ses lieutenans en Silésie et en Bohême lui faisait pressentir celle qui l'attendait de ce côté du Danube. De grands préparatifs de guerre se faisaient en effet d'une extrémité à l'autre de l'Allemagne, où un ordre impérial avait appelé les princes à la défense du territoire. Conrad, âgé d'environ treize ans, prit la croix à Ettlingen, et assigna à Nuremberg, pour le jour de l'octave de la Saint-Jean-Baptiste, le rendez-vous général des troupes avec lesquelles il devait marcher contre les chiens de Tartares (2). Frédéric publia un décret d'après lequel tout habitant, dont le revenu s'élevait à trois marcs, était tenu de se munir d'armes de guerre. Recommandation fut faite aux princes d'avoir à leur solde un grand nombre d'arba-

(1) Alberici monachi Tria Font. Chron., p. 567.

(2) Contra canes Tartareos. (Matth. Paris, loc. cit.)

1241. létriers. Les généraux ne devaient pas, sans de mûres réflexions, livrer bataille dans des plaines ouvertes à un ennemi trop supérieur en cavalerie, de crainte de ne pouvoir rallier leurs gens, s'ils étaient vaincus. « Qu'on ne brasse pas de cervoise ou d'autres bois- » sons faites avec de l'orge ou du froment, portait » cette ordonnance; et que le produit de la récolte » soit réservé pour la nourriture des troupes. Qu'on » ne transporte pas d'approvisionnemens vers le Rhin, » mais seulement dans les provinces menacées de l'in- » vasion (1). »

Frédéric eut alors jusqu'à six armées sur pied (2) : la première, qu'il commandait en personne dans la Romagne et la Marche; la seconde, employée contre les Génois, dont elle dévastait le territoire, pendant qu'une flotte de quarante galères croisait sur les côtes de la Ligurie; une troisième, sous les ordres d'Eccelin de Romano et des autres chefs gibelins, occupait les Marches véronaise et trévisane; la quatrième était dans le duché de Spolette et dans la Toscane; la cinquième, en terre sainte; la dernière enfin, et la plus nombreuse, s'assemblait en Allemagne, pour arrêter le mouvement d'invasion des Tartares.

Pendant que la Hongrie était dévastée par les hordes asiatiques, que l'Allemagne se préparait à repousser le petit-fils de Gengis, Frédéric, maître de la Romagne, portait la guerre sur les terres de l'Église. Il se dirigea vers le bas Tibre, où l'appelait le car-

(1) 21 maii 1241. Pertz, Leges, t. II, p. 339.
(2) Matth. Paris, p. 537.

dinal Jean Colonne, aujourd'hui l'ennemi déclaré du pape. Les territoires de Fano, d'Assise et de Narni, furent saccagés chemin faisant; Spolette ouvrit ses portes; Palestrina, Monticello et Ponte-Lucano, trois fiefs de la famille Colonne, reçurent des garnisons impériales. Frédéric, comptant sur les intelligences qu'il conservait dans Rome, s'était avancé encore une fois jusqu'auprès de cette grande capitale, dans l'espoir d'y être admis. Si l'on fait attention au circuit de seize milles et demi romains, un peu plus de cinq de nos lieues (1), que Rome avait au moyen âge, et qu'elle conserve encore aujourd'hui; si l'on considère ses murs presque partout en brique ou en moellon, les quartiers déserts compris dans sa ligne de défense, cette ville ne paraîtra pas pouvoir tenir longtemps contre une armée régulière, pourvue d'un attirail de siége. Mais, d'une part, le développement excessif de son enceinte ne permettait pas aux troupes impériales, toujours peu considérables, d'en faire le blocus, et d'empêcher les citoyens d'introduire des vivres dans la ville. D'autre part, on devait craindre, si on y entrait en ennemi, d'avoir sur les bras, dans des rues étroites, une population plus nombreuse que les assiégeans, et soutenue par une partie de la noblesse, retranchée dans ses tours fortes et dans les vieux mo- 1241.

(1) Le mille romain est de 1 kil. 489 m. Les murs actuels de Rome sont de deux époques : la partie la plus ancienne fut reconstruite par Honorius vers l'an 402, le surplus date de Bélisaire et de Narsès. Il ne reste presque aucun vestige de l'enceinte élevée par Aurélien, et finie par Probus vers 276, lors de l'approche des Barbares.

1241. numens des empereurs. Ainsi la grande difficulté était moins de pénétrer dans Rome que de s'y maintenir. Il est vraisemblable que ce motif empêcha toujours Frédéric de l'attaquer sérieusement, malgré tout son désir d'avoir une ville qu'il considérait comme la capitale de l'empire. Pour soumettre les Romains, on le voit en effet employer souvent la ruse et l'intrigue, jamais la force ouverte. Cette fois encore, le parti de l'Église prévalut. Trompé dans ses espérances, ce prince permit à ses troupes le pillage des environs de Rome; prit Albano, Tivoli, Grotta-Ferrata, et livra aux flammes le faubourg de Borgo-Novo, que les habitans avaient abandonné (1). Le magnifique château de Monteforte, rebâti à grands frais par les neveux du pape, fut rasé jusqu'aux fondemens, à la réserve d'un seul pan de muraille en ruine qu'on laissa debout, comme pour indiquer la place qu'occupa cet édifice. On prétendait que Grégoire y avait dépensé des sommes immenses, prélevées sur les fonds de la croisade (2). Quoi qu'il en puisse être, en se voyant serré de près par un ennemi qu'il n'avait pas ménagé, en butte dans son propre palais aux nobles du parti impérial, contrarié dans sa politique par plusieurs cardinaux, et sans autre appui qu'un peuple inconstant, dont il avait tant de fois subi les caprices, le vieux pontife sentit fléchir son courage et ses forces. On sait qu'il était presque centenaire; la gravelle le

(1) Burgum novum igne crematur. — Jul. et aug. 1241. Rich. de S.-Germ., p. 1047.)

(2) Matth. Paris, p. 555.

tourmentait, et il ne pouvait se procurer de soulagement que par l'usage des bains de Viterbe, dont la guerre le tenait éloigné. Les dévastations commises sous ses yeux achevèrent d'ébranler en lui cette énergie ou plutôt cette roideur de caractère qui, depuis si longtemps, résistait aux plus terribles épreuves. Le corps était caduc; l'esprit succomba à son tour; et, le 21 août 1241 (1), Grégoire IX s'éteignit à Rome, laissant dans un état déplorable l'Église, dont il avait été le chef pendant quatorze ans et cinq mois. 1241.

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1047, C.

CHAPITRE II.

—

SOMMAIRE.

Conduite de l'empereur après la mort de Grégoire IX. — Brigues dans le conclave. — Élection et mort de Célestin IV. — Les cardinaux, divisés d'opinion, se dispersent. — Longue vacance du Saint-Siége. — État misérable dans lequel tombe l'Église romaine. — Efforts plus ou moins sincères de Frédéric pour y mettre un terme. — Mort de l'impératrice Isabelle et de Henri, ex-roi des Romains. — Négociations pour la paix, sans résultat. — Les Tartares s'éloignent de l'Allemagne. — L'Europe entière veut un pape. — Lettres de l'empereur aux cardinaux. — Ce prince dévaste les environs de Rome. — Élection d'Innocent IV. — Détails biographiques sur le nouveau pontife. — Conférences pour la paix. — L'empereur perd Viterbe. — Le pape est reçu dans Rome. — Rupture des négociations. — Fuite d'Innocent IV. — Son arrivée à Lyon. — Dépit de l'empereur. — Convocation d'un concile général. — But que se propose le chef de l'Église. — Diète de Vérone. — Discussions dans le concile. — Frédéric II excommunié, et déposé de la dignité suprême. — Colère de ce prince en apprenant sa condamnation. — Ses lettres aux rois de l'Europe. — Accusations portées contre le Saint-Siége.

1241. Durant les deux dernières années de sa vie, Grégoire IX avait été, pour l'empereur, un ennemi ardent, infatigable, avec lequel ce prince n'avait pu faire ni paix ni trêve. Depuis l'avénement des Hohenstaufen, aucun pontife n'avait soulevé plus de passions, déployé plus de vigueur de caractère, moins calculé si la direction que le Saint-Siége donnait aux affaires de l'Allemagne n'aurait pas, dans l'avenir, des

résultats funestes à la papauté. C'est que personne n'avait mieux pénétré que Grégoire les projets de Frédéric II sur la Péninsule; projets dont la réussite eût anéanti la puissance temporelle du sacerdoce, fait de Rome la capitale de l'empire, et des papes de simples primats de la chrétienté. C'était, on le voit, une question vitale pour la cour romaine. Il en résultait une de ces luttes à outrance du fort contre le faible, dans lesquelles le dernier des deux, près de succomber, se fait une arme de tout ce qu'il trouve, dût-il se blesser lui-même en s'en servant. L'énergique vieillard avait entrepris, avec la seule puissance des opinions libérales prêchées au nom du Christ, une guerre décisive contre son redoutable adversaire. Jusqu'alors la balance ne penchait pas du côté de l'Église. On a vu que les tentatives de Grégoire, pour faire élire en Allemagne un nouveau roi des Romains, s'étaient brisées contre une opposition nationale qui, d'une voix unanime, repoussait les exigences de la cour romaine. En Italie, malgré quelques défections, les affaires prenaient une tournure favorable pour Frédéric. Le royaume de Sicile lui restait soumis, nonobstant les efforts contraires du pontife. Maître de la Romagne et de la Toscane, ce prince interceptait toutes communications entre Rome et les Guelfes de la Lombardie. Enfin, dans cette dernière province, l'ancien esprit républicain perdait tous les jours de son activité. Les communes, jalouses les unes des autres, épuisaient leurs forces dans de petites guerres de ville à ville, ou dans les dissensions de la noblesse et du peuple; mais, en

1241.

1241. rapprochant ces faits, il ne faut pas s'attendre que si la mort de Grégoire n'assure le triomphe de l'empereur, elle va préparer les voies à une paix durable. N'oublions pas qu'au XIII[e] siècle, indépendamment de la force que le Siége apostolique puisait dans l'élément religieux, il en trouvait une non moins grande dans le principe de l'affranchissement de l'Italie, dont il se prétendait la personnification. Un nouveau pape n'aurait pu, sans trahir les intérêts les plus chers de l'Église, déserter la politique de son prédécesseur ; et lors même que les deux partis, également épuisés par la guerre, se seraient rapprochés encore une fois, la paix n'eût été pour eux qu'une courte halte pour se préparer à de nouveaux combats. Au point où les choses en étaient venues, il fallait de toute nécessité que la dynastie de Souabe descendit du trône, et que l'empire allemand abandonnât ses prétentions sur l'Italie, ou que la puissance temporelle et l'indépendance du Saint-Siége cessassent d'exister.

Les Guelfes furent consternés de la mort de Grégoire, mais les Gibelins en ressentirent une grande joie ; et l'empereur lui-même, quoiqu'il n'attendît de cet événement rien de bien décisif pour ses desseins, affecta d'y voir le doigt de la Providence. Il écrivit en ces termes aux souverains de l'Europe : « Si Dieu, » qui a connu les projets malveillans du pape défunt, » et en a empêché l'exécution, appelle au trône pon- » tifical un homme selon son cœur (ce que nous dé- » sirons ardemment), ce nouveau père trouvera en » nous un fils dévoué, et plein de zèle pour les inté- » rêts de la sainte Église. Certain de son affection

» paternelle, nous pourrons, avec le secours des rois 1241.
» chrétiens, tourner nos efforts contre les Tartares, » et refouler ces ennemis de la foi catholique dans » les pays d'où ils sont sortis (1). » Quelque temps auparavant, le prince, voyant son trésor vide et son crédit ruiné, s'était fait livrer, à titre de prêt, l'argent et les objets précieux gardés dans les sanctuaires du royaume (2). La riche abbaye de Mont-Cassin, dont les moines étaient en exil depuis deux ans, avait souffert plus qu'aucune autre de cette exaction. Après la mort du pape, Frédéric, croyant prouver que la guerre n'était qu'entre lui et Grégoire, suspendit les hostilités contre le Saint-Siége, sans abolir toutefois la confiscation mal déguisée qui frappait les églises. Cette mesure, exécutée avec rigueur, causa un mécontentement général. La plupart des ecclésiastiques rachetèrent, d'après une estimation arbitraire, les ornemens et les vases sacrés, objets de la vénération des fidèles : le produit servit à payer les troupes.

Dix cardinaux se trouvaient à Rome quand il fallut entrer au conclave. Pour les contraindre à terminer promptement l'élection, le sénateur les logea à l'étroit dans le Septizone (3); mais l'esprit de discorde, qui régnait en Italie, se mit parmi les membres du sacré collége, et l'assemblée se divisa. Six cardinaux proposèrent une trêve avec l'empereur; les quatre autres, de suivre les plans de Grégoire. Parmi

(1) Petri de Vin. Epist., lib. 1, n° 11, p. 111 et passim.

(2) Jul. 1241. Rich. de S. Germ., p. 1045, C.

(3) Vita Inn. papa IV, scripta a Nicol. de Curbio, capell. pontif., apud Murat., t. III, p. 592, B.

1241. les premiers, cinq portaient au trône pontifical le sixième, appelé Geoffroi de Castiglione, d'origine milanaise, et évêque de Sabine. C'était un vieillard connu par sa haute piété, mais dont le grand âge et l'état maladif faisaient pressentir la fin prochaine. Trois cardinaux de la faction italienne réunissaient leurs votes sur Romano, du titre de Saint-Ange, que l'empereur repoussait. Romano était mal famé. Pendant sa légation en France, on lui avait imputé des vues coupables sur la reine Blanche de Castille. Depuis son retour en Italie, il n'avait cessé d'exciter Grégoire IX à des partis extrêmes contre le chef de l'empire (1). Malgré les menaces des Romains, malgré une chaleur excessive, des privations de toute espèce, et l'ennui d'une réclusion absolue dans un lieu incommode et malsain, aucune des deux fractions du conclave ne voulut céder à l'autre, et on ne put réunir les deux tiers des suffrages exigés pour la validité de l'élection. Alors la majorité supplia l'empereur d'envoyer à Rome les deux cardinaux pris en se rendant au concile, sauf à leur imposer, pour le retour, telle condition qu'il voudrait (2). Ce prince en exigea des otages, et le serment de se remettre entre ses mains aussitôt l'élection finie, sous la réserve que si l'un des deux parvenait à la papauté, il serait de plein droit dégagé de sa parole. Leur présence ne put mettre fin aux intrigues, qui se prolongèrent durant quarante jours. Pendant ce temps, le cardinal

(1) Matth. Paris, p. 556.
(2) 1241. Hahn, Litt. princip., n° 24, p. 241.

Sinibald de Fiesque tomba dangereusement malade. 1241.
Robert de Sumercote, Anglais de nation, mourut au Septizone; et, s'il faut en croire un chroniqueur peu favorable à la cour pontificale, on accusa la faction italienne d'avoir empoisonné cet étranger, dans la crainte qu'il ne devint pape (1). Après de longs débats, comme chacun était désireux de mettre un terme à cette longue détention, les dissidens consentirent enfin à élire le vieux cardinal Geoffroi de Castiglione; et il fut proclamé à la fin d'octobre, sous le nom de Célestin IV (2). Chacun prévoyait que ce nouveau règne serait court. Les cardinaux avaient ajourné la question, faute de pouvoir la résoudre; mais ils recouvrèrent la liberté, après laquelle le collége entier soupirait.

Le jour de la Toussaint, Célestin IV célébra la messe à Saint-Jean de Latran, et annonça une promotion de cardinaux qui ne put avoir lieu. Le temps lui manqua même pour se faire sacrer; car, dès le 2 novembre, il tomba malade, et mourut à Saint-Pierre le 16 ou le 17 du même mois (3). « Plaise à Dieu, s'écrie un historien, qu'il n'ait pas été empoisonné, comme on le prétend (4)! » Hâtons-nous d'ajouter que rien

(1) Matth. Paris, p. 557.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1048, C. — Mem. Potest. Regin., p. 1112. — Andreæ Dandolo Chron., p. 333. — Annal. Eccl., 1243. *Note de Mansi*, t. I, p. 287.

(3) Le Registre d'Innocent IV, lib. 1, ep. 1, porte que Célestin mourut *infra modicum temporis spatium*. — Pierre de Carbio, qui était présent à la cour pontificale, dit *infra XVII dierum spatium*.

(4) Utinam non, ut dicitur, potionatus! (M. Paris, p. 558.)

1241. ne justifie une telle allégation, et qu'à cette époque de troubles aucun personnage considérable ne succombait en Italie, sans que l'une des deux factions n'accusât l'autre d'un nouveau crime. Les cardinaux redoutaient tellement d'être renfermés encore une fois dans le Septizone, que, sans même attendre la fin des cérémonies ordinaires de l'inhumation, chacun d'eux sortit à petit bruit de la ville (1). Au lieu de se rendre à Anagni, désignée d'avance pour la tenue du conclave, ils se dispersèrent dans l'État ecclésiastique, et on perdit tout espoir de les rassembler. L'Église tomba dans une anarchie complète. A Rome, le peuple assaillit la demeure des cardinaux, et arrêta Jean Colonne, dont il saccagea le palais, pour punir ce prince de l'Église de s'être ligué avec les Gibelins. Les deux cardinaux de Préneste et de Saint-Nicolas, fidèles à leurs sermens, retournèrent dans les prisons de l'empereur.

Dès le mois de septembre, Frédéric, qui, en se tenant trop près de Rome, aurait craint qu'on ne l'accusât de ne point laisser au conclave une entière liberté, s'était retiré dans ses États, après avoir mis une forte garnison à Tivoli. Il jeta près du Garigliano les fondemens d'une ville qui reçut le nom de *Flagella*, c'est-à-dire fouet, pour exprimer sans doute qu'elle aiderait à châtier les partisans du pape et les mécontens du royaume. Par sa situation près du fleuve, dont elle commandait le passage, cette forteresse in-

(1) *Card. de urbe fugerunt, eo insepulto.* Rich. de S.-Germ., p. 1018, C.



terceptait le chemin de Rome à Capoue. Les habitans 1241.
de plusieurs bourgs de la province eurent ordre de s'y établir. On employa aux constructions les sujets de l'abbé de Mont-Cassin, ceux du comte de Fondi, et de plusieurs autres feudataires partis pour l'exil. Mais, soit que le lieu eût été mal choisi, soit par d'autres causes qu'on ignore, Flagella resta déserte peu d'années après sa fondation, et c'est à peine si aujourd'hui on en peut reconnaître l'emplacement (1).

De Ceprano, l'empereur se rendit en Pouille par San-Germano et Bénévent. Une grande affliction l'y attendait. La cour s'était établie dans le palais de Foggia pour y passer l'hiver, et l'impératrice Isabelle, très-avancée dans sa grossesse, devait faire ses couches dans cette ville. Elle y donna le jour à une fille qu'on nomma Marguerite, et mourut dans les douleurs de l'enfantement le 1er décembre de cette même année (2). Son enfant lui survécut. Isabelle fut enterrée dans l'église souterraine d'Andria, à côté d'Yolande de Brienne, seconde femme de Frédéric, morte, ainsi qu'elle, des suites d'un accouchement laborieux (3).

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1047.

(2) Epist. Frid. II ad reg. Angliæ, ap. Matth. Paris, p. 559. — Rich. de S.-Germ., p. 1048.

Isabelle, mariée en 1235, eut quatre enfants : 1° Jordan, né à Ravenne en 1236, mort au berceau ; 2° Agnès, née l'année suivante, morte en 1238, après avoir été fiancée à Conrad de Thuringe ; 3° Henri, né à Turin le 12 février 1238, mort en 1254 ; 4° Marguerite, qui causa la mort de sa mère.

(3) Suivant la tradition, les corps des deux impératrices ayant été exhumés après la chute de la maison de Souabe, furent transférés sous le porche de la cathédrale d'Andria ; et les

1241. L'aîné des enfans de l'empereur, Henri, cet ancien roi des Romains, dépouillé de sa dignité en 1235, pour crime de rébellion, suivit de près l'impératrice au tombeau. Ce prince avait payé chèrement sa conduite coupable. Après une captivité de plus de six ans dans la forteresse de Saint-Félix, où l'on sait qu'il manqua souvent du nécessaire, Henri venait d'être transféré à Nicastro, puis à Martorano en Calabre,
1242. lorsque la mort le frappa au mois de février 1242, à l'âge de près de trente-deux ans. Quelques écrivains se sont plu à embellir cet événement de circonstances dramatiques, dont rien n'atteste l'authenticité. Suivant eux, l'empereur, en qui l'affection pour ce fils ne s'était jamais entièrement éteinte, l'aurait rappelé à la cour, avec l'intention de lui pardonner ses fautes. Mais Henri, naturellement soupçonneux et aigri par le malheur, s'était persuadé que l'échafaud l'attendait; et, pour s'y soustraire, il résolut de mettre fin à ses jours. Comme son escorte traversait, à peu de distance de Martorano, un pont jeté à une grande hauteur sur un torrent, il s'élança dans l'abîme, et y trouva la mort (1). On l'enterra avec pompe dans la cathédrale de Cosenza, où un tombeau en marbre lui fut élevé près de la principale porte de l'église (2). Frédéric

deux statues de femmes qu'on voit à l'entrée principale sont celles des impératrices, dont les os reposent ensemble sous la pierre qui est entre ces statues. (Huillard-Breholles, Recherches sur les monumens, etc., p. 91, note 10.)

(1) Benvenuto da Imola, Comment. ad Dante Comed. ap. Murat., Antich. Ital., t. I, p. 1054.

(2) En 1574, l'archevêque Acquaviva fit démolir ce tombeau,

donna à son fils des larmes tardives; peut-être même 1242.
se reprocha-t-il l'excès de sa sévérité. Un ordre impérial enjoignit aux prélats du royaume de faire dire des messes pendant un mois dans toutes les églises, et d'adresser à Dieu des prières pour le repos de l'âme de ce malheureux prince (1). L'ex-roi des Romains laissait deux fils jumeaux en bas âge, qui moururent jeunes, l'un en 1251, l'autre deux ans plus tard. Quant à Marguerite, la veuve de Henri, elle survécut longtemps à son mari, à ses enfants, et au duc d'Autriche son frère. Devenue par la mort de ce dernier, en 1246, l'héritière de ses États, elle épousa, en 1252, Ottocare, fils du roi de Bohême. Sa fin fut misérable. Ottocare, plus jeune qu'elle, n'avait demandé sa main que pour avoir un prétexte de s'emparer de l'Autriche. En 1261, il répudia Marguerite pour cause de stérilité, et la relégua à Krems, où l'on croit que le poison termina ses jours.

Aucun événement remarquable ne signala le reste de cette année. L'empereur paraissait se donner beaucoup de mouvement pour faire élire un nouveau pape, quoique au fond il vît avec joie la vacance du Saint-

pour obéir aux décisions du concile de Trente. On y trouva le squelette de Henri, enveloppé d'une tunique brodée d'or et d'argent, et presque en lambeaux. L'aigle de Souabe, dont les deux ailes étaient figurées en relief, le fit reconnaître. Il est assez vraisemblable que l'archevêque voulait transférer cette sépulture dans un lieu plus commode; mais la mort, qui le surprit, l'en empêcha. (Huillard-Brebolles, Recherches sur les monumens, p. 92, note 5.)

(1) Petri de Vineis Ep., lib. 4, n° 1, t. 1, p. 5.

1242. Siége se prolonger. Dès le mois de février, il avait député vers le sacré collége Conrad de Thuringe, grand maître des Teutoniques, maître Roger de Porcastrello, son chapelain, et le nouvel archevêque de Bari, avec pouvoirs de négocier la paix; mais comme la plupart des cardinaux étaient absens d'Anagni, on ne put rien conclure (1). Deux mois plus tard, une nouvelle tentative de pacification ne réussit pas mieux. Frédéric avait fait conduire à Tivoli les deux cardinaux de Préneste et de Saint-Nicolas, ses prisonniers, afin qu'ils pussent se rendre plus facilement au conclave. Pendant ce temps, lui-même, dans son royaume, pressait la rentrée des impôts, faisait poursuivre par ses justiciers les agens d'intrigues, rassemblait une puissante flotte, et levait des troupes, avec lesquelles il reprit bientôt après les hostilités dans l'État ecclésiastique. L'armée impériale se porta d'abord à Rieti, d'où elle se répandit dans les campagnes romaines, qui ne furent pas épargnées. Entre autres dépouilles, on prit au couvent de Grotta-Ferrata deux statues de bronze qui ornaient des fontaines, et elles furent envoyées à Lucera (2). Depuis que la parole puissante de Grégoire ne relevait plus le courage des Guelfes, les affaires de l'empereur prospéraient dans toute l'Italie : ce prince en profita pour porter son attention sur les provinces germaniques, toujours menacées par les Tartares. La Hongrie était épuisée, les terres y restaient sans culture, et la famine semblait devoir bien-

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1048, E.
(2) Jul. 1242. Rich. de S.-Germ., p. 1050, C.

tôt en chasser les hordes mongoles. Le moment était 1242.
venu pour le petit-fils de Gengis, ou de se porter en avant, ou de renoncer à la conquête de l'Europe.

Peu de temps après la mort du pape, l'empereur avait mis sous les ordres du roi de Sardaigne quatre mille cavaliers d'élite et un corps d'infanterie, qu'il envoya en Allemagne, pour se joindre à la levée en masse de l'empire, commandée par Conrad. Il avait, de plus, promis de prendre en personne la direction de la guerre contre Batou-Khan, dès que le sacré collége aurait donné un chef à l'Église; mais il n'en fit rien, et ce fut une grande faute, qui, dans la suite, eut pour lui de funestes conséquences. On l'accusa plus que jamais de sacrifier l'Allemagne à l'Italie. Les princes, abandonnés par Frédéric dans une occasion aussi difficile, s'habituèrent à s'en passer; les liens qui les attachaient à lui se relâchèrent. Déjà les Mongols entraient en Autriche, quand Conrad descendit la vallée du Danube, et les força à rebrousser chemin. Suivant la grande chronique de Matthieu Paris, les Allemands poursuivirent jusqu'en Hongrie l'ennemi battu et découragé. Conrad et Enzio présentèrent le combat à une partie des hordes, dans un lieu appelé Delphéos ou Deiphnir, près de l'embouchure de la Theiss dans le Danube. La lutte, dit l'historien anglais, fut terrible : des masses innombrables de Mongols se brisèrent contre la valeur germanique, et Batou-Khan se retira (1). Si ce récit, qu'aucun con-

(1) Matth. Paris, p. 545.

La Theiss a sa source dans les monts Krapacks, et se jette dans le Da-

1242. temporain ne confirme, est vrai, les deux fils de l'empereur eurent la gloire d'avoir détourné l'orage qui menaçait la haute Allemagne. L'année suivante, ces barbares s'avancèrent de nouveau jusqu'à Neustadt, à huit milles ou quinze lieues de Vienne (1); mais ils étaient peu nombreux, et ne purent prendre cette forteresse, quoique sa garnison fût composée seulement de vingt hommes d'armes et de cinquante arbalétriers. Le duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, le duc de Carinthie, le roi de Bohême et le patriarche d'Aquilée, les rejetèrent en Hongrie. Bientôt après, le chef des Mongols, désespérant de dompter la résistance des princes allemands, commença son mouvement de retraite vers l'Asie. Quelques années plus tard, on reparla encore de l'arrivée des Tartares. C'étaient sans doute des détachemens restés dans les provinces voisines du Danube; mais ils ne franchirent point les limites de l'empire.

Ces événemens remplirent toute cette année et une partie de la suivante. Pendant qu'ils occupaient l'Allemagne, l'empereur mettait à profit l'intérim pontifical pour augmenter en Italie le nombre de ses alliés. La Lunigiane, la Toscane, la Marche d'Ancône, le duché de Spolette, la Romagne, lui obéissaient. En Lombardie, les habitans de Como, nouvellement entrés dans le parti impérial, saccageaient les environs de Milan. Eccelin contenait le marquis d'Este,

nube vis-à-vis Salan-Kémen. Le lieu où la bataille fut livrée est incertain. Matthieu Paris, le seul contemporain qui en fasse mention, le nomme *Delpheos* et plus loin *Deiphnir*, noms inconnus aux géographes.

(1) Le mille d'Allemagne équivaut à environ 7 kilom. et demi.



et dominait toute la Marche véronaise. Jacques de 1242.
Carrare, l'un des principaux de la faction guelfe, fait prisonnier, avait été exécuté à Padoue par la main du bourreau (1). Alexandrie, Tortone, Asti, Acqui, Alba, Verceil, Novare, Pavie, Parme et Crémone; les seigneurs et les émigrés gibelins de la Ligurie, Savone et Albenga, menaçaient la république de Gênes, que Frédéric se proposait d'attaquer en même temps par terre et par mer. A cet effet, cent soixante-dix navires de toutes grandeurs avaient été armés dans les ports de la Pouille et de la Sicile; et ce fut vainement que les Vénitiens voulurent, avec soixante galères, arrêter l'escadre impériale, qui se dirigea vers les côtes liguriennes. Mais ici la fortune commença à changer. L'amiral sicilien, appelé Ansaldo de' Mari, était né à Gênes. Ménagea-t-il son pays, ou reçut-il l'ordre d'éviter une action décisive? on ne peut le dire; mais, quoi qu'il en soit, l'expédition avorta. Sa flotte bloquait Levanto, que le marquis Pelavicini, commandant des forces de terre, attaquait de son côté, quand les galères génoises, au nombre de quatre-vingt-trois, parvinrent à dégager cette place. Ansaldo se retira à Savone, et, aux approches de l'hiver, il retourna en Sicile (2).

Vers la fin de l'année, le collége des cardinaux n'était plus composé que de six à sept membres; les uns cachés chez leurs parens, quelques autres malades, tous divisés de vues et d'esprit, et, suivant

(1) Rolandini, l. V, c. 4, p. 235.
(2) 1242, Barthol. Scribæ Ann. Genu., p. 495-497.

1242. l'expression d'un chroniqueur, sans aucune étincelle de charité (1). Plus ils mettaient d'obstination à ne pas se réunir, plus ils en rejetaient la faute sur l'empereur, qui, de son côté, leur faisait de grands reproches, tout en profitant de l'état de décadence où tombait l'Église romaine. La chrétienté prit sérieusement l'alarme. Le roi Louis IX pressa les cardinaux de mettre un terme à la vacance du Saint-Siége (2). Les évêques français déclarèrent que, si le sacré collége résistait plus longtemps au vœu de tous les chrétiens, ils éliraient eux-mêmes un pape, sous l'obédience duquel la France se rangerait (3). En Angleterre, on ordonna des prières pour apaiser la colère divine. Les prélats de ce pays firent supplier l'empereur de déposer tout ressentiment contre les cardinaux, et, loin de s'opposer par des mesures tyranniques à leur réunion, de la faciliter désormais de tout son pouvoir. « A » coup sûr, répondit ce prince, c'est moins à nous » qu'on doit tenir ce langage qu'à l'Église romaine, » dont la cupidité et l'orgueil font le malheur de » la chrétienté. Mais quand nous mériterions quel- » que blâme, qui aurait le droit d'en être surpris, » après ce que nous avons souffert (4)? » Ces instances le décidèrent néanmoins à changer de façon d'agir, et il adressa presque en même temps deux lettres aux cardinaux : l'une contenant de vives sol-

(1) Extincto charitatis inter eos igniculo. (M. Paris, p. 565.)
(2) Petri de Vineis Ep., lib. 1, n° 35, t. I, p. 213.
(3) Matth. Paris, p. 582.
(4) Matth. Paris, p. 568.

licitations (1), l'autre d'amers reproches. « C'est à 1242.
» vous, portait celle-ci ; c'est à vous, fils d'Éphraïm,
» que s'adressent ces paroles ; à vous, enfans de Bé-
» lial, troupeau de perdition ; à vous, cardinaux,
» coupables de tous les malheurs du monde, et qui
» en répondrez devant Dieu ! Vous devriez être le
» pivot et l'arc-boutant du Saint-Siége, et, par vos
» divisions, vous vous rendez la risée des peuples.
» Comme chacun de vous ambitionne la papauté, nul
» ne peut se résoudre à porter son suffrage sur un au-
» tre (2). Alors l'Église, privée de chef, tombe dans
» l'abaissement ; la foi s'altère ; le peuple croit que Dieu
» a abandonné la place au prince des ténèbres, qui
» siége au milieu de vous, semant la discorde, fer-
» mant vos oreilles aux plus prudens avis. Moins
» sages que les abeilles, vous errez sans chef à l'a-
» venture. Voulez-vous imiter les Israélites, qui,
» après avoir perdu la raison, adorèrent le veau
» d'or ? Depuis longtemps vous laissez la barque de
» Pierre sans gouvernail ; et, quoiqu'elle ne puisse
» périr, elle est, par votre faute, le jouet des vents et
» des tempêtes. Rentrez donc en vous-mêmes, tandis
» qu'il en est temps encore ; reprenez le sens et la
» raison, et faites de telle sorte que notre mère la

(1) Petri de Vineis Epist., lib. 1, n° 14, p. 118-120.

Dans un manuscrit du XIVe siècle, qui appartient au prince de Fitalia, à Palerme, cette lettre est suivie de cinquante vers appelés *léonins*, dont les deux hémistiches riment ensemble. (Vid. Codex Epist., f° 86, n° 72, r°.)

(2) Dum quilibet vestrum adspirat ad cathedram, unus non consentit in alium, et nullus erigitur. (Petri de Vineis Epist., lib. 1er, n° 17, t. I, p. 127.)

1242. » sainte Église, guidée par un nouveau flambeau,
» retrouve sa dignité et son premier éclat. »

Mais si l'empereur, cédant au vœu général, deman-
dait un pape, moins que jamais les cardinaux par-
venaient à s'accorder : la plupart refusaient de rentrer
dans la ville, où les magistrats les auraient renfermés
en conclave. Le temps se passait en vaines démar-
1243. ches. Frédéric, voyant qu'on s'en prenait à lui de
tous ces retards, leva une collecte générale dans le
royaume, et enjoignit aux possesseurs de fiefs de se
tenir prêts à marcher pour le 1er avril suivant (1). Ce
jour venu, il rassembla ses troupes près de Flagella,
sur le Garigliano, et les conduisit dans l'État ecclé-
siastique. Au dire d'un chroniqueur, son armée était
formée de neuf corps, de cinq mille chevaliers cha-
cun (2); mais il faut se tenir en garde contre ces
dénombremens, dont l'imagination de l'écrivain dé-
cuple souvent le chiffre. Pendant tout le printemps,
les impériaux commirent des dévastations, pillèrent
et brûlèrent les possessions des cardinaux, et celles
des nobles du parti de l'Église. Pour prévenir de plus
grands malheurs, les Romains firent mettre leur jus-
tification sous les yeux du monarque. Comme, loin
de fomenter le schisme, ils ne cherchaient, disaient-
ils, qu'à y mettre fin, on ne pouvait, sans injustice,
leur infliger un châtiment qu'aucune faute n'appelait
sur eux. Personne n'ignorait, au surplus, que, depuis
la mort de Célestin IV, la plupart des cardinaux ne
s'étaient pas montrés dans la ville, et que les efforts

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1250, D.
(2) Matth. Paris, 1243, p. 580.



du sénateur pour les rassembler avaient été sans 1243.
effet. L'empereur s'éloigna de Rome; mais il continua à saccager les terres pontificales, dont le pillage était promis à ses soldats. On commença par Albano, qui appartenait à un cardinal. Les Sarrasins, maîtres de ce bourg, y commirent des cruautés inouïes, n'épargnant ni âge ni sexe, brûlant les maisons, dépouillant les églises de leurs propres richesses et des dépôts qu'elles renfermaient (1). Cette exécution militaire jeta l'effroi dans les esprits; et comme l'armée menaçait le pays entier d'un sort semblable, les cardinaux firent prier l'empereur de les épargner, promettant de se rendre dans tel lieu qu'on indiquerait, sauf à Rome, et d'y élire sans plus de retard un pape qui conviendrait également à ce prince et à l'Église. La ville d'Anagni fut alors désignée pour la tenue du conclave. Frédéric y envoya, honorablement accompagnés, les cardinaux de Préneste et de Saint-Nicolas, ses prisonniers. Lui-même rappela ses troupes, et les reconduisit en Pouille, où il attendit que la promesse des membres du sacré collége reçût son accomplissement.

Enfin, l'élection eut lieu le 24 ou le 25 juin 1243, dans la grande église d'Anagni (2). Dès le premier scrutin, les votes se réunirent sur Sinibald, noble

(1) Matth. Paris (p. 580) porte à cent cinquante le nombre des églises d'Albano.

(2) Die sequenti post primo transactum festum B. Joh. Bapt. (Ep. Frid. II ad duc. Brab., ap. Martenne, Ampl. Coll., t. II, col. 1144-1145. — *Matthieu Paris et les Annales Ecclésiastiques fixent cette élection au 24 juin.*

1243. génois, de la famille gibeline de Fiesque (1), et cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucina*. Sinibald était le cinquième des fils de Hugues, comte de Lavagne, préfet du fisc impérial en Italie. Destiné dès son bas âge à l'état ecclésiastique, il s'était adonné à la culture des lettres sous la direction d'Obizzo, son oncle, évêque de Parme. Très-jeune encore, il devint chanoine de cette église, et fut envoyé à l'université de Bologne, où il excella principalement dans la jurisprudence canonique, que les plus habiles docteurs lui enseignèrent : on le citait lui-même comme l'un des meilleurs légistes de l'Italie. Ses études terminées, il se rendit à la cour romaine, dans l'espoir d'y obtenir un avancement rapide : Honorius III le créa vice-chancelier du Saint-Siége. Le cardinal Hugolin, qui en était le chancelier, ayant été chargé de rétablir la paix entre Pise et Gênes, se servit utilement de Sinibald, et ne cessa depuis lors de le protéger. Quand Hugolin fut assis sur le trône pontifical, il comprit Fiesque dans sa première promotion de cardinaux, qui eut lieu au mois de septembre 1227 (2). Protégé par Grégoire IX, aimé de l'empereur, que sa famille avait servi avec zèle, le nouveau prince de l'Église

(1) Cette famille était établie en Italie depuis le milieu du xᵉ siècle. Elle tenait sa fortune des empereurs, et avait toujours suivi le parti impérial. En 1158, Barberousse lui confirma la possession du comté de Lavagne. Longtemps les Fiesque furent en guerre avec la commune de Gênes; mais en 1198 ils furent contraints de lui céder les terres du comté, et reçurent en échange le droit de cité et de noblesse dans Gênes.

(2) Tommaso Costo, p. 3 et 4.

eut le rare talent de rester l'ami du monarque, sans 1243.
perdre la confiance du pape. Lors de la nomination de Célestin IV, Sinibald, après avoir voté avec le parti italien, se réunit à la faction opposée. Enfin, dans le conclave d'Anagni, les cardinaux l'élurent d'une voix unanime, comme le plus propre à mettre fin à la lutte qui, depuis si longtemps, désolait l'empire et l'Église. Le peuple fut dans la joie; on fit de grandes fêtes à Rome : l'espoir d'une paix prochaine y calma l'agitation des esprits. A la cour impériale, chacun félicitait l'empereur d'un changement si favorable. Seul, ce prince ne put s'y tromper : « J'avais un » ami dans le cardinal de Fiesque, dit-il à ses con- » fidens; Innocent sera mon ennemi, parce qu'au- » cun pape ne peut être gibelin (1). » Mais, loin d'avouer ouvertement une pensée que les faits devaient justifier bientôt après, il voulut qu'un *Te Deum* en actions de grâces fût chanté dans toutes les églises du royaume; et il fit même écrire en Allemagne et en Italie, pour annoncer que son plus sincère désir était de se réconcilier avec le Saint-Siége (2). A cet effet, frère Gérard de Marspurg, maître des Teutoniques; Ansaldo de' Mari, grand amiral de l'empire et du royaume de Sicile; maître Roger de Porcastrello; maître Pierre des Vignes, et Thaddée de Sessa, portèrent à Anagni une lettre rem-

(1) Perdidi bonum amicum, quia nullus papa potest esse ghibellinus. (Galvan. Flammæ Manip. Flor., cap. 276, p. 680, A. — Ptolem. Lucens., lib. 22, cap. 1, p. 1142, B.

(2) Ep. Frid. ad duc. Brabantiæ, ap. Martenne, Ampl. Coll., t. II, n° 10, col. 1144-1145.

1243. plie d'expressions de dévouement et d'obéissance : « Nous avons appris avec une extrême joie (ainsi » s'exprimait Frédéric) que notre ancien ami est de- » venu notre père. Nous croyons que votre élévation » à la papauté va mettre fin à toutes les discordes. » Dans cette ferme confiance, nous prenons ici l'en- » gagement d'employer nos forces et d'apporter le » plus grand soin à maintenir la dignité de l'Église » romaine, à protéger les libertés ecclésiastiques; et, » sauf les droits et l'honneur de notre couronne, à nous » montrer pour vous un fils obéissant, soumis, et plein » d'affection filiale (1). » Pendant ce temps, l'arche- vêque de Rouen, l'évêque de Modène, et l'abbé de Sainte-Faconde, se rendaient à Melfi, pour signifier au chef de l'empire l'avénement du nouveau pape, et sonder ses dispositions. Partout, sur leur passage, on leur rendit de grands honneurs, comme à des messagers de paix. Les négociations s'ouvrirent en même temps à Melfi et à la cour pontificale; mais, dès le début, elles prirent une direction qui ne promettait pas un heureux résultat. Les ambassadeurs impériaux ne furent point admis à l'audience du pape; et comme Frédéric s'en plaignit, on répondit que la règle interdisait au chef de l'Église de conférer per-

(1) Cette lettre est datée de Bénévent le 26 juin, deux jours seulement après la promotion de Fiesque à la papauté. — Suivant le goût du siècle, on y faisait ce jeu de mots sur le nom d'Innocent : *Datum est enim vobis e cœlo Innocentii prædestinata sorte vocabulum, quod per vos nocentia subtrahi consultius innuat, et pie suadeat innocentiam conservari.* (Lett. des Papes, t. XIX, f° 1. — Petri de Vin. Epist., lib. 1, n° 33, t. I, p. 205.)

sonnellement avec les mandataires d'un prince frappé 1243.
d'anathème. Cependant, sur de plus pressantes instances, autorisation fut donnée d'absoudre ces envoyés, afin, disait-on, de ne pas laisser d'obstacle aux négociations (1). L'empereur demandait que l'on rappelât de la légation de Lombardie Grégoire de Montelongo, son ennemi personnel, et trouvait injuste qu'ayant rendu la liberté au cardinal de Préneste et à beaucoup d'autres prélats, on retînt Salinguerra en prison, contre le droit des gens. Le pape soutint son légat. Quant aux ecclésiastiques pris sur les galères, la délivrance d'une partie d'entre eux lui causait une véritable joie; mais il ne pouvait comprendre qu'on n'eût pas agi de même à l'égard des autres : c'était d'ailleurs bien à tort qu'on attribuait au Saint-Siége la captivité de Salinguerra, puisque cet ancien ennemi de l'Église n'était pas dans les prisons pontificales, mais dans celles des Vénitiens (2). Voici, au surplus, les articles dictés par Innocent, comme les préliminaires de la paix : Frédéric devait donner satisfaction pour les fautes qui avaient motivé son excommunication, et délivrer, sans exception aucune, les prêtres et les laïques du concile. Dans le cas où ce prince prétendrait avoir été lésé dans ses droits par l'Église romaine, ou qu'il soutiendrait n'avoir fait aucun tort à ladite Église, le pape offrait de s'en rapporter à l'arbitrage des rois, des prélats et des prin-

(1) 2 sept. 1243. Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 93, f° 15. — Lett. des Papes, t. XIX, f° 51.

(2) 26 aug. 1243. Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 89, f° 14. — Lett. des Papes, t. XIX, f° 40.

1243. ces. Les amis du Saint-Siége, ceux qui avaient adhéré à sa cause, seraient compris dans le traité de paix, et on promettrait de ne les rechercher en aucun temps pour leur conduite passée (1). Il fut impossible de s'entendre sur ce dernier article, l'empereur voulant à tout prix la soumission des Guelfes lombards, tandis que le pape entendait leur assurer une indépendance qui était la sauvegarde de celle du Saint-Siége. Au mois d'octobre, comme les affaires s'embrouillaient de plus en plus, le pontife fit avertir les chefs de la ligue de se tenir prêts à recommencer la lutte : « Engagez nos amis et nos fidèles, écrivait-» il à Montelongo, à persévérer dans leur dévoue-» ment à la bonne cause. Qu'ils sachent que nous » n'entendons pas les abandonner, et que l'Église » n'acceptera aucun accord dans lequel on refuserait » de les admettre (2). »

D'après ce qui précède, on s'attend bien que les négociations ne faisaient aucun progrès. La paix était dans les paroles, la guerre dans les esprits. Les peuples, trompés dans leurs espérances, commencèrent à s'agiter. Ceux à qui la domination impériale paraissait tyrannique accusaient l'empereur de les sacrifier à son ambition : déjà ils se tournaient vers le nouveau pape, qui promettait à chacun paix et liberté, sous la protection de l'Église. Les dominicains et les mineurs pratiquaient dans le royaume leurs menées ordinaires. Plusieurs de ces moines ayant été

(1) R. Inn. IV, l. 1, n° 84, f° 13. — L. des P., t. XIX, f° 42.

(2) Anagniæ, 23 sept. 1243. Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 123, f° 21. — Lett. des Papes, t. XIX, f° 61.

dénoncés à la justice, furent pendus. Sur ces entre- 1243.
faites, un événement qu'on n'avait pas lieu d'attendre fit évanouir tout espoir d'accord. Depuis plus d'un mois, les habitans de Viterbe, cédant aux sollicitations du cardinal Regnier de Sainte-Marie, qui était leur concitoyen, avaient fait contre les impériaux une secrète alliance avec les Guelfes de Rome. C'était précisément à l'époque où les envoyés de l'empereur arrivaient à Anagni pour négocier la paix. Dans les premiers jours du mois de septembre, quelques Romains, unis aux émigrés guelfes de Viterbe et à beaucoup de paysans armés, ayant été introduits dans la ville pendant la nuit, surprirent la garnison, forte de trois cents hommes, firent un bon nombre de prisonniers, et forcèrent le reste à se retirer dans la citadelle, qu'on avait négligé de munir de vivres. Ce coup de main heureusement fait, il restait à défendre Viterbe contre l'armée impériale, qu'on s'attendait à avoir bientôt sur les bras. Le cardinal Regnier promit à la commune l'appui du Saint-Siége; mais le pape voulut, avant tout, que les droits de l'Église fussent rétablis sur l'ancien pied (1). Bientôt une députation, composée de plusieurs habitans notables, se rendit à la cour romaine, où, en plein consistoire, elle sollicita des subsides suffisans pour payer la solde, pendant quinze jours, à quinze cents hommes d'armes et à mille fantassins. Innocent répondit qu'en considération du cardinal Regnier, et pour dérober à une ruine certaine des sujets de l'É-

(1) 20 sept. 1243. Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 88, f° 13.

1243. glise qui se replaçaient sous son autorité, il accordait 2,500 onces d'or, au poids de Rome, ou 500 marcs sterling (1). De plus, il autorisait les magistrats de Viterbe à garder sous le drapeau, durant un mois, s'il était nécessaire, les troupes qu'ils allaient soudoyer. Avec ce renfort, les milices bourgeoises attaquèrent si vigoureusement le château de Viterbe, que la position des assiégés devint extrêmement critique. Simon de Teate, le commandant impérial, écrivait lettres sur lettres pour être promptement secouru (2). Il se voyait réduit, par le manque de vivres, à manger les bêtes de somme, et une partie des chevaux de sa cavalerie. Pour surcroît de malheur, les conduits des fontaines étaient rompus, et il ne restait dans la place que trois puits, dont l'un était empoisonné. Les assiégeans avaient établi sur de grands beffrois plusieurs balistes qui lançaient continuellement d'énormes pierres, et foudroyaient la garnison avec le feu grégeois ou d'autres matières combustibles (3). Enfin, des mines avaient été poussées sous les murailles, dont la chute était attendue d'heure en heure (4). Frédéric ac-

(1) Connumeratis quingentis marcis sterling (7 oct. 1243.) Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 167, f° 29. — Lett. des Papes, t. XIX.

Le marc sterling valait en Angleterre 13 sous 4 deniers, et en monnaie française 53 sous 4 deniers, ou 2 livres 14 sous et 6 deniers tournois. Sous saint Louis, la livre valait à peu près 22 francs de notre monnaie, ce qui équivaudrait, pour 500 marcs, à près de 30,000 francs.

(2) P. de Vin. Ep., lib. 2, n°s 53 à 56, t. I, p. 352-360.

(3) Ignum vero græcum in multa jussit confici quantitate. (Petri de Vin. Cod., n° 953, p. 59, cité par Raumer, lib. 7, cap. 60, t. IV, p. 128. (Voir à la fin du vol. Pièces justif., n° 111.

(4) Petri de Vin. Ep., lib. 2, n° 53, p. 354.

courut; mais son armée n'était pas nombreuse, parce 1243.
qu'il avait profité des négociations avec le pape pour diminuer, par le licenciement d'une partie des troupes, les dépenses excessives que la guerre lui occasionnait. Il investit la ville pendant que les habitans faisaient eux-mêmes le siége de la citadelle. Déjà on avait comblé, avec des fascines et des tonneaux remplis de terre, une partie du fossé creusé au pied des murailles, quand les milices de Rome accoururent en grand nombre, et l'obligèrent à une prompte retraite. L'historien Matthieu Paris rapporte qu'il y eut un engagement sérieux, dans lequel un chevalier, couvert d'armes semblables à celles de l'empereur, tomba percé d'une flèche. Les Romains poussèrent de grandes acclamations; mais le prince, qu'ils croyaient mort, reparut tout à coup, au bruit des instrumens guerriers, et couvrit la retraite des siens (1). Ses tours en bois, ses trébuchets, furent brûlés; peu s'en fallut qu'il ne tombât lui-même au pouvoir de l'ennemi. Le 4 novembre, il leva ce siége, commencé depuis plus d'un mois, et conduisit ses troupes à Grossetto. Le comte Simon rendit la citadelle, sous la condition d'en sortir librement, avec armes et bagages, et de se retirer où bon lui semblerait. Mais les Romains, au mépris de cette capitulation, massacrèrent une partie de ses gens, et firent le reste prisonnier (2).

Cet échec eut un grand retentissement en Italie, et jusqu'en Allemagne. Partout il releva le courage des

(1) Math. Paris, p. 588.
(2) Petri de Vin. Ep., lib. 2, n° 2, t. I, p. 239-243.

1243. Guelfes, et fut suivi de défections nombreuses parmi les Gibelins. Le pape en devint plus exigeant. Dans l'État pontifical, Orviette, Todi, Assise, Pérouse, Radicofani, entrèrent en confédération avec Viterbe et Rome. En Lombardie, Verceil et Novare s'unirent à la ligue milanaise; les marquis de Montferrat, de Malaspina, del Carretto, et d'autres seigneurs habitués à passer d'un camp dans l'autre chaque fois qu'ils y trouvaient quelque profit, abandonnèrent l'empereur moyennant une grosse somme d'argent (1). Le patriarche d'Aquilée avait commencé la guerre contre les habitans de Trévise; mais le pape se prononça pour eux, et autorisa Montelongo à frapper ce prélat d'excommunication, s'il ne changeait de conduite (2). Au nord des Alpes, où la fidélité des grands de l'empire ne s'était pas encore démentie, il y eut de secrètes pratiques pour soulever des mécontentemens. On savait que Frédéric n'aimait pas le séjour de la Germanie; depuis six ans, il ne s'y était pas montré, malgré les promesses les plus positives: sa longue absence servit de prétexte à quelques défections. Des princes qui jusqu'alors avaient soutenu sa cause chancelèrent dans leur foi, et bientôt se laissèrent séduire par des insinuations perfides. Un parti d'opposition se forma. Frédéric, croyant couper le mal à sa racine, fit garder les chemins qui conduisaient en Italie. Tout voyageur sur lequel on trouvait des lettres ou de l'argent pour la cour pontificale

(1) Galvan. Flammæ Man. Flor., 1243, cap. 277, p. 680, B.

(2) 7 nov. Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 212, f° 36. — Lett. des Papes, t. XIX, f° 87.

était mis en prison, et quelquefois même envoyé au supplice (1). Un moyen plus efficace eût été sans doute de se montrer aux Allemands; mais l'empereur avait laissé passer l'instant favorable, et, depuis l'élection d'Innocent IV, il ne pouvait, sans danger, s'éloigner de la Péninsule. 1243.

Pendant que ce prince assiégeait encore Viterbe, les magistrats et le peuple de Rome avaient supplié le pape de venir habiter leur ville. Le dimanche 15 novembre, il y fit son entrée, au milieu des plus bruyantes acclamations. Mais bientôt le séjour lui en devint insupportable, par suite des persécutions que les créanciers de Grégoire IX lui firent éprouver. Pour fournir des subsides aux Guelfes, le pape défunt avait emprunté à des marchands romains 40,000 marcs (environ 220,000 francs); et ces gens voulaient être payés, sans plus de délai, du capital et des intérêts de la somme. Comme on ne put les satisfaire, ils firent grand bruit. Chaque jour ils s'assemblaient autour du palais, et faisaient entendre de telles clameurs, que le pape n'osait sortir de son appartement, de crainte de quelque insulte. On ne les apaisa qu'en promettant d'employer le premier argent disponible à solder leurs créances (2).

Déjà, depuis plus de deux mois, les ambassadeurs impériaux avaient quitté la cour pontificale, quand, vers les derniers jours de l'année 1243, un désir de paix parut se réveiller dans les esprits. La cause en

(1) Matth. Paris, 1243, p. 618.

(2) XVII kal. dec. Nicol. di Curbio, Vita Inn. III, ap. Mur., t. III, p. 592, § 7.

1243. était vraisemblablement dans la situation déplorable où se trouvait alors l'Italie par suite des mauvaises récoltes. Le pain manquait. A Crémone, le blé était monté jusqu'à 20 sous d'empire le setier, prix exorbitant que le peuple ne pouvait atteindre. Les pauvres furent réduits à vivre de racines sauvages ou d'alimens immondes (1). Après la famine, on eut la peste ; une si grande mortalité se déclara, qu'à Milan on défendit de sonner pour les morts, afin de ne pas augmenter l'épouvante générale. Les parens des victimes, les prêtres eux-mêmes, ne les accompagnaient plus jusqu'à leur dernière demeure. Bientôt les cimetières des églises étant remplis, il fallut enfouir les cadavres dans les champs (2). En Toscane, la terre trembla à plusieurs reprises; à Lucques, un grand nombre de tours et de maisons s'écroulèrent (3). Au milieu de tant de calamités, l'hérésie des patarins faisait des progrès nouveaux; la guerre y ajoutait ses ravages. Enfin, les collecteurs de la cour romaine et ceux de l'empereur, également avides, imposaient aux églises et aux populations des charges que la rareté de l'argent rendait intolérables. Partout on murmurait : les Gibelins, contre le pape ; les Guelfes, contre Frédéric. On reprochait à ce dernier de ne point entendre de messe, oubliant que l'un des principaux griefs du Saint-Siége contre lui était, au contraire, qu'il faisait célébrer les saints offices en sa présence, malgré son excommunication. Dans de telles circonstances,

(1) Annal. Veter. Mutin., ap. Mur., t. XI, p. 62, A.
(2) Galvan. Flamma, c. 278, p. 68.
(3) Annal. Ptolom. Lucenses, 1244, p. 281, B.

comme le moyen le plus sûr de faire prendre patience 1243.
au peuple était de lui donner l'espoir d'une paix prochaine, le pape et l'empereur parlèrent encore une fois de s'accorder. Le cardinal Eudes, évêque de Porto, envoyé vers le monarque, dont il était l'ami, le rencontra à Acquapendente. Ce prélat se rendait garant des intentions toutes pacifiques du souverain pontife, et, à sa demande, Frédéric consentit à mettre de nouveau l'affaire en délibération. Le comte de Toulouse, nouvellement réconcilié à l'Église (1), se trouvait alors à la cour impériale : on l'envoya à Rome, accompagné de maître Pierre des Vignes et de Thaddée de Sessa, avec les pouvoirs les plus
étendus (2). Ils y trouvèrent des députés lombards, 1244.
qu'Innocent avait appelés à la cour pontificale pour y prendre part aux négociations (3). Les ministres du Saint-Siége proposaient les articles suivans : Les terres possédées par l'Église romaine avant la sentence d'excommunication lui seront rendues ; on agira de même à l'égard de ses alliés, sans excepter les Lombards. Les captifs, clercs et laïques, Romains, Toscans et autres, soit otages, soit prisonniers de guerre, recouvreront la liberté. L'empereur restituera la part qui lui est échue dans le butin pris sur les galères. Il prêtera serment de se

(1) 2 dec. 1243. Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 266, f° 44. — Lett. des Papes, t. XIX, f° 113.

(2)..... Specialem et plenam concedimus potestatem ;..... ratum habentes et firmum quid super hoc duxerunt faciendum. (Ep. Frid. II, ap. M. Paris, p. 609. — L. des Papes, t. XIX.)

(3) Bologne y envoya deux députés. Savioli, t. III, part. 2, Preuves, n° 632, p. 202.

1244. soumettre aux volontés du pape relativement aux dommages par lui faits aux églises et au clergé. Seront déclarés nuls les bans et confiscations dont les ecclésiastiques sont frappés; on leur rendra leurs honneurs et leurs biens, lors même que la cession en aurait été faite à d'autres. A l'avenir, les seigneurs qui, durant les derniers troubles, ont pris parti pour le Saint-Siége ne pourront être tenus de servir en personne l'empereur, mais seulement par remplaçans, à moins d'une autorisation spéciale du pape. Les exilés rentreront librement chez eux, et seront rétablis dans leurs anciennes possessions. Dans ses démêlés avec les Romains, Frédéric prendra le pape et les cardinaux pour arbitres, et obéira à leur jugement. Enfin, par une lettre adressée aux souverains de l'Europe, ce prince déclarera que, s'il a résisté à l'arrêt porté contre lui, ce n'a été nullement par mépris, mais bien parce que cet acte ne lui ayant pas été notifié dans la forme requise, il a cru, d'après l'avis de prélats allemands et italiens, n'être point tenu à l'observer avant une notification régulière. Néanmoins, pour preuve de repentir, il jeûnera et fera des aumônes jusqu'au jour de son absolution; il fondera des monastères et des hôpitaux, et enfin il enverra en terre sainte un certain nombre de chevaliers(1). Contre toute attente, ces conditions, favorables aux Lombards, ne furent pas rejetées; l'empereur, dont la diplomatie était essentiellement temporisatrice, se réservait peut-être de faire naître des incidens qui en éluderaient l'effet. S'il faut

(1) Reg. Inn., l. 1, n° 84, f° 13. — M. Paris, p. 609 et 610.

même en croire le chapelain d'Innocent IV, qui a écrit avec une grande partialité la vie de ce pontife, Frédéric alla jusqu'à offrir de faire épouser à son fils Conrad, roi des Romains, une des nièces du pape, croyant, ajoute le narrateur, qu'en faveur d'une alliance si honorable pour la maison de Fiesque, on le laisserait impunément s'approprier les biens de l'Église (1). Quoi qu'il en puisse être, les articles officiels ayant été acceptés, il y eut le 24 mars, jour du jeudi saint, sur la place de Saint-Jean de Latran, une assemblée publique dans laquelle, en présence du pape, de Baudoin, empereur latin de Constantinople (2), des cardinaux et d'un grand nombre de prélats, du sénateur, des magistrats et des citoyens de Rome, les envoyés impériaux jurèrent solennellement l'exécution du traité. On célébra la messe; un prédicateur annonça en chaire que bientôt Frédéric serait délié de l'excommunication, et le bruit se répandit en Italie que la paix était conclue (3). Mais, de part et d'autre, de nouveaux obstacles ne tardèrent pas à s'élever. Le pape cherchait à gagner du temps pour sortir de Rome, où il croyait sa sûreté compromise. Dès le vendredi saint, une sédition avait éclaté dans la ville; et, pendant que l'Église en deuil implorait 1244.

(1) Requisivit ut aliquam de ipsius neptibus suo filio Conrado traderet in uxorem. (Nicol. de Curbio, § 11.)

(2) Baudoin, réduit à sa capitale, était venu en Italie pour y solliciter de prompts secours. Comme la guerre du sacerdoce et de l'empire ne permettait pas de lui en accorder, il avait un grand intérêt à ce qu'on fît la paix. (Costo, Vita Inn. IV, p. 6.)

(3) Costo, Vita Inn. IV, p. 10.

1244. le Rédempteur mort sur la croix, Innocent était assiégé dans son palais par une multitude avide qui le contraignait à payer une grosse somme pour le tort causé aux Romains par son absence (1). Frédéric avait aussi des vues secrètes, et n'attendait que le moment favorable pour les réaliser. Déjà ses émissaires avaient obtenu des Frangipani la cession de moitié du Colisée, et d'un palais adjacent, dont cette famille puissante avait fait une forteresse (2). On comprend l'imminence du péril qui menaçait le Saint-Siége, si des garnisons à la solde de l'empereur s'établissaient jusque dans l'intérieur de Rome, au milieu d'un peuple séditieux et frivole qu'un caprice avait jeté dans le parti du pape, et qu'un autre caprice pouvait en retirer. Comme personne n'était sincère, chacun entra en défiance quand il fallut exécuter les stipulations convenues. Innocent insistait pour que Frédéric se dessaisît des terres pontificales et rendît la liberté aux captifs avant que lui-même levât l'excommunication. Le prince voulait, au contraire, qu'on commençât par le recevoir dans la communion des fidèles, offrant au surplus de s'en rapporter à la décision des rois et du baronnage d'Angleterre et de France. Ses prétentions ne furent point accueillies, et il en fit des plaintes amères. On ne laissa pas néanmoins de chercher, avec un zèle plus apparent que vrai, des voies de conciliation. L'historien Matthieu Paris, ordinairement favorable à

(1) Nic. de Curbio, § 7.
(2) 16 april., Reg. Inn., l. I, n° 603, f° 95. — Rayn., § 19.

l'empereur, dit ici que, par l'inspiration du prince des superbes, Frédéric refusa l'humble satisfaction qu'il avait promise; mais, plus loin, ce même auteur ajoute que le comte de Toulouse et l'empereur de Constantinople en rendirent un témoignage avantageux dans des lettres connues de toute l'Europe (1). Personne ne voulant céder, les ambassadeurs impériaux déclarèrent que les négociations ne pourraient produire d'heureux résultats, si elles étaient continuées à Rome. On vient de voir que le pape ne demandait qu'à sortir de la ville : il saisit avec joie cette occasion d'accomplir un grand dessein, dont la réussite devait relever l'Église de son abaissement; mais, auparavant, il voulait rendre de la force au sacré collége par une promotion de cardinaux. Leur nombre était réduit à sept : la veille de la Pentecôte (2), il en créa douze nouveaux, trois évêques, trois prêtres et six diacres. Enfin, le 7 juin (3), la cour pontificale quitta Rome, sous prétexte de se rapprocher de l'empereur, qui était à Terni. Innocent s'établit à Civita-Castellana, où il se prépara à mettre son projet à exécution. 1244.

En réfléchissant avec attention aux événemens du règne de son prédécesseur, Innocent IV avait reconnu que le plan formé par Grégoire, de tourner l'Église universelle contre le chef de l'empire, était l'unique moyen

(1) Matth. Paris, p. 611 et 623.

(2) La Pentecôte, en 1244, tombait le 22 mai.

(3) Nic. de Curbio, § 12. — Au registre d'Innocent IV, l. 1er, la dernière lettre écrite de Rome est du 2 juin, n° 723; la première, de Civita-Castellana, du 8 juin, n° 724.

1244. d'assurer le triomphe du Saint-Siége. Mais si l'idée première était heureuse, l'exécution en avait été mauvaise; et l'expérience du passé prouvait que, pour arriver sûrement au but, la cour romaine devait, avant tout, se placer hors des atteintes de son ennemi. Frédéric était alors en possession de la plus grande partie de l'État ecclésiastique; il ne restait au pape que Narni, Assise, Rieti, et quelques châteaux du duché de Spolette; Pérouse, Orvietto, Radicofani, dans le patrimoine de Saint-Pierre; et Ancône dans la Marche. Ces villes étaient serrées de si près par les impériaux, que, loin d'aider le pontife, elles pouvaient à peine se soutenir (1). Non-seulement l'Italie n'offrait au Saint-Siége aucune sécurité; mais comme le désastre de la flotte génoise avait dégoûté pour longtemps les prélats du voyage de Rome, on ne pouvait songer à les réunir, soit dans cette ville, soit dans aucun autre lieu de la Péninsule. C'était vers la France qu'Innocent tournait ses regards; et il se flattait de trouver dans ce royaume, refuge ordinaire des papes, des secours de toute espèce, et un asile contre la persécution. Mais depuis que l'empereur dominait en Toscane et à Faenza, toute communication par terre était coupée entre les provinces pontificales et la haute Italie. Une seule voie, celle de la mer, restait ouverte; et comme les flottes pisane et sicilienne croisaient dans les parages de la Ligurie, il fallait, pour leur échapper, beaucoup de prudence et de discrétion. Avant de s'éloigner de Rome, Innocent avait envoyé

(1) Nicol. de Curbio, § 13.

à Gênes un frère mineur, pour invoquer l'appui de ses concitoyens. Le grand conseil résolut tout d'une voix de répondre à cet appel. En dix-sept jours, vingt et une galères, chacune de cent quatre rameurs, et deux vaisseaux plus petits, furent prêts à mettre à la voile. Pour ne point exciter les soupçons des Gibelins, on prétexta une expédition contre le grand amiral de Sicile, qui avait dévasté plusieurs ports de la rivière du Levant. Le podestat lui-même, et trois neveux du pape, commandaient les hommes d'armes, embarqués au nombre de soixante sur chaque navire. L'escadre leva l'ancre le 21 juin, et cingla vers la Provence jusqu'à Albenga, d'où, virant de bord sans être signalée par l'ennemi, elle toucha la Corse, et jeta enfin l'ancre, le 27 juin, dans le port de Civita-Vecchia (1). 1244.

Pendant que ces choses se passaient, les ministres pontificaux et ceux de l'empereur avaient de fréquens pourparlers, sans aucun résultat. On prétend que ce prince, après avoir vainement essayé de surprendre le pape au sortir de Rome, lui demanda une entrevue, qu'Innocent refusa. Ce fut alors que Frédéric écrivit au roi d'Angleterre d'envoyer des députés en Italie, pour assister aux conférences. Déjà, depuis l'arrivée d'Innocent à Civita-Castellana, dix-sept jours s'étaient écoulés sans que les négociations eussent fait un seul pas, quand un message apprit au pontife que ses moyens d'évasion étaient assurés. Les momens étaient précieux. Sous un prétexte, il se rendit, le lundi 27 juin, à Sutri,

(1) Nicol. de Curbio, § 13 et 14. — Barthol. Scribæ Annal. Genuenses, p. 504. — Matth. Paris, p. 617.

1244. où il coucha. Dès le lendemain, vers une heure de nuit, après avoir congédié les gens de son service, revêtu le costume et les armes d'un soldat (1), il se munit d'argent, et sortit en silence de la ville. Son neveu le cardinal de Saint-Eustache, et six de ses plus intimes serviteurs, l'accompagnaient. De vigoureux coursiers avaient été préparés, et, malgré les mauvais chemins, les bois et les montagnes qu'il fallut franchir, les fugitifs firent une si grande diligence, qu'ils entrèrent à Civita-Vecchia à cinq heures du matin, ayant parcouru trente-cinq milles, plus de onze de nos lieues. Vers le milieu de la nuit, on s'aperçut à Sutri de ce départ précipité. Tout le palais fut en rumeur. Le bruit courut, et Innocent lui-même affirma (2) que, dès le lendemain, trois cents chevaliers toscans devaient marcher sur la ville pour enlever la cour pontificale. Dans cette lutte sans grandeur, où chacun cherche moins à combattre loyalement qu'à tromper son adversaire, on ne sait ce qu'il faut croire de semblables accusations; et le devoir de l'historien est de les mettre sous les yeux du lecteur, en lui laissant le soin de les apprécier. Les cardinaux ignoraient, pour la plupart, la direction prise par le pape : quatre seulement le rejoignirent avant son embarquement. Quoique la mer fût très-orageuse, l'amiral se hâta d'appareiller, pour ne point donner le temps à la flotte pisane de lui barrer le passage. Le jeudi 30 juin, Innocent bénit les vaisseaux, implora la pro-

(1) Accinctus gladio, in habito militari Sutrium exivit. (Ep. Frid. II, ex Cod. Vatic., n° 4957, f° 19.)

(2) Ut idem papa postea asserebat. (Matth. Paris, p. 617.)

tection divine, et s'éloigna enfin de cette terre d'Italie, où tant de périls le menaçaient. Un vent violent soulevait les flots, mais poussait au large. Le vendredi, la tempête jeta le bâtiment que montait le pape sur l'île pisane de Giglio, en vue de laquelle les Pères du concile avaient été pris en 1241 : souvenir douloureux qui remplissait d'amertume l'esprit d'Innocent. Une partie de la flotte atteignit, trois jours après, Porto-Venere, ville génoise, où le gros temps la retint jusqu'au 4 juillet. Enfin, le 7 de ce même mois, l'escadre entière s'étant ralliée, entra en triomphe dans le port de Gênes, au son de toutes les cloches, au bruit étourdissant des fanfares militaires et des cris de joie de la population. Les navires étaient pavoisés, celui du pape décoré de brocart d'or; un pont couvert de riches tapis le joignait au rivage. L'archevêque et son clergé, les magistrats, les nobles et les bourgeois reçurent le père des fidèles à son débarquement, et le conduisirent au palais archiépiscopal, où il devait loger. Sur son passage les rues étaient tendues des plus belles étoffes; mille voix populaires répétaient cette strophe du Psalmiste : *Benedictus qui venit in nomine Domini :* Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; et les gens de la suite du pape répondaient : *Anima nostra, sicut passer, erepta est de laqueo venantium* (1) : Notre vie, comme le passereau, a échappé au piége du chasseur. La commune reçut splendidement le pape, les cardinaux et ceux qui les accompagnaient. Elle resta chargée de 1244.

(1) Psalm. 117, vers. 26; et 123, v. 7.

1244. toute la dépense pendant le séjour de la cour pontificale à Gênes (1).

Cependant Frédéric, bientôt averti de la fuite d'Innocent, avait été frappé de stupeur en voyant ses plans déjoués. Tantôt il accusait de peu de zèle pour son service les officiers chargés de la garde des passages; d'autres fois il s'irritait contre lui-même de s'être ainsi laissé tromper. Il renforça les garnisons de l'État ecclésiastique, et passa promptement à Pise pour veiller sur le nord de l'Italie, où la présence d'Innocent allait ranimer l'ancienne ardeur des Guelfes. Pendant ce voyage, mille pensées fâcheuses roulaient dans son esprit. Il craignait surtout qu'un mouvement populaire n'éclatât à Parme, cité importante par sa situation, et considérée de tout temps comme une des meilleures de la faction impériale. La famille de Fiesque y était très en crédit. Un des oncles d'Innocent était mort, en 1233, évêque de Parme; un autre en était alors archidiacre; trois de ses sœurs avaient épousé de riches gentilshommes alliés aux principales maisons de ce pays (2). L'empereur y envoya des officiers de confiance, pour maintenir le peuple dans le devoir. Ses troupes occupèrent le palais et la tour fortifiée de l'évêque (3). Il fit élire aux fonctions de podestat un

(1) Voir Barthol. Scribæ, Ann. Gen., p. 505. — Ricord. Malespini, c. 132, p. 965. — Nic. de Curbio, § 13 et 14. — Matth. Paris, p. 617 et 618. — Hahn, Bull. Pontif., n°s 22 et 30. — Flamminio del Borgo, p. 242 et suiv.

(2) Le premier se nommait Guarino di S. Vitale; le second, Bernardo de' Rossi; et le dernier, Ugo de' Botari.

(3) Chron. Parmens., ap. Murat., t. IX, p. 769.



noble du royaume de Sicile, appelé Théobald Franco, 1244.
sur la fidélité duquel il se reposait. Par ses ordres, les seigneurs gibelins, ainsi que les magistrats des communes, se préparèrent à la guerre. Comme, malgré ces précautions, ce prince reconnaissait l'impossibilité d'empêcher le pape de gagner les frontières de France, il essaya, pour le retenir en Italie, de faire encore une fois proposer la paix. Le comte de Toulouse fut envoyé à Gênes avec une lettre respectueuse, dans laquelle le monarque, s'étonnant d'un départ si subit, se disait prêt à exécuter de point en point les conditions jurées à Rome par ses ambassadeurs. Mais il était trop tard : les deux adversaires, également formés à la ruse, se connaissaient trop bien pour se laisser prendre désormais à de belles paroles. Aussi Innocent ne changea-t-il rien à ses projets (1). Quant à Frédéric, forcé de s'avouer vaincu, on entendit sortir de sa bouche les paroles suivantes : « Lorsque » je jouais aux échecs avec le cardinal de Fiesque, ha» bituellement je le faisais mat, ou je lui prenais » quelque grosse pièce ; mais les Génois, en mettant » la main sur l'échiquier, m'ont fait perdre la par» tie (2). » Dans une lettre adressée aux souverains de l'Europe, ce prince, pour établir sa justification, alléguait particulièrement que, dans la question lombarde, il ne pouvait déroger au traité de Constance sans l'assentiment de la diète germanique (3). Peu de temps après, Frédéric retourna en Pouille, pour s'y procu-

(1) Barthol. Scribæ Ann. Genuenses, p. 506, C.
(2) Costo, Vita di Inn. IV, p. 21. — Raumer, t. IV, p. 140.
(3) Epist. Frid. II, ap. Pertz, Leges, t. II, p. 346 et seq.

1244. rer l'argent dont il manquait. Une collecte générale d'un tari (2 fr. 11 cent.) par habitant, fut levée avec une rigueur excessive. Suivant un récit contemporain, l'empereur étant au château de Castel del Monte, dans la terre de Bari, commanda au justicier de la province de lui apporter le produit de l'impôt. Ce magistrat vint avec cinq cents onces d'or (31,650 fr.). En voyant une si faible somme, le monarque, irrité, voulait faire précipiter le maître justicier du haut des murailles de la forteresse. Peu de jours après, il le destitua de son office, qui fut donné à un Sarrasin appelé Raalch. Un ordre formel enjoignit aux contribuables, sous peine des galères, de se libérer dans la quinzaine, pour tout délai (1). Cette mesure extrême fit une profonde impression sur les esprits, et souleva parmi la bourgeoisie de grands mécontentemens.

Cependant, les principales communes lombardes, informées de l'arrivée d'Innocent IV à Gênes, lui avaient envoyé des députations pour l'assurer de leur fidélité, et lui faire de grandes offres de service. Mais comme l'empereur ne négligeait rien pour gagner des partisans en Lombardie et en Piémont; comme l'ancienne faction des *mascherati*, toujours nombreuse, recommençait dans la ville ses sourdes menées, et que plus d'un péril pouvait y menacer la cour romaine, le prudent pontife avait grande hâte de mettre les Alpes entre lui et son redoutable ennemi. A cet effet, il fit demander à Louis IX l'autorisation de se retirer en France, pour y assembler un concile. Ce prince assis-

(1) *Diurnali* di Matteo di Giovenazzo, § 44 et suiv.

tait alors à Cluny au chapitre général de l'ordre. La communauté tout entière se jeta à ses genoux, le suppliant, à mains jointes et en pleurant, de ne point refuser au chef de l'Église asile et protection. Louis s'agenouilla à son tour devant les moines, leur promit de défendre le Saint-Siége, et d'en user libéralement avec le pape, si toutefois c'était l'avis des grands barons, avis dont aucun roi de France ne pouvait se passer (1). Mais ni la lettre d'Innocent, ni les paroles du saint monarque, ne touchèrent ces seigneurs, qui redoutaient l'influence d'un pareil hôte sur un prince pieux, et à peine âgé de trente ans. Leur réponse, à la fois respectueuse et précise, contenait un refus formel. On assure qu'une tentative semblable, faite en Aragon, n'eut pas un meilleur résultat. Enfin, s'il faut en croire l'historien Matthieu Paris, quelques cardinaux écrivirent à Londres à Henri III, pour qu'il priât le pape d'honorer l'Angleterre de sa présence. Le roi l'eût fait volontiers, si son conseil, qui craignait d'exposer le royaume à de nouvelles exactions des Romains, ne s'y fût opposé (2). 1244.

Innocent, voyant que la France lui était fermée, choisit Lyon pour y tenir un concile. Cette ville, de l'ancien royaume d'Arles, appartenait de droit à l'empire, et s'en trouvait détachée de fait. Elle avait son archevêque pour prince, mais elle s'était érigée en commune, et au peuple appartenait l'élection de ses magistrats municipaux. Par sa situation entre l'Italie,

(1) Quod non potest aliquis rex Francorum subterfugere. (Matth. Paris, p. 630.)

(2) Matth. Paris, p. 636.

1244. l'Allemagne et la France, Lyon convenait très-bien aux vues du pontife, qui s'y serait rendu sans aucun retard, si une maladie dangereuse, dont il fut atteint sur ces entrefaites, ne l'eût retenu en Ligurie. On entrait alors dans la Canicule; le soleil était brûlant; et comme l'air manquait dans les rues étroites de Gênes, les médecins firent transporter le pape au couvent de S. Andrea di Sestri, sur le bord de la mer. Il y resta trois mois entiers, gardé par une troupe d'élite que les principaux nobles et le podestat lui-même commandaient. Dès qu'il fut en convalescence, la commune lui offrit de le faire escorter jusqu'à Marseille par tous les navires de la république; mais Innocent ne voulut plus s'exposer aux hasards et aux fatigues de la mer. Malgré son extrême faiblesse, il partit le 5 octobre, bien accompagné, et traversa en litière, par des chemins horribles, les domaines des marquis del Caretto et de Montferrat, ces deux seigneurs qui, dans l'année précédente, avaient passé du parti impérial à celui de l'Église (1). On marchait à petites journées, en usant de précautions pour échapper aux embûches des Gibelins. Le ciel était orageux, et durant quinze jours on entendit gronder le tonnerre, ce qui fut regardé par beaucoup de gens comme un très-fâcheux présage (2). A Asti, commune gibeline, où le pape se présenta le 6 novembre, l'entrée lui fut d'abord refusée; mais, après quelques hésitations, le peuple l'admit dans la ville, et lui prêta

(1) Barthol. Scriba, p. 506.
(2) Matth. Paris, 1244, p. 633.

serment de fidélité. Alexandrie, imitant cet exemple, 1244.
se joignit à la confédération lombarde. Le comte de Savoie, sans toutefois renoncer à son obéissance envers l'empereur, garantit sur son territoire la sûreté du chef de l'Église. Après s'être reposé quelques jours à Suse, où les six cardinaux partis de Sutri l'attendaient, Innocent franchit le mont Cénis, malgré la neige qui encombrait la route; il traversa la Savoie, et fit enfin son entrée à Lyon le 2 décembre 1244.

Les habitans lui rendirent tous les honneurs dus à sa dignité. Bientôt, néanmoins, ils se montrèrent fatigués de la dépense que leur occasionnait la cour pontificale, avec laquelle ils eurent, pour diverses causes, de vifs débats. Plusieurs prébendes vaquaient dans l'église de Lyon; et comme Innocent voulut en gratifier ses proches ou ses créatures sans l'aveu du chapitre, les chanoines affirmèrent, d'un ton menaçant, que si ces intrus se présentaient, ils ne pourraient empêcher le peuple de les jeter dans le Rhône. A quelque temps de là, un citoyen notable coupa la main d'un huissier qui lui refusait l'entrée du palais; et le pape, malgré les plus vives représentations, n'obtint des magistrats qu'une satisfaction incomplète (1). Pour éviter de nouvelles offenses, il eût peut-être transporté ailleurs le concile, s'il y
avait eu possibilité. Mais, d'une part, dès le 3 jan- 1245.
vier, une lettre encyclique avait enjoint aux princes, aux prélats, aux chapitres du monde chrétien (2), de

(1) Matth. Paris, p. 638 et 639.

(2) 3 jan. 1245. Reg. Inn. IV, lib. 2, ep. 648, 649 et 650. — Lett. des Papes, t. XIX. — Raynald., 1245, § 1.

1245. se rendre en personne à Lyon, ou d'y envoyer des représentans, pour assister à cette grande réunion de l'Église universelle, qui était fixée au 24 juin suivant. D'autre part, on sait déjà que la France déclinait le dangereux honneur de recevoir le chef de l'Église. La haute noblesse de ce royaume, et peut-être Louis IX lui-même, ne se méprenaient pas sur les véritables causes de la lutte entre le sacerdoce et l'empire. A ce sujet, une chronique rapporte que, vers le carême, Innocent, sur de nouvelles injures de son ennemi, ayant ordonné au clergé de France de renouveler l'excommunication contre le prince, qu'il qualifiait d'ex-empereur, un curé de Paris dit en chaire les paroles suivantes : « J'ai reçu l'ordre d'excommunier l'empereur » Frédéric. Je sais qu'il existe entre lui et le pape une » haine implacable, dont j'ignore la cause : l'un des » deux a tort, sans doute ; lequel ? Dieu le sait. Quant » à moi, j'excommunie le coupable autant que mes » pouvoirs me le permettent, et j'absous la victime » d'une injustice si préjudiciable à toute la chré- » tienté (1). » Ce singulier discours vint à la connaissance de l'empereur, qui envoya des présens au prêtre. Le pape lui infligea une sévère punition.

Suivant les circulaires pontificales, le but de la réunion du concile était de replacer l'Église dans un état honorable, de sauver d'une ruine complète la terre sainte, envahie par les Karismiens ; de repousser les Tartares et tous les autres persécuteurs de la foi ; de

(1) Matth. Paris, 1245, p. 635.
Suivant Sainte-Foix, ce curé était celui de Saint-Germain l'Auxerrois.

secourir Constantinople; de statuer enfin sur les différends qui divisaient le siége pontifical et l'empereur, que, dans cet acte, on appelait le prince (1). Frédéric ne fut point cité personnellement, et on allégua que ses machinations perverses ne permettaient pas au chef de l'Église de lui adresser un message direct. « Sachez que dans une prédication faite en public, » écrivait Innocent, nous avons sommé ledit prince de » comparaître en personne, ou par procureur, au con» cile, afin de répondre aux reproches qui lui seront » faits, et d'en donner satisfaction. » 1245.

La détresse des chrétiens orientaux était telle en effet, qu'à moins de mesures aussi promptes qu'énergiques, l'ancien royaume de Jérusalem, pour lequel, depuis un siècle et demi, l'Europe versait des torrens de sang, était à jamais perdu. L'Église romaine en rejetait la faute sur l'empereur; mais il eût été bien plus juste qu'elle s'en accusât elle-même. On sait que, dans sa lutte avec les Hohenstaufen pour l'Italie, le dernier pape cherchait, à tout prix, des ennemis à son adversaire; on l'a vu sacrifiant la paix intérieure de la Sicile et de l'Allemagne, déliant les feudataires de leur serment de fidélité, et appelant les peuples à la révolte, pour assurer le triomphe du sacerdoce. En Syrie, Innocent suivait une politique semblable. Bien loin d'y apaiser les discordes, et de réunir les soldats du Christ sous une seule bannière, il allumait la guerre civile, en promettant au roi de Chypre l'investiture du royaume de Jérusalem, qu'il lui donna en effet moins de deux

(1) Reg. Inn. IV, lib. 2, n° 648. — Lett. des Papes, t. XIX.

1245. ans plus tard (1). Au milieu de ces troubles intestins, personne ne songeait à la détresse des saints lieux, quand les Karismiens, chassés de leur pays par les hordes de Batou-Khan, se jetèrent sur la Palestine. Le 18 octobre 1244, il y eut devant Gaza une action décisive, fatale aux chrétiens : la plupart y périrent. Des trois ordres militaires, il ne revint que trente-trois templiers, vingt-six hospitaliers, et trois sergens des Teutoniques (2). Dès le mois d'août de la même année, Jérusalem avait été pour toujours enlevée aux fidèles, auxquels Frédéric l'avait rendue en 1229. Les vainqueurs passèrent au fil de l'épée une partie de ses habitans, tant au dehors qu'au dedans de la ville, et détruisirent le saint sépulcre (3). Un cri de douleur retentit d'une extrémité à l'autre du monde chrétien ; mais le zèle pour les croisades était refroidi, et on ne vit point les peuples courir aux armes pour venger cette profanation. D'une part, les idées prenaient un autre cours ; de l'autre, le pape, en prodiguant à ceux qui combattaient en Europe contre l'empereur les indulgences réservées pour la terre sainte, avait déshabitué les chrétiens du grand pèlerinage. L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie gémirent ; seul, le roi de France songea à suivre en Orient les traces de son aïeul Philippe-Auguste. Son exemple, ses discours, et l'appât d'une solde, devaient plus tard entraîner

(1) 5 mart. 1247. R. Inn. IV, l. 4, n° 445, f° 366. — Lett. des Papes, t. XXI, f° 115.

(2) Epist. prælati terræ sanctæ, 25 nov. 1244, ap. Matth. Paris, p. 611-614.

(3) Albert. Stadens. Chron., p. 217, 2.

la noblesse française sous l'étendard du Christ. Louis 1245.
était tombé dangereusement malade à l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise, quelques jours après l'arrivée du pape à Lyon (1). Une dyssenterie aiguë, avec une grande fièvre double tierce, avait mis le saint monarque aux portes du tombeau (2) : on le crut mort ; on voulut le couvrir d'un linceul : mais il était seulement tombé en syncope; et dès qu'il eut repris connaissance, il demanda la croix pour aller en Palestine. « Quand la bonne dame sa mere le vist croisier, « dit Joinville, elle fust aussi transie comme s'elle l'eust « veu mort (3). » Les grands, et surtout la reine mère, voulurent persuader au roi que ce vœu, fait dans le fort d'une maladie, était nul. Louis ôta sa croix, afin qu'on ne pût dire qu'il l'avait prise sans avoir le jugement bien sain ; mais il se la fit rendre dès qu'il fut guéri. Ainsi la pieuse reine Blanche elle-même s'opposait de tout son pouvoir à cette expédition, preuve concluante que les désastres de Jérusalem n'émouvaient plus que faiblement les esprits.

L'empire latin ne pouvait être sauvé. Jadis Jean de Brienne, réduit aux murs de sa capitale, sans armée et sans trésors, avait, par des exploits qui paraissent fabuleux, empêché Vatace, souverain grec

(1) Vers la fête de sainte Luce, 13 décemb. (Guill. de Nangiac., Gesta Lud. IX, ap. Script. rer. Francic., t. XX, p. 345, A.

(2) Une très-cruelle maladie,
Très-venimeuse et très-amere,
Que l'on appelle *dissentere*.

(Guill. Guyart, Royaux lignages, p. 815, ed. Buchon.

(3) Mém. de Joinville, dans la Coll. des Mém. sur l'Histoire de France, t. I, p. 48.

1245. de Nicée, de rentrer dans Constantinople. Mais Baudoin II, le gendre et le successeur de Brienne, était faible et sans énergie. Loin donc de s'appliquer à relever le courage de ses sujets, il parcourait les royaumes de l'Occident pour y mendier des secours. Partout il trouvait un accueil froid; et si on lui donnait quelque argent, c'était presque toujours avec une pitié insultante. En 1240, Grégoire IX avait fait prêcher une croisade en France, pour rétablir Baudoin sur le trône; mais les fonds qui en provinrent reçurent une autre destination. Les ministres de ce prince ne pouvant payer la solde des troupes, faisaient démolir les maisons abandonnées de Constantinople, pour en vendre les matériaux; ils mettaient en gage, dans les mains des Vénitiens, la couronne d'épines et d'autres reliques. Comme à l'échéance on ne put les retirer, Baudoin vendit ces objets de la vénération chrétienne au roi de France, qui paya la somme prêtée à l'empereur, et lui compta en outre dix mille marcs (1). Pendant ce temps, Vatace serrait de près la ville impériale; il réunissait le royaume de Thessalonique à celui de Nicée, et étendait sa domination des frontières turques à l'Adriatique. Frédéric était l'allié du roi des Grecs, auquel, en 1244, il avait donné en mariage une de ses filles, appelée Anne, non encore nubile (2).

(1) Baudoin vendit également un lange de J. C., un morceau considérable de la croix, la lance, l'éponge et la chaîne de la passion, la verge de Moïse, et une partie du crâne de saint Jean-Baptiste. Sanuto rapporte que l'empereur, dans sa détresse, mit en gage Philippe son propre fils, pour une dette contractée à Venise. (*Secret fidel. Crucis*, lib. 4, c. 18, p. 73.)

(2) Anne était fille de Blanche Lancia d'Anglano, et la sœur

Cette alliance, contractée précisément à l'époque des négociations pour la paix, était un des principaux reproches que lui faisait le Saint-Siége. 1245.

L'espoir de mettre fin aux querelles du sacerdoce et de l'empire, en obtenant de l'Église universelle la déchéance de son ennemi, était donc le véritable motif qui poussait Innocent à assembler le concile. Chacun se prépara à ce grand événement. L'empereur, qui en redoutait l'issue, envoya à Lyon le patriarche d'Antioche, accompagné de plusieurs officiers de marque, pour faire de nouvelles offres de paix. Le pape consentit à un accord, mais sous la clause expresse que le chef de l'empire donnerait à l'Église satisfaction complète, et une garantie valable de ses sentimens. Cette nouvelle tentative échoua comme les précédentes, parce que, sous aucun prétexte, le souverain pontife ne voulut abandonner les Lombards (1). Frédéric avait passé l'hiver en Pouille, où sa présence maintenait dans le devoir quelques seigneurs, suspects de connivence avec la cour pontificale. Pendant ce temps, le comte Richard de Caserte, son lieutenant en Sicile, se préparait à attaquer les dernières tribus sarrasines qui s'étaient révoltées dans l'intérieur de l'île.

de Manfred. Ce mariage fut malheureux. Pour diriger la jeune princesse, Frédéric avait placé près d'elle une femme appelée Marcesina, d'une beauté remarquable. Vatace, âgé de cinquante ans, fit de cette femme sa maîtresse, et elle devint l'idole de la cour. Anne n'était point jolie, et fut délaissée. Vatace mourut le 30 octobre 1254. (Voir sur ce mariage, *Navigiero, Stor. della rep. Venez.*, ap. Mur., t. XXIII, p. 992.

(1) Reg. Inn. IV, lib. 2, 6 maii 1245, n° 5, et 30 april., n° 6, f° 205. — Nicol. di Curbio, § 18. — Rayn., 1245, § 3.

1245. Au commencement du printemps, l'empereur prit le chemin de la Lombardie, pour y présider une cour générale des grands de l'Allemagne, des nobles italiens et des communes gibelines, qu'il avait appelés à Vérone dès le mois de septembre de l'année précédente, précisément à l'époque où le comte de Toulouse, envoyé à Gênes, essayait d'y renouer les négociations. Quoique sa lettre de convocation annonçât des intentions pacifiques, tout porte à croire qu'il songeait à faire adopter par la diète des mesures contraires aux décisions du concile. « Nous espérons, » écrivait Frédéric, que ces conférences aboutiront à » un bon résultat. Comme les princes de l'empire sont » les membres de notre corps, l'appui sur lequel notre » trône repose, nous les appelons pour délibérer sur » les intérêts et l'honneur de l'État. Il est bien juste » que ce qui nous intéresse également tous soit réglé » d'un commun accord (1). » L'empereur de Constantinople assista à cette assemblée. Au nombre des princes allemands était le roi Conrad lui-même, les ducs de Moravie et de Carinthie, et Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche. L'empereur, voulant gagner ce dernier, lui rendit toutes ses anciennes possessions, lui donna le titre de roi, que le duc ne porta jamais (2); et, pour resserrer plus étroitement encore le lien de leur amitié, il parla d'épouser sa nièce, appelée Gertrude. Mais celle-ci, qui était jeune et belle, refusa,

(1) Sept. 1244. Ut quod tangit omnes, ab omnibus approbetur, etc. (Ap. Pertz, Leges, t. II, p. 340 et 341.)

(2) Privil. concess. duc. Austriæ, etc. (Petri de Vin. Ep., lib. 6, n° 26, t. II, p. 197.)

peut-être à cause de l'âge du prétendant, de s'unir à un excommunié (1). La diète prolongea ses séances durant plusieurs semaines, sans rien décider (2), sinon qu'on enverrait au concile des orateurs, munis de pleins pouvoirs, pour repousser les accusations du souverain pontife, et en appeler, le cas échéant, au futur pape, à un concile plus général, aux princes, et à tous les rois. Thaddée de Sessa, Gauthier d'Ocra, et d'autres habiles légistes, furent investis de cette importante mission. Une lettre en prévint les cardinaux, et Frédéric lui-même se dit prêt à assister au concile, si sa présence y devenait nécessaire (3). A cet effet, il quitta Vérone le 8 juillet, et se transporta à Turin. Les Guelfes en conçurent de grands soupçons, disant hautement que son but unique était de faire enlever par des gens de main le chef de l'Église, et ceux des prélats dont il avait à se plaindre (4). Le roi Enzio, vicaire de l'empire en Italie, fut envoyé contre Plaisance. En passant sur le territoire de Parme, ce jeune prince fit dévaster les possessions des parens du pontife, tandis qu'en Ligurie d'autres chefs avaient l'ordre d'en faire autant pour le comté de Lavagne : nouvelle preuve que l'empereur n'espérait aucun résultat favorable de ce qui se préparait.

1245.

(1) Matth. Paris, p. 658.

Gertrude épousa bientôt après Wladislas, marquis de Moravie, qui mourut sans enfans en 1247. Elle fut ensuite mariée à Hermann II, margrave de Bade (Art de vérifier les dates).

(2) Rolandin., lib. 5, cap. 13, p. 243.

(3) 1245. Univers. cardin. — Ap. Pertz, Leges, t. II, p. 353.

(4) Tommasso Costo, Vita d' Innoc. IV, p. 33.

1245. Les Pères appelés au concile arrivèrent en moins grand nombre qu'on ne s'y était attendu. Outre les patriarches de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée, au dernier desquels les deux autres essayèrent en vain de contester son rang (1), on comptait à Lyon cent quarante métropolitains ou évêques, beaucoup de prélats d'un ordre inférieur et de délégués des chapitres. Les Espagnols étaient les plus nombreux et les mieux équipés; puis, après eux, les Français et les Anglais. Il y avait très-peu d'Allemands, un seul évêque de la terre sainte, et quelques Italiens pour la plupart expulsés de leur diocèse par l'empereur, dont ils étaient les ennemis implacables. Beaucoup d'hommes d'armes, de templiers et d'hospitaliers, gardaient la ville. Philippe de Savoie, le chef de ces troupes, avait la charge de maintenir la paix publique, de protéger le concile et la personne du pape. Ce seigneur, assez mal famé, était l'un des frères du comte de Savoie. Il possédait de riches bénéfices ecclésiastiques, et jouissait d'un grand crédit à la cour pontificale. Sur ces entrefaites, l'archevêque de Lyon, appelé Aymeri, s'apercevant que les dangers de l'Église universelle étaient aggravés par la tournure que le pape donnait aux affaires; que, d'un autre côté, les exigences du Saint-Siége menaçaient d'une ruine presque certaine l'église dont il était le métropolitain, résigna sa dignité, et se retira dans un couvent (2). Philippe de Savoie fut élu à sa place; et quoique ce seigneur n'eût pas reçu l'ordre

(1) Concil. Labbei et G. Cossartii, t. XI, p. 638.

(2) Matth. Paris, p. 642.

de prêtrise, il devint presque à la fois archevêque de Lyon, évêque de Valence, prévôt de Bruges et doyen de Vienne, c'est-à-dire qu'il eut les revenus attachés à toutes ces fonctions (1). Non-seulement Innocent IV, qui avait besoin de lui, fut témoin de ce scandale, et n'y apporta aucun remède durant son séjour en France; mais pendant vingt-deux ans, sous quatre papes, Philippe resta archevêque titulaire de Lyon, sans être prêtre. Ce ne fut qu'en 1267 que Clément IV le déclara déchu de ses dignités ecclésiastiques, s'il ne prenait les ordres et ne se faisait sacrer (2). Seulement alors ce faux ministre du Christ, ne pouvant résister au chef de l'Église, se décida à la retraite. Presque aussitôt il épousa Alix, héritière de la Franche-Comté, et devint comte de Savoie après avoir été le déshonneur de l'épiscopat. 1245.

Cependant, comme le souverain pontife parlait sans cesse de sa pauvreté, certains prélats, jaloux d'obtenir sa faveur, lui offrirent des présens magnifiques : c'étaient des chevaux de prix, des bijoux, de riches étoffes, de l'or, de l'argent. L'abbé de Cluny donna, outre des sommes considérables, quatre-vingts palefrois pour les écuries du pape, une haquenée et un cheval de bât pour chaque cardinal : l'abbé de Saint-Denis et l'archevêque de Rouen ne se montrèrent pas moins généreux. On remarqua que, bientôt après, le premier des trois eut l'évêché de Langres, le second le siége métropolitain de Rouen,

(1) Gallia Christ., t. IV, p. 144.
(2) 1267. Reg. Clement. IV, lib. 2, n° 187 et 188.

1245. dont le titulaire devint membre du sacré collége et évêque d'Albano. Mais, s'il en faut croire un chroniqueur, plus Innocent recevait, plus il se disait dans la détresse, prétendant que l'Église romaine était chargée d'une dette de 150,000 livres, sans compter les intérêts, qui doublaient presque la somme principale (1). Comme précisément alors les exactions de ses agens, pour la levée de décimes en France et en Angleterre, donnaient lieu à de grandes plaintes, on prétendit que ce pontife amassait plus de richesses qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avait jamais possédé. Beaucoup de gens l'accusèrent d'avarice : on fit contre lui des satires piquantes (2).

Le lundi qui suivit la fête de saint Jean-Baptiste, Innocent IV ouvrit le concile dans le réfectoire des moines de Saint-Just : ce fut en quelque sorte une séance préparatoire et d'installation. La première assemblée solennelle, celle où le pontife soumit aux représentans du l'Église catholique les affaires de la chrétienté, eut lieu le vendredi 30 juin, dans la cathédrale de Lyon. Après l'office divin, le pape, revêtu des ornemens pontificaux, monta sur un trône magnifique. Baudoin, empereur de Constantinople, était assis à sa droite; les comtes de Provence et de Toulouse, de l'autre côté. Au-dessous d'eux, le chancelier, des notaires, des auditeurs, et des ecclésiastiques attachés à la maison pontificale. A droite, dans la nef, les cardinaux-évêques occupaient le premier

(1) Matth. Paris, p. 642.

(2) Une de ces satires, extraite des manuscrits du Vatican, est rapportée par Raumer, t. IV, p. 157.

rang; puis venaient les prêtres et les diacres : tous portaient la barrette rouge, qu'on leur avait donnée tout récemment comme un attribut de leur dignité éminente. On avait fait choix de cette couleur, afin de témoigner que chacun d'eux était prêt à verser son sang pour la défense de l'Église. En face étaient les trois patriarches, puis les métropolitains, les évêques, et, sur les derniers bancs, les prélats d'un ordre inférieur et les délégués des chapitres. Des siéges particuliers avaient été réservés aux ambassadeurs des princes et à ceux du chef de l'empire. Le pape entonna le *Veni Creator;* puis, après d'autres prières, il commença un discours sur ce texte, tiré du Psalmiste : *Secundum multitudinem dolorum meorum, in corde meo consolationes, etc.* Ses afflictions étaient, disait-il, au nombre de cinq : les reproches mérités par les évêques et leurs inférieurs, les victoires des Sarrasins en terre sainte, le schisme des Grecs, les ravages des Tartares, et les persécutions de l'empereur Frédéric contre l'Église. 1245.

Sur le premier point, il parla de la conduite mondaine des prélats, et s'appesantit sur leurs excès (1). Les trois autres furent successivement développés; puis, arrivant au dernier, qui était pour lui l'affaire principale, le souverain pontife, les yeux baignés de larmes, exposa ses griefs contre l'empereur, qu'il accusa de mœurs scandaleuses, d'hérésie et de sacrilége. Thaddée de Sessa repoussa chacun de ces reproches avec beaucoup de fermeté. Suivant cet orateur, le

(1) Et de eorum excessibus multa dixit. (Concil., p. 638.)

1245. plus grand désir de Frédéric était de faire rentrer les Grecs dans l'unité de l'Église; de tourner ses forces contre les ennemis de la foi, Tartares, Karismiens, musulmans de l'Asie et autres; de rétablir le royaume de Jérusalem dans son premier état; de restituer enfin au siége apostolique ce qui lui avait été enlevé, et de lui donner satisfaction pour les outrages dont il se plaignait. « Voilà de magnifiques promesses! s'écria » Innocent; il est probable qu'on ne les fait ici que » pour tromper le concile, et détourner la hache prête » à couper l'arbre du mal. Mais si nous accordions » ce que le prince excommunié demande, qui vou» drait lui servir de caution? » Comme Thaddée offrait les rois de France et d'Angleterre, le pape les récusa, alléguant qu'il ne voulait pas se brouiller avec les deux plus fermes soutiens de l'Église; ce qui arriverait, si Frédéric violait ses sermens (1). Ces paroles dites, la séance fut levée.

La seconde session, celle dans laquelle accusateurs et défenseurs devaient être entendus, eut lieu le mercredi 5 juillet, huit jours après l'ouverture du concile (2). Le pape, d'une voix interrompue par les sanglots, exposa de nouveau la triste situation de l'Église romaine, et sut émouvoir les Pères jusqu'à leur faire verser des larmes. L'évêque de Caleno, aujourd'hui Carinola, dans la Terre de Labour, l'un des prélats expulsés de leur siége par l'empereur, prit ensuite la parole. Il retraça avec véhémence les dé-

(1) Matth. Paris, p. 644.

(2) 2ª sessio fuit ad VIII dies postea. (Concil., p. 639.)

réglemens de ce prince depuis son bas âge, l'appelant 1245.
épicurien, hérétique, et même athée; lui reprochant des liaisons coupables avec les Sarrasins, et surtout ses projets contre le haut clergé, que Frédéric prétendait réduire à l'indigence, comme au temps de la primitive Église : allégations suffisamment prouvées par des lettres répandues dans toute l'Europe. L'archevêque de Tarragone renchérit encore sur tous ces griefs. Celui de Compostelle excita le pape à procéder rigoureusement contre l'ennemi de la foi chrétienne, et lui promit, au nom des évêques espagnols, l'assistance de leurs personnes et de leurs biens.

Thaddée de Sessa déclara ces accusations fausses, calomnieuses, et dictées par une haine aveugle. Discutant ensuite les griefs du Saint-Siége, il montra plusieurs lettres pontificales en contradiction avec les paroles du pape. « Quant au reproche d'hérésie, Dieu » seul, disait-il, pouvait lire au fond des cœurs. » Néanmoins, les actions de son maître suffisaient à le disculper; et s'il était présent, il confondrait ses ennemis par une profession de foi complétement orthodoxe. Ce prince ne souffrait aucun usurier dans ses États, et une telle imputation retombait sur la cour romaine, infectée de ce fléau. En prenant des Sarrasins à son service pour réprimer les séditions dans son royaume, l'empereur épargnait le sang chrétien, et ne devait point supposer que la mort de ces infidèles dût exciter les regrets des catholiques. On pouvait d'ailleurs prouver qu'il n'avait jamais eu de commerce charnel avec des femmes musulmanes; celles qu'on voyait à sa cour y faisaient des tours de

1245. jonglerie, et elles en seraient renvoyées, avec défense d'y revenir (1). Après ces paroles, l'orateur supplia les Pères d'accorder un délai suffisant pour instruire l'empereur de ce qu'on venait d'entendre, et lui conseiller de se présenter au concile, ou de fournir à ses délégués de nouvelles et plus amples instructions. Le pape se récria, prétendant qu'on ne pouvait accueillir cette demande sans l'exposer à de grands périls, et que, comme il ne se sentait pas d'humeur à endurer le martyre, il sortirait de la ville si son ennemi y était reçu (2). Mais les envoyés de France et d'Angleterre firent de telles représentations, qu'Innocent fut contraint de céder. On recula la troisième session jusqu'au 17 juillet, et maître Gauthier d'Ocra courut à Turin en avertir l'empereur.

Ce prince voyait bien que tout espoir de paix était chimérique ; et, en effet, le pape, sans même attendre la décision du concile, se portait contre lui aux dernières extrémités. La correspondance officielle d'Innocent IV prouve que dès le 27 juin, trois jours avant la première session, fixée, comme on vient de le voir, au 30 de ce même mois, l'impatient pontife, certain d'avoir pour lui la majorité des Pères, enjoignait à l'archevêque de Mayence de faire prêcher en Allemagne la croisade contre l'empereur (3). Soit

(1) Matth. Paris, p. 644-646.

(2) Costo, Vita del gran pont. Inn. IV, p. 35.

(3) Lugdun. V kal. julii ann. III (27 junii 1245). — Reg. Inn. IV, lib. 3, n° 28, f° 306. — Lett. des Papes, t. XX, f° 165.

Dans ce dernier recueil, la lettre est mise par erreur sous la date du 7 juillet; mais, d'après une attestation donnée par l'archiviste du Vatican, sa

donc que Frédéric eût déjà connaissance de cette dé- 1245.
pêche, soit qu'il craignît de ne pouvoir sortir de Lyon après y être entré, il refusa de répondre personnellement à la citation. L'honneur de l'empire, la majesté du rang suprême ne lui permettaient pas, disait-il, de comparaître en accusé devant une réunion d'ecclésiastiques, trop peu nombreuse pour s'attribuer les pouvoirs d'un concile général, et où d'ailleurs ses plus mortels ennemis, et les prélats qu'il avait tenus en prison, siégeaient parmi ses juges. Maître Gauthier revint donc sur ses pas. Trois nouveaux orateurs l'accompagnaient : c'étaient l'évêque de Frisingen; frère Henri de Hohenlohe, grand maître des Teutoniques; et maître Pierre des Vignes, juge de la grande cour. Ces délégués n'arrivèrent à Lyon que le 20 juillet (1), et, depuis trois jours, le délai consenti bien à regret par le pape était écoulé. On avait procédé sans vouloir les attendre, et ils ne purent remplir leur mission.

Le lundi 17 juillet, Innocent avait, en effet, ouvert cette troisième session, dans laquelle l'arrêt définitif devait être rendu (2). Thaddée de Sessa s'y présenta seul pour défendre la cause de son maître. Comme il s'aperçut bientôt que la majorité, favorable au pape, l'écoutait lui-même avec impatience, il déclara que les Pères réunis

date véritable est le 27 juin. La troisième année du pontificat d'Innocent IV était commencée depuis le 24 de ce même mois.

(1) Petri de Vin. Ep., lib. 1, n° 3, t. I, p. 88.

Henri de Hohenlohe avait été élu à cette dignité à la place de Conrad de Thuringe, mort à Marsburg le 24 juillet 1244.

(2) Dicto die lunæ constituit 3^am sessionem. (Concil., p. 639.)

1245. à Lyon ne représentant pas l'Église universelle, il déclinait leur compétence, et en appelait au futur pape et à un concile plus général. « Si quelques prélats manquent ici, s'écria Innocent, tu dois t'en prendre à » celui qui s'oppose par les plus coupables moyens à » la réunion de l'Église : nous pouvons faire droit à » ton appel (1). » Les ambassadeurs anglais, voyant l'affaire prendre une mauvaise tournure, interrompirent la discussion par de grandes plaintes contre les exactions intolérables des agens pontificaux en Angleterre; mais le pape répondit qu'il serait fait, en temps et lieu, droit à leur demande; et, sans permettre de plus longs discours, il prononça à haute voix la sentence dont voici les dispositions (2) :

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de » Dieu, en présence du sacré concile (3), et pour que » la mémoire s'en conserve à jamais.

» Élevé par le Tout-Puissant, malgré notre indi» gnité, au trône apostolique, pour porter un œil at» tentif sur tous les chrétiens et les juger selon leurs » œuvres, notre devoir est de favoriser quiconque » s'en montre digne, et de punir ceux qui se rendent » criminels envers Dieu. Or, comme depuis long» temps de vastes contrées étaient en proie à la » guerre ; que notre vœu le plus ardent fut toujours » de rendre la paix à l'Église et au monde, nos vé» nérables frères Pierre, évêque d'Albano, qui était

(1) Concil., p. 639.—Matth. Paris, p. 645.

(2) 17 julii 1245. Reg. Inn. IV, ann. 3, n° 14, f° 208. — Concil., p. 640 et seq.—Matth. Paris, p. 648-651.

(3) Sacro præsente concilio. (Reg. Inn. loc. cit.)

» à cette époque archevêque de Rouen; Guillaume, 1245.
» cardinal, évêque de Sabine, et auparavant de Mo-
» dène; et le cardinal-prêtre des Douze Apôtres, alors
» abbé de Sainte-Faconde, furent par nous envoyés
» dans ce but auprès du premier des princes séculiers,
» que notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, avait
» frappé d'anathème, comme étant l'auteur de toutes
» les discordes. Pour accomplir cette mission pacifique,
» ils étaient chargés de réclamer, en notre nom, la
» délivrance des captifs, tant clercs que laïques, pris
» sur les vaisseaux de Gênes; promesse faite dès
» avant notre élévation au pontificat, et dont l'exécu-
» tion devait être considérée comme un préliminaire
» de la paix. Nos légats avaient à s'enquérir des satis-
» factions offertes sur les articles pour lesquels ledit
» prince était lié d'excommunication. De notre côté,
» s'il se croyait lésé en quelque chose par l'Église ou
» par nous-même (ce qu'au surplus nous ne pensions
» pas), nous étions prêt à nous soumettre à la décision
» des prélats et des rois chrétiens, assemblés en con-
» cile. Nous promettions, de plus, de lever l'ana-
» thème s'il était injustement prononcé, et d'agir en-
» vers ce prince avec miséricorde, autant que nous
» le pourrions, selon Dieu et son honneur (1). Enfin,
» nous exigions que les amis et les défenseurs de
» l'Église fussent, sans exception aucune, compris
» dans le traité, et qu'on leur assurât désormais une
» sécurité complète.

» Pour arriver à une si heureuse fin, nous avons

(1) Quantum cum Deo et honore suo fieri poterat. (*Ib.*)

1245. » vainement employé prières et avertissemens paternels. Ce prince superbe, imitant la dureté de Pharaon, et se bouchant les oreilles comme l'aspic, a » repoussé nos instances avec orgueil; et quoique le » jour de la Cène de N. S., de l'année dernière, le » noble comte de Toulouse, maître Pierre des Vignes, » et maître Thaddée de Sessa, ses envoyés, eussent » publiquement devant nous, et en présence de nos » frères les cardinaux, de notre cher fils l'illustre empereur de Constantinople, de prélats éminens, du sénateur, des citoyens de Rome, et d'une multitude de » fidèles accourus de toutes les parties du monde pour » la solennité de Pâques; quoique, disons-nous, ses » ambassadeurs eussent fait en son nom serment d'obéir aux ordres de l'Église, il n'a point accompli » cet engagement sacré. Bien plus, sa conduite postérieure autorise à croire qu'il ne parlait ainsi que » pour gagner du temps et se jouer de nous. Or, » comme nous ne pourrions, sans offenser le Rédempteur, tolérer de telles iniquités, notre devoir est de » sévir contre ledit prince.

» Sans prétendre rappeler ici toutes ses actions » coupables, il en est quatre qui n'admettent point » d'excuse, savoir : la violation de la paix, ses nombreux parjures, l'arrestation des prélats, et le crime » d'hérésie, que trop de preuves viennent confirmer. » Avant son élection à l'empire, il avait juré fidélité » au siége apostolique, au pape régnant et à ses successeurs. Deux fois il en renouvela le serment à » Rome : la première, quand il se rendit en Allemagne, et, plus tard, lors de son sacre. Il fit hommage

» lige à l'Église romaine, promit de maintenir et de 1245.
» défendre ses droits et ses possessions, et de lui restituer les terres du patrimoine de Saint-Pierre qui » tomberaient en son pouvoir. Depuis lors, non-seulement il a violé sans pudeur ce triple serment, mais » il n'a pas craint de noircir dans tout l'univers la » réputation de Grégoire notre prédécesseur, de menacer nos frères les cardinaux, et de leur écrire des » lettres injurieuses. Il a fait arrêter deux légats apostoliques, les a traînés de prison en prison, et a contesté au chef visible de l'Église le privilége attribué » au bienheureux Pierre et à ses successeurs par cette » parole divine : *Quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis :* Ce que vous aurez » lié sur la terre le sera dans les cieux. Bien loin de » se soumettre à la sentence d'excommunication qui » le frappait, il a contraint ses officiers à ne point » l'observer, montrant ainsi son mépris pour la puissance apostolique. Il s'est emparé de vive force de » Bénévent qu'il a fait démanteler, de la Marche d'Ancône, et des possessions de l'Église romaine en Toscane, en Lombardie et en d'autres lieux. Quoiqu'il » ait à plusieurs reprises promis de rendre ces terres, » il les retient contre toute justice, exige des habitans » le serment de fidélité, et les force à abjurer celui » qu'ils nous ont fait.

» Quant à la violation de la paix, lui-même oserait-il la nier? Il est notoire qu'après en avoir juré » le maintien, après avoir solennellement promis de » pardonner aux Italiens et aux Allemands du parti » de l'Église les offenses qu'il en avait reçues, il en

1245. » a fait emprisonner et pendre un grand nombre. Il » a confisqué leurs biens, et gardé comme otages » leurs femmes et leurs enfans. De plus, il s'est op- » posé à ce que les élections du clergé fussent faites » librement, suivant les statuts des saints conciles. Les » clercs se sont vus forcés à comparaître devant les » tribunaux séculiers pour des affaires criminelles et » même civiles, chose qui ne devait point avoir lieu, » à moins que la question ne concernât les fiefs. Dans » son royaume, onze siéges archiépiscopaux, un plus » grand nombre d'évêchés, et plusieurs abbayes, res- » tent privés de pasteurs; et si, dans quelques dio- » cèses, les chapitres ont procédé aux élections, comme » leurs choix se sont portés sur les créatures du prince » susdit, il est évident que les votes n'ont pas été libres. » Justice n'a point été faite aux templiers et aux hos- » pitaliers des confiscations et dommages par eux su- » bis durant les troubles. Le fisc a mis la main sur les » revenus des églises, et s'est fait livrer, par une vio- » lence impie, les vases sacrés, les riches étoffes et » les trésors qu'elles renfermaient. Si, comme on le » prétend, ces objets ont été rendus en partie, ce n'a » pas été sans avoir exigé, en échange, de grosses » sommes d'argent.

» C'est une vérité incontestable que ce prince a » commis un sacrilége en faisant arrêter les prélats du » concile, dont il a empêché la réunion, après l'avoir » demandée lui-même. A cet effet, une multitude de » navires avaient été mis en croisière sur les côtes de » Toscane; et, pour vomir plus sûrement le venin » qui chargeait son cœur, il avait donné à son propre

» fils le commandement de cette flotte. Pendant l'ac- 1245.
» tion, des prélats furent massacrés ou engloutis dans
» les flots; quelques-uns parvinrent à fuir; la plupart
» restèrent prisonniers. Ceux-ci perdirent tout ce qu'ils
» possédaient; on les traîna de ville en ville et de ca-
» chots en cachots : plusieurs d'entre eux, épuisés par
» le besoin, livrés à d'indignes rigueurs, succombè-
» rent misérablement.

» La perversité hérétique du même prince est dé-
» montrée par des faits aussi nombreux qu'incontes-
» tables. Chacun sait qu'après son excommunication,
» et quand il eut mis en prison les cardinaux et les
» autres ecclésiastiques pris en mer, il montra son mé-
» pris pour les clefs de l'Église, en faisant célébrer,
» ou plutôt profaner en sa présence, les saints offices,
» et en bravant la sentence prononcée contre lui par
» le pape Grégoire. Lié d'amitié avec les sectateurs de
» Mahomet, il leur a envoyé, à diverses reprises,
» des ambassadeurs chargés de présens, et en a reçu
» d'eux. Il a adopté leurs mœurs; il a fait avec le sul-
» tan d'Égypte un traité de paix, ou plutôt de fraude,
» et a permis que le nom du faux prophète fût pro-
» clamé nuit et jour dans le temple du Seigneur. Des
» Sarrasins sont employés à son service particulier :
» suivant la coutume de cette race perverse, il a donné
» pour gardiens à ses épouses, de race royale, des
» eunuques, que, suivant le bruit public, lui-même
» avait fait mutiler (1). Il a armé les ennemis de la foi

(1) Uxoribus de stirpe regia, quas habuit, eunuchos Capuæ, quas, ut dicitur, serio castrare fecerat, non erubuit deputare custodes. (Concil., p. 644.)

1245. » contre les fidèles, et s'est uni de parenté avec des » princes séparés de l'unité catholique. C'est ainsi » qu'on tient pour certain qu'il a fait frapper par les » agens du Vieux de la Montagne le duc de Bavière, » d'illustre mémoire, ce fils dévoué de la sainte Église, » et qu'il vient de donner sa fille en mariage à Vatace, » l'ennemi de Dieu, l'hérétique et l'excommunié. Bien » loin de se régler sur les bons exemples des rois » chrétiens, il abandonne sa réputation et son salut, » négligeant de se livrer à des œuvres pies, ne faisant » pas d'aumônes, détruisant les sanctuaires, n'en bâ- » tissant jamais. On ne le voit point, en effet, fonder » ou doter de monastères, d'églises ni d'hôpitaux. Ces » preuves de sa culpabilité ne sont-elles pas surabon- » dantes, quand, d'après le droit civil, tout homme » convaincu, même sur de simples témoignages, de » s'écarter du chemin de la foi, doit être réputé héré- » tique, et puni comme tel ?

» Il fait peser sur le royaume de Sicile, ce grand » fief de l'Église romaine, une cruelle oppression, » dont les clercs et les laïques sont également victimes : » les uns, dépouillés de leurs biens, se voient exilés » sans retour; on réduit les autres à une condition » presque servile, et on les oblige à porter les armes » contre nous, dont ils sont les vassaux.

» Enfin, ce prince pourrait, à juste titre, être ré- » primandé pour n'avoir point payé, depuis neuf ans » et plus, le cens de 1,000 schifates qu'il nous doit à » titre de redevance pour ledit royaume.

» C'est pourquoi, après avoir examiné les crimes » sus-énoncés, et une foule d'autres excès détestables;

» après en avoir mûrement délibéré avec nos frères 1245.
» les cardinaux et le très-saint concile (1); nous, qui, » malgré notre indignité, tenons sur la terre la place » de N. S. J. C., et à qui il a été dit, dans la per- » sonne du bienheureux Pierre, Tout ce que tu auras » lié sur la terre le sera aussi dans les cieux, nous » déclarons ledit prince enchaîné par ses péchés, re- » jeté par Dieu, et indigne du rang qu'il occupe. En » conséquence, il est déclaré déchu de l'empire et de » ses royaumes. Nous absolvons et libérons à perpé- » tuité tous ceux qu'un serment lie envers lui, dé- » fendant, sous peine d'excommunication, de lui obéir » en quoi que ce soit, de lui prêter aide, conseil ou » faveur. Nous ordonnons enfin, à ceux qui dans » l'empire jouissent du droit électoral, de procéder » librement au choix d'un autre empereur (2). Quant » au royaume de Sicile, nous aurons soin d'y pour- » voir ainsi que nous le jugerons convenable, après » avoir pris l'avis de nos frères les cardinaux.

» Donné à Lyon, le seizième jour avant les calen- » des d'août, de notre pontificat l'an troisième. »

Ce discours, dit un historien, épouvanta, à l'égal de la foudre, ceux qui l'entendirent (3). Thaddée de Sessa poussa des gémissemens, et se frappa la poitrine en signe de douleur. « O jour funeste! jour de colère! » s'écria-t-il, les yeux remplis de larmes, pendant que

(1) Cum fratribus nostris et sacrosancto consilio deliberatione præhabita matura et diligenti. (Concil., loc. cit.)

(2) Illi, ad quos imperatoris spectat electio, eligant libere alium in ejus locum successorem. (Concil., loc. cit.)

(3) Ad instar coruscantis fulguris. (Matth. Paris, p. 652.)

1245. les prélats, des cierges à la main, fulminaient l'excommunication contre l'empereur. Innocent entonna le *Te Deum*, au son de toutes les cloches; puis, sans s'occuper davantage des affaires de l'Église, il se hâta de dissoudre le concile (1). Comme, avant de se retirer, le pontife annonçait l'intention d'exécuter dans toute sa rigueur l'arrêt qu'il venait de prononcer, maître Thaddée fit entendre ces paroles : « C'est maintenant » que les hérétiques pourront se réjouir, que les Ka» rismiens régneront sans obstacle sur la terre sainte, » et que les Tartares menaceront l'Europe. — J'ai rem» pli mon devoir, répliqua Innocent : que Dieu accom» plisse sa volonté (2) ! »

L'empereur, quelque préparé qu'il fût à cet événement, en ressentit une extrême irritation, et éclata en menaces et en injures contre le chef de l'Église. « Cet homme, dont la naissance est vulgaire, s'écria» t-il avec emportement, cet homme prétend me pré» cipiter du trône, moi, le premier parmi les prin» ces! moi, qui ne connais point de supérieur, ni » même d'égal! Croit-il déjà m'avoir ravi mes cou» ronnes? » Et, se faisant apporter le coffre qui les renfermait, il en prit une, s'en ceignit le front, en ajoutant, d'une voix étouffée par la colère : « La voici, » je la possède encore, et, quoi qu'il fasse, je ne la » perdrai pas ! Ma position, loin de s'aggraver, s'amé» liore; car j'étais, en quelque sorte, dans la nécessité » d'obéir à mon ennemi; et, à partir de ce jour, je » ne lui dois plus de ménagemens (3). »

(1) Concil., p. 640.
(2) Matth. Paris, p. 658.
(3) Matth. Paris, loc. cit.

Il écrivit, presque à la fois, deux lettres aux princes de l'Europe, au clergé et aux seigneurs : l'une pour se justifier, l'autre pour rejeter sur la cour romaine les maux qui affligeaient le monde chrétien. Dans la première, datée de Turin le 31 juillet (1), Frédéric reconnaissait au chef de l'Église : quelque grands que fussent d'ailleurs ses péchés, un pouvoir absolu dans les choses spirituelles; mais, suivant lui, aucune loi divine ni humaine ne lui avait conféré le droit de disposer des empires, et de punir temporellement les princes par la perte de leurs dignités. « Notre consécration, disait-il, lui appartient, en vertu » de la coutume établie par nos prédécesseurs; mais » il ne peut pas plus nous faire descendre du trône » impérial, que ceux des évêques qui donnent aux » rois l'onction sainte ne peuvent mettre à leur place » d'autres souverains. » Passant ensuite à la forme suivie tant pour la composition du concile que pour la citation de l'accusé, les débats et le prononcé de la sentence, il soutenait que cette procédure, faite au mépris de toutes les règles, était nulle de plein droit; que sa condamnation, résolue avec précipitation, devait être attribuée aux ressentimens personnels du pontife, tout à la fois son ennemi et son juge. « Cette » vérité deviendra évidente, ajoutait l'empereur, par » cela même que le pape n'a pas voulu différer l'affaire pendant trois jours, jusqu'à l'arrivée du prince » évêque de Frisingen, du grand maître des Teutoniques, et de maître Pierre des Vignes, que nous 1245.

(1) Petri de Vineis Ep., lib. 1, n° 3, t. I, p. 84.



1245. » avions envoyés au concile avec les pouvoirs les plus » étendus, pour terminer de toutes façons les arran- » gemens relatifs à la paix. Il a de même refusé d'at- » tendre maître Gauthier d'Ocra, notre chapelain et » notre notaire, quoique ce dernier fût venu vers » nous de l'aveu du souverain pontife, et qu'on lui » eût accordé pour son voyage un délai de vingt » jours. On a prétendu que les faits étaient notoires ; » mais nous le nions expressément. Ils n'ont pas été » prouvés, ainsi que le veut la loi ; et si quelques té- » moins se sont levés contre nous, le nombre en était » fort petit, et la plupart pouvaient être récusés. Parmi » ceux-ci, on doit compter l'évêque de Caleno, dont » le frère et le neveu ont été pendus pour crime de » trahison. D'autres, comme les archevêques de Tar- » ragone et de Compostelle, venus des extrémités de » l'Espagne, ont été séduits par des insinuations per- » fides. Votre sagesse aura à considérer que ladite » sentence peut non-seulement tourner à notre ruine, » mais encore à la vôtre ; qu'elle n'a d'ailleurs été sanc- » tionnée ni par notre présence, ni par l'assentiment » des princes de l'empire, *qui seuls ont le droit de nous » élever, de nous maintenir, de nous abaisser* (1). » C'est par nous qu'on commence aujourd'hui ; mais » bientôt votre tour viendra. Déjà nos ennemis se » vantent publiquement de n'avoir plus à craindre de » résistance, s'ils parviennent à nous écraser (2) : dé-

(1) A quibus assumptio nostri statuo ac depressio nostra dependet. (Ib., loc. cit., p. 91.)

(2) Quia nostra potentia primitus conculcata, resistentiam aliquam non exspectat. (Ib., loc. cit.)

» fendez donc une cause qui est aussi la vôtre et celle de 1245.
» vos successeurs. Quant à nous que le pape prétend » dépouiller de la dignité impériale, comme s'il s'a- » gissait d'interdire un simple prêtre; nous qu'il veut » soumettre à une peine temporelle, quoiqu'il n'y ait » point d'homme sur la terre au-dessus de nous, et » qu'à Dieu seul appartient le droit de nous punir, » nous arrêterons, avec la protection divine, le mal » dans sa source, pourvu que les souverains, inté- » ressés autant que nous-même à ce débat, n'oppo- » sent point d'obstacles à nos efforts.»

Dans sa seconde lettre (1), Frédéric signalait la corruption du clergé, son avidité sans bornes, l'abus qu'il faisait de son pouvoir. «Comment, écrivait-il aux rois, » pouvez-vous obéir aux fils de vos propres sujets, » à des hommes aux faux dehors de sainteté, qui » s'engraissent des aumônes, et se tournent ensuite » contre les bienfaiteurs de l'Église? Dévorés d'am- » bition, ils espèrent que le Jourdain tout entier coulera » dans leur bouche(2). Oh! si vous vous défendiez » plus soigneusement contre les entreprises de ces » scribes et de ces pharisiens, qui s'enrichissent en » appauvrissant vos États, combien vous épargneriez » d'argent! Vous rendent-ils en échange quelque ser- » vice? Aucun. Quand vous leur tendez la main, non- » seulement ils la saisissent avec avidité, mais ils » prennent votre bras jusqu'au coude. Une fois dans » leurs filets, vous êtes semblables à l'oiseau qui s'en-

(1) P. de Vin. Ep., l. 1, n° 2, t. I, p. 80. — M. Paris, p. 659.

(2) Sperat quod totus Jordanus defluat in os suum. (Petri de Vin. Ep., p. 81.)

1245. » lace de plus en plus en cherchant à se dégager. » Comme ce que nous vous disons ici n'exprime nos » vœux que d'une manière incomplète, d'autres cho- » ses vous seront communiquées en secret par nos » féaux, porteurs de la présente. Ils vous explique- » ront nos sentiments sur une proposition que des mé- » diateurs haut placés doivent faire, à l'effet de réta- » blir, au moins en apparence (1), la paix entre nous » et l'Église. Vous connaîtrez par eux les mesures que » nous croyons devoir adopter sur des affaires com- » munes à tous les rois, et avec quelles forces nous » espérons, dès le printemps prochain, écraser nos » ennemis. Ils vous instruiront en même temps des » machinations de la cour romaine contre le pouvoir » séculier. Ces complots n'ont pu échapper à notre pé- » nétration, ni à celle de certaines personnes qui » sont nos agens et nos féaux dans cette cour. Croyez » aux paroles de nos envoyés, comme si le bienheu- » reux Pierre lui-même les affirmait par serment. Notre » intention, Dieu en est témoin, a toujours été d'obli- » ger les ecclésiastiques à suivre les traces de la pri- » mitive Église, à mener une vie apostolique, et à se » montrer enfin humbles comme J. C. Autrefois, les » prêtres du Seigneur faisaient de nombreux mira- » cles; leur sainteté, et non le glaive temporel, leur » soumettait facilement les rois : de nos jours, l'Église » est toute mondaine : ses ministres, enivrés des dé- » lices terrestres, se soucient peu du Seigneur. Aussi » pensons-nous qu'enlever à de tels hommes les tré-

(1) Saltem superficialiter. (*Ibid.*, p. 83.)

» sors dont ils sont gorgés, pour leur damnation, se- 1245.
» rait une œuvre méritoire. Veillons donc tous en-
» semble à ce qu'en perdant leur superflu, ils servent
» désormais le Très-Haut, en se contentant de peu. »

Les écrits qui précèdent, ajoute une chronique contemporaine (1), firent suspecter Frédéric de vouloir attenter aux libertés de l'Église; mais en même temps ils prouvèrent aux rois que, si la cour romaine l'emportait sur ce prince, elle les attaquerait bientôt à leur tour. Par divers motifs, aucun d'eux n'entra dans la ligue proposée contre les envahissemens de la puissance pontificale; mais ils n'eurent garde de prendre parti pour Innocent, et saint Louis lui-même ne voulut pas approuver la sentence qui déposait le chef de l'empire.

(1) Matth. Paris, p. 660.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Situation de l'Italie et de l'Allemagne après le concile. — L'empereur veut attaquer les Milanais. — Son entreprise échoue. — Il fait la paix avec les Vénitiens. — Manifeste adressé au roi de France. — Entrevue de Louis IX et d'Innocent IV à Cluny. — Vains efforts du roi pour amener le pape à un accommodement. — Une partie de la noblesse sicilienne conspire contre la vie de l'empereur. — Le pape publie une croisade, et soutient les conjurés. — Ils sont battus, et pour la plupart faits prisonniers. — L'empereur accuse le pape d'avoir dirigé ce complot. — Événemens de l'Allemagne. — Le landgrave est élu roi des Romains. — Albert de Beham. — Mort du landgrave. — Frédéric II se dirige sur Lyon. — Révolte de Parme. — Siége de cette ville. — Entière défaite de l'armée impériale.

1245. La déposition de Frédéric II, prononcée en plein concile et sanctionnée par le silence, sinon par l'assentiment des prélats de la chrétienté, était un brandon de discorde jeté dans l'empire. Cet appel à la révolte devait entrainer de grands malheurs; mais Innocent avait compris qu'au point où les choses en étaient venues, il ne pouvait faire la paix sans mettre en péril l'indépendance de la papauté, sans exposer à une ruine certaine sa puissance temporelle, sapée par la famille des Hohenstaufen comme elle l'avait été par Othon IV dans les premières années du XIIIe siècle. Si donc Frédéric, marchant sur les traces d'Othon, tournait contre l'Église romaine le glaive

dont elle avait armé sa main; si, non content d'envahir le patrimoine de Saint-Pierre et de menacer l'Italie d'un joug pesant, ce prince osait contester l'autorité pontificale, et si par de coupables hérésies, ou par des idées philosophiques non moins dangereuses, il apprenait aux chrétiens à mépriser les ordres et à braver les menaces du Saint-Siége, le devoir du pape n'était-il pas de combattre à outrance un si dangereux ennemi? Ainsi raisonnait Innocent, pour légitimer à ses propres yeux les moyens auxquels il allait recourir. Bien décidé à atteindre le but, aucune considération humaine ne l'arrêtera désormais dans cette voie. La force matérielle lui manque, il l'obtiendra par la corruption; armé du pouvoir de lier et de délier, il appellera vertu la défection, crime la fidélité au serment. Vicaire d'un Dieu de miséricorde, ses légats parcourront l'empire, allumant partout la guerre civile, excitant à la trahison les amis et les serviteurs du prince, soulevant des schismes dans l'État et dans les diocèses. Lui-même, constant dans les revers, habile à profiter de ses avantages, toujours plein d'énergie et de persévérance dans une mission qu'il croit tenir de Dieu, il poursuivra jusqu'au tombeau celui dont il a juré la perte, et enveloppera la race entière de Souabe dans une commune proscription. 1245.

Depuis son élévation au pontificat, Innocent IV avait amassé de grosses sommes, levées à titre de décimes sur les églises d'Angleterre et de France. Un chroniqueur allemand le cite comme le plus riche de tous les papes qui, depuis saint Pierre, avaient oc-

1245. cupé le trône apostolique (1). On verra bientôt quel parti il sut tirer de cet argent pour entretenir la guerre des deux côtés des Alpes, et procurer à l'Église de nombreux défenseurs. A sa voix, la faction guelfe recommença la lutte en Lombardie. Outre la puissante confédération milanaise, les villes de la Toscane et de l'État pontifical, le marquis d'Este, le comte de Saint-Boniface, et d'autres seigneurs que leur rivalité avec Eccelin ou le dessein de se rendre indépendans de l'empire avait ralliés à cette faction, il existait dans chaque cité gibeline un parti d'opposition, toujours prêt à courir aux armes. Souvent, lorsqu'on s'y attendait le moins, des complots éclataient dans l'intérieur d'une commune; puis, à la suite d'un combat sur la place publique, les vainqueurs envoyaient les vaincus en exil, et s'emparaient de leurs biens; ce qui fait comprendre les changemens continuels qu'on voit, à cette époque, dans les alliances des républiques italiennes. C'est ainsi que, dès l'année précédente, Verceil et Novare étaient rentrées dans la ligue lombarde (2); que les Alexandrins, ces anciens amis de l'Église romaine, avaient reçu l'empereur avec de grandes démonstrations de joie, lorsqu'il se rendit à Turin pour se rapprocher du concile (3). Vers le même temps, les Guelfes de Reggio ayant échoué dans le projet de se rendre maîtres de leur patrie, en furent chassés par la faction plus nom-

(1) Inn. IV inter omnes apostolos a S. Petro ditior fuit, sicut refertur, in pecunia et thesauris. (Chr. S. Petri Erfurt., p. 261.)

(2) Reg. Inn. IV, l. 2, n° 523, f° 189. — L. des Papes, t. XIX.

(3) Barthol. Scriba, ann. 1245, p. 507, D.

breuse des Gibelins (1). A Parme, où l'évêque venait 1245.
d'être remplacé par un neveu d'Innocent, la cour pontificale avait établi une colonie de dominicains qui servaient ses projets avec beaucoup de zèle (2). Dans cette ville, si longtemps gibeline, chaque famille se divisait entre les deux factions; les impérialistes étaient appelés *neri*, les noirs; et ceux qui tenaient pour l'Église, *rossi*, les rouges (3). Ces derniers, quoique moins nombreux, se flattaient de l'emporter bientôt sur leurs adversaires. Pour déjouer tous les complots, l'empereur passa de Turin à Parme, et en expulsa les parens et les alliés du pape, qui se retirèrent à Plaisance. Leurs biens furent confisqués, et on mit le séquestre sur les revenus épiscopaux. Un édit prohiba, sous peine de la mutilation des mains, toute correspondance avec la cour pontificale. Enfin, dans l'espoir de s'attacher la commune, Frédéric lui donna quelques nouveaux priviléges et le château de Grandola (4). Avant de quitter Parme, il y fit élire pour podestat Théobald Franco, noble sicilien, et l'un de ses officiers de confiance (5). Dans le sud de la Péninsule, les moines mendians redoublaient de zèle pour fomenter des troubles. Déguisés en pèlerins ou en colporteurs, quand ils n'osaient se montrer ostensiblement, ils éveillaient partout des sentimens de haine contre le souverain excommunié, qui, selon leur

(1) Mem. potest. Regin., p. 1114.
(2) Affo Stor. di Parma (Preuves, t. III, n°s 74 et 75).
(3) Salimbeni Chron., f° 285.
(4) Parma, decemb. 1245. Affo (Preuves, t. III, n° 79).
(5) Salimbeni Chron., f° 285, col. 1.

1245. dire, courbait les peuples sous un joug de fer, et dépouillait la noblesse de ses plus importantes prérogatives. Quelques-uns d'entre eux étaient-ils reconnus, le justicier les condamnait à la torture, et souvent même au gibet, ce qui n'empêchait pas d'autres disciples de saint François et de saint Dominique de combler les vides faits dans leurs rangs par le bourreau. En Sicile, les mécontens reprenaient courage; ceux des Sarrasins qui, depuis la translation à Lucera de leurs principales tribus, étaient restés dans l'île, tolérés par le gouvernement, voyaient avec joie les embarras suscités à l'empereur, et recommençaient à piller les terres des chrétiens. C'est ainsi que, des Alpes à la mer d'Afrique, le feu couvait, près d'embraser d'un vaste incendie les provinces italiennes.

L'Allemagne donnait des inquiétudes non moins fondées. Le pape y avait fait publier la déposition de Frédéric, avant même que Conrad eût quitté Vérone (1). Par des lettres postérieures adressées aux princes investis du droit d'élire, il les sollicitait de procéder sans aucun retard à une élection nouvelle, promettant l'appui du siége apostolique à celui qu'ils proclameraient roi (2). Bien que jusqu'alors les grands fussent restés fidèles à l'empereur, on devait craindre que les nonces et les moines ne parvinssent à réveiller en eux de coupables ambitions. Dans de telles circonstances, pour affermir le trône des Hohenstaufen, il eût fallu que le chef de l'empire pût

(1) Chron. S. Petri Erfurt., 1245, p. 260.
(2) Albert. Stadens. Chron., p. 218.

ranimer les anciens sentimens de nationalité et d'in- 1245.
dépendance des peuples germaniques. Mais on sait que l'Allemagne avait refusé de soutenir avec ses armées féodales la guerre de la Péninsule. Depuis lors, Frédéric, réduit à ses propres ressources et aux contingens des communes gibelines, n'était plus qu'un chef de parti trop faible pour dompter les Lombards. Son étoile pâlissait; peut-être perdait-il cette confiance en lui-même, si nécessaire au succès, et que peu d'hommes conservent dans la mauvaise fortune. Trop souvent, en effet, dans les positions difficiles où il va se trouver, on le verra irrésolu et regardant en arrière, tantôt menaçant d'une terrible vengeance le pontife, qui ne s'en émeut point, d'autres fois sollicitant une paix impossible, qu'il voudrait payer par de grands sacrifices.

Vers la fin du mois de septembre, l'empereur envoya à Marseille vingt galères, sous les ordres du grand amiral Ansaldo de' Mari. On croit que cet armement avait pour but d'appuyer la demande qu'il faisait pour son fils Conrad de la main de Béatrix, héritière du comté de Provence. Cette princesse était déjà recherchée par Charles d'Anjou, le plus jeune des frères de Louis IX, et par Raymond, comte de Toulouse. Le pape usa de toute son influence pour faire écarter Conrad; et le grand amiral, dont la mission n'eut aucun succès, rentra à Savone le 12 octobre, avec son escadre (1). Un peu auparavant, Frédéric avait tenu à Parme une cour, où les privi-

(1) Barthol. Scriba, p. 509, A.

1245. léges des communes furent confirmés, et où il exigea d'elles et des seigneurs un nouveau serment (1). Ordre avait été donné aux troupes gibelines de s'assembler à Pavie, pour marcher contre les Milanais. Comme elles étaient très-nombreuses, il en fit deux corps : l'un resta sous son commandement direct; l'autre eut pour chef Enzio, roi de Torres et de Gallura. Ce dernier battit les milices de Plaisance, s'avança jusqu'aux portes de la ville, et réduisit en cendres l'hôpital du Saint-Esprit, dont il emporta une cloche, comme trophée de sa victoire. Le 21 octobre, l'armée impériale, voulant passer le Tesin à Bufalora, occupa Abbiate, sur un bras de cette rivière qu'on appelle *il Naviglio;* mais les Milanais, auxquels la confédération avait envoyé des renforts, défendaient le passage, qu'on ne put forcer. Les deux camps, séparés par ce cours d'eau, restèrent en présence pendant vingt et un jours, dans une sorte d'inaction. D'une part, les Milanais, dépourvus d'argent, furent réduits à mettre en gage jusqu'à des vases sacrés que les ecclésiastiques leur prêtèrent, sous la garantie de la commune et le cautionnement personnel de ses magistrats (2). D'autre part, les impériaux manquaient

(1) Curia Parmense. (Aug. et sept. 1245.) Ap. Pertz, Leg., t. II, p. 351 et 352.

(2) Entre autres objets, le podestat et le conseil de Milan s'étaient fait prêter, par l'archiprêtre de Monza, un calice en or, qu'ils mirent en gage moyennant une grosse somme. L'archiprêtre, peu confiant dans les promesses de la commune, avait exigé, avant de livrer le calice, que les magistrats s'engageassent personnellement. Le contrat est daté du 3 novembre 1245. (Giulini, Mem. di Milano, l. 53, p. 21.)

de vivres; et, pour s'en procurer, ils allaient au 1245.
loin porter le pillage et l'incendie. La riche abbaye de Morimont fut dévastée, plusieurs bourgs furent livrés aux flammes. Enfin, Frédéric, renonçant à emporter de front une position si bien défendue, la fit tourner par le roi de Sardaigne. Ce jeune prince, à la tête des bourgeois de Parme, de Reggio et de Crémone, ayant fait un long circuit pour passer l'Adda sur le pont de Cassano, mit le siége devant Gorgonzola. Au premier avis de ce mouvement, le général milanais avait envoyé à la rencontre des Gibelins les milices de deux quartiers, ou, comme on disait alors, de deux portes de la ville. Il y eut une action sanglante, dans laquelle Enzio, qui toujours combattait au premier rang, fut renversé de cheval et fait prisonnier. Ses gens le délivrèrent (1); mais cette expédition n'eut pas d'autre résultat, ce qui fait supposer que l'avantage ne resta pas aux impériaux. Comme l'hiver approchait, Frédéric dut congédier jusqu'au retour du printemps les milices communales. Laissant donc sous les ordres de son fils la plupart des soldats mercenaires, il quitta la Lombardie le 12 novembre, et se rendit à Grossetto en Toscane (2), pour surveiller de plus près le centre et le midi de l'Italie. Depuis qu'il avait marié son fils à l'héritière de Torres et de

(1) Fuit rex captus et recuperatus per populum Parmens. et Reginum. (Salimbeni Chron., f° 284.)

Les auteurs milanais prétendent qu'on paya pour lui une rançon, et que le jeune roi promit de ne plus mettre le pied sur le territoire milanais. (Voyez *Annal. Mediol.*, ap. Murat., t. XVI, p. 652.)

(2) Barthol. Scriba, p. 509, A.



1245. Gallura, et que Grégoire IX avait reçu le serment des juges ou rois de la Sardaigne, deux partis s'étaient formés dans Pise : l'un tenait pour l'empire, l'autre pour le pape. La famille des Conti était à la tête du premier, celle des Visconti dirigeait l'autre (1); et la correspondance pontificale fournit la preuve que ceux-ci cherchaient, par l'intermédiaire de l'archevêque, à se faire relever de l'anathème prononcé contre les Pisans lors de la capture des prélats. Le pape était disposé à les absoudre (2); mais l'arrivée de l'empereur arrêta pour le moment toutes ces négociations.

Ce prince avait mis à profit son séjour en Lombardie pour se rapprocher des Vénitiens, qui, depuis l'élévation d'un Génois au trône pontifical, ne soutenaient plus que faiblement les intérêts de la cour romaine. Les ambassadeurs de la république, au nombre de trois, s'étaient retirés du concile, mécontens du pape. A leur retour en Italie, ils furent mis en prison par le duc de Savoie. L'empereur leur fit rendre la liberté; et quand ils vinrent le remercier de cette faveur, ces envoyés manifestèrent un grand désir de paix, ajoutant que, loin d'approuver ce qui venait d'être fait par le chef de l'Église, ils y voyaient le deuil et la ruine de la chrétienté. « Malgré le mal » que vous avez causé à notre royaume héréditaire,

(1) Chron. Pisana da Sardo Ranieri, nell' archivio Ital., t. VI, part. 2, p. 87.

(2) 16 nov. 1245. — Reg. Inn. IV, l. 3, n° 1, Cur., f° 301. — Lett. des Papes, t. XX.

»répondit l'empereur, vos marchands y ont toujours 1245.
»trouvé sûreté et protection. Notre querelle ne peut »qu'être fatale à vous comme à nous, quel que soit »le vainqueur; et, sans aucun doute, il est de notre »intérêt commun d'y mettre un terme. — Que Votre »Altesse oublie donc toute ancienne offense, repri»rent les trois envoyés; et si elle l'a pour agréable, »que la concorde règne désormais entre Venise et »l'empire.» Pour lors, ajoute la chronique, l'empereur dit : *Soit, de par Dieu!* Une convention fut en effet conclue, et resta en vigueur pendant plusieurs années (1).

Mais tandis que l'empereur poussait la guerre en Lombardie et cherchait de nouvelles alliances (2), il sollicitait Louis IX de soutenir sa cause contre le pape, ou du moins de s'interposer pour conclure entre eux un accommodement. Après la diète de Parme, maître Pierre des Vignes, son ministre de confiance, et Gauthier d'Ocra, son chapelain, dont le crédit augmentait de jour en jour, portèrent en France un manifeste revêtu de la bulle d'or. Dans cet acte, le monarque excommunié protestait de nouveau contre cette prétention de la cour romaine de donner ou d'ôter les trônes. « N'est-ce pas au grand »mépris de Dieu et de toute justice, écrivait-il, que »le pape ose s'attribuer une telle prérogative? qu'il »condamne des princes indépendans sans observer

(1) Martin du Canal, f°s 39 et 40. — Andreæ Danduli Chron., l. 10, cap. 5, p. 40.

(2) Il venait de se réconcilier avec le marquis de Montferrat.

1245. » les formes du droit, et sans même écouter leur jus- » tification? qu'il intervient dans les querelles intes- » tines de leurs États, et qu'après les avoir frappés » d'anathème, il prononce leur déchéance, et relève » les peuples du serment de fidélité? » Pour mettre un terme à de si criantes usurpations, et à d'autres encore qui étaient rappelées dans cette lettre, l'empereur sollicitait Louis IX d'engager les pairs laïques de son royaume à défendre des intérêts qui étaient à la fois ceux de l'empire et de tous les souverains. Si cependant le roi de France ne croyait pas devoir entrer personnellement dans cette affaire, il le priait de ne permettre du moins, dans les terres de sa domination, aucune levée de troupes ou de deniers en faveur d'Innocent, et de n'y point donner asile aux ennemis de l'empire tant que durerait la guerre. « Si le » roi, disait Frédéric en terminant, voit la possibilité » d'amener le souverain pontife à une transaction, » nous remettons dès aujourd'hui notre cause entre » ses mains, et nous sommes prêt à exécuter de point » en point ce qu'il jugera nécessaire pour rétablir la » paix entre nous, l'Église et les Lombards. Nous of- » frons de l'aider contre les infidèles, soit en pas- » sant de notre personne en terre sainte, soit en y » envoyant Conrad notre fils, pour reconquérir avec » le roi, ou même sans lui, tout ce qui a appartenu » à l'ancien royaume de Jérusalem. Nous y emploie- » rons les forces de l'empire et celles de nos États de » Sicile, dès que nous serons en paix avec le siége » apostolique. Dans le cas même où les efforts du roi » de France et ceux de ses hauts barons ne pourraient

» mettre un terme à la guerre, nous lui fournirons 1245.
» pour sa croisade des vivres, des vaisseaux, et des
» secours de toute espèce (1). »

Le saint monarque accepta volontiers cette mission pacifique. Non-seulement il croyait que la réconciliation de l'empire et du sacerdoce devait procurer de grands avantages aux peuples chrétiens, et contribuer au succès de son expédition d'outre-mer, mais d'autres motifs lui faisaient aussi désirer une entrevue prochaine avec le pape. Depuis qu'il s'était croisé, sa mère, ses ministres, et jusqu'à l'évêque de Paris, ne cessaient de répéter que l'intérêt du royaume lui imposait le devoir de s'affranchir d'une promesse contraire aux grands desseins de la Providence. Pour mettre fin à ces instances importunes, Louis avait résolu de prendre, de la main même du chef de l'Église, la pannetière et le bourdon du pèlerin. De plus, comme il sollicitait alors pour son frère Charles, comte d'Anjou, la main de Béatrix de Provence, la plus jeune des trois sœurs de la reine Marguerite, il croyait, en se rapprochant du Rhône, assurer le succès de cette affaire, qui traînait en longueur. L'entrevue eut lieu le 30 novembre, au monastère de Cluny, où de son côté le pape s'était rendu quinze jours auparavant, accompagné de douze cardinaux, et des patriarches d'Antioche et de Constantinople. A la suite du roi de France venaient les deux reines, Marguerite sa femme et Blanche sa mère; Robert,

(1) Crémone, 22 septembre, indict. IV. C'était l'indiction césarienne, qui commençait le 24 septembre. (Ap. Pertz, Leg., t. II, p. 355 et 356.)

1245. comte d'Artois, et Charles d'Anjou, ses frères; le fils du roi de Castille, le duc de Bourgogne, et beaucoup d'autres seigneurs de grand renom. On y remarquait aussi Baudoin, empereur de Constantinople, ce royal mendiant qui, ne sachant pas défendre lui-même sa capitale, serrée de près par les Grecs, fatiguait l'Europe de ses demandes de secours, et, pour un peu d'argent, mettait en gage les reliques de ses églises. Le cortége était magnifique. Cent sergens à cheval, armés d'arbalètes, ouvraient la marche; puis venaient cent chevaliers de haubert, le heaume en tête, le bouclier suspendu au cou. Après eux s'avançaient le roi, l'empereur, les deux reines et les princes, en riche équipage, chacun ayant cherché à se distinguer dans cette occasion par la splendeur des habits et la beauté des palefrois. Deux cents hommes d'armes de la garde, couverts de brillantes armures, fermaient la marche, l'épée à la main (1). Les bâtimens de l'abbaye étaient si vastes, que des logemens avaient été préparés pour toutes ces cours, ces seigneurs et leur train, sans que les moines quittassent les lieux qu'ils occupaient habituellement (2). Pendant sept jours, le roi eut avec le souverain pontife de secrètes conférences, où la reine mère fut seule admise (3); mais les efforts de ce prince pour amener Innocent à des pensées pacifiques furent sans effet. Irrité, dit un chroniqueur, de ne

(1) Guill. de Nangiaco, Gesta S. Ludov., ap. Script. rer. Franc., t. XX, p. 355, A.

(2) Bibl. Cluniac., p. 1666, D, E.

(3) Duchesne, p. 345, B.

point trouver dans le serviteur des serviteurs de Dieu 1245.
l'humilité chrétienne sur laquelle il comptait, Louis retourna dans son royaume (1), et envoya en Provence Charles d'Anjou, avec la plus grande partie des troupes. Innocent reçut de l'abbé de Cluny un présent de 3,000 marcs; et, pour indemniser ce prélat de ses dépenses, il lui accorda la levée d'un décime sur toutes les maisons de l'ordre (2). Après un mois de séjour dans le monastère, il reprit enfin le chemin de Lyon, et recommença bientôt, avec plus d'ardeur que jamais, ses attaques contre le chef de l'empire. Tel fut le résultat d'une entrevue annoncée aux nations comme le prélude de la paix générale. Vers les fêtes de Pâques de l'année suivante, Louis IX fit faire par l'évêque de Senlis et le gardien de Bayeux, ses envoyés, une nouvelle tentative en faveur de Frédéric. « Depuis notre promotion au pon»tificat jusqu'au dernier concile général, répondit »Innocent, nous avons fait de vains efforts pour ré»tablir la paix, et il nous semble impossible d'y »réussir mieux aujourd'hui. Mais comme l'Église ne »repousse jamais de son giron ceux qui l'invoquent; »que, loin de vouloir la mort du pécheur, elle dé»sire sa conversion; qu'enfin nous portons au roi de »France une affection spéciale et sincère, nous con»sentons, par égard pour sa personne, à recevoir »ledit Frédéric, et à le traiter avec la modération que »l'honneur du Saint-Siége comportera, si, touché par

(1) Dom. rex recessit iratus et indignatus. (M. Paris, p. 676.)
(2) Gallia christ., t. III, p. 684, 2.

1245. » la grâce, il veut véritablement revenir à l'unité de » l'Église (1). » Ce n'étaient là, il faut le dire, que de belles paroles démenties par les faits; et cette négociation échoua comme toutes les autres.

Non-seulement le pape ne voulait aucun accord avec le prince dont il avait juré la perte, mais, pendant qu'on lui parlait de paix, il se préparait à attaquer partout à la fois son puissant ennemi, à détruire ses alliances, à corrompre ses serviteurs. Le commerce avec l'Orient était pour Frédéric une source de richesses, qu'Innocent essaya de tarir. Dans ce but, il envoya des nonces en Égypte pour faire rompre les anciens traités faits avec le royaume de Sicile. La réponse, vraie ou supposée, du sultan aux propositions du siége apostolique, existe aux archives du Vatican. « Des ambassadeurs du saint pape des chrétiens, » écrivait le prince ayoubite, sont venus vers nous, » et ont été reçus avec honneur. Ils nous ont parlé » du Christ, que nous connaissons, et que nous glo- » rifions mieux que vous ne le faites (2); de votre » désir de donner la paix aux peuples, vœu qui a » toujours été dans notre cœur. Mais vous n'ignorez » pas que, dès le temps du sultan notre père (Dieu » veuille l'élever dans sa gloire!), il existait une sin- » cère amitié entre nous et l'empereur des Romains. » Pour traiter avec vous, nous avons donc besoin de

(1) 5 nov. 1246. Reg. Inn. IV, lib. 4, n° 32, f° 419.

(2) De quo Christo plus scimus quam vos scitis, et magnificamus eum plus quam vos magnificatis. (Reg. Inn., ann. 3, Cur., n° 29, f° 306. — Ann. eccl., 1245, § 53.)

» son assentiment; et, afin de l'obtenir, nous infor- 1245.
» mons nos envoyés à la cour impériale de vos propo-
» sitions. » En Angleterre, le pape exigea des églises un nouveau décime, qu'il réduisit au vingtième pour les petits bénéfices. En vain le clergé protesta; vainement aussi les barons menacèrent de tirer l'épée pour soutenir les ecclésiastiques : il fallut composer avec la cour romaine (1). En France, les collecteurs pontificaux ruinaient les provinces, demandant tantôt un vingtième pour défendre Constantinople qu'on ne secourait jamais, d'autres fois un dixième pour la terre sainte; souvent aussi, une contribution destinée à la guerre contre l'empereur (2). Le légat du pape en Allemagne faisait aux partisans des Hohenstaufen de grandes promesses pour les attirer à lui; il excitait les ennemis de cette maison à redoubler d'efforts contre le prince anathème, et allumait dans les cœurs les plus mauvaises passions, la haine, la vengeance, la cupidité. On se souvient qu'Innocent lui-même avait sollicité les électeurs de nommer un nouveau souverain. Plusieurs d'entre eux s'y montraient assez disposés; d'autres, au contraire, persistaient à soutenir contre le Saint-Siége l'indépendance de l'empire et les droits de Frédéric. De graves événemens se préparaient des deux côtés des Alpes. En Italie, un complot était formé contre la vie de l'empereur; et cette fois ce n'étaient plus des conjurés obscurs, mais de hauts fonctionnaires, des hommes éminens admis

(1) Annal. Burt., p. 305-310.—Matth. Paris, p. 622 et passim.
(2) Michaud, Histoire des croisades, l. 13, t. IV, p. 84.

1245. dans son intimité, et qui avaient toute sa confiance (1). Les uns, employés près de sa personne, avaient accepté l'odieuse mission de l'assassiner ; les autres attendaient dans la Terre de Labour que le crime fût commis, pour donner le signal d'une insurrection sourdement préparée. Pendant ce temps, Frédéric, plein de confiance dans ses perfides amis, les appelait aux conseils, les admettait à ses plaisirs. Il avait fait venir à Grossetto ses panthères, ses chiens, ses faucons, et se divertissait à de grandes chasses
1246. dans les maremmes de la Toscane. Tout à coup il apprend qu'un des conspirateurs, appelé Jean de Presenzano, effrayé ou repentant de l'entreprise dans laquelle il s'est laissé conduire, vient de révéler au comte de Caserte, vicaire impérial dans le royaume de Sicile, le nœud de cette machination perfide. L'empereur voudrait n'y pas croire; et, pendant qu'il hésite encore à punir, les traîtres, avertis du péril qui les menace, fuient en toute hâte, et parviennent à gagner la Pouille. De ce nombre étaient les deux fils de l'ancien grand justicier Henri de Morra; André de Cicala, noble génois, qu'on a vu capitaine général des provinces situées entre la frontière ecclésiastique et la Calabre; la famille entière de S. Severino; Pandolfe, Robert et Richard Fasanella; Théobald Franco ou Francisco, à peine sorti des fonctions de podestat de Parme (2), et d'autres mem-

(1) Excell. nostræ fidelibus quinimo domesticis potius et alumnis. (Petr. de Vin., l. 2, nº 10, p. 258.)

(2) Salimbeni, fº 285, col. 1.

bres de la haute noblesse. Déjà, à Naples et dans la Terre de Labour, on annonçait la mort de l'ennemi du Saint-Siége, et des seigneurs appelaient aux armes tous les mécontens. Par bonheur, des mesures aussi promptes qu'énergiques avaient été prises contre les rebelles, qui furent battus dans les plaines de Canosa en Capitanate. La plupart se retirèrent en désordre dans la province de Salerne, où ils surprirent, près des ruines de l'antique Pestum, les deux forteresses de Scala et de Capaccio, qu'ils n'eurent pas le temps de munir de vivres. Aucun d'eux ne devant attendre de pardon, ils résolurent de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. 1246.

Comme l'insurrection s'étendait jusque dans l'île de Sicile, où les Sarrasins venaient de se soulever, l'empereur, voulant éteindre au plus tôt un incendie qui menaçait de tout embraser, retourna dans son royaume héréditaire, auquel il tenait, répétait-il souvent, *comme à la prunelle de ses yeux* (1). Mais, avant de quitter Grossetto, il y convoqua pour le jour de Pâques (2) une cour solennelle, à laquelle assistèrent beaucoup de nobles et de députés des villes gibelines. Il s'agissait d'une nouvelle campagne contre Gênes, qu'on devait attaquer à la fois par terre et par mer, pendant que, par une diversion puissante en Lombardie, le roi de Sardaigne et Eccelin retiendraient l'armée milanaise sur la rive gauche du Pô. Au nombre des présens qu'il était d'usage d'offrir au

(1) Velut in pupillam oculorum nostrorum. (Petri de Vin. Ep., l. 2, n° 2, p. 259.)

(2) En 1246, Pâques tombait le 8 avril.

1246. souverain dans ces occasions solennelles, celui du marquis Obizzo Malespina fut remarqué avec surprise. C'était un palefroi de bonne race, mais vieux, décharné, et couvert d'un harnais misérable. « Ce » cheval, dit Frédéric avec amertume, fut jadis un » noble coursier, plein de feu et de vigueur. Notre » empire, dont il est le vivant symbole, a eu comme » lui de belles années; mais, après avoir été fort et » redoutable, cet empire est tombé si bas, que son » chef ne possède presque plus rien en Allemagne ni » en Italie, et que les rois qu'il fit trembler dédaignent » son alliance (1). » Enzio retourna en Lombardie, avec le titre de vicaire impérial. Frédéric d'Antioche fut laissé en Toscane, investi de pouvoirs non moins étendus. Enfin, Marino d'Eboli occupa le duché de Spolette, et eut sous ses ordres une grande partie des mercenaires allemands. Ces mesures prises, l'empereur se rendit à Naples à marches forcées, et y assembla des troupes.

Sa présence porta le dernier coup à l'insurrection. Déjà le comte d'Acerra avait repris Scala (mars 1246), et bloquait Capaccio, bourg fortifié sur une colline de moyenne hauteur, qui commande la plaine marécageuse de Pestum. Les principaux rebelles s'enfermèrent dans Capaccio avec cent cinquante de leurs complices, et cinquante otages lombards qu'ils avaient délivrés de prison. Pour les encourager, le pape leur

(1) Annal. Mediol., cap. 17, ap. Murat., t. XVI, p. 653, B.

Le marquis Malespina était entré en négociation avec les Guelfes. Il quitta le parti de l'empereur au mois d'août suivant. (Barthol. Scriba, p. 510, E.)

écrivit plusieurs lettres, dans lesquelles il leur prodi- 1246.
guait l'éloge, et les excitait à redoubler d'efforts contre le nouveau Pharaon, le persécuteur de l'Église. En leur assurant l'appui du Très-Haut, il leur promettait que le siége apostolique, qui les comptait au nombre de ses plus chers fils, les soutiendrait de tout son pouvoir (1). Mais déjà bien des gens se retiraient de ce complot, où le bruit de la mort de l'empereur les avait poussés. Les vrais coupables se voyaient réduits à un petit nombre, et cernés par des forces supérieures dans leur dernier asile. On était au mois de juillet; une excessive chaleur incommodait fort les impériaux, et les émanations des marais de la plaine apportaient dans leur camp le germe de fièvres pernicieuses. Mais, d'un autre côté, les citernes de la forteresse étaient à sec. Les assiégés, tourmentés par la soif, sans vivres et sans argent, veillaient nuit et jour sur les remparts, pour repousser des attaques que sept grands mangonneaux protégeaient. En peu de temps ils se virent réduits à la plus complète détresse. Beaucoup d'entre eux avaient été tués; quelques-uns parvinrent à fuir; les autres furent pris (2). De la puissante famille des S. Severino, il resta un seul enfant en bas âge, qu'un serviteur fidèle parvint à soustraire à la poursuite des soldats (3). L'empereur, aigri par de si noirs complots, se montra sans pitié. Capaccio, pillé et livré aux flam-

(1) 26 april. 1246. Reg. Inn. IV, l. 3, n° 17, 18, f° 304.

(2) Petri de Vin. Ep., l. 2, n° 10, t. I, p. 258-265; et n° 20, p. 276-279.

(3) Matteo di Giovenazzo, § 59, p. 11.

1246. mes, fut détruit de fond en comble. Ses principaux habitans subirent la mort ou l'exil. Les chefs des rebelles, conduits à Naples et appliqués à la torture, avouèrent leur crime, en ajoutant qu'ils n'avaient fait que céder aux instigations du pape (1). On leur coupa le nez, un pied et une main; on leur creva les yeux; et, dans ce déplorable état, Frédéric voulait encore envoyer dans les cours de l'Europe six des plus criminels, portant sur le front la lettre pontificale qui approuvait cette conspiration. De prudens conseillers le détournèrent de cette insulte au chef de l'Église, et ces malheureux moururent sur le bûcher (2). On fit enfermer dans les cachots du palais royal de Palerme vingt-deux femmes, épouses ou filles des conjurés; et aucune d'elles ne revit jamais la clarté du ciel.

Dans une circulaire adressée aux souverains, l'empereur accusa Innocent d'avoir aiguisé le poignard qui devait le frapper. Non-seulement ce prince n'oubliait aucun des aveux faits par les coupables à leurs derniers momens, mais il signalait tous les indices qui, suivant lui, prouvaient jusqu'à l'évidence la complicité du Saint-Siége. Entre autres faits, il rapportait qu'un archevêque, revenant de la cour pontificale, avait annoncé hautement que bientôt l'ennemi de Dieu et de l'Église serait mis à mort par

(1) Et mortis et exhæredationis nostræ sum. pontif. asserunt intentorem. (Petri de Vin. Ep., liv. 2, n° 10, p. 262.)

(2) Une lettre du manuscrit Fitalia à Palerme, f° 88, n° 81, prouve que Théobald Francisco, après avoir eu les yeux crevés, fut donné en spectacle aux populations du royaume. Elle commence ainsi : *Convenite, populi, et videte, etc.*

ses propres serviteurs (1). « Jamais, ajoutait Fré- 1246.
» déric, nous n'aurions osé soupçonner nos pon-
» tifes, ni ceux en qui nous avions mis notre con-
» fiance, d'une si méchante action. Le ciel nous est
» témoin qu'un semblable projet n'est jamais entré
» dans notre esprit, bien que plusieurs fois la pro-
» position nous en ait été faite depuis notre con-
» damnation au concile. Autant il nous paraît licite
» d'user d'une légitime défense, autant la vengeance
» et la trahison nous semblent criminelles. » Ajoutons ici que ceux des conjurés qui échappèrent à la mort, leurs proches et leurs amis, trouvèrent à la cour romaine un asile et des faveurs. Le registre d'Innocent IV, conservé aux archives du Vatican, fournit la preuve que, dans les premiers mois de l'année suivante, Pandolfe Fasanella, l'un des principaux rebelles, obtenait du pape, à titre de récompense pour sa fidélité et son dévouement à l'Église, l'investiture de plusieurs fiefs situés dans le diocèse de Salerne (2). Gilibert et Henri, ses frères, ne furent pas moins bien traités. Le frère de Théobald Francisco, appelé Guillaume, eut Sarno; Oddon de Laviano, Consa. Ces grâces furent accordées sous la double condition de tenir ces fiefs du pape, ou du souverain que l'Église romaine établirait dans le royaume, et d'être soumis au service exigé des vassaux de la couronne (3). De tels faits et d'autres en-

(1) Matth. Paris, p. 690, attribue ce propos à l'évêque de Bamberg; P. des Vignes, l. 2, n° 10, à l'archevêque de Bari.

(2) Voyez, à la fin du vol., Pièces justif., n° IV.

(3) Reg. Inn. IV, l. 3, n°s 898, 899, 903, 904, f°s 411, 412.

1246. core portèrent au plus haut point la haine de l'empereur contre le souverain pontife.

Certaines circonstances prouvaient en effet qu'Innocent, s'il était étranger au complot contre les jours de son ennemi, avait du moins fait les plus grands efforts pour favoriser la révolte et l'étendre en Italie. Lors de la prise d'armes par les conjurés, pendant que Frédéric était encore à Grossetto, des ordres belliqueux avaient été envoyés dans toutes les provinces de l'État ecclésiastique ; on y levait de l'argent et des troupes, on y prêchait l'excommunication et la croisade contre le prince dont la perte était jurée (1). Deux lettres, l'une adressée au vicaire pontifical à Rome, l'autre au sénateur, recommandaient d'appeler les habitans de la ville sous la bannière de la croix. Des instructions semblables avaient été adressées aux podestats des cités lombardes (2). Les deux cardinaux de Sainte-Marie *in Transtiberim*, et Regnier de Viterbe, du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, avaient été chargés des affaires de Sicile (3), et injonction était faite aux ecclésiastiques de les seconder de tout leur pouvoir. « Nous vous supplions, au nom de la » miséricorde divine, leur écrivait le pape, nous » vous ordonnons, pour la rémission de vos péchés » et le salut de vos âmes, de renoncer à l'obéissance » promise à ce réprouvé, à ce nouveau Néron, qu'avec » l'approbation du sacré concile nous avons déclaré

(1) 23 maii 1246. Reg. Inn. IV, l. 3, n° 23, f° 304. — Lettres des Papes, t. XX, f° 160.

(2) 26 april. 1246. Reg. Inn. IV, l. 3, n[is] 12, 13, f° 303.

(3) *Ibid.*, n[is] 9, 14, 22, f[is] 302, 303. — L. des P., t. XX.

» déchu de ses royaumes et de la dignité impériale. 1246.
» Vous qui gémissez sous l'oppression, qui êtes écra-
» sés de collectes et d'autres charges sans cesse re-
» nouvelées, ouvrez les yeux, joignez-vous à vos
» libérateurs, et bientôt vos chaînes tomberont (1). »
Les deux légats, après avoir appelé aux armes les peuples de l'Italie centrale, avaient ordre d'appuyer, par une utile diversion, la révolte des provinces où les insurgés comptaient le plus de partisans (2). Le cardinal Regnier et Jacques de Morra s'étant mis à la tête des habitans de Pérouse et de ceux de plusieurs autres villes du patrimoine, s'avancèrent vers la Terre de Labour, où ils eussent sans doute pénétré, si Marino d'Eboli, avec ses mercenaires allemands, ne leur en eût barré le chemin. Les deux armées se livrèrent un combat décisif, dans lequel les pontificaux éprouvèrent de grandes pertes. « Sans parler de ceux de nos
« ennemis qui ont péri par le glaive, écrivait l'em-
« pereur au roi d'Angleterre, nos prisons renferment
« en ce moment dix mille rebelles faits prisonniers par
« nos troupes (3). »

Innocent, accusé par l'empereur d'être le chef du complot dirigé contre ses jours, ne tarda guère d'imputer à son ennemi des projets non moins coupables. Deux hommes de basse naissance furent arrêtés à Lyon et mis à la torture. On fit courir le bruit qu'ils étaient

(1) L. 3, n[os] 8, 11, f° 302. — An. eccl., 1246, § 11, 12, 13.

(2) Reg. Inn. IV, lib. 3, n° 16, f° 302. — L. des P., f° 158.

(3) Ultra decem millia captos, etc. (Petr. de Vin., l. 2, n° 10, t. 1[er], p. 264.) — Matth. Paris, p. 691, dit seulement 5,000 prisonniers, ce qui est plus vraisemblable.

1246. envoyés par Frédéric pour poignarder le pape ; mais comme aucune preuve ne justifiait une aussi grave accusation, beaucoup de gens n'hésitèrent pas à dire que c'était une fraude inventée pour tourner l'opinion publique contre ce prince (1). Quelque temps après, deux chevaliers italiens, qu'on accusait d'une nouvelle tentative d'homicide, déclarèrent dans les tourmens que quarante hommes d'armes avaient juré de faire périr le souverain pontife, pour venger l'Église des souillures dont ce perturbateur de la chrétienté la couvrait. Rien, ajoutaient-ils, ne devait arrêter l'exécution de ce complot, ni la mort de l'empereur, ni même l'arrestation et le supplice de la plupart des conjurés. Depuis ce jour, le pape se fit garder par cinquante hommes d'armes, ne sortant de son palais que pour célébrer les saints offices, et, dans ces rares occasions, s'entourant de serviteurs dévoués et de soldats.

Dès que l'insurrection fut entièrement étouffée dans la Pouille, l'empereur envoya des troupes contre les Sarrasins de la Sicile. Depuis que les principales tribus de ces musulmans avaient été transportées à Lucera, la plupart de ceux que l'amour de la patrie retenait dans les montagnes de l'île avaient adopté une vie aventureuse sous des chefs pauvres et turbulens, qui commettaient de fréquentes agressions contre la sûreté publique. Les efforts des justiciers n'avaient pu courber qu'imparfaitement sous l'autorité des lois cette race indisciplinable, et, depuis deux

(1) Fuerunt qui dicerent hoc astute fuisse ad inventum et fraudulenter procuratum. (Matth. Paris, p. 695.)

ans surtout, les Sarrasins, en pleine révolte, pillaient 1246. les villages, dépouillaient les voyageurs, et parfois même ne craignaient pas de se hasarder à de plus importantes entreprises. L'empereur leur accorda un mois pour descendre dans la plaine, et se soumettre à ce qu'il ordonnerait d'eux (1). Comme ils n'obéirent point, le comte de Caserte, qui avait fait garder les principaux passages, les poursuivit de rocher en rocher jusque dans les montagnes de Trapani, où ils occupaient deux forteresses, Giato et Entella, aujourd'hui Castel-Vetrano. La première tomba au bout de peu de jours; l'autre soutint un siége assez long, et ne se rendit que quand les remparts, battus en brèche par le bélier, ouvrirent un large chemin aux assaillans. Malgré leur conduite coupable, ces musulmans furent traités avec douceur; on les envoya à Lucera, où ils jouirent de la liberté de conscience, et de tous les priviléges accordés à leurs coreligionnaires (2). Avant de quitter la Sicile, le lieutenant impérial calma l'agitation qui s'y était manifestée; et, pour en prévenir le retour, il prit, d'après l'ordre formel de l'empereur, de sévères mesures contre les agens de l'Église (3).

Pendant que Frédéric pacifiait ses États héréditaires, le pape cherchait à lui enlever l'Allemagne; et de graves événemens, qu'il est indispensable de rapporter ici avec quelque détail, éclataient au nord des Alpes. Au printemps de l'année 1246, Philippe

(1) Martenne, Ampliss. Coll., t. II, ep. 12, p. 1154.
(2) Petri de Vin. Ep., l. 2, n° 12, t. I, p. 267.
(3) Martenne, Ampliss. Coll., t. II, ep. 77, p. 1191, 1192.

1246. Fontana, évêque élu de Ferrare, avait été envoyé en Germanie. L'objet principal de sa mission était de faire nommer un nouveau roi des Romains; projet qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, occupait Innocent avant même qu'il eût prononcé la déposition de l'empereur. Autorisation fut donnée à ce légat d'obliger clercs et laïques à prêter le serment d'usage à celui qui serait porté à la dignité suprême, de suspendre les prélats récalcitrans de leurs titres et honneurs, d'employer contre eux les peines spirituelles et temporelles qui pourraient même entraîner leur déposition, s'ils ne se présentaient en personne à la cour pontificale pour se faire absoudre (1). Philippe unissait des défauts grossiers à beaucoup de finesse. C'était un grand buveur, un homme dissolu et cruel envers ses ennemis, un *vrai fils de Bélial*, disaient ses propres partisans, mais plein d'intelligence, et délié d'esprit autant qu'il était lourd de corps (2). Malgré tout ce qu'il put faire, la plupart des princes séculiers, et entre autres le roi de Bohême, les ducs de Brunswick, de Brabant, de Bavière et de Saxe, les marquis de Brandebourg et de Misnie, persistèrent à ne point vouloir de changement. Pour les attacher à ses intérêts, l'empereur avait promis de les dédommager de leurs pertes s'ils étaient attaqués par le chef de l'Église, en raison des services qu'ils lui rendraient à lui-même (3). Innocent, voyant le mo-

(1) 22 april. Reg. Inn., l. 3, Cur., n° 6, f° 302. — L. des Papes, t. XX, f° 154.

(2) Salimbeni Chron., f^is 374, 377, 389.

(3) Lunig, Codex dipl. Germ., t. II, p. 1099, 2.

ment venu de rompre la glace, désigna aux électeurs, 1246.
comme candidat du Saint-Siége, Henri, surnommé Raspe (1), landgrave de Thuringe, descendant, par les femmes, de Conrad III, et parent, au quatrième degré, de Frédéric (2). Dans une lettre écrite de Lyon le 21 avril 1246, il représentait ce prince comme entièrement dévoué à l'Église, et prêt à verser son sang pour le triomphe de la foi chrétienne et l'avantage de l'empire (3). Le landgrave était le frère puîné de Louis le Saint, mort à la croisade en 1227. Ce dernier avait laissé un fils en bas âge, qui porta le nom de Hermann II. Henri Raspe, et Conrad, son autre frère, prirent la tutelle, et se partagèrent en quelque sorte l'héritage de leur neveu, qui mourut sans postérité en 1241, à l'âge de seize ans. On soupçonna Henri de l'avoir fait périr par le poison (4).

L'empereur, non content de combler Raspe de biens, lui avait donné toute sa confiance. Avant l'élection d'Innocent IV, comme l'archevêque de Mayence, Sigfried, le principal conseiller du jeune roi des

(1) Du nom d'un bourg de la Thuringe, appelé Raspenberg.

(2) Frédéric de Buren, 1er duc de Souabe.
Frédéric le Borgne, 2e duc de Souabe. — Conrad III, empereur.
Frédéric Barberousse, empereur. — Judith, sa fille, mariée à Louis, landgr.
Henri VI, empereur. — Hermann 1er, † en 1215.
Frédéric II, emper. — Louis le Saint, † en 1227. Henri Raspe, Conrad.
Hermann II, † en 1242. Sophie, mar. à Henri de Brabant.

(3) 21 april. 1246. Reg. Inn., liv. 3, Cur., n° 4, f° 301. — Annal. eccl., 1246, § 1.

(4) Monum. Landg. Thur., ap. Meneken, t. II, p. 830.

1246. Romains, commençait à se tourner vers le Saint-Siége, le nouveau landgrave fut mis à sa place (1). Conrad de Thuringe, frère de ce dernier, avait été élu grand maître des Teutoniques en 1239, à la mort de Hermann de Salza. L'année suivante, il porta, comme on sait, la lettre des princes à Grégoire IX en faveur de la paix, et fut chargé de cette importante négociation. Doit-on croire que, durant son séjour à la cour pontificale, le grand maître songea moins aux intérêts de l'empereur qu'à ceux de sa propre famille? Ce qu'il y a de certain, c'est que sa mission pacifique échoua, et qu'Innocent IV, à peine élu, entra en relation avec le landgrave Henri, auquel il paraît avoir offert dès lors la couronne impériale. Dans une lettre écrite de Latran le 21 mai 1244, après avoir annoncé à ce prince que le traité vient d'être juré publiquement à Rome par les ambassadeurs impériaux, le nouveau pape manifeste des doutes sur la sincérité de Frédéric. Il recommande au landgrave de continuer avec ardeur l'*œuvre de foi ébauchée par ce prince de concert avec la cour romaine*, et témoigne une ferme confiance dans son dévouement (2). Tel était celui qu'Innocent IV voulait élever à la dignité impériale. S'il atteignait ce but, non-seulement il portait un coup mortel à la famille de Souabe, mais il mettait hors de toute contestation

(1) Dans un diplôme de 1242, le roi Conrad désigne ainsi le landgrave : « Henric. Lant. Thur., etc., quem Aug. pater noster procuratorem nobis et imperio deputavit per Germaniam. » (Monum. Boica, t. XXX, p. 284.)

(2) R. Inn. IV, l. 1, n° 645, f° 101. — L. des P., t. XIX, f° 259.

là prérogative que le Saint-Siége s'attribuait de valider par son approbation le choix des électeurs, et de donner ou d'ôter le trône au chef de l'empire. Les ecclésiastiques se soumirent les uns après les autres; mais les princes séculiers refusèrent presque tous d'allumer une guerre civile qui devait plonger l'Allemagne dans un abîme de maux. Innocent renouvela ses instances auprès d'eux; et, pour lever les scrupules des opposans, il invoqua le nom du Seigneur, parla du salut de leurs âmes, de la paix publique, qu'un souverain tel que le landgrave pouvait seul garantir. Il promit la faveur divine et la protection de l'Église à ceux qui seconderaient ses desseins. Afin d'en rendre la réussite plus certaine, le pontife écrivit à chaque prince séparément. Aux plus ambitieux il offrait l'espérance de grands biens, à tous il représentait l'empereur comme un homme débauché, impie et même hérétique, préférant l'Italie à l'Allemagne, et cherchant à détruire l'ancienne constitution au profit de sa famille (1). Comme le landgrave lui-même, dénué d'argent, et effrayé d'une si dangereuse entreprise, alléguait son peu de puissance, le pape lui donna pour commencer la guerre, les uns disent 25,000 marcs, au poids de Vienne; d'autres, 50,000 (2). Ce présent leva bien des objections; et, 1246.

(1) 21 apr. Reg. Inn., l. 3, f° 301. — L. des P., t. XX, f° 153.

(2) S'il s'agit ici d'argent d'Autriche, 50,000 marcs de Vienne équivalaient à 56,250 marcs de Cologne, qui, à 51 fr. 25 c. chacun, représentent 2,923,312 fr. 50 c. — Si, au contraire, le pape offre de l'argent de Vienne en Dauphiné, on sait que 18 sous viennois valaient 20 sous, ancienne livre tournois.

1246. pour éviter de nouveaux obstacles, on résolut de brusquer le dénoûment de l'affaire. A cet effet, les trois électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, l'archevêque de Brême, les évêques de Strasbourg, de Spire, de Metz, et quelques nobles d'un rang inférieur, se réunirent à Hocheim près de Wurtzbourg; et, le 20 mai 1246, trois jours après l'Ascension, ils y proclamèrent Henri Raspe roi des Romains (1). Chacun d'eux jura de défendre le nouveau monarque. A l'issue de la messe, l'archevêque de Mayence prêcha la croisade contre Frédéric, qu'il appelait l'adversaire et le persécuteur de l'Église, promettant, à quiconque marcherait sous la bannière du Sauveur, les indulgences réservées pour la terre sainte.

Cette élection avait eu lieu sans aucune des formes consacrées par la coutume. Le pape fit néanmoins de grands efforts pour la maintenir, et avec ses subsides on parvint à gagner des partisans jusque dans les États héréditaires de la maison de Souabe. Quand Henri Raspe eut rassemblé quelques troupes, il convoqua à Francfort une cour générale, pour y faire ratifier son élection. Les princes séculiers, toujours opposés à l'entreprise des évêques, donnaient par moquerie, au protégé de l'Église, le surnom de *Roi des prêtres*, titre ridicule à leurs yeux, qu'Othon IV et Frédéric II lui-même avaient porté tour à tour, quand ces empereurs furent les créatures du Saint-

(1) Tertia feria post Ascensionem. (Ep. rex Henr., ap. Hahn, Litt. princip., n° 27, p. 248.)

Siége. Mais, à l'exception du duc de Bavière, personne ne prit une part active à la lutte que Conrad soutint avec ses seules ressources. Ce prince leva à la hâte des troupes dans ses propres domaines, et marcha sur Francfort, dans l'espoir d'en fermer le chemin à son antagoniste. Les deux armées, s'étant rencontrées aux portes de cette ville, en vinrent aux mains le 20 août, jour de Saint-Jacques. Conrad, bien supérieur en nombre, se croyait certain de la victoire, quand elle lui fut arrachée par la trahison de deux de ses vassaux, les comtes Ulric de Wirtemberg et Hartmann de Groningue, que la voix publique accusa d'avoir reçu 6,000 marcs de l'argent du pape, et la promesse de partager entre eux le duché de Souabe. Au fort de la bataille, ils passèrent dans les rangs ennemis à la tête de 2,000 hommes d'armes ou arbalétriers (1). Conrad, resté avec 1,000 lances, essaya de continuer le combat; mais la partie était devenue trop inégale. Deux cents de ses meilleurs chevaliers furent tués, ou noyés en traversant le Mein. Il perdit ses tentes, ses bagages, et plus de six cents prisonniers. Lui-même, forcé d'abandonner Francfort, se retira en Bavière (2). 1246.

Cependant les efforts des papes, leurs sollicitations si souvent adressées aux consciences et aux intérêts, avaient fini par affaiblir cet ancien lien du pouvoir impérial qui, sous Barberousse, attachait si étroitement les grands au chef de l'empire. L'élection de Henri de Thuringe, le premier succès de ses armes, les pro-

(1) Litt. G. de Ocra ad reg. Angl. (Matth. Paris, p. 692.)

(2) Hahn, Litt. princ., n[is] 27, 30, p. 253, 254.

1246. messes faites à ceux qui abandonneraient Frédéric, et enfin les guerres privées pour lesquelles les princes réservaient leurs ressources, achevèrent de relâcher ce lien. Si, dans de telles circonstances, l'empereur avait pu séjourner quelque temps en Allemagne, il est vraisemblable qu'il aurait maintenu ce pays dans le devoir; mais l'absence du chef est toujours nuisible à ses affaires, et, loin de songer à quitter la Péninsule, où il faisait son séjour habituel, Frédéric y concentrait de plus en plus ses forces. On a vu que, lors de la formidable invasion des Tartares, il s'était contenté d'envoyer au secours de la Germanie quelques troupes sous les ordres de princes à peine dans l'adolescence, laissant ainsi le champ libre aux intrigues et aux accusations de la cour romaine. Tout au contraire, Innocent IV savait tirer avantage de chaque événement nouveau, avait grand soin de ne confier les missions délicates qu'à des hommes d'une habileté reconnue, n'épargnait pas l'argent, et offrait des subsides à ceux même à qui Frédéric et Conrad ne cessaient d'en demander. De plus, le projet bien connu de l'empereur de diviser les grands fiefs, et de centraliser le pouvoir entre ses mains, était assurément capable d'effrayer des seigneurs qui avaient tout à perdre à de tels changemens. Aussi l'affaiblissement du chef de l'empire devenait-il le but principal vers lequel tendaient les grands de l'Allemagne. Chaque jour la question italienne, jadis si nationale au nord des Alpes, y perdait de son importance. Les bourgeois songeaient à profiter des troubles pour établir des communes; les nobles, pour usurper les droits

régaliens, et reconstituer dans leurs domaines le principe aristocratique sur de fortes bases. 1246.

Un événement qui survint alors porta un grand préjudice à la maison de Hohenstaufen. Frédéric le Belliqueux, ce duc d'Autriche et de Styrie dépouillé de ses États en 1237, puis rétabli par l'empereur, qui venait de lui donner le titre de roi, était devenu l'un des plus fermes appuis de la famille régnante. Dans cette même année 1246, il avait envahi les États du roi de Hongrie, à peine délivrés de l'invasion des Tartares. Il y eut, le 16 juin, une bataille entre les deux armées, dans laquelle le duc Frédéric reçut à l'œil un coup de lance qui l'étendit mort sur la place (1). A son tour le roi de Hongrie se jeta sur l'Autriche; plusieurs concurrens se présentèrent pour s'en disputer la possession; et ce malheureux pays, loin de pouvoir aider l'empereur, resta pendant six années en proie à toutes les calamités qu'entraîne la guerre. Mais, d'un autre côté, malgré les plus vives instances du légat pontifical, Othon II, duc de Bavière, unit enfin par les liens du mariage sa fille Élisabeth au roi Conrad, alors âgé de dix-huit ans (2). Tout fut vainement mis en œuvre pour décider le prince bavarois à changer de conduite.

Le pape lui-même offrit à plusieurs reprises de lui ouvrir ses bras paternels, menaça de le frapper d'une nouvelle excommunication, et de mettre la Bavière en interdit. Il y avait alors à la cour pontificale un des

(1) XVI kal. julii 1246. Chron. Australe, ap. Struvium, Script. rer. Germ., t. I, p. 458.

(2) 1246, Chron. Augustensis, ap. Struvium, p. 526.

1246. anciens ministres d'Othon II, appelé Albert de Béham, doyen du chapitre de Passau. Cet ecclésiastique, grand ennemi de l'empereur, s'était prononcé ouvertement pour Henri de Thuringe lors de la bataille de Francfort. Poursuivi dans une partie de l'Allemagne par les soldats de Conrad, Albert, après s'être caché quelque temps dans les lieux les plus sauvages, était enfin parvenu à gagner Lyon, où il obtint bientôt la confiance du pape. Le duc, voyant l'orage grossir autour de lui, fit des avances à Albert de Béham, et le consulta sur les moyens les plus propres à adoucir l'esprit d'Innocent. « L'Allemagne entière, répondit » Albert (1), sait avec combien d'affection et de dé» vouement je vous servais, quand Votre Sérénité se » dirigeait d'après mes conseils. Alors tout réussissait » selon vos désirs; l'Église romaine vous préférait » aux autres princes, et songeait même à accroître vos » honneurs et votre fortune. Aujourd'hui, les choses » ont changé de face : le souverain pontife se prépare » à frapper d'anathème vous et les vôtres, et même à » vous priver de vos États. Quelle est la cause de » cette rigueur? Vos péchés. Vous avez fait un acte » coupable en vous unissant par des liens de famille, » et en vous confédérant contre le Saint-Siége avec » celui qui a fait mourir votre père (2), et qui, en » raison de ses nombreux délits, a été déposé au con» cile général. Quoique mes anciens services n'aient » eu pour récompense que la persécution et l'exil, je

(1) Ex Cod. Bibl. Alderbs., nunc Bibl. reg. Monac., n° 44, ep. 50, f° 102.

(2) Qui parricida vester existens, etc. (*Ibid.*, loc. cit.)

» veux l'oublier, pour ne m'occuper que de vos né- 1246.
» cessités présentes, et des dangers qui vous mena-
» cent dans l'avenir. Vous me demandez conseil; je
» m'expliquerai avec franchise, en priant Dieu que ses
» ennemis ne vous détournent plus de la bonne voie.

» Dans votre situation, vous avez à choisir entre
» trois partis. Le premier est de solliciter l'annulation
» du mariage contracté par votre fille avec Conrad de
» Souabe. Si vous vous y décidez, je veillerai à ce
» que monseigneur le pape accueille votre demande,
» et à ce qu'il publie dans toute l'Allemagne que cette
» union, vicieuse dans son principe, est rompue pour
» toujours. Cela fait, ledit seigneur pape procurera à
» votre fille un plus noble et plus utile établissement.
» Il scellera entre vous et le roi des Romains, Henri,
» votre parent, une paix avantageuse. Enfin, le légat
» recevra l'ordre de vous absoudre de l'anathème, et
» de révoquer l'interdit dont il vient de frapper les
» terres de votre domination.

» Le second moyen est de ne point rompre le ma-
» riage susdit. Si tel est votre désir, j'obtiendrai, avec
» l'aide de Dieu, que Sa Sainteté le déclare valide. Je
» ferai en sorte qu'elle prenne sous sa protection spé-
» ciale votre personne, vos États, votre fille, et le sei-
» gneur Conrad lui-même; qu'elle assure à ce der-
» nier, autant qu'il sera en son pouvoir, le royaume
» de Sicile et de Jérusalem. Mais une condition in-
» dispensable est que Frédéric, le ci-devant empe-
» reur, renonce à toute souveraineté, comme héré-
» tique condamné aux peines de l'enfer (1). De toute

(1) Sed necessarium erit ut patrem suum Frid., quondam

1246. » façon le chef de l'Église veut que le seigneur Henri, » élu par la grâce de Dieu roi des Romains, conserve » l'Allemagne et l'empire. Sachez bien que jamais ici » on ne renoncera à cette pensée, quand même l'eau » des fleuves se changerait en sang, et que les astres » tomberaient du ciel (1).

» Le troisième parti, et certainement le plus mau- » vais, est de prétendre que Frédéric remonte sur le » trône impérial, que son fils règne après lui, et que » votre fille reste l'épouse de Conrad. Non-seulement » je ne connais aucun moyen d'en rendre la réussite » certaine, mais je crois que les anges et les archanges » eux-mêmes n'y parviendraient pas (2). Si vous l'a- » doptez, craignez d'être entraîné avec tous les vôtres » dans la ruine du ci-devant empereur. Il faut que » l'Église de Dieu ait le dessus dans les affaires qu'elle » entreprend (3); et possédassiez-vous autant d'or » que le roi Salomon, vous ne pourriez résister à la » puissance divine et à la volonté expresse du siége » apostolique. Je vous engage donc à renoncer à ce » dernier parti, si vous ne voulez partager le sort de » Frédéric. Mais quant aux deux premiers, pensez-y » sérieusement, et répondez-moi, sans perdre un seul » jour, par le porteur de la présente, qui est votre

imp., omnino dimittat, velut hæreticum et dampnatum. (*Ibid.*)

(1) A quo proposito, etiamsi astra cœli caderent, et flumina verterentur in sanguinem, non recedet. (*Ibid.*)

(2) Nec credo angelos aut archangelos sufficere illi articulo, ut eum possint ad vestrum bene placitum inclinare. (*Ibid.*)

(3) Necesse est ut in omni negocio semper Ecclesia Dei vincat. (*Ibid.*)

» propre messager. Sachez que, pour peu que vous 1246.
» tardiez, je ne pourrai plus ce que je peux aujourd'hui (1). Je vous recommande très-instamment, » mon cher compère (*compater*), de garder le plus » grand secret sur l'objet de ma lettre. »

Au style de ce message, il était facile d'en reconnaître le véritable auteur. Mais, soit que le duc de Bavière fût fatigué de tant d'intrigues, soit plutôt que les événemens qui survinrent peu après fissent cesser en lui toutes indécisions, toujours est-il qu'il fournit à Conrad, son gendre, des secours en hommes et en argent, sans s'effrayer de la colère du pape.

Dès que le jeune roi des Romains eut assemblé des forces suffisantes, il alla dégager Ratisbonne, qui tenait pour l'empereur contre son évêque, l'un des prélats les plus zélés pour la cause de l'Église. De son côté, le roi Henri de Thuringe s'était rendu en Souabe pour réduire celles des forteresses de ce pays qui n'avaient point encore ouvert leurs portes aux agens pontificaux. Il assiégeait Ulm, la ville principale de cette province, quand Conrad accourut avec quinze mille combattans. De part et d'autre les forces étaient à peu près égales ; longtemps la victoire fut indécise, mais une réserve sagement disposée la donna au fils de Frédéric. Les impériaux tuèrent une multitude d'ennemis, prirent le camp et tous les bagages, parmi lesquels on trouva une partie de l'argent du pape ; ils se gorgèrent de butin et firent de nombreux prisonniers, qui, sui-

(1) Si moram aliquantulam feceritis, tunc non potero quod jam possum. (*Ibid.*)

1246. vant l'usage barbare de ce siècle, furent traités avec une extrême rigueur (1). Quant au landgrave, entraîné dans la fuite des siens et blessé d'une flèche, il se retira au château de Wartbourg, et y mourut dans
1247. de grands sentimens de piété le 17 février 1247, les uns disent de sa blessure, ceux-ci d'une chute de cheval, d'autres de la fièvre et de la dyssenterie (2). On l'enterra à Eisenach, dans le monastère de Sainte-Catherine. Il avait eu trois femmes, qui ne lui donnèrent pas d'enfans.

L'empereur, transporté de joie à cette heureuse nouvelle, s'appliqua à prévenir une autre élection en Allemagne. Le moyen le plus efficace était, sans aucun doute, d'amener le souverain pontife à signer une trêve; mais, au point où les choses en étaient venues, comment y décider Innocent, dont on ne connaissait que trop l'humeur intraitable? Dès l'année précédente, Frédéric avait, dans un but pareil, fait une profession de foi très-explicite en présence de l'archevêque de Palerme, de l'évêque de Pavie, des trois abbés de Mont-Cassin, de la Cava et de Casanova, et de deux frères prêcheurs qui l'interrogèrent sur les articles du symbole. Après avoir juré sur son âme que son désir le plus cher était de donner satisfaction à l'Église, il avait envoyé ces ecclésiastiques à Lyon pour rendre

(1) Matth. Paris, p. 704.

(2) Chron. S. Petri Erfurt., p. 261.—Mon. Lantgr. Thur., p. 830.— Matth. Paris, p. 704.

Il existe une grande incertitude sur cette dernière période de la vie de Henri de Thuringe. Des diplômes prouvent que, le 15 décembre, il était au camp près de Porcheim ; le 2 janvier suivant, à Nuremberg, et le 5 février, à Zulingisheim. (Voy. Mon. Boica, t. XXX, n° 779 à 783, p. 299 à 305.)

compte de ses sentimens chrétiens, et demander 1247.
qu'on désignât un lieu convenable, où, de vive voix, il pourrait se justifier de l'imputation d'hérésie. Le pape les reçut en présence des cardinaux, et de plusieurs prélats étrangers qui se trouvaient à la cour pontificale. « Vous avez agi sans mission, leur dit-il, » et votre témérité devrait attirer sur vous un châti- » ment sévère. Comme il est d'ailleurs constant que » pour la plupart vous faites partie de la cour du ci- » devant empereur, et que vous restez volontaire- » ment soumis à sa tyrannie, vos assertions, trop » justement suspectes, ne méritent aucune croyance. » C'est pourquoi, après avoir pris l'avis de nos frères » les cardinaux, nous annulons l'enquête à laquelle » vous avez procédé indûment (1). Quant à la pro- » position faite par ledit ex-empereur de se justifier » du crime d'hérésie devant nous et dans un lieu op- » portun, nous voulons bien y consentir, pourvu » qu'il vienne sans armes et avec une suite peu nom- » breuse. Dans ce cas, il n'aura à craindre aucune » violence, soit envers lui, soit envers les siens. » Ce voyage révoltait la fierté du monarque, qui jusqu'alors n'avait pu se résoudre à humilier à un tel point la majesté impériale; mais l'espoir de pacifier l'Allemagne lui fit reprendre, en apparence du moins, ce projet abandonné. Dès qu'il eut rétabli l'ordre dans le royaume de Sicile, et confié les principaux emplois à des hommes d'une fidélité reconnue, il se dirigea vers la haute Italie. C'était au mois de février 1247.

(1) Ipsam decrevimus irritam et inanem. (23 maii 1246. — Reg. Inn., l. 3, n° 23, f° 304.) — L. des Papes, t. XX, f° 160.

1247. De Pise, où il s'arrêta d'abord, il passa à Crémone, en traversant le territoire de Parme. Peu de troupes l'accompagnaient. Il se montrait, disent les écrivains pontificaux, doux et pacifique (1), annonçant avec une joie feinte qu'on négociait un accord entre l'empire et le Saint-Siége, et que son propre désir de pacifier le monde, joint aux instances du roi Louis IX, l'avait décidé à se soumettre aux volontés du chef de l'Église. Mais la cour romaine, trop habile pour se laisser abuser par de belles paroles, comprit qu'on ne cherchait qu'à lui tendre des embûches, et peut-être même à s'emparer de la personne du pape (2). Innocent écrivit pour démentir la nouvelle d'un accord prochain, ajoutant que de tels bruits méritaient d'autant moins de croyance que, depuis la déposition de Frédéric au dernier concile, aucune négociation pour la paix n'avait eu lieu. Loin donc de modifier ses premières instructions, il recommanda aux Guelfes de presser activement leurs préparatifs de guerre (3). Plusieurs légats partirent de Lyon avec des pouvoirs très-étendus. Le cardinal-diacre Pierre Capoccio, du titre de Saint-George *ad velum*, se rendit en Allemagne, tant pour y faire procéder à une élection nouvelle, que pour prêcher dans ce pays, en Dacie et jusqu'en Pologne, la croisade contre l'empereur et ses adhérens. Ordre fut donné aux évêques

(1) Mansuetus in modum agni. (Barthol. Scriba, 1247, p. 515, C.)

(2) Salimbeni, f° 288 v°, col. 2. — Nicol. de Curbio, § 23.

(3) 12 maii 1247. Reg. Inn., l. 4, n° 677, f° 389. — Lett. des Papes, t. XXI, f° 171.

et aux princes séculiers de l'accueillir avec honneur, 1247.
et de favoriser sa mission (1). Octavien, cardinal de Sainte-Marie *in via Lata*, de la famille gibeline des Ubaldini de Florence, était chargé de porter des subsides aux Lombards, et, pour faire cesser les faux bruits répandus en Italie, d'appeler le peuple aux armes, depuis l'Apennin jusqu'à la mer de Sicile. A cette occasion, le pape écrivit des lettres pressantes aux principaux nobles et aux communes de la ligue (2). De son côté, Frédéric ne négligeait aucun moyen de fixer dans son parti les seigneurs dont il avait besoin. A Turin, il noua des liaisons très-étroites avec le comte Amédée de Savoie, dont une fille, appelée Béatrix, avait été, au printemps de cette même année, unie par le mariage à Manfred, fils naturel de l'empereur, et alors âgé de quinze ans. Il avait assuré à ce jeune prince, à titre de fief, moyennant l'hommage et le serment de fidélité, toutes les terres impériales situées entre Pavie, les montagnes, et la mer de Gênes (3). De plus, il avait promis de lui donner, aux mêmes conditions, le royaume d'Arles quand le moment semblerait opportun. Pour s'assurer le libre passage des Alpes, et en même temps le fermer aux troupes que le pape voudrait envoyer en Italie, Frédéric mit le comte de Savoie en possession du château de Rivoli. En Sardaigne, Adélaïse, l'héritière

(1) 18 mart. Reg. Inn., l. 4, Cur., n[is] 48, 51 ad 53, f[is] 422, 423.

(2) 9 april. *Ibid.*, n[is] 83, 84, 85, 88, f[is] 425-426.

(3) Te dabit in feudum totam terram a Papia, usque ad montes et usque ad maritima Janua. (Guichenon, Hist. de Savoie, Preuves, p. 71.)

1247. de Torres et Gallura, et la première femme du roi Enzio, avait, bientôt après son mariage, abandonné la cause de son jeune époux. Unis par les calculs d'une froide politique, ils avaient vécu éloignés l'un de l'autre, sans affection, et se connaissant à peine. En 1243, Adélaïse, poussée à une rupture ouverte par des conseils intéressés, embrassa le parti du pape, qui la délia de l'excommunication, ainsi que les nobles sardes, ses adhérens (1). Des troubles éclatèrent dans l'île; mais la mort de la reine, survenue peu de temps après, ranima les espérances des impérialistes, et rendit la liberté au fils de l'empereur, qui épousa une nièce d'Eccelin. Ce mariage, qui suivit de près celui de Manfred, resserra les anciens liens de famille qui existaient entre la maison de Souabe et celle des Romano (2).

Quand l'empereur se crut certain du succès, il rassembla des troupes ; et, bien décidé à n'invoquer désormais l'entremise de personne, il annonça le projet d'aller directement à Lyon, d'y faire triompher ses droits à la face de son adversaire (3) et de toutes les nations transalpines ; puis de se rendre en Allemagne pour y apaiser les troubles. Il ne manquait pas de gens en Bourgogne, en France, et jusqu'à la cour pontificale, qui favorisassent ces desseins (4) ; mais des circons-

(1) 23 octob. 1243. Reg. Inn., l. 1, n^{is} 204, 205, f° 35.

(2) Codex Philol., mss. in bibl. imp. Vienn., n° 305, f° 128.

(3) .... Causæ nostræ justitiam præsentialiter et potenter in adversarii nostri facie coram transalpinis gentibus posituri. (Petri de Vineis Ep., l. 2, n° 49, p. 344.)

(4) Salimbeni, f° 288 v°, col. 2.

tances inattendues les firent échouer. Le roi Louis IX, 1247.
informé de ce qui se préparait, ne voulut pas laisser le chef de l'Église exposé aux ressentimens de l'empereur. Non content d'offrir à ce pontife de l'argent et des soldats, il se dit prêt à marcher en personne, avec ses trois frères, contre quiconque l'attaquerait. Blanche de Castille elle-même voulait s'armer pour cette sainte cause. Mais le pape se souciait peu d'une telle visite, dans la crainte que le monarque français ne l'obligeât à transiger avec son ennemi. Il n'ignorait pas d'ailleurs qu'une puissante diversion rappellerait bientôt en Lombardie l'adversaire du Saint-Siége. Il écrivit donc des lettres de remercîment au roi, à ses frères et à la reine, dont il loua le zèle et le dévouement à l'Église, tout en leur recommandant d'attendre, pour venir à son aide, un nouvel avis de sa part (1).

Sur ces entrefaites, on apprit à Turin que Parme venait de tomber au pouvoir des Guelfes. Cette dernière ville, qu'une ancienne rivalité avec Plaisance avait jetée depuis longtemps dans le parti gibelin, assurait à l'empereur ses communications entre la Toscane, Reggio, Modène, le Piémont, les cités du bas Pô, et celles de la Marche trévisane occupées par Eccelin. On sait déjà qu'à l'époque du concile de Lyon, les parens du pape avaient été bannis de Parme par les impérialistes. Depuis lors, d'autres citoyens notables de la faction guelfe s'étaient retirés volontairement à Plaisance, où les exilés parmesans formaient une

(1) 18 maii. Reg. Inn., l. 4, n° 125-128, f° 432, 433. — Lettres des Papes, t. XXI, f° 274-277.

1247. petite armée, prête à s'exposer aux plus grands périls pour chasser de leur ville natale la faction ennemie. Tel était, au XIIIe siècle, l'état déplorable de la plupart de ces républiques italiennes, dont quelques historiens se sont plu à exalter la liberté, la gloire, le bonheur. Il n'y a point de liberté avec l'oppression d'une moitié des citoyens par l'autre moitié, point de vraie gloire dans les déchiremens intestins, point de bonheur dans l'anarchie : une telle situation conduit droit à l'asservissement, et la Lombardie devait bientôt en faire la triste épreuve. Les réfugiés, las de vivre du pain de l'exil, proposèrent au légat de se rendre maîtres de Parme, où ils entretenaient de secrètes intelligences. L'envoyé du Saint-Siége en Lombardie était ce même Grégoire de Montelongo qui, depuis plusieurs années, ne cessait de former toutes sortes d'intrigues contre l'empereur. Il se hâta de fournir aux Guelfes parmesans l'argent dont ils manquaient; la commune de Plaisance leur donna une partie de ses milices, et, avec ce renfort, le chef des émigrés mit bientôt son projet à exécution. Le roi de Sardaigne assiégeait alors le château de Quinzano, sur le territoire bressan : on profita de son absence pour essayer d'enlever Parme. Le dimanche 10 juin 1247, après avoir invoqué la protection du ciel, la petite armée guelfe sortit de Plaisance, et s'avança jusqu'à Borghetto, dans la vallée de Taro. Elle y rencontra Henri Teste, podestat impérial, qui, informé de son approche, avait marché contre elle avec quelques troupes stipendiées et la plus grande partie des milices de la commune;

mais il eut le dessous dans cette rencontre. La fidé- 1247.
lité des Parmesans, depuis longtemps minée par les sourdes pratiques de la famille de Fiesque, était fort chancelante. Les parens du pape comptaient de nombreux amis dans la haute bourgeoisie; et, par des promesses toutes libérales, les ecclésiastiques avaient rendu le menu peuple favorable au Saint-Siége. On s'aborda d'un côté avec vigueur, de l'autre avec mollesse. Dès le commencement de l'action, les Gibelins, ayant vu tomber leurs principaux chefs, se débandèrent : les uns passèrent à l'ennemi, les autres prirent la fuite. Les émigrés promirent qu'aucun mal ne serait fait aux habitans, et furent reçus en triomphe dans la ville. Dès le même jour, Gérard de Correggio, un de leurs chefs, élu podestat aux acclamations de la multitude, fit occuper le château de l'évêque et les tours de la commune. Comme on devait s'attendre à avoir bientôt à lutter contre des forces supérieures, des secours de toute espèce furent demandés au pape et aux républiques lombardes (1).

Au premier bruit de cet événement, le roi de Sardaigne leva le siége de Quinzano, et se rendit en une nuit à Crémone. Après une courte délibération, la commune lui donna toutes les milices urbaines, ne laissant pour garder la ville que des vieillards et des infirmes. Mais au lieu de marcher droit sur Parme, où il eût pu rentrer à la faveur de la confusion qui y régnait, Enzio prit position sur les bords du Taro, et y attendit les ordres de son père. Ce fut une faute

(1) Salimbeni, f° 282. — Chron. Parmense, p. 770. — Barth. Scriba, p. 515.

1247. irréparable; car, pendant ce temps, des secours arrivèrent de toutes parts aux révoltés. Le comte de Saint-Boniface parut le premier avec ses hommes d'armes; il eut le palais impérial pour habitation, et on lui confia la défense des murs du côté de Reggio. Le lendemain, les Guelfes de Plaisance, au nombre de trois cents, entrèrent dans la ville, et furent postés dans le quartier voisin de la rivière. Le troisième jour, le légat Montelongo amena mille chevaliers milanais; il eut la porte qui fait face à la montagne. Plus tard, Gênes envoya trois cents de ses arbalétriers les plus renommés de toute la Péninsule; les comtes de Lavagne en fournirent un pareil nombre. Il vint des émigrés de Reggio, de Modène, et des autres villes gibelines; enfin le marquis d'Este, laissant ses propres domaines exposés aux ravages d'Eccelin, son ennemi, se mit à la tête des milices ferraraises et de quelques troupes fournies par Bologne. Il était facile de voir que tout l'effort de la guerre allait se porter sur Parme (1).

L'empereur, promptement averti de ce grave échec, en avait d'un seul coup d'œil mesuré toutes les conséquences; ses plans déjoués, son autorité perdue dans la haute Italie, s'il ne se hâtait d'infliger aux rebelles un châtiment exemplaire. Il résolut de rassembler toutes ses forces, et de ne point abandonner le siége de Parme sans avoir contraint cette ville à se rendre à discrétion (2). Comme le temps

(1) Salimbeni, f° 290, v°, col. 2. — Chron. Parm., p. 770.
(2) Monachi Patavini Chron., p. 683, D.

pressait, ordre fut expédié aux justiciers du royaume 1247.
de Sicile, à Frédéric d'Antioche, son vicaire en Toscane, aux feudataires et aux villes gibelines, de lui envoyer sans retard les troupes et les milices disponibles (1). On fit venir de Lucera un corps considérable d'archers sarrasins à pied et à cheval. Le comte de Savoie fut exempté du service, parce qu'il promit de fermer les Alpes aux ennemis de l'empire. Avant de quitter Turin, Frédéric crut nécessaire d'informer les souverains de l'Europe de ce qui venait de se passer. « Nous nous rendions en personne à Lyon, écrivit-» il au roi de France, pour nous justifier des imputations dont le pape nous a chargé; et de là nous » comptions diriger nos pas vers la Germanie, quand, » au pied même des montagnes, une rumeur subite est » venue nous apprendre que les bannis parmesans, » après avoir tué dans une rencontre le podestat et les » principaux de leur ville, étaient parvenus à se rendre » maîtres de Parme. Comme notre but principal est » de rétablir la paix en Italie, nous renonçons, quant » à présent, à traverser les Alpes, afin de tourner nos » efforts contre les rebelles. Nous avons l'espoir d'au-» tant mieux fondé d'emporter Parme, que ses for-» tifications sont mauvaises, et qu'elle manque d'ap-» provisionnemens. Une partie de sa population nous » est d'ailleurs restée fidèle, et combat sous la ban-» nière du roi de Sardaigne, notre fils. Bientôt il » faudra que cette ville se soumette, de gré ou de » force. Nous allons la serrer de près avec une puis-

(1) Petrus de Vineis, l. 2, n° 49; et l. 3, n°s 86, 87.

1247. » sante armée; et, suivant qu'elle s'en montrera » digne, nous userons envers elle de sévérité ou d'in- » dulgence (1). »

Ces premières dispositions prises, l'empereur entra en Lombardie, où il rallia sous son drapeau les troupes gibelines. Le podestat de Pavie lui-même, quoique Parmesan et le propre neveu du pape, qui, pour l'attirer dans les rangs de l'Église, n'avait épargné ni prières ni promesses, resta fidèle à son souverain (2). L'armée s'établit à trois portées d'arc des murailles de Parme, au lieu dit *Grollo*, sur le chemin de Plaisance, qu'elle interceptait. Malgré les tentatives des Guelfes pour couper ses communications, chaque jour de puissans renforts lui arrivaient. Eccelin accourut des premiers, conduisant à sa suite les milices de Padoue, de Vérone et de Vicence. En traversant le territoire de Mantoue, il avait été attaqué par le marquis Rizzardo de Saint-Boniface, qui, à peine entré dans Parme, en était ressorti pour se mettre à la tête des Mantouans. Dans ce combat, l'arrière-garde d'Eccelin fut mise en pleine déroute. Pour obliger les Crémonais à abandonner le camp impérial, Rizzardo se jeta sur le diocèse de Crémone, dont il dévasta la plus grande partie jusqu'à Casal-Maggiore. Mais ces succès partiels n'eurent pas le résultat que les Guelfes en espéraient; et en peu de temps Frédéric se vit à la tête de forces imposantes, évaluées à 10,000 chevaux, sans compter l'infanterie, dont

(1) Martenne, Ampl. Coll., t. II, n° 5, p. 1139.

(2) Il se nommait Ugo de' Boteri. (Salimb., f° 291 v°, col. 1.)

le nombre semblait incalculable (1). On en fit deux corps : l'un, commandé par l'empereur, resta chargé des travaux du siége; et l'autre, sous les ordres du roi de Sardaigne et d'Eccelin, fut réparti sur la rive droite du Pô, pour en barrer la navigation, couvrir les assiégeans, et ôter à l'ennemi les moyens de ravitailler la place. Enzio prit une forte position à Bresello, dont il barricada le pont. Eccelin s'établit à Guastalla (2). 1247.

Parme est située à peu de distance des premiers chaînons de l'Apennin, dans une plaine fertile dont les champs, couverts de moissons abondantes, sont bordés d'arbres sur lesquels la vigne s'étend en guirlandes. Elle est traversée par l'ancienne voie Émilienne, à vingt-sept milles italiens de Plaisance, dix-sept de Crémone, et cinquante de Milan. La petite rivière appelée la Parma, qui donne son nom à la ville ou peut-être en tire le sien, la coupe en deux parties réunies par des ponts. C'est un torrent incommode, presque à sec en été, mais qui, durant l'hiver, se gonfle, roule des cailloux, et inonde les campagnes. Parme était dès lors une cité populeuse; mais elle n'avait pour toute fortification qu'un fossé plein d'eau, et des murailles en ruines qu'on se hâta de réparer. Indépendamment de plus de mille hommes d'armes du pays, et des milices bourgeoises divisées en autant de bataillons que la ville avait de quartiers, elle renfermait deux mille chevaux envoyés par la confé-

(1) Habebat X millia milit., cum innumerab. populo diversarum civitatum. (Chron. Parm., p. 772.)

(2) Roland., l. 5, col. 21, p. 248-249.

1247. dération guelfe (1). Pour repousser les attaques des assiégeans, on garnit les remparts de trébuchets et d'autres machines propres à lancer des pierres; on fit des ouvrages extérieurs, des tranchées, de fortes palissades : chaque jour, les milices de deux quartiers gardaient les travailleurs. Comme, dans ce siècle religieux, nul ne se serait engagé dans une entreprise difficile sans avoir invoqué le secours divin, des prières publiques furent faites dans toutes les églises : les dames de Parme se cotisèrent pour offrir à la Vierge une belle châsse en argent qui représentait une ville (2). Ce pieux devoir rempli, le légat supplia le pape d'envoyer des secours prompts et puissans; il fit recommander aux Guelfes lombards de mettre sur pied des troupes assez nombreuses pour conserver la libre navigation du Pô, seul moyen de fournir aux assiégés les vivres et les fourrages, dont ils étaient mal pourvus. Innocent se hâta de répondre à cet appel. Par son ordre, le cardinal-légat Octavien Ubaldini reçut 15,000 marcs (environ 760,000 francs), et se rendit en Lombardie avec quinze cents hommes d'armes enrôlés à Lyon. Mais, sous divers prétextes, le comte Amédée retint cette troupe trois mois entiers en Savoie, sans lui permettre de franchir le mont Cénis; et, dès que l'argent manqua pour la solde, ces mercenaires retournèrent chez eux. Le cardinal, suivi seulement de quelques serviteurs, prit des che-

(1) Erant milites forenses duo millia et Parm. mille et ultra. (Chron. Parmense, p. 771, A.)

(2) Unam civitatem totam argenteam, *quam vidi*, fecerunt. Salimbeni, p. 292, col. 2.)

mins écartés à travers la chaîne des Alpes, et parvint, non sans beaucoup de fatigues et de périls, à gagner Milan. Là, ses discours décidèrent le peuple à redoubler d'efforts contre l'ennemi. Moyennant une nouvelle somme de 15,000 marcs que le pape lui fit tenir, Octavien mit sur pied quinze cents lances lombardes, avec lesquelles il prit position à la tête du pont de Bresello. Il y tenait en échec le roi de Sardaigne, tandis qu'à Mantoue et à Ferrare on préparait un convoi de vivres et des barques de guerre pour forcer ce passage (1). 1247.

Le temps avait manqué pour approvisionner Parme, et, dès les premiers mois du siége, le setier de froment s'y vendait deux sous impériaux; on y payait douze œufs une impériale. Beaucoup de familles pauvres, de vieillards et d'enfans furent renvoyés de la ville (2). Souvent une partie de la garnison faisait au loin des sorties pour se procurer des vivres, et, dans une de ses courses, un détachement de cavalerie s'avança jusqu'à Fano. Mais les troupes d'Eccelin, jointes à celles du roi de Sardaigne, mirent en fuite les Guelfes, qui perdirent plus de cent hommes tués ou prisonniers. Frédéric, voulant ôter aux assiégés les ressources du pays, fit dévaster le territoire parmesan jusqu'au fleuve. En peu de temps, il eut à lui toute la partie occidentale, qui assurait ses communications avec Crémone; mais, du côté de Mantoue, le château de Colorno, défendu par une forte garnison, résista à toutes les attaques. Des compagnies de

(1) Nicol. de Curbio, § 23. — Barthol. Scriba, p. 515, D.
(2) Chron. Parmense, p. 771, C.

1247. Sarrasins, après avoir détruit les villages, coupé les arbres, incendié les fermes, faisaient apporter au camp des matériaux de toute sorte, bois, briques et pierres, avec lesquels on élevait des baraques aux troupes. Pour prévenir toute surprise, les impériaux placèrent un poste d'observation dans un clocher peu distant de la porte principale de Parme. Chaque jour, plusieurs escadrons de cavalerie pesante se tenaient prêts à soutenir les fourrageurs gibelins, qui, dès lors, ne craignirent plus d'être inquiétés. Le pays se dépeupla. La disette devint si grande dans la ville, que le menu peuple fut réduit à se nourrir d'herbes, de racines, et même d'alimens immondes. On faisait avec de la farine de graine de lin une sorte de mauvais pain ou de galette qui se vendait à haut prix (1). Bientôt des maladies contagieuses se déclarèrent; une grande mortalité se mit parmi les soldats. Peu de jours se passaient, dit une chronique, sans que, dans chacune des nombreuses églises de Parme, il n'y eût quatre et cinq enterremens (2). Dans cette cruelle extrémité, quelques voix parlèrent de se rendre ; mais le légat Montelongo rejeta bien loin un avis contraire à ses espérances. Pour relever les esprits abattus, il inventait chaque jour quelque nouvelle ruse, promettant des secours de toute espèce, et feignant même de recevoir des lettres qui en annonçaient l'arrivée prochaine. En même temps, de plus grandes précautions étaient prises pour cacher aux impériaux la détresse

(1) Panis factus ex farina sementis lini, comedebatur pro bono. (Chron. Parmense, p. 772.)

(2) *Ibid.*, p. 774, A.

des assiégés. Le podestat fit murer deux portes ; on 1247.
condamna au gibet plusieurs habitans accusés d'espionnage, et toute communication avec le dehors fut interdite, sous peine de la vie. Néanmoins, l'empereur ne dut point ignorer ce qui se passait ; car il prit ce moment pour effrayer les défenseurs de Parme par un de ces actes d'atroce vengeance, ordonnés de sang-froid, qu'on lui a déjà vu commettre à Faenza, et qui impriment une tache indélébile sur la vie de ce prince.

Indépendamment des prisonniers faits sur les Guelfes depuis le commencement du siége, Frédéric retenait en otage mille bourgeois de Parme qui, lors de la révolte de leurs concitoyens, avaient été arrêtés dans les villes de la domination impériale. Parmi eux se trouvaient, outre des étudians aux écoles de droit de Modène, cinquante hommes d'armes mis en garnison dans cette ville, et quatre-vingts qui avaient été envoyés à Reggio pour protéger la récolte des grains contre les milices bolonaises. Ces captifs, chargés de chaînes, étaient entassés dans des prisons infectes, et le défaut d'air et les mauvais traitemens en diminuaient chaque jour le nombre (1). Comme les assiégés avaient fermé l'oreille à toutes les sommations, et que l'impatient monarque ne pouvait emporter la place par escalade, il s'en prit à ses otages, et fit trancher la tête à deux gentilshommes et à deux bourgeois parmesans. Cette exécution barbare eut lieu en présence de toute l'armée, et à deux portées d'arc

(1) Salimbeni Chron., f° 292 v°, col. 2.

1247. des murailles. Le lendemain, après avoir frappé deux nouvelles victimes, on prévint les chefs ennemis que, jusqu'à la reddition de la ville, le sang coulerait ainsi chaque jour. Pour toute réponse, le podestat fit dresser un bûcher sur la grande place, et on y jeta l'officier chargé de ce message. Les Gibelins eux-mêmes voyaient ces excès avec horreur. « Nous sommes venus » pour combattre nos ennemis, dirent les Pavesans, » et non pour être leurs bourreaux. » Dix ou douze prisonniers furent encore décapités par les Sarrasins commis à leur garde; mais il fallut enfin céder au vœu de l'armée, et l'empereur différa sa vengeance jusqu'après la prise de la ville (1).

Le siége se prolongeant bien au delà de ce qu'on avait pensé, ce prince ceignit son camp de retranchemens et de fossés, à l'abri desquels les troupes pouvaient, au besoin, passer l'hiver. Avant de mettre la main à l'œuvre, il fit observer le cours des astres par ses astrologues; puis il traça le plan de la forteresse sur un emplacement qu'il avait choisi entre la route de Plaisance et le chemin de Fragnano. Il l'entoura d'un rempart en gazon et d'une large tranchee, dans laquelle on détourna l'eau du canal appelé *il Naviglio*, qui faisait tourner les moulins de Parme. Comme les premiers travaux avaient été commencés en ce lieu le 28 juillet, jour de Saint-Victor, on donna à la nouvelle ville le nom de *Victoria*, qui parut de bon augure. En peu de temps elle renferma dans son enceinte une église, un vaste palais en bois, des

(1) Chron. Parmense, p. 771-772.

rues, des places publiques et un marché (1). On y fit 1247.
venir l'équipage de chasse et le service de l'empereur. Ce prince se proposait d'y transférer une partie de la population de Parme, quand il aurait détruit jusqu'aux fondemens ce foyer de rébellion.

Vers la fin de l'automne, la ligue redoubla d'efforts pour ravitailler les assiégés, qui se voyaient réduits à la dernière détresse. De grandes barques chargées de vivres remontèrent le Pô, sous la protection des troupes qui occupaient la rive gauche de ce fleuve. Le roi de Sardaigne, attaqué à Bresello par des forces considérables, ne put conserver sa position. Le pont fut emporté, et en partie détruit. Les Guelfes, secondés par la garnison de Parme, qui fit à propos une sortie, introduisirent dans la ville des approvisionnemens de toute espèce. Pendant quelque temps l'abondance reparut, mais elle dura peu. Un nouveau pont de bateaux fut solidement établi un peu plus bas par les Crémonais, malgré une attaque sérieuse des Mantouans, qui, avec sept navires et une multitude de barques plus légères, vinrent assaillir les travailleurs. Enzio prit cette flottille, et fortifia le pont de telle sorte, que ce passage devint impossible à franchir. Les assiégés perdirent encore une fois l'espoir d'être secourus (2).

Quand le moment vint de mettre les troupes en quartier d'hiver, il fallut de part et d'autre licencier

(1) *Ibid.*, p. 772, C.

(2) Petri de Vin. Ep., l. 2, n° 5, p. 250.

Dans cette lettre, Frédéric annonce que cent barques de toutes grandeurs sont restées au pouvoir des siens.

1247. les milices communales. Les nobles, dont le service durait depuis plus de six mois, retournèrent dans leurs donjons pour y attendre le printemps. Les deux armées en restèrent fort affaiblies. Eccelin quitta sa position de Guastalla, et le roi de Sardaigne demeura seul chargé de la garde du fleuve, pendant que l'empereur continuait le blocus de Parme avec des forces peu supérieures à celles des assiégés (1). Ces derniers, pour se procurer des vivres, recommencèrent des sorties qu'ils étendirent au loin, et qu'on ne put empêcher. Vers la fin de l'année, Enzio attaqua Colorno, forteresse qui assurait les communications de Parme avec Mantoue. Ses tentes étaient dressées sur les bords de la rivière, grossie alors par les pluies. Les Guelfes accoururent, et, à la faveur des ténèbres, ils élevèrent une digue qui rejeta les eaux sur le camp gibelin. Le jeune roi délogea précipitamment, et ne put sauver ses équipages.

1248. Le siége de Parme durait depuis près de six mois, sans que les impériaux eussent fait beaucoup de progrès. Avant de frapper les grands coups, Frédéric voulait que le printemps ramenât les milices gibelines sous sa bannière; et, en attendant leur retour, il bornait ses opérations à attaquer les convois de vivres qu'on cherchait à introduire dans la place. Mais si, d'un côté, les assiégés enduraient la faim, de l'autre, ce prince manquait d'argent; et, pour payer les troupes, il se vit contraint, comme à Faenza, de créer une monnaie de cuir, à laquelle on donna le nom de

(1) Remansit imp. cum modica quantitate exercitus, exspectans futurum æstatem. (Monachi Patav. Chron., p. 683.)

Victorine, et qui représentait une augustale d'or. On promit d'en faire l'échange contre des pièces au titre légal dès que la guerre serait terminée (1). 1248.

Vers le mois de février, l'empereur, dont la santé, jusqu'alors robuste, commençait à s'altérer, tomba malade ; et bientôt ses officiers, que l'œil attentif du maître ne surveillait plus, se relâchèrent dans leur service. L'ennemi s'en aperçut. Quinze cents hommes de la garnison et les milices des deux quartiers furent chargés de battre le pays jusqu'à Bresello, à l'embouchure de la Parma, et d'en ramener des vivres. Peu de temps après, Frédéric entra en convalescence ; et, pour rétablir ses forces, il se mit à poursuivre le gibier aux environs de Victoria. Un matin, ce prince, suivi de ses principaux capitaines, alla chasser à l'oiseau à plusieurs milles de Parme. Un soldat milanais de garde sur le rempart en avertit le légat ; et quoique les troupes envoyées à Bresello ne fussent pas rentrées dans la ville, Montelongo et le podestat se décidèrent à attaquer vigoureusement la forteresse ennemie. C'était le mardi 18 février (2), vers l'heure de tierce (neuf heures du matin). Tandis que les impériaux, dans une complète sécurité, faisaient négligemment la garde, les assiégés en état de porter les armes se rassemblèrent sans bruit. Suivant l'antique coutume, ils invoquèrent la protection du Tout-Puissant ; ceux qui purent se confesser le firent à la hâte ; puis, après

(1) Costo, Vita d'Inn. IV, p. 14.

(2) Die martis 12 febr. exeunte. (Ep. Parm. ad Mediol., in Annal. eccl., 1248, § 19.)



1248. avoir reçu la bénédiction de l'Église, ils sortirent de la ville, se faisant précéder par une bannière sur laquelle on voyait l'image de la Vierge. « Voilà, s'é« cria la sentinelle des impériaux, voilà les taupes « qui sortent encore une fois de leur trou (1). » Le combat fut rude et sanglant; mais, après une résistance vigoureuse des Gibelins, les Parmesans ayant forcé une porte, entrèrent dans Victoria, où ils mirent le feu. Au milieu de ces constructions, la plupart en bois, l'incendie s'étend avec violence, et bientôt menace l'église, le palais, la ville entière, d'une destruction complète. A la vue d'un si grand désastre, chefs et soldats, saisis d'épouvante, jettent leurs armes, et ne songent plus qu'à fuir. On les poursuit l'épée dans les reins jusqu'au delà du Taro. L'empereur lui-même, entraîné par eux sans pouvoir les rallier, ne s'arrête qu'à Borgo San Donino, et arrive le même soir à Crémone. Jamais victoire n'avait été plus complète que celle des Guelfes. Toutes les constructions improvisées depuis six mois furent réduites en cendres; les impériaux perdirent plus de quinze cents hommes tués, et trois mille prisonniers (2). Le juge Taddée de Sessa, ce ministre qui, au concile de Lyon, avait si courageusement défendu son maître, resta à demi mort sur la place, les deux mains coupées. Le marquis Lancia reçut une blessure dangereuse; d'autres officiers de marque furent pris; les prisonniers faits depuis le commencement du siége

(1) Costo, Vita d'Inn. IV, p. 55.

(2) Ex quibus III millia cepimus et plures; de suis interfecimus ultra MD. (Epist. Parmens., loc. cit.)



recouvrèrent leur liberté. Les chevaux, les équipages (1), l'argenterie de Frédéric, son trésor, son sceau, tout devint la proie du vainqueur. On chargea de butin le caroccio des Crémonais, qui était resté à Victoria (2); puis le podestat de Parme, emmenant avec lui ses nombreux captifs, rentra en triomphe dans la ville, au bruit de toutes les cloches et aux acclamations d'une foule ivre de joie. Le peuple accablait de railleries amères ses ennemis vaincus. Un certain Cortopasso, homme de la plus basse classe, portait par dérision une couronne d'or ornée de riches pierreries, la même peut-être sur laquelle le chef de l'empire avait juré d'avoir raison du pape. La vengeance de ce prince, et la couronne qui en était en quelque sorte le gage, lui échappaient en même temps. La commune s'était attribué la moitié du butin. Elle racheta pour 200 livres le diadème impérial, qui fut, par ordre du podestat, déposé dans la sacristie de la cathédrale, avec les reliques de la chapelle de l'empereur. Le belliqueux légat eut pour sa part les armes, les équipages et le pavillon du monarque. Mais, de tant de trésors, il en resta peu dans la ville; des juifs et des brocanteurs étaient accourus de toute la Lombardie; une sorte de foire s'établit, et ils y 1248.

(1) Matth. Paris, p. 721, évalue à 15,000 le nombre des chevaux et bêtes de somme pris à Victoria.

(2) Après l'avoir dépouillé de ses ornemens, on y attacha ces quatre vers :

Per te, rex, almæ cessit victoria Parmæ,
Antiphrasi dicta cessit victoria victæ;
Caroccii flet damna sui miseranda Cremona:
Imperii Federice tui fugis absque corona.

1248. achetèrent à vil prix la meilleure partie de ces dépouilles. On vit des hommes du menu peuple vendre pour quelques pièces de monnaie des joyaux d'une valeur inestimable (1).

Pendant que ces choses se passaient, le roi de Sardaigne, informé de l'approche de la colonne envoyée au fourrage par le podestat, avait marché contre elle avec la plus grande partie de ses forces. Dans une rencontre près de Colliculo, il la mit en pleine déroute, tua cent chevaliers, et en prit soixante des meilleures familles de Parme. Au nombre de ceux-ci se trouvait Bernardo Rossi, le beau-frère du pape, et l'un des principaux instigateurs de la rébellion (2). Enzio lui fit trancher la tête, cruauté qui ne resta pas longtemps impunie; car les Parmesans, pour venger sa mort, livrèrent au bourreau quatre prisonniers de distinction.

(1) Salimbeni Chron., f[s] 294, 295.

(2) Totius partis adversæ caput et caudam. (Petri de Vin. Ep. l. 2, n° 42, t. I, p. 333.)

CHAPITRE IV.

—

SOMMAIRE.

Inquiétudes et hésitations de l'empereur. — Ses affaires prennent un aspect défavorable. — Le cardinal Capoccio est envoyé en Germanie. — Efforts de ce légat pour tourner les princes allemands contre Frédéric et Conrad. — Il fait élire Guillaume de Hollande roi des Romains. — Troubles de l'Allemagne. — Les communes du Rhin se confédèrent pour assurer la paix publique. — Efforts du pape en faveur de Guillaume. — Les hérétiques allemands soutiennent l'empereur. — Couronnement de Guillaume à Aix. — Nouvelle et vaine tentative du roi de France auprès d'Innocent. — Ligue des seigneurs français contre la cour romaine. — Innocent redouble d'énergie. — Pierre des Vignes. — Sa condamnation. — L'empereur retourne dans son royaume. — Capoccio légat dans l'Italie méridionale. — Pouvoirs qui lui sont conférés. — Guerre entre Modène et Bologne. — Le roi Enzio prisonnier des Bolonais. — Situation fâcheuse de l'empereur. — Sa santé s'altère. — Nouveaux événemens en Lombardie. — Frédéric tombe malade. — Son testament. — Sa mort. — Jugemens portés sur ce prince.

L'échec reçu devant Parme par les troupes impériales eut un grand retentissement en Italie et en Allemagne : l'étoile de Frédéric en pâlit. Non-seulement cette masse d'hommes sans conviction qui se rangent du côté du succès, se détachaient presque entièrement d'une cause trahie par la fortune; mais les propres amis de l'empereur ne pouvaient plus mettre en parallèle les affaires du pape et celles de leur maître, sans éprouver des inquiétudes qui glaçaient leur cou- 1248.



1248. rage, éteignaient leurs espérances, ébranlaient leur fidélité. Peu de temps avant l'étrange désastre de Victoria, les habitans de la Lunigiane et de la Garfagnana avaient chassé les garnisons siciliennes de ces deux districts, ce qui acheva de couper toute communication entre le Piémont, la Toscane, Reggio et Modène. Cet exemple ne devait avoir que trop d'imitateurs. Dans certaines villes où dominait la faction gibeline, le peuple se lassait d'autant plus d'une guerre ruineuse et de la privation des saints offices, que les émigrés guelfes lui promettaient la paix et les bénédictions de l'Église, s'il se séparait de l'adversaire de Dieu et de ses saints. Encore une fois, les adhérens de l'empereur furent frappés d'anathème, et les communes de sa faction mises en interdit (1). Plusieurs de celles-ci se tournèrent du côté du Saint-Siége; et quant aux autres, ordre fut donné aux évêques de les effrayer par la crainte des châtimens, s'ils ne pouvaient les gagner avec de bonnes paroles (2). Frédéric, que tant de défections aigrissaient, devenait cruel pour ses ennemis, soupçonneux envers ses serviteurs (3); son intelligence semblait fléchir sous la grandeur du péril. Dans le même jour il passait de la violence à la faiblesse, de la colère à l'abattement. Après une victoire, il menaçait le pape de sa vengeance, et jurait la ruine com-

(1) 10 mart. 1248. Reg. Inn. IV, l. 5, nº 656-658, fº 513.
(2) 3 jun. 1248. *Ibid.*, Cur., nº 52, fº 558.
(3) Omnes suos amicos finaliter vilificabat et confundebat et occidebat. (Salimbeni, fº 293.)

plète des villes de la ligue. Mais dès qu'il tournait ses 1248.
regards vers l'Allemagne, déchirée par la guerre civile, et indifférente aux intérêts de la Péninsule; qu'il voyait son trésor vide, ses ressources taries, l'indécision sur tous les visages, trop souvent ce prince semblait pressentir sa défaite, et ne trouvait plus en lui-même la constance dont plus que jamais il aurait eu besoin. Il sollicitait alors une paix impossible, s'irritait d'un refus facile à prévoir, s'en prenait à de malheureux captifs, les condamnait à la torture, et souvent au gibet. La mort violente de Marcellin, évêque d'Arezzo, qui eut lieu sur ces entrefaites, ajouta un grief nouveau et trop bien fondé à tous ceux de la cour romaine. Ce prélat, chassé de son siége comme ennemi déclaré de la cause impériale, avait été, en 1244, investi par le souverain pontife des fonctions de recteur de la Marche d'Ancône. Il y déploya un zèle ardent contre le monarque excommunié. On ne peut dire dans quelle rencontre Marcellin tomba au pouvoir des Gibelins; mais, après avoir longtemps langui dans le fond d'un cachot, il fut condamné à être pendu, trois jours seulement avant la prise de Victoria : circonstance dont les ecclésiastiques se prévalurent, pour montrer aux peuples que la vengeance divine ne s'était pas fait attendre (1). Pendant que l'infortuné prélat chantait des psaumes et répétait l'anathème sur l'ennemi de l'Église, des Sarrasins l'attachaient par moquerie à la queue d'un cheval, lui liaient les mains, lui bandaient les yeux,

(1) Hoc autem actum est non sine stupendo miraculo, etc. (Ep. card. Rein., ap. Matth. Paris, p. 737.)



1248. et dans cet état, bien digne de pitié, le traînaient de sa prison jusqu'au gibet, dressé dans un champ près des murs de Parme. Il y trouva la fin de ses misères.

Après un séjour d'environ trois mois à Crémone, où Frédéric rallia les débris de ses troupes et en assembla de nouvelles, il revint sur Parme vers le mois de mai, et fit mine de rétablir le camp retranché de Victoria, comme s'il voulait recommencer le siége de la ville. Le peuple en ressentit une extrême frayeur; le podestat demanda des secours aux alliés. Il y eut entre les Guelfes et les impériaux une action sanglante, dans laquelle personne n'obtint l'avantage (1); et comme, sur ces entrefaites, la commune de Bologne fit de grands armemens contre Modène, l'empereur quitta sa position, pour ne point se laisser prendre entre deux ennemis. Déçu dans ses espérances, sans projets arrêtés, épuisé d'argent à l'ouverture de la campagne, et ne recevant de toutes parts que de fâcheuses nouvelles, il résolut de demander encore une fois la paix. A cet effet, il passa à Asti, et de là à Verceil, d'où il pouvait plus aisément ouvrir des négociations avec le roi de France et avec la cour romaine.

La situation de l'Italie et celle de l'Allemagne ne justifiaient que trop ses inquiétudes. A peine instruit de la délivrance de Parme, Innocent avait envoyé à Bologne le cardinal Ottaviano degli Ubaldini, avec

(1) Chron. Parmense, p. 773, D.

Cette chronique place par erreur ce fait un an plus tard, lorsque Frédéric était en Apulie. Un diplôme du mois de mai 1248, délivré *in castris in depopulatione Parmæ*, ne laisse subsister aucun doute à cet égard. (Voy. Reposati, Storia della zecca di Gubbio, t. I, p. 403.)

mission de replacer la Romagne sous l'autorité de l'Église. Les efforts de ce légat avaient été couronnés d'un plein succès. Dans les premiers jours du mois de mai 1248, après avoir forcé, par une marche rapide sur Modène, les impériaux à s'éloigner de Parme, il s'était porté avec les Bolonais contre Imola, ville de tout temps dévouée à la faction gibeline, et qu'il contraignit à accepter une capitulation (1). Le cardinal occupa successivement Ravenne, Cervia, Forli et Forlimpopoli. Faenza, cette ville qui avait tenu huit mois entiers contre toutes les forces de l'empereur, se rendit en peu de jours au légat. On sait qu'avant le siége de Parme la Romagne entière était au pouvoir des Gibelins : quelques mois après, ils n'y conservaient qu'un petit nombre de châteaux, hors d'état de se soutenir s'ils n'étaient promptement secourus. Modène et Reggio menacés, la première par Bologne, l'autre par les milices de Parme, de Plaisance et de Gênes, loin de pouvoir, comme autrefois, fournir des renforts considérables aux armées impériales, ne savaient comment tenir tête à leurs puissans voisins. Le jeune roi de Sardaigne, abandonnant sa position de Bresello, sur la rive droite du Pô, avait rejoint Eccelin dans la Marche véronaise. Ici, du moins, les troupes impériales, supérieures à leurs ennemis,

1248.

(1) Ghirardacci, Storia di Bologna, part. 1, p. 172.

Il s'ensuivit un traité de paix et d'alliance entre les deux villes, lequel fut ratifié au nom du peuple de Bologne de la manière suivante : Le conseil de la commune se rassembla dans le palais public ; on y appela les consuls des marchands, ceux des orfévres, les anciens du peuple, les professeurs et maîtres des écoles, les porte-enseignes des quartiers, et ceux des colléges. Les conditions ayant été lues à haute voix, il y eut un scrutin qui valida le traité.



1248. obtenaient des avantages, ce qui décida le pape à frapper Eccelin de l'excommunication dont on le menaçait depuis si longtemps (1). Mais ce chef sanguinaire était redouté à ce point, que personne n'osa publier la sentence pontificale dans les lieux où il dominait (2).

En Toscane, Frédéric avait pour lui la commune de Pise, que sa rivalité avec Gênes retenait dans le parti impérial; Sienne, jalouse de Florence; Pistoia, Volterre, et les Maremmes. Du côté des Guelfes, une ligue s'était formée entre Lucques, Florence, et d'autres lieux moins importans. Mais la dernière de ces villes, en proie depuis trente-trois ans à des discordes intestines, renfermait dans ses murs un grand nombre de Gibelins. Durant le siége de Parme, Frédéric d'Antioche, ce fils naturel que l'empereur avait créé son vicaire en Toscane, était entré à Florence avec 1,600 mercenaires. Ses partisans lui en avaient ouvert une porte, et tous ensemble s'étaient jetés sur les Guelfes, qui furent vaincus, exilés de leur patrie, et dépouillés de leurs biens. On détruisit trente palais ou forteresses privées, qu'ils possédaient dans l'intérieur de la ville (3). Cet heureux coup de main avait mis la plus grande partie de la Toscane au pouvoir de Frédéric; mais pendant ce temps l'État pontifical, qu'il laissait presque sans troupes, lui

(1) In die S. Iovis. (Ep. Inn., l. 5, n° 45, f° 556). En 1248, Pâques tombait le 19 avril.

(2) Hic plusquam diabolus timebatur. (Salimbeni, f° 291 v°, col. 1.)

(3) Riccordano Malaspina, c. 137 et 139, p. 969.

échappait; et, dans le royaume de Sicile, les char- 1248.
ges accablantes imposées pour alimenter la guerre excitaient de sourds murmures. Les moines mendians, si souvent chassés de ce pays, y rentraient sans cesse, et, les lettres du pape à la main, soufflaient parmi le peuple le feu de la révolte. On voit combien le parti impérial avait perdu de terrain en Italie depuis l'élection d'Innocent IV. Pour lui rendre son ancienne autorité, Frédéric, épuisé par une lutte qui ne lui laissait point de relâche, aurait eu besoin des armées de l'Allemagne. Malheureusement, la situation de ce pays ne lui permettait plus d'en attendre aucun service.

La mort du landgrave n'avait pas mis un terme à 1247.
la guerre civile. A peine instruit d'un événement si contraire à ses desseins, Innocent IV nomma à la légation des provinces germaniques Pierre Capoccio, cardinal-diacre du titre de Saint-George au voile d'or, en le chargeant de faire élire un nouveau roi des Romains. Comme pour réussir dans cette entreprise Pierre avait besoin de beaucoup d'argent, un subside de guerre fut demandé au clergé des principaux États chrétiens(1); ce qui fit éclater, surtout en Angleterre et en France, de grands mécontentemens. Ce prélat, homme d'exécution, actif, plein d'intelligence, était très-versé dans les négociations. On l'investit des pouvoirs les plus étendus pour lier, délier, *planter* et *arracher*, selon les circonstances.

(1) 6 maii 1247. Archiepisc. per regn. Angliæ, Scotiæ, Hyber., Alleman., Franciæ, Vascon., Hispan., Burgund. (R. Inn., l. 4, n° 81, f° 425.) — Lettres des Papes, t. XXI, f° 265.

1247. « Il serait très-utile aux affaires dont la direction » t'est remise, portaient les instructions pontificales, » que, dans les lieux où le peuple a coutume de se » réunir, des religieux frappassent d'excommunica- » tion quiconque, après avoir adhéré au Saint-Siége, » aurait l'audace de retourner à l'obéissance du ci- » devant empereur ou de son fils Conrad. Que les » biens de ces relaps soient mis en séquestre; qu'eux- » mêmes ne puissent être entendus en témoignage; » qu'aucun emploi ne leur soit confié; qu'ils perdent » jusqu'à la protection de l'Église, s'ils viennent lui » demander asile. Ceux qui oseraient communiquer » avec les adhérens dudit Frédéric pour vendre, » acheter, ou pour toute autre cause, devront en- » courir les mêmes peines. Quant aux ecclésiastiques » rebelles à nos ordres, qu'on les suspende de leurs » fonctions, quel que soit d'ailleurs leur rang (1). »

A son arrivée en Allemagne, le cardinal Capoccio trouva les princes séculiers et même quelques évêques peu disposés à servir les intérêts du Saint-Siége; mais beaucoup d'entre eux étaient trop occupés de leurs querelles privées pour prendre une part active à la guerre du sacerdoce et de l'empire. Les plus éminens, ceux qui auraient pu faire pencher la balance, songeaient à consolider leur propre autorité, et nullement celle du souverain. Si donc ils restaient fidèles à Frédéric, ce n'était point par dévouement à sa cause, mais bien parce qu'ils comprenaient

(1) 18 mart. et 4 junii 1247. R. Inn., l. 4, Cur., n° 48, 113, f° 422, 427. — Lettres des Papes, t. XXI, f° 260-263.

que la gravité des affaires de la Péninsule lui ôtait 1247.
tout moyen de se rendre redoutable en Allemagne. Le légat fit d'abord citer au tribunal de l'Église le métropolitain de Magdebourg, auquel on reprochait de faire d'actives démarches pour unir l'empereur à l'une des filles du duc de Saxe. L'archevêque de Salzbourg et plusieurs évêques, sourds jusqu'alors aux instances du Saint-Siége, furent compris dans cet ajournement (1). On prononça d'avance l'excommunication contre ceux qui n'abandonneraient pas le monarque excommunié. En employant à propos la menace, l'argent et les promesses, l'habile cardinal parvint à gagner, outre la plupart des ecclésiastiques, plusieurs princes séculiers, et entre autres le roi de Bohême. Il n'obtint pas autant de succès près du duc de Bavière, dont l'alliance assurait à l'empereur la meilleure partie de l'Allemagne méridionale.

La mort du duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, avait ouvert pour les provinces orientales une longue série de malheurs. Privé de postérité directe, il n'avait désigné aucun successeur parmi ses collatéraux. Sa nièce, appelée Gertrude, veuve de Wladislas de Moravie, venait d'épouser en secondes noces Hermann, margrave de Bade. Marguerite, l'aînée de ses sœurs, veuve de Henri, roi des Romains, avait deux enfans en bas âge. Constance, sa sœur cadette, avait aussi deux fils de son mariage avec le marquis de Misnie. C'étaient autant de prétendans

(1) 26 octob. Reg. Inn., l. 5, n° 337, f° 476. — Lettres des Papes, t. XXII.



1247. à la succession ducale, quoique aucun d'eux n'y eût de droits réels. Dans de telles circonstances, d'après le titre de l'établissement, le duché devait faire retour à la couronne. L'empereur ne laissa aux parens du défunt que ses biens patrimoniaux, et voulut faire administrer le pays pour son prope compte. Mais comme les seigneurs et les villes avaient réclamé, et qu'il n'était pas en état de garder ce grand fief, malgré le vœu contraire du peuple, il donna bientôt après l'Autriche au duc de Bavière, et la Styrie au comte Meinhart de Goritz. De son côté, Innocent, qui voulait un prince dévoué à sa cause, ayant fait promettre au margrave de Bade de soutenir l'Église contre Conrad, confirma les droits héréditaires que, du chef de sa femme, ce seigneur prétendait lui être acquis au duché d'Autriche (1). Hermann ne put néanmoins prévaloir sur ses concurrens, et mourut en 1250, laissant un fils à peine hors du berceau. De nouveaux troubles, dont il sera parlé en leur temps, empêchèrent l'Allemagne orientale de fournir à l'empereur les secours qu'il s'en était promis. Dans les provinces du nord et de l'occident, le duc de Saxe et plusieurs autres princes s'opposèrent aux menées du légat; mais le duc de Brabant et le marquis de Brandebourg, séduits par de belles promesses, le haut clergé, et, plus que tous les autres, les trois archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, secondaient ses desseins. Vers la fin de l'été, le cardinal Capoccio, voulant en finir, les con-

(1) 14 sept. 1248 et 13 febr. 1249. Epist. Inn., l. 6. (*Mss. de la Bibl. roy. de Paris*, nos 141, 336, f. 3 v°, et 24 v°.)

duisit à Nuys près de Cologne, où onze prélats, tant 1247.
archevêques qu'évêques, et quelques vassaux de l'empire, l'attendaient. Mais personne ne voulait se charger du lourd fardeau de la royauté : les uns se disaient trop pauvres, les autres redoutaient un si dangereux honneur. Le comte de Gueldre, le roi de Danemark, Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, et le duc de Brabant lui-même, que la nouvelle opposition regardait comme son chef, refusèrent les uns après les autres. Enfin, le dernier ayant recommandé Guillaume, comte de Hollande, son neveu, comme le plus propre à remplir les vues du Saint-Siége, le légat reçut l'ordre de faire élire ce prince; ce qui eut lieu (1) au mois de septembre, d'autres disent le 3 octobre 1247, par le concours de cinq électeurs (2), et l'approbation des évêques présens et des vassaux de l'empire. Guillaume, à peine âgé de vingt ans lors de sa promotion, avait, dès 1234, succédé à Florent IV, son père, tué à Nimègue dans un tournoi. Ce jeune prince, plein d'ardeur, de courage, de confiance dans le succès de sa cause, était un rival dangereux pour Conrad. Comme il n'avait encore que le rang de simple écuyer, on lui donna la ceinture militaire, et il eut le roi de Bohême pour parrain. Le légat, revêtu de ses habits pontificaux, accomplit cette cérémonie dans la ca-

(1) 3 octob. Albert. Stad., p. 219, v°. — Dans un dipl. du 3 sept., rapporté par Lunig, in Spicil. Eccl. Cont., t. III, p. 252, Guillaume prend le titre de roi.

(2) Les trois archevêques électeurs, le roi de Bohême et le marquis de Brandebourg. (Magn. Chron. Belg., p. 267.)

1247. thédrale de Cologne, en observant les rites consacrés par l'usage. Après avoir, en présence d'une foule nombreuse, retracé les devoirs de la profession de chevalier, l'envoyé du Saint-Siége fit promettre par serment à Guillaume de s'exposer, s'il le fallait, aux plus grands périls pour la foi catholique, l'Église et ses ministres; de protéger la veuve et l'orphelin; d'éviter toute guerre injuste; de n'assister à aucun tournoi, excepté dans le cas de la réunion d'une armée; de n'aliéner jamais les fiefs et les biens de l'empire; en un mot, de vivre en ce monde d'une manière irréprochable aux yeux des hommes et de Dieu lui-même : magnifiques promesses, que chacun interprétait ensuite au gré de ses passions. On vient de voir que les tournois étaient défendus : il y en eut un le même jour, à l'issue de la messe, dans lequel Guillaume rompit trois lances, et combattit à glaive émoussé contre le fils du roi de Bohême. Durant trois jours le nouveau monarque tint une cour magnifique, fit des largesses au peuple, et distribua aux princes et aux évêques de riches présens (1). Il eût désiré marcher de suite sur Aix-la-Chapelle, pour y recevoir la couronne de Germanie; mais comme Conrad lui en barrait le chemin, ses conseillers furent d'avis d'éviter une action décisive, qui, d'un seul coup, pouvait anéantir ses espérances. Le reste de l'année s'écoula sans événemens remarquables. Le légat, pour attirer les grands dans le parti de Guillaume, les déclara déliés de leurs sermens. Le pape

(1) 3 octob. 1247. Pertz, Leg., t. II, p. 363.

lui-même fit prêcher une nouvelle croisade, et per- 1247.
mit aux fidèles qui devaient aller en terre sainte, d'accomplir leur vœu sans sortir de l'Allemagne, pourvu qu'ils prissent les armes contre l'ex-empereur (1). « Vous avez montré beaucoup de zèle, écrivait-il à » l'archevêque de Mayence, pour faire élire Guil» laume, notre cher fils en Jésus-Christ, à la dignité » de roi des Romains; et nous vous en félicitons. Mais » comme, dans une affaire de cette importance, on ne » doit jamais s'endormir, nous vous recommandons » instamment, nous vous prions, et nous vous en» joignons même, dans l'intérêt de votre propre » salut, de redoubler d'efforts pour assurer le triom» phe de ce prince, et de lui fournir, autant qu'il » dépendra de vous, les secours dont il aura be» soin (2). » Des lettres non moins explicites furent adressées aux deux métropolitains de Cologne et de Trèves, et en général aux membres du haut clergé, au duc de Brabant, et à ceux des grands qui avaient abandonné le parti de l'empereur. Prêchant lui-même d'exemple, le pontife envoya à Guillaume un subside de trente mille marcs (environ 1,560,000 fr.) pour enrôler des troupes (3).

Ces machinations, conduites avec autant d'habileté que de persévérance, devaient, avec le temps, produire leur effet. Dans plusieurs provinces, les peuples, séduits par les prédications des moines, accep-

(1) 19 nov. 1247. R. Inn., l. 5, Cur., n^is 13, 16, 19, f^is 552, 553. — Lettres des Papes, t. XXII, f° 152-154.

(2) 20 nov. *ibid.*, l. 5, Cur., n° 22, f° 553.—L. des P., f° 155.

(3) Muratori, Annal. Ital., 1247, t. VII, p. 279.

1247. tèrent pour souverain le protégé du Saint-Siége; mais, dans d'autres, on ne voulut pas abandonner la maison régnante, et de grandes dissensions civiles troublèrent pour longtemps la Germanie. Les villes impériales de la vallée du Rhin étaient plus particulièrement menacées par la haute noblesse, qui, par des exactions continuelles, ruinait leur commerce, et cherchait à empiéter sur leurs priviléges municipaux. Comme elles ne devaient attendre aucune protection des deux rois, ces villes, forcées de se protéger ellesmêmes, s'étaient coalisées pour le maintien de la paix publique. Un riche bourgeois de Mayence, appelé Watbod, fut le premier auteur de cette confédération imitée de la ligue lombarde, et à laquelle s'associèrent un grand nombre de cités, de nobles et de seigneurs (1). Dans l'état de faiblesse où se trouvait le gouvernement, personne ne pouvait prévoir où s'arrêterait ce mouvement de la bourgeoisie, et encore moins s'y opposer. Frédéric se résigna donc à laisser établir en Allemagne le principe d'association, qu'il combattait avec tant d'opiniâtreté en Italie. Quant à Guillaume, il crut possible de tirer parti d'une innovation qui détachait de son adversaire des communes riches et populeuses. Mais, pour maintenir la sainte paix, il eût fallu désarmer les factions, but que la

(1) Chron. August., 1247, ap. Struvium, t. II, p. 527.

Voici, d'après cette chronique, les noms des principales villes confédérées : Mayence, Cologne, Worms, Spire, Strasbourg, Bâle, *Thirengensis*, Fribourg, Brisachs, *Columbaria*, Schlestadt, Haguenau, Wissembourg, *Numstadt*, *Wimpina*, Heidelberg, Marbourg, *Aglisweld*, *Woldta*, Mulhouse, Aschaffenbourg, Selistadt, *Piagia*, Andernach, Bonn, Nuys, Aix, Munster, et plus de soixante autres.

ligue du Rhin n'atteignit jamais. Les ennemis des Hohenstaufen, de jour en jour plus nombreux, confians dans les promesses du légat, et parés pour la plupart du signe de la rédemption, qu'ils portaient sur leurs vêtemens, se livraient à de coupables violences, que ceux du parti impérial n'imitaient que trop bien. L'Allemagne, si tranquille avant l'élection d'Innocent IV, tomba dans un désordre inexprimable. Des lettres de plus en plus pressantes, écrites par le pontife au printemps de l'année 1248; des ordres plus impératifs d'abandonner l'empereur, auquel on prodiguait les noms injurieux de fils de la trahison, de ministre de Satan et de précurseur de l'Antechrist; une nouvelle publication de la croisade, avec la promesse des indulgences réservées pour la terre sainte; toutes ces causes achevèrent de mettre l'Allemagne en combustion (1). On sait déjà que le roi de Bohême, Wenceslas Ottocare Ier, s'était prononcé pour le pape. Une partie de ses barons se révoltèrent; Prémislas, son fils, surnommé comme lui Ottocare, se mit à leur tête, et le roi tomba au pouvoir des rebelles, qui, après l'avoir renversé du trône, l'obligèrent à se soumettre au prince. Mais bientôt le vieux monarque ayant ressaisi l'avantage, le pape le délia de son serment, et il reprit l'exercice de la puissance royale (2). A Ratisbonne, les bourgeois, dévoués à l'empereur, s'étaient depuis deux ans tournés contre leur évêque,

1247.

1248.

(1) 18 april. et 5 maii 1248. R. Inn., l. 5, n° 44, Cur.; f° 555, nos 809, 812, fos 522, 529. — Lettres des Papes, fos 121, 123.

(2) Longinus, Hist. Pol., l. 7. — Epist. Inn., l. 6, in Cod. Paris., n° 469, f° 40.

1248. qui avait embrassé le parti de Guillaume. On les frappa d'excommunication; la ville fut mise en interdit. Néanmoins cette sentence ne put ébranler leur courage; et non-seulement ils s'opposèrent à la fermeture des églises, mais tout ecclésiastique qui refusa de donner les sacremens fut mis en prison, et on fit publier à son de trompe que quiconque serait trouvé portant la croix sur ses habits subirait la peine capitale. Les morts étaient publiquement inhumés dans les lieux consacrés, à l'exception de ceux de la faction pontificale, qu'on jetait par-dessus les murailles pour servir de pâture aux chiens et aux oiseaux (1). Dès longtemps le roi Conrad avait promis aux prêtres de Ratisbonne qui célébreraient les offices malgré l'interdiction, de leur donner en temps et lieu des bénéfices et des présens. Il s'était, de plus, obligé de les faire comprendre dans le traité de paix qui pourrait être conclu entre l'empereur et le Saint-Siége (2). Innocent, informé de ce qui se passait, donna les ordres les plus sévères pour réduire les habitans de Ratisbonne. « Si l'audace de ces rebelles » n'était promptement réprimée, écrivait-il à l'évêque » de cette ville, un si dangereux exemple aurait » bientôt des imitateurs (3). En conséquence, tu les » avertiras que s'ils n'obéissent à la volonté de l'Église

(1) 13 maii 1248. Tandem extra muros projiciertunt canibus ac avibus ad vescendum. (R. Inn., l. 5, n° 832, f° 532.

(2) Schafhausen, 7 mart. 1246. Monumenta Boïca, t. XXX, part. 1, n° 776, p. 295.

(3) Si repressi non fuerint, transeant aliis in exemplum. (Reg. Inn. IV, l. 5, n° 832.)

» avant l'Assomption de la Vierge, non-seulement la 1248.
» sentence qui les frappe recevra son entière exécu-
» tion, mais nous défendrons de faire avec eux aucun
» commerce. Leurs débiteurs seront dispensés de
» s'acquitter, et ceux qui auront reçu des dépôts n'en
» devront point de compte tant que durera l'interdit.
» De plus, les héritiers de ces bourgeois séditieux
» seront réputés inadmissibles aux dignités ecclé-
» siastiques jusqu'à la quatrième génération. Les pri-
» viléges et indulgences dont ils jouissent demeure-
» ront nuls et non avenus, sans que personne puisse
» les rétablir. »

On s'imaginera aisément combien était profonde l'impression qu'au XIIIe siècle de pareilles menaces produisaient sur les esprits. Ajoutons que les légats, presque toujours choisis parmi les hommes les plus capables du sacré collége, devaient à la fin se faire écouter de seigneurs ignorans et cupides, dont ils savaient mettre en jeu les intérêts et les ressentimens. Les envoyés pontificaux, dans les plaintes qu'ils faisaient de Frédéric, avaient soin de signaler son ambition personnelle, plus encore que ses attaques contre le chef de l'Église. Ils le représentaient comme travaillant sans relâche à ranger l'Allemagne et l'Italie sous l'autorité d'un seul, et voulant à tout prix substituer dans le gouvernement de l'empire le principe héréditaire au droit électoral, à l'exemple des monarchies d'Angleterre et de France, où personne ne songeait plus à contester cette grande usurpation du pouvoir. Comment des princes qui devaient toute leur importance au maintien du sys-

1248. tème féodal sous un chef électif, auraient-ils résisté à des insinuations qu'un grand nombre de faits ne justifiaient que trop bien? Déjà, depuis longtemps, la haute aristocratie allemande ne voulait pas d'un empereur trop puissant, dans la crainte de ne pouvoir lui résister. Elle s'était lassée des guerres d'Italie, parce qu'elle avait reconnu que si un souverain tel que Frédéric II parvenait à établir dans la Péninsule un trône à l'abri des orages, on tenterait vainement de sauver de ses mains l'ancienne constitution germanique. C'est aussi par ce motif que depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis le jour où le fils de Henri VI, maître absolu du royaume de Sicile, s'était tourné contre le pape et les Lombards, les efforts de cet empereur pour armer les contingens féodaux de l'Allemagne avaient presque toujours été vains. On lui restait fidèle, mais plus en apparence qu'en réalité, le laissant seul engagé dans une guerre qui épuisait ses ressources, et pour laquelle les moyens d'exécution n'étaient nullement en rapport avec la grandeur de l'entreprise. Loin donc de le secourir quand la fortune se retirait de lui, chaque seigneur voyait son propre agrandissement dans la faiblesse du chef de l'État. Dans de telles circonstances, l'ancienne faction guelfe, endormie depuis la chute d'Othon IV, ne devait-elle pas se réveiller, quand un homme doué d'autant d'énergie qu'Innocent lui promettait les dépouilles de la maison régnante? Le landgrave et son successeur Guillaume de Hollande personnifiaient l'ancien droit électoral; Frédéric et Conrad, l'élément monarchique ou l'hérédité : c'était une lutte entre

deux principes; ce qui explique l'animosité des partis, et les excès auxquels on les voit se porter. 1248.

A l'époque de sa plus grande puissance, Frédéric avait condamné aux tortures et à la mort ceux qui étaient convaincus d'hérésie; mais déjà, depuis plusieurs années, ces sanglants édits tombaient en désuétude; et même, s'il faut s'en rapporter aux écrivains ecclésiastiques, son gouvernement, loin de poursuivre les sectaires, les armait contre le chef de l'Église, et favorisait assez ouvertement leurs prédications (1). Voici en quels termes s'exprime à ce sujet Regnier de Viterbe, ce cardinal qu'on a vu en 1243 entraînant à la révolte sa ville natale : « Aujourd'hui, » écrit-il, les hérétiques deviennent de plus en plus » nombreux, parce que l'impie les protége. Dans les » pays soumis à l'ex-empereur, ce scélérat soutient » les ennemis du Très-Haut; les hérésies sont prêchées » sans opposition; on y dédaigne les sacremens et les » clefs de Saint-Pierre, dont les priviléges sont impu» nément foulés aux pieds (2). » Ajoutons que si, du côté d'Innocent, beaucoup de voix appelaient la colère divine sur le monarque excommunié, des partisans de ce prince niaient l'autorité du souverain pontife, et appelaient de grands changemens dans la discipline et la hiérarchie de l'Église. Au dire d'une chronique allemande contemporaine (3), ces avant-coureurs de la réformation assemblaient les nobles et le peuple au son des cloches, et, dans des discours

(1) Raynaldi Annal. Eccl., 1248, § 15, p. 399.
(2) Ep. card. Reiner., ap. Matth. Paris, p. 738.
(3) Albert. Stadens. Chron., ann. 1248, p. 220.

1248. prononcés en chaire, essayaient de prouver, par l'interprétation des Écritures, que le pape ne tenait de Jésus-Christ aucune mission apostolique. Suivant eux, le prêtre qui osait se dire le chef visible de l'Église, les évêques, les prélats, étaient autant d'hérétiques vivant dans le péché et coupables de simonie. « Ces » prétendus serviteurs de Dieu, disaient-ils, vous » trompent, quand ils soutiennent que dans l'état » d'impureté où nous les voyons ils peuvent lier le » pécheur, le délier, et accomplir le saint mystère de » l'eucharistie. Quiconque s'attribue le droit d'interdire les sanctuaires est un imposteur (1). Les moi» nes mendians n'ont à la bouche que des discours » perfides. Écoutez-nous et soyez avec nous, car seuls, » parmi les hommes, nous disons la vérité aux fidè» les ; et les indulgences que nous leur apportons ne » sont point l'œuvre des papes ou des évêques, mais » celle de Dieu lui-même. Priez pour l'empereur et » son fils Conrad, parce que l'un et l'autre sont par» faits et justes (2). » C'était, on le voit, se séparer complétement de la cour romaine ; mais cette tentative prématurée ne trouva pas le terrain prêt pour une telle révolution, et les paroles qui, trois siècles plus tard, devaient changer la face de l'Allemagne, ne produisirent point l'impression que les novateurs s'en étaient promis. De leur côté, les ecclésiastiques redoublaient de zèle contre ces dangereux

(1) Item, quod nullus vivens possit interdire divina ; et qui prohiberent essent hæretici et seductores. (*Ibid.*)

(2) Orate pro dom. Frid. imp. et Conrado filio ejus, qui perfecti et justi sunt. (*Ibid.*)

adversaires, et principalement contre la famille de Souabe, sur laquelle ils ne cessaient de lancer l'anathème. Pendant toute cette année, la guerre fut défavorable aux armes impériales. Conrad ne put réunir d'assez grandes forces pour dégager Aix-la-Chapelle, que les troupes de Guillaume bloquaient étroitement. La ville avait été investie dès la semaine de Pâques, deux mois environ après la délivrance de Parme : une multitude de croisés de la Frise étaient venus à ce siége, qui se prolongea jusqu'au 20 octobre. Dès l'année précédente, le pape avait vainement sollicité les habitans d'Aix d'ouvrir leurs portes à l'anti-roi (1): malgré ses instances réitérées, et la disette de vivres qui se fit bientôt sentir, ils résistèrent avec courage. Après plusieurs assauts, dans lesquels assiégés et assiégeans perdirent beaucoup de monde, Guillaume fit barrer avec de fortes digues la petite rivière qui traverse la ville. L'eau, ne trouvant plus d'écoulement, remplit les rues à tel point qu'une plus longue résistance devint impossible. Guillaume fit son entrée à Aix-la-Chapelle le 30 octobre; et, le jour de la Toussaint, il reçut solennellement dans l'église de la Vierge la couronne de Germanie, que l'archevêque de Cologne lui donna en présence des prélats, des seigneurs de son parti, et d'une multitude de peuple. Dans un colloque tenu par les princes, on convint, attendu le jeune âge du roi, de placer près de sa personne l'évêque d'Utrecht et le duc de Brabant, ses deux oncles paternel et maternel, pour lui donner de 1248.

(1) 20 nov. 1247. Reg. Inn., l. 5, Cur., n° 24, f° 553.

1248. sages avis et modérer son ardeur guerrière (1). Quant à Conrad, comme il ne put, avec sa petite armée, reprendre ce qu'il venait de perdre, ni soumettre les comtes de la Souabe, qui attendaient du pape l'autorisation de partager entre eux ce duché, il se retira en Bavière, pour s'y préparer à de nouvelles luttes.

Ces événemens jetèrent de sérieuses inquiétudes dans l'esprit de l'empereur. Obligé, avec des armées insuffisantes, de faire face partout à la fois à un ennemi plein d'énergie, qui ne lui laissait aucun repos, il voyait chaque jour ses affaires s'aggraver, son parti s'affaiblir. Ce prince, doué de qualités éminentes, et bien supérieur, par ses vues élevées, aux autres souverains de cette époque, avait eu la pensée de civiliser les peuples, en réunissant dans sa main tous les fils du pouvoir. Mais, trop rempli de l'idée de sa propre grandeur, il avait cru facile de détruire brusquement d'anciennes coutumes, de changer les idées, les lois, les mœurs, en un mot, de réformer son siècle, et d'établir en plein moyen âge la civilisation des temps modernes, que son esprit pénétrant avait su deviner. Longtemps heureux, il avait vaincu de fortes résistances. Mais comme partout où il y a des abus il se trouve quelqu'un qui en profite, ses innovations avaient soulevé de nombreux mécontentemens; et depuis que la fortune paraissait abandonner le monarque réformateur, ceux dont il avait lésé les intérêts relevaient la tête; son édifice péniblement cons-

(1) Magn. Chron. Belg., p. 267 et 268. — Chron. S. P. Erfurt., 1247.

truit s'écroulait. La trahison de ses propres serviteurs 1248.
venait le frapper coup sur coup; il voyait grandir le péril, et sentait le besoin de le conjurer. Ce fut alors qu'il songea sérieusement à chercher de nouveaux moyens de conciliation avec le siége apostolique. Le roi de France était sur le point de se rendre en Orient: il lui offrit de puissans secours pour son expédition d'outre-mer, et réitéra la proposition déjà faite, deux ans plus tôt, de passer lui-même en terre sainte, pourvu que le pape le relevât de l'anathème et de la déposition (1). Au dire de certains historiens, il se serait soumis, pour obtenir la paix, aux plus pénibles sacrifices; il aurait même été jusqu'à céder l'empire à Conrad, et la Sicile à Henri, le plus jeune de ses fils (2). Mais cette assertion, qu'aucune pièce authentique ne confirme, ne suffit pas pour faire admettre un fait de cette gravité. Quoi qu'il en puisse être, Louis IX ayant laissé la régence à sa mère Blanche de Castille, partit pour la croisade au mois de juin 1248. A son passage à Lyon, il eut avec le pape une entrevue, dans laquelle il le supplia de prendre en considération l'état de la chrétienté, et de ne pas refuser davantage le pardon de l'Église au prince qui le sollicitait humblement. Mais il ne put rien gagner sur l'esprit du fier pontife; l'intérêt des Lombards, que ce dernier ne voulait pas abandonner, était un obstacle insurmontable à tout accord. « Tant que je vivrai, dit In-

(1) Barthol. Scriba, ann. 1248, c. 14, p. 244, D.

(2) Matthieu Paris, p. 675, place ce fait en 1246. Mais Frédéric était encore trop puissant pour se réduire à de telles extrémités.

1248. » nocent, je tiendrai ferme contre ce schismatique, » repoussé par Dieu lui-même; contre cet excommu- » nié, que le saint concile a privé de la dignité impé- » riale. — Si, comme on peut le prévoir, l'affaire de » la croisade en éprouve de sérieux embarras, reprit » le roi de France, la faute en retombera sur vous.» Ils se séparèrent mécontens (1). Il est nécessaire d'ajouter ici que les instances faites par le saint monarque en faveur de Frédéric, n'étaient pas l'unique cause du déplaisir du pape. La plupart des grands barons français blâmaient les entreprises du Saint-Siége, et voulaient détruire les justices cléricales. Depuis plusieurs années, l'avidité des Romains, pour parler le langage d'alors, portait beaucoup de gens, en France et en Angleterre, à douter qu'un homme dont les actions ressemblaient si peu à celles du prince des apôtres, pût être réellement le successeur de sa puissance (2). Les ecclésiastiques, « quoique de basse » origine, répétaient les seigneurs, absorbent à un » tel point la juridiction laïque, que ces fils des serfs » jugent d'après leurs lois les enfans des hommes » libres, quand, au contraire, ils devraient être ju- » gés par eux. » Après avoir longtemps murmuré en secret, ces seigneurs en étaient venus à une résistance ouverte. Au mois de novembre 1246, après s'être promis de se soutenir réciproquement, ils avaient juré de ne point souffrir qu'un séculier fût ajourné devant un tribunal ecclésiastique, hors les cas d'hé-

(1) Matth. Paris, p. 724.
(2) Tillemont, Mss. de la Bibl. roy. de Paris, n° 2013, § 220.

résie, d'usure, et de mariage au degré défendu. 1248.
Quatre des principaux confédérés furent chargés, au nom de tous les autres, de statuer en dernier ressort sur les réclamations dont ils auraient connaissance. A cet effet, un manifeste en langue française fut rédigé dans les termes suivans : « Et pour ce que seroit grieve » chose nous tous assembler pour ceste besoigne, » nous avons eslu, par le commun assent et octroy, » le duc de Bourgoigne, le conte de Bretagne, le » conte d'Angulesme et le conte de Sainct Pol, à ce que » si aucun de ceste communité avoit à faire envers » la clergie, tel ayde comme ces quatre devant dits » esgarderoient qu'un homme luy deust faire, nous lui » ferions... Et si aucun de ceste compagnie estoit ex- » communié par tort, cognu par ces quatre, que la » clergie lui feist, il ne laisseroit aller son droit ne » sa querelle pour l'escommuniement, ne pour au- » tre chose qu'on lui face, si ce n'est par l'accord de » ces quatre ou de deux, ains poursuiveroit sa droic- » ture (1). » Pour subvenir aux dépenses, chaque confédéré devait verser annuellement dans une caisse commune le centième de son revenu. Louis IX avait favorisé cette résistance des grands barons, et on assurait même que l'acte dont il vient d'être parlé était revêtu du sceau royal. De plus, après avoir pris l'avis de son conseil, ce prince s'était opposé à la levée de décimes contre Frédéric, en déclarant qu'il ne souffrirait plus qu'on appauvrît les églises de France pour faire

(1) Cette charte, en vieux français, est rapportée par Matth. Paris, ann. 1247, p. 697.

1248. la guerre aux chrétiens (1). Le pape, quoique vivement effrayé de ces symptômes de révolution, dans un temps où l'empereur redoublait d'efforts contre le Saint-Siége, recommanda au clergé de ne point se laisser abattre, lui promettant tout l'appui dont il aurait besoin. Par une lettre virulente, il enjoignit au légat d'assister à un concile provincial qui était convoqué à Valence, et d'y frapper d'excommunication tout homme convaincu d'avoir pris part à la ligue, ou signé ses statuts. Si les coupables persistaient dans leur conduite criminelle, on devait les priver des fiefs qu'ils tenaient de l'Église, et ne point admettre leurs enfants à la cléricature et aux bénéfices (2). Mais pendant que d'une main Innocent IV les menaçait ainsi du châtiment, de l'autre il répandait de grandes largesses tant sur les confédérés eux-mêmes que sur leurs proches et leurs amis. Il fit de telle sorte, que beaucoup de seigneurs se retirèrent de l'association : le départ d'un grand nombre d'autres pour la croisade acheva de ruiner une ligue qui eût peut-être opéré une diversion puissante en faveur de Frédéric (3).

Après que tout espoir d'obtenir une trêve se fut évanoui, le chef de l'empire passa encore plusieurs mois en Piémont, d'où il ne cessa de harceler les Génois en faisant des courses fréquentes sur le territoire ligurien (4). Cette guerre obligeait la république à de grands sacrifices, sans lui procurer aucun avantage;

(1) Tillemont, Mss. de la Bibl. roy., § 219.

(2) 4 januar. 1247. R. Inn., l. 4, Cur., nis 35, 36, fis 420, 421.

(3) La flotte sortit d'Aigues-Mortes le 28 août 1248.

(4) 1248, Barthol. Scriba, p. 515, E.

et, depuis que les ports du royaume lui étaient fermés, son commerce languissait. Soit que le parti impérial eût alors pris le dessus dans la ville, soit que le peuple fût las d'une situation onéreuse, toujours est-il que, vers cette époque, des députés se rendirent près de l'empereur, et lui proposèrent la paix. Ce prince n'avait garde de la refuser. Il reçut les Génois en grâce, promit d'oublier les anciennes injures; et, pour gage d'une réconciliation complète, il leur fit restituer le château de Noli, qui était tombé au pouvoir des troupes impériales (1). Non content de ce premier succès, Frédéric chercha, par des présens, à affermir dans son alliance les seigneurs qui pouvaient fermer au pape le chemin de l'Italie. Le dauphin de Viennois, maître d'intercepter la navigation du Rhône, reçut, à titre de fief, le brevet d'une pension annuelle de trois cents onces d'or (18,990 francs) sur la chambre impériale. Guy, son chancelier, en obtint une de quinze onces (949 fr. 60 c.), dont Pierre des Vignes contre-signa le brevet (2).

1248.

Cependant la présence de Frédéric devenait chaque jour plus nécessaire dans les provinces de la Pouille, tant pour y lever de l'argent et des troupes que pour apaiser les mécontentemens, et s'opposer à une invasion dont le royaume était menacé par le cardinal de Sainte-Marie *in Transtiberim*, vicaire pontifical à Rome. La guerre sainte avait été publiée encore une fois dans la ville et dans l'État ecclésiastique;

(1) Lunig, Codex Ital. Diplom., t. II, p. 2092, n° 14.

(2) Vercel., nov. 1248. — Mss. Bibl. Reg. Paris., Coll. Fontanieu, t. II, part. 2, f° 381-385.

1248. déjà de nombreux croisés s'assemblaient sous la bannière du Christ : « Nous tenons d'autant plus, portaient les instructions pontificales (1), à délivrer » le royaume de Sicile de l'état misérable dans lequel » il est tombé, que ce pays appartient à l'Église romaine. Quel cœur honnête pourrait retenir ses » larmes, en voyant un État qui a joui de tant de » liberté et d'opulence réduit à une misérable servitude, ruiné, errant dans sa foi, et se dépeuplant de » plus en plus? L'Église en gémit, et veut apporter » un remède efficace à de si grands maux. C'est » pourquoi nous t'enjoignons de faire solennellement » publier la croisade contre l'ex-empereur, en accordant à ceux qui répondront à notre appel les indulgences réservées pour la terre sainte. Fais également annoncer que quiconque favoriserait l'ennemi » de Dieu, lui prêterait secours ou faveur, encourrait » l'excommunication. Que le royaume entier reste en » interdit tant qu'il sera sous la domination du tyran. » Quant aux ecclésiastiques qui accepteraient de lui » des dignités, ou qui, par une profanation coupable, » oseraient célébrer les saints offices en sa présence, » qu'ils soient pour toujours frappés d'anathème et » privés de leur rang. Nous promettons aux nobles, » aux villes et aux citoyens (*municipes*) qui reviendront au giron de l'Église, les libertés dont jouissent les fidèles de l'État pontifical, exempts, comme » personne ne l'ignore, du joug de la servitude et

(1) 30 aug. 1248. Epist. Inn. IV, lib. 6, in Cod. Paris, n° 20, Cur., f° 67.

» de la verge de fer des collecteurs (1). Qui donc 1248.
» pourrait hésiter davantage entre l'oppression et un
» gouvernement doux et paternel? Fais annoncer
» qu'après l'entrée des troupes du Christ dans les
» provinces siciliennes, les villes et les bourgs qui
» resteront soumis audit ex-empereur perdront, avec
» le droit de cité, leurs priviléges municipaux et fran-
» chises ; les nobles, leurs fiefs ; les clercs, leurs digni-
» tés. Nul d'entre eux ne sera entendu en témoignage,
» ne pourra ni tester ni recueillir de succession. Que
» ceux qui obéiront aux ordres du Saint-Siége ne crai-
» gnent point de retomber sous le joug du monarque
» déchu ou de ses fils; car, Dieu aidant, nous défen-
» drons de toutes nos forces et avec perséverance leur
» liberté en péril. Que toute appréhension cesse donc,
» et que les cœurs des fidèles renaissent à l'espérance.
» Un arrêt émané du ciel lui-même, par l'organe de
» l'Église universelle, ayant déposé l'ex-empereur,
» aucun pouvoir humain ne réformera le jugement de
» Dieu (2). Personne ne transférera le diadème impé-
» rial et royal à ses enfans, véritable race de vipères,
» tellement dominée par l'orgueil, qu'elle se croit su-
» périeure à l'humanité. » Cette lettre, trop longue pour être reproduite ici en entier, avait été répandue par des moines mendians dans la plupart des provinces, malgré la surveillance des magistrats. Il est inutile d'ajouter que ces provocations à la désobéis-

(1) Jugi servilis inexperti, qui non exactoris virga ferrea diriguntur. (*Ibid.*)

(2) Judicium Dei, aliqua humane dispensationis miseratio non mutabit. (*Ibid.*)

1248. sance, ces primes offertes à la révolte, produisaient sur le peuple une impression profonde : le feu couvait sous la cendre, près d'allumer un terrible incendie.

Quoique plusieurs évêques eussent déjà été chassés de leurs siéges pour avoir servi les ressentimens du pape, beaucoup d'autres faisaient publier des ordonnances pontificales qui jetaient le trouble dans les esprits. Un de ces actes, récemment rendus pour affranchir les Églises de tout devoir envers le souverain temporel, révoquait les lois faites sur cette matière tant par Frédéric que par les rois ses prédécesseurs (1). « Dans les États soumis à ce dragon, à ce » nouvel Hérode (ainsi s'exprimait Innocent), les » églises et les clercs ont été grevés de telle sorte que » leurs biens et leurs priviléges sont anéantis. Non » content de dépouiller les sanctuaires de leurs orne- » mens, et même de les détruire, il a dévoré leur » chair et rongé leurs os, après en avoir sucé la » moelle (2). Mais comme il appartient au siége apos- » tolique de mettre un terme à de telles énormités, » nous avons, de l'avis de nos frères les cardinaux, » ordonné ce qui suit : « Toute loi, toute constitution, » et en général toute mesure prise soit avant, soit » depuis la déposition du ci-devant empereur; toute » coutume introduite par ses prédécesseurs les rois de » Sicile contre les immunités, franchises et juridic- » tions ecclésiastiques, pour supprimer des églises, les

(1) 7 dec. 1248. Statuta edita pro Eccl. libert. in reg. Sicil., Ep. Inn., in Cod. Paris., n° 22, Cur., f° 69.

(2) Corrosit etiam ossa, et insuper medullas exurit. (*Ibid.*)

» priver de leurs biens, détruire des monastères, des 1248.
» tours fortes, des châteaux ou d'autres possessions,
» les confisquer ou les vendre, sont déclarées nulles
» et sans valeur (1), chaque chose devant être remise
» dans son premier état. Autorisation est accordée
» aux évêques de reconstruire les bâtimens détruits,
» de repeupler les villes et les bourgs dont les habi-
» tans auraient été mis dehors. Il est expressément
» enjoint d'élire désormais, suivant les formes cano-
» niques, aux dignités vacantes dans les diocèses,
» sans s'adresser à l'autorité séculière. Le roi ni
» aucun seigneur ne pourront exiger le serment de
» fidélité des ecclésiastiques qui ne tiendraient pas de
» fiefs royaux. Aucun clerc, quel que soit son rang,
» aucune personne attachée à l'Église, ne seront tenus
» de répondre aux citations des juges séculiers dans
» les causes civiles ou criminelles, lors même qu'on
» les accuserait du crime de lèse-majesté (2). Nous
» ordonnons, de plus, que tout individu frappé d'ex-
» communication majeure ne puisse être entendu dans
» les tribunaux ecclésiastiques avant de s'être fait
» absoudre valablement. »

L'empereur quitta enfin Verceil dans le mois de décembre, laissant à son fidèle Enzio le soin des affaires de Lombardie. Pendant ce temps, Eccelin, lieutenant dans la Marche véronaise, s'y rendait redoutable à ce point que beaucoup de voix l'accusaient de se préparer une souveraineté indépendante.

(1) Irritas omnino et vacuas decernentes. (*Ibid.*)

(2) Etiam si contra eam de lese majestatis agatur crimine. (*Ibid.*)

1248. Entre autres faits, on lui reprochait d'avoir mis une garnison de ses propres troupes dans le château de Monselice, quoique gardé par un gouvèrneur impérial (1). Frédéric, que de trop nombreuses trahisons avaient rendu soupçonneux, ne pouvait voir sans inquiétude les prospérités de son lieutenant (2). Dans cette situation d'esprit, tout devenait pour lui une source d'amertume; il craignait ceux qu'il avait élevés, ne se fiait plus à l'amitié ni au dévouement de ses serviteurs, et vivait dans de continuelles appréhensions. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il faut rapporter la fin tragique de Pierre des Vignes, son ami, son principal ministre, le confident de ses plus secrètes pensées, celui qui pendant trente ans l'avait servi avec un zèle qui ne s'était pas démenti. Cet événement est resté environné d'incertitudes (3). Les auteurs italiens de ce siècle en ont à peine parlé, et on ne peut admettre qu'avec beaucoup de réserve les relations confuses autant que contradictoires de ceux

(1) Andr. Danduli Chron., l. 10, c. 5, p. 45.

(2) Selvaggia, fille de l'empereur, mariée à Eccelin, était morte; et, au mois de décembre 1248, ce seigneur épousa Béatrix de Casalnuovo.

(3) Matth. Paris, p. 739, place la mort de P. des Vignes en 1249, après le retour de l'empereur en Apulie. Mais Matteo di Giovenazzo, qui habitait la Pouille, ne fait, dans sa Chronique, nulle mention du chancelier; ce qui semble indiquer que Pierre n'était plus avec son maître quand ce dernier rentra dans le royaume. Un document du mois de janvier 1249 prouve que Pierre des Vignes était alors à Pavie avec les titres de protonotaire et de lieutenant. (*Robolini, Notizia storica di Pavia*, t. IV, parte 1, p. 452.)

des temps postérieurs. La plupart des historiens modernes ont copié le récit assez détaillé de Matthieu Paris, moine anglais, qui écrivait alors sa chronique, mais loin du théâtre des événemens. L'empereur étant tombé malade, dit ce narrateur, on lui prescrivit une potion dans laquelle Pierre des Vignes, séduit par les présens du pape, fit ajouter un poison actif. Frédéric, secrètement averti de cette trame, ne laissa percer aucun soupçon; et comme le médecin et le ministre lui présentaient la coupe fatale, « Mes » amis, dit-il en leur tendant la main, vous ne vou» driez pas me faire périr; vous êtes mes fidèles, et » mon cœur se fie entièrement à vous. » Pierre se récria. Alors le prince commanda au médecin de boire moitié de la potion qu'on lui présentait; et celui-ci, feignant de faire un faux pas, la répandit. Il fut envoyé au gibet : Pierre eut les yeux crevés, et se brisa le crâne contre un pilier de sa prison (1). L'empereur, dans une lettre, attribue au pape cette tentative d'empoisonnement, et ne fait aucune mention de Pierre des Vignes; ce qui semble absoudre le chancelier d'un si odieux forfait (2). Voici au surplus en quels termes ce prince parle d'une circonstance si digne d'attention : « Innocent, ce pontife » grand et pacifique, ce directeur de la foi, non con» tent de semer partout la révolte, a couronné ses » œuvres en cherchant à nous ôter la vie. Son légat » à Parme ayant corrompu notre médecin, détenu 1248.

(1) Matth. Paris, p. 739.

(2) Cod. Memb. ex Bibl. imp. Vienn., n° 305, ep. 54, f° 64.

1248. » dans cette ville avec d'autres captifs, convint avec » lui de nous empoisonner (1). Le traître en qui nous » mettions notre confiance, ayant été échangé contre » un noble citoyen de Parme, revint près de notre » personne, et nous présenta, sous l'apparence d'un » remède salutaire, un breuvage mortel. Mais, grâce » à la protection divine, nous avons échappé au » péril. Des lettres accusatrices avaient été saisies; » et le médecin, pris sur le fait, n'a pu nier son » crime. Voilà l'amour que notre père nous porte; » voilà le zèle bien digne d'éloge du pasteur, l'œuvre » honorable du prince des prêtres. »

Un chroniqueur français contemporain rapporte, dans des termes bien différens, la disgrâce et la mort du célèbre chancelier. Suivant cette relation, l'empereur, averti que Pierre des Vignes s'était laissé corrompre par le pape, fit fouiller dans les coffres de ce ministre, et y trouva les preuves de sa culpabilité. Pierre fut privé de la vue, et dans cet état on lui fit parcourir les villes d'Italie, monté sur un âne, pour le donner en spectacle aux peuples. « Veichi, disait » son conducteur, veichi maistre Pieron de la Vigne, » le maistre conseiller de l'empereour, qui estoit tous » sires de lui, et l'a trahi au pape. Or, esgardés qu'i » a gaegniet de cel service! Or, peut-il bien dire : De » si haut, si bas (2). »

La plupart des chroniqueurs italiens de ce siècle

(1) Per legatum fuit machinatus quod veneuum propinaret, sub specie pocionis. (*Ibid.*)

(2) Chronique de Rains, ch. 18, p. 127 et 128.

rapportent qu'à Lyon Pierre laissa condamner son 1248.
maître sans chercher à le défendre, ce qui lui attira sa disgrâce (1). Quelques-uns prétendent qu'il courtisait la maîtresse de l'empereur (2); d'autres, que, dans un embarras d'argent, le prince sacrifia son ministre, dont il voulait s'approprier les trésors (3). Mais on a vu plus haut que le pape prononça la déposition de Frédéric sans vouloir attendre Pierre des Vignes, chargé de pleins pouvoirs pour soutenir sa cause devant le concile. De plus, des pièces authentiques prouvent que, loin de voir diminuer son crédit, Pierre, à qui on ne donnait, à l'époque de son voyage à Lyon, d'autre titre que celui de juge à la grande cour, était, deux ans plus tard, lors du siége de Parme, protonotaire et lieutenant pour le royaume de Sicile (4), dignité qu'il possédait encore en janvier 1249. Suivant le plus ancien commentateur de Dante, Benevenuto d'Imola, celui dont l'assertion paraît approcher le mieux de la vérité, la haute faveur de Pierre des Vignes avait excité l'envie des courtisans, qui conjurèrent sa perte. Ils s'appliquèrent à le noircir dans l'esprit du monarque, l'accusant en secret de grandes pilleries, imputation que son amour pour l'argent, et les immenses richesses

(1) Salimbeni, f° 292. — Roland, l. 5, c. 14, p. 214, D.

(2) Francisci Pipini Chron., cap. 39, p. 660.

(3) Benev. d'Imola. Comment. in Dant. Comœd. ap. Murat. in Ant. Ital., t. I, p. 1052.

(4) Julii 1247. Dat. in castris in obsid. Parmæ, per manus P. D. V., imp. aulæ protonot., et reg. Sicil. logothete. (Mongitor, Bullæ Eccl. Panorm., p. 106.)

1248. qu'il avait amassées dans ses fonctions, ne semblaient que trop justifier. Ils prétendirent aussi qu'il révélait au souverain pontife les secrets de l'État. Quoi qu'il en puisse être, Pierre, accusé du crime de lèse-majesté, fut mis à la torture, déclaré coupable par les grands du royaume, et condamné à la peine capitale (1). Tout porte à croire que la conspiration dans laquelle ce ministre se trouva impliqué fut découverte soit à Crémone, soit à S. Miniato ou à Pise, et qu'on le livra aux Pisans ses ennemis, qui exécutèrent la sentence dans toute sa rigueur. On lit, dans la plupart des recueils manuscrits de ses lettres (2), une pièce écrite de sa prison et adressée au pape, dont l'ex-chancelier invoque la protection en faveur de celui qui combattit pour la défense de la foi chrétienne (3). Il y accuse ses créatures, ceux même qui mangeaient son pain, d'avoir, par un sentiment de basse jalousie, concerté sa chute (4). Ces paroles ne

(1) Cod. Membr. Bibl. reg. Paris., n° 8630, *Ut procedatur ad vindictam P. de Vineis*, f° 12 v°. Cette lettre est imprimée sans ce titre dans l'éd. de Bâle, l. 5, cap. 3.

(2) Ep. P. de Vineis ad papam : *Implorat gratiam et ereptionem* (?) *de multis miseriis, etc.* Bibl. imp. Vienn., Cod. Eugen. IX (476), lib. 6, n° 35. — Cod. Mss. abbat. Klosternenburg. 734, f° 1. — Le Code Mss. de Palerme, n° 48, f° 53 r°, porte ce titre : *Lamentatio P. de Vineis, dum erat in carcere imp., etc.* Ce document existe, soit en totalité, soit en partie, dans les Mss. de Paris, n° 8630, de Florence, de Trèves, de Leipzig, de Munich et de Breslau. Quelques critiques ont mis en doute son authenticité.

(3) Qui pro fidei christianæ defensione pugnavit. (*Ibid.*)

(4) Statuerunt insidias in obscuro, et illi paraverunt pedibus

peuvent-elles pas faire supposer que Pierre des Vignes 1248.
négociait secrètement avec la cour romaine, pour en obtenir la réconciliation de son maître à l'Église? que des lettres furent interceptées, et qu'une intrigue de cour le perdit? Un des chapelains de l'empereur, appelé Gauthier d'Ocra, partageait la confiance du prince avec Pierre. Il parvint, en 1249, à l'archevêché de Capoue. L'un de ses premiers actes fut de faire restituer par la famille des Vignes les biens de cette Église, que l'ancien ministre avait possédés dans le temps de sa faveur (1). On retrouvera plus tard ce même Gauthier chancelier du royaume, et, en quelque sorte, l'héritier du favori tombé; et s'il ne contribua pas activement à la disgrâce de celui-ci, on peut dire du moins qu'elle lui fut profitable. Citons, pour terminer ce récit, les paroles que le père de la poésie italienne fait prononcer à Pierre des Vignes dans la seconde enceinte de l'enfer, où il l'a placé (2) : « Je tenais les » deux clefs du cœur de Frédéric, et je les faisais » mouvoir si doucement pour le fermer et l'ouvrir, » que j'écartais les autres hommes de sa confiance. » Mais la prostituée, dont les yeux adultères ne se dé» tournent jamais du palais de César, enflamma les » esprits contre moi; et ils irritèrent tellement celui » d'Auguste, que mes honneurs se changèrent en un

meis laqueos qui comedebant mecum hactenus panes meos, illi obtulerunt poculum mortis in calice. (*Ibid.*)

(1) Daniele cite à ce sujet une lettre de l'empereur, écrite de Bénévent le 26 juin 1249. (Voyez *I Regali Sepolcri di Palermo*, c. 5, p. 86.)

(2) Dante, Inferno, canto XIII.

1248. » triste deuil. Alors mon âme, pour épancher sa rage, » et croyant se dérober à sa disgrâce par la mort, me » rendit injuste envers moi-même, moi si juste aupa- » ravant. Mais, je vous le jure, jamais je ne faillis à » un maître si digne d'être honoré; et si quelqu'un » de vous retourne au monde, qu'il relève ma mé- » moire encore gisante du coup que lui a porté l'en- » vie. » Sans chercher plus longtemps à dégager la vérité des nuages qui l'obscurcissent, soit que Pierre des Vignes ait payé par une noire trahison les bienfaits de l'empereur, soit qu'on l'ait frappé injustement, toujours est-il que Frédéric perdit en lui l'homme le plus habile de ses conseils, et que la disgrâce de son ministre fut comme l'avant-coureur de sa propre ruine. Après cinquante années de règne, ce prince, déjà voisin de la vieillesse, se voyait seul pour faire face aux circonstances les plus critiques de sa vie. La plupart des hommes éminens qui le servirent au conseil ou dans ses armées avaient disparu, les uns frappés par la mort, les autres poussés par les passions politiques dans les rangs de ses ennemis. Aussi, en voyant périr celui dont la haute intelligence avait le mieux secondé ses vues, mais qu'il croyait ingrat et criminel, on assure que Frédéric, les yeux remplis de larmes, s'écria : « Malheur à moi! mes propres entrailles me « trahissent. A qui croire désormais, puisque la moitié « de mon âme a conspiré ma perte? Il n'y a plus pour « moi sur la terre ni sécurité ni repos (1). »

(1) Væ mihi, contra quem propria pugnant viscera! (Matth. Paris, p. 739.)

Du Piémont, l'empereur passa en Toscane, où il fit quelque séjour pour y affermir son parti. Depuis que son fils Frédéric d'Antioche occupait Florence avec huit cents cavaliers, les Gibelins y dominaient. Néanmoins, la confiance que le trop crédule monarque accordait aux devins fit qu'il ne voulut, sous aucun prétexte, entrer dans cette ville : sa santé devenait chancelante, et on lui avait prédit qu'il y mourrait (1). En se rendant à Pise, il s'arrêta à San Miniato, place forte du val d'Arno, qu'il trouva en proie à un esprit de sédition. Les chefs furent livrés au bourreau; d'autres, moins coupables, subirent des châtimens rigoureux. Enfin, dans les premiers mois de l'année 1249, ce prince, après avoir reçu des Pisans de grandes assurances de fidélité, quitta l'Italie centrale, où il ne devait plus revenir, et rentra dans son royaume héréditaire (2). 1248.

Pendant que ces choses se passaient, le roi de France hivernait dans l'île de Chypre avec son armée. Il y avait réuni d'immenses approvisionnemens, dont une partie devait être transportée en Égypte; mais quand le moment vint de se mettre en mer, on s'aperçut que les magasins étaient presque vides, et le départ fut retardé. Louis s'adressa aux Vénitiens pour obtenir des vivres à prix d'argent, et le doge lui envoya six vaisseaux chargés de grains et d'autres denrées. L'empereur avait donné au roi l'autorisation d'acheter librement en Sicile, pendant toute la durée

(1) Riccord. Malaspina, cap. 139, p. 970, D.
(2) Matteo di Giovenazzo, § 55.

1248. de la guerre sainte, les provisions, les armes et les chevaux dont il pourrait avoir besoin (1). Dès qu'il fut instruit de la détresse des croisés, il permit à plusieurs villes de ses États de suivre l'exemple donné par Venise : lui-même voulut venir en aide à son ancien allié. Par ses ordres, un fort convoi fut préparé à Messine, et il arriva bien à propos en Chypre pour ravitailler le camp chrétien. Frédéric écrivit en même temps à Louis IX, pour exprimer à la fois son désir de coopérer activement avec lui à la croisade, et le regret d'être retenu en Europe par les injustes attaques du siége apostolique (2). Une chronique rapporte que le saint roi, plein de reconnaissance pour cet important service, supplia une dernière fois Innocent d'user d'indulgence à l'égard du bienfaiteur de l'armée du Christ. On ne l'écouta point. La reine Blanche fit, de son côté, de pressantes instances qui ne réussirent pas mieux. Ne pouvant rien obtenir de l'implacable pontife, elle écrivit à l'empereur une lettre de remercîmens, qu'elle accompagna de présens magnifiques (3). Les historiens guelfes affirment, au contraire, que Frédéric, loin de favoriser la croisade, mit un embargo général, dans les ports de son royaume, sur les bâtimens chargés de vivres destinés aux Français. Enfin, les auteurs arabes prétendent qu'il avait envoyé au Caire un de ses officiers, déguisé

(1) Luceria, nov. 1246, V[e] ind. Voyez Ducange, Obs. sur les Mém. de Joinville, t. I, p. 241.

(2) Petri de Vin. Ep. l. 3, n[os] 22, 23, 24, p. 431 seq.

(3) Matth. Paris, 1239, p. 739.

en marchand, pour avertir le sultan d'Égypte du dé- 1249.
part prochain de l'armée chrétienne (1).

Depuis que Frédéric s'était éloigné de la Pouille, le désordre moral y avait fait de grands progrès. Les peuples, accablés de taxes, appauvris par les collecteurs, exposés aux violences mal réprimées des Sarrasins et des mercenaires allemands, appelaient de tous leurs vœux une prompte réconciliation avec l'Église romaine, dans l'espoir qu'elle apporterait un terme à tant de souffrances. A force d'exciter à la guerre contre le pape, d'imposer à la nation des charges accablantes, l'empereur avait produit contre lui-même une véritable réaction, que le clergé presque tout entier secondait sous main. Pendant ce temps le commerce et l'industrie languissaient; l'incertitude du présent, la crainte d'un avenir plus malheureux encore, faisaient resserrer les capitaux; les taxes rentraient avec difficulté; des bandes de malfaiteurs infestaient les routes : à l'ordre si bien établi succédaient le dérangement des finances, la détresse publique, l'hésitation, et le mécontentement. Frédéric, épuisé par une lutte dont on ne pouvait deviner l'issue, voyait diminuer ses ressources quand les dépenses augmentaient. Pour payer les gens de guerre, il laissait en souffrance les services intérieurs, vidait toutes les caisses, et engageait d'avance les ressources du trésor, moyen infaillible d'ébranler le crédit. Comme ce prince croyait déraciner le mal en sévissant

(1) Nicol. di Curbio, Vita Inn. IV, § 38. — Makrisi, dans les extraits des hist. arabes des Croisades de M. Reinaud, p. 441.

1249. contre ceux qui fomentaient la discorde, il n'épargna ni laïques ni prêtres. Bénévent était le principal foyer de toutes les intrigues : il acheva d'en raser les murailles (1). Ordre avait été donné de mettre sur pied des forces considérables ; déjà on commençait à rassembler les troupes, et l'empereur se préparait à une nouvelle campagne contre les Guelfes, quand, au printemps de cette même année, de nouvelles agressions du souverain pontife, et de grands revers éprouvés en Lombardie par les armées impériales, vinrent tout à coup confondre les projets de ce prince.

Le cardinal Capoccio rendait de grands services en Allemagne, où, depuis un an, sa parole persuasive avait détaché un grand nombre de seigneurs du parti des Hohenstaufen : il fut rappelé sur ces entrefaites, et envoyé dans l'Italie méridionale. Nul n'était plus propre à seconder les vues du Saint-Siége sur les États héréditaires de l'empereur; et les pouvoirs les plus étendus lui furent donnés à cet effet, avec faculté de les exercer lors même qu'il ne parviendrait pas à entrer dans le royaume de Sicile, ou qu'après y avoir pénétré, il serait contraint d'en sortir (2). Il conférait les fiefs et les révoquait, transférait les prélats d'un siége à l'autre, éloignait de leurs églises les ecclésiastiques désobéissans, et confiait l'administration à d'autres plus dévoués; il mettait les villes en interdit, excommuniait clercs et séculiers dans l'étendue de sa légation (3), et pouvait priver de leurs biens

(1) Chron. Cavens., 1249. Ap. Mur., t. VII, p. 927.

(2) 17 et 27 april. Codex Paris., n° 58, f^is 72, 73.

(3) Codex Paris., n^is 51, 52, 55, Cur., f° 63.

les hommes endurcis qui résisteraient à ses injonctions (1). Enfin, Innocent, suspendant l'effet des lois portées par tous les conciles contre les simoniaques, autorisait son légat à absoudre au besoin les prêtres et les moines coupables de simonie, s'ils abandonnaient la cause de Frédéric pour celle de l'Église (2). « Afin de te procurer les moyens nécessaires à l'accomplissement de nos ordres, écrivait le pape, tu pourras requérir des évêques et des autres ecclésiastiques, dans l'étendue de ta légation, les subsides de toute nature dont tu auras besoin. De plus, tu contracteras, s'il le faut, deux emprunts : l'un de dix mille marcs d'argent, pour sûreté duquel tu hypothéqueras les terres et châteaux que l'Église possède à Rome et hors de la ville; l'autre, de dix mille onces d'or, sera garanti par les biens de même nature situés dans la Marche d'Ancône, le duché de Spolette, le patrimoine de Saint-Pierre, etc. Tu pourras aussi lever des troupes en Italie, en prendre la direction, et pénétrer à main armée dans ledit royaume (3). » Plusieurs circulaires enjoignirent aux possesseurs de fiefs, aux chevaliers, aux recteurs et aux peuples de l'État pontifical, d'obéir au légat, et de l'aider de tous leurs moyens. Recommandation fut faite aux templiers, aux hospitaliers et aux Teutoniques, qui possédaient des biens dans le midi de la Péninsule, de contribuer largement aux frais d'une expédition utile, suivant le pape, à toute 1249.

(1) 9 april. 1249. Codex Paris., nos 38, 39, Cur., fo 71 vo.
(2) Voyez, à la fin du volume, Pièces justificatives, no V.
(3) *Ibid.*, no 37, Cur., fo 71, vo.

1249. la chrétienté (1). On prêcha la croisade jusqu'en Sardaigne. L'archevêque élu de Turritano eut la légation de cette île, et ses instructions furent en tout point semblables à celles du cardinal de Saint-George. Ajoutons que si jusqu'alors Innocent IV, dans les actes émanés de lui, avait cru devoir exprimer un certain désir de paix, il parla enfin à ses légats un langage dans lequel sa véritable pensée était exprimée sans détour : « Comme nous t'avons choisi, écri» vait-il au métropolitain de Turritano, pour diriger » en Sardaigne les affaires de l'Église, nous voulons » que tu promettes formellement aux prélats et aux » princes séculiers de ta légation que nous et nos » frères ne les abandonnerons jamais, et *que, tant » que Frédéric ou ses fils seront empereurs ou rois, » nous ne ferons point de paix avec eux* (2). » Le cardinal de Sainte-Marie, vicaire apostolique à Rome, fut chargé de mettre sur pied des arbalétriers et des hommes d'armes. On ne négligea pas d'invoquer l'appui des Romains pour cette invasion, à laquelle le pape déclarait tenir bien plus qu'à aucune autre affaire (3). Il est bon de rappeler ici que Frédéric conservait dans la ville, et principalement parmi la noblesse, de nombreux partisans; motif pour lequel la croisade prêchée l'année précédente n'avait pas eu tout le résultat que la cour pontificale s'en

(1) *Ibid.*, n°s 27, 28, 33, 34, 45, 62, etc.
(2) 10 jun. 1249. Cod. Paris., n° 79, Cur., f° 75.
(3) Inter cætera negotium quæ nobis incumbunt, reg. Sicil. principaliter insidet cordi nostro. (*Ibid.*, n° 43, f° 72.)

était promis. En vain, dans l'espoir de les ramener 1249.
à l'Église, Innocent avait fait appel à leur conscience et à leurs devoirs envers le Saint-Siége; il s'adressa à leurs intérêts, et réussit mieux. Henri Frangipani, qui, ainsi qu'on l'a dit plus haut, avait, en 1227, reçu de l'empereur le prix de ses fiefs, obtint d'Innocent le revenu du judicat d'Arborée en Sardaigne, sous la réserve du cens dû à l'Église romaine (1). Comme ce seigneur assurait que, pendant la minorité de Frédéric II, l'impératrice Constance avait promis l'investiture de la principauté de Tarente à son père Othon Frangipani, le pape se hâta de valider cette prétendue concession, et y ajouta toute la terre d'Otrante (2). C'était un présent magnifique en apparence, mais sans aucune valeur réelle, puisque les terres qui en faisaient partie n'étaient point au pouvoir du siége apostolique : néanmoins, il suffisait pour intéresser l'une des plus puissantes familles de Rome à la chute de la race de Souabe. A l'égard des nombreux exilés du royaume dont les biens étaient sous le séquestre, le pape leur assigna des secours en argent sur certaines églises de l'État pontifical; les prêtres furent pourvus de prébendes, et la solde fut assurée aux chevaliers jusqu'au moment où ils pourraient rentrer dans le royaume. Ces émigrés étaient réunis en grand nombre à Anagni, et l'empereur, dans une de ses lettres, dit qu'ils y vivaient aux dépens de l'église de Préneste : ce qui était réel (3).

(1) 4 jun. 1249. Cod. Paris., n^is 560, 561, f° 49 v°.

(2) 29 maii 1249. *Ibid.*, n° 563, f° 49 v°.

(3) Bibl. Philol. Vienn. Cod., n° 590, f° 69. — Ep. Inn. IV, in Codic. Paris., n^is 512, 513, 648, et passim.

1249. Pendant que ce prince s'opposait de tout son pouvoir aux entreprises du légat, ses armes recevaient en Lombardie un notable échec qui l'affecta très-vivement. Le cardinal Ottaviano degli Ubaldini, après avoir fait rentrer la Romagne sous l'obéissance du Saint-Siége, avait formé le projet de réduire, dès qu'il le pourrait, les villes gibelines situées sur la rive droite du Pô. L'occasion favorable ne tarda guère à se présenter. Vers la fin de l'hiver, les émigrés guelfes de Reggio s'étaient emparés de deux châteaux forts dépendans de cette commune. Le podestat appela à son aide le roi de Sardaigne, qui, de concert avec Eccelin, faisait la guerre dans la Marche véronaise. Enzio accourut avec une partie de ses troupes; et comme il remporta les premiers avantages, le cardinal Ottaviano résolut d'assembler une armée supérieure en nombre, et de lui livrer bataille. Ce prélat entreprenant ayant donc exposé au recteur de Bologne que le roi de Sardaigne n'était point en état de lutter seul contre toutes les forces de la commune, lui proposa de profiter de l'absence de l'empereur, et du découragement dans lequel semblait tombé cet ennemi de l'Église, pour combattre les Gibelins, sans donner aux mercenaires levés en Sicile le temps d'arriver. Ce sage conseil fut suivi. On appela les confédérés de la Romagne, ceux de la Marche d'Ancône, les Mantouans et les Ferrarais; puis, d'un commun accord, le commandement suprême fut déféré au marquis Azzo d'Este, seigneur de Ferrare (1). Azzo,

(1) Savioli, Ann. di Bologna, t. III, P. justif., nos 654 et 655.

retenu chez lui par une maladie, refusa cet honneur; 1249.
mais il fournit à l'armée guelfe trois mille cavaliers et deux mille fantassins. De son côté, le podestat de Bologne, appelé Philippe Ugone, ayant mis sur pied huit cents hommes d'armes, mille soldats à cheval, et les milices de trois des portes de la ville, en partagea la direction avec le cardinal. Dès le premier jour, ils établirent leur camp sur la rive droite du Panaro, à trois milles de Modène, près d'un beau pont fortifié et solidement construit, qui défendait le passage de la rivière.

De son côté, Enzio avait appelé en toute hâte ses soldats allemands, les émigrés de Parme, de Plaisance et de Ferrare, les milices de Pavie, de Reggio et de Crémone. Il se flattait d'arriver assez à temps pour empêcher l'ennemi de franchir le Panaro; mais son espoir fut déçu. Déjà les Guelfes, maîtres du pont de Saint-Ambroise, s'étendaient jusqu'au torrent appelé Fossalta, sur les rives duquel les deux armées, à peu près d'égale force, dressèrent leurs tentes. Durant plusieurs jours tout se borna à de légères escarmouches; mais le conseil de Bologne, qui avait résolu de terminer la guerre d'un seul coup, envoya au podestat un renfort de deux mille citoyens du quartier de Saint-Pierre, lui commandant d'attaquer l'ennemi dès le lendemain. Le mercredi 26 mai 1249, au point du jour (1), le général bolonais prit l'offensive, et remonta le torrent, qu'il traversa sans obstacle quelques milles plus haut. Il marcha ensuite droit sur Mo-

(1) Le moine de Padoue, p. 684, dit *in principio junii*.

1249. dène, dont l'armée impériale, rangée en bon ordre, lui barrait la route. Les Gibelins étaient partagés en deux corps de bataille; les Modénais formaient la réserve. Du côté des Guelfes, trois divisions entrèrent en ligne; une quatrième, composée de neuf cents chevaux d'élite, de mille bourgeois de Bologne, et de neuf cents archers ou arbalétriers, fut placée un peu en arrière, pour porter secours où il serait besoin. Le podestat lui-même s'en était réservé le commandement. De part et d'autre on engagea vivement l'action. Enzio, placé au premier rang, se fit remarquer par de beaux faits d'armes. Il eut un cheval tué sous lui; mais les Allemands qui le suivaient parvinrent à le dégager. Depuis midi jusqu'au coucher du soleil, la victoire fut vivement disputée; vers l'entrée de la nuit, elle se déclara enfin pour les Bolonais. Les trois corps gibelins, entièrement rompus, se débandèrent; et les fuyards, poursuivis jusque sous les murs de Modène, malgré l'obscurité qui devenait à chaque instant plus profonde, arrêtés par les fossés, les haies et les canaux, tombèrent en grand nombre au pouvoir du vainqueur. Marino d'Éboli, le chef des troupes siciliennes, Boso de Doara, l'un des principaux capitaines gibelins, et le jeune roi Enzio lui-même, furent faits prisonniers. On prit avec eux deux cents nobles de distinction, et près de mille citoyens de Crémone ou des autres villes alliées. Ce succès décisif, bien propre à jeter la consternation parmi les impérialistes, surpassait l'attente du légat. Pour n'en pas perdre le fruit, Philippe Ugone résolut de mettre ses captifs en lieu de sûreté, plutôt que de continuer la

poursuite de l'armée vaincue, dont une partie était 1249.
déjà entrée dans Modène. Rassemblant donc ses troupes, il reprit dès le même soir le chemin de Bologne. Ce retour de l'armée guelfe fut un véritable triomphe. Pour lui faire honneur, les milices chargées de la garde de la ville s'étaient portées jusqu'auprès d'Anzola. Des bandes de musiciens faisaient retentir l'air de fanfares, qui se mêlaient aux chants des soldats et aux transports joyeux de la multitude. Pendant plusieurs jours il y eut à Bologne des réjouissances publiques, et la ville fut illuminée (1).

Cet événement frappa Frédéric dans ses plus chères affections, et porta un coup funeste au parti gibelin. Le roi de Sardaigne était tendrement aimé de son père, envers lequel il s'était toujours montré obéissant et respectueux. Les impérialistes mettaient en lui une grande confiance; et par les pouvoirs dont on l'avait investi, non-seulement ce jeune prince retenait dans l'obéissance certaines villes et quelques seigneurs d'une fidélité suspecte, mais il était un contrepoids à la puissance d'Eccelin, dont les vues ambitieuses inquiétaient de plus en plus l'empereur. A cette époque, l'opinion prenait une direction nouvelle dans la plupart de ces républiques italiennes, si longtemps avides d'indépendance. La liberté, achetée par de grands sacrifices, y allait toujours en diminuant; il y avait, dans le régime politique de la plupart de ces États, si peu de calme pour les citoyens; leur vie, soumise à tant de chances funestes,

(1) Carol. Sigonii Hist. Bonon., t. III, l. 6, p. 273-283.

1249. était si peu garantie, qu'ils se voyaient entraînés malgré eux à concentrer le pouvoir dans quelques mains. D'autre part, les chefs populaires, ces grands prometteurs de liberté, ne songeaient qu'à se créer, chacun dans sa ville, une principauté indépendante. En Romagne surtout, où ce mouvement aristocratique se développait plus rapidement qu'ailleurs, il ne s'agissait plus de faire triompher l'ancien principe démocratique qui avait armé les villes contre les empereurs, mais d'obéir à tel ou tel chef de faction agréable au peuple. C'est ainsi qu'à Ravenne les Bagnacavalli l'emportaient sur les Polenta, que les Manfredi dominaient à Faenza, les Malatesti à Rimini. Pour augmenter le désordre, un vicaire du roi Guillaume vint en Romagne au mois d'avril de cette même année, et donna des investitures aux ennemis des Hohenstaufen. L'établissement de ces seigneuries n'était pas moins hostile à l'empereur que celui des républiques ; et plus que jamais il aurait eu besoin de son fidèle Enzio pour l'aider à relever son empire en Italie. Il fit offrir de grosses sommes pour la rançon de ce fils, et écrivit aux magistrats de Bologne une lettre dans laquelle, passant de la prière à la menace, il les engageait à ne pas se laisser éblouir par un succès passager, qui pouvait attirer sur eux de terribles représailles. « Considérez attentivement, leur écri» vait-il (1), que, malgré les tempêtes dont notre » empire a été assailli, nous sommes parvenu, avec » l'aide de Dieu, à châtier la plupart des rebelles.

(1) Petri de Vineis Ep., l. 2, n° 34, p. 299.

» Puisse leur punition servir d'exemple à tous les 1249.
» autres! Vos pères vous diront comment notre aïeul
» Frédéric, de glorieuse mémoire, a dompté les Milanais, qui étaient plus puissans que vous ne l'êtes;
» comment, après les avoir chassés de leurs foyers,
» il a détruit Milan, cette ville riche et populeuse.
» Craignez un sort semblable, et gardez-vous de
» croire notre bras frappé d'engourdissement. Fermez
» donc l'oreille aux insinuations perfides; repoussez
» ceux qui vous entraînent dans un abîme dont aucun
» secours humain ne pourra vous tirer. Rendez la
» liberté à notre cher fils Enzio, roi de Torres et de
» Gallura, ainsi qu'à vos captifs de Crémone, de Modène, et d'autres villes. Si vous le faites, nous
» élèverons Bologne au-dessus de toutes les cités
» italiennes; mais si vous refusez, nous vous attaquerons jusque dans vos murs avec une armée innombrable. » Ces paroles, loin d'abattre le courage des Bolonais, les affermirent dans la résolution de rompre pour toujours avec l'empereur. Ils répondirent que, pleins de confiance dans la miséricorde divine, certains que Dieu confondrait ceux qui invoquent la force et méconnaissent le droit, ils se tenaient prêts à repousser une injuste agression, et attendaient leurs ennemis l'épée à la main et la lance sur la cuisse (1).

Les conseils de Bologne rendirent un décret d'après lequel il était interdit de délivrer jamais de la prison le fils de l'empereur. On résolut aussi, tout

(1) Juin 1249. Voyez Savioli, t. III, Pièces, n° 657.



1249. en prenant les précautions nécessaires pour empêcher une évasion, de traiter ce jeune prince avec honneur, et de pourvoir à ses besoins d'une manière digne de son rang. Un palais somptueusement meublé, et voisin de celui de la commune, fut assigné pour sa demeure (1). Il y vécut près de vingt-trois ans, comblé d'égards par la noblesse bolonaise, mais séparé des siens, qu'il ne revit jamais. La mort le frappa en 1272, dans sa quarante-septième année (2).

Pendant que ces choses se passaient, Louis IX débarquait en Égypte et entrait à Damiette (1249), que les Mameluks n'osèrent lui disputer. C'était peu de jours après la Pentecôte (3). Comme l'armée française manquait de vivres, Frédéric envoya au roi une nouvelle autorisation d'en acheter dans son royaume. Dans cette circonstance, il écrivit une lettre pleine d'aigreur contre le siége apostolique, prétendant qu'on pourrait accuser Louis lui-même de connivence avec Innocent, puisque, depuis leur dernière entrevue à Lyon, ce pontife se montrait plus que jamais intraitable. « Toutefois, ajoutait l'empereur, » nous ne croyons point à de telles choses, et nous » vous conservons une amitié plus grande qu'à au- » cun autre prince (4). » Au printemps de l'année sui-

(1) Mon. Patav. Chron., p. 684, E. — *Et in vinculis aureis captivatus est.* Chron. Veron., p. 634.

(2) Son corps, embaumé aux frais de la commune, fut enterré avec de grands honneurs dans l'église des dominicains, où on lui éleva un tombeau. (Salimbeni, f° 413, col. 1.)

(3) En 1249, la Pentecôte tombait le 23 mai. S. Louis avait quitté Chypre la veille de cette solennité.

(4) Tillemont, Mss. de la Bibl. roy., n° 2013, § 240.

vante, on apprit en Italie le désastre de la Massoure et 1249.
la captivité du roi (1). Frédéric fit demander au sultan, son allié, la délivrance du monarque français et de tous ses gens. « Plusieurs disdrent, ajoute Joinville » en rapportant ce fait, que pas n'eussent voulu que » l'ambaxade d'iceluy empereur Ferry les eust encore » trouvez prisonniers, car ilz se doubtoient que ce » faisoit l'empereur pour nous faire plus estroitement » tenir et pour plus nous encombrer (2). » Ce qui put donner lieu à ces mauvais bruits, fut sans doute la conduite étrange de quelques Gibelins toscans. S'il faut en croire des écrivains tout dévoués à l'Église, pendant que Frédéric affectait de déplorer le malheur de l'armée chrétienne, ses amis en faisaient des feux de joie, et s'en félicitaient sans pudeur au milieu des festins (3). Quoi qu'il en soit, les ambassadeurs arrivèrent trop tard; le sultan était mort, le roi et les prisonniers étaient rachetés.

Depuis la captivité du roi de Sardaigne, le chef de l'empire ne savait à qui confier la conduite de la guerre dans la haute Italie. La trahison d'une partie des grands de l'Allemagne, la tiédeur ou l'ambition personnelle des Gibelins lombards, les complots formés contre sa personne par ses propres serviteurs et ses ministres de confiance; toutes ces causes avaient éveillé dans l'âme de ce malheureux prince de tels

(1) S. Louis, fait prisonnier le 5 avril 1250, recouvra sa liberté un mois après. Il ne rentra en France qu'en 1254.

(2) Joinville, Mém. sur l'hist. de France., t. II, p. 55.

(3) Villani, l. 6, c. 37. — Festos dies et convivia celebrarunt. (Ann. Eccl., 1250, § 31.)

1249. soupçons, qu'il croyait voir partout des traîtres vendus au Saint-Siége. Il s'épuisait en vains efforts contre un ennemi placé hors de toute atteinte; et, en voyant ses affaires empirer de jour en jour, son humeur s'aigrissait, il se laissait aller malgré lui au découragement. On prétend qu'accablé de tant de maux il s'humilia, et offrit de se soumettre aux volontés du pape, qui, le sachant aux abois, refusa toute espèce de rapprochement. Au milieu de tant d'épreuves, la santé de l'empereur s'altéra; et comme il tomba assez sérieusement malade, on prétendit qu'il avait été empoisonné. Mais c'était un mal appelé *le feu sacré, ou de Saint-Loup,* qui lui dura jusque vers l'automne (1). De grandes instances avaient été faites aux rois, afin d'en obtenir du secours pour une guerre qui intéressait tous les trônes. Par une lettre écrite dans le même but à Vatace, souverain des Grecs (2), Frédéric signalait la haine des bourgeois et des ecclésiastiques contre l'autorité royale, ainsi que leurs machinations perfides. Il terminait par ces mots, dignes d'être rapportés : « Tel est » le mal qui pèse sur les pays occidentaux, où est le » siége de l'Église. O heureuse Asie! heureux souve» rains de l'Orient! vous n'avez à craindre ni les armes » de vos sujets, ni les intrigues de vos pontifes. » De son côté, ce prince avait fait dans la Pouille de grands

(1) Ignis sacer. Matth. Paris, p. 742.

(2) Cod. Philol., in bibl. Vienn., n° 305, f° 128.

La lettre contenait cette exclamation : *O felix Asia! o felices Orientalium potestates, quæ subditorum arma non metuunt, et adinventiones pontificum non verentur!*

préparatifs pour une nouvelle campagne contre les 1249.
Guelfes lombards. Tout fut contremandé (1). Après son rétablissement, il se borna à maintenir le royaume de Sicile en paix, et à en expulser les agens pontificaux. On s'attend bien que l'abandon dans lequel il laissa les Gibelins, après leur défaite à Fossalta, devait avoir des suites funestes. Loin de s'unir dans un intérêt commun, chacun ne songea en effet qu'à se fortifier chez soi, et à s'y défendre de son mieux. Modène, située dans une plaine ouverte, à une journée de marche de Bologne, n'était pas en état de tenir seule contre les citoyens de cette commune, qu'une récente victoire avait remplis d'espérance et d'orgueil; elle ne pouvait d'ailleurs attendre aucun secours de Reggio, dont les Parmesans ravageaient le territoire. Les milices bolonaises, conduites par le légat Octavien, mirent le siége devant Modène. Les émigrés de cette ville, qui ne respiraient que vengeance contre leur patrie, étaient accourus des premiers sous la bannière du légat; Milan, Brescia, le marquis d'Este, fournirent quelques troupes; Ravenne envoya son podestat; et toutes ces forces réunies formèrent une armée bien supérieure à celle des Gibelins. Durant trois mois entiers, les Modenais virent, du haut de leurs murailles, dévaster, incendier leur territoire, sans oser faire de sorties. Mais ils ne cessaient d'irriter les assiégeans par des provocations, et repoussaient vigoureusement tous les assauts. Un fait bizarre, souvent répété dans les guerres d'Italie, les décida à prendre l'of-

(1) Matteo di Giovenazzo, Diurnali, § 1 et 20.

1249. fensive. Le podestat de Bologne fit, par bravade, jeter dans la ville, avec une catapulte, un âne mort, auquel on avait attaché des fers d'argent. A cette vue, il n'y eut qu'un cri dans Modène; chefs et soldats résolurent de tout risquer pour avoir raison d'un si grand outrage. Ils se ruèrent sur les Guelfes, mirent en pièces la machine qui était restée devant le rempart, et revinrent triomphants et pleins de joie, portant avec eux, comme autant de trophées, tout ce qu'ils avaient pu prendre à l'ennemi (1). Mais cet exploit, plus brillant qu'utile, ne put les sauver. Les vivres devenaient de plus en plus rares, sans qu'il y eût aucun moyen de s'en procurer; et quand, à l'entrée de l'hiver, le peuple vit le légat bien décidé à poursuivre le siége, malgré la rigueur de la saison, il commença à parler de rendre la ville. Les conditions offertes étaient modérées; on les accepta, et, le 15 décembre, la paix fut conclue. Un mois plus tard, les conseils de Bologne la ratifièrent. Modène, cette ville de tout temps dévouée à l'empereur, entra dans la confédération lombarde, rappela ses bannis, et fit serment de ne contracter désormais aucune alliance

(1) Cette guerre a fourni au poëte Tassoni le sujet de la *Secchia rapita*. On conserve soigneusement à Modène, dans l'étage supérieur du campanile de la cathédrale, l'un des plus élevés de l'Italie, un seau de bois, garni et comme doublé de trois cercles de fer, que les Modénais prétendent avoir enlevé dans Bologne même, où ils poursuivirent les Guelfes. Aucun ancien historien ne rapporte ce fait, peu probable. Une seule chronique, postérieure de plusieurs siècles, le place en 1235. (Chron. de S. Cesario, anon.)

avec les ennemis du pape et de la commune de Bolo- 1249
gne. Le légat la réconcilia à l'Église, et lui fit rendre les châteaux qu'elle avait perdus depuis le commencement de la guerre (1).

Ce malheur fut compensé par l'accession de Plai- 1250
sance au parti impérial. Son ancienne rivalité avec Parme était la véritable cause d'un changement qui, de prime abord, peut paraître inexplicable, si on se souvient qu'aucune autre ville n'avait fait plus de sacrifices au triomphe de l'indépendance italienne. Pour l'affermir dans son dévouement à l'Église, Innocent IV avait autorisé, en 1248, l'établissement dans cette commune d'une université, avec des priviléges semblables à ceux des écoles de Paris (2). A la suite d'une mauvaise récolte, le prix des grains était monté en Lombardie à un taux exorbitant; et Parme, dont le territoire avait été dévasté par la guerre, manquait de vivres. Milan lui envoya quatre mille mesures de grain; mais le peuple de Plaisance s'empara du convoi, et ce fut le signal de sa défection. Il rappela les Gibelins, chassa les Guelfes; et Montelongo lui-même, qui depuis longtemps résidait dans Plaisance, se hâta d'en sortir. La guerre se ralluma en Lombardie. Les Crémonais, pleins du désir de venger sur les Parmesans la perte de leur carroccio, pris à Victoria, coururent les premiers aux armes. Ils avaient élu pour

(1) Le traité, en date du 15 déc. 1249, existe dans les arch. de Bologne, *Miscell. frag.*, v°, n° 36. Il est rapporté par Savioli, t. III, Preuves, n° 640, p. 251.

(2) 6 febr. 1248. Reg. Inn., l. 5, n° 565, f° 505. — Lettres des Papes, t. XXII, f° 82.

1250. podestat le marquis Pelavicini, seigneur gibelin d'un dévouement sûr, et à qui l'empereur avait donné, dès l'année précédente, Borgo S. Donino, avec d'autres terres des diocèses de Crémone et de Plaisance (1). Les milices s'assemblèrent sous son commandement, les émigrés guelfes se joignirent à lui; et, tout rempli de l'espoir d'emporter sans peine une ville menacée de la famine, il campa près des murailles de Parme (2), dont les habitans, quoique moins nombreux, ne refusèrent pas le combat. C'était le jeudi 18 août. La lutte s'engagea sur le lieu même où avait existé Victoria. Au fort de l'action, le cri de *Marchons à la ville!* s'étant fait entendre, les Guelfes, dans la crainte d'une surprise, se replièrent, et le désordre se mit dans leurs rangs. Bientôt les fuyards, poursuivis l'épée dans les reins, encombrèrent la porte, qu'il fallut fermer sur eux. Le pont se rompit : beaucoup de soldats furent noyés dans le fossé. Leur carroccio appelé *Blancardo*, et plus de trois mille prisonniers, furent conduits à Crémone, où, suivant les écrivains favorables à l'Église, on leur fit subir de telles tortures, qu'il en périt un grand nombre (3). Cette victoire signalée plaça Pelavicini à la tête de la faction gibeline en Lombardie.

De son côté, Eccelin prenait, depuis la captivité

(1) 1249. Mens. maii. Affo, l. 11, Prove, n° 80, p. 384.

(2) Juxta civitatem. (Chron. Parmens., 1250, p. 776, A.)

(3) Salimbeni Chron., p. 349, col. 2.

L'historien Campi prétend au contraire que les prisonniers furent renvoyés libres, mais que, par raillerie, on les dépouilla de leurs hauts-de-chausses. (Cremona fedele, lib. 2, p. 44.)

d'Enzio, le titre de vicaire impérial, titre qu'il 1250.
cherchait à justifier en étendant ses conquêtes dans la Marche trévisane; mais, par des atrocités dont l'histoire offre peu d'exemples, il faisait détester le nom gibelin dans les villes soumises à sa domination. Chacun se demandait alors comment l'empereur avait pu choisir un tel monstre pour lieutenant, le nommer son gendre, et faire entrer son propre fils dans une famille maudite de tous les gens de bien. Le but d'Eccelin était de fonder par la terreur une puissance durable; projet insensé, rêve de tous les tyrans, qui tôt ou tard doit appeler sur eux une juste punition. Quiconque lui portait ombrage, murmurait, ou ne le servait pas avec un zèle aveugle, était réputé son ennemi. L'accusé qui s'avouait coupable s'épargnait de longues souffrances; on le revêtait d'une robe noire; on allumait le bûcher, et en peu d'instans ses maux finissaient. Les autres, après avoir pourri dans d'horribles cachots, étaient tenaillés, brisés à la torture, et condamnés enfin à des supplices qu'on inventait pour eux. Leurs femmes, leurs enfans, leurs amis, pris en otage, montaient tour à tour sur le fatal tombereau. Comme les prisons ordinaires devenaient trop étroites, on en construisit de nouvelles, dans lesquelles toutes les misères humaines furent accumulées sur les malheureux qu'on y gardait (1). La haine était au fond des cœurs; mais on craignait de parler, on craignait d'entendre : un mot, un geste imprudent étaient aussitôt signalés au

(1) Rolandini l. 5, cap. 10, p. 240.



1250. maître, et tout suspect appartenait au bourreau. Un cri d'horreur retentit jusque sur les rives du Rhône. Le pape, si prodigue d'excommunications, avait jusqu'alors usé de ménagemens envers Eccelin, dans l'espoir de le détacher de la cause impériale ; ce qui eût ruiné les affaires de Frédéric dans la haute Italie. Il le menaçait, le faisait solliciter de changer de parti; et on se demande ce qu'eût fait l'Église, si cet homme sanguinaire eût passé dans ses rangs. Pour compléter le tableau de cette triste époque, ajoutons qu'on opposa à Eccelin son propre frère Albéric, autre tyran tout souillé de crimes. On promit à ce dernier l'héritage de son frère, et il l'accepta. Avant la fin de cette même année, Guillaume, roi des Romains, sur les vives instances du pape, faisait expédier un diplôme par lequel Eccelin de Romano était déchu de tous ses biens, dont Albéric obtenait l'investiture (1).

Dans la Marche d'Ancône, le lieutenant de l'empereur, à la tête d'une petite armée de mercenaires allemands et de Sarrasins, avait repris au légat Assise, Pesaro, Sinigaglia, et dix-huit autres villes ou châteaux forts (2). On voit que, malgré la chute de Modène, la cause impériale n'était pas sans ressources dans le nord et le centre de l'Italie; peut-être même un effort énergique aurait-il pu la relever. Mais Frédéric était retenu dans son royaume par d'autres soins. Il y passa le reste de l'année, tantôt occupé d'y affermir son pouvoir, tantôt cherchant dans de

(1) Gelnhausen, 2 oct. 1250. R. Inn., l. 8, n° 624.—Ann. Ecclesiast., 1250, § 37.

(2) Savioli, Ann. di Bolog., t. III, p. 238.

vaines distractions l'oubli de ses chagrins (1); quelquefois menaçant le pape et les Guelfes d'une terrible vengeance. Fatigué d'une guerre qui l'épuisait, soupirant après le repos, que son ennemi n'avait garde de lui laisser; de plus en plus poursuivi par l'idée de sa fin prochaine, il voyait la désaffection s'étendre, et pouvait prévoir combien la position de Conrad son fils serait critique au milieu des embarras sans nombre qu'il lui léguait. Pour la sûreté de sa personne, il s'était entouré de Sarrasins d'un dévouement d'autant plus sûr que leur intérêt était étroitement lié à la fortune du monarque. Ces musulmans l'avaient servi avec zèle dans les circonstances les plus difficiles; il leur confia des emplois éminens. Jean le Maure, l'un d'eux, devint grand camérier du royaume; d'autres étaient maîtres justiciers et gouverneurs de villes. L'empereur prit à sa solde de nouvelles compagnies de Sarrasins qu'il cantonna dans la Pouille et dans les États de l'Église, où elles se livrèrent à de grandes exactions. 1250.

Sur ces entrefaites, on découvrit que l'inspecteur des prisons de Bari avait préparé l'évasion des otages guelfes confiés à sa garde. L'avocat fiscal de la province se rendit dans cette ville avec douze hallebardiers. Le coupable, jugé sommairement, fut tiré à quatre chevaux. Guillaume de Tocco, qui, du temps de Pierre des Vignes, avait été secrétaire de la chambre impériale, s'étant trouvé impliqué dans cette affaire,

(1) *Si dice ancora che sia innamorato.* — Il fit en cette même année la grande chasse de l'*Incoronata* dans les plaines de la Pouille. (Matteo di Giov., § 20 et 105.)



1250. eut la tête tranchée, ainsi qu'un de ses complices, deux Florentins, et un otage lombard (1). Ce fut encore un Sarrasin qui remplaça dans la surveillance des prisons le fonctionnaire prévaricateur. De tels faits étaient vus de mauvais œil par les chrétiens; et les ecclésiastiques, en les répétant, tournaient l'esprit des peuples contre le monarque excommunié. Cependant la santé de l'empereur, depuis longtemps chancelante, s'était altérée au point que les médecins prévoyaient qu'il ne verrait pas la fin de l'année. Dans les derniers jours de novembre, ce malheureux prince, affaibli par la maladie qui le minait, voulut se rendre à Lucera pour y passer le reste de la mauvaise saison. Mais arrivé à Fiorentino, maison de plaisance à six milles de cette forteresse, une grande fièvre le prit; la dyssenterie se déclara, et il ne put continuer sa route. Le nom de ce château ayant rappelé au trop crédule monarque une ancienne prédiction de ses astrologues, frappa son esprit des plus sinistres pressentimens. « Vous mourrez, lui avait-on dit, près de la porte » de fer, dans un lieu dont le nom sera formé du mot » *fleur* (2). » Comme dans la chambre royale le lit masquait une ancienne ouverture depuis longtemps condamnée, qui pouvait donner accès dans une tour voisine, il la fit percer, et elle se trouva garnie d'une porte en fer. « O mon Dieu! s'écria Frédéric, le cœur » plein d'amertume, si je dois ici vous rendre mon » âme, que votre volonté s'accomplisse! » Suivant une opinion généralement répandue dans ce siècle,

(1) Matteo di Giovenazzo, § 4 et 5.

(2) Francisci Pipini Chron., cap. 40, p. 660.

on croyait que le ciel annonçait, par des signes certains, l'approche des grands faits. Ces indices ne manquèrent pas. De fortes secousses de tremblement de terre firent beaucoup de dommages; des bruits souterrains furent entendus; les fleuves débordèrent; et le peuple, frappé de ces crises de la nature, attendait avec inquiétude l'événement qu'elles présageaient. La maladie de l'empereur tenait les esprits en suspens. Son état empirait de jour en jour; et le 13 décembre, il eut une crise violente qui le mit aux portes du tombeau. On le crut mort; la nouvelle s'en répandit dans toute l'Italie (1): mais, les jours suivans, une amélioration notable étant survenue, ce prince voulut en profiter pour faire son testament. Le samedi 17 décembre (2), il fit appeler Bérard, archevêque de Palerme, qui, depuis trente ans, lui gardait une fidélité à toute épreuve; Berthold, marquis de Hohenburg, chef des troupes allemandes, et son parent; Richard de Montenegro, grand justicier; Pierre Ruffo de Calabre, qu'il avait élevé d'un rang obscur à la dignité de maréchal; Jean de Procida, son ami et son médecin, et plusieurs autres personnages de marque. En leur présence, Frédéric dicta au notaire Nicolas

1250.

(1) Ce bruit motiva probablement l'assertion d'un grand nombre de chroniqueurs, qui fixent la mort de Frédéric au 13 décembre.

(2) Cet acte, dans le Mss. de Palerme, f° 68, n° 64, porte la date du samedi 4 décemb. 1250. Mais l'erreur est évidente, puisque le 4 de ce mois était un dimanche. Pertz, qui a comparé avec soin les divers textes de ce document, lui donne la date du samedi 17, ce qui paraît plus vrai. (Leg., t. II, p. 355.) On a suivi ici l'opinion de ce savant.

1250. de Brindes ses dernières volontés, dont voici les principales dispositions :

Conrad, son successeur à l'empire, avait ses États héréditaires en Italie et en Allemagne; Henri, son second fils, dix mille onces d'or et le royaume d'Arles ou celui de Jérusalem, au choix de Conrad. Manfred, le seul de ses enfans naturels que l'empereur ait légitimé, obtenait la principauté de Tarente, les comtés de S. Angelo, de Gravina, et plusieurs autres fiefs avec leurs dépendances, à la charge de les tenir du roi. Il était de plus investi, avec des pouvoirs très-étendus, du gouvernement de l'Italie méridionale, jusqu'à l'arrivée du roi des Romains dans ce pays. Si, à sa mort, Conrad ne laissait pas d'enfans, le royaume passait à Henri, et, à défaut de ce dernier, à Manfred. Enfin, l'aîné des petits-fils de l'empereur, appelé comme lui Frédéric, devenait titulaire des duchés d'Autriche et de Styrie, et recevait dix mille onces d'or.

Cent mille onces étaient affectées à secourir la terre sainte. Les biens pris aux templiers, et en général aux ecclésiastiques, leur étaient remis. On réparait les dommages faits aux églises, et leurs libertés et priviléges devaient, à l'avenir, être respectés. Enfin, les terres appartenant au Saint-Siége lui étaient rendues, moyennant que le pape restituerait à l'empire les droits qui lui appartenaient (1).

L'empereur payait ses créanciers. Il voulait qu'on réduisît les taxes comme au temps de Guillaume II,

(1) Si ipsa Ecclesia restituat jura imperii. (*Ibid.*)



et que les feudataires fussent remis en possession des juridictions et priviléges dont ils avaient joui sous ce règne (1). On remarquera que cette disposition annulait, en grande partie, les propres lois de Frédéric sur la noblesse. 1250.

Les prisonniers recouvraient la liberté, à l'exception de ceux dont la trahison était notoire.

Enfin, l'empereur demandait à être enterré près de Henri VI et de Constance, ses père et mère, dans la cathédrale de Palerme. Pour le salut de son âme et celles de ses parens, il donnait à cette église cinq cents onces d'or.

L'histoire des derniers momens de Frédéric est remplie d'incertitudes; amis et ennemis se sont plu à l'entourer de fables dont il est difficile de la dégager. La date précise en est inconnue : certains historiens la fixent au 23 novembre, d'autres au 13 du mois suivant, ce qui paraît également inexact. Il est plus vraisemblable que cet événement eut lieu entre le 17 et le 26 décembre, fête de saint Étienne (2). La

(1) Feudatarii regni, gaudeant juribus et rationibus quæ consueverunt habere tempore rege Guill., II in collectis *et aliis*. (*Ibid.*)

(2) 23 *nov.* Mem. Potest. Reg., p. 1117. — *Mortuus est in festo S. Cecil., aliqui dixerunt quod in f. S. Luciæ, ultim. diem clausit.* Salimbeni, f° 344. — 13 *decemb.* Riccord. Malasp., c. 143, p. 975. — Monach. Patav., p. 685. — Matt. di Gioven., § 30. — Rolandinus, l. 6, c. 10, p. 262. — Chron. Erfurt., p. 264. — *Mens. decemb.*, Nicol. di Jamsilla, p. 497. D'autres éditions portent *in die XIX mens. decemb.* — Matth. Paris dit : *Rumor increbuit quod die S. Luciæ morbo percussus irremediabili, die S. Stephani obierit*, p. 786.



1250. veille de sa mort, dans la soirée, ce prince s'étant trouvé mieux, mangea des poires cuites au sucre, et parla même de se lever le jour suivant (1). Mais pendant la nuit sa maladie le reprit avec plus de force, et il expira, après s'être confessé à l'archevêque de Palerme, qui lui donna l'absolution et les derniers sacremens (2). Suivant certains récits, il serait mort dans un froc de chartreux, pleurant ses fautes et implorant la miséricorde divine; selon d'autres, dévoré par le poison, sans pénitence, privé des sacremens, menaçant l'Église et grinçant les dents. Un seul de ses fils se trouvait près de lui à Fiorentino; c'était Manfred, à peine âgé de dix-huit ans, prince appelé à jouer un grand rôle dans les guerres d'Italie. Comme les Guelfes n'eurent pas d'ennemis plus dangereux, ils lui imputèrent des crimes atroces, et entre autres la mort de l'empereur, qu'il aurait, suivant eux, étouffé sous un oreiller, pour s'approprier l'argent du trésor et s'ouvrir le chemin du trône (3). Mais ce forfait exécrable ne l'eût point conduit au but, puisque deux de ses frères étaient appelés à régner avant lui. L'historien impartial doit rejeter une accusation dénuée de preuves et de vraisemblance; et s'il en parle, ce n'est que pour faire connaître à quels excès les passions politiques peuvent pousser les partis.

Frédéric II eut le sort de tout ce qui a de la célébrité sur la terre. De chauds partisans et de violens détracteurs

(1) Diurnali di Matteo di Giovenazzo, § 30.

(2) Matth. Paris, p. 777.

(3) Desideroso d'aver il tesoro di suo padre e la signoria del regno. (Riccord. Malasp., p. 974.)

lui prodiguèrent sans modération la louange et l'injure. Mais, jusque parmi les écrivains les plus passionnés, il s'en trouva qui, tout en le taxant d'impiété et d'athéisme, et condamnant ses mœurs et sa conduite envers le Saint-Siége, ne purent, après sa mort, lui refuser des qualités éminentes, du courage, et une rare intelligence. Interrogeons d'abord les Gibelins : « C'était, diront-ils, un grand prince, digne de l'admi- 1250.
» ration du monde ; un noble cœur, dont les mouve-
» mens impétueux étaient modérés par la philosophie.
» Il favorisa les sciences et les lettres, qu'il culti-
» vait lui-même avec succès (1). Comme elles étaient
» peu en honneur dans son royaume, il y fonda des
» universités où de pauvres écoliers étaient élevés à
» ses frais, afin que les lumières ne fussent pas réser-
» vées à quelques hommes, mais se répandissent dans
» les diverses classes de la société. Malgré le malheur
» des temps, ce sage prince fit beaucoup de bien, et
» lutta avec énergie contre les menées perfides et l'am-
» bition de la cour romaine. Ami de la justice, il en
» tempéra souvent les rigueurs par la clémence, vou-
» lant que la loi fût égale pour tous, et s'y soumettant
» lui-même lorsque quelqu'un plaidait contre lui. Ses
» ennemis, quoique nombreux et implacables, ne pu-
» rent l'abattre. Il éprouva des revers ; mais, durant
» sa glorieuse vie, nul ne l'emporta sur lui, et il résista
» jusqu'à la mort (2). » — « Frédéric, diront à leur tour
» les Guelfes, fut un guerrier vaillant, sage et redouté.
» Il parlait le latin, le langage vulgaire, le grec, l'a-

(1) Voyez à la fin du volume, Pièces justificatives, n° VI.

(2) Nicolai de Jamsilla Hist., ap. Murator., t. VIII, p. 495.

1250. » rabe, l'allemand et le français; il était versé dans » les lois et la philosophie; il aimait à chanter, à dire » des vers et à en composer. Quoique facile à entrer » en colère, il se montrait généreux envers ses en- » nemis, supportait la raillerie avec patience, et sou- » vent, pour n'avoir point à punir, fermait l'oreill c » une critique trop imprudente. Mais si son esprit était » éclairé, son cœur était corrompu, et adonné aux vi- » ces les plus coupables (1). Il ne croyait pas en Dieu; » il ne fonda ni églises ni hôpitaux, et en détruisit » beaucoup pour s'emparer de leurs possessions. Phi- » losophe épicurien, il cherchait à prouver par les » Écritures elles-mêmes que tout pour l'homme finit » avec la vie; motif pour lequel il ne craignit pas d'at- » taquer la sainte Église, et d'exercer d'injustes per- » sécutions contre le vicaire du Christ. Ce prince dé- » bauché et impie descendit en enfer, accablé sous » le poids de ses iniquités (2). »

En réalité, la vie de Frédéric II fut une suite d'épreuves et de traverses. Nourri en Sicile au milieu des troubles, il était Italien plutôt qu'Allemand. De grandes idées germèrent dans son esprit; et, à une époque moins malheureuse, il eût aidé par ses innovations à l'établissement d'une sage liberté. Comme ses ressources étaient loin de répondre à ses vues, ce prince crut pouvoir suppléer par la ruse à la force qui lui manquait; et son caractère, naturellement plein de

(1) Peccatus Sodomæ aperte prædicabat. (N. de Curbio, § 29.)

(2) Salimbeni, f° 354-359. — Giov. Villani Ist., l. 6, c. 1, p. 155. — Monach. Patav., p. 685, C.

noblesse, en reçut une profonde altération. Doué 1250.
d'un esprit supérieur, et se sentant appelé à de grandes choses, il eut à combattre contre trois des plus habiles pontifes qui eussent gouverné l'Église, contre une noblesse turbulente et corrompue, et contre l'esprit démocratique des républiques lombardes. Dans cette lutte gigantesque, il fit deux fautes graves, bien suffisantes pour le perdre : l'une, de ne s'appuyer sur d'autre principe que sur le sien propre; l'autre, d'assaillir tous ses ennemis en même temps. Il contesta l'autorité de la cour romaine, attaqua les vices, les richesses et la puissance du clergé, plus que l'esprit de son siècle ne le comportait. Sous ce rapport, il fut le précurseur véritable de la réformation protestante. S'il eût vécu deux siècles et demi plus tard, on peut supposer, sans trop d'invraisemblance, que, vers la fin de son règne, il se fût servi de Luther, et que la révolution religieuse eût pénétré à la fois en Allemagne et en Italie. Mais Frédéric, venu avant l'heure, devait succomber. Il avait tourné contre lui la noblesse, en lui retirant d'importantes prérogatives : et comme il comprit que les conspirations qu'il réprima étaient une réaction de l'élément aristocratique, il crut gagner les seigneurs en leur rendant, avant de mourir, tout ce qu'il leur avait ôté. Ce fut en vain. Quant à la bourgeoisie, il se l'était aliénée par ses exactions, et plus encore en s'opposant au développement du régime municipal. Aucun de ces trois ordres ne le soutint quand la fortune l'abandonna; et, pour suppléer à la puissance de l'opinion, il n'eut que l'argent et l'épée, moyens précaires, et

1250. dont la ruine de sa maison devait bientôt démontrer l'insuffisance.

La déposition de Frédéric II fut fatale à l'empire, et dépouilla la suprême dignité de son ancien prestige. En Allemagne, l'esprit national, si puissant sous Barberousse, fit place aux calculs étroits de l'égoïsme. A dater de l'élection du landgrave, la corruption y devint habituelle, les parjures fréquens; tous les liens qui unissaient le monarque et les peuples furent rompus par le pape. Le trône ne conserva que l'ombre de l'autorité, et le pays resta plus que jamais morcelé en petits États, sans aucune chance de voir de longtemps la grande famille germanique réunie sous une commune domination. Au sud des Alpes, le mal fut plus grand encore. Un des effets les plus remarquables de l'établissement des républiques italiennes avait été de semer entre les principales villes une jalousie, une inimitié qui poussèrent des racines profondes, résultat bien funeste pour cette malheureuse contrée. La lutte des Guelfes et des Gibelins acheva de morceler le nord et le centre de la Péninsule en une multitude de peuples distincts, qui, entraînés par leurs passions, se jetèrent d'eux-mêmes sous le joug de petits tyrans. Frédéric voulait faire une seule nation de tous les Italiens; mais ils ne comprirent pas combien cette pensée était féconde, et quel avenir sa réalisation devait préparer à leur pays. Loin donc de consentir à une centralisation qui eût peut-être été despotique pendant un temps, mais qui du moins aurait constitué un grand peuple, ils se divisèrent de plus en plus, et manquèrent l'occasion d'assurer leur indépendance

politique, et de prendre en Europe le rang que la nature leur a assigné. Des siècles de malheur et d'asservissement ont été l'expiation de cette faute. 1250.

Frédéric ne pouvait concevoir que l'Europe entière ne se fût pas confédérée avec lui contre le pape. Mais l'esprit de son époque et la situation personnelle des souverains s'opposaient également à cette ligue : tous cherchaient à fortifier chez eux le pouvoir royal, et, dans leur lutte avec les barons et les communes, ils sentaient le besoin de ne pas s'aliéner la cour romaine. De plus, les rois n'avaient perdu de vue ni la politique envahissante des empereurs, ni leurs anciens projets de domination générale, motif pour lequel aucun d'eux ne voulait travailler à l'agrandissement de l'empire.

Depuis le concile de Lyon, le sort devint contraire à Frédéric, et il soutint mal l'adversité, se montrant tour à tour menaçant et faible, suppliant et fier, plein d'énergie et d'irrésolution. La mauvaise fortune aigrissait son esprit, et le poussait à des actes de vengeance indignes d'un noble cœur. Les cruautés qu'il exerça trop souvent sur de pauvres captifs, sur des prêtres et des femmes, impriment à sa mémoire une tache indélébile. Un des malheurs de ses dernières années avait été le dérangement des finances, suite inévitable d'un état de guerre permanent. Néanmoins, malgré la haine de ses nombreux ennemis, malgré l'épuisement de la nation, les fautes et les orages d'un règne qui dura plus d'un demi-siècle, le souvenir des grandes qualités de ce prince resta longtemps gravé dans l'esprit des peuples.

1250. On oublia, comme on fait toujours, le mal passé; et en opposant, à l'anarchie qui déchirait l'empire, le gouvernement énergique du petit-fils de Barberousse, beaucoup de gens le regrettèrent. Longtemps après sa mort, des imposteurs se servaient de son nom pour rallier autour d'eux des mécontens. En 1260, un simple mendiant sicilien, dont la ressemblance avec l'empereur avait été remarquée, trouva une multitude de partisans, eut une cour, rendit des décrets, et ne succomba que parce qu'on ne lui laissa pas le temps de propager la révolte dans toute l'île. L'Allemagne eut aussi deux faux Frédéric, l'un en 1288, l'autre en 1295, quarante-cinq ans après la mort de l'empereur, qui aurait eu alors cent un ans. Malgré leur folie, ces aventuriers furent soutenus par un parti dont les ramifications s'étendaient au loin; preuve concluante que le nom de Frédéric II rappelait alors une époque moins malheureuse, et était resté populaire.

CHAPITRE V.

—

SOMMAIRE.

Manfred prend la conduite des affaires. — Portrait de ce prince. — Joie d'Innocent en apprenant la mort de l'empereur. — Ses efforts pour assurer le triomphe du roi Guillaume. — Conrad échappe à des assassins. — Situation fâcheuse de ce dernier. — Guillaume à Lyon. — Espérances d'Innocent. — Son séjour dans le nord de l'Italie. — Accueil inattendu qu'il reçoit dans ce pays. — Il s'établit à Pérouse. — Arrivée de Conrad en Lombardie. — Motifs qui lui ont fait quitter l'Allemagne. — Il se dirige vers le royaume. — Régence de Manfred. — Ce prince devient suspect à son frère. — Naissance de Conradin. — Vaines tentatives de pacification avec la cour romaine. — Projets d'Innocent sur le royaume de Sicile. — Moyens qu'il prend pour gagner l'esprit des peuples. — Accusations d'empoisonnement. — Conrad rassemble ses forces. — Siége et prise de Naples. — Rigueurs exercées contre les Napolitains. — Soumission complète du royaume. — Le pape se décide à en transférer la couronne à un étranger. — Ses négociations avec l'Angleterre et la France. — Une deuxième fois le roi tente de faire la paix. — Brancaleone sénateur de Rome. — Innocent est contraint de rentrer dans la ville. — Mort du prince Henri, imputée à Conrad. — Investiture du royaume donnée au fils du roi d'Angleterre. — Conrad tombe malade. — Sa mort. — Jugemens portés sur ce prince.

Le jour même de la mort de l'empereur, Manfred 1250.
fit proclamer Conrad roi de Sicile, et prit, en qualité de vicaire, les rênes de l'État. Dans une lettre adressée aux barons et aux syndics des villes domaniales, il les exhorta à rester fidèles à leur nouveau souverain, au nom duquel il promit de maintenir intactes les franchises et immunités publiques, et



1250. même d'y en ajouter de nouvelles (1). Dans le conseil, à la cour, comme dans les provinces, chacun conserva ses emplois. Le prince Henri avait été nommé par l'empereur, en 1246, vice-roi de la Sicile, sous la tutelle du maréchal Pierre Ruffo, de Calabre. Mais jusqu'alors cette dignité avait été purement honorifique. On lui en confia les attributions, quoiqu'il n'eût que treize ans; et il fut envoyé à Palerme, pour contenir par sa présence les peuples dans le devoir (2). Ces premières mesures prises, le régent fit rendre à son père les honneurs funèbres; puis les restes mortels de Frédéric furent envoyés en Sicile, ainsi qu'il l'avait ordonné. Le cercueil impérial, placé sur un grand char, recouvert de velours cramoisi, traversa à petites journées les provinces de la Pouille, en passant par Cerignola, Bitonto et Gioja, jusqu'à Tarente, d'où on le transporta au delà du Phare. Les Sarrasins à pied de la garde, et six escadrons de cavalerie, lui servaient d'escorte. Les barons et les syndics des villes domaniales, dont on traversait le territoire, suivaient, en habits de deuil; et une multitude de peuple accourait de toutes parts au-devant du cortége (3). De Messine, où on aborda le 13 janvier (4), le corps fut conduit à Piatta, puis à Palerme, et inhumé avec beaucoup de pompe dans la métropole de cette capitale. On voit encore aujourd'hui, à droite de la principale entrée de l'église, le tombeau de Frédéric II:

(1) Martenne, Ampl. Coll., t. II, p. 1181, n° 64.
(2) Petri de Vineis Epist., l. 3, n° 21, p. 419.
(3) Matteo di Giovenazzo, § 33.
(4) Malaterra, in append., p. 605, C.

c'est une urne de grande dimension, en porphyre 1250.
rouge, supportée par quatre lions, entre les pattes desquels sont des figures humaines. Six colonnes, également en porphyre, soutiennent un toit qui se termine par deux attiques. Ce curieux monument, orné d'attributs chrétiens, et dont le style n'est ni grec ni gothique, mais tient de l'un et de l'autre, peut donner une idée de l'art byzantin au moyen âge (1).

Les grandes qualités personnelles de Frédéric II, la vigueur de son gouvernement, les châtimens qu'il infligeait aux rebelles, avaient rendu son nom redoutable; et le royaume, quoique rempli de mécontens, paraissait tranquille et soumis. Mais sa mort, en ranimant chez les uns de coupables espérances, remplissait l'esprit des autres de crainte et d'hésitation. On savait qu'en Allemagne le succès ne couronnait pas les efforts de Conrad, et il paraissait peu probable que ce fils de l'empereur pût, de longtemps, passer les monts pour affermir son autorité au sud des Alpes. Pendant son absence, un jeune prince, complétement étranger aux affaires, allait exercer l'autorité suprême en Sicile, et prendre dans la haute Italie la direction du parti gibelin. Comment, dans

(1) Voir, à la fin du vol., Pièces justif., n° VII.

Suivant des auteurs siciliens, ce monument aurait été exécuté en Sicile par des artistes de ce pays. Mais il paraît plus probable qu'il fut rapporté de la Grèce avec d'autres tombeaux, sous le règne de Roger Ier, et placé par ce prince dans l'église de Cefalù, où il resta jusque vers l'année 1211. Frédéric II, profitant de l'absence de l'évêque, auquel il avait donné une mission diplomatique, fit alors transporter à Palerme ce tombeau, qu'il destinait à sa propre sépulture. Le prélat, indigné, frappa le roi d'anathème. Tout s'arrangea néanmoins.



1250. des circonstances aussi critiques, parviendrait-il à surmonter les obstacles que la jalousie des grands, la haine des Guelfes et la politique du Saint-Siége allaient lui susciter ?

Manfred, né vers la fin de 1232, avait dix-huit ans. Sa mère, appelée Blanche, était fille de Bonifazio Guttuario, seigneur d'Anglano près d'Asti, en Piémont, et d'une noble dame napolitaine de la famille Malecta, veuve en premières noces du marquis Lancia (1). Tout porte à croire que l'empereur épousa Blanche longtemps après la naissance de Manfred, et vraisemblablement entre les années 1241, date de la mort de l'impératrice Isabelle, et 1247, époque à laquelle Frédéric demanda la main de la sœur du duc d'Autriche. On suppose que cette réparation tardive à l'honneur de la fille du seigneur d'Anglano lui fut accordée à son lit de mort (2). Quoi qu'il en soit, Manfred était tendrement aimé de son père, qui, le considérant comme un de ses enfans légitimes, le fit élever à la cour impériale par les plus habiles maîtres de l'Italie. Ce jeune prince parlait plusieurs langues, était versé dans l'étude de la philosophie, de la grammaire et de l'histoire, aimait la musique, la

(1) Cesare, Storia di Manfredi, l. I, note 4, p. 18-24.

Blanche avait trois frères; l'un consanguin, appelé Bonifazio d'Anglano comme son père, et deux utérins, Galvano et Frédéric Lancia. La mère de Blanche en avait deux, Manfred et Barthélemi Malecta, grands-oncles du fils de l'empereur.

(2) Et eam in obitu desponsavit. (Salimbeni, f° 355, col. 2.)

Jamsilla, auteur très-véridique, cite Blanche sous la désignation d'*Italica*, au nombre des femmes légitimes de l'empereur. Le témoignage de ces deux contemporains paraît bien suffisant pour établir la vérité de ce fait.

poésie, et faisait lui-même des chansons en langue 1250.
vulgaire ou italienne, dont aucune ne nous a été conservée. Sa taille était grande et bien prise, ses yeux vifs, son regard pénétrant; de beaux cheveux blonds, tombant en boucles, ombrageaient sa figure, que de brillantes couleurs animaient. Doué de manières nobles et gracieuses tout à la fois, il excellait dans les jeux et les exercices militaires. Son affabilité et sa courtoisie sans affectation lui gagnaient les cœurs. On vantait son courage; et, quoiqu'il fût plein d'ambition, il préférait la mort au déshonneur. Son esprit élevé et porté aux grandes choses, sa parole entraînante, son intelligence et la finesse de son jugement, semblaient l'appeler à de hautes destinées (1). Suivant un bruit populaire, qui s'accrédita en Italie, des signes célestes avaient accompagné la naissance de Manfred. On prétendit qu'au milieu d'un orage épouvantable, des spectres sous forme humaine avaient apparu dans la nue, où ils s'étaient livré un combat depuis l'aube jusque vers le milieu du jour; image trop fidèle des factions qui déchiraient l'Italie, et des luttes auxquelles le jeune prince était destiné à prendre part (2). Mais comme jusqu'alors on ne lui avait confié aucune mission importante,

(1) Biaux chevaliers et preus et sages fu Mainfrois,
De toutes bonnes teches entechies et courtois.
En lui ne faloit rien, fors que seulement la fois.

(Chron. métrique d'Adam de la Halle, composée vers 1282.) — Voyez Jamsilla, p. 497; Sabas Malaspina, p. 787. — Riccord. Malasp., p. 978. — Franc. Pipinus, p. 662.

(2) Sabæ Malaspinæ Rer. Sicular., l. I, c. 1, ap. Mur., t. VIII, p. 787. (*Chronique contemporaine.*)



1250. qu'il était adonné aux plaisirs du jeune âge, et sans nulle habitude des affaires publiques, les ennemis de sa maison espéraient qu'il succomberait sous un fardeau trop lourd pour son inexpérience, et que ses fautes leur profiteraient. La conduite pleine d'énergie du nouveau régent, la vigueur et l'habileté qu'il déploya dans des circonstances difficiles, donnèrent bientôt la mesure de ce qu'on devait en attendre.

1251. Un de ses premiers soins fut d'informer Conrad, par une lettre fort explicite, de la mort toute chrétienne et des dispositions testamentaires de l'empereur. « Quand notre père vit approcher son heure » suprême, écrivit le prince, il gratifia ses serviteurs » de riches présens. Le cœur plein d'humilité et de re» pentir, il fit preuve d'un grand zèle pour la foi or» thodoxe, voulant que les dommages faits à l'Église » romaine bien malgré lui, et peut-être à la suite de » provocations, fussent entièrement réparés (1). » D'autres messages furent sans doute dépêchés à Lyon, où bientôt on connut la mort de Frédéric. A cette nouvelle, le pape, oubliant tout sentiment de charité chrétienne, laissa éclater une joie inconvenante. « Que » les cieux se réjouissent! écrivait-il aux prélats, aux » nobles et au peuple du royaume de Sicile (2); que » la terre tressaille d'allégresse! La foudre et la tem» pête, si longtemps suspendues sur nous, sont trans» formées, par l'ineffable miséricorde de Dieu, en » fraîches rosées et en doux zéphyrs. Revenez donc

(1) Baluzii Miscellanæ, t. I, n° 193, p. 475.

(2) 25 janu., Reg. Inn., l. 8, Cur., n° 1, f° 81. — Lettres des Papes, t. 26, f° 243.

» au plus vite dans le giron de la sainte Église 1251.
» votre mère, pour y trouver, avec le repos, une » paix perpétuelle, et cette liberté complète qu'elle » procure à ceux de ses fils qui lui sont le plus » spécialement attachés. » En finissant, il promettait de traverser les Alpes aussitôt que ses affaires lui en laisseraient le loisir, et, après avoir délivré les peuples de la servitude sous laquelle ils gémissaient, de leur assurer la jouissance de biens si désirables.

On sait que le vœu le plus cher d'Innocent était d'assurer la possession du royaume de Sicile à l'Église romaine, croyant ainsi détourner les dangers qui la menaçaient dans sa puissance temporelle. Le cardinal Capoccio, légat dans ce pays, dont jusqu'alors il n'avait pu passer la frontière, eut ordre de sonder avec adresse l'esprit des peuples, et de leur faire comprendre que le seul moyen de s'affranchir du joug était de se tourner vers le siége apostolique (1). Comme plusieurs prélats éminens, et entre autres Bérard, archevêque de Palerme, s'obstinaient à tenir le parti de l'empereur, Innocent leur enjoignit de mettre fin à un tel scandale, et de prouver leur repentir en s'efforçant de ramener dans le bon chemin ceux que de perfides suggestions en avaient écartés (2). Afin de détacher de Manfred la noblesse, la bourgeoisie et jusqu'à ses proches parens, on envoya dans la Pouille l'archevêque de Bari, prélat d'un dévouement éprouvé, auquel on adjoignit un

(1) *Ibid.*, l. 8, n° 2, f° 81. — Lett. des Papes, t. 26, f° 244.
(2) 27 jan. *Ibid.*, n° 72, 73, f° 93. — Lett. des Papes, f° 240.

1251. secrétaire de confiance du pape, et un dominicain. Injonction fut faite au clergé et aux laïques d'écouter leurs paroles comme l'expression de la volonté pontificale (1). A cette occasion, non-seulement Innocent s'adressa aux grands du royaume, mais aussi aux femmes et aux mères de ces seigneurs, en les pressant d'user de toute leur influence sur eux pour les amener à de meilleurs sentimens (2). Injonction fut faite aux villes lombardes du parti gibelin d'abandonner une cause coupable ; à toutes les communes on recommanda de vivre désormais en paix avec leurs voisins (3). « Notre vœu le plus cher, ajoutait » le pape, étant de mettre fin aux troubles qui déso» lent l'Italie, nous nous proposons d'y retourner » prochainement. En conséquence, les évêques lom» bards et des députés des villes se rendront à Gênes » pour le jour de l'Ascension, à l'effet de nous se» conder dans nos desseins pacifiques (4). »

Mais, avant de quitter Lyon, Innocent, s'il ne parvenait à anéantir le parti de Conrad en Allemagne, voulait du moins y embrouiller les affaires à un tel point, que ce prince ne pût songer de longtemps à franchir les Alpes. A cet effet, des nonces, des pénitenciers, des moines mendians, parcoururent dans tous les sens les provinces germaniques, pénétrant dans les châteaux comme dans les plus humbles chaumières, offrant aux uns le pardon de l'Église, à d'au-

(1) 7 mart. *Ibid.*, n^is 50-53, f° 89.
(2) 27 jan. 1251. *Ibid.*, l. 8, n° 71, f° 93.
(3) 8 febr. *Ibid.*, l. 8, n° 14, Cur., f° 83.
(4) 15 mart. *Ibid.*, n° 59, Cur., f° 90.

tres ses faveurs; rassurant les consciences, montrant 1251.
enfin des lettres pontificales qui déclaraient nul tout serment fait à la race des Hohenstaufens, et en exigeaient un nouveau pour Guillaume de Hollande. La couronne impériale fut promise à ce protégé du Saint-Siége, comme la récompense de sa fidélité et de ses travaux. Pour lui procurer de puissantes alliances, on parla de l'unir en mariage à la fille du duc de Saxe, princesse recherchée deux ans auparavant par Frédéric; et le pape lui-même sollicita pour son frère, appelé Florent, la main de la nièce du duc d'Autriche. Comme Guillaume manquait d'argent, on lui assigna, outre les décimes des biens ecclésiastiques, le prix de rachat du vœu des croisés, et en général tous les fonds perçus en Allemagne pour secourir la terre sainte. Depuis bientôt deux ans, ces sommes avaient été détournées de leur destination par l'ordre exprès d'Innocent IV (1). Recourant à des moyens plus énergiques, le pontife fit publier que les condamnations prononcées contre l'ex-empereur étaient de tout point applicables à son fils. On prêcha la croisade; les ecclésiastiques récalcitrans furent frappés d'interdit. Enfin, l'évêque de Constance, muni des pouvoirs nécessaires, reçut dans la communion chrétienne tous ceux qui abandonnèrent l'ancien parti impérial (2).

(1) Maii 1249. Ut subsidium terræ sanctæ, crucesig. collecta vota, regi Rom. integre assignat. (In Cod. Paris., n° 520, f° 45, v°, et *passim*.)

(2) Voyez les nombreuses lettres pontificales, écrites de Lyon, du 5 au 19 février 1251, dans le Reg. d'Inn. IV, l. 8, n°s 11, 12 et *passim*, f^{lles} 82 à 87 et 241.

1251. Pendant ce temps, la situation de Conrad était loin de s'améliorer. Les princes de son parti, circonvenus de toutes parts, occupés eux-mêmes de guerres privées, ne lui fournissaient que de faibles secours. Il manquait d'argent; et, ne pouvant payer son armée, il se voyait trop souvent forcé d'en congédier la plus grande partie. Seul, son beau-père, le duc de Bavière, ne l'abandonnait pas dans une situation si difficile. Leurs troupes réunies ravageaient les terres de l'évêque de Ratisbonne, et le fils de Frédéric était logé dans cette ville à l'abbaye de Saint-Éméran, quand, le 28 décembre, une conjuration éclata contre sa vie. L'abbé était, avec l'évêque, à la tête du complot. Vers minuit, des sicaires, envoyés par les deux prélats, entrèrent brusquement dans la chambre royale, où d'ordinaire couchaient quatre chevaliers. Par bonheur, un cinquième s'y trouvait ce jour-là; on le prit pour le prince, et il fut percé de coups. Un second périt dans la lutte; les trois autres furent chargés de liens. Le roi, caché sous un banc, échappa comme par miracle à ses assassins (1). Les bourgeois et les moines eux-mêmes se montrèrent indignés de cet odieux guet-apens. Conrad, ayant reconnu leur innocence, prit le monastère sous sa protection, accorda à la ville de nouveaux priviléges, entre autres celui d'obliger tout habitant, clerc ou séculier, sans en excepter les juifs dépendans du fisc, à obéir aux statuts faits par les magistrats pour la défense de Ratisbonne. La maison dans laquelle le crime avait été résolu fut détruite, et sur son emplacement on

(1) Henr. Stéronis, Annal., ap. Struv., t. I, p. 270.

éleva une église, dont le roi fit les frais (1). A peine sorti d'un si grand péril, ce prince dut tenir tête à Guillaume de Hollande lui-même, qui remontait le Rhin, conduisant à sa suite une multitude de croisés de la Frise et du nord de l'Allemagne. Conrad se porta, avec tout ce qu'il put réunir de troupes, à la rencontre de son adversaire, qu'il joignit à Oppenheim; mais ses forces étant trop inférieures, il eut le dessous, et se retira en Bavière, sans oser davantage tenter le sort des armes. Quant à Guillaume, il se crut si bien affermi sur le trône, qu'au lieu de profiter de la victoire pour rallier à lui ces hommes, toujours nombreux, dont le dévouement ne survit pas à une défaite, il se rendit à la cour pontificale. Sa suite était brillante. Il arriva à Lyon un peu après la mi-carême (2), précisément lorsque des milliers de pèlerins de toute la chrétienté s'y réunissaient pour la semaine sainte. L'affluence fut telle, que la ville ne put la contenir. Dans la cérémonie du jeudi saint, qu'il fallut célébrer en pleine campagne, Guillaume tint l'étrier du pape, prit place à sa droite dans le cortége, prêta le serment d'usage; après quoi on confirma son élection à la dignité suprême (3). Le même soir, Innocent fit la cène avec lui, et admit à sa table les cardinaux, quelques prélats et de nobles seigneurs. Après quinze jours passés à la cour pontificale, le roi retourna en Allemagne, non sans avoir arrêté avec le chef de l'Église les mesures qu'ils 1251.

(1) 20 jan. Mon. Boïca, dipl. 788, 790, t. XXX, p. 311 à 315.
(2) En 1251, Pâques tombait le 16 avril.
(3) Henric. Steronis Annal., p. 270.

1251. croyaient les plus propres à ruiner entièrement le parti de Conrad. L'une des premières fut de révoquer le nouvel archevêque de Mayence, appelé Chrétien (1), qui s'était prononcé contre les empiétemens de la puissance pontificale sur les droits de l'empire. Le pape lui avait recommandé d'entrer dans les vues du Saint-Siége, et de suivre les traces de Sigfried, son prédécesseur. « Mon devoir, répondit le prélat, n'est » point d'allumer la guerre, mais de rétablir la paix » dans les esprits, suivant cette parole de Dieu : *Mitte* » *gladium in vaginam*, Mettez l'épée dans le four- » reau. » Ce fut sa condamnation. Le légat fit élire à sa place un jeune sous-diacre, de la famille des comtes d'Epstein, et parent de Sigfried, dont on attendait plus d'obéissance (2). Une lettre pontificale, adressée aux nobles de la Souabe, contint cette déclaration formelle, que la postérité de Frédéric II étant justement suspecte au Saint-Siége, on ne permettrait, sous aucun prétexte, qu'elle pût jamais avoir l'empire, la dignité de roi des Romains, et même l'ancien duché des Hohenstaufens (3). Un dominicain prêcha de nouveau, dans l'Allemagne méridionale, la croisade contre Conrad. Pour rendre l'élection de Guillaume à jamais irrévocable, il fut convenu que ce prince irait à Rome aussitôt qu'il le pourrait, afin d'y recevoir la couronne impériale.

De son côté, Innocent IV se préparait à retourner

(1) Sigfried était mort à Bingen le 9 mai 1249.

(2) Serrarius, Rer. Magunt., t. V, in Christ., XI.

(3) 29 martii, Reg., l. 8, n. 66, f° 91. — L. des P., f° 246.

en Italie. Le moment lui semblait venu, sinon d'établir le protectorat de l'Église sur tout le nord de la Péninsule, du moins de réunir à son domaine direct le royaume de Sicile, pour la possession duquel la papauté et l'empire luttaient depuis si longtemps. En Lombardie, Milan et beaucoup de villes de la ligue se montraient, comme toujours, opposées au rétablissement de la race de Souabe; en Toscane, Florence avait secoué le joug impérial aussitôt après la mort de Frédéric (1); les exilés étaient rentrés dans la ville, et là encore les Guelfes triomphaient. Au sud du Garigliano, le vieux pontife croyait facile de vaincre la résistance de Manfred, ce régent imberbe du royaume. Enfin, comme Conrad, abandonné de la plupart des grands de l'empire, succombait en Allemagne, devait-on supposer qu'il trouvât jamais le moyen de soumettre ses États d'Italie? La France avait jusqu'alors soutenu la famille de Hohenstaufen; mais lors même que le gouvernement de ce pays aurait voulu persévérer dans cette résolution, il était hors d'état, en l'absence de Louis IX, de s'opposer aux vues du Saint-Siége. Innocent chercha néanmoins à le gagner par des paroles flatteuses. Le saint roi et la reine Blanche de Castille se trouvaient implicitement compris dans la sentence portée contre les adhérens de Frédéric, pour avoir reçu des lettres de ce prince depuis son excommunication, et, dans leurs réponses, lui avoir donné le titre d'empereur. L'évêque de Paris fut autorisé à entendre la reine mère en confession, et à l'absoudre de ce péché, moyennant 1251.

(1) 7 janv. 1251. Ricord. Malesp., c. 144, p. 975.

1251. qu'elle se soumettrait à une pénitence salutaire (1). On montra moins de condescendance pour le comte Amédée de Savoie, dont la conduite équivoque mécontentait Innocent. Le métropolitain de Vienne et l'évêque de Gratianopolis se rendirent près de lui pour en exiger, dans le délai de deux mois, une réparation convenable, à défaut de laquelle il devait être frappé d'anathème, et ses États mis en interdit (2).

Le 19 avril 1251, le pape quitta enfin Lyon, qu'il habitait depuis plus de cinq ans. Pour éviter les embûches qu'on aurait pu lui tendre en Savoie, il descendit la vallée du Rhône, et coucha le premier jour à Vienne, où de grands honneurs lui furent faits. Le lendemain, il s'embarqua sur le fleuve jusqu'à Orange, puis il prit la route de terre par Marseille, Brignoles et la Ligurie. Sur son passage, la population accourait en foule pour recevoir la bénédiction pontificale; les cloches des églises étaient en branle, les rues jonchées de fleurs, les maisons tendues; l'air retentissait de chants, d'hymnes et d'acclamations. Depuis Nice, Innocent suivit, le long des montagnes de la côte, un chemin difficile, mais admirable par ses beautés pittoresques, et que sa situation a fait surnommer *la Corniche*. La commune de Gênes avait réparé les ponts et les plus mauvais passages de ce chemin, qui tantôt s'élevait sur des pentes taillées presque à pic au-dessus de la mer, et tantôt était couvert par la vague. La flotte entière de la république naviguait en

(1) Et injungas sibi pœnitentiam salutarem. (24 martii 1251, Reg., l. 8, n° 63, f° 94. — Lettres des Papes, t. 26, f° 94.)

(2) 9 junii. Ibid., l. 8, Cur., n° 74, f° 93. — L. des P., f° 113.

vue du rivage, afin d'empêcher toute surprise. Six semaines après son départ de Lyon, Innocent, exténué de fatigue, mais l'esprit satisfait et le cœur plein d'espérance, arriva enfin à Gênes dans les premiers jours de juin (1). On lui fit une entrée magnifique dans sa ville natale (2). L'archevêque et tout le clergé, qui l'attendaient en dehors des portes, le conduisirent processionnellement jusqu'au palais épiscopal, où il logea. Pour le garantir de l'ardeur du soleil, les principaux habitans portaient un dais en soie cramoisie, garni de crépines d'or, sous lequel le pontife se plaça. Le podestat, les juges, la noblesse et le peuple tout entier lui faisaient cortége. Les palais des riches étaient tendus de pièces de brocart; les maisons des artisans, de toiles ou de verdure. 1251.

Plusieurs évêques, des députés des villes guelfes, et la plupart des seigneurs de cette faction, s'étaient rendus à Gênes, pour y régler d'un commun accord les affaires du pays. Mais, au milieu des témoignages de respect prodigués au chef de l'Église dans cette occasion, Innocent put bientôt s'apercevoir que personne en Lombardie ne songeait à étendre la domination du Saint-Siége. Loin de se soumettre à son autorité, Lucques, Bologne, Modène, qui s'étaient emparées de terres dont la chambre pontificale réclamait la possession (3), ne paraissaient pas disposées à s'en dessaisir. La mort de l'empereur, au lieu de porter les

(1) Au registre d'Innocent, la première lettre écrite de Gênes est du V des ides de juin (9 juin 1251).

(2) Nicol. de Curbio, Vita Inn. IV, § 30.

(3) La Garfagnana, Argeleta et Carpi. (R. Inn., l. 8, n° 12.)

1251. esprits à la paix, n'avait fait que ranimer les haines et irriter les passions. Aussi, toutes les tentatives pour opérer un rapprochement entre les partis n'eurent-elles aucun résultat : les villes gibelines fermèrent l'oreille aux promesses, et résistèrent aux menaces. Ce ne fut pas moins vainement que l'évêque de Trévise et le prieur des dominicains de Mantoue offrirent, au nom du pape, de délier Eccelin de l'excommunication, s'il voulait faire acte d'obéissance envers l'Église. Comme on avait un extrême désir de gagner ce chef redoutable, à l'égard duquel la cour romaine avait usé de grands ménagemens, on lui accorda jusqu'au 1er août pour venir se justifier; et un sauf-conduit lui fut offert (1). Dans toute la Lombardie, les passions étaient déchaînées. A Gênes même, le peuple, excité par les Gibelins, s'ameuta en apprenant que le pontife, qu'on venait de combler d'honneurs, voulait s'emparer du couvent des dominicains, et y construire un vaste château flanqué de tours, qu'il destinait à l'habitation de sa propre famille (2). Innocent renonça à ce projet, et vers le 24 juin sortit de sa ville natale, qu'il ne devait plus revoir : son plan était d'aller à Rome le plus tôt qu'il pourrait, et de pénétrer ensuite dans le royaume de Sicile (3). Ici, du moins, les circonstances semblaient favorables à ses projets. Déjà Manfred et le marquis de Hohenbourg, général des troupes allemandes, se disaient prêts à obéir aux ordres de

(1) 8 junii. Reg. Inn., l. 8, n° 75, f° 94. — L. des P., f° 117.

(2) Costo, Istor. d'Inn. IV, p. 77.

(3) Nicol. de Curbio, § 30.

l'Église romaine (1). Peut-être ne voulaient-ils que gagner du temps : mais on croit facilement ce qu'on désire ; et le pontife, transporté de joie, ne tarda guère à envoyer au cardinal Capoccio, son légat en Sicile, l'autorisation de leur concéder des fiefs, après qu'ils auraient fait serment entre ses mains. Les seigneurs de la puissante maison d'Aquino, et entre autres les comtes de Caserte et d'Acera, tous deux gendres de Frédéric, avaient mis sous la protection du Saint-Siége eux, leurs familles et leurs biens. Enfin, des députations avaient porté aux pieds du pape le vœu des habitans de Naples et de Capoue, qui l'appelaient au milieu d'eux. A cette occasion, il promit expressément de maintenir intactes les franchises de ces villes, et d'y en ajouter de nouvelles. Pour ne point laisser de doutes sur ses intentions libérales, il fit, avant de quitter Gênes, délivrer aux Napolitains un titre authentique qui leur reconnaissait le droit d'élire un podestat, de publier des réglemens ; en un mot, de jouir des libertés municipales, et de tous les priviléges attribués aux communes du patrimoine de Saint-Pierre (2). Cette concession les attacha à l'Église. Mais, malgré le désir d'Innocent de mettre à profit les dispositions favorables qu'il croyait trouver dans tout le sud de la Péninsule, les

1251.

(1) Mediol., 1° aug. 1251. Volunt ad mandatum nostrum et Ecclesiæ devotionem redire. (Ep. Inn. IV ad legatum, in Reg., l. 9, n° 345, f° 171.) — Ann. Eccl., 1251, § 43.

(2) In assumendis potestatibus, et statutis edendis ac aliis, quam fideles nostri de patrim. B. Petri habere noscuntur. (Januæ 22 jun., l. 9, n° 77, f° 95.) — L. des P., t. XXVI, f° 125.

1251. vives instances du cardinal Ubaldini et de Montelongo, ses légats, le décidèrent à ajourner cette affaire. Ils mettaient sous ses yeux les déchiremens de la Lombardie, et tenaient pour certain que sa présence, si elle n'y rétablissait une paix générale, procurerait du moins de grands avantages au Saint-Siége. Dans cet espoir, il se rendit d'abord à Alexandrie, d'où, traversant les terres du marquis de Montferrat, il passa le Pô au-dessus de Casal. Durant le voyage, il eut la satisfaction de détacher du parti gibelin le comte Amédée de Savoie, ce zélé partisan de Frédéric, qui fut absous de l'excommunication par l'évêque d'Assise, et bientôt après épousa une nièce d'Innocent. A Milan, où le pape arriva le 7 juillet, on lui fit une réception plus magnifique encore qu'à Gênes. Magistrats, nobles, artisans, étaient allés l'attendre bien au delà des portes. Suivant un témoin oculaire, le nombre des ecclésiastiques et des moines du diocèse ne s'élevait pas à moins de quinze mille (1). La foule fut si grande, qu'elle occupait, le long du chemin de Verceil, un espace de plus de trois lieues. De tous côtés s'élevaient des tentes, remplies de bateleurs, de vivandiers, de marchands forains. Le pape, monté sur une haquenée blanche, et précédé de trois cardinaux et du patriarche de Constantinople également à cheval, entra dans la ville au son de toutes les cloches. Pour qu'il ne fût point pressé par la multitude, on l'avait placé sous une machine en forme de dais, construite

(1) Usque ad XV millia ascendebat. (N. de Curbio, § 30.)

en charpente, ornée de verdure, de drap de soie écarlate, et de crépines d'or; elle était portée tour à tour par les principaux gentilshommes. On remarquait dans le cortége mille enfants choisis parmi les meilleures familles, et coiffés de mitres de papier, sur lesquelles la figure d'Innocent était représentée (1). Pendant toute une semaine, le chef de l'Église tint une grande cour au monastère de Saint-Ambroise, où il était logé; puis il aida la commune à prendre Lodi, ville confédérée, avec Pavie et Crémone, contre les Guelfes. Mais, malgré les assurances qu'il avait reçues de ses légats, des obstacles insurmontables l'empêchèrent de parvenir à ses fins; et quand, après un séjour de plus de deux mois, il voulut poursuivre sa route, les Milanais lui réclamèrent de grosses sommes dépensées par eux depuis le commencement de la guerre, pour soutenir les intérêts du siége apostolique. Il s'en délivra comme il put, avec de belles paroles et un peu d'argent: trop heureux d'apaiser le peuple, et de sortir de ce mauvais pas. Pour éviter les communes gibelines, il fit un détour, et se dirigea par Brescia, Mantoue, Ferrare et Bologne, prêchant dans chaque ville contre l'hérésie qui pullulait, et sollicitant les Guelfes de s'unir plus étroitement à la cause de l'Église. Partout une entrée triomphale l'attendait; partout il prodiguait les promesses et les bénédictions. Mais, au milieu de tant d'hommages, personne n'offrait de l'aider à soumettre le royaume de Sicile, ce but essentiel de ses démarches. Une foule immense lui faisait cortége; les milices l'accompagnaient, les bannières s'abaissaient

1251.

(1) Nicol. de Curbio, § 30; Annal. Mediol., c. 23, p. 655.

1251. devant lui ; chacun tombait à genoux dès qu'il paraissait; puis, au lieu de lui donner de l'argent, on lui en demandait. Ayant été averti que s'il entrait à Rome, le peuple de cette capitale, mécontent de sa longue absence, l'obligerait à payer de fortes indemnités, il n'eut garde de se mettre *dans la gueule du lion;* et, après un voyage long et pénible, il s'arrêta le 3 novembre à Pérouse, où provisoirement il établit sa demeure(1). Sans perdre de temps, il s'y appliqua à attirer les peuples de la Pouille et de la Sicile dans le parti de l'Église. Mais, depuis six mois, les événemens de ce royaume trompaient ses espérances. Si quelques nobles et plusieurs villes avaient embrassé ouvertement sa cause, beaucoup d'autres ne lui donnaient aucun signe d'adhésion. Manfred, loin de se soumettre comme il l'avait annoncé, poursuivait vigoureusement les rebelles, et faisait reconnaître dans presque tout le royaume les droits légitimes de son frère.

Pendant que ces choses se passaient, un fait inattendu suscitait de nouveaux embarras au souverain pontife : Conrad, roi des Romains, venait d'arriver en Lombardie. On s'étonnera sans doute de voir le fils de Frédéric quitter l'Allemagne, lorsque tant de soins semblaient l'y retenir; mais si, depuis la bataille d'Oppenheim, ses affaires étaient devenues plus mauvaises, celles de Guillaume, son antagoniste,

(1) Matth. Paris, p. 783 et 793.

Voici l'itinéraire du pape : Le 29 juin, à Alexandrie; le 7 juillet, à Milan; le 21 septembre, à Brescia; le 4 octobre, à Ferrare; le 9, à Modène; le 10, à Bologne; le 28, à Césène; le 1er novembre, à Faenza; le 3, à Pérouse.

ne s'étaient point améliorées. Ce dernier voyait encore une fois son trésor vide, et sollicitait vainement les seigneurs attachés à son parti de lui donner les secours indispensables au succès de son entreprise. Dans l'une comme dans l'autre faction, l'autorité impériale, réduite à l'impuissance, tombait dans le mépris; les nobles et les prélats qui composaient la diète germanique, loin de relever le pouvoir, sacrifiaient de plus en plus les droits et l'indépendance de l'empire à leurs propres intérêts. Dans cette situation, Conrad, d'après les conseils du duc de Bavière, n'hésita pas à s'éloigner momentanément d'un pays où rien de décisif ne pouvait avoir lieu de longtemps. Plein de l'espoir que, s'il revenait de la Sicile riche et victorieux, il triompherait aisément de ses ennemis soit par des présens, soit à force ouverte, ce prince vendit une partie de ses biens héréditaires situés en Souabe et en Alsace, engagea plusieurs châteaux au duc de Bavière; et, avec l'argent qui en provint, eut bientôt une armée (1). Au mois d'octobre 1251, il laissa la reine Élisabeth enceinte à Landshutt; et, se dirigeant par Inspruck et la vallée de l'Adige, il arriva sans obstacles à Vérone. Eccelin de Romano, que toutes les avances d'Innocent n'avaient pu détacher du parti gibelin, beaucoup de nobles, et les milices de Padoue et de Vicence, l'y attendaient (2). 1251.

(1) Entre autres terres, il engagea au duc Othon les châteaux de Vlorz et de Parkstein pour 3,000 marcs et 400 livres, monnaie de Ratisbonne. (Octob. 1251.) *Voyez Monum. Boïca*, t. 30, *Dipl. imp.*, n° 794, p. 319.

(2) Chron. Veronense, p. 635, D.

1251. On lui rendit les honneurs dus au chef de l'empire; chacun promit de le défendre envers et contre tous, sans même excepter le chef de l'Église. Pour se concerter sur les opérations de la guerre, un parlement général fut indiqué à Goïto, bourg du territoire mantouan, où les empereurs avaient coutume de tenir leurs cours plénières. Choisir pour cette assemblée un lieu au pouvoir des Guelfes, c'était à la fois braver la faction ennemie, et montrer jusqu'à quel point on tenait aux usages consacrés par le temps. Les podestats de Crémone, de Pavie, de Plaisance, de Reggio, et des autres communes gibelines, y conduisirent leurs milices. Les conférences durèrent quinze jours. La situation des affaires en Lombardie ne permettait pas de fournir au roi des Romains de grands secours pour son expédition dans l'Italie méridionale; mais on promit de contenir les villes guelfes, pendant que les troupes impériales dompteraient les rebelles du royaume. La diète congédiée, Conrad retourna à Vérone. Comme il n'aurait pu traverser l'Italie sans livrer une suite de combats qui eussent promptement détruit son armée, il avait fait venir des vaisseaux siciliens et pisans qui l'attendaient à Porto-Pirano, près de Trieste. Manfred avait envoyé seize galères, Pise un nombre presque égal; et, pour compléter les transports, on loua des bâtimens vénitiens et dalmates. Le roi des Romains s'embarqua le lundi 11 décembre, avec les troupes à sa solde (1). Après une courte traversée, une partie de l'escadre jeta l'ancre à Pes-

(1) Petri de Vineis Epist., l. III, n° 77, t. II, p. 514.



cara, port de l'Abruzze, voisin de la frontière ecclé- 1251.
siastique : le vaisseau monté par Conrad entra heureusement à Siponte, au pied du mont Gargano, en Capitanate (1).

Les affaires de l'État avaient été conduites par Manfred avec une habileté qu'on ne devait pas attendre d'un prince aussi jeune. Au moyen de faibles ressources, il avait su comprimer la rébellion d'un grand nombre de villes, retenir les feudataires dans le devoir, et faire face aux besoins d'une situation très-critique. Pour l'intelligence des faits qui vont suivre, il est nécessaire ici de rétrograder jusqu'à la mort de Frédéric II, et de mettre sous les yeux du lecteur les principaux événemens qui, depuis lors, s'étaient succédé dans le royaume de Sicile.

Si on se souvient de la disposition des esprits quand l'empereur cessa de vivre, on s'attend déjà à voir les provinces livrées à une grande agitation. De toutes parts, en effet, les ambitieux et les mécontens ourdissaient des trames; les liens de l'obéissance, serrés par la crainte bien plus que par l'affection, se relâchaient. Les grands conçurent des espérances coupables; les prêtres et les moines reprirent courage, et recommencèrent à prêcher la sédition; la bourgeoisie, accablée sous le poids des taxes, se flatta de l'espoir d'obtenir des libertés municipales que ses rois avaient refusées, et que le pape lui promettait. Bientôt des mouvemens séditieux éclatèrent des deux côtés du Phare. Après avoir envoyé le jeune

(1) Matteo di Gioven., § 39. — Jamsilla, p. 505.



1251. prince Henri en Sicile, en lui donnant Pierre Ruffo de Calabre pour conseiller et surveillant (1), ainsi qu'il a été dit plus haut, Manfred réunit à Troja en Capitanate les troupes allemandes sous un officier qui, du temps de l'empereur, avait fait preuve de zèle; mais, peu de jours après, ces mêmes mercenaires vinrent en armes réclamer leurs soldes arriérées, bien qu'ils sussent que le prince était dépourvu d'argent (2). La menace d'un châtiment exemplaire fit rentrer les chefs dans le devoir, et on calma les soldats avec des promesses. Rassemblant ensuite ses forces disponibles, Manfred se mit à leur tête, et prit le chemin de la Terre de Labour, province presque entièrement gagnée à l'Église romaine, et où plusieurs villes étaient sur le point de se mettre en révolte ouverte. A son arrivée à Montefuscolo le jour des Rois, il apprit en effet que Naples, Capoue, Avellino, venaient d'abattre la bannière de Souabe, et que le mouvement s'étendait jusqu'à la frontière pontificale. Naples était le foyer de l'insurrection, et, pour l'apaiser, il fallait se hâter de ramener cette ville à l'obéissance : mais elle avait des remparts formidables, une population nombreuse la défendait, on manquait de machines pour en faire le siége; et si on échouait dans une entreprise semblable, comment se relever d'un si grand échec? Ces motifs décidèrent le prince à tenter la voie des négociations, pendant que lui-même réduirait ailleurs les partisans du pape. Le

(1) Erat ejus consiliarius et custos. (Barth. Scriba, p. 517.)
(2) Quem sciebant tunc pecuniam non habere. (Jamsil., 499.)

comte de Caserte, son beau-frère, comptait de nombreux amis dans la ville, et y fut envoyé muni des pouvoirs nécessaires. Le marquis d'Hohenbourg conduisit une partie de l'armée contre Avellino et le pays de Bénévent; Manfred, avec le reste, retourna dans la Pouille. 1251.

Il se rendit d'abord à Andria, où sa présence rétablit l'ordre un instant troublé; de là il passa à Foggia, dont les habitans s'étaient réunis, au son de la cloche, pour établir une commune. Déjà ils avaient mis dehors les officiers royaux, et élevé une forte enceinte de palissades autour de la ville. Le prince fit une marche forcée pendant la nuit, surprit les rebelles, qui ne s'étaient pas attendus à cette visite, et les obligea de se rendre à discrétion. Des députés de la bourgeoisie vinrent implorer la clémence du vainqueur; les femmes, échevelées, et portant des croix à la main, se jetèrent à ses pieds en criant miséricorde. Manfred, naturellement généreux, pardonna; et quoiqu'il sentît la nécessité de se montrer sévère pour effrayer les villes voisines, il se contenta d'exiger une forte amende, et de détruire les retranchemens de Foggia (1).

Cependant l'espoir d'un affranchissement prochain des communes germait dans tous les cœurs. La bourgeoisie de Barletta fit à son tour une conjuration, et élut des magistrats municipaux. Manfred reconnut qu'en peu de temps la révolte éclaterait dans toute la Pouille, s'il ne se hâtait de comprimer ce désir géné-

(1) Jamsilla, Hist., p. 500 et 501.

1251. ral d'innovation (1). Il courut à Barletta, dont les portes se fermèrent devant lui. Ses parlementaires, porteurs de paroles de paix, furent reçus à coups de flèches; et, du haut des remparts, les habitans lancèrent une grêle si épaisse de projectiles de toutes sortes, que les troupes royales n'osaient s'avancer trop près. L'intrépide Manfred, apercevant l'hésitation des siens, se met à leur tête, fait briser une porte, et entre un des premiers dans la place, qu'il gagne par son audace. Soldats et officiers ne revenaient pas de leur surprise en voyant un adolescent élevé dans les délices du palais, et sans aucune expérience de l'art militaire, donner aux plus hardis l'exemple de la valeur, et, dès la première occasion, faire preuve d'un coup d'œil juste et rapide, qui le rendait digne du commandement. « La » main de Dieu, disaient-ils, est avec ce digne fils » de l'empereur, et le réserve sans doute pour de » hautes destinées (2). » A partir de ce jour, les troupes le suivirent avec confiance. Il fit démanteler Barletta, et cette mesure retint le reste de la Pouille dans la soumission. Les seigneurs, qui s'étaient flattés d'exercer le pouvoir sous le nom du régent, perdirent cette espérance; les partisans du pape tremblèrent, et la tranquillité reparut dans les provinces orientales du royaume.

Cette expédition terminée en moins d'un mois,

(1) Considerans quod fere omnes majores civit. Apuliæ conjurationis illius consciæ, vel participes essent. (*Ibid.*, p. 502, C.)

(2) Manus Domini est cum illo. (Jamsilla, p. 503, A.)

Manfred, voyant la paix rétablie de ce côté, tourna tous ses efforts contre la Terre de Labour. De Montefuscolo, où il revint le 12 février, il envoya des détachemens de Sarrasins dans les provinces voisines. Les uns occupèrent des châteaux forts en Basilicate; d'autres, les fiefs du comte Roger de San-Severino, jeune seigneur âgé de seize ans, et nouvellement uni par le mariage à une proche parente du pape. Manfred lui-même fit sa jonction avec le marquis Berthold, qui, après avoir rasé les murs d'Avellino, s'était emparé des principaux passages des montagnes. 1251.

Les offres pacifiques faites par le comte de Caserte aux Napolitains n'avaient pas été écoutées. « Nous » sommes fatigués outre mesure, avaient-ils répondu, de vivre sans cesse sous le poids de l'ex» communication. Dites au régent que quiconque se » présentera à Naples sans l'investiture pontificale n'y » sera pas admis. » Capoue suivit cet exemple. C'était déclarer la guerre : Manfred se porta en avant, et commença les hostilités.

Aversa, située à huit milles de Naples, et à pareille distance de Capoue, gardait encore une fidélité que les menaces des deux villes rebelles pouvaient rendre précaire. On y plaça une forte garnison. Nola fut prise d'assaut, le territoire capouan dévasté. L'armée royale dressa ensuite ses tentes entre le Vésuve et Naples, dans l'espoir d'attirer l'ennemi en rase campagne. A cet effet, la cavalerie sarrasine parcourut la belle plaine de Campanie, brûlant les habitations, enlevant les troupeaux, coupant les arbres, et livrant tout au pillage sous les yeux des Napolitains, qui n'osaient

1251. s'aventurer hors de leurs murailles. Au bout de quelque temps, Manfred, voyant ces provocations inutiles, essaya un autre moyen. Il porta son camp du côté de Pouzzoles, dans un canton désert, dépourvu de ressources, et d'où émanent des vapeurs sulfureuses qui en rendent le séjour insupportable. Les anciens y avaient placé l'entrée des enfers. En choisissant une position mauvaise, dominée de toutes parts, et où on ne trouvait ni eau ni fourrages, le prince se flattait que le général des insurgés, le voyant ainsi resserré entre la mer et les montagnes, voudrait l'y surprendre. Mais, durant trois jours, il l'attendit en vain; et, ce temps écoulé, il fallut chercher un pays plus fertile. Pendant le reste de l'été, la plaine de Campanie fut le théâtre d'une guerre de dévastations; et, aux approches de l'équinoxe, Manfred renonça à une entreprise dont il ne pouvait venir à bout qu'en y employant de plus grandes forces. Il parcourait les deux principautés et le val de Vulturne, affermissant partout l'autorité royale, quand une lettre lui apprit les événemens de la haute Italie et l'arrivée prochaine de Conrad. Passant alors dans la Pouille, il y rassembla les vaisseaux dont son frère avait besoin (1).

Telle était la situation des choses quand le roi des Romains prit terre à Siponte. Les provinces lui obéissaient, à l'exception de quatre villes, Naples, Capoue, Aquino et Sora, dont les deux dernières, situées à l'extrémité du royaume, vers la frontière pontificale, n'avaient pu être attaquées, faute de temps. Manfred,

(1) Matteo di Giov., § 35-39. — Jamsilla, p. 503-505.

avec de faibles ressources, venait de faire bien au 1251.
delà de ce qu'on devait espérer de lui dans la position difficile où le plaçait la mort de l'empereur. Conrad, qui ne s'était point flatté d'un résultat si heureux, en témoigna une vive joie. Non content de donner à son frère des marques éclatantes d'amitié, il lui confirma la dignité de grand connétable, et voulut que chacun le considérât comme son lieutenant, ou plutôt comme un autre lui-même (1). Suivant l'usage, on avait préparé un riche baldaquin pour recevoir le monarque à son débarquement. Il y fit placer Manfred à sa droite, et tous deux marchèrent ainsi depuis le port jusqu'à la ville, suivis par les barons, qui leur faisaient cortége, au milieu d'une foule immense de peuple accourue de toute la province pour voir le nouveau souverain.

Mais deux hommes si différens de caractère et 1252.
d'humeur ne pouvaient longtemps rester en bonne intelligence. Conrad, élevé dans les mœurs allemandes, entouré de complots dès le berceau, croyait voir partout de faux amis prêts à le trahir. Son humeur était sombre, ses discours sévères, son esprit soupçonneux, son cœur peu ouvert à de douces affections. Inférieur en tout à son frère, qui semblait être fait pour commander bien plus que pour obéir (2), il reconnaissait avec chagrin sa propre infériorité. Les sei-

(1) Fecitque eum sibi in regno secundum. (Jamsilla, p. 505.) Tutini (*de Contestab. Regni*) rapporte un titre du 27 janvier 1256, dans lequel Manfred prend la qualité de *balivus regis Conradi et comestabulus.*

(2) Recipit rex, quod homo esset magis dominandi quam obsequendi conditione dignus. (*Ibid.*, p. 505, C.)

1252. gneurs allemands, venus à la suite du roi, irritaient encore ses soupçons par leurs discours perfides. Ils avaient facilement démêlé le trouble de son âme; et, dans l'espoir de perdre les parens maternels de Manfred, dont ils étaient jaloux, ils accusèrent en secret le prince lui-même d'aspirer au trône. Conrad devint tout à coup froid et réservé. Bientôt, pour mettre son frère hors d'état d'avoir un parti, il résolut de le priver de ses biens, en évitant toutefois d'agir trop ouvertement, dans la crainte de le pousser à la révolte. Un jour donc, il lui parla de son désir de révoquer les donations faites par l'empereur Frédéric à son lit de mort; ajoutant que, pour prévenir la résistance des barons, il faudrait qu'il donnât l'exemple d'une soumission complète à la volonté royale. Conrad lui demandait en conséquence de résigner spontanément entre ses mains le fief de Sant'-Angelo et la ville de Brindes, qui dépendait de la principauté de Tarente. Manfred, depuis qu'il était chargé de la conduite des affaires, avait étudié les hommes, et appris à ne point se laisser pénétrer. Il dissimula son mécontentement; et quoique profondément blessé de voir ses services payés d'ingratitude, il renonça, sans un mot de plainte, aux fiefs qu'on lui redemandait (1).

Non content de ce premier succès, le roi reprit tour à tour les biens de l'apanage de son frère. Ce fut d'abord le comté de Gravina, puis celui de Tricarico, et enfin tous les autres, à l'exception de la principauté de Tarente, qu'on lui laissa dépouillée de ses

(1) Jamsilla, p. 505, D.

mouvances. Bien plus, pour que le prince n'en pût tirer de subsides, le fisc imposa sur ses sujets une collecte exorbitante. La juridiction criminelle qui lui avait été dévolue par une grâce spéciale de l'empereur lui fut retirée, et, comme les simples feudataires, il ne conserva que le droit de juger les causes civiles. Manfred supportait ces injustices avec résignation. Déjà habile dans l'art de feindre, il ne montrait ni humeur ni mécontentement, remplissait avec exactitude les devoirs de connétable, suivait le roi à la guerre, et témoignait un grand zèle pour son service. On remarqua même que chaque fois que Conrad montait à cheval, le prince s'empressait de lui tenir l'étrier (1). Mais ces soins assidus, cette obéissance passive, loin de dissiper les inquiétudes du monarque, semblaient bien plutôt les accroître. Les oncles maternels de son frère possédaient de grands biens, et pouvaient appuyer les vues ambitieuses qu'il lui supposait. Tous furent exilés. Les Lancia, les d'Anglano, les Malecta, leurs femmes, leurs enfants, se retirèrent en Grèce près de l'impératrice Anne, épouse de Vatace et sœur de Manfred. Comme on les trouvait encore trop voisins de l'Italie, le marquis Berthold fut envoyé près du souverain des Grecs pour demander leur éloignement de cette cour; ce qui fut accordé (2). 1252.

Le 25 mars 1252, jour de l'Annonciation de la Vierge, la reine Élisabeth, restée grosse à Landshutt, accoucha d'un fils. Cet événement combla les vœux de Conrad, et lui parut une faveur signalée du ciel.

(1) Sabæ Malaspinæ Rer. Sicul., l. I, c. 4, p. 790.

(2) Jamsilla, p. 506, C.

1252. Les Gibelins furent dans la joie ; des espérances trompeuses environnèrent ce berceau, qui était celui de l'infortuné Conradin (1). De ce moment, les yeux fascinés du roi parurent envisager les choses sous un aspect nouveau ; il songea aux moyens d'assurer le trône impérial à l'héritier de tant d'illustres empereurs, et, pour lui aplanir les voies, il essaya de pacifier ses différends avec la cour romaine. Mais il avait dans Innocent IV un adversaire d'une fermeté inébranlable, et qui voyait dans la ruine de la maison de Souabe le salut de la papauté. Loin donc d'avoir compassion d'un enfant issu de cette race proscrite, l'implacable pontife, dans sa pensée intime, comprenait déjà Conradin dans l'arrêt porté contre la famille de Hohenstaufen. Il aurait cru, en l'épargnant, préparer de mauvais jours à ses successeurs, et retomber dans la même faute qu'Innocent III avait faite en réchauffant dans le giron de l'Église Frédéric II, ce prince qui, par la force des choses, devait être l'adversaire le plus dangereux du siége apostolique. Moins que jamais, d'ailleurs, le pape n'était disposé à abandonner ses projets sur le royaume de Sicile. Depuis son arrivée à Pérouse, il employait toutes sortes de moyens pour s'y former un puissant parti. Il écrivait directement à cet effet aux comtes de Caserte et d'Acerra, aux évêques, aux principaux barons, pendant que les moines, ses agens actifs, travaillaient à remuer l'esprit de la noblesse et de la bourgeoisie (2). Il confé-

(1) Chron. Augustense, ap. Struvium, t. I, p. 529.
(2) Reg. Inn. IV, 1251, l. 9, n[i] absunt, f° 171.

rait des fiefs, octroyait des priviléges aux villes, s'attribuant ainsi les prérogatives d'une souveraineté directe. Marco Zanni, le fils de l'ancien doge de Venise, avait épousé une petite-fille du roi Tancrède. Le pape lui rendit le comté de Lecce, cet ancien apanage de l'infortuné Guillaume III (1). Non content des promesses déjà faites aux Napolitains et aux habitans de Capoue, la chancellerie romaine, pour les exciter de plus en plus à la rébellion, prenait l'engagement de les séparer pour toujours de la monarchie sicilienne; et voici en quels termes cette assurance leur était donnée : « Voulant, d'après votre requête, accorder une » protection efficace à la ville de Naples, cette cité justement célèbre dans toute l'Italie par la pureté de » sa foi et son dévouement à la sainte Église, nous » avons décidé, après avoir pris l'avis de nos frères, » que ladite ville appartiendrait à perpétuité au siége » apostolique, au même titre que les terres de la Cam» pagne et de la province maritime (2). Nous ou nos » successeurs ne pourrons en aucun temps céder Na» ples, son territoire, ses priviléges, à qui que ce soit, » empereur, roi ou prince. Afin que vous profitiez » pleinement des bienfaits de l'Église, autorisation » vous est donnée d'élire des podestats, pourvu qu'ils » nous soient fidèles et dévoués; de publier des sta» tuts et règlemens qui ne portent aucune atteinte 1252.

(1) Perusii, 1251. Reg. Inn., l. 9, n° 124, f° 130.

(2) Ita quod R. Eccl. semper absque ullo medio retinens illam sibi, sicut terram Campaniæ vel maritimæ nunquam eam cuiquam concedat... Perusii, 13 dec. 1251. Reg. Inn., l. 9, n° 148, f° 134. — Rayn., § 39-42. — Lettres des Papes, f° 163.

1252. » aux droits et libertés ecclésiastiques. Vous jouirez » de toutes les franchises dont les habitans du patri- » moine de Saint-Pierre sont en possession. De plus, » nous renouvelons, par notre grâce spéciale, les » bonnes coutumes établies autrefois dans votre ville, » et observées jusqu'au temps où l'ex-empereur Fré- » déric, cet émule de Pharaon pour la dureté, d'Hé- » rode et de Néron pour l'impiété et la barbarie, a » publié son code de lois. Nous ratifions enfin les or- » donnances rendues depuis la mort dudit ex-empe- » reur par les nobles et les bourgeois de Naples, en » vue du bon état de la ville, et pour y faire triompher » l'honneur du Saint-Siége. » Ces concessions, et la promesse de fournir aux rebelles des secours de toute espèce, les avaient encouragés à ce point, qu'après avoir tenu tête à Manfred, ils se préparaient à se défendre contre toutes les forces du roi. On se demande si, au point où les choses en étaient venues, Conrad pouvait sérieusement se flatter d'amener le pape à signer une paix sincère? En proposant de renouér des négociations rompues depuis longtemps, ne voulait-il pas bien plutôt mettre le tort d'un refus du côté de la cour romaine, et, par une soumission plus apparente que réelle, tourner en sa faveur l'opinion publique? Cette opinion ne manque pas de vraisemblance; mais, quoi qu'il en puisse être, l'archevêque de Trani, Barthélemi d'Hohenbourg, l'un des frères du marquis Berthold; Gauthier d'Ocra, chancelier du royaume, et plusieurs autres personnages de marque, furent, sur ces entrefaites, envoyés à Pérouse avec mission d'assurer le pontife de l'obéis-

sance du roi, et de son désir de lui complaire en toutes 1252.
choses (1). On les accueillit avec honneur; Innocent les reçut en audience publique, et écouta leurs propositions. Mais quand il les entendit demander que leur maître fût reconnu pour successeur légitime de son père tant à l'empire qu'au royaume de Sicile, il répondit qu'une telle prétention était inadmissible : suivant lui, la déchéance prononcée au concile de Lyon avait privé Frédéric et ses descendans de toute espèce de droit à la dignité souveraine. En congédiant ces envoyés, il ajouta que, loin de se laisser prendre à des promesses trompeuses, comme il ne voyait que ruse et duplicité dans la conduite de Conrad, il le tenait à bon droit ennemi déclaré de la sainte Église. A la suite de cette démarche, les deux partis, plus que jamais aigris, s'imputèrent l'un à l'autre les crimes les plus odieux et les moins prouvés. On sait que Renaud, l'unique fils du marquis d'Este, était depuis plus de douze ans gardé comme otage dans un château de la Pouille. Il y mourut, et on répandit le bruit qu'à la suggestion d'Eccelin, Conrad l'avait fait périr par le poison (2). Les Guelfes attribuèrent également à ce prince la mort de son neveu Frédéric de Souabe, l'aîné des enfans de l'ex-roi des Romains Henri, auquel l'empereur avait légué par son testament le duché d'Autriche, et 10,000 onces d'or qu'on ne lui paya jamais. A son tour, le roi, qui était tombé ma-

(1) Se dicebat velle mandatis Eccl. humiliter obedire. (Nic. de Curbio, § 31.)

(2) Mandato ipsius regis venenatus est. (Chron. Veronense, p. 635, D.)

1252. lade pendant les négociations, se crut empoisonné par les agens du pape (1), et en conçut une indignation profonde. La lutte devint de plus en plus violente : comme toujours, elle fut dans le royaume un signal de poursuites nouvelles contre les partisans du Saint-Siége, et surtout contre les moines, ses agens les plus actifs. A cette occasion, le chapelain d'Innocent, écrivain passionné de la vie de son maître, prétend que la cruauté de Conrad surpassait à un tel point celle de Frédéric, qu'aux yeux de bien des gens ce dernier aurait pu paraître un saint (2).

On était en été, et le roi avait hâte d'ouvrir la campagne. Il rassembla ses Allemands, mit sur pied les Sarrasins, et appela les barons sous l'étendard royal. Manfred accourut des premiers, conduisant à sa suite plus de soldats qu'il n'en devait fournir, d'après ses titres d'investiture. La plupart des feudataires obéirent à l'ordre du souverain. La puissante famille d'Aquino, qui, après la mort de l'empereur, avait fait au pape des offres de soumission, se divisa. Les comtes d'Acerra et de Caserte suivirent la fortune du monarque; ceux de Fondi, d'Aquino et de Sora se rangèrent du côté de l'Église. Ces derniers ayant entraîné dans leur rébellion les villes de Sessa, de San-Germano et d'Arpino, tinrent tout le pays entre le Garigliano et le Vulturne. Ils liaient ainsi les États pontificaux à Naples et à Capoue, ce qui rendait facile le ravitaillement de ces deux places. On résolut de les attaquer

(1) Matth. Paris, p. 808 et 813.
(2) Nicol. de Curbio, § 31.

les premiers. L'armée, nombreuse et bien pourvue de l'attirail nécessaire, traversa la Capitanate et le comté de Molise. Au mois d'août 1252, elle occupait San-Germano; et, vers les premiers jours du mois suivant, elle attaquait les deux comtés d'Aquino et de Sora. Les terres des rebelles furent ravagées, leurs forteresses prises; on usa envers eux d'une extrême rigueur. Après avoir employé deux mois entiers à réduire cette frontière sans que le pape eût fait de grands efforts pour la défendre, Conrad, précédé par la terreur, revint sur ses pas, et, vers la Saint-Martin, menaça Capoue d'un siége. Un découragement si profond avait gagné les citoyens, que, malgré les grands bienfaits qu'ils attendaient de la cour romaine, ils ouvrirent leurs portes à la première sommation. 1252.

Les choses se passèrent tout autrement à Naples, ville bien fortifiée, dont l'investissement du côté de terre fut complet le 1er décembre (1). Le roi, qui s'était procuré de l'argent au moyen d'un emprunt fait à Sienne, n'avait épargné aucune dépense pour assurer le succès de son entreprise. De leur côté, les Napolitains, comptant sur les secours qu'on leur promettait du dehors, se préparaient à une résistance vigoureuse. En tombant entre les mains de Conrad, ils craignaient, non sans motifs, de perdre leurs institutions municipales, et de devenir la proie des Sarrasins et des mercenaires allemands. Les nombreux bannis du royaume et beaucoup de mécontens, sous

(1) Diurnali di Matteo di Giovenazzo, § 42.

1252. les ordres de San-Severino, s'étaient jetés dans la ville, où ils augmentaient, par des discours pleins d'emportement, l'irritation du peuple et de la bourgeoisie. Dès l'année précédente, les campagnes voisines avaient été si complétement dévastées par les troupes de Manfred, qu'il n'y restait plus rien à prendre ou à détruire. Comme l'hiver s'opposait aux travaux du siége, on se borna, en attendant la saison favorable, à faire occuper tous les passages, afin d'empêcher l'introduction des subsistances dans la place. Mais le port n'était pas fermé, et chaque jour de petits bâtiments côtiers, expédiés de Civita-Vecchia et de Terracine, y débarquaient des provisions de toute espèce.

Non content de fournir aux insurgés du royaume des vivres et de l'argent, le pape s'appliquait à susciter, partout à la fois, de fâcheuses affaires au roi des Romains, afin de le contraindre à abandonner le siége de Naples. Déjà les cardinaux d'Albano et de Saint-Eustache avaient été envoyés en Toscane avec mission d'y rétablir la paix entre les républiques, ou, en d'autres termes, de ramener les villes du parti impérial à celui de l'Église (1).

En Lombardie, on cherchait de nouveau à détacher Eccelin de la faction gibeline; et à cet effet de grandes garanties lui étaient offertes s'il voulait se rendre à Pérouse, et faire serment au Saint-Siége (2). En Alle-

(1) 26 aug. R. Inn., l. 10, n° 7, Cur., f° 305. — Rayn., § 3.

(2) Reg. Inn., l. 9, n^us abest, f° 172. — Lettres des Papes, f° 132.

magne, le pape recommandait de tenir la main à une 1252.
complète exécution des sentences portées contre Conrad, et donnait l'approbation pontificale à un décret de Guillaume de Hollande, qui privait le premier de ces deux princes du duché de Souabe et de ses autres biens (1). Il renouvela l'annulation, prononcée dès avant la mort de l'empereur, des lois, ordonnances et arrêts rendus par Frédéric II avant ou depuis sa déposition, soit même par ses prédécesseurs, au préjudice des libertés ecclésiastiques et de la juridiction du Saint-Siége en Sicile, les déclarant nulles et non avenues, et faisant défense expresse d'y obéir (2). Ces mesures ne pouvaient qu'augmenter la confusion qui régnait des deux côtés des Alpes. Au
mois de janvier 1253, comme le blocus de Naples se 1253.
resserrait de plus en plus, le nonce pontifical sortit de la ville, et se rendit à la tente royale, où, parlant au nom du chef de l'Église, il sollicita Conrad de se montrer indulgent pour les assiégés. « Le pape » ferait mieux, répondit le prince avec brusquerie, » de réprimer, comme il le devrait, ses agens à tête » rasée (3). » Il désignait ainsi les moines mendians. L'hiver s'écoula sans événemens bien remarquables. Les Napolitains firent plusieurs sorties qui n'eurent aucun résultat, et envoyèrent à diverses reprises à Pérouse pour solliciter des secours plus efficaces.

(1) 20 jul. et 27 novembr. 1252. R. Inn., l. 10, n°s 251, 446, f°s 221, 239.

(2) Irritas omnino decernimus et inanes. (23 aug. 1252. R. Inn., l. 10, n° 9, f° 306.) — Rayn. 1252, § 1.

(3) Diurnali di Matteo di Gioven., § 43.

1253. Mais les affaires d'Innocent s'embrouillaient de plus en plus; les députés revinrent riches de promesses, et les mains vides d'argent (1). Le jour de Saint-Marc (25 avril), le roi, fatigué d'une résistance qui durait depuis plus de cinq mois, ordonna un assaut général. Outre plusieurs machines propres à battre les murs en brèche, il avait fait construire des mangonneaux qui causaient de grandes pertes aux assiégés. La ville fut attaquée à la fois du côté du nord par les Sarrasins, et vers la porte orientale par les Allemands. Au signal convenu, les deux troupes devaient s'élancer à l'escalade, et on avait promis une gratification de trois mois de solde à celle qui pénétrerait la première dans la ville. L'attaque fut chaude; mais les murailles résistèrent aux coups du bélier, les Napolitains renversèrent les échelles, tuèrent un grand nombre d'Allemands, et plus de six cents Arabes. Il fallut sonner la retraite (2); ce qui causa un si grand déplaisir au roi des Romains, qu'il renonça à renouveler de semblables tentatives. L'investissement de la place fut resserré; et, pour fermer le port aux felouques pontificales, on fit venir de la Sicile une forte escadre qui croisa dans le golfe. Dès lors les assiégés perdirent l'espoir d'être secourus, et leur situation devint critique. Sur ces entrefaites, un grand nombre de barons de la Terre de Labour, prévoyant le triomphe prochain des Impériaux, accoururent dans leurs rangs. De ce côté les troupes vivaient dans l'abondance, tandis

(1) Giannone, Storia civile, l. 18, cap. 1.
(2) Matteo di Giovenazzo, § 44.

que les Napolitains se voyaient menacés de la famine. 1253.
Bientôt les vivres devenant de plus en plus rares, ils firent des sorties pour s'en procurer, et pénétrèrent par la grotte de Pausilippe jusqu'à Pouzzoles; mais ils trouvèrent ce pays épuisé de toute espèce de ressources. Leur détresse augmentant de jour en jour, le prix des alimens les plus grossiers monta à un taux excessif: on s'arrachait les animaux morts, des feuilles de figuier, des orties, quelques brins d'herbe (1). Une épidémie survint, il y eut une grande mortalité. Les soldats, exténués par le manque de nourriture, en proie à la fièvre, et pliant sous le poids de leurs armes, pouvaient à peine se traîner jusqu'aux postes dont ils avaient la garde. Les chefs de la ville désiraient une capitulation; mais Conrad exigeait qu'on se mît à sa merci, et personne ne croyait à la clémence royale. Pour finir ces hésitations, les assiégeans firent avancer jusqu'au bord du fossé des béliers, qui, cette fois, ébranlèrent facilement des murailles sans défenseurs. D'habiles mineurs ouvrirent des passages souterrains qui donnaient accès dans l'intérieur de la place, et on se prépara pour un assaut général. Dans cette extrémité cruelle, les Napolitains, ayant de nouveau supplié le roi de se montrer miséricordieux, ouvrirent leurs portes vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre, après avoir tenu pendant neuf mois (2). Tout fait

(1) Sabæ Malaspinæ Hist., l. 1, c. 111, p. 789.

(2) *Fin de sept.* Matteo di Gioven., § 47. — 10 *oct.* Chron. Caveuse, p. 927. *Oct.*, Malaterra, p. 605, E.

1253. croire qu'ils avaient obtenu certaines stipulations; mais elles ne furent pas observées (1).

Dès le lendemain, Conrad fit son entrée dans la ville à la tête des troupes, armes hautes, dans l'appareil le plus menaçant. La consternation était sur tous les visages ; chacun tremblait. Les historiens rapportent qu'en se rendant à l'ancienne cathédrale dédiée à sainte Restitue, le roi remarqua, au milieu de la place située devant l'église, un cheval de bronze, sans frein, et debout sur sa base. Ce monument fort remarquable de la sculpture antique avait été élevé, dans les beaux jours de la grande Grèce, par la république parthénopéenne ; et les habitans de Naples le conservaient avec soin, parce qu'il leur rappelait une époque de liberté. Conrad ordonna de mettre une bride à ce cheval, disant qu'il serait ainsi le symbole plus vrai d'une cité conquise. On grava sur le socle deux vers latins, pour perpétuer le souvenir de la victoire de ce prince sur ses sujets rebelles (2).

Pendant un séjour de deux mois que le roi des Romains fit à Naples, il se montra dur et sans pitié. L'archevêque fut chassé de son siége ; un grand nombre d'habitans périrent sur l'échafaud ; d'autres furent bannis, et le fisc prit possession de leurs biens :

(1) Riccord. Malasp., c. 146, p. 976.—M. di Gioven., § 47.

(2) *Hactenus effrenis domini nunc paret habenis ;*
Rex domat hunc æquus Parthenopæus equum.

Ce cheval, ainsi bridé, resta sur la place publique de Naples jusqu'en 1332. Il fut alors mis en pièces par un archevêque, qui en fit une cloche. La tête seule échappa. Après être resté dans la cour du palais Maddaloni jusqu'au commencement de ce siècle, ce fragment fut transporté au musée des Studi. On y remarque les trous percés par ordre de Conrad pour y fixer une bride.

ceux-ci se réfugièrent dans l'État ecclésiastique, et 1253.
comme ils y étaient pour la plupart dans un dénûment complet, le pape ordonna au cardinal de Sabine de leur distribuer des vivres et de l'argent (1). Manfred voulut intercéder pour ces malheureux, mais ses instances déplurent. On ne voyait pas sans inquiétude un prince né dans la Péninsule prendre la protection de sujets italiens révoltés contre un monarque allemand. Loin donc de l'écouter avec faveur, Conrad ordonna de plus nombreuses exécutions. Suivant une chronique contemporaine, les citoyens de Naples en âge de porter les armes eussent été tous passés au fil de l'épée, si les prières des Gibelins lombards de l'armée impériale n'eussent arrêté le bras prêt à les frapper (2); mais s'ils eurent la vie sauve, on les obligea de démanteler eux-mêmes leurs murailles. Les Capouans ne furent pas plus épargnés : vaincus et désarmés, ils se soumirent en frémissant, avec le désir de la vengeance dans le cœur. A cette même époque, l'école de Salerne fut érigée en université, ce qui porta un coup funeste à celle de Naples.

Après avoir dompté la rébellion dans la Terre de Labour, le roi des Romains indiqua pour le 24 février 1254 un parlement général à Melfi, en Basilicate; il congédia les troupes féodales, fatiguées d'un long service, et prit, avec ses mercenaires, le chemin de la Pouille. Le 10 décembre, il arrivait à Barletta, où des

(1) 16 decemb. Reg. Inn., l. 11, n° 303, f° 37.

(2) Diurnali di Matteo di Gioven., § 47. — L'Anonyme de Sicile dit, au contraire : *In dicta civitate nullatenus interficirentur, vel depredarentur.*



1258. députations de la province le félicitèrent de sa victoire sur les Napolitains. La veille de Noël, il fit son entrée à Melfi, et bientôt la haute noblesse vint l'y trouver en grand équipage. Le jeune prince Henri, vice-roi de Sicile, s'y était rendu des premiers, accompagné de Pierre Ruffo de Calabre, son tuteur. Henri, âgé de dix-sept ans, beau, bien fait, affable et d'une humeur enjouée, avait reçu une éducation digne de son rang. Les Siciliens l'aimaient; le roi lui témoignait beaucoup d'affection, espérant l'opposer à Manfred, dont les courtisans l'éloignaient de plus en plus. De tous ceux qui, par des insinuations perfides, travaillaient à perdre le prince de Tarente dans l'esprit du roi, aucun n'était plus habile que Ruffo. Cet homme, né à Catanzaro, dans un rang obscur, était parvenu aux premières dignités de l'État. L'empereur l'avait fait maréchal de ses troupes. Le régent, croyant se l'attacher, lui donna le gouvernement de la Sicile et d'une partie de la Calabre, sous le nom de Henri. Dans cette haute position, Ruffo sut amasser de grosses sommes et se faire de nombreux partisans. Fourbe, et dévoré d'ambition, il ne gardait aucun souvenir des bienfaits, et les payait trop souvent par l'ingratitude. Une basse jalousie l'animait contre Manfred, dont il complotait la perte.

Le parlement s'assembla au jour indiqué; les barons et les syndics des villes y assistèrent en grand nombre. Sur la proposition du comte de Caserte, beau-frère du roi, on accorda, pour achever de pacifier les provinces, un subside de 30,000 onces d'or (1,899,000 francs). Cet impôt fut levé avec une ri-

gueur excessive par des collecteurs, assistés de garnisaires allemands et sarrasins. Les terres du domaine supportèrent en outre des charges si onéreuses, que beaucoup d'habitans, ne pouvant s'acquitter, laissèrent vendre meubles, troupeaux et récoltes (1). La plainte était dans toutes les bouches. Plusieurs villes fermèrent leurs portes aux agens du fisc; mais on leur infligea de sévères punitions. 1253.

En voyant les prospérités du successeur de Frédéric, le pape avait enfin reconnu que ses propres ressources étaient insuffisantes pour arracher le royaume de Sicile à la dynastie de Souabe, et en assurer la possession à l'Église romaine; mais, plutôt que de laisser Conrad s'y établir en paix, Innocent préférait en investir, à des conditions avantageuses pour cette Église, un étranger qui lui devrait son élévation. Dès l'année 1252, il avait sollicité Richard, comte de Cornouailles, qu'on regardait comme le prince le plus riche de l'Occident, de se faire le champion et le protecteur du siége apostolique. A cet effet, Albert de Parme, notaire et chapelain du pape, s'était rendu à Londres pendant le blocus de Naples. Après quelques détours, l'envoyé pontifical fit espérer la couronne de Sicile à Richard, si ce dernier, employant ses trésors à soudoyer une armée puissante, voulait envahir le royaume, et en chasser Conrad. Le prince anglais accueillit en riant cette proposition, et la compara à celle d'un charlatan qui offrirait la lune, pourvu qu'on allât la prendre (2). Sur de plus pressantes ins-

(1) Matteo di Giov., § 51 et 52.
(2) Matt. Paris, p. 864.

1253. tances, il déclara qu'avant tout le pape devait lui fournir un subside considérable, et remettre entre ses mains plusieurs forteresses de l'État ecclésiastique voisines de la frontière : mais le nonce ayant repoussé cette demande, Richard rompit l'entretien, alléguant son peu de richesses, et le nœud de parenté qui l'unissait à la famille de Souabe. Le prince Henri, son neveu, devait hériter de la Sicile, si Conrad mourait sans postérité directe; et il ne convenait pas, ajoutait-il, que le fils de sa sœur fût dépouillé par lui. Vainement le pape chargea le roi d'Angleterre de vaincre la résistance de Richard (1). Non moins inutilement il proposa le trône, qu'il disait vacant, à Henri III, soit pour ce souverain lui-même, soit pour son second fils Edmond, à qui on promettait d'employer, dans cette guerre, les croisés anglais et français armés pour la terre sainte (2). Quand Innocent vit ses ouvertures repoussées à Londres, il se tourna du côté de la France. Durant les conférences de Cluny, il avait distingué Charles d'Anjou, le plus jeune des frères de Louis IX, prince justement renommé par ses vertus guerrières, et que des actes de valeur contre les infidèles avaient depuis lors illustré en Orient. Charles lui parut plus propre qu'aucun autre à réussir dans une entreprise qui demandait autant d'énergie et d'habileté que de courage personnel. Le 7 juin 1253, maître Albert de Parme, rappelé d'Angleterre, fut envoyé à Paris en qualité de légat (3). Quelques jours

(1) 3 aug. 1252. Rymer, Act. publ., t. I, p. 476.
(2) Matth. Paris, p. 864.
(3) Assisii, 7 jun., ann. X. R. Inn., l. 10, Cur., n° 39, f° 310.

plus tard, on lui transmit les clauses moyennant lesquelles le prince français pouvait obtenir l'investiture de la Sicile (1). Le pontife écrivit directement deux lettres au frère du roi, l'une pour l'engager à ne point refuser la couronne qui lui était offerte, l'autre pour l'investir conditionnellement du royaume (2). Charles, dévoré d'ambition, eût accepté avec joie; et on prétend même que, le premier, il avait fait à ce sujet des ouvertures à la cour pontificale (3) : mais le conseil de France s'opposa formellement à ses vues. La dernière croisade venait d'appauvrir le royaume; une partie de la haute noblesse avait péri à la Massoure; Louis IX était encore en Orient, et, dans de telles circonstances, on voulait éviter une guerre lointaine, dont le résultat paraissait incertain (4). Les propres ressources du comte d'Anjou étant loin de suffire à une si grande entreprise, Innocent se vit forcé de renoncer à l'espoir qu'il avait conçu; et maître Albert de Parme retourna en Angleterre pour tâcher de vaincre la résistance du roi. Les choses en étaient à ce point quand Naples ouvrit ses portes. 1253.

Pendant son séjour en Pouille, Conrad essaya pour la seconde fois de rentrer dans le sein de l'Église. Comme on l'avait cité à comparaître, le 4 février 1254, devant la cour apostolique, pour se justifier des fautes qui lui étaient imputées, il envoya 1254.

(1) 11 et 12 jun. 1253. *Ibid.*, nᵒˢ 40, 53, fᵒˢ 310, 311.
(2) *Ibid.*, l. 10, Cur., nᵒˢ 45, 52, fᵒ 311.
(3) Nicol. di Curbio, § 31.
(4) 11 jul. 1258. R. Inn., l. 11, Cur., nᵒ 3, fᵒ 129.

1254. à Rome le comte de Montfort, son proche parent du côté maternel, le comte Thomas de Savoie, et d'autres personnes éminentes, qu'il chargea de demander la paix. On prétendait que le but véritable de cette démarche était d'offrir de l'argent aux Romains, pour nouer avec eux une confédération (1). Dès l'automne précédent, le pape était retourné dans la ville, où de graves événemens s'étaient accomplis. Depuis plusieurs années, un parti nombreux voulait qu'on le contraignît à revenir, et une députation de la commune lui avait fait à ce sujet de sérieuses remontrances; mais Innocent, qui craignait les réclamations de ses créanciers, refusait de s'exposer encore une fois à leurs insultes. Après avoir vainement prié, le peuple menaça. « Chacun voit avec » une inexprimable surprise, dirent au pontife de » nouveaux envoyés, que la capitale du monde chré- » tien, seule entre toutes les villes, soit si longtemps » veuve de son pasteur. Votre siége n'est pas à Lyon, » à Anagni ou à Pérouse, mais à Rome, que vous » n'habitez point. Vous jouissez des richesses de son » Église, sans remplir vos devoirs. Revenez donc sans » tarder davantage, ou vous ne reviendrez plus (2). » Les habitans de Pérouse n'osant conserver parmi eux Innocent, dans la crainte de s'exposer à la colère des Romains, lui conseillèrent d'obéir à la nécessité. Vers les derniers jours de mai 1253, il se retira à Assise, d'où, quatre mois plus tard, il fut encore contraint de partir. Enfin, moins d'un mois après la

(1) Nicol. di Curbio, § 35.

(2) Matth. Paris, p. 837 et 838.

reddition de Naples, ce même pontife, qui donnait 1254.
des couronnes, rentrait tout tremblant dans la capitale du monde chrétien (1). Contre son attente, le peuple le reçut avec respect; mais de prochaines tribulations lui étaient réservées. Durant sa longue absence, les Romains s'étaient habitués à ne dépendre en rien du siége apostolique. Pour assimiler en tout leur commune à celles de la Lombardie, ils avaient investi temporairement de leur première magistrature un étranger; et, depuis le mois d'août 1253, Brancaleone d'Andolo, noble bolonais, était sénateur ou chef de la république. C'était un homme sévère dans ses mœurs, très-versé dans l'étude des lois, et inflexible envers ceux qui les violaient, quel que fût d'ailleurs leur rang. Il connaissait l'humeur inconstante du peuple romain, et n'avait accepté le pouvoir que sous la clause expresse de le conserver pendant trois ans, voulant de plus que douze otages, tirés des meilleures familles, fussent envoyés à Bologne pour y répondre de sa sûreté. Longtemps lié d'amitié avec Eccelin et Pelavicini, Brancaleone tenait à la faction gibeline; et comme il trouva à Rome un grand nombre de gens de toutes conditions dévoués à ce parti, les Guelfes prétendirent que Conrad l'avait gagné à force d'argent (2). Bientôt après s'être installé au Capitole, le nouveau sénateur entreprit

(1) Dans le livre 11 du Reg. Pontifical, la lettre n° 429 est écrite d'Assise le 15 *oct.* 1253; une autre, sous le n° 813, est datée de Latran le 21 *octobre suivant*.

(2) Dicebatur quod corruptus est pecunia Conradi. (N. di Curbio, § 34.)

1254. une guerre à outrance contre les ennemis de l'État. Au dehors, les habitans de Tivoli, jaloux des Romains, dont presque chaque année ils dévastaient le territoire, furent réduits à se rendre à discrétion. On exigea d'eux qu'ils vinssent à Rome couverts de vêtemens en lambeaux et les pieds nus, pour y demander la paix. Dans la ville, la plupart des nobles avaient fortifié leurs palais et bâti des tours en briques, dont plusieurs existent encore aujourd'hui; quelques barons s'étaient retranchés dans les principaux monumens des empereurs; tous violaient impunément la paix publique. Brancaleone, à la tête des milices communales, détruisit leurs repaires, fit pendre aux fenêtres de leurs propres maisons les nobles que trop de crimes signalaient à la sévérité des lois, et rétablit par sa justice inexorable l'ordre si longtemps troublé. Innocent IV lui-même, en présence du terrible sénateur, n'osait soutenir les droits de son Église; il se tenait renfermé dans son palais, où bientôt ses créanciers se présentèrent, exigeant de lui des sommes exorbitantes pour le préjudice que son séjour à Lyon leur avait causé. Dans le mois de février, ils devinrent si pressans, que le pontife se vit dans la nécessité de recourir à la protection de Brancaleone (1). Ce fut précisément alors que les comtes de Montfort et de Savoie vinrent, au nom de Conrad, accomplir leur mission. Si la fierté du siége apostolique était souvent abaissée par le peuple de Rome, rarement elle ployait devant les souverains. Néanmoins,

(1) Matth. Paris, p. 852.

comme on voulait garder une apparence d'équité, le terme assigné à Conrad pour présenter en personne sa justification fut prorogé jusqu'au 19 mars, jour de la mi-carême. Une lettre circulaire en avertit les fidèles (1), ce qui n'empêcha pas que dès le 17 février, treize jours seulement après avoir accordé ce délai, Innocent ne fît publier en Allemagne la croisade contre le fils de Frédéric et tous ses fauteurs (2). Cette mesure hostile détruisait tout espoir d'accommodement, et les négociations furent abandonnées. Le pape affecta de croire qu'on se jouait de lui, et que toutes ces offres de soumission cachaient de perfides desseins. Prenant prétexte de l'absence du roi, qui n'eut garde de répondre à la citation pontificale, il renouvela publiquement, le jour du jeudi saint, 9 avril, l'excommunication portée contre ce prince (3) et contre Eccelin, qu'on n'avait pu faire entrer dans le parti de l'Église : néanmoins, par une nouvelle condescendance pour ce dernier, on en suspendit l'effet jusqu'à l'Ascension, en l'appelant à venir aux pieds du pape donner des preuves de son repentir (4). On s'étonnera peut-être de voir la cour romaine rejeter des ouvertures pacifiques, quand plus que jamais elle était accablée d'embarras de toute espèce : c'est qu'elle venait d'apprendre que le roi d'Angleterre, sollicité en vain depuis deux ans d'accepter pour son fils la couronne de Sicile, se déclarait contre Conrad. Al- 1254.

(1) 4 febr. 1254. R. Inn., l. 11, n° 6, Cur., f° 130.
(2) 17 febr. 1254, l. 11, n° 476, f° 61. — L. des P., f° 185.
(3) Nicol. di Curbio, § 35 et 36.
(4) 9 april. 1254. R. Inn., l. 12, n° 9, Cur., f° 130.

1254. bert de Parme avait enfin, à force d'adresse, atteint le but de sa mission. Moyennant un subside de 100,000 livres tournois, payables en deux termes par le trésor pontifical, Henri III promettait de lever des forces suffisantes pour faire la conquête du royaume; et le légat, agissant en vertu de ses instructions, en avait donné à Edmond une investiture provisoire (1).

Un événement inattendu avait poussé le monarque anglais à ce parti extrême. Henri, son neveu, vice-roi de Sicile, était venu en Pouille, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour réclamer la délivrance des legs à lui faits par l'empereur, c'est-à-dire, le royaume d'Arles ou celui de Jérusalem, au choix de Conrad, et cent mille onces, que jusqu'alors l'état des finances n'avait pas permis de payer. Tout à coup on apprit que ce prince, à la fleur de l'âge, et la veille encore brillant de santé, venait de mourir subitement, les uns disent à Melfi, d'autres au château de Saint-Félix (2). A une époque où les plus mauvaises passions aveuglaient les partis politiques, il n'en fallait pas tant pour faire naître dans les esprits le soupçon d'un crime. Les Guelfes répandirent ce bruit : la cour romaine, quoiqu'elle en parlât sans oser l'affirmer ouvertement dans des actes officiels, lui fit acquérir de la

(1) 6 mart. 1254. Rymer, Act. publ., t. I, p. 502.

(2) *Mortuus est Melfiæ in mense decemb.* Chron. Cavens., p. 927. — *Mense januarii*, Contin. Malaterr., p. 605. — *Mense maii*, Matth. Paris, p. 861. Remarquons que cet événement devait être connu en Angleterre le 6 mars, lorsque Henri III accepta la couronne de Sicile pour son fils.

consistance, et quelques narrateurs contemporains le 1254.
répétèrent sans hésitation. On prétendit qu'un poison actif avait été donné au jeune prince par l'ordre du roi, tant pour ne point lui payer les cent mille onces portées au testament de l'empereur, que parce qu'il voyait une faction se former en Sicile dans le but de faire passer la couronne sur la tête de Henri (1). Jean le Maure, le commandant de Lucera, fut accusé d'avoir commis ce meurtre; et on prétendit même que comme l'agonie de la victime durait trop longtemps au gré de l'assassin, ce dernier l'avait étranglée avec un mouchoir (2). Jean, né d'une esclave, dans le palais impérial, était un nègre laid et difforme, mais plein de ruse et de fourberie. Frédéric, frappé de son intelligence, l'avait fait élever avec soin. Il le mit au nombre de ses secrétaires, et plus tard lui confia des emplois éminens. En 1250, on trouve Jean le Maure grand camérier du royaume (3); dignité que Manfred fit la faute de lui laisser pendant sa régence, en y joignant la garde de Lucera et le commandement des troupes sarrasines. Mais si le prince crut se l'attacher par des bienfaits, son erreur fut grande; car, du jour où il perdit les bonnes grâces du roi, le fils de l'esclave se tourna contre lui. L'accusation d'empoisonnement servait trop bien les projets du pape, pour qu'on ne s'en fît pas une arme dans les négo-

(1) Voyez dans Cesare, *Storia di Manfredi*, une longue justification de Conrad relativement aux crimes qui lui sont imputés par les Guelfes. (L. 1, note 25, p. 40.)

(2) Matth. Paris, p. 861.

(3) Magister regn. camerar. factus fuit. (Jamsilla, p. 522.)

1254. ciations avec l'Angleterre. S'il faut en croire un chroniqueur généralement bien informé, pour décider Henri III à accepter l'offre du souverain pontife, on imputa à Conrad des crimes épouvantables, et notamment la mort de son jeune frère (1). Ajoutons ici qu'aucune preuve ne venait à l'appui de la dernière de ces accusations, qui sans doute paraîtra dénuée de tout fondement, quand peu de mois après on verra le pape lui-même accorder à Jean le Maure protection et faveur. Le roi des Romains, quoiqu'il ne pût ignorer ce qui se tramait contre lui, se crut obligé d'écrire en Angleterre. Mais, dans sa lettre adressée à Henri III, il ne fit aucune allusion aux calomnies dont il était l'objet, jugeant sans doute trop au-dessous de lui de s'en justifier. Il protesta que la mort venait de le priver de la meilleure partie de lui-même, et que le souvenir de son frère resterait à jamais gravé dans son cœur (2). Cette lettre ne parut faire aucune impression sur l'esprit prévenu du roi d'Angleterre, ou, si elle en produisit, le légat vint aisément à bout de la détruire. Au mois de mars de cette même année, Albert de Parme rédigea, de concert avec les ministres anglais, un projet de traité qui fut soumis à l'approbation pontificale. Par cet acte, la Sicile et toutes les terres situées de ce côté du Phare jusqu'aux frontières de l'État ecclésiastique, à l'exception de Bénévent, étaient concédées à Edmond pour lui et ses successeurs légitimes, à qui on promettait l'investiture pontificale,

(1) Papa non mediocriter diffamavit rex Conradus enormia crimina, etc. (Matth. Paris, p. 865.)

(2) Sans date. Rymer, Act. publ., t. I, p. 514.

moyennant un cens et le serment de fidélité (1). Le 1254.
pape, plein de l'espoir d'être avant peu délivré de Conrad, écrivit ainsi qu'il suit au roi d'Angleterre :

« Notre désir le plus sincère étant de t'élever au-» dessus des autres princes, nous avons député vers » toi maître Albert de Parme, notaire apostolique et » notre chapelain, avec mission de te conférer en fief » le royaume de Sicile, cette terre dévolue à l'Église » romaine, et qui surpasse toutes les autres en fer-» tilité et en richesses.

» Quoique, depuis lors, on se soit à plusieurs re-» prises occupé de cette affaire, tu as jusqu'à présent » refusé un si grand avantage, parce qu'un de tes » neveux possédant des droits éventuels à la succes-» sion dudit royaume, on aurait pu t'accuser de con-» voiter le bien de tes proches, et de vouloir t'enri-» chir de leurs dépouilles.

» Mais aujourd'hui ce même neveu ayant été frappé » par une main criminelle, à ce qu'on assure (2), » dans ton désir d'avoir un fils qui soit aussi celui du » siége apostolique, tu as consenti à mettre sous no-» tre suzeraineté perpétuelle Edmond, auquel nous » voulons donner la couronne de Sicile. D'après ton » autorisation, ce fils a reçu une investiture provi-» soire des mains de notre légat, que nous avions » muni à cet effet des pouvoirs nécessaires, à la plus » grande gloire de Dieu et de la sainte Église, au » grand avantage de tous les peuples chrétiens.

(1) Windsor, 6 mart. 1254. Rymer, t. I, p. 502.

(2) Sed nepote tuo impie, ut asseritur, sublato de medio, etc. (Assisii, 15 maii 1254. Rymer, t. I, p. 513.)

1254. » Nous en rendons toutes sortes d'actions de grâ-
» ces à ton Excellence, et nous sommes disposés à
» faire ce qui pourra plaire à ton cœur.

» En conséquence, après avoir pris l'avis de nos » frères les cardinaux, nous approuvons pleinement » ce qui a été fait par notre légat. Si la concession » est défectueuse en quelque chose, nous la régula- » riserons de notre pleine autorité.

» Comme les habitans de ce royaume attendent de » nous une prompte délivrance, que d'ailleurs cette » affaire ne souffre aucun retard, et que la moindre » lenteur pourrait en compromettre le succès, nous te » prions et te recommandons de fournir immédiate- » ment audit roi, ton fils, les secours de toute espèce » dont il a besoin dans une telle occurrence.

» Tiens pour certain que la faveur divine t'accor- » dera un triomphe complet. Quant à nous, nous te » seconderons autant qu'il sera en notre pouvoir, » étant même disposé, pour te faire prêter l'argent » nécessaire, à offrir notre cautionnement et celui de » l'Église romaine. »

Cette déclaration fut suivie de plusieurs lettres bien propres à stimuler le zèle du monarque anglais. Dans l'une, le pontife l'informait qu'une somme de 50,000 livres tournois, déposée à Lyon, serait comptée à ses agens, dès que lui-même se mettrait en route avec son armée (1). Une autre l'autorisait à faire graver un sceau royal pour le nouveau souverain de la Sicile, et à adresser une proclamation aux habitans de ce

(1) Assisii, 23 maii 1254. Rymer, t. I, p. 516.

pays (1). Les prélats anglais furent avertis de procurer à Edmond autant d'argent qu'ils le pourraient, et, sous peine d'être privés de leurs bénéfices, de l'aider à faire des emprunts, pour sûreté desquels ils engageraient la responsabilité des Églises jusqu'au remboursement (2). 1254.

Au mois d'avril de cette même année, pendant que le pape cherchait à armer l'Angleterre contre Conrad, des troubles intestins éclatèrent dans plusieurs villes de la Pouille. Tout porte à croire qu'ils étaient causés par les exactions des collecteurs. Le roi, plein de courroux contre des sujets enclins à la sédition, déploya contre eux une rigueur excessive. D'après ses ordres, Ascoli, Bitetto, Garagnone, Celenza, furent dévastées; d'autres terres de la Principauté, de la Basilicate et de la Calabre auraient eu un sort pareil, si Manfred n'eût fait comprendre à son frère combien il serait dangereux de pousser les peuples à bout (3). Par cette conduite pleine de sagesse, le prince de Tarente gagna l'affection de beaucoup d'Italiens; mais il déplut aux chefs allemands, qui avaient l'oreille du roi, et le représentaient comme machinant une trahison.

Dès que la paix fut rétablie dans les provinces, Conrad tourna ses regards vers l'Allemagne, où sa présence devenait de plus en plus nécessaire. Othon II, duc de Bavière, était mort (1253), ainsi que le duc de Brunswick, beau-père du roi Guillaume. Ce der-

(1) 25 maii. *Ibid.*, p. 513.

(2) 14 maii, Archiep. et episc. Angl., *Ibid.*, p. 511.

(3) Matteo di Gioven., § 51-53.

1254. nier se trouvait engagé dans une sanglante querelle avec Marguerite, comtesse de Flandre, qui prétendait l'obliger à l'hommage envers elle pour certaines terres dépendantes de ses domaines, et dont il était en possession. Pour toute réponse, Guillaume confisqua la Zélande, la terre d'Alost, et le pays de Waës (11 juillet 1252). De son côté, Marguerite ayant invoqué l'appui de Charles d'Anjou, lui céda le Hainaut. Depuis deux ans, la guerre qui embrasait le nord de la Germanie détournait Guillaume du gouvernement de l'empire. Dans de telles circonstances, Conrad, mettant à profit les embarras de son compétiteur, ne pouvait-il pas ramener à lui une partie de ceux qui l'avaient abandonné, et peut-être même rétablir entièrement ses affaires? Plein de cet espoir, il se préparait à repasser en Allemagne, quand vers le milieu du mois de mai 1254 il fut pris dans son camp au pied du mont Voltura, entre Melfi et Venosa, d'une fièvre dont il avait eu les premières atteintes au siége de Naples, et qui, plusieurs fois, avait reparu pendant l'hiver. Depuis six mois, la constitution robuste du prince luttait contre la maladie, et contre des imprudences trop répétées qu'il commettait. Enfin, à la suite d'un violent accès, on le transporta à Lavello, et son état, s'aggravant d'heure en heure, donna bientôt les plus sérieuses alarmes. La situation de Conrad, en tout semblable à celle de son aïeul Henri VI, remplit alors son esprit de funestes appréhensions. Par des rigueurs que la clémence tempérait rarement, il s'était aliéné une grande partie de ses sujets, et avait mécontenté Manfred, le seul qui pût conserver le

trône à son fils. S'il faut en croire une chronique 1254.
contemporaine, certains seigneurs du parti italien ne prenaient pas la peine de dissimuler leurs vœux coupables : « Plaise à Dieu, disaient-ils, que le roi » n'obtienne pas de guérison ! S'il succombe, nous » couronnerons son frère, bien plus digne que lui du » trône, et nous en recevrons la récompense de nos » services (1). » Ce malheureux monarque, sur son lit de douleur, ne savait en qui mettre sa confiance. Il craignait d'être empoisonné par ceux même qui le servaient, et n'acceptait aucune potion, aucun aliment, sans qu'un esclave en eût fait l'épreuve. Quelquefois, dans l'ardeur de la fièvre, on l'entendait pousser des gémissemens douloureux; ses yeux se remplissaient de larmes; et quand le souvenir des accusations dont il était l'objet se présentait à son esprit, il maudissait le jour qui l'avait vu naître. « Pourquoi mon père m'a-t-il engendré? s'écriait-il » dans le délire; pourquoi ma mère m'a-t-elle porté » dans son sein? Malheur à moi ! l'Église, qui devait » être la protectrice des empereurs, m'a traité en ma» râtre; l'empire romain, si florissant autrefois, a » perdu son antique vigueur, et tombe dans le mé» pris (2). » Cherchant, dans d'autres instans, à pénétrer les profondeurs des jugemens de Dieu, le roi moribond voyait la nombreuse postérité de Frédéric presque éteinte, et, pour la seconde fois en un demi-siècle, les destinées de la maison de Souabe reposant sur un berceau. Mais, après des luttes si longues et

(1) Sabæ Malasp. Hist., lib. 1, p. 790 et seq.
(2) Matth. Paris, p. 865.

1254. si opiniâtres, devait-on sûpposer que Conradin trouvât dans le souverain pontife un tuteur favorable, tel qu'Innocent III l'avait été pour l'aïeul de cet enfant? Et comment pourrait-il conserver son héritage, si dans la tempête le giron de l'Église ne lui offrait un asile? Dévoré d'inquiétudes, Conrad, qui voyait la mort s'avancer à grands pas, fit un testament (1), dans lequel, après avoir exprimé ses sentimens chrétiens et beaucoup de résignation à la volonté de Dieu, l'éternel vengeur de toutes les injustices, il léguait ses États à son unique fils, alors âgé de deux ans et deux mois. Le marquis Berthold d'Hohenbourg, parent de la reine Élisabeth, eut la tutelle du jeune prince et la régence de la Sicile. On le chargea expressément de faire la paix avec le Saint-Siége. Le roi recommanda les intérêts de Conradin à Manfred, envers lequel il s'était montré injuste; mais rien ne prouve qu'il s'en soit repenti à ce moment suprême, et que son frère ait reçu de lui aucune marque de gratitude et de confiance. Un historien contemporain, tout dévoué au prince de Tarente, prétend à la vérité que l'intention du roi était de l'investir de la régence, à laquelle il avait des droits réels; mais son récit est démenti par les faits. Suivant ce narrateur, Berthold, qui convoitait le pouvoir, aurait demandé à Manfred s'il accepterait un tel embarras : celui-ci, craignant que les troupes étrangères commandées par le marquis ne voulussent pas obéir à un Italien, s'en serait défendu.

(1) Mense maii 1254, ind. XII.

Une copie du préambule de cet acte se trouve au Vatican (Cod., n° 49, f° 46). Ce fragment est rapporté par Pertz, t. II, p. 361.

Berthold était un soldat ambitieux, mais sans talens, 1251.
et impropre aux affaires : on pouvait aisément prévoir qu'il succomberait sous ce pesant fardeau.

Conrad mourut à Lavello, après cinq jours de maladie, le 21 mai 1254, à l'âge de 26 ans (1). Roi des Romains depuis dix-sept ans, son règne comme empereur élu et roi de Sicile avait duré trois ans et cinq mois. Durant cette courte période, il ne fit rien pour améliorer le sort de ses sujets, ne publia aucun édit qui leur fût favorable, et trouva à peine assez de temps pour les dompter et les punir. Le pape apprit sa mort avec une joie extrême; les Guelfes chargèrent sa mémoire d'odieuses imputations; les Allemands du parti impérial lui donnèrent des regrets. « Ce prince, dit un chroniqueur, fut un homme » pacifique et un juge sévère; les peuples de la Ger» manie, les Apuliens et les Lombards, à l'excep» tion de ceux qui tiennent pour l'Église, sont pro» fondément affligés de sa perte (2). » — « Il persécuta » les serviteurs de Dieu, écrit un narrateur guelfe; » n'eut de pitié pour personne, dépouilla les sanc» tuaires, et transmit les bénéfices comme s'il eût été » le pape. Frédéric II s'était montré l'ennemi le plus » cruel de la sainte Église; Conrad aurait surpassé » son père, si la mort ne l'avait frappé (3). »

(1) Jamsilla, p. 507, A. — Matt. di Gioven., § 53.
Son corps resta pendant deux ans déposé dans une église de la Pouille. En 1256, Manfred voulut l'envoyer à Palerme, lieu de la sépulture de ses ancêtres; mais à Messine, où lors de son passage on célébra un service solennel, le feu prit à l'église métropolitaine, et le cercueil royal fut consumé dans cet incendie. (*Voyez Barthol. de Neocastro*, c. 1, p. 1016.)

(2) Chron. Augustens. ap. Struvium, t. I, p. 532.

(3) Riccord. Malaspina, c. 146, p. 976, E.

1251. Comme cet événement rapprochait Manfred du trône, ses ennemis, poussés par une haine aveugle, l'accusèrent d'avoir ordonné la mort de son frère. Un chroniqueur alors vivant, et qui se qualifie d'*écrivain du pape* (1), paraît être l'auteur d'une imputation que rien ne justifie, et dont Innocent lui-même prouvera bientôt la fausseté, par des relations qu'il établira avec le prétendu meurtrier de Conrad. Suivant ce narrateur guelfe, un médecin de Salerne, gagné par Manfred, fit prendre au roi un clystère empoisonné (2). Une autre chronique contemporaine attribue ce forfait à Jean de Procida, alors très en crédit auprès du prince, dont il n'aurait fait au surplus qu'exécuter l'ordre formel (3). Mais depuis la rupture de Frédéric II avec Grégoire, est-il un membre de la famille de Souabe que ses ennemis n'aient tour à tour appelé assassin et victime ? Suivant eux, l'empereur, auquel ils avaient attribué la fin tragique du duc de Bavière et l'attentat projeté contre la vie du pape, serait mort de la main du fils qu'il préférait; Conrad, auteur de trois crimes commis en trois années, aurait été frappé par son propre frère. C'est ainsi que l'esprit de faction procède, et le temps seul peut casser ses injustes arrêts. Lorsque les passions bouillonnaient en Italie, on chargea Frédéric II et ses descendans des plus grandes

(1) Scriptor domini papæ. (Sab. Malasp., p. 785, A.)

(2) Tritum adamantem cum pulvere diagridii, in aqua clysteris immiscuit. (*Ibid.*, l. 1, p. 791, B.)

(3) Et profuit ille quod dedit venenum regi Conrado, ad instantiam ipsi Manfredi, fratris sui. (Salimbeni, f° 407.)

énormités. Aujourd'hui, la postérité, mieux instruite, 1251.
n'ayant d'autre intérêt que la vérité, signale des erreurs, condamne de mauvaises actions, qui, pour la plupart, ne sont qu'un effet des mœurs politiques de ce temps; et, après avoir tout pesé dans la balance de la justice, elle place les princes de la famille de Souabe à la tête du siècle où ils vécurent (1).

(1) Voyez la justification de Manfred dans Cesare, *Stor. di Manfredi*, lib. 1, nota 26; et dans Raumer, t. IV, lib. 8, cap. 2.

CHAPITRE VI.

—

SOMMAIRE.

La politique romaine change de direction. — Projets d'Innocent IV sur le royaume de Sicile. — Berthold cède la régence à Manfred. — Excommunication de ce prince et de ses adhérens. — État critique de ses affaires. — Il négocie avec Innocent IV. — Les droits de Conradin sont maintenus par le Saint-Siége. — Manfred ouvre au pape l'entrée du royaume. — Position de ce prince à la cour pontificale. — Mort tragique de Borrello d'Anglona. — Fuite aventureuse de Manfred. — Son entrée à Lucera. — Offres trompeuses de Berthold. — Prise de Foggia. — Innocent IV s'attribue les droits de la souveraineté directe. — Son armée se débande. — Il appelle de nouveau le roi d'Angleterre en Italie. — Sa mort. — Examen de la conduite politique de ce pontife.

1254. On vient de voir que le 15 mai 1254, six jours avant la mort de Conrad, le pape avait ratifié la concession provisoire du royaume de Sicile, faite, à titre de fief de l'Église romaine, au fils du roi d'Angleterre, par le légat Albert de Parme. Cette donation, régulière dans sa forme, constituait un engagement réciproque, qui liait également le pape et le prince anglais. Henri III se trouvait alors en Gascogne, à la tête de troupes qu'on supposait destinées à la guerre d'Italie. Innocent, pressé d'en finir avec les héritiers de Frédéric II, lui écrivit le 9 juin; et, en lui faisant connaître la situation critique du nouveau gouvernement sicilien, il le sol-

licita d'activer ses préparatifs (1). Le pontife lui- 1254.
même, plein de l'espoir que sa présence aplanirait les principaux obstacles, avait dès le 1er juin quitté Assise, et s'était dirigé, par Spolette, Terni et Rome, vers la frontière napolitaine. Le jour de la Pentecôte, il célébra l'office divin dans la basilique de Saint-Pierre (2); et après avoir, dans un discours public, recommandé au sénateur et aux citoyens les intérêts du siége apostolique, il se porta de sa personne à Anagni. La situation de cette ville, à vingt-quatre milles du pont de Ceprano, près de la grande route de Rome à Capoue, facilitait les relations secrètes que le pape entretenait avec les ecclésiastiques et les mécontens du royaume. Bientôt, en effet, ces rapports s'étendirent, et la cause de l'Église gagna de nouveaux défenseurs dans la plupart des provinces.

Mais précisément alors la politique pontificale prit une direction nouvelle : non-seulement on cessa d'appeler en Italie le roi d'Angleterre, mais le pape réclama pour lui-même une domination directe sur les États siciliens. Cherchons la cause d'un changement si remarquable.

Le marquis Berthold de Hohenbourg était entouré de nobles qui voyaient avec déplaisir un étranger à la tête de l'État. Le premier acte de sa régence avait été de s'emparer des joyaux et du trésor de Conrad, qu'il mit à Lucera, sous la garde de Jean le Maure. Le

(1) V Id. junii 1254, Rymer, t. I, pars 1, pag. 304.

(2) Nic. de Curbio, § 38.

En 1254, la Pentecôte tombait le 31 mai Au registre du Vatican, la dernière lettre écrite d'Assise est du 30 mai. (Reg., lib. XI, n° 36.)

1254. second fut d'ouvrir des négociations avec la cour romaine. Pour atteindre ce but, il envoya à Anagni, vers la fin de juillet, une députation à la tête de laquelle figuraient le chancelier Gauthier d'Ocra; Burrsello, général des Allemands; et Manfred, prince de Tarente. Ils étaient chargés de demander la paix, en suppliant Innocent IV de prendre l'orphelin royal sous sa protection (1). Mais le fier pontife ne vit dans cette démarche qu'une preuve d'impuissance; et comme, sur ces entrefaites, plusieurs personnages de marque, et entre autres le grand justicier Richard de Montenegro, le firent assurer sous main de leur soumission, il crut facile de dicter la loi à un pays ainsi divisé. Suivant le récit d'un chaud partisan de Manfred, le pape, après avoir écouté d'une oreille inattentive l'orateur de l'ambassade, répondit en peu de paroles qu'il voulait prendre possession du royaume, et en avoir la souveraineté directe (2). Quant aux prétentions de Conradin, il ajouta qu'elles seraient examinées lorsque cet enfant aurait atteint l'âge viril, et qu'on pourrait alors le replacer sur le trône, s'il s'en montrait digne, et si ses droits étaient reconnus valables. Les écrivains pontificaux prétendent, au contraire, qu'après quinze jours de conférences, et quand le projet était déjà rédigé par écrit (3), la mauvaise foi des ambassadeurs fit rompre les négociations. Quoi qu'il en soit, on se sépara sans rien

(1) Jamsilla, p. 507, D. — Curbio, § 39. — 27 juillet, Matteo di Giovenazzo, § 58.

(2) Possessionem atque dominium. (Jamsilla, p. 507, E.)

(3) Cum esset jam pax scripta. (Curbio, § 39.)

conclure. Innocent IV prit des troupes à sa solde; 1254.
demanda des secours aux Lombards, aux Toscans, aux Génois, à toute l'Italie; appela sous le drapeau de l'Église les émigrés du royaume, et leur distribua d'avance les fiefs qu'on allait conquérir. Pour préparer les peuples à la domination pontificale, il se fit précéder par une avant-garde de frères mendians qui pénétrèrent dans les provinces, malgré la surveillance exercée à la frontière. Le testament de Conrad fut annulé; enfin, par une simple citation lue en chaire à Anagni le jour de l'Assomption de la Vierge, Berthold, Manfred, Frédéric d'Antioche, les frères du marquis, et en général les chefs allemands et italiens du parti royal, furent sommés de remettre l'Église romaine en possession du royaume. Défense leur était faite de s'opposer davantage à ce qu'elle le fît gouverner par ses propres recteurs, baillis et nonces (1). Ceux qui, avant le 8 septembre, n'auraient pas obéi à cette injonction devaient être frappés d'anathème, et privés à jamais, eux, leurs enfans et leurs frères, des biens, fiefs, dignités et bénéfices ecclésiastiques qu'ils possédaient, Innocent IV se réservant d'en disposer ainsi qu'il l'entendrait. Berthold se trouva dans une grande perplexité. Placé entre ses devoirs de régent et le désir de rentrer en grâce auprès du Saint-Siége, il ne savait comment sortir de cette situation critique. Ce soldat, incapable de soutenir le poids des affaires, n'avait vu dans le pou-

(1) Per ipsius rectores, balivos, etc., juxta suum beneplacitum gubernanda. (Reg. Inn., l. 12, Cur., n° 41, f° 212.)

1254. voir suprême qu'un moyen facile d'amasser de grandes richesses. A l'approche de l'orage, il eut regret de s'être chargé de la régence, et offrit de s'en démettre en faveur de Manfred, qui répondit par un refus formel. Alors ceux des barons qui ne voulaient à aucun prix se soumettre à l'autorité temporelle de l'Église romaine représentèrent que, dans des conjonctures aussi critiques, seul le fils de l'empereur pouvait sauver l'indépendance du royaume. « Il ne s'agit pas seulement, lui dirent-ils, de conser» ver une couronne à votre neveu, mais encore de dé» fendre vos propres droits, puisque vous devez » régner après lui, s'il meurt sans postérité. Songez » que vos refus entraîneraient de grands malheurs, » dont vous seriez atteint le premier, sans pouvoir en » accuser d'autres que vous-même. » A son tour, le prince objectait que, dans l'état désespéré des affaires, prendre sans argent et sans armée les rênes de l'État, c'était s'exposer volontairement au déshonneur. Pour dissiper ses craintes, le marquis promit de lui remettre le trésor gardé à Lucera, offrant, de plus, de se rendre lui-même en Apulie, et d'en ramener bientôt un puissant secours. Chacun renouvela le serment de fidélité au jeune roi, s'il était vivant, et, dans le cas contraire, à Manfred, son successeur légitime (1).

Mais les paroles de Berthold étaient trompeuses. Loin de se dessaisir de l'argent du trésor, et d'assembler des forces contre un ennemi qui déjà menaçait

(1) Jamsilla, p. 508-510.

la frontière, ce seigneur fit rentrer les impôts pour 1254.
son propre compte, et acheva, par de nouvelles exactions, d'aliéner l'esprit des peuples. Manfred, réduit à ses seules ressources, ne perdit pas courage. Les fonds destinés à la solde étant épuisés, il vendit ses joyaux, emprunta l'argent de ses serviteurs, et parvint ainsi à retenir momentanément sous le drapeau les mercenaires près de l'abandonner. Il cantonna les Allemands à S. Germano avec une bonne partie de ses fantassins : lui-même s'établit à Capoue, afin de contenir, par sa présence, les villes de la province dont la fidélité lui était suspecte ; mais, malgré ses efforts, l'avenir paraissait de plus en plus menaçant. Le pouvoir royal était réduit à une extrême faiblesse : les moines et la plupart des ecclésiastiques servaient ostensiblement les intérêts du pape; la bourgeoisie, qui n'avait pas perdu le souvenir des rigueurs de Conrad, se flattait d'obtenir, sous le gouvernement de l'Église, les franchises municipales dont le reste de l'Italie était en possession ; enfin, beaucoup de feudataires, plus occupés de leurs intérêts privés que de leurs devoirs, n'attendaient qu'une occasion favorable pour se déclarer. Déjà Pierre Ruffo, que Berthold avait maintenu dans le gouvernement de la Sicile et de la Calabre, envoyait un de ses neveux à Anagni, avec pouvoir d'accepter les offres avantageuses de la cour romaine. Richard de Montenegro, l'ennemi personnel du marquis, et dont les fiefs confinaient à l'État ecclésiastique, se liguait avec les habitans de la Terre de Labour, dans le but coupable d'ouvrir cette frontière aux troupes pontificales.



1254. Jusque dans Capoue, un complot s'était formé contre la vie de Manfred (1). Sur ces entrefaites, le délai accordé pour obéir aux ordres du Saint-Siége étant expiré, Innocent frappa d'anathème, le 8 septembre, ceux qu'il qualifiait de rebelles et d'ennemis de Dieu. En informant Guillaume, roi des Romains, de ce parti extrême, il le requit de faire saisir les terres féodales que le marquis Berthold, ses frères, et en général les nobles compris dans la sentence, tenaient en Allemagne, soit directement de la couronne, soit des grands de l'empire (2).

Cependant, l'armée commandée par Guillaume de Fiesque, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, s'était avancée jusqu'au pont de Ceprano, à l'entrée de la Terre de Labour. Ce prince de l'Église, neveu du souverain pontife, était investi des pouvoirs les plus étendus pour replacer le royaume sous la domination directe du siége apostolique. Autorisation lui était donnée d'emprunter à intérêt tout l'argent nécessaire, en hypothéquant les domaines du clergé. Il disposait du revenu des cathédrales et des abbayes vacantes, établissait des collectes, frappait de nouvelles monnaies, confisquait les fiefs de ceux qui, après en avoir été requis, refusaient le serment; conférait ces biens à d'autres, et faisait juger les feudataires rebelles par leurs pairs (3). Il pouvait enfin

(1) Jamsilla, p. 511.

(2) 12 sept., Reg. Inn., l. 12, Cur., n° 41, f° 212.

(3) Et faciendi reddi per illius pares judicia. (2 sept., *ibid.*, l. 12, Cur., n° 11, f° 210.) — Lettres des P., t. XXVII, f° 372.

exclure des dignités et des bénéfices ecclésiastiques 1254.
tout évêque, prêtre ou simple clerc, fidèle à une cause coupable aux yeux du Seigneur.

Manfred, avec peu de troupes mal payées, était hors d'état de défendre la frontière contre un ennemi supérieur en nombre, et que la population d'une partie des provinces favorisait. Forcé de battre en retraite, il s'attendait à voir éclater des troubles qui, gagnant de proche en proche, pouvaient à la fin s'étendre sur tout le royaume. Dans cette fâcheuse extrémité, il pensa que le seul moyen de diminuer le péril était de se réconcilier avec le chef de l'Église. Plusieurs motifs l'y engageaient. Outre que le peuple, inconstant de sa nature, devait se lasser bientôt de la domination des prêtres qu'il appelait aujourd'hui, Innocent était vieux et maladif; et, dans l'état actuel des affaires, une élection ne pouvait amener que d'heureux changemens. En tous cas, le fils de l'empereur, à la cour pontificale, pénétrerait plus sûrement les intrigues de ses ennemis, que s'il leur abandonnait la place. Il trouvait plus de gloire et d'honneur, dit son historien, à vaincre avec prudence qu'à s'exposer témérairement à une défaite. Sommé pour la dernière fois de mettre bas les armes, Manfred répondit que le père des fidèles ayant reçu de Dieu la mission de protéger les orphelins, il lui remettrait d'autant plus volontiers la tutelle de son neveu et les rênes du gouvernement; qu'en agissant ainsi, il croirait obéir aux dernières volontés de Conrad. En conséquence, il se disait prêt à recevoir le pape dans le royaume, et à lui en ouvrir les forteresses, sous la

1254. réserve des droits de Conradin et des siens propres (1).

Ces paroles comblèrent de joie le vieux pontife, qui, après tant de traverses, atteignait enfin le but de ses efforts. Le comte Galvano Lancia se rendit à Agnani pour régler les conditions de la paix ; et, le 27 septembre, dix-neuf jours seulement après avoir excommunié Manfred, Innocent le fit rentrer dans la communion chrétienne, l'appela son cher fils, et lui pardonna toutes les offenses qu'il avait faites à l'Église. En vertu du pouvoir que le pape tenait du bienheureux Pierre, à qui, suivant lui, le royaume de Sicile appartenait pleinement (2), il confirma au fils de Frédéric la possession de la principauté de Tarente, des comtés de Gravina, de Tricarico et de Monte S. Angelo, pour en jouir à perpétuité, selon les termes de la concession primitive faite par l'ex-empereur. La redevance féodale de ces terres resta fixée à cinquante chevaliers bien pourvus d'armes et de chevaux, que le prince était tenu de conduire en personne, et chaque fois qu'il en serait requis, à l'armée pontificale, pour y servir, à ses frais, durant quarante jours, dans l'intérieur du royaume. L'investiture de ces fiefs fut donnée, en présence des cardinaux, au comte Lancia; et ce seigneur obtint pour lui-même et pour son frère Frédéric la restitution de tous les biens dont ils avaient été dépossédés par Conrad (3). Le

(1) Jamsilla, p. 512.

(2) Plene pertinat. (27 sept., Reg., l. 12, n° 205, f° 172.)

(3) Reg. Inn., l. 12, n° 6, post 205, f° 172.

même jour, une bulle pontificale conféra à Manfred 1254.
les fonctions inamovibles de vicaire du siége apostolique, pour le temporel, dans les provinces situées entre le phare de Messine et le fleuve Sele; et de ce fleuve, en remontant vers Bénévent et le comté de Molise, jusqu'à *Trinium*, à l'exception du justiciariat de l'Abruzze. A cette dignité était affecté un traitement annuel de huit mille onces d'or (506,400 fr.), payable par tiers, en avril, août et décembre (1).

En voyant cette politique tortueuse qui, hier encore, jurait la ruine de la race entière de Souabe, qui comble aujourd'hui Manfred de biens, et lui délègue une autorité presque sans bornes sur une moitié du royaume, dont ce prince réclame la succession éventuelle, le lecteur se demandera peut-être si le vieux pontife ne cherchait pas à désarmer son ennemi par de feintes caresses, pour le frapper ensuite plus sûrement. Laissons les faits eux-mêmes répondre à cette question. Quelques mois à peine se sont écoulés depuis que le chef de l'Église a donné au fils du roi d'Angleterre l'investiture des États siciliens, dont, aux yeux de la cour romaine, ce jeune prince devrait être désormais le seul monarque légitime. Après un tel acte, le pape ne peut laisser reproduire les prétentions des héritiers de Frédéric II, et encore moins leur reconnaître quelque valeur, sans violer un engagement solennel, et abuser Henri III ou Manfred. Cependant ce dernier exige, pour prix de sa soumission, que les droits de Conradin et les siens propres

(1) *Ibid.*, l. 12, n° 1, post 205, f° 172.

1254. sur ce pays soient réservés. Ces droits sont réputés nuls; mais comme un refus remettrait tout en question, Innocent, quoique engagé ailleurs, n'hésite pas à accorder ce qu'on lui demande; et, dans cette négociation entachée de fraude, le nom du prince anglais n'est pas même prononcé. Bien plus, comme on veut qu'un acte officiel rende public l'engagement nouveau pris par le Saint-Siége, le pape n'hésite pas à adresser à tous les chrétiens une lettre circulaire ainsi conçue : « De tous temps l'Église romaine s'est » montrée favorable aux mineurs privés de leurs pa- » rens, a étendu sur eux une main protectrice, et a » pris leur tutelle pour les soustraire à tous les périls. » Comme notre cher fils en Jésus-Christ, l'illustre » Conrad, roi de Jérusalem, duc de Souabe et petit- » fils de Frédéric le ci-devant empereur, est orphelin » et en bas-âge, nous voulons lui assurer l'appui du » siége apostolique, qui deviendra pour lui un ferme » soutien. En conséquence, après avoir pris l'avis de » nos frères les cardinaux, nous déclarons, par la » présente, que le royaume de Jérusalem, le duché de » Souabe, et les droits dudit Conrad tant sur les États » siciliens que sur d'autres pays, lui seront conservés » dans leur intégrité (1). Nous permettons que les » habitans du royaume de Sicile, dans le serment » qu'ils prêteront à nous et à l'Église romaine, puis- » sent ajouter ces mots : *Sauf les droits de Conrad* » *le jeune* (2). Nous écrivons cette lettre pour que

(1) 27 sept. — Sive in regno sive alibi proponimus et volumus conservare. (L. 12, n° 207, f° 173.) — Rayn., 1254, § 47.

(2) Conradi pueri jure salvo. (*Ibid.*)

» chacun en soit informé dans le présent et dans 1254.
» l'avenir. Fait à Anagni, le 2 des ides de septembre,
» XIII[e] indiction; de notre pontificat la douzième
» année. » Après cette façon d'agir, si le fils de l'empereur, dont on connaît la position critique, s'arme, à son tour, de ruse pour soutenir une lutte engagée de la sorte, de quel droit la cour pontificale lui en fera-t-elle un reproche?

Cette importante affaire terminée, le pape fit un accommodement avec les Romains, dont les procédés hostiles venaient trop souvent à l'encontre de ses projets. Le sénateur ami de Manfred avait, avant la soumission de ce prince, refusé de prendre part à la guerre que préparait le Saint-Siége. Non content d'empêcher les villageois d'approvisionner le marché d'Anagni, il ravageait de nouveau le territoire de Tibur, protégé par l'Église. Arlotto, notaire apostolique, parvint à sceller la paix entre Tibur et Rome. Les autres griefs furent, de part et d'autre, mis en oubli; et, le jeudi 6 octobre, Innocent, l'esprit tranquille, partit pour Ceprano, où il entra le surlendemain matin. Manfred, qui, de son côté, s'était rendu dans cette ville, y reçut un accueil favorable. Le dimanche suivant, à l'issue de la grand'messe, le cortége, que l'armée précédait, franchit enfin la frontière. A l'entrée du pont, le fils de l'empereur descendit de cheval, prit en main la bride de la haquenée d'Innocent, et le conduisit, comme l'eût fait un simple écuyer, jusqu'au delà du Garigliano, afin de prouver, par cette démarche, qu'il lui ouvrait volontairement l'entrée du royaume. Dans ce court trajet, la croix pon-

1254. tificale, qui toujours précède le pape, s'étant détachée de son bâton, tomba ; et comme cet accident arriva sur la terre de Sicile, on y vit un présage fâcheux. Après avoir traversé Aquino et Rocca-Secca au bruit de toutes les cloches et au milieu d'une multitude innombrable de peuple, Innocent coucha à S. Germano, où l'abbé de Mont-Cassin lui avait préparé une réception magnifique (1).

Pendant plusieurs jours le vieux pontife et le jeune prince se montrèrent également habiles dans l'art de dissimuler. Leur réconciliation apparente causait aux uns de la joie, aux autres des regrets, à tous une grande surprise. Dans les premiers momens ils surent si bien garder les apparences, que beaucoup d'esprits crédules se flattèrent d'une paix durable. Mais à qui eût observé de près l'attitude des courtisans en crédit, il eût été facile de reconnaître que sous des dehors pacifiques couvaient de profonds ressentimens. Les émigrés et les bannis du royaume étaient en grand nombre dans cette cour; leur chef, Roger de S. Severino, avait l'oreille du pape : rencontraient-ils le prince, ils affectaient, dit un témoin oculaire, de ne point se découvrir devant lui (2). D'autre part, les parens et les amis de Manfred laissaient parfois percer leur mécontentement. « Dieu » nous conserve le fils de l'empereur pour nous rendre » la liberté, disaient-ils entre eux ; la domination des » prêtres ne peut nous convenir : il faut que l'Église,

(1) Nicol. de Curbio, § 41. — Jamsilla, p. 522.
(2) Matteo di Giovenazzo, § 62.

» abandonnant le temporel aux laïques, se borne au 1254.
» spirituel (1). » Dans les provinces, c'était à qui délaisserait le plus tôt la cause royale. Les Sarrasins, voyant comme tournaient les choses, s'étaient renfermés dans Lucera, pendant que le peuple, longtemps opprimé par ces infidèles, chassait de leurs emplois les justiciers et autres fonctionnaires musulmans, attaquait les détachemens isolés, et se vengeait ainsi de ses anciennes souffrances. Les Allemands, non moins chargés de haine, réclamaient le payement des soldes arriérées. Au premier bruit de l'accord conclu à Anagni, deux de leurs officiers s'étaient rendus dans cette ville, croyant qu'on leur accorderait des conditions avantageuses. Mais le chef de l'Église les craignait, et ne désirait rien tant que de s'en délivrer. Comme la population tout entière était contre eux, on lui faisait croire que les mercenaires mettraient bas les armes sans effusion de sang. Manfred, réduit à ruser avec tout le monde (2), promettait à Innocent de seconder ses vues, et conseillait aux chefs allemands de traîner les négociations en longueur, leur faisant entendre que la santé du pape devenait chaque jour plus débile, et qu'à sa mort tout changerait.

Après s'être arrêté quatre jours à S. Germano, Innocent en repartit malade et épuisé de fatigue. Le 16 octobre, il coucha à Teano. Pendant ce temps, son neveu, le cardinal de Saint-Eustache, prenait posses-

(1) Non nobis competit clericorum dominium; sufficiant Eccl. rom. spiritualia. (Sabas Malaspina, p. 792.)

(2) Dava un colpo allo cerchio, e n' autro allo tompagno. (Matteo di Gioven., § 63.)

1254 sion de Capoue, de Naples, de Nola, et dirigeait vers la Pouille la plus grande partie de ses forces. D'après l'ordre formel du prince, aucun obstacle ne retarda la marche des pontificaux : les villes s'ouvrirent devant eux, et reçurent de nouvelles garnisons. Quand le fils de l'empereur eut ainsi livré ses meilleures forteresses, on lui fit moins bonne mine, on tint peu de compte de ses recommandations. Il avait supplié le pape de nommer pour maître justicier de la terre de Bari, Berardo Capece, l'un de ses serviteurs les plus dévoués : cet emploi fut donné à une créature de S. Severino, qui, avec douze escadrons de cavalerie, alla prendre possession de cette province. Avant la paix d'Anagni, Innocent avait conféré à un baron de haute naissance, appelé Borrello d'Anglona, nouvellement entré dans son parti, le comté de Lesina, fief dépendant de Monte S. Angelo, cet ancien apanage de Manfred, qu'une stipulation expresse du traité devait lui rendre. Manfred, pour éviter tous débats, fit demander à Borrello un désistement amiable, moyennant l'investiture d'une autre terre équivalente.

Sous Frédéric II, Borrello avait été dépouillé d'Anglona, son fief principal, qu'il recouvra pendant la première régence de Manfred. Depuis lors, quoiqu'il eût obtenu le rang de chevalier, il avait été, après la mort de Conrad, l'un des premiers à abandonner la cause de son fils. Il était en crédit à la cour d'Innocent, et affectait beaucoup de zèle pour les intérêts de l'Église, dont il attendait de grands biens. Sa réponse fut que Manfred étant comme lui sujet du Saint-Siége,

il n'entendait en aucune façon le reconnaître pour son seigneur, ni lui prêter serment. Personne ne pouvait, ajoutait-il, contester ses droits, qu'un titre en bonne forme validait. Il n'en resta pas là : poussant l'insolence jusqu'au bout, il se mit en mesure de prendre à force ouverte possession de Lesina. On conseillait au prince de punir cet excès d'audace ; mais ce dernier, pour ne point donner prise à ses ennemis, préféra prier le pape de terminer cette affaire. Sans désavouer Borrello, Innocent répondit, en termes ambigus, qu'il n'avait rien concédé de ce qui appartenait à Manfred ; mais qu'au surplus la cour statuerait selon la justice, quand elle serait arrivée à Capoue (1). 1254.

Une autre discussion plus sérieuse s'était élevée entre le fils de l'empereur et le légat. On a vu plus haut que Guillaume de Fiesque avait été investi de pouvoirs très-étendus pour établir dans les provinces l'autorité pontificale. Ce cardinal, jeune, ardent, présomptueux, n'aimait pas Manfred. Soit qu'il agît de son propre mouvement, soit que l'ordre lui en eût été donné sous main, il défendit aux barons et aux syndics des villes domaniales, qui juraient fidélité à l'Église, de faire réserve des droits de Conradin (2). Bien plus, il prétendit contraindre le prince lui-même à prêter un serment sans restriction ; mais ce dernier protesta avec énergie contre une telle violation des traités. A partir de ce jour, Guillaume ne garda plus de mesure ; le pape laissa percer son méconte-

(1) Jamsilla, p. 514, B.

(2) Nullo jure regis et principis salvo. (Jamsilla, p. 512.)

1254. ment; et Manfred, voyant qu'on ne cherchait qu'un prétexte pour rompre avec lui, crut prudent de se retirer dans ses terres aussitôt qu'il en trouverait l'occasion. Elle ne tarda guère à se présenter.

Innocent IV, dont l'état maladif s'aggravait de plus en plus, s'était arrêté à Teano. Dès le surlendemain de son entrée dans cette ville, on y apprit l'arrivée prochaine du marquis de Hohenbourg, qui venait faire en personne l'hommage et le serment pour ses fiefs. Manfred ayant obtenu l'autorisation d'aller à la rencontre de ce seigneur, emmena avec lui ses chevaliers et jusqu'à ses équipages, ce qui montrait assez son intention de ne plus revenir. Mais s'il désirait quitter la cour pontificale, on ne songeait nullement à l'y retenir : sa présence gênait, depuis qu'elle n'était plus nécessaire. C'était le dimanche 18 octobre, sept jours après l'entrée triomphale du pape dans le royaume : quelques amis du prince l'accompagnaient, et son escorte, trop nombreuse pour craindre de mauvaises rencontres, suivait le chemin qui de Teano va rejoindre la grande route de Capoue. Après avoir fait deux milles, on descendit dans un ravin, à l'extrémité duquel des cavaliers, le heaume en tête et la lance à la main, semblaient apostés pour défendre le passage. C'était Borrello qui occupait ce lieu propre à une embuscade. Pendant que Manfred, qui était désarmé, demande son casque pour n'être point pris à l'improviste, ses gens sautent sur leurs chevaux de combat, piquent des deux, et chargent la troupe du seigneur d'Anglona, qui, sans les attendre, part à toute bride vers Teano. Vainement

prince veut empêcher une poursuite dont il craint le résultat : sa voix n'est pas entendue. 1254.

Sur ces entrefaites, plusieurs écuyers de Borrello vinrent réclamer leurs montures, dont les serviteurs de Manfred s'étaient emparés. « Reprenez ce qui vous » appartient, leur dit ce prince; mais avertissez votre » maître de se garder une autre fois d'une telle au- » dace : si nous usons de clémence envers lui, c'est uni- » quement par respect pour le souverain pontife. » Au moment même où il prononçait ces paroles, Borrello tombait sous les murs de la ville, mortellement blessé d'un coup de lance dans le dos. Le cas était urgent ; il fallait se hâter de prévenir de perfides rapports. A cet effet, Manfred voulut charger deux officiers de confiance de présenter au pape sa justification ; mais un neveu d'Innocent, qui l'avait accompagné avec ses autres amis, réclama pour lui-même cette mission importante. « Si les serviteurs de Borrello, ajouta-t-il, aperçoivent » vos envoyés, ils voudront venger sur eux la mort » de leur maître. J'ai été témoin de l'événement ; je » pourrai donc mieux que personne attester votre in- » nocence et confondre vos accusateurs. » Il partit en effet; et de son côté Manfred, qui se défiait, non sans motif, des dispositions de la cour romaine, résolut d'aller dès le même jour à Acerra, chez son beau-frère le comte Thomas, pour y attendre la fin de cette affaire. Mais il fallait passer le Vulturne sur le pont de Capoue, ville en grande partie gagnée à la cause d'Innocent, et dont la nombreuse garnison, toute composée de troupes pontificales, était sous les ordres de plusieurs cardinaux, ennemis de la maison de Souabe. Déjà le bruit

1254. d'une rixe sanglante courait de bouche en bouche; et pour peu que les fugitifs tardassent à s'éloigner de Capoue, dont ils étaient encore à huit milles, ils devaient craindre de n'en pouvoir sortir. Pressant donc le pas des chevaux, ils se trouvèrent très-promptement à la vue des remparts, d'où la sentinelle signala leur arrivée. Comme leur troupe, rangée en bon ordre, était déjà près du château neuf qui défendait alors l'entrée du pont, on en vit sortir, au milieu d'une multitude de peuple, des musiciens qui faisaient retentir l'air de bruyantes fanfares. Venaient ensuite des chevaliers armés de toutes pièces, et plusieurs cardinaux que leurs chapeaux rouges faisaient aisément reconnaître. Bientôt les princes de l'Église, quittant la grande route, se retirèrent à l'écart, pendant que peuple, hommes d'armes et musiciens continuaient à marcher à la rencontre de Manfred, qui, dans la persuasion qu'on en voulait à sa vie, se disposait à la vendre chèrement. Voici la cause de ce mouvement extraordinaire. La cour pontificale avait fait préparer ses quartiers à Capoue; et comme le bruit de son arrivée prochaine s'était répandu, les cardinaux, prenant l'escorte du prince pour celle du pape, avaient rassemblé cette multitude pour recevoir le chef de l'Église à son entrée dans la ville. Quand, au lieu des clefs de saint Pierre, ils eurent reconnu l'aigle noire en champ d'argent qui ornait la bannière du fils de Frédéric, ils se détournèrent du chemin, pour ne lui point donner une marque de déférence bien loin de leur pensée. Déjà ils avaient appris la mort de Borrello; et, en voyant devant eux celui qu'on

supposait en être l'auteur, ils songeaient aux moyens 1254.
de s'emparer de sa personne. Mais la mine guerrière et le nombre de ses gens leur faisaient craindre qu'on ne pût en venir à bout sans perdre beaucoup de monde. Pendant qu'ils se consultaient, le peuple, entraîné par les partisans de la maison de Souabe, reçut le prince avec des cris de joie, et retourna avec lui vers Capoue. Arrivé près de l'endroit où les cardinaux s'étaient séparés de leur nombreuse suite, Manfred, faisant bonne contenance, s'approcha d'eux; et, après qu'il eut expliqué en peu de mots son désir d'avoir une entrevue avec le marquis Berthold, il leur fit un salut respectueux, et les quitta sans en recevoir aucun témoignage de considération (1).

A l'entrée du pont sur le Vulturne, monument bâti à grands frais en 1234 par l'empereur Frédéric (2), les musiciens redoublèrent de bruit; et la foule devint si épaisse, qu'on ne marchait qu'avec une extrême lenteur dans les rues étroites qu'elle remplissait. Manfred n'osait manifester son impatience, quoiqu'il

(1) Jamsilla, p. 514 et 515.

(2) Rich. de S. Germ., p. 1034.

En 1234, Frédéric II entoura de murs la ville de Capoue la Neuve, et fit construire un pont en pierre sur le Vulturne. A la tête de ce pont était un château flanqué de deux grosses tours, qui en défendait les approches. L'empereur avait tracé de sa main le plan de ce monument, pour lequel il dépensa 20,000 onces d'or (1,266,000 fr.). Il l'avait orné de marbres, de bas-reliefs, de statues, au nombre desquelles on remarquait la sienne et celles de Pierre des Vignes et de Thaddée de Sessa, ses ministres. L'empereur, de grandeur naturelle, était représenté assis, la couronne sur la tête, un globe dans la main droite, le bras gauche étendu, deux doigts levés. En 1547, Capoue ayant été fortifiée suivant les règles de l'art moderne, le château disparut; mais la statue du prince fut conservée. On la voit encore aujourd'hui, fort dégradée par le temps, dans une niche près de la porte Romaine.



1254. craignît à chaque instant d'être arrêté, sans pouvoir se défendre, au milieu de cette ovation populaire. A peine arrivé au palais, il congédia, avec de grands remercîmens, ceux qui lui avaient fait cortége; et, remontant presque aussitôt à cheval, sous prétexte d'aller au-devant de Berthold, il sortit enfin de la ville et prit le chemin d'Acerra. Ses craintes n'étaient que trop fondées; car, une demi-heure plus tard, ce même peuple qui venait de lui faire une entrée triomphale pillait ses bagages, et les cardinaux, revenus de leur première frayeur, mettaient à sa poursuite un corps de cavalerie. Son arrière-garde, composée de vingt hommes d'armes, fut atteinte et prise après une vigoureuse résistance; mais Manfred lui-même arriva sain et sauf à Acerra, où le comte Thomas lui fit bon accueil.

Pendant que ces choses se passaient, Berthold arrivait à Arienzo, bourg à l'entrée de la vallée Caudine, si célèbre par la victoire des Samnites et l'humiliation de l'armée romaine. En apprenant la mort de Borrello, que la voix publique attribuait à Manfred, le marquis donna des éloges au fils de l'empereur, qui, suivant lui, s'était, dans cette occasion, montré digne de son rang. Mais lorsque des chevaliers de sa suite, invoquant le double lien de parenté qui l'attachait à la maison de Souabe (1), lui proposèrent de passer par Acerra, qui n'est qu'à six milles d'Arienzo, pour se concerter avec le prince, il devint

(1) Berthold, proche parent de la mère de Conradin, venait d'épouser Isolde, fille du marquis Lancia.

froid et réservé. Vainement on lui représenta que Conrad, à son lit de mort, lui avait confié son unique fils, et que, s'il ne venait en aide à cet enfant, la postérité de Frédéric II perdrait à jamais le trône; Berthold ne donna que de vagues paroles, et finit pourtant par promettre de ne pas abandonner la cause de Conradin. 1254.

Mais, bien loin de là, un historien (1) contemporain rapporte que ce seigneur, ayant trouvé Innocent disposé à l'indulgence, l'en détourna. « Si Votre Sainteté, » lui dit-il, laisse échapper cette occasion de réduire » à l'impuissance celui qui sera toujours un obstacle » aux projets de l'Église romaine, elle ne parviendra pas à établir une domination durable sur le » royaume de Sicile : le fils de l'empereur, en liberté, » conservera des prétentions téméraires, et un parti » pour l'adopter : abattu, toute résistance cessera. » Ce conseil fut suivi. Deux envoyés de Manfred s'étant présentés à la cour pontificale pour demander justice, Innocent leur signifia que si l'accusé se présentait sans armes et presque sans suite, sa justification serait entendue; mais en même temps il refusa de lui donner un sauf-conduit; et quand, malgré ces conditions rigoureuses, Manfred se dit prêt à répondre à la citation, on voulut le renvoyer devant le cardinal de Fiesque, son ennemi personnel, dont on prétendait faire son juge (2). Galvano Lancia, l'un des en-

(1) Jamsilla, p. 520, E.

(2) Se nolle quod princeps ad præsentiam suam veniret, sed ad præsentiam legati. (*Ibid.*)

1254. voyés du prince, l'avertit du danger qui le menaçait. « Quittez au plus tôt Acerra, lui écrivit ce parent; vous » n'y êtes pas en sûreté. Retirez-vous en Apulie, et » faites en sorte de gagner le chef des Sarrasins : s'il » embrasse votre parti, tout peut encore se réparer. » Adresse, célérité et discrétion, afin qu'on n'ap- » prenne ici votre départ que lorsque vous serez hors » d'atteinte. » Dès le même jour, Manfred fit en effet demander asile à Jean le Maure, le commandant de Lucera; lui-même fit ses préparatifs de départ, et annonça hautement qu'il comptait se rendre le lendemain matin à Aversa, où la cour pontificale venait d'arriver. Pour mieux détourner les soupçons, un de ses serviteurs le précéda dans cette ville, et y marqua son logement.

Vers minuit, il sortit enfin d'Acerra avec ses chevaliers, et suivit l'ancienne voie Appienne, qui conduit en Capitanate. Le trajet était court, mais périlleux, parce que la plupart des lieux forts situés sur cette route tenaient pour le pape. Monteforte appartenait à Louis de Hohenbourg; Avellino, au marquis Berthold; le gros de l'armée pontificale stationnait à Ariano; et, pour éviter les postes ennemis, il fallait nécessairement faire de longs détours et user de grandes précautions. Le comte Thomas voulut accompagner son beau-frère jusqu'à Marigliano. Là, deux gentilshommes napolitains, appelés Conrad et Marino Capece, dont les fiefs étaient situés dans cette province, servirent de guides aux fugitifs. Un peu avant Monteforte, au pied de l'Apennin, ils se jetèrent à gauche dans les montagnes; et bientôt on commença à

gravir des sentiers raboteux et encombrés de pierres 1254.
glissantes, où les chevaux trébuchaient à chaque pas. Le ciel était couvert, la nuit obscure; et si par intervalle la lune se montrait un moment entre de gros nuages que le vent avait séparés, les pentes semblaient encore plus roides, les précipices plus profonds, les rochers plus menaçans : venait-elle à se cacher, chacun tremblait de rouler dans l'abîme. Les chevaliers, surchargés d'armes pesantes, avaient mis pied à terre et n'avançaient que péniblement, en tirant après eux leurs montures. Au point du jour, ils arrivèrent à Mercogliano, bourg entouré de murailles, et composé d'une seule rue tellement étroite, qu'en beaucoup d'endroits deux chevaux n'y pouvaient passer de front. La fatigue les accablait, et bien volontiers ils eussent pris en ce lieu quelques instans de repos; mais le bruit de la mort de Borrello avait pénétré jusqu'au cœur de l'Apennin, et les habitans de Mercogliano, sujets du marquis Berthold, avaient fermé leurs portes en apercevant la bannière du prince. Aucune autre issue ne restait qu'un sentier à peine tracé à l'extérieur des murs : ses gens s'y engagèrent. Ils formaient une longue file qui serpentait lentement le long des replis de la montagne, et que quelques hommes eussent facilement culbutée. Dans un endroit, le chemin s'était trouvé interrompu; les bêtes de charge, placées en tête de la colonne, cessèrent d'avancer, et Manfred crut que les paysans pillaient ce qui lui restait de bagages. Il franchit enfin ce mauvais pas; et, laissant à gauche le célèbre monastère de Monte-Vergine, l'un des plus anciens pè-

1254. lerinages de l'Italie, il descendit vers neuf heures à Atripalda.

Deux nobles dames, épouses des frères Capece, habitaient ce château. Elles reçurent avec de grandes marques de respect le fils de l'empereur, et lui offrirent un repas, auquel il voulut qu'elles fussent l'une et l'autre assises à ses côtés. En cela, ajoute naïvement la chronique, Manfred ne fit rien de contraire à son rang; car les princes peuvent, sans s'abaisser, rendre de grands hommages aux dames; ce qu'ils ne feraient point pour les hommes les plus considérables. Le dîner promptement achevé, la troupe se remit en marche, et alla le même soir coucher à Nusco, fief du comte d'Acerra, où un bon accueil l'attendait.

Le jour suivant, il fallut s'écarter de plus en plus de la grande route, pour éviter Ariano. Les fugitifs, se dirigeant vers la droite, pénétrèrent dans les montagnes qui séparent la Pouille de la Basilicate. Mais déjà les principales villes de cette dernière province, séduites par les promesses d'Innocent, avaient abandonné le parti royal, ou se disposaient à le quitter. Manfred, pauvre et proscrit, apprenait sans cesse des défections nouvelles, se voyait dans sa fuite environné de périls, et ne s'approchait qu'en tremblant des lieux habités. C'est ainsi qu'il refusa d'entrer à Guardia-Lombarda, dont le peuple, sommé par le légat de faire serment à l'Église, montrait des dispositions douteuses. De Bisaccia, où il s'arrêta, deux de ses officiers furent envoyés, l'un à Bovino, l'autre à Melfi, pour sonder l'opinion de ces villes. Le premier fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie

par les habitans, qui illuminèrent leurs maisons, et se soumirent au gouverneur que le prince leur donna. Mais, à Melfi, le chancelier d'Ocra trouva des dispositions bien différentes. Les bourgeois avaient tout récemment obtenu du pape une garantie de leurs anciennes franchises, avec l'assurance de rester attachés au domaine direct du Saint-Siége (1). Ils consentirent néanmoins à admettre le fils de l'empereur dans leurs murs, si, se séparant de ses Allemands et de ses Sarrasins, il voulait y entrer avec une suite peu nombreuse. Cette offre, bien faite pour éveiller des soupçons, ne fut pas acceptée. 1254.

Ascoli était depuis la veille en pleine révolte. Le commandant royal avait été massacré par le peuple, et l'officier chargé d'annoncer la venue du prince fut trop heureux d'éviter par la fuite un sort semblable. Forcé encore une fois de changer de direction, Manfred alla coucher à Lavello, ce même château où Conrad était mort six mois auparavant. C'était la troisième nuit depuis son départ d'Acerra : hommes et chevaux, harassés de ces longues marches, ne pouvaient résister à de telles fatigues. Fort heureusement des députés de Venosa vinrent, avec de grandes protestations de fidélité, supplier Manfred de se rendre dans leur ville; ce qu'il accepta d'autant plus volon-

(1) Capuæ, 23 oct., Reg. Inn., l. 12, n° 265, f° 181.

Le livre XII du registre d'Innocent renferme un grand nombre de lettres adressées, en octobre et novembre 1254, aux villes du royaume, pour les attacher à la domination directe de l'Église romaine. — F° 183: *Messine*, n° 289, — *Trajetto*, n° 290; — f° 185: *Maddaloni*, n° 305, — *Sale*, n° 322; — f° 186: *Ravello*, n° 306, — *Potenza*, n° 323; — et d'autres encore, qu'il serait trop long de rapporter ici.

1254. tiers, qu'il se flattait d'y recevoir des lettres de Lucera. La population vint au-devant lui, et voulut qu'il fût défrayé, ainsi que toute sa suite, pendant son séjour à Venosa.

Cependant Jean le Maure, bien loin de soutenir son bienfaiteur, se préparait à livrer Lucera au pape. Le fier pontife négociait avec le fils de l'esclave, et, pour avoir la ville, promettait de maintenir dans l'emploi de grand camérier celui que la haine publique poursuivait, et à qui beaucoup de voix imputaient la mort du prince Henri. Les fiefs pour lesquels cet étrange dignitaire devait envoyer, pendant quarante jours, sept chevaliers aux armées pontificales, relevèrent directement du siége apostolique, qui lui en garantit la possession (1). De plus, une circulaire avertit la chrétienté que le chef de l'Église plaçait sous sa protection spéciale, et sous celle du bienheureux Pierre, le Maure, sa famille, ses biens actuels et ceux qu'il pourrait posséder dans la suite (2). Jean venait de s'acheminer vers la cour pontificale, où une investiture lui était promise. Durant son absence, il avait confié la garde de Lucera à Marchisio, son lieutenant, en exigeant de lui le serment d'en tenir les portes fermées, spécialement au fils de l'empereur. Une garnison de mille Sarrasins soldés, et de trois cents Allemands, était placée dans la citadelle; et, par un aveuglement étrange, le perfide, tout en tra-

(1) 2 novembr., Reg. Inn., l. 12, n° 284, f° 183. — Rayn., 1254, § 64.

(2) 9 nov. Universis Christi fidel. *Ibid.*, n° 337, f° 186.

hissant son maître, se fiait à la fidélité de ses servi- 1254.
teurs. Poussant la fourbe jusqu'au bout, il avertit le prince de la démarche qu'il allait faire, en protestant que son unique dessein était de lui être utile. Mais Manfred, loin de se laisser endormir par ces paroles menteuses, chargea des gens qu'il savait en rapport de commerce avec les Sarrasins, et qui pouvaient entrer à Lucera et en sortir sans exciter de soupçons, de sonder les dispositions du peuple. Ces agens secrets l'ayant rejoint à Venosa, lui rapportèrent que ses fidèles musulmans s'étonnaient qu'il ne fût pas venu en droite ligne au milieu d'eux. Ils étaient prêts à le défendre, et à lui consacrer leurs vies et leurs biens (1).

De si heureuses nouvelles rendirent l'espérance à Manfred, qui ne songea plus désormais qu'aux moyens de gagner promptement Lucera. Mais comment traverser avec sa suite la plaine unie de la Capitanate, ce désert sans arbres et sans villages, où un homme à cheval peut être aperçu de tous les points d'un vaste horizon? Comment s'aventurer entre Ascoli, Troja et Foggia, quand la première de ces villes était en pleine insurrection, et que l'armée pontificale occupait les deux autres? Après en avoir conféré avec ses plus intimes confidens, le prince résolut de partir presque seul, pendant la nuit, et de se confier à la providence de Dieu.

Précisément, alors, des bourgeois de Venosa l'avertirent que leurs voisins de Melfi les avaient sommés, avec menace, d'entrer dans une confédération

(1) Jamsilla, p. 528, A.

1251. contre les adversaires de l'Église. Ils n'osaient, ajoutaient-ils, répondre par un refus formel, dans la crainte de s'attirer de fâcheuses affaires; mais, en souscrivant à la ligue, ils entendaient réserver l'honneur et le salut de celui qu'ils avaient appelé dans leurs murs. Manfred, quoique surpris de ce langage, n'en parut que médiocrement affecté (1). Ce n'était point à Venosa qu'il espérait relever son parti abattu, et la possession de Lucera pouvait seule lui procurer les ressources de toute espèce dont il avait besoin. Pour mieux cacher son projet, il annonça qu'il comptait se rendre à l'église de S. Nicolas d'Ofanto, près de laquelle était un domaine de la couronne, où son frère, Frédéric d'Antioche, résidait. Enfin, ses serviteurs reçurent l'ordre d'aller, le jour suivant, l'attendre, avec ce qui lui restait de bagages, à Spinazzola, bourg de la terre de Bari, dans une direction opposée à la ville des Sarrasins, et où il promettait de les rejoindre après avoir conféré avec son frère.

Le 1er novembre, à l'entrée de la nuit, le prince, armé de toutes pièces, et suivi seulement de trois écuyers, dont un parlait la langue arabe, monta à cheval, et sortit à petit bruit de Venosa. Son épée de combat ne s'étant pas trouvée, il en prit une autre; et cette circonstance parut de mauvais augure. Le ciel était chargé de gros nuages, la pluie commençait à tomber; et Manfred espérait que les habitans, retenus dans leurs églises pour l'office des morts qu'on venait de commencer, ne s'apercevraient pas de sa fuite.

(1) Monstravit quasi parum curare. (Jamsilla, p. 528.)

Mais des serviteurs fidèles, en le voyant s'aventurer 1254.
sans escorte dans ces plaines presque inhabitées, se hâtèrent de le rejoindre, afin de partager ses périls. Les renvoyer, c'eût été trahir un secret d'où dépendaient sa fortune et sa vie : il se montra touché de leur zèle, et les garda près de lui. Bientôt la pluie tomba à torrens, et les ténèbres devinrent si épaisses, qu'on perdit la trace du chemin. Les fugitifs, embourbés, transis de froid, marchaient à travers champs, sans direction, ne distinguant plus rien, et obligés de parler à haute voix, pour ne point se séparer les uns des autres. Heureusement le bruit des cloches qu'on allait sonner pendant la plus grande partie de la nuit, en l'honneur des trépassés, leur ôtait la crainte de retourner à Venosa, ou de s'approcher trop près des villes de la faction de l'Église.

Au nombre des chevaliers du prince était un maître veneur, appelé Adenolphe Pardo, qui, du temps de l'empereur Frédéric, avait souvent conduit de grandes chasses dans les plaines de la Capitanate. Il cherchait à guider ses compagnons au milieu de cette obscurité profonde, et le succès couronna ses efforts. On traversa sans accident l'Ofanto, grossi par les pluies d'automne; et vers minuit, après avoir marché sept heures tout d'une traite, le maître veneur s'arrêta devant une maison abandonnée, qu'il reconnut pour être S. Agapit, ancien rendez-vous de chasse entre Foggia et Lucera. Quand on se fut assuré qu'aucun poste ennemi ne stationnait en ce lieu, les fugitifs, percés jusqu'aux os, y cherchèrent un abri contre la pluie diluvienne qui ne cessait de tom-

1254. ber. Ils allumèrent un grand feu, près duquel chacun parut oublier ses dangers et ses fatigues. C'était une imprudence d'autant plus forte, que la lueur de cet immense brasier, pouvant être aperçue de Foggia et même de Troja, devait donner l'éveil aux troupes cantonnées dans ces deux villes. Néanmoins la nuit se passa tranquillement. Un peu avant l'aube, le ciel s'éclaircit, et on reprit le chemin de Lucera, dont la citadelle, bâtie sur une élévation, domine une grande partie de la province.

Arrivé à trois milles de cette forteresse, le fils de l'empereur réfléchit que s'il se présentait avec tous ses gens, leur nombre, en donnant l'éveil, pourrait faire échouer l'entreprise. Pour détourner ce péril, il quitta ses fidèles amis, en leur recommandant de ne pas se laisser apercevoir. En cas de non-réussite, le rendez-vous général était indiqué à Bovino, où l'on sait qu'un de ses officiers commandait. Cette sage précaution prise, il se fit suivre par ses trois écuyers, piqua des éperons, et se trouva bientôt devant l'une des portes de Lucera.

Au cri de la sentinelle, des soldats du poste étaient montés sur le chemin de ronde pour reconnaître ces étrangers. « C'est votre prince, leur dit l'interprète, » c'est le fils de l'empereur! Vous l'avez appelé; il » vient vers vous le cœur plein de confiance : rece- » vez-le ainsi que vous l'avez promis. » Comme les Sarrasins, craignant de se laisser abuser, montraient de l'hésitation, Manfred s'approcha de la muraille, ôta son casque, leur parla, et en fut bientôt reconnu. Transportés de joie en voyant celui qui seul pou-

vait les empêcher de tomber sous la domination pontificale, ils résolurent de l'introduire sur-le-champ dans la ville. Mais Marchisio en avait les clefs : « Si » nous les lui demandons, dit un Sarrasin, notre com- » mandant se gardera bien de les donner. Prenons » plutôt un autre moyen, quel qu'il soit ; une fois le » prince au milieu de nous, tout ira bien. » Il y avait sous la porte une rigole destinée à l'écoulement des eaux pluviales, et assez large pour qu'un homme pût s'y glisser en rampant. Le soldat indiqua du doigt ce conduit à Manfred, qui, sans hésiter, mit pied à terre, et se prépara à franchir le dégoûtant passage. Mais les Sarrasins, dont le nombre augmentait sans cesse, touchés jusqu'aux larmes de voir le fils de leur empereur réduit à une telle extrémité, ne le voulurent point souffrir. « Brisons plutôt la porte, s'écrièrent-ils » tout d'une voix, et qu'il entre d'une manière di- » gne de nous et de lui ! » Ils la forcèrent en effet ; et, prenant Manfred dans leurs bras, ils le portèrent en triomphe dans les rues de Lucera. 1254.

Cependant Marchisio, au premier bruit de cette émeute, s'était mis à la tête de sa garde pour marcher contre les séditieux. De bruyantes acclamations l'avertirent de l'approche du prince, qu'il reconnut bientôt au milieu des flots du peuple assemblé. Les Sarrasins, loin de s'apaiser à la vue de leur commandant, lui ordonnèrent avec menace de descendre de cheval, et de se jeter aux pieds du fils de l'empereur ; ce que ce chef se hâta de faire, quand il vit ses propres soldats près de l'abandonner. Faisant de nécessité vertu, il ouvrit le palais, et livra le trésor

1254. royal, ainsi que la plus grande partie de l'argent extorqué au peuple par le marquis de Hohenbourg et par Jean le Maure (1).

Tandis que ces choses se passaient, les chevaliers restés en arrière étaient arrivés à la porte de la ville, qu'on avait soigneusement barricadée. Pendant qu'ils essayaient de se la faire ouvrir, ils aperçurent à peu de distance, sur le chemin de Foggia, des hommes d'armes portant la bannière du marquis Oddon, le frère de Berthold. C'était ce seigneur lui-même qui poussait une reconnaissance jusqu'auprès de Lucera. Quelques instans plus tôt, Oddon eût enlevé l'adversaire du pape, et du même coup mis fin à leur querelle. Il prit la fuite, et on le poursuivit sans pouvoir l'atteindre.

Dès le même jour Manfred convoqua le peuple; et s'étant mis à une fenêtre du palais, il lui expliqua les motifs de sa rupture avec la cour romaine. Son but, en recommençant la guerre, était, disait-il, de ne point laisser envahir les droits de son neveu et les siens propres; de défendre, même au péril de sa vie, les libertés et le bon état du royaume, et de préserver d'une ruine certaine les franchises accordées à Lucera. Un applaudissement général répondit à ce discours; les Sarrasins firent ensuite l'hommage et le serment de fidélité, suivant leurs rites, au roi Conrad II et au prince son tuteur et son héritier (2).

(1) Ce récit est tiré en entier de Jamsilla, qui accompagnait Manfred dans cette expédition.

(2) Juramenta fidelitatis et homagii, secundum eorum ritum, corporaliter præstiterunt. (*Ibid.*)

Une fois maître de cette importante forteresse et 1254.
du trésor qu'on y gardait, Manfred récompensa généreusement les serviteurs qui ne l'avaient point abandonné dans l'infortune; puis il mit tous ses soins à rassembler des troupes. Les Allemands recueillis par Jean le Maure passèrent à sa solde; et comme il offrit aux mercenaires épars dans la Pouille des chevaux, des armes et une paye supérieure, bon nombre de pontificaux désertèrent la bannière des clefs pour celle de Souabe. La petite armée royale se grossit à ce point, que le prince fit trembler ceux qui, la veille encore, prononçaient son nom avec mépris. En peu de jours il se trouva assez fort pour commander aux villes de la Capitanate de lui envoyer le *fodero*, ou fourniture de vivres qu'on devait au chef de l'État. Toutes obéirent; et les magistrats de Foggia eux-mêmes, quoique protégés par une garnison considérable, n'osèrent refuser. Pour ralentir de tels préparatifs, le marquis Berthold eut recours à la ruse. Ce seigneur, après avoir travaillé à la ruine de Manfred, avait mis à un prix élevé les services qu'il promettait de rendre à l'Église romaine. Outre une nouvelle concession des fiefs qu'il tenait de Conrad, on lui avait conféré à vie la charge de grand maréchal du royaume, avec un traitement annuel de 1500 onces d'or (94,950 fr.), affecté sur le produit des douanes de Barletta, de Trani, de Bari, et, en cas d'insuffisance, sur la monnaie de Brindes (1). Oddon de Hohenbourg obtint le comté de Teate; Louis, son

(1) Neapol., 3 nov. — Voyez Rymer, t. I, p. 311.



1254. autre frère, celui de Cotrone en Calabre ultérieure (1). Au premier avis de la fuite de Manfred, Berthold avait repris le chemin de la Pouille. Il venait d'arriver en Capitanate, précédant de peu le cardinal de Saint-Eustache, qui, avec le gros de l'armée, s'était porté d'Ariano à Troja, où il entra le 2 novembre. Ce seigneur, soit qu'il songeât sérieusement à virer de bord si la fortune changeait de parti, soit qu'il ne voulût que gagner du temps, fit de secrètes avances au prince, auquel il envoya en cadeau du linge et des vêtemens de laine (2). Il l'engagea à ne point renoncer à une réconciliation avec le Saint-Siége, et offrit d'y travailler de tout son pouvoir. On parla même d'une entrevue à laquelle devait assister le légat; mais trop de défiance existait dans les esprits, et elle ne put avoir lieu. Quelques jours après, l'astucieux marquis fit faire par un chevalier teutonique des propositions plus précises, mais non moins trompeuses : il était prêt, disait-il, à revenir à la cause royale sous certaines conditions, et, entre autres, que son neveu Gennaro épouserait Constance, enfant en bas âge, la fille unique de Manfred et de Béatrix de Savoie. Afin de bien s'entendre, il demandait que, sous prétexte d'offrir la paix, des délégués, munis de pouvoirs suffisans, se rendissent à Troja. Geoffroi de Cosenza, chargé de cette mission, reconnut bientôt qu'on se jouait de lui; et, pour que sa démarche ne fût pas sans profit, avant de quitter la ville il

(1) Rymer, p. 311.

(2) Vestes lineas et lanas. (Jamsilla, p. 534.)

débaucha un escadron de mercenaires allemands qui servait dans les rangs de l'Église. 1254.

Après ces prétendus essais de pacification, la campagne s'ouvrit en Capitanate. L'armée royale, moins nombreuse, mais bien supérieure par le courage et l'habitude de la guerre, n'hésita point à prendre l'offensive. En face de Lucera, entre Foggia, où stationnait le marquis Oddon, et Troja, le quartier général du légat, se trouve une hauteur, d'où l'œil découvre ces trois villes. Le prince y plaça des vedettes qui, par des signaux convenus, devaient l'instruire de chaque mouvement de l'ennemi. Au pied de la colline est un ravin, où il cacha un corps de cavalerie. Peu de jours après, Oddon étant allé au fourrage, tomba dans cette embuscade. Manfred accourut, le mit en pleine déroute, et, lui ayant donné la chasse jusqu'au delà de l'Ofanto, le força à se réfugier dans le château de Canosa. Aucune troupe n'était sortie pour dégager Oddon, ce qui n'empêcha pas les pontificaux d'accuser ce seigneur de les avoir trahis (1). Au retour de cette poursuite, la cavalerie royale se porta sur Foggia, et ne s'arrêta qu'à l'entrée du faubourg, où une vive résistance lui fut opposée. Cette capitale de la province avait une enceinte en mauvais état; mais l'ennemi s'y était fortifié en s'entourant de fossés défendus par de bonnes palissades, pour lesquelles on avait abattu tous les arbres des environs, et jusqu'à un bois de dattiers situé à peu de distance de la ville (2).

(1) Nicol. de Curbio, § 42.

(2) Nemus palmulæ civit. Foggiæ propinquum. (Jams., p. 536.)

1254. Durant plus de deux heures, les pontificaux, commandés par le comte de Lavagne, le proche parent du pape, par l'évêque de Bologne et d'autres prélats d'un rang élevé, se défendirent avec tant de courage, que les chevaliers, qui avaient mis pied à terre, ne purent forcer les retranchemens. Mais l'arrivée de l'infanterie de Lucera changea la face du combat. Ces Sarrasins, ayant dirigé leur attaque du côté du nord, où le fossé n'était pas achevé, le franchirent, et pénétrèrent dans les rues de Foggia. Un poste d'observation, placé dans le beffroi, sonna la cloche d'alarme; et, à ce signal, ceux qui défendaient encore les palissades se retirèrent en désordre dans l'intérieur du palais. Beaucoup périrent dans leur fuite, ou furent faits prisonniers. Suivant le droit terrible de la guerre, la ville, emportée d'assaut, devint la proie du soldat, qui s'y gorgea de butin (1).

Le soir venu, il fallut faire retraite, pour ne point s'exposer à avoir sur les bras la grande armée pontificale, qui en peu d'heures pouvait arriver de Troja, et surprendre les royalistes, fatigués de ce combat opiniâtre, et des excès inséparables d'une telle victoire. Manfred s'y décida d'autant plus volontiers, qu'il craignait que les évêques et les neveux d'Innocent, renfermés dans le palais, ne fussent massacrés s'ils étaient pris dans une attaque nocturne; ce qui eût fourni au chef de l'Église le prétexte d'une croisade. Par ces motifs, et pour ne pas ruiner entière-

(1) Ibi fuit terribilis strages hominum. (Ep. Manfred., ap. Summonte, t. II, lib. 2, p. 132 et 133.)

ment l'une des meilleures villes de la Pouille, il reconduisit ses troupes à Lucera. 1254.

Ce premier fait d'armes eut des résultats aussi heureux qu'inattendus : une terreur panique se répandit au loin, et saisit à ce point l'armée du légat, qu'abandonnant pendant la nuit sa forte position de Troja, elle se retira, dans un désordre inexprimable, jusqu'à Ariano. Dès la veille, le marquis Berthold était allé se concerter avec le pape, dont la maladie faisait d'effrayans progrès. Le cardinal, chargé seul du commandement suprême, perdit la tête, et se laissa entraîner dans la déroute générale des siens. Un déserteur prit, au nom de Conrad II, possession du château. Vers le point du jour, deux députés de la bourgeoisie avertirent Manfred de ce qui venait de se passer, lui faisant de grandes protestations de zèle, et affirmant même qu'ils n'avaient reçu le légat dans leurs murs que contre leur gré, et en se soumettant à la force.

Lucera fut dans la joie. L'armée demanda à être conduite à Troja; et déjà les Allemands, qui en avaient été chassés après la mort de Conrad, se promettaient de venger leur affront. Mais le prince, pour sauver cette ville du pillage, donna l'ordre de retourner à Foggia : faute irréparable, dont il ne tarda guère à se repentir. Si, profitant, au contraire, du découragement de l'ennemi, il l'eût poursuivi l'épée dans les reins, sans lui laisser le temps de se rallier, il eût peut-être terminé la guerre d'un seul coup, surpris la cour pontificale lorsque le pape était expirant, et dicté aux cardinaux les conditions de la paix. On trouva le palais de Foggia abandonné. Les pontificaux

1254. avaient, à la faveur de l'obscurité, gagné les montagnes presque désertes du Gargano, où ils croyaient trouver un asile; mais ils périrent pour la plupart dans les neiges qui obstruaient les chemins (1).

Cependant le pape, au lieu de tenir à Capoue le parlement général convoqué dans cette ville, s'était, dès le 27 octobre, rendu à Naples, où il reçut l'hommage et le serment des feudataires et des syndics des villes domaniales. La confusion inséparable d'un état de guerre permanent, et les exactions des chefs militaires, avaient fatigué à un tel point les provinces, que de toutes parts on invoquait la domination de l'Église romaine, dans l'espoir qu'elle assurerait au royaume la paix et un peu de liberté. Innocent IV, voyant cette disposition des esprits, compta trop facilement sur un succès d'autant plus certain à ses yeux, qu'il ne supposait pas que le prince fugitif pût lui échapper. Comme il se crut le maître, il agit en souverain, conférant aux nobles des fiefs et des dignités, accordant des priviléges aux communes, cassant les lois anciennes et en publiant de nouvelles. Les ministres et les grands de l'État lui avaient fait serment, à l'exception du chancelier d'Ocra, qui suivit la fortune de Manfred; tous furent maintenus dans leurs charges, et reçurent de nouvelles commissions délivrées au nom du pape. Le clergé, les nobles et le peuple de la Sicile et des Calabres, furent placés sous la protection spéciale du Saint-Siége, et on leur

(1) Jamsilla, p. 541. — Curbio dit, au contraire, que les fugitifs rejoignirent à Ariano l'armée du légat.

garantit la possession des biens, franchises, libertés et bonnes coutumes dont ils avaient été privés sous les règnes précédents. « Nous ordonnons en outre, porte » la lettre pontificale, que les susdites provinces » soient à perpétuité unies au domaine direct de » l'Église et au nôtre ; qu'aucune portion n'en puisse » jamais être concédée à personne, quel que soit » d'ailleurs son rang, afin que le peuple, placé irré- » vocablement sous l'autorité et la juridiction apos- » toliques, y goûte les douceurs de la liberté (1). » Un grand nombre de bourgs et de villes reçurent des lettres de franchise qui les attachaient au domaine de Saint-Pierre. Les Messinois, soumis à la loi commune depuis la promulgation du code de Frédéric II, recouvrèrent leurs anciens priviléges ; et autorisation leur fut octroyée d'établir chez eux le régime municipal, dont Naples et Capoue étaient déjà en possession (2), c'est-à-dire le droit d'élire leurs magistrats, et de publier des règlemens exécutoires dans l'intérieur de la commune. Alife reçut la promesse de n'être jamais érigée en fief ; Trajetto, Teano, Amalfi, Atrani, Policastro, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de citer ici, eurent des assurances semblables (3). Dans aucun de ces titres il n'était fait mention ni du prince anglais, ni des droits réservés de Conra- 1254.

(1) Statuimus ut Sicil. et Calab. perpetuò sint de domanio Eccl. rom. atque nostro, etc. (20 oct., Reg., l. 12, n° 276, f° 182.)

(2) Concedentes ut sub simili regimine vivatis deinceps, sicut Neapolis et Capua vivere dignoscuntur. (*Ib.*, n° 289, f° 183.)

(3) Reg., l. 12, n° 264, 267, 290, 301, 305, 306, 307, 310, 323, 366, 411, et passim.

1254. din. Le pape ordonnait, concédait, exerçait la souveraineté directe en son propre nom ; preuve évidente qu'il se regardait comme délié de tout engagement depuis que la fortune lui souriait. De son côté, Henri III, tuteur naturel d'Edmond, accordait des investitures dans toute la plénitude du pouvoir royal. Le 3 octobre, il octroyait au comte Thomas de Savoie la principauté de Capoue, qu'on rétablissait pour ce seigneur, contrairement aux titres de franchise récemment délivrés par la chancellerie romaine. Dans ce désordre général, personne ne savait plus qui pouvait à bon droit se dire le maître. Trop de faits attestaient qu'Innocent IV n'était sincère avec personne ; qu'il promettait et se rétractait avec une égale facilité, suivant l'état de ses affaires. Depuis que le pontife était rentré en Italie, on ne trouvait plus en lui cette constance dans l'adversité, ce courage inébranlable qui avaient triomphé de Frédéric. Les déceptions, l'âge, la maladie, avaient usé les ressorts de cet esprit si ferme; sa politique était devenue vacillante, tortueuse, et sans aucune grandeur. Un dernier fait achèvera de la faire connaître. Tout récemment, quand le pape pouvait se croire le maître du royaume, on l'a vu donnant à beaucoup de villes, aux Siciliens et aux Calabrois, l'assurance la plus formelle qu'à l'avenir ils dépendront directement de l'Église, sans qu'elle puisse jamais les céder à personne. Mais la défection de Luccra et les premières victoires de Manfred avaient affaibli la confiance d'Innocent IV dans le succès. Aussitôt, oubliant ce qui vient à peine d'être conclu, il se retourne vers le roi d'Angleterre, qu'il

négligeait depuis plus de six mois; et, le 17 novembre, 1254.
il l'invite de nouveau à prendre possession de l'Italie méridionale. Au style de sa lettre, on pourrait croire que rien n'a été fait contre les intérêts de ce monarque. « Le moment est venu, lui écrit-il, d'accomplir » tes engagemens envers nous; tout retard pourrait » être fatal : hâte-toi donc de marcher contre l'en» nemi de la sainte Église, et tiens pour certain que » si tu n'amènes bientôt des forces suffisantes pour » achever la conquête du royaume, nous transfére» rons à un autre la dignité suprême (1). » Mais il n'eut pas le temps d'effectuer cette menace. A son arrivée à Naples, le vieux pontife avait été atteint d'une inflammation de la plèvre ; et dans cet état, qui eût exigé un repos complet, les négociations avec les villes et les seigneurs, la représentation continuelle que les circonstances rendaient indispensable, devaient promptement achever de détruire une santé si débile. Vers le commencement de décembre, une grande fièvre survint, et l'obligea à garder le lit. Les mauvaises nouvelles qu'on recevait de la Pouille aggravèrent tellement son état, qu'en peu de jours il fut aux portes du tombeau. Un historien contemporain rapporte que, dans ses derniers momens, plusieurs membres de sa famille étaient autour de lui, et, suivant la coutume, jetaient de grands cris et déchiraient leurs vêtemens en signe de douleur. Le moribond ouvrit les yeux, reconnut ses parens, et leur adressa ces paroles pleines d'amertume: « Malheureux !

(1) Neapol., 17 nov. — Rymer, t. I, pars 1, p. 312.

1254. « pourquoi pleurez-vous? Ne vous ai-je pas donné assez « de richesses? et qu'exigez-vous encore de moi (1)? » Tournant ensuite vers le ciel un regard éteint, il répéta à plusieurs reprises ce verset du Psalmiste : *Domine, propter iniquitatem meam, corripuisti hominem* (2). Le cardinal-évêque d'Ostie lui donna les derniers sacremens; et le 7 décembre 1254, vers le soir (3), Innocent expira à Naples, dans l'ancien palais de Pierre des Vignes, après un pontificat de onze ans cinq mois et treize jours, durant lequel il habita Rome environ dix-huit mois, et l'Italie un peu plus de cinq ans. Des frères mineurs, des dominicains et plusieurs prêtres passèrent près de lui la nuit en prières. Le lendemain, le collége des cardinaux, les prélats, le clergé et le peuple de la ville, accompagnèrent en grande pompe sa dépouille mortelle à l'église de Sainte-Restitue, qu'il avait choisie pour sa sépulture. En 1318, le cercueil d'Innocent fut transporté dans la nouvelle cathédrale bâtie par Charles d'Anjou, et un tombeau qu'on lui érigea, dans la première moitié du XIVe siècle, s'y voit encore aujourd'hui (4).

(1) Quod amplius exigetis? (Matth. Paris, p. 868.)

(2) Monach. Patav. Chron., p. 689.

(3) Curbio, § 42. — Ep. Alex. IV, ap. Hahn., Bull. Pontif., n° 46, p. 188.

Les historiens varient sur cette date, que les uns fixent au 6, et d'autres au 10 et au 13 décembre. On a adopté ici celle qui est indiquée par le successeur d'Innocent et par son confesseur, tous deux témoins de l'événement.

(4) Ce monument, élevé par l'archevêque Humbert de Montorio, est de Pietro di Stephani. Le pontife est couché sur le dos, et on l'a représenté vieux et chargé d'embonpoint. Il est

Innocent IV fut un pontife d'un esprit fin et cultivé, pieux et sincère dans sa foi, irréprochable dans ses mœurs, mais dévoré d'ambition, naturellement enclin à la violence et à l'oubli de la charité chrétienne. Il suivit, dit un historien alors vivant, *bien moins les traces de Pierre que celles de Constantin* (1); et son règne fut pour le monde une époque malheureuse. Insatiable de richesses, il fit des frères mineurs et des dominicains, non des pêcheurs d'âmes, mais des collecteurs d'argent. Si on l'étudie avant et après son élévation, deux hommes entièrement opposés de caractère se trouvent en lui. Simple cardinal, il avait su à un tel point dissimuler son humeur ardente et fougueuse, que chacun avait pu le croire animé d'un grand désir de paix. La péninsule italienne était partagée en deux camps : États, cités, familles, tout était guelfe ou gibelin; seul, Sinibald de Fiesque, quoique assis sur les marches du trône de Saint-Pierre, avait su garder son crédit à la cour pontificale, tout en conservant les bonnes grâces de l'empereur. Mais à peine monté au rang suprême, Innocent, se montrant à découvert, adopte les plans de ses prédécesseurs contre l'autorité impériale; plans dont on l'a vu poursuivre l'exécution avec une rare constance jusqu'à la mort de Frédéric II. Comme il sait que la querelle de l'empire et du sacerdoce doit aboutir à la ruine de la maison de Souabe, ou à celle 1254.

revêtu des ornements pontificaux, et porte la tiare aux trois couronnes, qui ne fut adoptée que par Clément V, vers l'an 1310.

(1) Potius Constantini quam Petri vestigia sequebatur. (Matth. Paris.)

1254. du pouvoir temporel du Saint-Siége, question vitale pour la papauté, il se résout à soutenir une lutte à outrance. Il entend de nombreuses voix demander la réforme de l'Église, et l'abaissement de cette autorité que les papes s'attribuent sur le monde civil; mais comme il sait aussi que l'esprit des masses n'est pas suffisamment préparé pour ces innovations, et qu'une révolution ne peut réussir que si elle éclate en temps opportun, il ne se laisse pas arrêter par cette opposition. Peu scrupuleux sur le choix des moyens, pourvu qu'ils assurent le triomphe de l'Église romaine, il remplit pendant onze ans l'Europe de troubles, prêche partout des croisades contre des princes catholiques, émousse les armes spirituelles par des excommunications trop prodiguées, autorise ses nonces à commettre des exactions inouïes, et détourne même de leur destination les offrandes pour la délivrance de la terre sainte (1), qu'il a livrée aux Turcs, en y attisant le feu de la discorde. Enfin, il rallume la guerre civile dans la péninsule; et, ne pouvant la soumettre au Saint-Siége, il y appelle des conquérans étrangers. Attaquant l'empereur au foyer même de sa puissance, il prépare en Allemagne une révolution morale et politique, qui devient pour ce pays une source trop féconde de malheurs et de déchiremens.

(1) Voyez, à la fin du volume, Pièces justificatives, n° VIII.



CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

Election d'Alexandre IV. — Caractère de ce pontife. — Il fait assurer Conradin de la protection du Saint-Siége. — Vaines tentatives pour la paix. — Révolte de la terre d'Otrante. — L'armée du légat s'avance vers la Pouille. — État des affaires en Calabre et en Sicile. — Conradin confère la régence à Manfred. — Armistice signé et bientôt rompu. — Les pontificaux surprennent Foggia. — Manfred serre de près cette ville. — Le cardinal Ubaldini. — Détresse des troupes de l'Église. — Elles capitulent. — Alexandre refuse son approbation. — Condamnation de Berthold. — Nouveau traité fait avec l'Angleterre. — Succès de Manfred. — Pacification générale du royaume. — On répand le bruit de la mort de Conradin. — Manfred usurpe le trône. — Il se fait sacrer à Palerme.

La déroute de l'armée avait frappé de stupeur les 1254. cardinaux rassemblés à Naples. Tous tremblaient de tomber au pouvoir des Sarrasins; beaucoup ajoutaient à cette crainte celle de Manfred, qu'ils avaient offensé, et demandaient à rentrer dans l'État ecclésiastique, afin d'y procéder, loin du péril, au choix du nouveau pape. Heureusement, peu d'heures après la mort d'Innocent IV, le marquis Berthold et le cardinal de Saint-Eustache arrivèrent dans la ville, dont les portes furent aussitôt fermées. Tous deux firent si bien par leurs exhortations, que, le vendredi suivant, le sacré collége entra en conclave, à l'issue de la messe du Saint-Esprit. Après plusieurs scrutins sans résul-



1254. tat, le podestat de Naples, voyant que l'élection allait traîner en longueur, parla de diminuer les vivres fournis aux cardinaux, s'ils ne se mettaient promptement d'accord. Mais il ne fut pas nécessaire d'user de tant de rigueur. Le lendemain, samedi 11 décembre (1), les suffrages se réunirent sur Renaud, évêque d'Ostie, qui fut proclamé sous le nom d'Alexandre IV. Suivant l'usage, on le revêtit du manteau de cérémonie; après quoi le collége entier l'accompagna processionnellement à la grande église, où le père des fidèles donna au clergé et au peuple sa bénédiction pontificale.

Alexandre IV, de la famille des comtes de Segni, était le troisième pape issu, depuis un demi-siècle, de cette noble maison. Né près d'Anagni, il avait été longtemps membre du chapitre de ce diocèse : son oncle, Grégoire IV, le fit cardinal. C'était un homme de mœurs exemplaires, ami des lettres, habile théologien, prédicateur éloquent. Il était doué d'une humeur naturellement pacifique, et se montrait animé de bonnes intentions; mais, trop facile à se laisser dominer par ceux qui l'entouraient, il blâmait intérieurement leur conduite, sans oser la réprimer. On le disait enclin à l'avarice (2). Il ne mérita pas du moins le reproche, fait à tant d'autres papes, d'avoir répandu sur ses parens les faveurs de l'Église. Un de ses neveux était dans l'ordre de Saint-François,

(1) VII idus decembris. Ep. Alexand. ad Potest. Mediol., ap. Hahn, n° 46, p. 188.

(2) Pravis avarorum suggestionibus inclinativus. (Matth. Paris, p. 869.)

une nièce dans celui de Sainte-Claire (1). Celle-ci 1254.
resta toujours simple religieuse ; le moine ne sortit jamais de son couvent.

Dix ans plus tôt, l'exaltation d'Alexandre eût pu rétablir les affaires de l'empereur. Le fils de Frédéric crut voir dans cet événement une nouvelle grâce de la Providence, et prit ses mesures pour en tirer bon parti. De la Capitanate, où il était resté, ce prince tourna ses efforts contre les rebelles. L'armée était presque entièrement composée de Sarrasins à pied ou à cheval, et de mercenaires qu'on désignait sous le nom générique d'Allemands, *Tedeschi*, quoiqu'il y eût parmi eux un grand nombre d'aventuriers italiens. C'étaient des pillards sans frein et sans miséricorde, remplis de valeur, et ne demandant qu'à trouver de la résistance, afin d'avoir un prétexte de saccager les villes où ils entraient. Depuis longtemps ces bandes étaient la terreur du royaume; aussi les bourgeois de Barletta, ayant appris que les Allemands demandaient à marcher contre eux, se hâtèrent-ils d'envoyer leur soumission. Avant de se porter vers le littoral de l'Adriatique, Manfred voulait réduire les forteresses de la haute Apulie. Il commença par Venosa, qui n'attendit pas une sommation, et fut épargnée. On lui apprit dans cette ville 1255.
la fin tragique de Jean le Maure, qui, après la perte de Lucera, s'était retiré avec son escorte à Acerenza, château de la Basilicate au pouvoir des Sarrasins. Une chronique rapporte que ce perfide, se voyant pris au

(1) Salimbeni chron., f° 399, col. 1.

1255. piége tendu de sa propre main, sollicita du fils de son ancien maître un sauf-conduit pour aller implorer son pardon. « S'il vient, répondit Manfred, nous le » recevrons comme il le mérite. » Les soldats, instruits de la trahison de leur commandant, le massacrèrent. Son corps fut coupé en quartiers, et sa tête, envoyée à Lucera, resta longtemps suspendue dans une cage de fer, près de la porte de Foggia. Acerenza arbora la bannière de Souabe; Melfi, Bari, Trani, en firent autant. Seule, Rapolla, se confiant en ses murailles, essaya de résister : elle fut prise d'assaut, et livrée au pillage. La plupart des barons apuliens se soumirent de gré ou de force, et bientôt, à l'exception d'un petit nombre de villes de la Terre d'Otrante, l'Apulie entière rentra sous l'obéissance de Conradin (1).

Sur ces entrefaites, le comte d'Acerra et Richard Filangieri vinrent trouver Manfred; et, après lui avoir exprimé leur surprise de ce qu'à l'exemple de tous les souverains il n'avait pas envoyé un ambassadeur au nouveau pape, tous deux l'engagèrent à s'acquitter de ce devoir. Comme ce prince ne voulait pas qu'une telle démarche fût attribuée à la crainte, il n'y consentit que sous l'expresse condition qu'on ouvrirait à Naples des conférences pour la paix, et que la reconnaissance des droits de son neveu et des siens propres en serait le point de départ; offrant, au surplus, d'augmenter, si on le désirait, le cens dû au Saint-Siége par les rois de Sicile. Mais avant que cette af-

(1) Jamsilla, p. 541-548.

faire fût réglée, l'évêque élu de Foligno le cita, au 1255.
nom d'Alexandre, à comparaître, le jour de la Purification de la Vierge, devant la cour romaine, pour se justifier, s'il le pouvait, du meurtre de Borrello et de l'injure par lui faite au chef de l'Église, en chassant l'armée pontificale de la Pouille. Manfred se contenta d'écrire une lettre respectueuse, dans laquelle il représentait qu'en défendant des droits que le pape lui-même avait maintenus par un acte solennel, il n'avait pu lui faire outrage, ni mériter le châtiment dont on le menaçait (1). Il est bon d'ajouter ici qu'Alexandre, à peine installé sur le trône apostolique, avait en effet offert de prendre Conradin sous sa protection, et de le traiter avec une bonté toute paternelle. Le 23 janvier 1255, il écrivait, dans les termes suivans, à Agnès et à Élisabeth, l'aïeule et la mère de l'enfant royal : « En ce » qui concerne les droits de notre cher fils en Jésus-» Christ, Conradin (*Conradum puerum*), illustre roi » de Jérusalem et duc de Souabe, nous avons con-» senti, sur les instances du marquis de Hohenbourg » et de ses frères, à envoyer en Allemagne l'évê-» que de Chiemsée (*Chiementem*), afin qu'il règle » avec vous et les ducs Louis et Henri de Bavière, » comtes palatins, le départ d'une ambassade pour » la cour romaine. Notre intention est non-seulement » de maintenir dans leur intégrité les droits de Con-» radin, mais, s'il est possible, de les augmenter (2).

(1) Jamsilla, p. 543. — Matteo di Gioven., § 79.
(2) Ejusque pueri jura non solum integra et illæsa servare,

1255. » A cet effet, nous nous proposons de consulter le » marquis sur tout ce qui concerne les intérêts du » jeune prince. — Fait à Naples, le X des calendes » de février, de notre pontificat la 1re année. » On verra bientôt si ces belles paroles méritaient plus de confiance que les promesses d'Innocent IV.

Peu de temps après, un notaire apostolique, appelé maître Jourdan de Terracine, qui était bien vu de Manfred, vint à son tour le presser de faire partir l'ambassade, ajoutant que cet acte de soumission filiale, loin de lui être nuisible, tournerait bien plutôt à son honneur et à son profit. Manfred ne se fiait pas à la sincérité de la cour romaine; mais il comprit qu'en cédant à de telles sollicitations, il gagnerait dans l'opinion publique, tandis qu'un refus achèverait de la tourner contre lui. Par ce motif, il chargea ses deux secrétaires, Geoffroi de Cosenza et Gervais de Martina, d'aller complimenter Alexandre, et de lui proposer une bonne paix. Durant leur séjour à Naples, on parut en effet travailler à un rapproche-

immo potius adaugere. (Hormayr, Wiener Jahrbuch, t. XL, p. 151.)

Une lettre de Conradin, rapportée par Martenne, annonce l'arrivée en Bavière d'un autre évêque chargé d'une mission semblable. Les termes employés par le jeune prince semblent indiquer une seconde mission, qui aurait eu lieu après le couronnement de Manfred; circonstance digne d'examen, mais que le défaut de date empêche de constater. Voici, au surplus, le passage en question : « *Alexander contra Manfr. graviter indignatus, non quod a nobis inique substraxerat, sed ab eis quod extorserat regnum nostrum, in ejus confusionem, intenderet vehementer, et pio spiritu motus, ut credimus, ad nos super ipso tractatu direxit episcopum Verulanum.* » (Chron. Sicil., c. 34. Ap. Martenne, Thes., t. III, p. 21.)

ment; mais, comme au fond personne n'était sincère, 1255.
le moindre obstacle suffisait pour tout arrêter. D'une part, le fils de l'empereur avait investi ses ministres de pouvoirs incomplets; de l'autre, le pape agissait avec une lenteur calculée, afin de laisser le temps à sa légation d'armer le roi d'Angleterre contre son redoutable ennemi. Aussi, dès les premières entrevues, chacun éleva des difficultés qui parurent insolubles. Les ambassadeurs proposèrent de charger un cardinal de traiter directement avec Manfred, seul moyen, suivant eux, de sortir d'embarras. De leur côté, les ministres romains prétendirent qu'il était contraire à la dignité du siége apostolique de donner aux cardinaux de semblables missions, à moins que le prince n'en eût fait la demande expresse (1). On ne put s'accorder, et Alexandre mit fin aux débats par un refus formel.

Un point important, sur lequel rien n'avait été stipulé, servit de prétexte à de nouvelles réclamations. Manfred, en envoyant au pape une ambassade, n'avait pas entendu suspendre ses opérations contre les rebelles. Il marcha donc sur Guardia-Lombarda, bourg de la Principauté Ultérieure, dépendant de son comté d'Andria, mais qui était alors au pouvoir du marquis Berthold. Les habitans, n'écoutant que leur zèle pour l'Église, fermèrent leurs portes, et furent pris d'assaut. A cette nouvelle, Alexandre déclara que tout projet d'accord serait rompu, si les troupes royales ne se retiraient d'un poste qui leur ouvrait

(1) Ad mittendum cardinalem non potuerunt induci. (Jamsilla, p. 544, D.)



1255. le chemin de Naples. Pour l'apaiser, les ambassadeurs siciliens engagèrent le prince à rentrer en Apulie; mais, par une dépêche secrète, ils l'avertirent que le pape et les cardinaux tremblaient de frayeur en le sachant aussi près d'eux. « Paraissez dans la » Terre de Labour, lui écrivaient-ils, et votre seule » présence chassera les pontificaux du royaume. Déjà, » pour assurer leur fuite, des navires sont prêts à le- » ver l'ancre au premier signal (1). »

On était au mois de février; la pluie avait grossi les torrens; une neige épaisse blanchissait les montagnes, et encombrait les passages de l'Apennin. Pendant que Manfred hésitait à exécuter, dans cette saison rigoureuse, un coup de main aussi hardi, il fut informé que la Terre d'Otrante était en pleine révolte. Les habitans de Brindes, à la suite d'un avantage sur Manfred Lancia, le parent du fils de l'empereur et son lieutenant, avaient formé une ligue avec d'autres villes de la province. Ne devait-on pas craindre, si l'armée s'éloignait, que la rébellion ne gagnât tout le littoral de l'Adriatique? Ce motif décida le prince à éteindre, avant tout, cet incendie. En paraissant céder aux réclamations du souverain pontife, il croyait d'ailleurs lui ôter tout prétexte de l'accuser de desseins coupables.

Mais déjà les conférences de Naples étaient rompues, et tout espoir de paix évanoui. Des lettres arrivées d'Angleterre avaient annoncé que l'archevêque d'Embrun et l'évêque d'Héreford, porteurs d'une

(1) Jamsilla, p. 545, C.

proclamation du roi Henri, venaient, au nom d'Edmond, son fils, prendre possession du royaume (1). Le pape, plein de l'espoir que le roi lui-même suivrait de près ces deux prélats, se préparait à faire partir l'évêque de Bologne, tant pour donner à Edmond une nouvelle investiture, que pour accélérer l'embarquement des troupes destinées à la guerre de Sicile (2). Aussitôt après la révolte de Brindes, il crut inutile de feindre plus longtemps, et donna aux ministres siciliens son *ultimatum*, qui équivalait à un refus formel. Outre le retour des bannis sans aucune exception, il exigeait que les Sarrasins fussent expulsés du royaume. Comme Manfred, loin de se séparer de ses fidèles musulmans, sans lesquels sa perte eût été infaillible, songeait bien plutôt à en augmenter le nombre, ses ambassadeurs, jugeant qu'un plus long séjour à Naples serait sans objet, retournèrent près de lui (3). 1255.

Brindes, naguère si florissant par l'affluence des croisés qui s'embarquaient pour la terre sainte, voyait son antique prospérité décroître de jour en jour, depuis que Frédéric II, frappé d'anathème, avait mis obstacle aux pèlerinages d'outre-mer. Mais on devait espérer qu'Alexandre, s'il restait le maître, les remettrait en honneur. Tout récemment le siége apostolique avait achevé de gagner cette ville par la promesse de rétablir ses priviléges et ses anciennes

(1) Burdegal., 14 oct. 1254. — Rymer, t. I, p. 310.
(2) Rymer, t. I, p. 321.
(3) 9 febr. — Matt. di Gioven., § 144. — Matt. Paris, p. 869.

1255. libertés. Une lettre de franchise délivrée le 4 novembre 1254, en la plaçant sous la protection spéciale de saint Pierre, l'avait exemptée à jamais de la servitude féodale (1). Elle avait donc un double motif pour embrasser chaudement la cause de l'Église. Manfred marcha contre Brindes avec toutes ses forces; mais, outre que l'attirail nécessaire à un siége lui manquait, il n'avait pas de flotte qui pût empêcher le ravitaillement de la place. Après de vains essais d'escalade, il fit dévaster les campagnes environnantes, abattre tous les arbres, et réduire en cendres fermes et villages. Cette exécution militaire achevée, il prit d'assaut Mesagne, qui appartenait au chancelier d'Ocra. Le bourg fut abandonné au pillage, à la demande du chancelier lui-même, afin de punir ses vassaux de leur coupable conduite. On y trouva des vivres en si grande abondance, que Manfred établit dans ce lieu le gros de son armée. Chaque jour, des détachemens de Sarrasins s'avançaient jusqu'aux portes de Brindes, à huit milles de Mesagne, et achevaient, avec cette habileté qui leur était propre, la dévastation de ce malheureux pays. Lecce se soumit volontairement; Oria, qui tint ses portes fermées, fut investi par des forces considérables, et Manfred voulut diriger en personne l'attaque contre cette ville. Une première tentative ayant été repoussée, des pionniers, au moyen de mines pratiquées sous les murailles, ouvrirent de larges brèches. Mais voulait-on donner l'assaut, on trouvait dans l'intérieur une seconde en-

(1) II non. nov. 1254. Reg. Inn. IV, l. 12, n° 310, f° 135.

ceinte élevée pendant la nuit. Un ingénieur construisit une grande tour en bois plus haute que le rempart, avec un pont qui donnait passage aux assaillans. A force de bras, on poussa cette machine jusqu'au bord du fossé; mais ceux de la ville jetèrent tant de matières combustibles, qu'ils la réduisirent en cendres. Rien n'annonçait encore la réduction prochaine d'Oria, quand de graves événemens qui survinrent en Calabre et en Sicile, et dont il est nécessaire de dire ici quelques mots, appelèrent de ce côté l'attention de Manfred. 1255.

Au delà du Phare, des mouvemens populaires dirigés tout à la fois contre Ruffo, le gouverneur de l'île, contre la domination royale et contre celle du pape, avaient éclaté sur plusieurs points. Après la mort de Conrad, le maréchal Ruffo, ce protégé ingrat de l'empereur et de ses fils, s'était regardé comme dégagé de tous devoirs de subordination. Il agissait en maître, opprimait les peuples, frappait des monnaies de bas aloi, levait rigoureusement les taxes, et, comme on l'a dit plus haut, traitait avec la cour romaine pour lui livrer les provinces placées sous son commandement. Depuis longtemps le désir d'établir des communes, à l'imitation de celles de la haute Italie, germait dans l'esprit des Siciliens; et ils repoussaient Manfred, dans la supposition qu'exécuteur fidèle des lois publiées par son père, ce prince s'opposerait à toute innovation de ce genre. Quant au Saint-Siége, bien qu'Innocent IV eût accordé à Messine des droits municipaux; que tout récemment encore Alexandre eût confirmé les exemptions et priviléges de Paler-

1255. me (1), le peuple voulait des garanties moins sujettes à contestation. On commençait à ajouter peu de foi aux promesses de la cour romaine ; et cette défiance n'était que trop fondée. Innocent IV n'avait-il pas presque à la fois promis d'attacher à jamais la Sicile et la Calabre au domaine direct de l'Église, et sollicité le roi d'Angleterre de faire pour Edmond la conquête de ces provinces ? N'avait-on pas, en moins de quelques mois, maintenu à deux reprises les droits de Conradin, et donné l'investiture du royaume à un prince étranger ? On se souvient qu'au mois de novembre précédent, un grand nombre de cités avaient obtenu des lettres de franchise qui les exemptaient à perpétuité du régime féodal : Amalfi et Atrani étaient de ce nombre. Malgré la légalité du titre, Alexandre venait de comprendre ces deux villes dans le duché d'Amalfi, dont il gratifiait le marquis Berthold, moyennant que ce seigneur conduirait à ses frais vingt lances complètes aux armées royales (2). La facilité avec laquelle le chef de l'Église se déliait de ces sortes d'engagemens était bien faite, il faut en convenir, pour leur ôter tout crédit. Les patriotes siciliens ne voulaient donc pas de sa domination plus que de celle du roi ; et on ne pouvait prévoir où s'arrêterait ce désir d'indépendance. Pierre Ruffo battit quelques insurgés dans l'intérieur de l'île ; mais, à son retour à Messine, il trouva la ville en pleine révolution. Le peuple, assemblé tumultuaire-

(1) Neapol., 20 febr. 1255. Codex Fitalia, ms. in Panorm., n° 99, f° 132.

(2) V idus febr. 1255. Rymer, t. I, p. 314.

ment, après avoir élu pour podestat un noble romain 1255.
de la famille de Ponte (1), s'était formé en compagnies de milices, et avait proclamé la république aux cris de *Vive la liberté!* Le gouverneur, hors d'état de tenir contre cette multitude, en obtint la permission de se retirer avec sa famille de l'autre côté du détroit. Il dut abandonner pour sa rançon deux villes de Calabre, ce qui n'empêcha pas la populace messinoise de piller son palais dès qu'il l'eut quitté. Du château de la Catona, où il se réfugia, il chargea son neveu, appelé Jourdan, de soulever le val de Crati contre le fils de l'empereur, pendant que lui-même travaillerait à mettre la Calabre méridionale entre les mains du pape. Les choses en étaient à ce point, quand Manfred, toujours retenu devant Oria, détacha de son armée un corps de troupes, qu'il envoya dans la province de Cosenza. Avec ce renfort, Gervais de Martina, son lieutenant, battit à plusieurs reprises les soldats de Ruffo, et fit Jourdan prisonnier dans un combat décisif près de Cassano. De leur côté, les Messinois, qui ne visaient à rien moins qu'à soumettre tout le midi de la Calabre, étaient entrés à Reggio, et menaçaient la Catona. Ruffo se retira avec une poignée de monde à Cosenza, et, après la défaite de son neveu, il se vit réduit à errer de châteaux en châteaux, cherchant à gagner un port de mer pour s'y embarquer. Il trouva enfin à Tropea une barque sur laquelle il monta de nuit avec sa famille, et qui, moyennant une grosse somme d'argent, le conduisit à Naples.

(1) Malaterra, in append., p. 605.

1255. Cependant la petite armée royale se grossissait de tous les partisans de Manfred, nombreux en Calabre. Elle occupa Cosenza, Nicastro, et s'avança jusqu'à Seminara. Les Messinois l'évacuèrent à son approche, pour aller prendre position à la Corona, plateau élevé, d'où l'œil découvre la côte orientale de la Sicile, depuis Milazzo jusqu'à la base de l'Etna. On les y poursuivit; mais dès le premier choc ils prirent honteusement la fuite : beaucoup périrent au milieu des rochers et des pentes abruptes de la montagne ; presque tout le butin fut repris, et plus de cinq cents prisonniers furent soumis à de grosses rançons. Reggio et toutes les autres villes de la côte arborèrent l'étendard royal (1).

Pendant que ces choses se passaient, Manfred poussait avec vigueur le siége d'Oria; et, quoique ses forces eussent été très-diminuées par le départ du détachement envoyé en Calabre, il se flattait d'être bientôt maître de la ville. Les rebelles, dénués d'argent, ne savaient comment apaiser des mercenaires à leur solde, qui refusaient de se battre si on ne les payait. Pour sortir de cette situation critique, leur commandant eut recours à la ruse : il offrit de rendre la place; mais comme il disait avoir fait serment de n'accepter aucune capitulation sans en avertir les magistrats de Brindes, il demandait de leur envoyer une députation, tant pour accomplir sa promesse que pour les engager à suivre son exemple. Manfred donna dans le piége. Les députés rapportèrent l'argent dont on avait

(1) Jamsilla, p. 547-560.

besoin, payèrent la solde, et la garnison reprit courage. Quant au prince, furieux de s'être laissé duper, il jura d'en tirer une vengeance éclatante. 1255.

Mais précisément alors on apprit qu'une grande armée pontificale, sous les ordres du cardinal Octavien degli Ubaldini et des seigneurs de Hohenbourg, menaçait la Pouille. Sa force, que la renommée exagérait sans doute, était évaluée à soixante mille combattans (1). Elle était composée en grande partie de paysans de la Toscane et du patrimoine de l'Église, à qui l'appât des indulgences avait fait prendre la croix; gens peu propres à la guerre, mais auxquels s'étaient joints les nombreux émigrés du royaume, et des hommes d'armes à la solde du pape, levés dans toute l'Italie (2). Déjà Barletta, cette ville habituée à changer de maître, venait d'ouvrir ses portes à un parti de pontificaux. Des détachemens avaient pénétré jusqu'à Monopoli, et étaient entrés sans coup férir dans les villes maritimes, qui n'étaient pas défendues par des garnisons. Le gros de l'armée s'avançait par l'ancienne voie Appienne vers la Capitanate, pendant qu'un corps détaché, aux ordres de l'archiprêtre de Padoue, lieutenant du légat, se dirigeait par le golfe de Policastro vers la Calabre. Pour seconder ce mouvement, Pignatelli, archevêque de Cosenza, ennemi personnel de Manfred, et le maréchal Pierre Ruffo, étaient montés avec quelques troupes sur des vaisseaux de Naples, qui devaient appuyer

(1) Matth. Paris, p. 877.
(2) Sabas Malaspina, p. 794, D.

1255. les opérations de l'archiprêtre. Manfred leva, quoique bien à regret, le siége d'Oria; et, prenant avec lui la cavalerie allemande, il courut à Lucera en traversant la haute Apulie (1); il arma ses Sarrasins, appela les barons sous la bannière royale, et promit une forte solde aux aventuriers qu'il put enrôler. Le 1er juin, toutes ses troupes étaient réunies près de Frigento, dans la Principauté Ultérieure. Plusieurs passages de l'Apennin furent occupés, et, par d'habiles dispositions, il sut arrêter la marche de l'ennemi, qui dressa ses tentes au pied du mont Formicoso. On sait que le château de Guardia-Lombarda commandait un des chemins de la Terre de Labour; Manfred voulut, mais trop tard, s'emparer de ce poste important. Cependant son armée, quoique beaucoup moins nombreuse, prit l'offensive. Elle demandait à grands cris la bataille, que les pontificaux refusaient d'accepter. Un jour que Manfred, fatigué de cette longue inaction, s'était approché à une centaine de pas des lignes ennemies, et faisait lancer sur elles par ses archers une grêle de flèches, on vit trois aigles prendre leur vol de la montagne voisine, et planer longtemps au-dessus des troupes royales (2). Les Allemands poussèrent des cris de joie : ce présage, qui parut de bon augure, redoubla l'ardeur des soldats, et ils s'avancèrent jusqu'au bord du fossé, en provoquant les assiégés au combat. Mais comme dans le camp retranché personne ne sortit, l'armée dut re-

(1) Maii 1255. Matteo di Giov., § 74.
(2) Jamsilla, p. 564.

prendre ses anciennes positions. Pour éviter une attaque plus sérieuse, Berthold couvrit son front d'une forte ligne de chevaux de frise qu'il n'eût pas été facile de franchir (1). 1255.

En Calabre, Gervais de Martina, menacé par Ruffo et par l'archiprêtre de Padoue, avait concentré ses forces à Castrovillari, gros bourg, avec un château, à l'entrée du val de Crati. Le cardinal Octavien, malgré sa supériorité numérique, ne se trouvait pas assez fort, et fit manquer cette diversion en appelant près de lui le corps d'armée de l'archiprêtre. Ruffo, qui ignorait ce mouvement de retraite, prit terre à S. Lucido, et occupa Cosenza. Les bruits les plus sinistres furent répandus à dessein pour frapper l'esprit des peuples. Tantôt Manfred avait été forcé dans son camp; d'autres fois, Gervais de Martina était prisonnier, et la Calabre entière au pouvoir des pontificaux. De son côté, l'archevêque Pignatelli, en promettant à ceux qui prendraient la croix les indulgences réservées pour la terre sainte, était parvenu à enrôler quelques milliers de paysans et de pêcheurs : milice indisciplinée, et hors d'état de tenir contre des troupes régulières. Gervais était habile et entreprenant : Ruffo ne montra dans toute cette affaire que faiblesse et irrésolution. Quand ce dernier apprit que les royalistes vainqueurs marchaient sur Cosenza, il passa une revue générale des croisés, promit de les conduire dès le même jour à l'ennemi, et peu d'instants après partit à toute bride avec le prélat pour S. Lucido, d'où le

(1) De ingenio marchionis. (*Ibid.*, p. 565, C.)

1255. bâtiment qui les avait amenés les reconduisit à Naples. Ils y portèrent le découragement. Après leur départ, beaucoup de Calabrois passèrent sous la bannière royale.

Dans la Principauté, le légat, de plus en plus resserré dans ses lignes, osait moins que jamais en sortir. Quand ses soldats allaient au fourrage, s'ils rencontraient, dit un historien, un détachement de Manfred, ils prenaient aussitôt la fuite, quoique six fois plus nombreux (1). Une circonstance inattendue changea la face des choses. On se souvient que le duc de Bavière, Louis II, l'oncle et le tuteur de Conradin, avait, à deux reprises, reçu de la cour romaine des assurances favorables à son neveu : la première fois, quand Innocent IV promit de maintenir les droits de l'orphelin royal à la couronne de Sicile; la seconde, peu de semaines après l'avénement d'Alexandre, précisément lorsque Manfred consentit à envoyer à Naples ses ambassadeurs. Les événemens de la Péninsule, et les intérêts qui en étaient le mobile, n'étaient pas toujours exactement appréciés en Allemagne. Il ne faut donc pas s'étonner si, sous de belles paroles, le duc de Bavière ne sut pas démêler les véritables projets du Saint-Siége. Durant la longue minorité du jeune prince, alors âgé de trois ans, il fallait confier la régence à des mains capables d'en soutenir le fardeau : le pape avait en quelque sorte désigné Berthold; le duc de Bavière lui préféra Manfred, à qui Conradin devait la conservation de son héritage, et

(1) Jamsilla, p. 571, D.

qui, mieux que personne, pouvait le garantir encore 1255.
de toute atteinte. Pendant que les deux armées étaient en présence sur les hauteurs de Frigento, Croffus, maréchal du duc Louis, et Conrad Bussarus, noble bavarois, présentèrent à Manfred un diplôme royal conçu en ces termes :

« Conrad II, par la grâce de Dieu, roi de Jérusa- » lem et de Sicile, duc de Souabe, à ceux qui ces » présentes verront.

» Comme notre grande jeunesse s'oppose à ce que » nous puissions, quant à présent, gouverner nous- » même le royaume de Sicile, notre précieux héri- » tage, il est indispensable que nous fassions choix » d'un recteur qui, durant notre minorité, conserve » nos droits intacts, fasse régner la justice, et main- » tienne dans ce pays l'ordre et la paix.

» En conséquence, après en avoir mûrement déli- » béré avec notre cher oncle maternel le duc de » Bavière, avec madame notre mère et nos autres » parens, nous avons nommé régent (*bajulus*) dudit » royaume, pour en exercer les fonctions jusqu'à ce » que nous ayons atteint l'âge viril, le noble prince » de Tarente, Manfred, notre cher oncle paternel, » dont la prudence, la fidélité et la haute sagesse » méritent toute notre confiance, et qui a d'ailleurs » des droits à cette haute fonction.

» Il aura la tutelle de notre personne, si pendant » ce temps nous séjournons dans le royaume. Il » pourra disposer des fiefs vacans; il administrera, » avec une pleine autorité, le domaine de la cou-

1255. » ronne, et en général tout ce qui nous appartient, » ou dont nous avons la gérance.

» Nous déclarons valables, et nous approuvons dès » à présent, les demandes de taxes et de redevances » qu'il adressera aux villes et aux fiefs, les actes de » rémission, les traités, capitulations et engagemens » qu'il souscrira en notre nom, promettant de les faire » observer dans tout leur contenu, comme s'ils éma- » naient de nous-mêmes.

» Et afin que le présent acte soit ferme et stable à » jamais, nous l'avons fait revêtir du sceau de notre » Majesté.

» Donné au château de Guassemburg (Wasser- » bourg), le 20e jour d'avril, 13e indiction (1255) (1). »

Après avoir remis à Manfred le titre qui lui conférait la régence, les envoyés bavarois se rendirent auprès d'Alexandre pour sceller, autant qu'il dépendrait d'eux, une paix durable. Le légat craignait toujours de ne pouvoir éviter une action décisive. La présence de ces étrangers lui servit de prétexte pour demander un armistice, durant lequel les négociations relatives à Conradin se feraient à la cour pontificale. On convint de part et d'autre que la trêve se prolongerait pendant toute la durée des conférences, et même cinq jours après. Alexandre, jugeant, à la tournure des affaires, qu'un plus long séjour dans le

(1) Archives des Frari, à Venise. *Liber pact.*, t. II, f° 61 *verso et* 62.

Ce titre est rapporté par Manfred lui-même dans un traité de paix avec les Vénitiens, signé à S. Gervasio, en Capitanate, au mois de septembre 1257, première indiction.

royaume serait inutile aux intérêts de l'Église, et 1255.
pourrait exposer sa personne à de sérieux dangers, était retourné à Anagni dès les premiers jours du mois de juin ; les ambassadeurs l'y suivirent. Mais, avant qu'ils pussent accomplir leur mission, ils tombèrent dans une embuscade que leur tendit un noble romain, appelé Rollo degli Annibaldi, famille attachée au parti gibelin, à la seule exception du cardinal Richard de Sainte-Anne, qui soutenait avec ardeur la cause des Guelfes. Croffus mourut sur la place; son compagnon fut grièvement blessé. La juste réclamation de Conradin, et les promesses qui auraient dû en garantir le succès, restèrent en oubli.

Les écrivains pontificaux, et le pape lui-même (1), imputèrent ce crime à Manfred : mais l'invraisemblance de l'accusation en détruit toute la force. On ne comprend pas, en effet, que l'héritier de Conradin ait voulu faire périr ceux qui, en invoquant les droits de cet enfant, soutenaient sa propre cause. Non-seulement la mission des ministres bavarois aplanissait pour lui plus d'un obstacle, mais elle allait bientôt placer Alexandre dans une situation très-difficile. Forcé de s'expliquer, comment le chef de l'Église aurait-il concilié les garanties promises à l'orphelin royal pour ses états héréditaires, avec l'investiture de ce royaume donnée en même temps au fils du monarque anglais? La politique tortueuse de la cour romaine devait nécessairement être dévoilée dès les

(1) Per suos satellites nuncium sui nepotis fecit occidi. (Reg. Urban. IV, l. 1, n° 92, f° 20.

1255. premières conférences; d'où l'on doit conclure que l'événement qui les rendait impossibles était bien plus favorable au pape qu'à Manfred. Il semble donc juste d'en laver la mémoire de ce dernier, malgré l'assertion d'une chronique guelfe contemporaine, suivant laquelle l'assassin, ayant réclamé au fils de l'empereur le prix du sang, en obtint un fief de comte (1). Peu de temps après, Pierre Ruffo, qui de Terracine, où il s'était retiré après sa fuite de Tropea, cherchait à fomenter de nouveaux troubles en Calabre, périt sous le poignard d'un de ses serviteurs. Ce fut un nouveau thème pour les ennemis de Manfred; et, cette fois encore, la cour romaine se fit l'écho d'une accusation que rien ne prouvait (2). C'est ainsi que, dans ces temps malheureux, la ruse, le manque de foi et la calomnie suppléaient à la force, et devenaient en Italie des moyens réguliers de gouvernement.

L'empressement des chefs de l'armée pontificale à solliciter la trêve cachait une perfidie que Manfred ne soupçonna pas. Ce prince croyait que, durant les négociations, on s'abstiendrait de part et d'autre de toute hostilité. Dans cette ferme confiance, il avait pris avec ses troupes le chemin de la Terre de Bari, pour affermir dans le devoir les villes maritimes de cette province. Mais à peine eut-il quitté sa position de Frigento, que le légat et le marquis Berthold marchèrent à grandes journées sur la Capitanate, où ils

(1) Ad recipiendum pretium sanguinis versus Manf. diffugio continuato perrexit. (Sab. Malasp., p. 797.)

(2) Reg. Urban. IV, lib. 1, n° 92, f° 20.

surprirent Foggia, qu'on avait laissée sans garnison. 1255.
Leur plan était de séparer l'armée royale de Lucera, sa place d'armes, et d'intercepter les secours de toute espèce qu'elle en tirait. Peut-être même, si la fortune leur était favorable, pourraient-ils surprendre cette forteresse, d'où ils chasseraient les musulmans. Alexandre croyait que la chute de Lucera, cet asile ouvert à tous les ennemis de l'Église, ruinerait les espérances du fils de Frédéric II; c'était, suivant lui, le plus sûr moyen de terminer une lutte qui, depuis tant d'années, mettait la chrétienté en combustion, et la puissance temporelle de l'Église en péril. Les Sarrasins étaient l'effroi de la Péninsule : toujours prêts à combattre, ils faisaient la guerre comme des barbares, se servant de flèches empoisonnées, lançant le terrible feu grégeois, et portant avec eux la terreur et la dévastation; vainqueurs, ils souillaient les églises, massacraient les prêtres jusqu'au pied des autels, et se montraient sans miséricorde pour les captifs qui ne pouvaient leur payer de rançon. Suivant un chroniqueur de ce temps (1), leur nombre était d'environ soixante mille; et, malgré ce que cette évaluation peut avoir d'exagéré, il est certain que l'existence d'une telle colonie militaire, à deux ou trois journées des États pontificaux, était pour le Saint-Siége une menace permanente, ou, suivant l'expression employée par les chroniqueurs de ce temps, *une épine dans l'œil.*

Manfred apprend à Trani la violation de la trêve.

(1) Matth. Paris, p. 869.



1255. Il hésite d'abord à croire qu'un haut dignitaire de l'Église ait pu se rendre coupable d'une telle énormité; mais quand le doute n'est plus possible, il se met à la tête des siens, traverse rapidement Barletta, Canosa, Ascoli, dont il exige des otages, et arrive à Lucera sans que l'ennemi ose lui en barrer le chemin. Son allocution aux bourgeois de Barletta, dont on connaît l'esprit versatile, mérite d'être rapportée : « Gardez-vous, leur dit-il, de changer de drapeau » avant que la fortune ait prononcé son arrêt. Vain- » queur, je vous tiendrai compte de votre fidélité; » et si je succombe, vous pourrez sans trahison em- » brasser le parti du pape. » Bientôt après, cette ville, croyant le triomphe de l'Église certain, renversa encore une fois la bannière de Souabe.

Le prince, avec son activité ordinaire, réunit ses troupes, leur donna de l'argent et des armes; puis, prenant l'offensive, il établit son campement près de la petite rivière de S. Lorenzo, à six milles de Foggia. Un fort détachement fut envoyé contre S. Angelo, qui venait de prêter serment au pape. La ville, emportée par escalade, devint la proie du soldat.

On ne sait ce qui doit le plus surprendre, de la jactance ou de la pusillanimité du légat. Ce cardinal, dont le nom avait brillé d'un certain éclat dans les guerres de Lombardie, ne montrait que faiblesse et irrésolution depuis qu'il était opposé à Manfred. On le réputait épicurien en actions comme en paroles, ce qui ne diminuait rien de son influence à la cour pontificale, où on l'a vu, sous Innocent IV, remplir d'importantes missions. Alexandre l'employait dans les affaires les

plus difficiles ; mais, malgré ses services et son crédit, 1255.
il n'inspira jamais aucune confiance aux Guelfes, qui depuis longtemps l'accusaient de trahison. Le franciscain Salimbeni raconte à ce sujet que, se trouvant dans Parme, son pays natal, lors du siége de cette ville, le podestat l'envoya à Lyon au mois d'octobre 1246, pour rendre compte au pape de l'état des choses. Le chef de l'Église lui ayant demandé ce que les Guelfes pensaient d'Octavien, qui, à la tête des Milanais, protégeait la navigation du Pô : « Saint père, » répondit le moine, il n'y a parmi eux qu'un même » sentiment. Le cardinal a trahi en Romagne la cause » de l'Église, et, sans aucun doute, il agira de même » à Parme (1). » Quelques années plus tard, les Florentins prétendirent qu'Octavien, poussé dans une voie de perfidie par le prince des ténèbres, avait comploté leur perte. Ils en écrivirent au pape dans les termes les plus véhémens, accusant le prélat de suivre les traces de Mahomet, de travailler à la ruine des libertés ecclésiastiques et à celle de l'Italie, qu'il voulait livrer à leurs ennemis (2). Cette réputation lui resta jusqu'à la fin de sa vie, et on lui attribua les paroles que voici, paroles étranges dans la bouche d'un prince de l'Église : « Si j'ai une âme, je l'ai per-

(1) Salimbeni Chron., f° 293.

(2) Ms. du Vatican, n° 4957, f° 78.

La réponse du pape, pleine de reproches amers et de menaces, est à la suite. Alexandre condamne l'insolence des Florentins, et leur recommande de ne pas persévérer dans des opinions téméraires, s'ils veulent obtenir le pardon de l'Église. (*Ibid.*, f° 79.)

1255. » due pour les Gibelins (1). » En voyant le fils de l'empereur rentrer à Lucera, le cardinal, plein d'une confiance aveugle ou affectée, se vanta de le prendre dans ce dernier retranchement, et écrivit même des lettres datées *de son camp, au siége de Lucera* (2). L'énergie du régent eut raison de cette forfanterie.

Malgré l'infériorité de ses forces, ce prince désirait attirer l'ennemi dans la plaine, où il espérait en venir facilement à bout; mais les pontificaux, loin de se hasarder au dehors, s'entouraient de palissades et de nouveaux retranchemens. Il résolut alors de les enfermer dans Foggia; et, prenant position sur le bord d'un ruisseau qui en baigne les remparts, il se couvrit d'un large fossé pour éviter une surprise nocturne, et établit un poste d'observation dans l'église de Saint-Barthélemy, à l'entrée du faubourg. La ville était mal approvisionnée; les vivres s'y élevèrent à un prix exorbitant. Bientôt des fièvres contagieuses se répandirent : la mortalité se mit dans les troupes. Pour ravitailler la place, Berthold en sortit avec huit cents cavaliers d'élite, et alla d'abord à Trani, où son épouse Isolde, la fille du marquis Lancia, résidait. Là, recourant à ses fourberies habituelles, il feignit, pour endormir Manfred, de vouloir entrer avec lui en accommodement, et chargea Isolde d'adresser à ce parent ses propositions pacifiques. On prétend

(1) Benvenut. Imol. Commentar. ad Divin. Comed., Infern., cant. X, p. 1047.

(2) Eas datas in obsidione Luceriæ subnotari faciebat. (Jamsilla, p. 574, B.)

même qu'il donna en otage un de ses neveux, qui, 1255.
pour se livrer au prince sans éveiller de soupçons, se laissa surprendre à la chasse par un parti de royalistes. Pendant ce temps, Berthold parcourait la Terre de Bari, qu'il sut attirer dans la faction de l'Église, à l'exception d'Andria, dont le dévouement à la famille de Souabe résista à cette épreuve. Il mit sur pied de nouvelles troupes, fit préparer des vivres et des fourrages, sans oublier les médicamens, dont on avait le plus urgent besoin. Un chariot portait des gazes légères et jusqu'à des éventails, pour préserver les malades des moustiques qui les dévoraient, et rafraîchir l'air brûlant dans cette saison (1). Ce convoi fut envoyé par mer à Siponte, à quinze milles de Foggia; et comme Berthold craignait qu'on ne lui disputât le passage, il fit prévenir Manfred que le légat étant prêt à signer une bonne paix, on devait de part et d'autre mettre fin aux hostilités. Mais la ruse était grossière, et devait tourner contre son auteur. Deux mille trois cents cavaliers et quinze cents fantassins escortaient les voitures, qui, profitant d'une belle nuit d'été, partirent de Siponte de manière à arriver avant le jour à leur destination. Personne n'avait songé à éclairer le flanc de la colonne, qui marchait sans beaucoup d'ordre dans une sécurité complète. A peu de distance de Foggia, trois cents cavaliers allemands et sarrasins, mis en embuscade, l'attaquèrent en poussant de tels cris, que les

(1) Mosterinis et flabellis ad muscas depellendas, vel ad refrigerium aeris faciendum. (*Ibid.*, p. 576.)

1255. pontificaux, croyant avoir devant eux toutes les forces royales, prirent la fuite, non sans avoir perdu un grand nombre de morts et de prisonniers (1). Vivres, bagages, chevaux, tout fut pris; et cette riche capture amena l'abondance dans l'armée du prince. Les assiégés mourant de faim, en proie à la fièvre qui les décimait, et sans nul espoir d'être secourus, tombèrent dans le découragement. L'air de ces plaines brûlées, malsain en automne, était corrompu dans la ville par les immondices que chaque jour y amoncelait. Rester dans une situation aussi critique était impossible : il fallait combattre ou capituler. Les nobles de la Toscane et de la campagne de Rome voulaient qu'on prît le premier parti (2) ; mais le légat, atteint lui-même par l'épidémie et peu confiant dans la valeur de ses troupes, préféra un arrangement. Il semblait d'ailleurs persuadé, dit une chronique, que la volonté de Dieu était que le fils de l'empereur restât le maître. Les négociateurs, chargés de régler les articles de la paix, stipulèrent que Manfred conserverait, au nom de Conrad II et au sien propre, en qualité de régent, la possession des États siciliens (3), à l'exception de la Terre de Labour, qui appartiendrait à l'Église romaine (4). Dans le cas où le pape refuserait son approbation, cette province pour-

(1) Quatorze cents morts et quatre cent cinquante prisonniers, s'il faut en croire Jamsilla, p. 576, C.

(2) Sabas Malaspina, p. 795, A.

(3) Quod pro parte sua et regis Conradi regnum teneret. (Jamsilla, p. 577.)

(4) Quam princeps Ecclesiæ concessit tenendam. (*Ibid.*)

rait être rattachée au royaume. Le traité ainsi conclu, 1255.
et accepté de part et d'autre, Octavien sollicita le retour des bannis; ce que Manfred, naturellement porté à la clémence, accorda, en promettant même de rendre leurs biens à ceux qui jureraient de servir fidèlement le roi. Le marquis Berthold, malgré sa conduite perfide, ne fut pas excepté de l'amnistie, et fit le serment qu'on exigeait de lui.

Le légat eut l'autorisation de se retirer avec le débris de son armée dans les environs de Naples. On le laissa partir sans attendre la ratification pontificale; faute grave, dont on éprouva bientôt les funestes effets. Manfred alla se délasser de ses fatigues à S. Gervasio, château de plaisance de la Capitanate. Il s'y livra avec tant d'ardeur au plaisir de la chasse, qu'il tomba malade; ce qui toutefois ne l'empêcha pas de vaquer aux affaires publiques. Comme la réponse du souverain pontife se faisait attendre, des députés furent envoyés à Anagni pour réclamer une prompte décision, et annoncer qu'en cas de refus les troupes royales entreraient dans la Terre de Labour. Ils trouvèrent les esprits mal disposés, et l'accueil qu'ils reçurent ne fut rien moins que favorable.

Le mauvais résultat de la guerre avait irrité le parti guelfe; et, malgré le crédit d'Octavien, les cardinaux s'étaient prononcés contre lui. Ils ne pouvaient comprendre qu'avec une telle armée et d'aussi énormes dépenses on eût capitulé sans en être venu aux mains. De nouvelles plaintes s'élevèrent contre le légat et même contre Berthold, qu'on accusa l'un et l'autre d'avoir favorisé l'ennemi de l'Église. On

1255. prétendit qu'Octavien, cédant aux perfides conseils du marquis, avait diminué ses troupes, précisément lorsque les forces royales grossissaient chaque jour. D'autres, moins exaltés, disaient qu'une cotte de mailles couvrait mal les épaules d'un prêtre (1). Il est plus vraisemblable, écrit un contemporain, que le cardinal, réduit, par la lâcheté des soldats, à rester sur la défensive, et ne pouvant tenir dans une position où tout lui manquait en même temps, feignit de vouloir la paix pour sortir d'embarras (2). Quoi qu'il en soit, Alexandre, qui aurait pu ajouter à ses domaines l'une des meilleures provinces du royaume, refusa sa ratification; et cependant, depuis l'origine de la guerre, aucun traité n'avait offert au Saint-Siége de si grands avantages temporels. Mais la politique pontificale redoutait tellement une famille qui pouvait réunir sous le même sceptre l'Empire et le sud de l'Italie, qu'au lieu de consentir à son élévation, elle préférait renoncer à tout accroissement de territoire, soutenir une guerre ruineuse, et appeler en Sicile un prince étranger.

1256. Durant leur séjour à Anagni, les envoyés de Manfred avaient été prévenus que les marquis de Hohenbourg conspiraient avec d'autres seigneurs contre l'autorité royale. Sur de nouveaux indices, Berthold et ses frères furent mis en prison, et on instruisit leur procès.

(1) Arma non sedeant humeris clericorum. (Sabas Malasp., p. 795, A.)

(2) Sanius est credere, etc. (*Ibid.*, p. 795, E.)

Cependant le pape se flattait de recevoir bientôt 1256.
les secours promis par l'Angleterre. Au mois d'octobre précédent, l'évêque de Bologne avait enfin donné une investiture à Edmond, sous les conditions suivantes : La Sicile et la Pouille, à l'exception de Bénévent, formeront un seul état, que le jeune prince tiendra en fief, moyennant le cens annuel de 2000 onces d'or pur de *tari*, au poids romain; et l'obligation d'envoyer aux armées pontificales trois cents lances complètes, qu'il maintiendra à ses frais pendant trois mois. Il renoncera expressément à obtenir la couronne impériale, sous peine de déchéance et d'excommunication. Les dettes contractées par le pape pour chasser du royaume l'empereur Frédéric et ses héritiers, se montant à 135,541 marcs sterling, seront garanties par le roi Henri, qui prendra l'engagement formel de conduire bientôt son fils en Italie, à la tête d'une puissante armée. Edmond gardera les bonnes coutumes et les priviléges accordés aux nobles et aux villes, notamment à Naples et à Capoue. Les donations faites à Berthold, à ses frères, et au comte de Caserte, seront également maintenues. Enfin, on ne pourra jamais répéter les 100,000 livres promises par Innocent IV pour les frais de la guerre. De son côté, Alexandre s'obligeait, dans le cas où il traiterait avec l'*ex-prince* de Tarente, à réserver expressément les droits d'Edmond et de ses successeurs au trône de Sicile (1). Henri III accepta tout ce qu'on voulut; mais,

(1) Rymer, t. I, p. 316-318. — Lunig, t. II, p. 918-927.
Ces conditions avaient été dictées par le pape dès le 9 avril 1255. L'acte était signé par Alexandre et par six cardinaux.

1256. plus que jamais, il était dans l'impossibilité de remplir ses engagemens. Les tenanciers laïques lui refusaient des aides, et on ne devait compter que sur l'argent des églises. Pour activer la levée des décimes et faire taire l'opposition du clergé, le pape envoya en Angleterre un sous-diacre appelé maître Rostand, natif de la Gascogne, qu'il chargea en même temps de prêcher la croisade et d'absoudre Henri d'un ancien vœu pour la terre sainte, en lui imposant l'obligation de prendre la croix contre les royalistes siciliens. Des indulgences furent offertes en chaire aux champions du Christ; et les choses allèrent si loin, dit le moine Matthieu Paris, que les fidèles s'étonnaient qu'on leur promît, pour verser le sang des chrétiens, des récompenses non moins grandes que s'il s'agissait de mécréans (1).

Manfred, en quittant S. Gervasio, s'était rendu à Foggia, où il s'entoura des nobles de la province. Comme depuis sept ans la grande chasse de l'*Incoronata*, ce plaisir royal que Frédéric II aima avec passion, n'avait pas été faite, le pays abondait en gibier de toute sorte. Plus de quatorze cents personnes furent invitées; on abattit une multitude d'animaux, et le régent voulut que chacun emportât ce qu'il avait tué (2). Dans ces occasions, il se montrait affable et bienveillant sans bassesse. Tout à la fois généreux et plein de dextérité, personne ne savait mieux que lui

(1) Mirabuntur quod tantum eis promitteret pro sanguine christianorum effundendo, quantum pro cruore infidelium aliquando. (Matt. Paris, p. 885.)

(2) 2 jan. 1256. Matteo di Giovenazzo, § 105.

récompenser ses serviteurs, flatter ceux qu'il voulait gagner à sa cause, et leur donner à propos de ces témoignages de confiance auxquels on résiste rarement. 1256.

Quand ses envoyés l'eurent instruit du refus d'Alexandre, il réunit en parlement, à Barletta, le jour de la Chandeleur 1256, les feudataires et les délégués des villes et des bourgs du domaine. Barletta avait beaucoup à se faire pardonner, et affecta un grand zèle dans les honneurs qu'elle lui rendit. Sept cents citoyens notables, portant à la main des rameaux de verdure, allèrent au-devant du régent jusqu'au delà du pont. Ils lui firent cortége en chantant ce verset du Psalmiste, si souvent répété aux princes victorieux : *Benedictus qui venit in nomine Domini;* « Béni soit qui vient au nom du Seigneur (1). » Cet accueil ne ressemblait guère à celui qu'on lui avait fait neuf mois auparavant; mais la fortune, jusqu'alors indécise, semblait avoir prononcé son arrêt. Le parlement fut nombreux. Manfred y conféra à son oncle, Galvano Lancia, le titre de prince de Salerne, et la charge de grand maréchal, qu'on avait retirée à Pierre Ruffo. Frédéric Lancia, son autre oncle, fut mis en possession du comté de Squillace, que le pape Innocent IV lui avait donné lors de la paix d'Anagni. D'autres fiefs, confisqués sur les rebelles, récompensèrent ses serviteurs; puis on proclama, de l'avis unanime des barons, une amnistie générale, dont on excepta néanmoins Berthold et ses

(1) Febr. 1256. *Ibid.*, § 107. (Éd. de M. le duc de Luynes.)

1256. frères. Ils furent déclarés coupables de haute trahison, et condamnés à mort. Manfred n'aimait pas à verser le sang : il commua la peine en une prison perpétuelle, où ces seigneurs ambitieux finirent misérablement leurs jours. La punition était méritée; personne ne leur accorda une plainte, et ils moururent dans l'oubli (1).

Après la clôture du parlement, Manfred se mit en devoir de chasser du royaume les débris de l'armée ennemie. Les pontificaux, cantonnés dans la Terre de Labour, s'étaient en grande partie dispersés : le légat rassembla le plus de monde qu'il put pour couvrir Naples, et envoya en Apulie S. Severino et Pandolphe Fasanella, les chefs des émigrés, pour en ramener les détachemens laissés dans cette province. Mais ses soldats, depuis longtemps sans paye, demandaient à grands cris de l'argent; et comme on ne put leur en donner, ils achevèrent de se débander. Manfred, qu'aucune résistance sérieuse n'arrêtait, se dirigea, par Bénévent, Alife et Sarno, vers Salerne, où il arriva le 20 septembre. Cette ville ouvrit ses portes, et le reçut avec d'aussi grands honneurs que s'il eût été le roi lui-même. On cantonna les Sarrasins dans les campagnes environnantes; à la fin du mois, le comte Galvano Lancia ayant amené un renfort de 3000 de ces infidèles, le régent se disposa à

(1) Jamsilla, p. 578.

On lit dans le Ms. de Palerme deux pièces, dont l'une, de cinquante vers dits *léonins*, a pour titre : *Lamentatio Berth., march. de Bemburgio, dum tenebatur per regem Manf., in quo mortuus fuit*. L'autre, de deux vers seulement, est l'épitaphe du marquis. (Cod. Fitalia, f[os] 74 et 75; n[os] 66 et 69.)

attaquer Naples, qui, jalouse d'obtenir les libertés municipales refusées par le gouvernement royal, était restée dans le parti de l'Église. Mais les remparts de cette ville n'étaient pas entièrement rebâtis; le dernier siége avait détruit son ancienne opulence; la guerre en chassait les nombreux étudians, qui autrefois y accouraient de toutes les provinces; et le séjour de dix-huit mois que la cour romaine venait d'y faire avait été pour elle une charge onéreuse. Appauvrie par tant de sacrifices, épuisée d'argent et de vivres, Naples avait besoin de la paix pour réparer ses pertes. Quand ses habitans se virent abandonnés par l'armée pontificale, ils ne voulurent pas s'exposer à être pris d'assaut, et offrirent leur soumission. Manfred, en promettant de les bien traiter, leur donna l'assurance que son vœu le plus cher était de faire la paix avec le pape, d'oublier les anciennes injures, et de proclamer un pardon général. Vers le milieu d'octobre, il prit possession de la ville; et, loin de permettre que les Napolitains souffrissent aucun dommage, il se fit désigner trente-trois des plus notables d'entre eux, et les éleva au rang de chevaliers (1). Comme l'université, qu'on a vue si florissante, avait, par suite des derniers troubles, perdu tout son éclat, il y rappela professeurs et élèves. En apprenant la reddition de Naples, les exilés,

1256.

(1) Matteo di Giovenazzo, § 94-96.

Ce chroniqueur place la reddition de Naples avant le parlement de Barletta; mais Jamsilla dit positivement que cette assemblée suivit le retour des députés que Manfred avait envoyés au pape, ce qui recule d'un an son expédition de la Terre de Labour.

1256. réunis dans la Terre d'Otrante, renoncèrent à de vains projets, et sortirent du royaume. Chemin faisant, ils détruisirent plusieurs châteaux de la Capitanate, et entre autres Fiorentino, où Frédéric II était mort. Profitant de l'absence des troupes sarrasines, qui étaient avec Manfred, ils donnèrent deux assauts à Lucera, sans pouvoir prendre ce boulevard de la cause royale.

Capone suivit l'exemple de Naples; mais Aversa, qu'une petite garnison de troupes stipendiées défendait, refusa de se rendre. Les habitans, voyant leur ruine certaine s'ils étaient forcés, en vinrent aux mains avec les pontificaux, les mirent dehors, et se donnèrent ensuite au régent. Le reste de l'année fut employé à prendre possession de la Terre de Labour et de l'Abruzze, dont les forteresses capitulèrent successivement. Après avoir refoulé dans l'État ecclésiastique les derniers corps de l'armée ennemie, Manfred alla célébrer à Chieti les fêtes de Noël. Bientôt après, il retourna dans la Terre d'Otrante, d'où il se proposait de passer en Sicile. Déjà de nouveaux événemens avaient mis en son pouvoir cette île presque tout entière (1).

Les Calabres étaient rentrées sous l'obéissance royale, à l'exception de deux châteaux situés près du détroit, que Foulques, le neveu de Pierre Ruffo, occupait. Mais trois partis politiques, les pontificaux, les royalistes, et la république de Messine, se disputaient encore la Sicile. Vers le temps où, au mépris de la trêve, Berthold et le cardinal Octavien allaient

(1) Jamsilla, p. 580. — Matteo di Gioven., § 97-104.

surprendre Foggia, Manfred avait confié le gouvernement supérieur des Calabres et de l'île à Frédéric Lancia, son oncle, guerrier entreprenant et d'une valeur éprouvée. Ce dernier marcha d'abord contre Foulques, et envoya des émissaires au delà du Phare, pour préparer les esprits à une pacification prochaine. Ces agens firent si bien, que plusieurs grandes villes donnèrent aux autres l'exemple de la soumission. Il y avait alors pour légat à Palerme un frère mineur appelé Rufino de Plaisance, le chef et le pivot de la faction romaine. Sur ces entrefaites, Henri dell' Abbate, riche seigneur gibelin, s'étant présenté avec quelques troupes devant la capitale, y entra sans beaucoup d'obstacles, et fit le légat prisonnier. A la suite de ce succès, une armée royaliste se forma pour achever de réduire le pays. De leur côté, les partisans de l'Église se rassemblèrent : on en vint aux mains dans la plaine de Favaria. Les pontificaux, battus, réduits à un petit nombre, se retirèrent en désordre à Lentino. Ce fut pour eux le coup de grâce. Restait encore les républicains messinois, maîtres de la côte orientale. Pour en finir avec eux, Frédéric Lancia envoya une partie de ses troupes contre Messine. Mais si le peuple de cette ville s'était donné les institutions des communes lombardes (1), il était loin de posséder l'ardeur républicaine et la constance dont les Milanais avaient fait preuve dans leur lutte avec les empereurs. A l'aspect de l'aigle noire au champ d'ar- 1256.

(1) Sub quo civitas more civitatum Lombardiæ et Tusciæ vivebat. (Jamsilla, p. 579.)



1256. gent, le peuple perdit courage, et le podestat lui-même prit la fuite. Frédéric Lancia entra sans coup férir à Messine. Plusieurs députés ayant porté au régent la soumission de la ville, en obtinrent l'oubli du passé, et des assurances de protection pour l'avenir. Vers la fin de l'année, les deux forteresses de la Calabre capitulèrent, et en Sicile il ne resta plus au pouvoir de la faction pontificale que trois places : Aidone, Piazza et Castrogiovanni. Telle était la situation du pays quand Manfred, après avoir soumis la Terre de Labour et l'Abruzze, à l'exception de la seule ville d'Aquila, retourna dans la Terre d'Otrante.

1257. Brindes et les autres places de cette province qui avaient persisté dans la rébellion, voyant le reste du royaume rentré sous l'autorité royale, furent effrayés de leur isolement. La cour de Rome envoyait des lettres de franchise, mais point d'argent. Le peuple commença à dire qu'il y aurait folie à repousser davantage un prince que Dieu lui-même semblait conduire par la main (1). Les chefs offrirent de se rendre, et on leur accorda des conditions modérées.

Cependant les Guelfes se vengeaient des prospérités de Manfred en l'accusant de nouvelles perfidies. Suivant eux, il avait chargé le Vieux de la Montagne de poignarder Henri III et son fils Edmond. Cette rumeur et d'autres encore irritaient de plus en plus la haine des partis. De son côté, le pape redoublait ses instances pour obtenir les secours promis par l'An-

(1) Stultum reputans illi resistere quem Deus exaltabat. (Jamsilla, p. 581, E.)

gleterre; et, afin d'éviter de plus longs retards, il engageait le clergé à signer des lettres de change que des marchands florentins escompteraient au trésor pontifical (1). Mais, ni par prières ni par menaces, le légat ne pouvait tirer d'argent des églises; et à Anagni rien n'arrivait. Ajoutons ici qu'il ne dépendait pas du roi Henri de réaliser ses promesses. Continuellement en lutte avec les barons, il n'en obtenait aucun subside; et, loin d'être en état de conquérir un trône, il aurait eu besoin qu'une main puissante raffermît le sien. Toutefois, ce monarque sans autorité s'opiniâtrait à devenir le maître de la Sicile. Son fils Edmond se montrait en public vêtu d'habits à la mode italienne, et avait un sceau royal où on le voyait représenté la couronne sur la tête, le sceptre dans la main (2) : vanité puérile, qui n'avançait pas ses affaires. A chaque remontrance du légat, le roi fixait l'époque du départ; puis, le jour venu, comme rien n'était prêt, il sollicitait un nouveau répit. Après bien des remises, on convint enfin d'embarquer, au mois de juin suivant, les troupes de l'expédition (3). Mais il en fut de cette promesse comme de toutes les autres : Henri III, n'ayant ni vaisseaux ni soldats, sollicita une révision du traité, dont les clauses lui paraissaient inexécutables. Un second légat, appelé maître Arlotto, notaire apostolique, fut envoyé à 1257.

(1) Rymer, t. I, p. 343.

(2) Figure assise et couronnée, le sceptre dans une main, un globe dans l'autre, avec cette inscription : EADMUNDUS DEI GRATIA SICILIE REX.

(3) Anagniæ, 2 non. oct. 1256. Reg. Alex., l. 2, n° 465.

1257. Londres pour régler ce différend. Le départ du roi fut retardé jusqu'en juin 1258; et Alexandre dut, bien à regret, ajourner pour longtemps ses plus chères espérances (1).

Les autres états chrétiens ne lui offraient aucune ressource. La France, épuisée par les désastres de la dernière croisade, commençait à peine à respirer sous l'administration de Louis IX. L'Allemagne, dont il sera bientôt parlé avec plus de détails, était autant que jamais déchirée par la guerre civile. En Italie, les Vénitiens venaient de signer un traité de paix et de commerce avec le régent de la Sicile, agissant au nom de Conradin. Au mois de septembre 1257, un envoyé du doge Ranieri Zeno s'était rendu au camp de Manfred, près S. Gervasio, et on était convenu que les stipulations arrêtées en 1232, entre l'empereur et la république, seraient remises en vigueur, sauf quelques dispositions exceptionnelles pour l'extraction des blés du royaume. On s'était promis amitié et protection réciproque, chaque contractant devant s'opposer à ce qu'on fît dans ses états des armemens d'hommes ou de vaisseaux destinés à agir contre son allié (2). Pour mieux cimenter cet accord, Manfred avait reconnu comme dette de l'état un prêt de 50,000

(1) Windsor, 26 jul. 1257. Rymer, t. I, p. 358-359.

(2) Liber pact., in archiv. Venet. *dei Frari*, t. II, f° 60-63. Les stipulations de cet acte sont généralement plus avantageuses au commerce de Venise qu'à celui de la Sicile. Défense était faite aux Siciliens d'exporter dans l'Adriatique, au delà d'Ancône et de Zara, leur coton et leur sel. En cas d'infraction, le doge pouvait à son gré disposer des marchandises saisies. Le droit d'aubaine et de confiscation des effets naufragés était aboli de part et d'autre.



byzantines, fait depuis quelques années au grand ami- 1257.
ral de Sicile par des marchands de Venise (1). A Rome enfin, malgré des troubles sans cesse renaissans, on s'obstinait à tenir les portes fermées pour Alexandre. Manfred, à peine relevé du fossé bourbeux de Lucera, était victorieux et redouté. Dans les provinces de terre ferme, deux places, Ariano et Aquila, restaient à l'Église. La première eût coûté un long siége; on l'obtint par la ruse. De prétendus déserteurs s'étant fait recevoir dans la ville, en ouvrirent, dès la nuit suivante, une porte aux royalistes. Beaucoup d'habitans périrent; les chefs de la rébellion furent livrés au bourreau; le menu peuple fut dispersé dans les provinces, et la ville rebelle réduite en cendres.

Aquila, bâtie par Frédéric II près de la frontière ecclésiastique, était en pleine révolte depuis la mort de Conrad. Mais, en apprenant les succès de Manfred, les habitans lui prêtèrent serment de fidélité.

Avant la fin de l'année, les trois dernières forteresses des rebelles siciliens succombèrent. Piazza fut prise d'assaut; les deux autres se rendirent par capitulation, et encore une fois le feu de la guerre civile fut pour un moment éteint dans tout le royaume.

Au mois d'avril 1258, le régent, n'ayant plus d'en- 1258.
nemis à combattre, passa en Sicile. Il s'était fait précéder par des juges ou commissaires appelés réin-

(1) S. Gervas., sept. 1257. Liber pact., t. II, f° 63.

Les 50,000 byzantines sont évaluées, dans un autre acte du 27 septembre 1259, à 3921 onces d'or et 15 taris, à raison de 13 byzantines moins un quart pour chaque once. On convint que la somme serait acquittée en trois termes égaux, d'année en année.



1258. tégrateurs (*reintegratores*), chargés de s'enquérir des fiefs usurpés sur le domaine, et de rendre aux églises les biens dont on les avait dépouillées. Cette mesure, en mettant un terme à d'injustes confiscations, devait disposer favorablement le clergé. Pour s'attacher les habitans de Messine, qui le reçurent avec de grands honnours, Manfred promit de rétablir leurs anciennes franchises communales, et entre autres la juridiction des *stratigoti* ou magistrats municipaux, sur le territoire de la ville (1). Ces priviléges avaient été annulés en 1232, lors de la publication du code de Frédéric II. Il est à remarquer que, depuis cette concession importante jusqu'à la mort de Manfred, les habitans de Messine ne troublèrent plus la paix. La forteresse de Castrogiovanni, qui avait été détruite par le peuple, fut rétablie. Enfin, après avoir ordonné les mesures les plus propres à prévenir de nouveaux désordres, le régent traversa les montagnes de l'intérieur de l'île, et fit son entrée à Palerme.

C'est ainsi qu'en moins de quatre ans Manfred parvint à arracher des mains des deux papes le sceptre héréditaire de la maison de Souabe; qu'avec des ressources disproportionnées à la grandeur de l'entreprise, il triompha de la politique romaine, battit de nombreuses armées, et dompta les factions. Certes,

(1) Ms. de la bibl. comm. de Palerme, Q, q, sans numéro. Il existe, dans ce recueil, une lettre du 4 août 1263, écrite par Manfred au justicier du val de Démona, pour lui reprocher d'avoir, au mépris des priviléges reconnus à Messine, cherché à étendre sa juridiction au delà des limites assignées à cette ville, où le stratigot et les juges urbains étaient seuls compétens pour statuer tant au civil qu'au criminel (p. 6 à 12).

il eût mérité une gloire immortelle, si, fidèle à ses devoirs de parent et de tuteur, après d'aussi grands travaux, il ne se fût pas laissé éblouir par la fortune; mais quand il vit dans sa main la couronne de son neveu, il la voulut mettre sur son propre front. Il avait à craindre l'opinion publique. Une ruse grossière la trompa : le bruit de la mort de Conradin se répandit dans le royaume (1). Nul n'en savait l'origine; aucune lettre, aucun message de la cour de Bavière n'avait annoncé cet événement; et cependant, chose étrange, prince, nobles, bourgeois, personne n'éleva de doute. « Puisque le jeune roi a cessé de vivre, disait-on de toutes parts, le pouvoir suprême revient de droit à Manfred, qui en est l'héritier légitime. » La plupart des grands de l'état et jusqu'à des évêques accoururent à Palerme, plusieurs villes domaniales y envoyèrent des syndics, et tous ensemble sollicitèrent le régent de prendre les marques de la royauté. Il eût été de son devoir, avant de faire célébrer les obsèques de Conradin (2), d'écrire en Allemagne, et d'y envoyer même un ministre de confiance : non-seulement il ne le fit pas, mais rien ne prouve qu'il ait résisté un seul jour aux instances de ses courtisans. Les Guelfes l'accusèrent d'avoir cherché à faire mourir son neveu. Suivant un chroniqueur de cette faction, Manfred, se voyant le maître du royaume, aurait envoyé en Bavière des présens, parmi lesquels il avait mis des confitures empoisonnées. Ses ambassadeurs ayant 1258.

(1) Venit rumor in regnum, etc. (Jamsilla, p. 584, C.)

(2) Ep. Guelf. Conrado II, Ms. Vatic., n° 4947, f° 83.

1258. demandé à voir le jeune roi, la mère de ce dernier substitua à la place un autre enfant, qu'ils firent périr. A Venise, ajoute le narrateur, ils annoncèrent la mort de Conradin, prirent le deuil, et firent mettre des agrès noirs au vaisseau qui les reconduisit en Sicile (1). L'absurdité de ce récit n'a pas besoin d'être démontrée; il suffira d'ajouter que rien de semblable n'est reproché à Manfred, soit dans les lettres pontificales, soit dans les autres pièces officielles du temps.

Manfred, feignant de céder au vœu général, fixa son couronnement au dixième, d'autres disent au onzième jour d'août 1258 (2). Les prélats, les comtes, les justiciers et les syndics des villes furent appelés à cette solennité, qu'on célébra dans la grande église de Palerme, suivant le cérémonial d'usage. Les feudataires et les députés de la bourgeoisie y assistèrent en grand nombre; mais les ecclésiastiques, placés entre la crainte de désobéir au prince ou d'attirer sur eux la colère du pape, se trouvèrent dans un étrange embarras. Quelques-uns entreprirent le voyage à petites journées, et, une fois arrivés à Messine, prétextèrent, pour ne pas aller plus loin, leur grand âge et les fatigues de la route. D'autres, ayant poussé jusqu'à Palerme, se trouvèrent pris d'un mal subit, qui les retint au lit le jour même de la cérémonie. On put facilement distinguer les véritables

(1) Riccord. Malaspina, p. 977.

(2) 10 *aug.*, *prima indict.*, Append. ad Malaterr., p. 605. — Chron. Caveusé, p. 927. — 11 *aug.*, Jamsilla, p. 584.

serviteurs du prince, de ses faux amis (1). Renaud, évêque d'Agrigente, officia. Les assistans furent le métropolitain de Sorrente et l'abbé de Mont-Cassin. Après les onctions ordinaires, les archevêques de Salerne, d'Acerenza et de Monreale, mirent la couronne sur la tête du nouveau roi, aux acclamations de la noblesse et du peuple (2). Pour conserver la mémoire de ce grand fait, un acte fut dressé par le protonotaire, et signé par les évêques et les seigneurs (3). Enfin, des grâces furent répandues sur ceux qui avaient servi la cause de Manfred : à cette occasion, Palerme obtint la pleine confirmation des priviléges qui lui avaient été conférés par l'empereur Frédéric et le roi Conrad (4). Le chapitre de la cathédrale de cette ville fut affranchi de toutes taxes et collectes (5). 1268.

(1) Sabas Malaspina, p. 798.
(2) Francic. Pipini Chron., l. 3, c. v, p. 678.
(3) Sabas Malaspina, p. 798, E.
(4) Aug. 1258. Cod. Fitalia, in Panorm., n° 135, f° 100.
(5) Panorm. 17 aug. 1258. Mongitor, Bulla, etc., p. 114.



CHAPITRE VIII.

—

SOMMAIRE.

Mœurs de l'Allemagne vers le milieu du XIII[e] siècle. — Événemens de ce pays après la mort de Conrad IV. — Le roi Guillaume perd son autorité. — Il est tué dans une rencontre. — Le pape défend d'élire Conradin. — Situation déplorable de l'empire. — Richard de Cornouaille et Alphonse de Castilles sont élus en même temps rois des Romains. — Rome et le pape. — Négociations de Manfred avec les Guelfes. — Elles échouent. — Il se jette dans les bras des Gibelins. — Le pape l'excommunie. — Des envoyés de Conradin viennent réclamer sa couronne héréditaire. — Réponse de Manfred. — Amusemens de ce prince à Barletta. — Il se remarie. — Expédition contre la Grèce. — Eccelin de Romano ; ses cruautés, sa mort. — Fin atroce d'Albéric, son frère. — Les Gibelins toscans. — Manfred leur envoie des secours. — Bataille de l'Arbia. — Désastre des Guelfes. — Nouvelle excommunication de Manfred. — Les Guelfes toscans appellent Conradin en Italie. — Sa réponse. — Troubles en Sicile. — Un faux Frédéric. — La paix est rétablie. — Mort d'Alexandre IV.

Pendant que les événemens qui viennent d'être racontés rendaient un peu de repos au royaume de Sicile, l'empire germanique était en proie à de grandes dissensions. A aucune époque il n'y eut au nord des Alpes plus de guerres intestines, une anarchie plus complète. Les excommunications et les croisades si souvent prêchées contre des princes catholiques qu'on signalait comme d'implacables ennemis de Dieu et des hommes, les récompenses offertes à la révolte et à la trahison, étaient autant de germes de discorde

qui devaient, à la fin, porter leurs fruits. Dans toute l'Allemagne, la subordination du feudataire, sa loyauté, ses devoirs envers le suzerain, n'étaient plus que de vains mots. Si quelques consciences timorées croyaient encore à la religion du serment, le chef de l'Église, après avoir employé sollicitations et menaces pour les attirer dans son parti, frappait leur résistance d'anathème, et les déclarait déchus de tout bien terrestre et de leur place dans le ciel. A cet ancien sentiment national des peuples germaniques, par lequel on a vu accomplir tant de faits glorieux, succédait un esprit étroit d'égoïsme et de cupidité. La corruption était en honneur. Depuis qu'en plein concile la déchéance de Frédéric II avait été prononcée au nom de l'Église universelle, nobles et prélats se croyaient affranchis de toute obéissance; et, en voyant la ruine du pouvoir impérial, tous voulaient une large part de ses dépouilles. Usurper les fiefs et les droits régaliens, opprimer les peuples, les surcharger de taxes, et porter au trône un prince impuissant à réprimer ces coupables désordres, telle était la politique de la plupart des grands de l'Empire. Comme l'abandon des devoirs réagit nécessairement sur les mœurs, l'Allemagne devenait à la fois barbare et corrompue. On s'y livrait avec tant d'ardeur à des débauches honteuses, à des vices infâmes et contre nature, que le pape chargea les dominicains de prêcher publiquement contre les coupables (1). Le long

(1) Lettre de Grégoire IX aux dominicains : *Ut prædicent contra impurissimum vitium contra naturam, quod in Teutonia maxime vigebat.* (Reg. Greg., 1238, l. 6, f° 79.)

séjour des croisés en Orient et les guerres de la Péninsule avaient introduit, avec ces habitudes dépravées, un besoin de luxe et de richesses que le peu de numéraire en circulation ne permettait pas de satisfaire; aussi tout moyen de se procurer de l'argent semblait-il légitime. Des seigneurs pillards altéraient les monnaies, établissaient des péages ruineux, et dévalisaient sur les chemins marchands et voyageurs. Un fait prouvera que nul n'était à l'abri de ces violences. La reine des Romains, femme de Guillaume de Hollande, se rendant avec une escorte peu nombreuse du château de Trifels à Oggersheim, fut arrêtée par un noble appelé Hermann de Rittberg, qui ne la laissa poursuivre sa route qu'après lui avoir pris ses effets les plus précieux (1). Il fallait que le gouvernement n'eût conservé aucune force, si, comme tout porte à le croire, le roi ne put tirer vengeance d'une si grave injure. Trop souvent des prélats donnaient aux laïques l'exemple du relâchement, de la cupidité, de la perfidie; ils allumaient la guerre civile pour des intérêts mondains, commettaient d'intolérables exactions, dilapidaient les biens de leurs églises (2), et foulaient aux pieds les lois et les règlemens canoniques. On voyait, au grand scandale des fidèles chrétiens, des évêques élus prendre l'administration de leurs diocèses sans avoir reçu la consécration de l'Église; ils ne se soumettaient que lorsque le pape les menaçait

(1) Herzog, Alsat. Chron., II, 33. — Schulton, Annal. Paderbonn., II, p. 96.

(2) *Voyez* Reg. Inn. IV, lib. 1, n° 683, l. 2, n° 358 et passim.



de destitution (1). Dans beaucoup de couvens, la règle était abandonnée; et quand les supérieurs voulaient la rétablir, les moines se mettaient en pleine révolte, et quelquefois même se livraient à des actes de férocité qui passent toute croyance (2).

Le départ de Conrad pour l'Italie, après sa défaite 1252-1258.
à Oppenheim en 1251, avait laissé son compétiteur maître d'une grande partie de l'Allemagne. Dès l'année suivante, le légat du Saint-Siége parvint à séparer de l'ancien parti impérial l'archevêque de Magdebourg et le duc Albert de Saxe; il fit ensuite épouser au roi Guillaume de Hollande Élisabeth, fille du duc de Brunswick; mariage qui rattacha la famille guelfe de Henri le Lion à la cause de l'Église (3). Pour contraindre à se prononcer les seigneurs qui hésitaient encore, la diète germanique, assemblée à Francfort le 1er juillet 1252, déclara Conrad déchu du duché de Souabe et de tous ses autres biens. Bientôt après, elle généralisa cette mesure, en considérant comme vacant tout fief dont le possesseur ne viendrait pas, dans le délai de six semaines et trois jours, en solliciter une investiture nouvelle (4). Ces deux décrets ayant été transmis au

(1) Les Registres des Papes renferment plusieurs lettres écrites pour forcer d'anciens prélats à recevoir la consécration.

(2) *Voyez* à la fin du volume, Pièces justificatives, n° IX.

(3) 25 januar. 1252. — Chron. S. Petri Erfurt., p. 265.

A ces noces, il survint un événement qui parut d'un très-fâcheux présage. Dès la première nuit, le feu prit à la chambre nuptiale; le roi et la jeune reine, surpris dans leur sommeil, s'échappèrent presque nus au travers des flammes.

(4) 11 julii, Curia Francofurtana, Pertz. Leg., t. II, p. 367.



1252-1258. pape furent revêtus l'un et l'autre de l'approbation pontificale (1), ce qui n'empêcha pas Innocent IV en 1254, et Alexandre quelques mois plus tard, de reconnaître le fils de Conrad pour duc de Souabe. Guillaume eût bien voulu user de rigueur envers le duc Othon de Bavière, le beau-père de Conrad; mais personne dans la diète n'osa provoquer la confiscation des biens de ce prince, l'un des plus puissans de l'Allemagne.

Quand, en 1254, la mort eut frappé à Lavello le dernier roi des Romains, de la dynastie de Hohenstaufen, Guillaume de Hollande put se regarder comme le maître légitime de l'empire. On sait que de la nombreuse postérité de Frédéric II il ne restait que Conradin, alors âgé de deux ans, dont le parti, après de trop nombreuses défections, n'était plus assez fort pour soutenir avec quelque apparence de succès les prétentions de cet enfant au trône impérial (2); aussi dans les premiers momens personne n'osa bouger. Il ne manquait au roi Guillaume que le titre d'empereur, qu'il fallait aller recevoir à Rome. Alexandre, à peine élu, l'y appela (3); mais une série d'événemens défavorables ne permit jamais à ce prince de passer en Italie. Il est digne de remarque que, du jour où le protégé du siége apostolique n'eut plus d'adversaire à combattre, sa puissance, loin de s'étendre, déclina visiblement. Soit que les grands craignissent de

(1) Perusii 20 julii et 28 aug. 1252. — Reg. Inn, IV, l. 10, n° 251 et 446, f° 221 et 239.

(2) Leibnitz, Prodrom. Cod. Jur. gent., num. 13, p. 10.

(3) Miræi Oper. diplom., t. I, p. 425.

l'élever trop haut, soit qu'il ne pût satisfaire leur cupidité, toujours est-il qu'il n'en obtint qu'un appui très-éphémère. Bientôt même plusieurs de ceux qui avaient le plus favorisé son élection travaillèrent à son abaissement. Gérard, métropolitain de Mayence et primat d'Allemagne, se tourna contre lui; l'archevêque de Cologne, à la suite d'une discussion sur des intérêts privés, le menaça, en présence du légat, de le faire périr dans les flammes. Vers le même temps, l'escorte royale fut attaquée et mise en fuite par les bourgeois de Coblentz, à l'instigation de l'archevêque de Trèves (1). Les villes, trop occupées à se défendre contre les nobles qui infestaient les routes et ruinaient leur commerce, ne soutinrent point Guillaume. On n'a pas oublié que, précisément à l'époque de son sacre, en 1247, une ligue s'était formée entre les communes de la vallée du Rhin, sous le titre de *la sainte paix;* elle prit un grand développement après la mort de Conrad. Le 13 juillet 1254, les confédérés renouvelèrent pour dix années leur pacte, auquel les trois archevêques électeurs, quatre évêques, l'abbé de Fulde et plus de trente seigneurs laïques accédèrent, de gré ou de force. Dans des réunions postérieures, défense fut faite de prêcher désormais aucune croisade sans une autorisation préalable de la ligue. Cinquante navires, équipés à frais communs, protégèrent la navigation du fleuve entre la Moselle et Bâle; et cent hommes d'armes soldés, la sûreté des chemins. Les péages et les douanes illéga-

1252-1258.

(1) Albert. Stadens., ann. 1254, p. 407.

1252-1258. lement établis furent abolis pour toujours. Tout violateur de la paix, clerc, noble ou bourgeois, devait être poursuivi à outrance jusqu'à complète réparation. Enfin, pour faire face aux dépenses, un décret établit une taxe d'un denier par chaque jour maigre sur ceux qui possédaient cinq livres d'argent (1). Ajoutons ici que ces règlemens, mal exécutés, ne firent point cesser le désordre. Guillaume, dont on n'avait pas réclamé le concours, ne pouvant briser cette confédération menaçante pour la puissance royale, imagina de s'en déclarer le chef; mais en même temps il consentit à accorder aux villes et aux seigneurs, dans toute la Germanie, la permission de former des ligues semblables sous l'autorité du chef de l'empire : c'était avouer l'impuissance du gouvernement. Un chroniqueur affirme que ce prince, voyant le déclin de ses affaires, regretta d'avoir accepté la couronne (2) : ce qui est certain, c'est qu'il se montra depuis lors moins occupé des intérêts généraux de l'état que des siens propres. Prince sans pouvoir, sa présence n'inspirait pas ce sentiment respectueux, attribut nécessaire de la majesté royale. Pour flatter la bourgeoisie, il s'était fait inscrire dans plusieurs villes sur le rôle des habitans. Un jour qu'il traversait Utrecht, un bourgeois qui se plaignait de quelque injustice osa lui jeter une pierre. « Comment ai-je pu » mériter cette grave insulte? s'écria douloureuse-

(1) 27 sept. 1254, 24 junii et 15 aug. 1255. — Pertz, p. 368 et 369.

(2) Matth. Paris, p. 805.

» ment Guillaume. Ne me suis-je pas toujours mon- 1252-1258
» tré un bon citoyen d'Utrecht? » Il obtint cependant qu'on lui livrât le coupable, et il le fit punir (1).

Depuis plusieurs années, Guillaume était en guerre avec Marguerite de Flandre, à l'occasion de certains fiefs du comté de Hollande qui relevaient du Hainaut. Ces biens, déclarés libres en 1252 par la diète de Francfort, avaient été conférés comme fiefs d'empire à Jean d'Avesnes, le beau-frère du roi. De son côté, Marguerite avait donné le Hainaut à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Guillaume écrivit à Charles pour le détourner d'accepter; mais ce dernier prince ayant répondu par des moqueries, le roi lui proposa le combat en champ clos, qui fut refusé (2). Louis IX, nouvellement revenu d'Orient, offrit son arbitrage; mais avant que cette querelle fût assoupie, Guillaume se brouilla avec les Frisons, qui avaient commis des déprédations sur ses terres patrimoniales. C'était au cœur de l'hiver. Il envahit une partie de la Frise, pays dont les marécages sont ordinairement couverts de glace dans cette saison. Le 28 janvier 1256, ce prince était avec son avant-garde sur le bord d'un fossé trop large et trop profond pour qu'on osât le traverser. Prenant avec lui quelques cavaliers, Guillaume se mit à la recherche d'un gué; mais la glace se rompit sous ses pas, il resta embourbé dans la vase, et des paysans, placés près de là en embuscade, mirent en fuite sa petite escorte, et le tuèrent sans le

(1) Pfister, Hist. d'Allem., t. IV, liv. 2, § 11, p. 409.
(2) Cod. Philol., nos 61 et 385, fos 33 et 94.

1252 1258. connaître (1). Guillaume, âgé de vingt-sept ans, avait régné huit ans et environ quatre mois, à compter du jour de son élection. Il survécut à Conrad un peu plus de vingt mois. Prince rempli d'ardeur et passionné pour la gloire militaire, il se crut appelé par la Providence à de grandes choses; mais l'égoïsme de ses partisans le condamna à l'impuissance. Il ne fut qu'un instrument pour le Saint-Siége, et plus encore pour la haute noblesse, qui prétendait gouverner en son nom. Son avénement avait empiré les affaires de l'Allemagne; sa mort acheva de plonger ce malheureux pays dans la plus complète anarchie.

Quand le trône devenait vacant, il était de règle qu'on procédât à une nouvelle élection dans le délai d'un an et un jour. Près d'une année s'écoula, durant laquelle on essaya vainement de donner un chef à l'empire. Chaque électeur prétendait disposer du trône, ou, pour dire mieux, le vendre au plus offrant. Il paraît que d'anciens amis de la maison de Souabe se prononcèrent assez haut en faveur du dernier rejeton de cette famille, pour que la cour romaine en conçût de sérieuses inquiétudes. Alexandre enjoignit, sous peine d'excommunication, à l'archevêque de Mayence, de s'opposer de tout son pouvoir à l'élévation de Conradin : « Le monde » entier, écrivit-il, sait par quels actes d'oppression et » de tyrannie Frédéric et ses fils ont payé d'innombra» bles bienfaits. L'exemple du passé apprend de reste » ce qu'on doit attendre d'une race incorrigible. Ja-

(1) Chron. de Rains, ch. 29, p. 218. — Matth. Paris, p. 891. — Magn. Chron. Belg., p. 270.



» mais serpent n'engendra de colombe, et en aucun 1252-1258.
» temps on ne verra une plante vénéneuse produire
» de bons fruits. Qu'on se garde donc bien d'élire
» le fils de Conrad; que, sous aucun prétexte, il ne
» puisse porter le sceptre impérial. Non-seulement
» son âge le rend inhabile à gouverner le royaume
» de Teutonie, mais personne ne doit oublier que
» s'il devenait roi (ce qu'à Dieu ne plaise!), le siége
» apostolique, qui a besoin d'un défenseur, ne le
» trouverait point en lui. C'est pourquoi nous te
» prions, nous t'avertissons, nous t'enjoignons, en
» vertu de l'obéissance que tu dois à nous et à ta
» sainte mère l'Église romaine, et sous peine d'ex-
» communication, de ne pas élire cet enfant, et ne
» point favoriser son élection. Tu devras, en outre,
» t'opposer énergiquement à toute tentative semblable
» des autres électeurs ecclésiastiques ou séculiers, et
» les prévenir que s'ils s'en rendaient coupables, ils
» encourraient l'anathème et toutes les peines qui en
» résultent (1). »

Soit que les menaces du souverain pontife fissent reculer les partisans, d'ailleurs peu nombreux, de Conradin; soit que ceux-ci reconnussent l'impossibilité de réussir dans leur projet, il n'en fut plus question. Une prérogative de l'archichancelier était d'assembler les états de l'empire. Comme l'archevêque de Mayence, titulaire de cette dignité, avait été fait prisonnier dans un combat contre les troupes du duc de Brunswick, le métropolitain de Cologne, vice-chan-

(1) 28 julii 1256. — R. Alexand., l. 2, n° 353. — Rayn., § 3.

1252-1258. celier, se hâta de convoquer à Francfort, pour le 6 janvier 1257, une diète électorale. Il y eut, avant cette époque, plusieurs conférences, dans lesquelles les électeurs de Cologne et de Trèves se disputèrent le choix du nouveau roi des Romains. Quelques princes allemands renoncèrent volontairement au rang suprême; ou furent écartés sous divers prétextes : le roi de Bohême avait trop de puissance territoriale; le marquis de Brandebourg, le landgrave de Thuringe, le comte d'Henneberg, n'étaient pas assez riches. Après de longues discussions, les deux prélats, divisés d'intérêt, mirent en quelque sorte la couronne à l'encan. L'archevêque de Cologne jeta les yeux sur Richard, comte de Cornouailles, le frère du roi d'Angleterre. Richard possédait de grands biens, et passait pour le prince le plus riche de l'Europe : ne pouvait-il pas aussi en être le plus généreux? Le soin de sa fortune devant, d'ailleurs, l'appeler souvent en Angleterre, il était assez probable que les rênes de l'État seraient flottantes dans ses mains, ce qui entrait parfaitement dans les vues de la haute noblesse. On fit sonder ses dispositions. Richard promit 8000 livres sterling à chaque électeur, et 12,000 à l'archevêque de Cologne. Une si forte prime offerte à la corruption ne l'empêcha pas de protester que s'il acceptait le trône, ce n'était ni par ambition, ni pour amasser des richesses, son unique désir étant de restaurer l'empire, et de le gouverner selon les règles de l'honneur et de la justice (1). Cette réponse déplut à l'archevêque de Trèves, qui, de

(1) Matth. Paris, p. 911.

dépit d'avoir une part moins forte que l'électeur de Cologne, forma, en faveur d'Alphonse, roi de Castille, un contre-parti, dans lequel il sut attirer les princes de Saxe, le marquis de Brandebourg et le roi de Bohême. Alphonse, qu'on a surnommé *le Sage*, descendait, par les femmes, de Frédéric Barberousse. Son père, Ferdinand III, dit *le Saint*, avait épousé Élise, la plus jeune des filles du roi Philippe, le grand-oncle de Conrad IV. On offrit, en son nom, 20,000 marcs à chaque électeur; ce que quatre d'entre eux acceptèrent, moyennant de bonnes garanties. Ces indignes trafics ainsi conclus, les deux factions songèrent à s'assurer de Francfort, où la diète devait se réunir. L'archevêque de Trèves y entra le premier avec un corps de troupes, et en ferma les portes à l'archevêque de Cologne et au comte Palatin, sous prétexte que leur suite trop nombreuse pourrait influencer l'élection. Ces deux derniers s'étaient fait transmettre le suffrage de l'archevêque de Mayence. Sans perdre de temps, ils s'établirent à peu de distance de la ville, sur le territoire de Franconie, où, le 13 janvier 1257, quinze jours avant l'expiration du délai légal, ils élurent avec trois voix Richard de Cornouailles à la dignité de roi des Romains. De son côté, le métropolitain de Trèves, après d'inutiles démarches pour ramener les dissidens, porta les quatre suffrages dont il disposait sur le roi de Castille, qui fut proclamé à Francfort le dimanche des Rameaux, 1er avril (1). Les Anglais prétendirent que l'élection d'Al- 1252-1258.

(1) Ep. Urban. IV, ad reg. Rich., in cod. Vallic., p. 9. — Rayn. f. 263, § 53-60.

1252-1258. phonse avait été faite à l'instigation du roi de France, dont il était le cousin germain (1). Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'intrigue et la corruption donnèrent à la malheureuse Allemagne deux rois également étrangers à ses mœurs, à ses lois, à ses intérêts; chose inouïe jusqu'alors. Tel fut le résultat de vingt années de troubles fomentés par trois papes. Cette scission funeste fit perdre au dehors à l'empire toute sa puissance, et le livra plus que jamais à des déchiremens intestins. Chaque membre de la haute noblesse adopta le parti dont il espérait tirer le plus de profit, sauf à en changer si l'autre offrait davantage. Tout sentiment patriotique s'éteignit presque entièrement dans le cœur des grands de la Germanie; et les électeurs, qu'on appelait toujours les *lumières de l'empire*, vendirent leurs votes à prix d'argent. La cour pontificale, à qui ces deux élections furent soumises, ne fit rien pour mettre fin à une situation si déplorable. Dans sa politique, la lutte engagée au nord des Alpes ne pouvait que favoriser la séparation de l'Italie d'avec l'Allemagne, but constant de ses efforts : aussi Alexandre évita-t-il de se prononcer pour l'un ou pour l'autre des deux compétiteurs, auxquels, dans ses lettres, il donnait également le titre de *rois élus des Romains*.

Aussitôt après la mort de Guillaume, la ligue du Rhin avait mis des troupes sur pied pour assurer le

(1) Instigantibus Francis. (Matth. Paris, p. 918.)

Alphonse IX, surnommé *le Sage* ou *l'Astronome*, avait succédé, en 1252, à son père Ferdinand III, le frère de Blanche de Castille, mère de saint Louis. Il mourut de chagrin en 1284, après avoir été détrôné par don Sanche, son fils.



maintien de la paix. Dans une assemblée tenue à Mayence, les confédérés s'obligèrent, en cas de double élection, à ne reconnaître ni l'un ni l'autre des élus tant que l'unité du pouvoir ne serait pas rétablie. Mais la discorde s'étant mise parmi les prélats et les seigneurs, la ligue ne tarda guère à se dissoudre. Quelques évêques et la plupart des villes du haut Rhin, plus particulièrement attachées à la maison de Souabe, prirent parti pour Alphonse, dans lequel on croyait voir le représentant de cette illustre famille. Au contraire, les cités de la basse Allemagne, et en général les Guelfes, se tournèrent du côté de Richard : ajoutons ici que les deux factions, loin d'être disposées à aucun sacrifice pour soutenir leurs nouveaux chefs, s'en promettaient de notables avantages. Le prince anglais, à peine informé de sa promotion, aborde à Dordrecht, sur les côtes de Hollande, quelque temps après Pâques (1). Comme il s'était muni de grosses sommes d'argent, et qu'on vantait sa générosité, beaucoup de nobles coururent à sa rencontre, protestèrent de la solidité d'un dévouement bien nouveau, et le conduisirent à Aix-la-Chapelle. Le 17 mai, jour de l'Ascension, il y fut couronné avec Sanche de Provence, sa femme, par l'archevêque de Cologne. Au dire d'un historien, deux métropolitains, six évêques, trente feudataires directs de l'empire, et mille chevaliers, assistèrent à cette cérémonie (2). Richard se crut affermi, à ce point qu'il annonça aux

1252-1258.

(1) En 1257, Pâques tombait le 8 avril.

(2) In die Ascens., XVI kal. junii. — Matth. Paris, p. 922.

1252-1258. villes lombardes son arrivée prochaine, en même temps qu'il les exhortait à le reconnaître pour roi, et à le soutenir (1). Mais son règne s'acheva avant qu'il pût trouver le temps de passer en Italie. Non content de prodiguer ses richesses à ceux qui se disaient ses amis, Richard fit délivrer à beaucoup de villes des lettres de franchise, ce qui en détacha quelques-unes du parti contraire. Ajoutons que leur fidélité, plus apparente que réelle, devait cesser avec ses largesses. Quant à Alphonse, il préférait l'étude aux affaires, et ne consacra à celles de l'empire ni l'application ni l'argent qu'elles réclamaient. De Tolède, où il tenait sa cour, ce prince ordonna, dans les provinces du bas Rhin, la mise sur pied d'une armée considérable; mais on ne put, faute de fonds, réunir les troupes. Des documents contemporains prouvent que certains grands feudataires n'étaient entrés que conditionnellement dans son parti. Ferry, duc de Lorraine, l'un d'eux, ayant été recevoir en Castille l'investiture de ses fiefs, stipula qu'il serait de plein droit dégagé de son serment, si, avant l'expiration de deux années, le roi ne passait en Germanie (2). Malgré les engagemens les plus formels, Alphonse ne quitta jamais l'Espagne, et se borna à conférer le titre de vicaire au duc de Brabant (3), ce qui refroidit ses partisans les plus zélés.

Ces longs troubles avaient réduit l'Allemagne à un

(1) Maii 1257. In Cod. Vatic., Ms. n° 4957, f° 95, v°.
(2) Leibnitz, Prodrom. ad Cod. jur. gent., n° XIII, p. 18.
(3) 20 oct. 1258. Lunig, Cod. Germ., t. II, n° 58.

état de faiblesse tel, qu'à l'époque du couronnement 1252-1258.
de Manfred, le roi des Romains, quel que fût le vainqueur d'Alphonse ou de Richard, ne pouvait de longtemps songer à rétablir dans son intégrité le pouvoir impérial en Italie. De ce côté le Saint-Siége l'emportait, et la Péninsule se voyait de fait séparée de l'empire. Mais, au sud des Alpes, ses affaires étaient loin de prendre un tour aussi favorable. Dans les Marches Véronaise et Trévisane, Eccelin de Romano, qu'on n'avait pu gagner à la cause de l'Église, avait formé avec le marquis Pelavicini et Buoso de Doara, les chefs gibelins de Crémone, une ligue qui tenait en bride toute la Lombardie. En Toscane, si les Guelfes étaient restés maîtres de Florence, les émigrés gibelins, retirés à Sienne, comptaient dans leur ville natale de nombreux partisans. Ils formaient une petite armée, et se flattaient, avec l'appui du roi Manfred, de l'emporter bientôt sur leurs ennemis.

A Rome, le pape était toujours le jouet de la fortune. Brancaleone, ce rigide exécuteur des lois, à force de poursuivre à outrance les violateurs de la paix publique, avait ligué toute la noblesse contre lui. Battu dans une rencontre en 1255, et fait prisonnier, il eût porté sa tête sur l'échafaud, si les otages qu'il faisait soigneusement garder dans Bologne, sa ville natale, n'eussent répondu de sa vie. Cet événement fut le signal d'une révolution. Les nobles élurent un nouveau sénateur pris dans leur ordre, et se hâtèrent de rappeler Alexandre, qui, au mois d'octobre de cette même année, prit possession du palais de Latran. A peine admis dans Rome, le pontife excommunia les

1252-1258. Bolonais, pour les obliger à restituer les otages; mais ils résolurent de tout souffrir plutôt que d'abandonner leur concitoyen (1). Rendu à la liberté en 1256, sous la condition d'abdiquer le pouvoir et de sortir de Rome, Brancaleone se retira à Florence, où il fit une protestation dans laquelle tous ses droits étaient réservés. En 1258, le peuple, las du joug de la noblesse, le rétablit avec honneur, et à son tour la cour romaine partit pour l'exil (2). Alexandre voulut frapper les Romains d'anathème; mais, non content d'exciper d'un ancien privilége qui exemptait à jamais de l'interdit la capitale du monde chrétien, le terrible sénateur menaça de détruire Anagni, la ville natale du pape; et ce dernier se hâta de révoquer son arrêt (3). Avant la fin de l'année, Brancaleone mourut, vivement regretté par le parti populaire, qui, après avoir mis à sa place son oncle Castellano d'Andolo, refusa de soumettre cette élection à l'approbation pontificale (4). C'est ainsi que, dans l'État ecclésiastique, le chef de l'Église perdait chaque jour du terrain, et vivait dans de continuelles alarmes.

On pouvait, non sans vraisemblance, supposer que Manfred, une fois sur le trône de Sicile, allait

(1) Voyez, dans Savioli, t. III, part. 2, plusieurs pièces tirées des archives de Bologne, et relatives aux otages romains et à la captivité de Brancaleone.

(2) Dans le registre d'Alexandre IV, l. 4, on trouve une lettre du 12 mai 1257, écrite de Latran, et une autre d'Anagni, le 29 du même mois.

(3) Matth. Paris, p. 929 et 930.

(4) Assensu papæ contempto. (*Ib.*, p. 949.)

donner aux affaires de la Péninsule une face toute 1252-1258.
nouvelle. Ce prince, né en Italie, élevé dans les mœurs de ce pays, ne pouvait prétendre à l'empire. Son usurpation, si elle se consolidait, devait rendre impossible la réunion, sous le même sceptre, de l'Allemagne et du royaume fondé par les Normands, et détruire ce plan de domination des empereurs de la dynastie de Souabe, qui, depuis plus d'un siècle, mettait en péril l'indépendance de l'Église romaine. L'oncle de Conradin venait de rompre avec la Germanie; et non-seulement il ne pouvait désormais en attendre aucun appui, mais plus que personne il avait intérêt à empêcher le chef de l'empire de prendre pied au sud des Alpes. Régent, Manfred était gibelin; roi illégitime, il devait tout naturellement se jeter dans les bras des Guelfes, auxquels son admission dans leur ligue eût assuré une supériorité réelle. Des pièces authentiques prouvent en effet qu'aussitôt après son sacre, il fit les plus grands efforts pour se réconcilier avec cette faction. Voyons quel en fut le résultat.

Gênes mit son alliance à haut prix. A la suite de 1258-1259.
longues négociations, un traité de commerce fut signé à Melfi le 22 mars 1259. Les Génois obtinrent protection dans le royaume pour leurs personnes et leurs biens. On renonça au droit d'aubaine sur leurs vaisseaux naufragés, et promesse fut faite de les indemniser des dommages dont ils auraient à se plaindre. A l'avenir, les émigrés et les ennemis de la république ne devaient plus être reçus dans les états de Manfred.. Les droits de douane furent modifiés; on rendit aux

1258-1259. Génois les anciens comptoirs qu'ils avaient possédés à Messine ou dans d'autres villes; et ils obtinrent, en outre, l'autorisation d'en construire de semblables à Naples, à Barletta, à Siponte, à Syracuse et à Augusta, le roi s'obligeant à payer cent onces d'or pour les frais de chaque établissement nouveau. Un consul ligurien devait connaître en première instance des causes civiles et criminelles entre sujets de sa nation, sauf le cas d'homicide, réservé à la justice royale. Enfin, les Génois au service de Sicile qui avaient pris parti pour l'Église étaient graciés, et rentraient dans leurs biens (1).

Venise, dont la politique était essentiellement commerciale, ne fit aucune difficulté de reconnaître Manfred pour roi; et, moyennant quelques concessions nouvelles, elle confirma le traité précédemment conclu avec Conradin. Par un acte supplémentaire signé à Lago-Pesole au mois de juillet 1259, on stipula que les Vénitiens pourraient vendre et acheter dans le royaume les marchandises non prohibées, moyennant le droit d'un pour cent. On ne devait, d'ailleurs, les soumettre à aucune taxe ou gabelle. Enfin, autorisation était donnée au doge de tirer annuellement dix mille salmes de blé des ports du royaume, quand le prix ne s'élèverait pas à plus

(1) Regest. della regia cancell. di Palermo, ann. 1375, f° 283 v°.

Ce traité porte la date de 1258, 2e indiction; mais l'année comptait de la résurrection de N. S., et Pâques, en 1259, tombait le 13 avril. — Il fut confirmé par un second acte, signé à Acerra au mois de juin 1261, 4e indiction, lequel est transcrit, dans le manuscrit de Palerme, à la suite du précédent.



d'une once d'or pour six salmes dans la Pouille, et d'une once pour cinq salmes en Sicile. Quant aux régnicoles, ils payaient à Venise deux tiers pour quatre-vingts; mais leurs navires qui dépassaient Zara et Ancône étaient tenus de vendre à Venise leurs cargaisons, et s'ils portaient des denrées de provenances étrangères, le droit ordinaire devenait exigible (1). 1258-1259.

En Lombardie, des tentatives de rapprochement avec les Guelfes ne furent pas repoussées, et les principaux seigneurs et trois communes de la ligue, se portant fort pour toutes les autres, firent avec les Crémonais une convention par laquelle on reconnut Manfred pour roi, en promettant de le considérer désormais comme allié (2). Les Guelfes signataires de cette paix comprenaient si bien que, par son usurpation, le fils de l'empereur était devenu l'ennemi naturel de l'Allemagne, qu'ils firent pour lui ce qu'ils ne lui eussent accordé sous aucun prétexte quand il avait la régence au nom de Conradin. L'acte, signé à Crémone le 11 juin 1259, portait ce qui suit : « En premier lieu, le marquis d'Este, le comte de Saint-Boniface, les communes de Mantoue, de Padoue et de Ferrare, stipulant au nom des autres confédérés de la Lombardie, de la Toscane et de la Romagne, auront désormais pour ami l'excellentissime seigneur Manfred, roi de Sicile. Ils le soutiendront, et feront tous leurs efforts pour le réconcilier avec le siége apostolique. » Certes, les destinées de l'Italie eussent

(1) Regest. pact. in Archiv. Venet., t. II, f° 37 v°, et 39 r°.

(2) 11 junii 1259. Campi, Cremona fedele, lib. 3, p. 48-51.

1258-1259. été bien différentes si cet acte eût reçu son exécution; mais les instances que Manfred fit à plusieurs reprises aux Guelfes de la Toscane n'eurent aucun succès (1). Les Florentins, non contens de repousser tout projet d'accord, résolurent d'opposer à ce prince un compétiteur; et, chose étrange, ce fut sur Conradin lui-même qu'ils jetèrent les yeux. Ce qui néanmoins peut expliquer leur choix, c'est que, depuis bientôt deux ans, Richard, roi des Romains, voulant s'attacher les partisans de la maison de Hohenstaufen, avait, au mépris des droits conférés à son neveu Edmond par l'Église romaine, reconnu le fils de Conrad pour roi de Sicile et de Jérusalem. Le 25 janvier 1257, deux délégués du prince anglais avaient en outre juré sur l'Évangile que, dans la solennité de son sacre, Richard donnerait à Conradin l'investiture du duché de Souabe et de toutes les terres d'empire possédées autrefois par le père et l'aïeul de ce jeune prince (2). Déjà la plupart des Guelfes d'Italie s'étaient prononcés en faveur de Richard; les Florentins lui députèrent un ambassadeur appelé Guillaume Berardi, pour le solliciter de venir au plus tôt se mettre à leur tête; contradiction remarquable avec la politique de la ligue lombarde, et dont on a déjà vu plus d'un exemple. Cet envoyé avait ordre de se rendre ensuite en Bavière, afin d'armer l'héritier légitime contre l'usurpateur. La négociation n'eut, pour le moment, aucune suite; elle paraît, au

(1) Nos et populus Florent. sibi voluit fœdere societatis, et cum a nobis fuit repulsum, contra nos conspiravit. (Ep. Guelfi Conrado II, Ms. du Vatican, n° 4957, f° 83 v°.

(2) Monumenta Boïca, t. XXX, n° 530, p. 328-330.

surplus, avoir été ignorée d'Alexandre, qui vraisem- 1258-1259.
blablement ne se fût pas moins opposé à la restauration du neveu qu'à l'avénement de l'oncle. Quoique Manfred, dans sa position nouvelle, semblât plus propre qu'aucun autre à seconder la politique pontificale, la cour romaine n'en voulait pas pour protecteur. Elle savait que ce prince, également distingué par son courage, ses lumières et l'élévation de son esprit, ne serait jamais dans la main du pape un instrument docile; que si la convoitise du pouvoir suprême lui avait fait trahir ses devoirs de parenté, il voudrait régner avec honneur, et sacrifierait son trône et sa vie plutôt que de se soumettre à des exigences qui lui paraîtraient injustes. Nourri dans les principes de Frédéric II, initié aux études philosophiques, et fortement imbu de cet esprit d'opposition aux doctrines romaines, qui, au XIIIe siècle, fit de grands progrès parmi les gens lettrés, les savans et les jurisconsultes, le nouveau roi de Sicile n'inspirait au pape que des sentimens de défiance. Le jeune fils du roi d'Angleterre convenait mieux à ses desseins, auxquels il se prêterait sans les discuter. Les espérances du Saint-Siége se tournèrent donc plus que jamais vers cet enfant, et le légat en Angleterre redoubla d'instances pour armer Henri III contre l'Italie méridionale. Quant à Manfred, la politique romaine le comprit dans l'arrêt de déchéance prononcé contre sa famille; ce qui, en peu de temps, eut pour résultat de le séparer des Guelfes lombards, ses nouveaux amis, et de le jeter forcément dans les bras des Gibelins.

Après avoir affermi son autorité en Sicile, le 1258.

1258. roi quitta Palerme le 11 septembre, et se dirigea vers la Pouille, en traversant le val de Crati et les deux principautés. Partout il se montra affable et généreux, promettant de gouverner selon les lois et la justice. La plus exacte discipline avait été recommandée aux troupes; et comme, malgré cet ordre, les Allemands mercenaires commirent des exactions, on en licencia un grand nombre, ce qui satisfit l'opinion publique (1). Une cour solennelle était convoquée à Foggia pour le mois d'octobre : les feudataires et les délégués des villes s'y portèrent en foule. Manfred y parut dans tout l'éclat de la royauté, assis sur un trône magnifique, la couronne sur la tête et le sceptre dans la main. A sa droite était le grand connétable portant l'épée, et de l'autre côté le grand justicier vêtu de la simarre rouge; les autres dignitaires avaient pris place chacun selon son rang. Le roi jugea les causes qui lui étaient réservées, fit des édits, et distribua des emplois et des récompenses. Chaque jour, des jeux variés, des bateleurs et des musiciens divertissaient le peuple; le soir, on allumait des feux, et de brillantes illuminations éclairaient la ville (2). On fit dans les plaines de la Capitanate la chasse de l'*Incoronata*, à laquelle un grand nombre de gentilshommes furent invités. Mais dans ces occasions, où tant de feudataires, de chefs étrangers et de musulmans se trouvaient ensemble, il était difficile de maintenir la concorde; et trop souvent de sérieuses que-

(1) Matteo di Giovenazzo, § 89.
(2) Anonym. Supplem. ad Jamsilla, p. 585, B.

relles éclataient jusque sous les yeux du souverain. 1258.
Il arriva un jour que, dans la chambre royale, un capitaine de la garde sarrasine ayant repoussé avec son esponton messer Gritto, chevalier napolitain, nouvellement décoré de la ceinture militaire, celui-ci riposta par un si violent soufflet, que la figure de l'Arabe en fut ensanglantée. Aussitôt chrétiens et musulmans mettent l'épée à la main, s'attaquent avec furie, et, sans quelques hauts barons qui se jettent entre les combattans et les séparent à grand'peine, cette rixe aurait mis le désordre dans l'armée. Une loi de Frédéric II qualifiait une telle violence d'attentat à la majesté royale, et punissait le coupable de la perte de la main droite. Manfred, qui sentait la nécessité de faire un exemple, voulut que la justice eût son cours. Vainement les amis de Gritto sollicitèrent sa grâce; tout ce qu'ils purent obtenir fut qu'on lui coupât la main gauche au lieu de la droite. Le jour suivant, le roi, informé que le malheureux chevalier avait été en péril de mort, lui envoya cent augustales (1582 fr.), et destitua de ses fonctions l'officier sarrasin (1).

On se souvient qu'une première citation devant le Saint-Siége avait été faite à Manfred en 1255, après l'avénement d'Alexandre. Cette menace, longtemps sans effet, paraissait presque oubliée, quand, le 5 avril 1257, jour du jeudi saint, ce prince fut frappé d'anathème dans la grande église de Viterbe (2). Mais,

(1) 28 oct. Matteo di Gioven., § 134.

(2) Ep. Alex. ad reg. Angl. (3 non. junii ann. III, 1257), ap. Rymer, Fœdera, etc. T. I, part. 2, p. 26.

1258. soit qu'on n'eût pas alors donné à la sentence une bien grande publicité, soit pour toute autre cause, elle produisit une si faible impression en Italie, que les chroniques contemporaines ont passé ce fait sous silence. Le couronnement du fils de l'empereur excita au plus haut point la colère du pape. De l'avis des cardinaux, une nouvelle excommunication frappa celui qu'on qualifiait d'adversaire de Dieu et de la sainte Église; le déclara déchu de ses possessions, titres et honneurs; défendit de le reconnaître pour roi, de l'assister, de lui donner conseil. Entre autres griefs, on lui reprochait de retenir dans une dure captivité le frère Ruffino, légat en Sicile; de s'être emparé des biens d'un grand nombre de cathédrales, et notamment de celle de Brindes, dont l'archevêque avait été chargé de fers. Ordre fut donné d'interdire les églises dans les lieux où il séjournerait. Quant aux prélats consécrateurs, ils furent tous excommuniés; l'évêque d'Agrigente perdit la dignité épiscopale et tous ses bénéfices; l'archevêque de Sorrento, l'administration de son diocèse; l'abbé de Mont-Cassin, celle de cette abbaye. On fixa un délai aux trois métropolitains de Salerne, de Monreale et d'Acerenza, pour venir en personne à la cour pontificale se justifier des graves imputations qui pesaient sur eux (1). La sentence fut ensuite confirmée solennellement à Anagni le jeudi saint de l'année suivante (2). Man-

(4) Franc. Pipini Chron., p. 679. — Tutini, p. 63 et 64.

(5) IV Idus april., in die cœnæ Domini (10 avril 1259). In Cod. Fitalia, Panorm., n° 25, f° 24.

fred voyant qu'il n'avait plus rien à ménager avec 1258.
Alexandre, envoya un corps de troupes allemandes et sarrasines sur les confins de l'État ecclésiastique, et prit possession du comté de Fondi, que Frédéric II avait cédé à l'Église romaine en 1212; un autre corps alla occuper Aquila, forteresse de l'Abruzze, toute dévouée au pape. Pour chasser de cette ville les mécontens dont elle était le refuge ordinaire, et la mettre hors d'état de rien entreprendre, on en démantela les murailles, et la plupart des habitans furent dispersés dans les provinces (1). Ces mesures prises, le roi alla passer le reste de l'hiver à Barletta, où il arriva le 2 décembre.

Manfred, alors âgé d'un peu plus de vingt-six ans, 1259.
était beau, bien fait, d'une humeur enjouée; il aimait les plaisirs de la jeunesse, et s'y livrait d'autant plus volontiers qu'à l'extérieur comme au dedans du royaume ses affaires s'amélioraient de jour en jour. Non-seulement Alexandre, épuisé d'argent, ne pouvait plus rien entreprendre par lui-même, mais c'était en vain qu'il se flattait d'obtenir de l'Angleterre les troupes et les vaisseaux tant de fois promis. Les querelles interminables de Henri III et des barons réduisaient le roi à l'impuissance. On savait que, sous prétexte de réformer l'état, le comte Simon de Leicester, beau-frère du monarque anglais et l'un des chefs de la noblesse, exerçait de fait l'autorité suprême, et tenait Henri dans une sorte de captivité (2). De si heureuses nouvelles

(1) Sabas Malaspina, l. 2, cap. 1, p. 799.

(2) Lingard, Hist. d'Angl., t. I, c. 15, p. 637.

Simon, comte de Leicester, était le plus jeune des fils de Simon de Mont-

1259. remplissaient de joie le cœur de Manfred, et lui faisaient envisager sous de riantes couleurs un avenir gros d'orages, quand, vers le milieu du mois de février, de nouveaux envoyés bavarois vinrent démentir le bruit de la mort de Conradin et réclamer sa couronne héréditaire. On leur fit de grands honneurs, et, quelques jours après, le roi les reçut en audience solennelle. L'un d'eux, ecclésiastique fort âgé, demanda en termes pleins d'énergie qu'on rendît au jeune prince son patrimoine, et que ceux qui, dans des vues coupables, l'avaient dit mort, fussent punis. « Chacun sait, répondit Manfred, que le royaume de » Sicile semblait à jamais perdu quand nous l'avons » reconquis, les armes à la main, sur deux papes qui » avaient proscrit la race entière de Souabe. La na- » tion ne voulait plus de la domination allemande; » aujourd'hui même, on ne parviendrait pas à la lui » faire accepter. Loin donc d'usurper le pouvoir, nous » l'avons sauvé de sa ruine. Pour le consolider, il » faut une main virile; celle d'un enfant serait im- » puissante. Notre projet n'est pas, néanmoins, de » priver à jamais du trône le fils de notre frère; » mais de le garder durant notre vie, pour le défendre » contre toute attaque : après nous, Conradin en pren- » dra possession. Qu'il vienne, en attendant, à notre » cour; il y sera traité comme notre propre fils; » nous le ferons élever dans les mœurs italiennes,

fort, si célèbre par la croisade contre les albigeois. Il avait épousé Éléonore, sœur de Henri III. Son opposition marquée aux extorsions du roi et du pape lui avait valu, quoique étranger, l'affection des ecclésiastiques, de la noblesse et du peuple.

» et ses futurs sujets s'accoutumeront à lui. » En 1259.
congédiant les envoyés, on leur remit pour Conradin des joyaux d'une valeur de mille onces d'or (63,300 fr.), et des chevaux de prix destinés au duc de Bavière (1).

Béatrix de Savoie, que Manfred avait épousée en 1247, était morte, laissant une fille appelée Constance; et le roi, las de son veuvage, recherchait la main d'Hélène, jeune princesse âgée de dix-huit ans, la deuxième fille de Michel l'Ange Ducas, despote d'Épire (2). Hélène apportait en dot les trois districts de Butrinto, de Subuto et d'Avlona, positions d'une grande importance, tant par leur situation à l'entrée du golfe Adriatique, vis-à-vis d'Otrante, que parce qu'au besoin elles pouvaient ouvrir le chemin de la Grèce, ou servir de places de refuge. Pendant qu'on négociait ce mariage, Manfred oubliait à Barletta, dans un enchaînement de plaisirs, ses longues traverses. Chaque jour c'étaient des chasses aux chiens ou à l'oiseau, des courses, des joutes à la lance; le soir, des bals où les femmes les plus remarquables par leur beauté étaient réunies. Pendant la nuit, le roi parcourait la ville en chantant des *strombuotti*, strophes rimées de huit vers, chacun de onze syllabes,

(1) 20, 24 févr. et 1er mars 1259. M. di Gioven., § 108-110.

(2) Michel descendait de Jean Ducas l'Ange, oncle d'Isaac, empereur grec de Constantinople. Son autorité s'étendait sur l'Épire, la Thessalie, l'Italie, Corfou, etc. Il avait deux filles : Anne, épouse de Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe; et Hélène.

1259. qu'il aimait à composer (1). Sa cour, que les Guelfes appelaient un foyer de corruption, était le rendez-vous des poëtes et des plus habiles musiciens de France, d'Allemagne et d'Italie (2). Souvent, dans ses promenades nocturnes, il se faisait suivre par deux Siciliens qui excellaient à chanter des romances. La poésie en langue italienne, cultivée depuis un demi-siècle en Sicile, où elle avait pris naissance, célébrait l'amour, mais restait étrangère à la politique, et aux événemens qui mirent la Péninsule en feu (3). Pendant que le chef de l'Église appelait des étrangers à la conquête du royaume, qu'il lançait l'excommunication sur le prince et poussait les peuples à la révolte; que, dans le nord de l'Italie, Eccelin trouvait à peine assez de bourreaux pour tuer ses victimes, les poëtes et Manfred lui-même chantaient, avec une exagération toute méridionale, les désirs des amans, les rigueurs de leurs belles, et d'autres subtilités amoureuses bien peu en rapport avec l'état de la société italienne dans ce siècle malheureux. Des commentateurs en ont conclu que le style de ces poésies cachait, sous une forme allégorique, des vœux

(1) Les 1er, 3e et 5e vers rimaient ensemble; il y avait deux autres rimes : l'une pour le 2e, le 4e et le 6e; l'autre, pour les 7e et 8e.

(2) Chron. allem. rimée d'Ottokar de Styrie, dans la Coll. de Pez, *Scr. rer. Austr.*, t. III, p. 18.

Ce chroniqueur, disciple des musiciens allemands qui suivaient Manfred, en nomme jusqu'à dix-huit, et entre autres Conrad de Rothemberg son maître, célèbre joueur de violon.

(3) Ginguené, Hist. de la littér. ital., t. I, p. 434.

pour l'affranchissement de la Péninsule du joug pontifical. Leur système, assez vraisemblable pour les temps postérieurs, durant lesquels on ne pouvait sans danger parler à découvert, applicable surtout à Dante, dont il explique les obscurités, cesse de l'être quand il s'agit de Frédéric II, de Manfred, et des poëtes contemporains de ces princes. Ne suffit-il pas, en effet, des lettres de l'empereur, rapportées précédemment, pour prouver jusqu'à l'évidence qu'il n'en était pas réduit à exprimer ses pensées dans un langage maçonnique? qu'il ne songeait nullement à envelopper d'un voile ses manifestes contre la cour romaine? Tant qu'il vécut, le parti gibelin fut trop fort pour recourir à des armes si peu dangereuses. La prose était le langage de la politique; la poésie, un simple amusement. Vers la fin du règne de Manfred, on verra paraître en Italie la chanson satirique, assez semblable aux *sirventes* de nos troubadours. Quelques-unes de ces chansons, pleines de verve et d'énergie, seront rapportées dans la suite de ce récit; elles prouveront que les poésies amoureuses qui précédèrent la chute de la maison de Souabe ne peuvent avec vraisemblance être réputées allégoriques, et qu'il ne faut y chercher aucune indication des événemens politiques de la Péninsule. 1259.

Cette suite de plaisirs ne détournait pas le roi du soin des affaires. Par ses ordres, les malfaiteurs et les agens de troubles furent sévèrement châtiés dans le royaume. Le commerce, que la guerre civile avait presque anéanti, commença à se relever; et, pour ouvrir des débouchés à ses exportations, un ambas-

1259. sadeur se rendit en Égypte, afin de rétablir sur l'ancien pied les relations de la Sicile avec les états du sultan.

Huit galères apuliennes avaient été prendre en Épire la fiancée du roi. Elle débarqua à Trani le 2 juin, avec une suite très-nombreuse de dames et de gentilshommes. Hélène, dans la fleur de la jeunesse, joignait à une beauté éclatante cette grâce aimable qui en double le charme : pour plaire, elle n'eut qu'à se montrer. A sa descente du vaisseau, Manfred l'embrassa, et lui fit parcourir les principales rues de la ville avant d'arriver au château, où tout était prêt pour la cérémonie nuptiale. Le peuple se pressait sur les pas de la jeune reine, et, en la voyant si gracieuse et si belle, il la prit en affection. Il y eut des repas splendides, des bals et des concerts; le soir, on alluma de grands feux, et les bourgeois illuminèrent si brillamment leurs maisons, que l'éclat des lumières, dit une chronique, le disputait au jour. Le roi fit plusieurs chevaliers, et, entre autres, deux habitans notables de Trani, qui commandaient les galères armées par cette ville (1).

Des officiers allèrent prendre possession des terres données en dot à Hélène, et on mit de bonnes garnisons dans les forteresses. Bientôt après, le beau-père du roi, engagé dans une guerre sérieuse contre Paléologue, le général de Jean Lascaris, empereur de Nicée (2), invoqua l'appui de Manfred. Presque en

(1) Chron. anonyme de Trani, citée par Davanzati, *della seconda moglie di Manfredi*, p. 11-13.

(2) Vatace était mort en 1255. Théodore, son fils, régna jus-

même temps plusieurs villes de la Marche d'Ancône, 1259.
qui s'étaient prononcées contre le pape, demandèrent aussi à être secourues. Pour répondre à ce double appel, le roi assembla son armée à Pescara, dans le mois de juillet. Un premier corps, composé de feudataires et de Sarrasins, fut envoyé dans l'État ecclésiastique, sous la conduite de Percival Doria, noble génois, qui prit le titre de lieutenant dans la Marche, le duché de Spolette et la Romagne. Un mois plus tard, un autre corps passa en Grèce, où il fit sa jonction avec les troupes du despote d'Épire et de Villehardouin, prince d'Achaïe, le beau-frère du roi (1). Leurs forces réunies marchèrent contre Paléologue. Ce dernier avait été élu tuteur du petit-fils de Vatace, alors âgé de six ans, et se préparait à usurper l'empire. Michel Ducas et Villehardouin voulaient leur part de cette riche proie; peut-être Manfred partageait-il leurs espérances. Il y eut vers le milieu de septembre, près du lac d'Ochryda, en Macédoine, une bataille décisive, fatale aux confédérés. Par de

qu'en 1259, et laissa un fils en bas âge, appelé Jean Lascaris. Les grands donnèrent pour tuteur à l'enfant royal Michel Paléologue, qui finit par usurper le trône, après avoir fait crever les yeux à son pupille. Celui-ci parvint, en 1274, à s'échapper de la prison où on le gardait. Il se réfugia à Foggia, dans la Pouille, où Charles d'Anjou lui donnait trois taris par jour pour sa nourriture et celle de six serviteurs.

(1) Nicéphore Grégoras, historien du siècle suivant, prétend que Manfred lui-même conduisit ses troupes en Grèce (*Hist. Bysant.*, l. 3, c. 3); mais George Logotheta, alors vivant, dit que Manfred envoya seulement cinq cents cavaliers. (Voyez Buchon, Recherches sur la Morée, p. 168.)

1259. faux avis, Paléologue avait su décider Michel à se séparer de ses alliés, qui, se croyant trahis, prirent la fuite. Villehardouin resta prisonnier; la plupart des Siciliens furent tués ou pris. Paléologue, vainqueur, s'empara de l'empire de Nicée, et bientôt après tourna toutes ses forces contre Constantinople, où il entra deux ans plus tard.

La Pouille se maintenait en paix, malgré les secrètes intrigues des partisans du pape; mais il n'en était pas de même de la Lombardie, où de graves événemens, qu'il est nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur, avaient entraîné la chute de la famille entière de Romano.

1254-1259. Depuis 1225, le chef de cette maison, Eccelin IV, que l'histoire a surnommé *le Féroce*, remplissait de sang et de deuil le pays situé entre les Alpes, le Pô, l'Adda et l'Adriatique. Durant le règne de Frédéric II, il avait gardé certains ménagemens, et s'était montré plein de zèle pour la cause impériale, dont il fut, en Lombardie, le plus ferme appui. Malgré son humeur sanguinaire et les malédictions dont le cri public le chargeait, telle était sa puissance, que l'empereur l'avait fait son gendre et son lieutenant, tandis que le pape, toujours prêt à l'absoudre de ses crimes, cherchait à l'attirer dans le parti de l'Église. Moins retenu sous Conrad, Eccelin, depuis la mort de ce prince, se considérait comme entièrement indépendant, et appesantissait sur les peuples soumis à sa loi la plus épouvantable tyrannie qui ait fait gémir l'humanité. C'était un homme robuste, d'une taille moyenne, d'un aspect sévère et menaçant, d'un cou-

rage à toute épreuve, croyant peu à la religion, beaucoup à l'astrologie, protecteur des hérétiques, ennemi des prêtres, et surtout des frères mendians, qu'il redoutait, dit un historien, plus que personne au monde (1). Il ne connut jamais l'amour ni l'amitié, ni les liens de famille. Son propre frère, appelé Ziramonte, mourut de faim après avoir subi la torture; le fils d'une de ses sœurs, le père de sa dernière femme, et deux de ses beaux-frères, grossirent la liste de ses victimes. Il entassait ses ennemis dans des prisons dont on eût dit que Satan lui-même était l'architecte. C'étaient des cabanons bas et étroits, où ils ne pouvaient ni se coucher, ni se tenir debout; une chaleur accablante et fétide régnait dans ces lieux, image de l'enfer. Là, des milliers d'infortunés, privés d'air, de jour, de sommeil, livrés aux tortures de la faim et de la soif, se disputaient un peu de pain, se jetaient avec une inexprimable avidité sur les liquides les plus impurs (2). Sans cesse il en sortait des gémissemens lamentables, arrachés par les tourmens; sans cesse la mort y faisait de larges vides, aussitôt remplis; mais elle n'abrégeait pas la besogne des bourreaux, qui, à défaut des victimes vivantes, exécutaient leurs cadavres. La vertu, la piété, l'estime publique et l'opulence étaient aux yeux du despote autant de crimes irrémissibles. Son palais était rempli de déla- 1254-1259.

(1) De quibus fratribus plus timebat quam de aliquibus aliis personis in mundo. (Roland., l. 7, c. 3, p. 273.)

(2) Urinam cum aviditate inexprimabile bibere cogebantur. (Monach. Patav., p. 688.)

1254-1259. teurs à gages. Jamais suspect ne trouva personne pour le défendre, tandis que, du sein même des familles, s'élevaient des accusateurs qui, dans l'espoir de sauver leur propre vie, livraient de proches parens. Il est inutile d'ajouter que, dans toute la province, personne n'eût osé se dire guelfe, ou avouer aucun rapport avec la cour romaine.

La défiance était trop générale pour qu'une conjuration pût s'organiser : aussi les jours du tyran furent-ils rarement en péril. Il faillit pourtant devenir victime d'un acte de violence qui mérite d'être rapporté. Au mois de juin 1253, Monte et Araldo, deux frères issus d'une famille patricienne de Monselice, avaient été impliqués dans un prétendu complot. Envoyés sous bonne escorte à Vérone, Eccelin était à table quand ils y arrivèrent, et on les garda dans le vestibule du palais jusqu'à la fin du repas. Comme ils protestaient à haute voix contre leur arrestation, Eccelin les entendit, et, transporté de colère, courut vers eux en s'écriant : « Malheur aux traîtres! » Monte voit sa perte inévitable, se dégage de ses gardiens, renverse le tyran, et, ne lui trouvant pas d'armes dont il puisse s'emparer, le déchire avec ses dents et avec ses ongles. Araldo veut secourir son frère; mais tous les glaives sont tirés, et on le perce de coups. Monte, dans un état inexprimable de rage, s'attache comme un dogue à sa victime, qu'il croit étrangler. On lui coupe un pied, puis une main : il ne lâche prise qu'en perdant la vie. Eccelin, couvert de sang et muet d'effroi, avait le visage sillonné de

plaies profondes; il se vengea en multipliant les supplices et les confiscations (1). 1254-1259.

Peu de temps avant la mort de Conrad, Innocent IV, voyant ses avances repoussées, comprit Eccelin avec les hérétiques, et en général tous les ennemis de l'Église, dans une sentence d'excommunication. La croisade fut prêchée contre eux en Italie sans aucun succès (2). Le pape Alexandre se montra d'abord disposé à l'indulgence; mais une dernière tentative ayant échoué comme celles de son prédécesseur, il résolut enfin de poursuivre à outrance *cet homme de sang, ce fils de perdition*, et ses coupables associés (3). Philippe Fantoni, archevêque élu de Ravenne, légat en Lombardie, réunit dans un colloque les partisans de l'Église. La plupart, tremblant au seul nom d'Eccelin, répondirent que *la main de Dieu pouvait seule abatire leur puissant ennemi*. Sans se déconcerter, Philippe annonce une croisade, se ligue avec les Vénitiens, appelle à lui les nombreux émigrés de la Marche, et se dispose à ouvrir la campagne. Eccelin, plus prompt dans ses préparatifs, croit avoir le temps de prendre Mantoue avant qu'on l'attaque chez lui. Les astrologues avaient prédit un plein succès. Mais, pendant qu'il est occupé de cette expédition, l'armée, réunie sous la bannière envoyée par le pape, se rassemble, marche sur Padoue, qui est mal défendue, et s'en empare (4), sans

(1) Rolandini, l. 7, c. 5, p. 274.

(2) 9 april. 1254, l. 11, Cur., n° 9, f° 130. — Rayn., § 35.

(3) 20 oct. 1255. Reg. Alexand., l. 2, n° 7. — Rayn., § 10.

(4) Padoue fut prise le 19 ou le 20 juin 1256.

1254-1259. même que le commandant, avant de prendre la fuite, songe à obtenir une capitulation. Huit jours entiers, les prétendus champions du Christ, enivrés de leur facile victoire, livrèrent au pillage une ville catholique dont ils se disaient les libérateurs; ils se gorgèrent de butin, sans faire aucune distinction entre les satellites du tyran et les familles de ses victimes. Voilà ce qu'au XIIIe siècle on appelait, en Italie, *la guerre sainte!*

La vengeance d'Eccelin fut épouvantable. Après avoir fait pendre le messager qui lui annonçait la prise de Padoue, il conduisit en une nuit ses troupes à Vérone, et fit aussitôt fermer les portes de la ville. S'il faut en croire une chronique contemporaine, onze mille Padouans servaient sous son étendard. Il les rassemble sans armes dans le cloître d'un monastère ceint de hautes murailles, et leur annonce la ruine de leur patrie. Au cri de douleur qui sort de toutes les bouches, le tyran répond par des menaces. Il exige qu'on mette entre ses mains les habitans du bourg de Sano, où le légat a réuni les croisés; et ces malheureux sont livrés par leurs compagnons, qui croient se sauver eux-mêmes en obéissant. Mais, pendant que des satellites chargent de chaînes ces victimes, Eccelin en demande de nouvelles. Ce sont d'abord les hommes du château qui le premier a reçu le légat, puis ceux du faubourg, ceux de telle rue, les nobles, les artisans, tous enfin, jusqu'au dernier. Les moins malheureux sont passés au fil de l'épée; beaucoup sont mutilés, privés de la lumière, et abandonnés sur la voie publique, où personne n'ose les

secourir. Le reste, entassé dans les cachots, y périt 1254-1259.
faute d'alimens; et deux cents hommes à peine échappent à cet affreux massacre (1).

Le tour des Véronais vint l'année suivante. Plusieurs familles puissantes étaient suspectes à Eccelin. Il en fit arrêter les chefs, et avec eux un grand nombre de chevaliers et de bourgeois notables, accusés de vouloir livrer Vérone aux Mantouans. Ces infortunés, après avoir été traînés dans les rues et dans les carrefours, au son des cloches, furent brûlés vifs, sans que personne, dans la ville, osât manifester son indignation (2).

On s'attend peut-être, après de telles énormités, à voir l'Italie entière s'unir contre Eccelin, le poursuivre, et l'exterminer comme une bête féroce. Loin de là, l'un des seigneurs guelfes sur lesquels le Saint-Siége semblait devoir le plus compter, si l'ingratitude ne payait pas trop souvent le bienfait; celui qui récemment encore avait accepté du pape une donation des biens du tyran, Albéric de Romano, le frère d'Eccelin, et depuis dix-huit ans son ennemi déclaré, passa dans son parti quelque temps après le massacre de Vérone. Albéric s'était rendu suspect aux Guelfes, qui lui refusèrent l'entrée de Padoue; et il donna ce prétexte à sa défection. L'année suivante, Eccelin forma une ligue non moins étroite avec Buoso de Doara, Pelavicini et les Crémonais. Le 28 août 1258, leurs troupes réunies partent de Peschiera, font pendant la nuit une marche forcée, traversent l'Oglio près de Vo-

(1) Rolandini, p. 305. — Le moine de Padoue dit que les Padouans étaient douze mille. P. 604.

(2) Oct. 1257. Chron. Veronense, p. 637.

1254-1259. longo, et surprennent l'ennemi, bien inférieur en nombre, dans une position mauvaise. On en vient aux mains; les pontificaux, se croyant trahis, fuient en désordre, laissant 4000 prisonniers au pouvoir du vainqueur. Dans ce nombre il y avait, outre beaucoup de chevaliers, le podestat de Mantoue, l'évêque élu de Vérone, le légat lui-même et son astrologue, qui était un frère dominicain (1). Quelques jours après, Brescia, d'où depuis peu la faction gibeline avait été chassée par le peuple, ouvrit ses portes et se rendit aux alliés.

1259. La mauvaise foi d'Eccelin tourna cette victoire contre lui. On était convenu de posséder Brescia en commun. Non content de s'approprier cette ville, il chercha à détruire ses alliés l'un par l'autre; mais ceux-ci ayant découvert sa perfidie, jurèrent d'exterminer leur ennemi. Pour cet effet, ils se rapprochèrent des Guelfes, et conclurent ensemble une alliance offensive et défensive, qui fut signée à Crémone le 11 juin 1259. C'est ce traité dont il a été parlé précédemment, et dans lequel, d'un commun accord, on avait compris Manfred, que sa situation nouvelle tournait contre Eccelin (2). On convint de faire la *guerre à feu et à sang* (3) aux ennemis de l'association, et surtout à la famille de Romano, à ses fauteurs et complices. Remarquons ici que, loin d'appeler à la liberté

(1) Il se nommait frère Evrard. (Nicol. Smeregi, ap. Mur., t. VIII, p. 101.)

(2) Voyez ci-dessus, p. 463.

(3) Ad ignem et sanguinem. (Campi, l. 3, p. 48-51.)

les communes tenues sous le joug sanglant d'Eccelin, 1259.
les confédérés se les partagèrent : nouvelle preuve que l'ancien esprit républicain n'existait plus en Lombardie. Brescia échut à Pelavicini et aux Crémonais (1). Chacun promit de mettre de grandes forces sur pied et d'exécuter le traité, nonobstant tout ordre contraire d'un pape ou d'un empereur.

Sans perdre de temps, Eccelin se met à la tête de son armée, reprend Friola sur les Padouans, et condamne à d'affreux supplices les bourgeois et la garnison. Prêtres, femmes, enfans, soldats, tous sont mutilés; on leur arrache les yeux, on leur coupe le nez et les pieds; puis, dans cet état déplorable, ils sont abandonnés à la pitié publique, afin que la vue de tant de misères épouvante le peuple et le retienne dans l'obéissance.

Cependant la noblesse milanaise, toujours en lutte avec la bourgeoisie, qui l'emportait sur elle, avait offert à Eccelin de lui livrer la capitale de la Lombardie. Les confédérés n'avaient pas encore réuni leurs troupes; et le tyran espérait qu'une fois maître de Milan, il n'aurait plus rien à craindre des coups de la fortune. Dans les occasions importantes, il ne manquait pas de consulter ses astrologues : leur réponse fut favorable, et cette assurance leva ses incertitudes. Pour tromper l'ennemi et l'attirer sur le territoire bressan, il attaqua le château d'Orzinovi avec des forces considérables. Martino della Scala, podestat du peuple

(1) Sic quod ipsi de ipsa civitate et distincte possint facere quidquid volint. (Campi, l. 3, p. 48-51.)

1259. de Milan, appelé au secours des assiégés, s'avança jusqu'au pont de Cassano avec les milices qu'il commandait, laissant ainsi la ville mal défendue. C'était précisément ce qu'Eccelin attendait. Aussitôt il envoie son infanterie à Brescia, prend avec lui 8000 cavaliers, dont 3000 d'élite, la plupart Allemands, traverse l'Oglio sur le pont de Palazzolo, l'Adda au gué de Vavari, et couche à Vaprio, croyant entrer le lendemain dans Milan. A la rapidité de cette marche, on eût dit un aigle fondant sur sa proie. Mais les portes de la ville ne s'ouvrirent point : déjà le podestat, prévenu à temps, revenait sur ses pas; les milices de Crémone occupaient Soncino, les Mantouans et le marquis d'Este le cours de l'Adda; et Eccelin, sans vivres, au milieu d'un pays ennemi, et avec deux rivières à traverser, se trouvait entre trois armées bien supérieures en nombre, qui, en vingt-quatre heures, pouvaient faire leur jonction et l'écraser. Il fallait s'ouvrir un passage l'épée à la main. Une première tentative sur Monza échoua; il en fut de même à Trezzo, où Eccelin voulut passer l'Adda. Se repliant enfin sur Vimercato, il y fit reposer le gros de sa cavalerie, pendant qu'un fort détachement occupait le pont de Cassano, abandonné par les Milanais. Eccelin se crut sauvé.

Mais, dès la nuit suivante, le marquis d'Este, les Mantouans et les Crémonais ayant remonté la rive gauche de l'Adda, reprirent le pont de vive force, et le couvrirent de retranchemens et d'un large fossé. Ils firent garder les gués tant au-dessus qu'au-dessous de Cassano, et avertirent les Milanais, campés

à peu de distance sur la rive droite, de se prépa- 1259.
rer à une attaque générale.

Pendant ce temps Eccelin dormait à Vimercato; la veille, il n'avait pas voulu s'arrêter à Cassano, parce qu'un devin lui avait prédit qu'un lieu de la même désinence lui serait fatal. Oubliant ses terreurs quand on lui eut appris la perte du pont, il se mit à la tête de ses meilleurs cavaliers pour enlever ce poste, d'où dépendait son salut. Mais celui qu'on appelait à si juste titre l'ennemi de Dieu et des hommes avait enfin lassé la fortune. Dès le commencement de l'action, une flèche lui perça le pied gauche; circonstance fatale qui, en ébranlant le courage des siens, redoubla celui des confédérés. Contraint de rétrograder jusqu'à Vimercato pour mettre un appareil à sa blessure, qui était très-douloureuse, il se fit ensuite indiquer un passage guéable, qu'il força l'épée à la main. Déjà les colonnes ennemies arrivaient de toutes parts. Derrière lui le podestat de Milan commençait à franchir l'Adda, tandis que sur la rive gauche le marquis d'Este et Pelavicini s'avançaient à grands pas. Chaque instant était précieux. Eccelin voit le péril, veut rallier les siens, et se retirer en combattant. Mais, sur ces entrefaites, les Bressans, placés à l'arrière-garde, abandonnent le champ de bataille : leur défection met le désordre dans ses rangs, et un grand nombre de soldats fuient à toute bride. Les plus intrépides se pressent autour de leur chef, dans l'espoir de gagner Bergame. Il n'en était plus temps : les Lombards entourent ce faible escadron, et le forcent à mettre bas les armes. Eccelin, renversé de cheval, blessé au pied et à la

1259. tête, tombe vivant au pouvoir de ses ennemis (1).

Une immense acclamation annonça au loin la chute du tyran : des fanfares, et jusqu'aux cloches des paroisses, y répondirent. Soldats et officiers accoururent pour voir celui qui avait été si longtemps l'effroi de la Lombardie. L'un lui redemandait un parent, l'autre un ami ; tous le menaçaient, et l'accablaient d'outrages. Un villageois dont Eccelin avait fait mutiler le frère, lui porta plusieurs coups : il eût été mis en pièces, si les chefs de l'armée ne l'eussent pris sous leur protection. Transporté d'abord dans la tente de Buoso de Doara, et bientôt après à Soncino, il y fut traité humainement. On le mit dans les mains de chirurgiens habiles ; mais il repoussa leurs soins. Comme il avait été impitoyable pour ses ennemis, il n'attendait d'eux aucune pitié. Immobile dans sa prison, replié sur lui-même, il jetait autour de lui des regards farouches ; et s'il prononçait quelques paroles, c'était pour refuser les alimens qu'on lui offrait. Un désespoir sombre lui épargna l'horreur du supplice. Le onzième jour de sa captivité, il mourut à Soncino, sans témoigner aucun repentir, et laissant un nom à jamais odieux dans la mémoire des hommes. Eccelin, né le 26 avril 1194, avait soixante-cinq ans et demi, et ne laissait pas d'enfans ; sa domination sur la Marche avait duré trente-quatre ans. « Le diable eut son âme, dit un chroniqueur con- » temporain ; et puisse pour cette mort Dieu être à ja- » mais béni dans tous les siècles, et même au delà (2) ! »

(1) C'était le samedi 27 sept. (Monach. Patav., 1259, p. 704.)
(2) Nicol. Smeregi Chron., ap. Mur., t. VIII, p. 101.

L'Église l'avait excommunié comme hérétique; et son corps, privé de la sépulture chrétienne, fut déposé dans un tombeau en pierre sous le porche du château de Soncino. 1259.

La mort d'Eccelin entraina la ruine de sa maison. Dans toute la Marche Véronaise, les satellites du tyran furent mis dehors, et les bannis rappelés. Par le conseil des Vénitiens, les émigrés de Trévise firent une tentative sur cette ville, où Albéric de Romano n'osa les attendre. Ce digne frère d'Eccelin, non moins que lui chargé de la haine publique, voyait se former l'orage, et ne savait comment le conjurer. Il se retira avec sa famille et ses soldats mercenaires, pour la plupart Allemands, dans le château de S. Zenone, au pied des montagnes, vers les confins du territoire bressan.

Cependant le pape, auquel on avait soumis le traité d'alliance des Gibelins et des Guelfes, refusait obstinément d'y comprendre le fils de l'empereur. Après la mort d'Eccelin, il donna pouvoir à l'évêque d'Embrun d'absoudre de l'excommunication Pelavicini, Buoso et la commune de Crémone, mais sous l'expresse condition qu'ils rompraient sans retour avec Manfred, l'ennemi et le persécuteur de la sainte Église (1). Cette opposition d'Alexandre IV devait entraîner toute la faction guelfe, qui plus tard, en effet, se sépara de ses alliés gibelins. Ceux-ci, loin de céder aux exigences du Saint-Siége, s'unirent plus étroitement au roi de Sicile; et Pelavicini,

(1) 13 decemb. 1259. Reg. Alex., l. 5, n° 231.—Rayn, § 5.

1259. qu'on accusait d'avoir embrassé l'hérésie des Pauliciens, devint son vicaire en Lombardie. Ce seigneur tenait à sa solde un corps nombreux de mercenaires, et ne mettait point de bornes à son ambition : il fit si bien qu'en peu de temps il fut élu podestat de Parme, qu'il soumit Plaisance et Novarre, et que le peuple de Milan, voulant l'opposer aux nobles, le reçut dans la ville, et lui donna pour cinq années le titre de capitaine général, avec une pension de deux mille marcs. Il essaya de retenir le légat pontifical dans la prison où Eccelin l'avait enfermé à Brescia; plus tard, il fit chasser de Milan un dominicain qui prêchait contre les hérétiques; mais le pape, malgré ces actes d'agression, évita aussi longtemps qu'il le put d'en venir avec lui à une rupture ouverte.

1260. Cette circonspection, à laquelle la politique romaine se pliait rarement, avait pour but d'empêcher un rapprochement entre Pelavicini et Albéric de Romano. Ce dernier se croyait en sûreté à S. Zenone, où il avait rassemblé toutes ses ressources. C'était une forteresse excellente, munie abondamment de vivres, d'armes et de machines de guerre. De ce repaire, réputé imprenable, Albéric faisait des courses sur le territoire de Trévise, portant le fer et la flamme jusque sous les murs de la ville, et emmenant des prisonniers, dont il exigeait de grosses rançons. Par représailles, la commune confisqua ses biens, et condamna Albéric et ses fils à être pendus, sa femme et ses filles à périr dans les flammes. Pour exécuter cette sentence, les peuples voisins unirent leurs efforts. On vit encore une fois les milices de

Crémone marcher avec celles de Mantoue, de Ferrare, de Vicence, de Trévise, et d'autres villes que commandaient le marquis d'Este, Pelavicini et Buoso de Doara. Albéric ne pouvait seul l'emporter sur tant d'ennemis : toutefois, comme c'était un vaillant guerrier, il se défendit avec courage. Le siége de S. Zenone, commencé au printemps de l'année 1260, se prolongea jusqu'au 26 d'août..La place fut prise par la trahison du chef des Allemands mercenaires, qui ouvrit une porte aux assiégeans. Albéric parvint à entrer avec sa famille et quelques soldats fidèles dans le donjon, où il essaya de se maintenir. Mais au bout de trois jours les vivres manquèrent, et il fallut se rendre à discrétion. Dans cette extrémité cruelle, le frère d'Eccelin espère encore sauver sa femme et ses enfans. « Livrez-moi au marquis d'Este, dit-il aux » siens ; il se souviendra peut-être de notre ancienne » amitié, et du lien étroit qui unit nos deux familles. » Une scène d'une épouvantable barbarie se passa bientôt après. Les confédérés, ces champions de l'Église, dont un grand nombre portaient sur leurs habits le signe de la rédemption, s'étaient fait livrer les prisonniers, au nombre de dix : Albéric, vieillard sexagénaire, sa femme, deux filles nubiles et six fils, dont le plus jeune sortait à peine du berceau. Quelques instans leur sont accordés pour se préparer à la mort, puis on les charge de chaînes ; et pendant que se dressent pour eux les instrumens du supplice, le podestat de Trévise leur fait parcourir le camp au son d'une musique guerrière, et les livre aux outrages de la soldatesque. Par un raffinement d'inhumanité 1260.

1260. digne d'Eccelin, le malheureux Albéric, condamné à périr le dernier, voit allumer le bûcher qui consume sa femme et ses filles; il entend leurs cris et assiste à leur agonie. Ses fils sont l'un après l'autre attachés au gibet, coupés par morceaux sous ses yeux, et on le frappe au visage avec leurs membres palpitans (1). Son tour vint enfin; et quand le bourreau lui eut donné le coup de grâce, on dépeça son corps, et les chefs s'en partagèrent les quartiers. Ces infâmes trophées, envoyés aux villes de la ligue, furent brûlés sur la place publique. C'était sous les yeux de prélats, de nobles éminens, de magistrats, que l'on commettait ces actes de sauvages, en profanant le nom du Dieu des miséricordes, et sous le prétexte de venger l'humanité! Il fallait que les mœurs de ce siècle fussent bien barbares, pour que personne n'élevât la voix contre de telles horreurs. Les chefs les approuvèrent, le peuple y applaudit, le légat pontifical lui-même garda le silence; et trois chroniqueurs contemporains qui rapportent ce fait n'ont pas trouvé une parole de blâme pour en stigmatiser les auteurs (2).

On supposerait bien à tort que la mort d'Eccelin et d'Albéric eût rendu un peu de repos à la haute Italie. Ce malheureux pays resta en proie à des troubles intestins qui amenèrent la perte totale de sa liberté. Les temps étaient changés; aucune pensée généreuse ne

(1) Ultimus, Albericus pulsatus faciem membris natorum, tantæ cladis spectator, in frusta secatur. (Ricobald. Ferrar., Hist. Imp., p. 134.)

(2) Monachi Patav. Chron., pag. 711 et 712. — Rolandini. l. 12, c. 13-16, p. 355-358. — Chron. Veron., p. 638.

germait dans les cœurs. Les factions, un moment unies, recommencèrent bientôt leurs querelles; seulement il ne s'agissait plus pour les anciennes républiques de faire triompher l'empire ou l'indépendance italienne, mais de prendre pour seigneur un gibelin ou un guelfe. Ces noms, toujours en usage, comme au temps de la grande lutte contre les empereurs, avaient changé de signification ; et, dans l'état actuel des esprits, il eût été plus vrai de leur substituer ceux de partisans intéressés ou d'ennemis des papes. L'empire allemand était de plus en plus hors de cause. Pelavicini devint le chef principal des Gibelins, et sut obtenir une grande autorité en Lombardie. 1260.

Manfred avait suivi les événemens d'un œil attentif, cherchant à en tirer avantage pour étendre son autorité au préjudice de celle du Saint-Siége. A cet effet, il s'unit plus étroitement à Pelavicini, et promit de lui fournir au besoin des secours de toute espèce. Une fois l'esprit en repos de ce côté, il tourna ses regards vers la Toscane, où on se souvient que des démarches pour le réconcilier avec les Guelfes avaient été repoussées. Ce parti, qui dominait alors à Florence, en avait banni les principales familles gibelines, et parlait même de les poursuivre jusque dans Sienne, où elles s'étaient retirées. Il avait pour lui la plupart des villes de la province, Lucques, Arezzo, Prato, Pistoja, Volterra, Colle et S. Miniato. Du côté opposé étaient Sienne, Grossetto et les Maremmes. Mais les Florentins, quoique attachés à la cause de l'Église, se trouvaient alors sous le poids de l'excommunication, pour avoir appliqué à la torture, puis

1260. décapité sur la place publique, l'abbé de Vallombrosa, qu'on accusait de tramer le retour des bannis (1). Cette circonstance favorisait les projets du roi de Sicile; et il se flattait que les seules forces des Gibelins, conduites par un habile chef, suffiraient à rétablir leurs affaires.

Mais les Siennois, dans la crainte d'armer contre eux toute la confédération guelfe, se tenaient sur la défensive, et plusieurs mois se passèrent sans amener d'événement décisif. Les émigrés, se voyant faiblement soutenus, sollicitèrent de la cour de Sicile un appui plus efficace. Manfred offrit cent lances allemandes; et les députés gibelins, qui avaient compté sur une armée, n'osaient reparaître à Sienne. « Ne » nous décourageons point, leur dit Farinata degli » Uberti, l'un des principaux de la faction; ayons » seulement avec nous une enseigne du roi, et nous » saurons la conduire en tel lieu, qu'on nous enverra » de plus nombreuses troupes sans qu'il soit néces- » saire de les demander (2). » Bientôt, en effet, les milices de Florence, ayant pénétré sur le territoire siennois, s'avancèrent jusque sous les murs de la ville. Farinata n'avait garde de laisser échapper une occasion si favorable à ses projets. Il enivre les Allemands, puis leur promet double paye, s'ils veulent aller surprendre l'ennemi dans son camp; ce qui est accepté avec joie. Leur attaque fut vigoureuse; mais les Guelfes s'étant ralliés, firent un grand mas-

(1) Riccord. Malasp., 1258, c. 159, p. 984.
(2) *Ibid.*, cap. 163, p. 987.

sacre de ces étrangers. La bannière royale tomba en leur pouvoir, et fut envoyée à Florence, où la populace la traîna dans la boue, en signe de mépris. Une décision prise par les chefs florentins sur le champ de bataille, et approuvée par le conseil de la commune, accorda à ceux qui avaient fait des prisonniers dans la journée, dix livres pour chaque cavalier, moitié de cette somme pour tout soldat d'infanterie s'il était citoyen, et seulement trois livres pour un mercenaire. On promit de plus qu'à l'avenir une gratification semblable serait payée à quiconque prendrait à la guerre un ennemi de la république (1). 1260.

Manfred, prompt à se venger d'une si grave injure, mit huit cents cavaliers allemands sous les ordres de son parent, le comte Jourdan d'Anglano (2), et l'envoya en Toscane au mois de juillet suivant, avec le titre de vicaire. Jourdan, quoique jeune et nouvellement promu aux honneurs de la chevalerie, s'était acquis le renom de guerrier valeureux, prudent et loyal. La commune de Sienne avait fait tenir au roi 20,000 florins d'or empruntés à de riches marchands de la ville; moitié de la somme paya trois mois de solde à ces troupes. Les alliés fournirent du renfort, et en peu de temps l'armée gibeline compta, outre une multitude de gens

(1) Die lunæ XVI idus maii. — Guelfi et Ghibellini, Ms. de la bibl. Riccard., à Florence, n° 1878, f° 19.

(2) Jourdan était le fils de Boniface d'Anglano, frère de Blanche, mère de Manfred.

1260. de pied, mille huit cents lances complètes (1). Dans l'espoir d'attirer l'ennemi en rase campagne, on mit le siége devant Monte Alcino, château situé bien au delà de Sienne, et qui avait pris parti pour les Guelfes; mais, durant six semaines entières, aucune troupe ne sortit de Florence. Les émigrés voyaient avec douleur qu'ils ne pourraient, à défaut d'argent, retenir sous le drapeau les mercenaires du roi de Sicile quand leur temps de service serait expiré. Pour sortir d'embarras, Farinata tendit à ses ennemis un piége auquel ceux-ci se laissèrent prendre. Après s'être concerté avec le conseil des neuf, qui gouvernait Sienne, il envoya à Florence deux frères mineurs, chargés d'une mission secrète. Ces religieux, admis en présence de la seigneurie, montrèrent leurs lettres de créance, en ajoutant que l'affaire dont ils étaient chargés était d'un si haut intérêt pour la commune, qu'elle ne devait être connue que de deux personnes au plus, afin qu'une publicité hors de propos ne fît point tout échouer. On les crut, et le conseil élut deux de ses membres, auxquels il donna pouvoir d'accueillir ou de rejeter la chose. L'un de ces délégués était plein d'orgueil, l'autre sans aucune énergie; tous deux avaient peu de sens. Les frères mineurs, après avoir prêté serment sur l'autel, déclarèrent que les bannis gibelins et beaucoup de Siennois, également fatigués de la domination despotique du capitaine du

(1) Riccord. Malasp., c. 165, p. 989.

Une chronique moins ancienne porte cette armée à 18,500 fantassins et 1,200 cavaliers. (Chron. di Nicol. di Giovanni, in Miscell. Sanese, p. 38.)

peuple, offraient de livrer Sienne aux Florentins 1260.
moyennant dix mille florins d'or. Pour assurer la réussite de ce projet, ils demandaient que la république envoyât de grandes forces sur les bords de l'Arbia, promettant qu'aussitôt que les Guelfes paraîtraient, les conjurés leur ouvriraient la porte de S. Vito, sur le chemin d'Arezzo. Les deux conseillers, trop faciles à persuader, se procurèrent l'argent; puis, dans une assemblée générale, ils dirent que le bien de l'état exigeait qu'on mît sur pied une armée plus nombreuse qu'aucune des précédentes, pour faire lever le siége de Monte Alcino. Des nobles et des chefs de guerre combattirent cette résolution. Le comte Guido Guerra, l'un des meilleurs généraux de la république, déclara qu'il y aurait folie à s'aventurer sur le territoire ennemi, quand avec peu de dépense il était facile de faire secourir par les Guelfes d'Orvieto la place assiégée. Bientôt, ajoutait-il, le temps de service des Allemands venant à finir, on pourra plus sûrement reprendre l'offensive. Mais le parti populaire ne voulut rien entendre, et la guerre fut par lui résolue. Un chevalier, qui soutenait l'inopportunité de l'entreprise, fut taxé de poltronnerie; on défendit à un autre de parler, sous peine de 100 livres d'amende : il continua, et la somme fut élevée jusqu'à 400 livres; enfin, on le menaça de la peine capitale.

Cette résolution prise, la république fit de grands efforts pour en assurer le succès. Elle demanda des secours aux alliés, et il lui en vint de Lucques, d'Orvieto, de Bologne, et de plusieurs autres communes.

1260. Outre huit cents cavaliers florentins, la ville en prit six cents à sa solde. La plus grande partie du peuple marcha sous les enseignes des compagnies, et il n'y eut pas de famille qui ne fournît deux ou trois des siens. Malgré l'arrêt d'exil porté contre les Gibelins, beaucoup étaient restés à Florence; ils se firent recevoir dans les rangs de l'armée, dont la force s'éleva à trente mille combattans (1). Elle dressa ses tentes, le 2 septembre, sur la colline de Pieve Asciata, dans le val d'Arbia, à six milles au nord de Sienne. Le carroccio, magnifiquement équipé, avait pour sa garde cent cinquante-deux hommes d'élite, choisis dans les six quartiers de Florence (2). La cloche appelée *Martinella* n'avait point été oubliée : après avoir averti les bourgeois de se préparer à la guerre, elle devait, pendant le combat, encourager les troupes et les rallier au besoin. Le chef des Guelfes, confiant dans les promesses des émigrés gibelins, fit sommer les magistrats de Sienne de rendre la ville. Il exigeait qu'on fît une brèche aux murailles pour lui livrer passage, menaçant de ne faire aucun quartier si on n'obéissait, et en outre de construire une forte citadelle, qu'une garnison florentine occuperait. Le conseil des Siennois, assemblé dans l'église de Saint-

(1) Sabas Malaspina, c. 4, p. 802, C.

Une chronique siennoise en donne le détail suivant : Florence, 7,500 hommes; Pistoja, 1,600; Lucques, 1,800; Prato, 1,500; Volterra, 2,000; Colle, 1,400; San Miniato, 1,400; Val d'Elsa, 3,600; Arezzo, 2,000; Orvieto, 2,000; Guelfes lombards, 4,600; nobles guelfes confédérés, 1,600. Total, 30,000. (*Sconfita di Monte Aperto, in Miscell. Sanese*, p. 35.)

(2) Spoglio degli uffiziali e soldati del esercito Florent., *Ms. della Riccardiana*, n° 1878.



Christophe, ayant répondu, en peu de mots, que la 1260.
décision de la commune serait connue le lendemain, les envoyés guelfes se retirèrent.

Cependant, les Siennois, prêts à combattre, prenaient tous les moyens qu'ils croyaient les plus propres à leur assurer la victoire. Le podestat fut investi d'une autorité sans limites. Il se rendit avec les conseillers tous en chemise, la tête découverte et les pieds nus, à la cathédrale, où, en présence d'une multitude de peuple également déchaussée, ils donnèrent la ville à la Vierge Marie, en invoquant sa protection. On fit une procession générale du clergé et des citoyens; ceux qui le purent se confessèrent, et vers le soir l'armée alla prendre position à cinq milles de Sienne, sur la colline de Poggio Rapoli. L'ennemi occupait à peu de distance, près de Monte Aperto, le lieu appelé Piano delle Cortine, entre les deux ruisseaux de Malena et de Valdibiena.

Les Guelfes, pris à l'improviste, reconnurent trop tard leur erreur. Durant toute la nuit, ils furent harcelés par des détachemens gibelins qui se succédèrent pour les empêcher de goûter aucun repos. Le lendemain samedi 4 septembre, le comte Jourdan d'Anglano, ayant passé l'Arbia à la tête des siens, engagea l'action en chargeant avec vigueur la cavalerie guelfe, qui avait à peine eu le temps de se former. Le choc fut rude; les Allemands firent preuve de courage, et Jourdan, leur chef, se signala par de tels exploits, que les chroniques siennoises le mettent bien au-dessus d'*Hector le Troyen* (1). Les Florentins, quoique

(1) Nicol. di Franc. Ventura, in Miscell. Sanes., p. 60.

1260. troublés de se voir pris au piége, soutinrent le combat jusqu'à ce que leurs compatriotes gibelins, qu'ils avaient reçus dans leurs rangs, y missent le désordre en se tournant contre eux. Un de ces transfuges, appelé messer Bocca degli Abbati, placé près du porte-enseigne, lui coupa la main droite d'un coup de sabre, et ce fut pour cette cavalerie le signal d'une déroute complète. Les hommes d'armes, saisis d'une terreur panique en voyant leur drapeau abattu, prirent la fuite sans qu'on pût les rallier. Pendant ce temps, l'armée entière des Gibelins en était venue aux mains avec l'infanterie ennemie, qui, malgré un désavantage marqué, se défendit longtemps. Le soleil, déjà près de descendre, incommodait les Guelfes; les Allemands, qui avaient tourné la colline, les attaquaient par derrière; et les Siennois, voyant la victoire se déclarer pour eux, ne faisaient point de quartier. « *Venez*, s'écriaient-ils en abattant les soldats de Florence, *venez occuper la ville et y construire une citadelle!* » La terre était jonchée de cadavres, le carroccio pris, et sa garde massacrée. Enfin, la cloche *Martinella* ne se faisait plus entendre, indice certain que la bataille était perdue. Les Lucquois les premiers rompirent leurs rangs, les autres alliés les imitèrent; et tous ensemble, poursuivis l'épée dans les reins, fuirent dans une déroute complète vers Monte Aperto. On en fit un grand massacre (1); il y eut une multitude de prisonniers; le camp, tous les bagages, res-

(1) Ventura, surpassant en exagération les autres chroniqueurs, écrit ce qui suit : « crebbe la Molina si di sangue, che sarebbe bastata a macinare quattro grosse mulini. » (P. 73.)

tèrent au pouvoir du vainqueur. Malaspina, chroniqueur guelfe contemporain, porte à deux mille cinq cents le nombre des morts, et ajoute que mille cinq cents appartenaient aux meilleures familles de Florence et des communes alliées (1). Une autre chronique évalue les captifs à plus de quinze mille (2). La victoire des Gibelins fut complète, et changea entièrement la situation politique de la Toscane. 1260

Le lendemain, l'armée siennoise rentra en triomphe dans la ville, au bruit de toutes les cloches, aux cris de joie de la population. Un des envoyés, qui avait demandé qu'on abattît les murailles de Sienne, ouvrait la marche les mains liées derrière le dos, monté à rebours sur un âne, qui traînait dans la boue la bannière de Florence. Venait ensuite une musique guerrière, puis le drapeau victorieux de Manfred. Les braves Allemands du comte d'Anglano avaient orné leurs casques de rameaux de verdure, et chantaient en chœur des airs guerriers de leur pays. Le carroccio de Sienne, richement orné, portait à son antenne la grande bannière de la commune, blanche comme le manteau de la Vierge, à qui la ville appartenait. A sa suite marchaient les captifs, presque aussi nombreux que l'armée victorieuse; les drapeaux pris aux Guelfes, leurs tentes, leurs équipages; la cloche Martinella sur son char; le carroccio des Florentins, honteusement dépouillé de ses agrès. Divers chroniqueurs

(1) Riccord. Malasp., c. 167, p. 990. — Ventura évalue la perte à 10,000 hommes tués et à 18,000 chevaux.

(2) Sabas Malaspina, l. 2, c. 1, p. 802.

1260. citent une vivandière appelée Usiglia, qui, suivant eux, aurait ramené trente-six prisonniers : on la remarquait, ajoutent-ils, dans le cortége, les conduisant enchaînés, à la grande joie du peuple, qui la couvrait d'applaudissemens, et accablait d'outrages ses ennemis vaincus. Les milices gibelines fermaient la marche en chantant les louanges de Dieu et de la Vierge, qui leur avait procuré un si éclatant triomphe. Ce jour et le suivant furent fériés; on fit des prières publiques, il y eut une procession générale avec les reliques des saints. Hommes, femmes, enfans, tous y assistèrent. Enfin, autorisation fut donnée de recevoir une rançon des captifs. Chacun était libre d'en fixer le montant; mais, par un de ces étranges caprices si fréquens dans les guerres civiles de la Péninsule, les magistrats exigèrent qu'en sus du prix de rachat il fût donné un bouc en échange de chaque prisonnier. Le narrateur à qui ce récit est emprunté ajoute qu'en peu de jours ces animaux devinrent si rares, que leur valeur finit par excéder le prix de la rançon. On les égorgea tous, et leur sang servit à fondre de la chaux avec laquelle on répara une fontaine située hors de la ville, et qui prit le nom de *Fontaine des Boucs*, en mémoire de cet événement (1). Une belle église fut bâtie sous l'invocation de S. George, et chaque année on y célébrait une fête anniversaire, où figurait le saint combattant le dragon.

(1) Ventura, la Sconfita d'Arbia, etc., p. 89.

Les Florentins avaient donné aux Siennois le surnom injurieux de *besci*, sots, qui dérivait de *bescus*, mot de la basse latinité, dont on fit *becco*, bouc. Cette fontaine, construite dès l'an 1225, existe encore aujourd'hui

Les débris de l'armée vaincue portèrent à Florence le plus profond découragement. Le deuil était général, et dans les lieux publics on n'entendait que plaintes et lamentations. La ville, entourée de fortes murailles et de fossés pleins d'eau, aurait pu longtemps résister; mais personne ne songeait à la défendre, et, neuf jours après leur défaite, les Guelfes, voyant la mauvaise disposition des esprits, s'en exilèrent volontairement. Cet exemple fut suivi par ceux de Volterra, de Prato et de Pistoja. Les uns se retirèrent à Lucques avec leurs familles, les autres à Bologne. La faction gibeline domina sur la plus grande partie de la Toscane. Le 16 ou le 17 septembre, les émigrés de Florence et Jourdan d'Anglano, avec la cavalerie allemande, prirent, sans aucun empêchement, possession de la ville (1), pendant que les Siennois soumettaient les châteaux révoltés contre leur république. Le comte Guido Novello, élu podestat, exigea des Florentins le serment de fidélité au roi Manfred. On abolit les lois qui limitaient les prérogatives de la noblesse, et le peuple perdit son autorité. Enfin, la solde des troupes étrangères fut mise à la charge de la commune (2). 1260.

Quelque temps après, les Gibelins, n'ayant plus

Peut-être fut-elle en effet réparée après la victoire de l'Arbia; mais il n'en reste d'autre témoignage que le récit peu authentique du chroniqueur.

(1) Domenica, 17 sept. Malasp., c. 168.

Il y a ici une inexactitude, le 17 septembre tombant un vendredi.

(2) Voyez, pour la bataille d'Arbia : Ms. Bibl. Vat., n° 4957, f° 84, v°. — Riccord. Malasp., loc. cit. — Sabas Malasp., l. 2, c. 4. — Contin. Caffari, l. 6, p. 528. — Andrea Dei, Chron. Sanese, p. 29. — Ventura, loc. cit., etc.

1260. d'ennemis à combattre, convoquèrent à Empoli un parlement général pour réformer le gouvernement et établir des impôts. Jourdan d'Anglano venait d'être rappelé en Apulie; mais, avant de s'éloigner, il voulut présider ce congrès, et il y déclara le comte Guido vicaire royal en Toscane. Dès la première session, cet esprit de clocher, ces haines de ville à ville, qui pendant tout le moyen âge ont fait le malheur de l'Italie, éclatèrent de toutes parts. Les voisins de Florence voulaient réduire cette ville rivale à l'état de simple bourgade, sous le prétexte qu'il n'existait pas d'autre moyen de consolider dans la province le triomphe de la ligue gibeline et l'autorité du roi Manfred. Telle était l'animosité des factions, que les Guidi, les Alberti, les Ubaldini, et la plupart des gentilshommes, n'hésitèrent pas à voter la ruine de leur patrie. Une seule voix généreuse protesta; ce fut celle de Farinata degli Uberti, ce chef à qui on devait l'heureuse issue de la guerre. « J'avais cru, leur » dit-il, que nous étions ici convoqués pour le salut » commun, et non pour nous détruire les uns par les » autres. Les ennemis de Florence, aveuglés par la » passion, sont d'un avis contraire; mais, quoi qu'on » puisse dire, sachez-le bien, la ville qui m'a vu » naître ne périra pas; et s'il ne reste que moi seul » pour la défendre, je mourrai, s'il le faut, l'épée à » la main. » Personne n'osa contredire ces nobles paroles, et Florence fut sauvée (1).

(1) Riccord. Malasp., c. 170, p. 963.
Florence n'a point élevé de monument à ce grand citoyen. La seule chose

La cour romaine apprit avec une vive douleur la défaite des Guelfes toscans. Alexandre IV écrivit à Lucques aux réfugiés, pour les encourager à ne point se laisser abattre, leur promettant l'appui moral de l'Église, et les secours dont elle pourrait disposer (1). A cet effet, il renouvela, le 18 novembre, dans la basilique de Saint-Pierre, l'excommunication qui frappait Manfred et ses adhérens. Il y comprit nommément Sienne, et en général les communes de la Toscane, de la Lombardie et de la Marche, qui donnaient à l'usurpateur de la Sicile secours, conseils ou faveur, qui entretenaient avec lui des correspondances, obéissaient à ses ordres ou marchaient sous sa bannière. Défense fut faite de célébrer les offices à Sienne, à Florence, et dans les autres villes unies avec lui par une confédération. Les églises devaient rester fermées, les sacremens étaient interdits, à l'exception du baptême aux nouveau-nés, et de l'eucharistie aux mourans (2). Comme on pouvait craindre que les habitans de Pise, réconciliés depuis peu de temps avec le Saint-Siége, mais toujours gibelins dans le cœur, ne prissent parti pour Manfred, le pape leur recommanda de ne point céder aux suggestions perfides de ses ennemis, ajoutant que tout acte d'hostilité contre les Lucquois et 1260.

qui se rattache à lui dans la ville qu'il sauva est un grand crucifix peint par Margaritone à la manière grecque, et qui fut donné par l'artiste à Farinata, après la bataille d'Arbia. Il se voit aujourd'hui dans un corridor attenant à l'église Santa Croce de Florence.

(1) Bibl. Vatic., lib. mult. Epistolæ, n° 4957, f° 87.

(2) Roma, XIV kal. decemb., ann. VI. — *Ibid.*, f° 86 et 87.

1260. les Guelfes florentins serait puni comme une attaque dirigée contre l'Église elle-même (1). De son côté, le roi de Sicile, loin de s'effrayer de la colère du pape, s'attribuait sur la Toscane la prérogative souveraine. C'est ainsi que, par un diplôme en date du 20 novembre, deux jours après son excommunication, il concédait aux Siennois le château de Monte Pulciano, son territoire et ses possessions, pour y exercer dans toute leur plénitude la juridiction et les droits attribués à l'Empire (2).

Sur ces entrefaites, les débris de l'armée vaincue à l'Arbia, désespérant de reprendre Florence, renouèrent avec le roi Richard et avec Conradin les négociations dont il a été parlé précédemment. Maghinard, comte de Panicote, podestat élu par les exilés, et Guido Guerra, leur général, envoyèrent en Allemagne un ambassadeur chargé de rendre compte au petit-fils de Frédéric de ce qui s'était passé en Italie depuis le couronnement de Manfred. L'objet principal de cette mission était de démentir le bruit répandu dans toute la Péninsule de la ruine complète des Guelfes, et, après avoir fait connaître au jeune roi leurs projets et leurs ressources, de le supplier de venir au plus tôt se joindre à eux contre l'ennemi commun. « Plusieurs villes et beaucoup de seigneurs, » écrivaient les deux chefs florentins, tiennent encore » pour nous ; l'Église romaine soutient chaudement » notre cause, et non-seulement le pape a déjà

(1) 10 kal. febr., ann. 6. — *Ibid.*, f° 88, v°.
(2) Lunig. Cod. dip. ital., t. III, p. 1501.

» frappé nos ennemis d'excommunication, mais il 1260.
» vient d'appeler aux armes les peuples de la Marche d'Ancône, du duché de Spolette et du patrimoine de Saint-Pierre. Nous-mêmes, avec l'appui des Lucquois, nos fidèles alliés, nous faisons tout ce qui dépend de nous pour rassembler de grandes forces, avec lesquelles, Dieu aidant, nous reprendrons l'avantage. Cédant à nos supplications, disaient-ils en finissant, que votre Excellence, en qui nous mettons tout notre espoir, ne tarde pas à venir en Italie avec une puissante armée, tant pour châtier l'insolence de nos oppresseurs que pour reconquérir le royaume de Sicile sur un perfide parent. Soyez certain que vos ennemis fuiront à votre aspect, qu'une multitude de cœurs fidèles accourront au-devant de vous, et que, sans de grands efforts, tout vous réussira selon vos désirs (1). »

Conradin répondit qu'il avait entendu, en présence 1261.
de son oncle et tuteur Louis, duc de Bavière, l'envoyé des Guelfes; qu'ayant attentivement examiné la proposition qui lui était faite de s'unir étroitement à eux contre Manfred et les Gibelins toscans, il leur ouvrait ses bras comme à de fidèles amis, les prenait sous sa protection, et promettait de les défendre; qu'en conséquence, il était disposé à passer en Italie aussitôt qu'il aurait pu réunir et consulter les princes allemands et ses autres sujets; ce qui exigeait un

(1) Pars Guelfi scribit Conrado II contra Manfr. (Ms. Vatic., n° 4957, f° 83, v°.)

1261. certain délai (1). Le duc de Bavière ajouta à cette lettre son approbation formelle.

Pendant que ces choses se passaient, le comte Jourdan et la plus grande partie de ses troupes rentraient dans le royaume. Au mois de mai 1260, des troubles avaient éclaté en Sicile. Frédéric Malecta, lieutenant du roi et son parent, avait été tué par un Allemand, ancien serviteur du marquis Berthold. Le meurtrier, réfugié dans la montagne d'Érix, à la pointe occidentale de l'île, prenait le titre de défenseur de l'Église, et appelait à lui tous les ennemis du gouvernement. Cette montagne, l'une des plus élevées de la Sicile, à un mille de Trapani, est un roc isolé, coupé presque à pic, dont le pied est battu par la mer, et le sommet couvert de neige pendant une partie de l'année (2). Frédéric Lancia, envoyé contre les rebelles, prit sur eux Trapani, qu'il livra au pillage, les poursuivit, de rocher en rocher, jusque dans leur dernière retraite, et fit pendre le chef avec la plupart de ses complices (3).

L'ordre était rétabli à l'intérieur; les ennemis du dehors étaient abattus; le pape, réduit à de vaines

(1) Voyez, à la fin du volume, Pièces justificatives, n° X.

Il est à remarquer que, dans cette réponse, il n'est point fait mention de la mère de Conradin, qui s'était remariée à Munich, le 6 octobre 1259, avec Meinhard, comte du Tyrol.

(2) La ville d'Érix, fondée par les Grecs vers la partie de la montagne qui regarde la mer Tyrrhénéenne, était célèbre par son temple de Vénus, le plus riche de la Sicile, et que Pausanias compare à celui de Paphos. Il ne reste aucun vestige du temple ni de la ville.

(3) Oct. 1260. Malaterra, p. 605. — Sabas Malasp., p. 803.



menaces, cessait d'être redoutable; enfin, Manfred, 1261.
confiant dans l'avenir, se croyait affermi sur le trône, quand la Providence, qui d'un souffle détruit les projets les mieux concertés, lui envoya un nouveau sujet d'alarme. Alexandre IV, parvenu à un âge avancé, mourut à Viterbe le 25 mai 1261 (1), après un pontificat de six ans cinq mois et quelques jours. Le lendemain, il fut inhumé en grande pompe dans l'église de Saint-Laurent de cette ville.

Cet événement réveilla de sérieuses inquiétudes à la cour de Sicile. Une élection, en plaçant un autre Innocent IV sur le trône pontifical, pouvait amener de violentes tempêtes, quand déjà on croyait le vaisseau dans le port. En effet, le dénoûment du drame approchait; de secrets pressentimens semblaient en avertir les esprits. Les Guelfes reprirent courage; Manfred et les Gibelins regrettèrent le pontife, dont la mort les exposait à tant de chances périlleuses; et tous se préparèrent en silence aux graves événemens que recélait l'avenir.

(1) VIII kal. junii. Reg. Urb. IV, l. 1, n° 1.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I, page 10.

DROITS INDIRECTS, anciens et nouveaux, existant sous Frédéric II.

1° Droits anciens établis par les princes de la dynastie normande.

Jus dohanaæ, douanes. — *Anchoragium*, droit d'ancrage. Tout bâtiment qui entrait dans un port payait, sous Frédéric II et sous Manfred, 20 taris par navire, au minimum. — *Scalaticum aut collum*, taxe imposée sur chaque ballot de marchandises qu'on exportait. *Jus portus et piscariæ vetus*, droit sur la pêche et le poisson. *Jus affidaturæ*. — *Herbagium, pascua, glandium et similium*; c'était la location par le fisc des pâturages et du droit de glandée; le droit sur la vente des animaux, sur les fruits et autres semblables. *Jus tumuli*, poids et mesures. *Jus bucceriæ vetus*, sur les boucheries, la viande, etc. *Passagium vetus*, droit de péage aux frontières et dans certains lieux de l'intérieur. *Jus casei, olei, vini*, etc., droit sur la vente du fromage, de l'huile, du vin, etc.

2° Droits nouveaux établis ou modifiés par Frédéric II.

1231. *Mense Augusti*, droits établis sur la soie écrue, sur le sel, le fer, l'acier et l'airain.

De mandato imperiali per totum regnum sete cruda emi prohibetur; similiter sal, ferrum et æs emi non nisi a doana imperiali mandatur. (Rich. de S. Germ., p. 1027.)

1232. *Mense octobri*, modifications sur les droits existants.

Cives in terris eorum pro mercibus suis, quas intromittent vel extrahent, nihil solvent, nisi quod olim solvebant de pomis, castaneis, nucibus, avellanis, et aliis fructibus in jure



curiæ, servabitur forma antiqua. Jus coriorum pro conzatura dimittitur in forma antiqua. — Factum canapis omnino remittitur : a vendentibus vinum, sive ad minutum, sive ad grostum, nihil requiritur, sed in eis servabitur forma antiqua.

Statera erit in fundicis, et nihil recipietur pro ea, nec amplius pro cantaro quam grana 5. Pro herbatica animalium, venditione equorum et aliorum animalium, similiter servabitur forma antiqua. A piscatoribus nihil requiritur, nisi secundum formam antiquam. Pro jure mensurarum victuali tam in sauma, quam in turninis, servabitur forma antiqua. De jure casatici remissa sunt grana 3 pro uno, ita quod mercatoribus, qui erunt pro eis, providebitur a custodibus fundaci in lectis, luminaribus, palea, et lignis. De jure buccceriorum pro bove vel vacca remittuntur gr. 3, pro porco gr. 3, pro ariete gr. 2, pro agno gr. 2. De tunninis et sardellis servabitur forma; de jure lini, idem; de jure cannarum, idem; de lana Syriæ, idem; de bambace et de arca cuctonis, idem. (Ibid., p. 1030 et 1031.)

1240. *Mense Julii.* Sur les offices.

Per totum regnum, jussu imperatoris, ab his omnibus, quibus per officiales suos aliqua fuere commissa officia, certa exigitur pecuniæ quantitas. Et tunc quidam de S. Germano per quemdam Octavianum similiter taxati fuerunt in 200 unc. auri. (Ibid., p. 1045.)

La plupart des réductions furent successivement retirées; on augmenta certaines taxes, et d'autres nouvelles furent imposées sur les objets suivans :

Jus fundici, droit d'entrepôt, s'appliquant aux marchandises laissées en dépôt sous la garde d'officiers publics dans les magasins établis à cet effet. Il s'élevait à 15 grains par once. — *Jus piscis, salis*, etc., le droit sur le sel marin et de roche s'élevait à 5 grains par tomolo. — *Jus cambii*, sur le change des monnaies. — *Jus saponis*, sur le savon. — *Jus molendini*, droit de mouture. — *Jus bucceriæ novæ*, droits plus élevés sur la viande. — *Jus sepi*, sur le suif. — *Imbarcaturæ*, sur chaque ballot



de marchandises expédié par mer, et dont on faisait vérifier le poids. — *Portus et piscariæ*, augmentation de la taxe sur le poisson. — *Jus exituræ*, droit de sortie sur les marchandises, et principalement sur le bois propre à faire des armes, sur les salaisons, le fromage, l'huile, le suif, etc. Il s'éleva jusqu'au tiers, et fut successivement réduit au 5e et au 7e. — *Jus ultimæ exituræ regni* ou *decini*, droit de 10 pour cent payé à la frontière sur les chevaux et le bétail exportés. — *Jus tincturæ*, sur la teinture; était très-onéreux, et occasionnait des plaintes fréquentes. — *Jus marchium.* — *Jus olevini.* — *Jus balistarum*, sur la vente des armes de guerre. — *Jus gallæ*, sur la noix de galle. — *Jus lignaminium*, ou redevances du bois de construction pour la marine, exigées de la Calabre et de la Sicile. Elles furent dans la suite converties en argent. — *Jus reficæ majoris et minoris.* — *Jus resinæ seu reticæ*, sur la résine et le goudron. — *Jus gabellæ auripellis*, droit sur les peaux colorées et dorées; il était très-onéreux. — *Jus setæ*, de 5 grains par livre.

D'autres taxes furent temporairement établies par l'empereur sur divers objets de consommation ou de fabrication, et les tarifs durent souvent varier, en raison des besoins chaque jour plus grands du trésor.

N° 11, page 45.

SUR LES VEXATIONS que le clergé exerçait contre les frères mineurs et les dominicains.

Innocentius, episc., etc.

Archiep. et episc., et abbatibus, prioribus, decanis, archidiaconis, archipresb., præpositis, et aliis ecclesiarum prælatis per regnum Siciliæ constitutis.

Ne fratres prædicatores molestentur.

Nimis iniqua vicissitudine largitori bonorum omnium respondetur, dum ii qui de Christi patrimonio impinguati luxuriant



damnabiliter in eodem, Christum patenter in famulis suis persequi non verentur, ac si factus sit impotens Dominus ultionum. — Cum enim dilecti filii fratres prædicatores, abnegantes salubriter semetipsos elegerint in altissima paupertate Christo pauperi ad placitum famulari tanquam nihil habentes, et omnia possidentes. — Non desunt plerique tam ecclesiarum prælati, quam alii qui cæca cupiditate traducti proprie aviditate subtrahi reputantes quicquid prædictis fratribus fidelium pietas elargitur, quietem ipsorum multipliciter inquietant molestiarium occasiones exquirentes varias contra ipsos. — Volunt namque etsi non omnes ipsis invitis eorum confessiones audire, ac eis injungere pœnitentias, et Eucharistiam exhibere, nec volunt ut corpus Christi in eorum oratoriis reservetur, et fratres ipsorum defunctos apud ecclesias suas sepeliri compellunt, et illorum exequias celebrari. — Et si quis decedentium fratrum alibi, quam in ecclesiis suis eligit sepulturam, funus primo ad ecclesias suas deferri cogunt, ut oblatio suis usibus cedat. — Nec sustinentes eos habere campanam, vel cimiterium benedictum, certis tantum temporibus permittunt ipsos celebrare divina. — Volunt etiam in domibus eorundem certum numerum fratrum sacerdotum, clericorum et laicorum, nec non cereorum, lampadarum, et ornamentorum pro sua voluntate taxare, et residuum cereorum quando noviter apponuntur, exigunt ab eisdem, nec permittunt ut novi sacerdotes eorum alibi, quam in ecclesiis suis celebrent primas missas, eos nihilominus compellentes, ut in quotidianis missis, quas in suis locis et altaribus celebrant oblationes ad opus eorum recipiant et reservent. — Quicquid etiam eis dum celebrant missarum solemnia intra domorum suarum ambitum pia fidelium devotione donatur ab ipsis extorquere oblationis nomine contendentes, quod eisdem tam in ornamentis altaris, quam in libris ecclesiasticis absolute confertur, vendicant perperam juri suo, cogendo eos ad synodus suas accedere, ac suis constitutionibus subjacere, nec iis contenti capitula et scrutinia in locis fratrum pro iis corrigendis facturos se comminantur fidelitatem juramento firmatam ab eorum prioribus exigentes. — Eis quoque ut tam extra civitates

quam intra cum eis processionaliter veniant ex levi causa mandantes excommunicationis sententiam fulminant in benefactores eorum, et idipsum fratribus comminantes eos de locis in quibus Domino famulantur satagunt amovere, nisi eis obediant in omnibus supradictis. — Ad hæc ne fratres ad honorabiles civitates et villas ubi religiose ac honeste valeant commorari a populis devote vocati accedere audeant inhibentes tam in accedentes fratres, quam in receptatores eorum præsumant excommunicationis sententiam promulgare. — Ab eo etiam de hortorum fructibus decimas, nec non de habitaculis fratrum, sicut de Judæorum domibus contendunt redditus extorquere, asserendo quod nisi fratres morarentur ibidem eis ab aliis habitatoribus proventus aliqui solverentur. — Et ut ipsos subdant suæ totaliter ditioni eisdem priores volunt præficere pro suo arbitrio voluntatis, a quibus omnibus fratrum molestiis, nec vos omnes omnino ut dictum abstinetis. — Cum igitur ordo prædicatorum fratrum a bo. me. Honor. et Gregor. prædecessoribus nostris, et nobis ipsis dignis sit exigentibus meritis approbatus, ne apostolicæ sedis statuta, quæ humiliter suscipere, ac reverenter observare tenemini contemnere videamini, universitatem vestram monemus attent. fir. præcipiendo mandantes quatenus conscientiæ et famæ vestræ salubriter consulentes, universi, et singuli a prænotatis, et aliis prædictorum fratrum gravaminibus penitus desistatis, subditos vestros ab iis artius compescendo. — Alioquin ven. fr. nostris Neapolitan. Salernitan. et Barens. archiepiscopis damus nostris litteris fir. in mandatis, ut vos ad omnia supradicta motu propr. auctoritate nostra sub cujuslibet contradictionis et appellationis impedimento compellant. — Non obstante cont. de duabus dictis, etc., si vero ne sic mandatis nostris curaveritis obedire, noveritis nos super hoc memoratis fratribus aliter auctore Domino provisuros. Dat. Lugduni XV kal. octob. anno tertio. (17 septembris 1245, in Regest. Inn. IV, lib. 3, n° 536, f° 285.)

18 *août* 1245. Archiep. et episc. per Rom. Imperium constitutis.

Ut fratrum minorum oppressione desistant. — Lugdun. XV kal. sept., anno III. Reg., n° 121, f° 230.



17 *sept.* 1245. Neapol. Salern. et Barens. archiep.

Ut inducant archiep. regn. Siciliæ ad desistendum a gravandis fratribus prædicat. — Lugdun. XV kal. octob. Reg., n° 537, f° 285.

Même date. Archiep. et episc. per regnum Siciliæ.

De eadem materia pro fratribus minoribus. — Lugdun. XV kal. octob. Reg., n° 538, f° 286.

Même date. Neapolitan., etc., archiep.

De eodem pro fratribus minoribus.

Même date. In eodem modo plurimis aliis., n° 539, f° 286.

N° III, page 108.

DE L'EMPLOI du feu grégeois en Occident.

La mention du feu grégeois revient à tout moment dans les chroniques du moyen âge, et cependant l'on ne connaît pas au juste sa composition. Ce n'était pas, comme on l'a cru, une recette unique et mystérieuse, mais un art important, s'occupant de tous les moyens d'incendier, et mettant en œuvre une foule d'appareils. Comme l'emploi des feux de guerre était repoussé en Occident par les préjugés de l'époque, et que les chevaliers aimaient mieux faire parade de leur valeur personnelle, cet art fut peu cultivé, avant la découverte de l'artillerie, dans l'Italie et dans une grande partie du reste de l'Europe. On peut inférer de là que la composition du feu grégeois ne différait guère de celle qui est décrite par Valturio, écrivain italien de la première moitié du quinzième siècle. Valturio s'exprime ainsi : « On appelle feu grégeois (ignem græcum appellant) une certaine confection et bouillement de charbon de saux, de salpêtre, d'eau-de-vie, de soulphre, poix, encens, avec du fil fait de laine molle de l'Étiopie. » Voyez l'ouvrage publié par MM. Reinaud et Favé, sous le titre *du Feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon*; Paris, 1845, notamment à la page 224.

N° IV, page 179.

RÉCOMPENSES accordées par Innocent IV aux nobles siciliens qui, en 1246, avaient conspiré contre l'empereur.

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, nobili viro Pandulfo de Phasanello, Capt. aquen. diocesis.

Apostolicæ sedis providentia consueta subditorum merita solertis deliberationis examine discutit, et quæ rationis judicio potiora diffiniti prœmiorum remunerat retributione majorum, uberioribus illa prosequendo favoribus, et beneficiis plenioribus attollendo. Hinc est quod cum tu illa erga Romanam Ecclesiam devotione ferveas, eamque circa ipsam studeas servare constantiam, ut inter alios ejus filios fidelitatis titulo specialiter insignitus merearis ab ea multipliciter honorari. Nos hæc non indigne pensantes, et volentes tuis intendere comodis, tuique honoris augmentum sollicite procurare, tibi tuisque successoribus Castrum Gifonis Salernitan. diocesis cum dominio, juribus, honoribus, omnibusque aliis pertinentiis suis, præsertim cum regnum Siciliæ rege nunc careat, et nobilis vir Oddo de Laviano renuntiavit ob hoc omni juri quod in castro eodem habebat, in feudum de grátia concedimus speciali, dummodo ad alium in devotione ipsius Ecclesiæ persistentem non pertineat dictum castrum. Volumus autem, ut postquam corporalem ejusdem castri possessionem habueris, tam tu, quam iidem successores pro castro ipso homagium et juramentum fidelitatis et alia Ecclesiæ præfatæ seu regi qui per eam pro tempore fuerit in regno prædicto prestare teneamini, quæ alii vassalli ejusdem regni, pro castris, seu feudis quæ obtinent sibi exhibere tenentur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem, etc.

Datum Lugduni II idus martii, anno IV (14 mars 1246). — Reg. Innoc. IV, in archiv. Vatic., liber IV, n° 897, f° 411 a tergo.

Même date. — Nob. vir. Gilberto Germanis Pandulfo. — Concedit alia castra. — Reg. Inn. IV, lib. IV, n° 898, f° 411.



Idem. — Guillel. dicto Francisco. — Concedit in feudum civit. Sarnen., n° 899, f° 411.

Idem. — Riccardo dicto Francisco. — Concedit Castr. de Petrus formentis.

Id. — Oddoni de Laviano. — Concedit civit. Consa., n° 904, f° 41.

N° V, page 264.

AUTORISATION donnée au légat, en Sicile, d'absoudre, au besoin, de la simonie, ceux qui abandonnaient le parti de l'empereur.

Innocentius, episc., servus servorum Dei.

P. tit. S. Georgii ad Velum, diac. card. apost. sedis legatus. A symoniaca pravitate, sicut viderit expedire, dispensare valeat, potestatem concedit.

Cum te ad partes Italiæ pro bono earum statu et Ecclesiæ negotio promovendo, de fratrum nostrorum consilio destinemus discretioni tuæ præsentium auctoritate concedimus, ut cum quibuslibet religiosis, vel sæcularibus personis tuæ legationis cujuscunque sint ordinis quæ dato aliquo pro acquirendis vel recepto pro exhibendis locis in monasteriis commiserunt, symoniacam pravitatem possis dispensare sicut videris expedire, non obstante constitutione contraria generali.

Datum Lugduni XV kal. Maii, anno IX (17 avril 1249). — Reg. Innoc. IV, lib. VI, *curiales*, n° 57; in Cod. manusc. Parisiensis, n° 4039, f° 73 a tergo.

N° VI, page 285.

SUR LES ÉTUDES philosophiques de Frédéric II, et ses relations avec les sages de l'Orient.

Un traité en langue arabe, qui existe dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, fournit une nouvelle preuve de la protection accordée aux études par Frédéric II, et de ses relations avec



les sages de l'Orient. Ce manuscrit inédit a pour titre : *le Livre des Siciliennes*, ou, suivant une autre leçon : *le Livre des réponses aux thèses siciliennes sur les qualités de l'âme, adressé par Ibn-Sab'yn à un roi chrétien*. Personne n'ayant remarqué jusqu'à présent que ces thèses avaient été proposées par Frédéric II, on a ignoré la seule circonstance qui pût donner de l'intérêt à ce travail de métaphysique musulmane. M. Uri paraît avoir à peine vu le titre du livre : les continuateurs du catalogue de la Bodléienne (tome 2, p. 582) se sont complétement trompés, en lisant, dans la préface, *emir tour*, au lieu d'*imbiratour*, et en supposant qu'il s'agissait de quelque rejeton de la famille *della Torre* de Milan, qui aurait possédé des biens en Sicile.

Deux particularités prouvent que cet ouvrage psychologique est adressé à Frédéric II. D'abord les titres d'empereur, roi des Romains, et prince (en arabe, *sahib*) de la Sicile; puis le nom du souverain Almohade, auquel l'empereur envoya les thèses, en lui demandant qu'on y répondît. C'était Raschid (Abou-Mohammed-abd-el-Wahid), qui régna sur une partie de l'Espagne et de l'Afrique septentrionale, de 630 à 640 de l'hégire, ou de 1232 à 1242 de l'ère chrétienne. (Voyez le Kartas, ou *Annales regum Mauritaniæ*, traduction latine de M. Tornberg; Upsal, 1846, tome II, p. 223, 224.)

Le livre des Siciliennes, qui se compose, dans le ms. d'Oxford, de 50 feuillets, n'a point été traduit. Je l'ai parcouru pendant mon séjour à Oxford; mais comme les matières qu'il traite n'ont aucun rapport avec l'histoire de la Sicile musulmane, dont je m'occupe à présent, je me suis borné à en transcrire la préface. Voici la traduction de ce curieux fragment :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux, dont j'implore l'appui. Le scheïkh, imam supérieur, imam des imams, science des imams, exemple des deux harems (*la Mecque et Médine*), notre seigneur Kotb-ed-Dyn (*étoile polaire de la religion*), Abou-Mohammed, Abd-el-Hakk, ibn Sab'yn (que Dieu se serve de lui pour faire du bien aux musulmans, et qu'il détourne à leur profit une partie des mérites de cet imam!), a dit ce qui suit, en répondant aux questions du roi des Romains, empereur et prince de la Sicile.



« Ce prince avait déjà envoyé un écrit contenant lesdites questions en Orient, en Égypte, dans l'Irak, le Daroub (*portes de la Cilicie*) et le Iemen; mais les réponses des sages musulmans de ces contrées n'ayant pas rempli son attente, il voulut s'adresser à l'Afrique (*l'Africa propria des Romains*), et on lui représenta que le pays était tout à fait étranger à ces sortes d'études. Enfin il s'enquit de l'Espagne et du Maghreb (*royaume de Maroc*), et, ayant appris que dans cet empire vivait un homme du nom d'Ibn-Sab'yn, il envoya les thèses avec une lettre au khalife Raschid, de la dynastie d'Abd-el-Moumin, qui ordonna à Ibn-Khelàs, gouverneur de Ceuta, de s'informer de l'individu qu'on disait capable de satisfaire le roi des Romains.

« Il faut ajouter que ledit roi avait envoyé sur un navire son ambassadeur, muni d'une somme d'argent. Ibn-Khelàs manda aussitôt l'imam Kotb-ed-Dyn; et lui ayant donné lecture des thèses, selon l'ordre du khalife, l'imam sourit, prit sur lui de répondre; puis, quand le gouverneur lui offrit l'argent apporté par l'ambassadeur, il le refusa absolument, en ajoutant : Je ne réponds à ces questions que pour augmenter le nombre des vrais croyans en la foi de Dieu, et pour faire triompher l'islamisme. Ces paroles dites, il récita le verset du Koran (*surate 42, verset* XII) : « Je ne vous demande pour cela d'autre ré-« compense que l'amour envers mes proches. »

« Aussi Ibn-Sab'yn écrivit ses réponses; et le roi des Romains les ayant reçues, en resta très-satisfait, et envoya à l'imam des présens considérables; mais ils furent refusés comme la première fois, et le chrétien put bien comprendre sa propre infériorité. Que Dieu aide l'islamisme, et, par des argumens irréfragables, assure son triomphe sur le christianisme! Louange au Dieu seigneur des mondes!

Réponses auxdites questions.

« Dieu est celui qui accorde le succès. O prince aimable, qui cherches à t'instruire et à suivre la meilleure voie (que Dieu te dirige vers le bien et te dispose à l'accepter; qu'avec sa lumière il te montre le chemin de la vérité, et te fasse passer d'une opi-



nion fondée sur de vagues rayonnements à la certitude de ce qui existe par nécessité, et qu'il t'accorde la faculté de distinguer le langage véridique du mensonger!), tu as posé de grandes questions, par lesquelles tu combats les grands esprits de tous les temps et les docteurs de tous les siècles, etc. »

Fragment communiqué par M. Michel Amari, de Palerme, auteur d'une histoire très-remarquable des Vêpres Siciliennes.

N° VII, page 293.

SUR LE TOMBEAU de Frédéric II, à Palerme.

Avant le changement malheureux qui eut lieu, de 1781 à 1801, dans la disposition intérieure de la belle cathédrale de Palerme, les monumens funéraires du roi Roger Ier, de Henri VI, de l'impératrice Constance, de Frédéric II, et de sa première femme Constance d'Aragon, étaient placés près du chœur, dans un lieu appelé *il cimiterio reale*. Depuis, on les a transportés dans deux chapelles contiguës à droite de l'entrée principale de l'église, où ils sont restés jusqu'à présent.

L'urne, en porphyre oriental, qui renferme le corps de Frédéric II, reposait autrefois sur trois degrés, remplacés aujourd'hui par un socle en marbre noir. Elle est supportée par quatre lions assis, dont les queues sont entrelacées, et qui tiennent entre leurs pattes des esclaves à genoux. Sur les côtés du couvercle, on a sculpté en relief, dans six médaillons, des figures et des attributs chrétiens. Au devant est une rose; plus bas, la couronne impériale surmontée de la croix; et enfin une tête de lion avec un anneau dans la gueule. Un toit en pointe, porté par six colonnes de porphyre, couvre l'urne funéraire: sur ses faces latérales sont gravés des griffons et des aigles. L'ensemble de ce tombeau, quoique d'un travail médiocre, offre un caractère de grandeur très-frappant. Il est plus chargé de sculptures que celui de Henri VI; la conservation en est aussi moins belle, quoique l'un et l'autre paraissent appartenir à la même époque. Les deux chapiteaux de la face postérieure sont en granit, ainsi que l'entablement et le toit; ce qui peut faire supposer, ou que le monu-

ment a subi de grandes dégradations, ou que le porphyre a manqué pour le terminer.

Lors de la translation des sépulcres des rois, en 1781, les magistrats de Palerme obtinrent du gouvernement l'autorisation de les ouvrir. Dans celui de Frédéric II, on trouva trois cadavres. Pierre II d'Aragon, mort en 1342, était à droite; près de lui, un second corps, moins grand, n'offrait aucun signe qui pût le faire reconnaître. Au-dessous était l'empereur Frédéric, vêtu des ornemens qu'on suppose avoir servi au sacre impérial. Sa conservation eût été parfaite, si le poids des deux corps superposés n'eût aplati les traits saillans du visage. La tête, appuyée sur un coussin de cuir, portait une couronne ouverte, dont les rayons, formés de lames d'argent très-minces, étaient ornés de petites perles et de pierreries. A gauche, on trouva le globe d'or rempli de poussière, image de la vanité des grandeurs humaines. Contrairement à l'usage, cette boule n'était point surmontée de la croix. Une chemise longue, d'un beau tissu de lin, avec des arabesques et des inscriptions en caractères cufiques, brodées sur le cou et à l'extrémité des manches, descendait jusqu'aux pieds, et était serrée autour des reins par un gros cordon noué sur le devant. C'était cette même tunique, assez semblable à une aube, dont il a déjà été fait mention, et qui fut envoyée avec d'autres présents à Othon IV par les Sarrasins, lorsqu'en 1210 cet empereur se disposait à envahir la Sicile. Sous l'épaule gauche, une croix, brodée avec de la soie rouge, rappelait l'expédition de Frédéric II en Terre Sainte. Par-dessus la chemise, une robe de drap de soie rouge clair, en forme de dalmatique, avec de grandes manches terminées par un galon d'or large de quatre doigts, était retenue par une ceinture de soie, que décoraient plusieurs roses en argent doré. Enfin un manteau ou chape, en forme de pluvial, en drap de soie de la même couleur, orné de petites aigles et d'autres broderies d'un joli travail, était attaché sur la poitrine par un fermoir en or, de forme ovale, avec une améthyste au milieu, vingt petites émeraudes autour, et de grosses perles aux extrémités. Une sorte de pantalon en toile de lin descendait jusqu'aux pieds, qui étaient chaussés de bottines en soie, sur l'empeigne desquelles on voyait une chevrette en-



tourée d'un cercle; les éperons, d'acier, étaient fixés par une courroie en cuir. — L'épée, d'une médiocre longueur, et rongée par la rouille, pendait au flanc gauche : son pommeau en bois était recouvert de filigrane de vermeil. Un galon de soie cramoisi foncé avec divers ornemens formait le ceinturon, et portait avec le glaive une bourse ou escarcelle d'un joli travail. Les deux mains du cadavre étaient sans gants, et croisées sur le ventre. Au doigt du milieu était un anneau d'or avec une grosse émeraude.

Bérard, archevêque de Palerme, l'ami et le serviteur fidèle de Frédéric II, avait été chargé de faire placer le corps de l'empereur dans le tombeau qui lui était réservé. Par ses ordres, les vers suivants, attribués à un prêtre de Tronto ou de Troja, furent gravés sur le socle du monument :

« *Si probitas, sensus, virtutum gratia, census,*
« *Nobilitas orti, possent obsistere morti,*
« *Non foret extinctus Fredericus, qui jacet intus.*

« *Alta palatia, summa potentia, gloria mundi,*
« *Non valuere mihi tollere posse mori.*

« Si l'intégrité, la sagesse, les vertus, la richesse,
« Une noble extraction, pouvaient résister à la mort,
« Frédéric, qui repose ici, serait encore debout.

« Les superbes palais, la puissance suprême, la gloire du monde,
« N'ont pu me soustraire à la faux de la mort. »

Ces inscriptions n'existent plus; elles ont été remplacées par une autre, d'une date récente, et sans aucun intérêt.

Voyez *Daniele, I regali sepolcri del duomo di Palermo*; et *Gregorio, Discorsi intorno alla Sicilia*, tome II, p. 179 à 248.

N° VIII, page 398.

LE PAPE Innocent IV détourne de leur destination les



fonds recueillis pour la défense de la Terre Sainte, et les emploie à faire la guerre à Frédéric.

Innocentius, episc., servus serv. Dei,

Archiepiscopo Maguntinensi et electo Spirensi.

Gerentes de vestræ sinceritatis et devotionis constantia fiduciam in Domino pleniorem, mandamus quatenus vicesimam ecclesiasticorum proventuum Terræ Sanctæ subsidio deputatam colligi per regnum Alemanniæ facientes, ipsam in tuto loco deponere procuretis, non assignaturi eam alicui sine nostra licentia speciali, non obstantibus aliquibus indulgentiis seu litteris ab apostolica sede obtentis, vel etiam obtinendis per quas hujusmodi collectio impediri valeat vel differri, et de quibus specialem oporteat in præsentibus fieri mentionem. — Contradictores, etc., quod si non ambos, etc.

Datum Lugduni, V idus decembri, anno VI.

Innocentius, etc.

Fratri W. de Cybea, ordinis prædicat. Leodiens. diocesis.

Discretionem tuam præsentium auctoritate mandamus, quatenus redemptionis votorum crucesignatorum in subsidium Terræ Sanctæ quas per te mandavimus et usque ad nostrum beneplacitum conservari, cum eas collegeris carissimo in Christo filio nostro W. regi Romanorum illustri integre assignare procures.

Datum Lugduni, II idus maii, anno VI (14 mai 1249).

Innocentius, etc.

Archiep. Maguntino, electo Spirensi.

Ut redemptionis votorum crucesignatorum, et quæcumque alias colligant et assignent regi Romanorum, ut facilius contra Fredericum negotium valeat prosequi.

Datum Lugduni, IV nonas januarii, ann. VI.

Regest. Innocent. IV, lib. VI, in cod. ms. Parisiens. (coll. Colbert, n° 4039), n[is] 246, 276 et 520, f[is] 14 v°, 17, et 45 v°.



N° IX, page 447.

SUR LES DÉSORDRES que le rétablissement de la règle excitait dans certains monastères.

De immanissimis et horrendis flagitiis monachor. monasterii Pusavingens, ord. S. Benedicti, Nuemburgen. diœces.

Archiepiscopo Maguntino,

Innocentius, episc., servus servor. Dei.

Claustralium horrenda crudelitas non solum in se ipsos, sed etiam in alios sævientium usque adeo in monasterio Pusavigensi, ordinis S. Benedicti, Novemburgen. diœces., metam omnis humanitatis excessit, quod sicut olim ven. fratri nostro Nevemburgen. Epo intimante didicimus disciplinæ jugo dejecto, et in necem bo. me. Nuemburg. Epi prædicti ipsius dicti monast. fundatoris manus sacrilegas extenderant, et hoc nequaquam contenti, abbatem eorum salutem animarum ipsorum zelantem, ac volentem juxta officii sui debitum excessus ipsorum corrigere, ligatum manibus et pedibus inter duas mulieres populo extra ipsum monasterium exponere præsumentes, eum afflictum verberibus et vulneribus sauciatum interficere conabantur, nisi eumdem præfatus populus de ipsorum manibus liberasset. — Cum autem idem episcopus ad cujus notitiam clamor populi hujus excessum detulerat, ad præfatum monasterium impensurus in eo correctionis officium accessisset, ejusdem loci monachi, quin potius demoniaci, non solum eum admittere denegarant, verum etiam postposito habitu regulari recurrentes ad arma sibi et Ecclesiæ suæ damna gravia intulerant per incendia et rapinas. — Verum cum nos flagitiis hujusmodi intellectis, correctionem et reformationem prædicti monasterii tibi sub certa forma duxerimus committendam, teque quia illuc accedere absque periculo personæ non poteras, ven. fri. nostro Epo Nuemburgens. et ejus collegis cum id tibi ex directarum ad te litterarum nostrarum tenore competeret, committente super hoc totaliter vices tuas iidem ad jam dictum monast. personaliter accedentes inter cæ-

tera usum carnium in refectorio interdixerint monachis supradictis; ipsi hoc eis licere de gratia sedis apostolicæ asserentes quasdam falsas litteras utpote quæ licet in eis veræ bullæ filum esset immissum, nonnullas tamen rasuras (*sic*) suspectas habebant in suæ assertionis testimonium produxerunt. — Et licet inquisitores et episcopus memorati propter hoc juxta constitutionem apostolicam contra falsarios editum vellent procedere contra eos, ipsi tamen ut pœnam falsariorum effugerent, easdem litteras lacerantes, carnes in refectorio publice comedere non verentur, et a suis insolentiis minime desistentes, abbatem ipsorum eos ab invio ad viam salutis redigere affectantem, capientes non absque injectione manuum violenta eundem vivum inhumare voluerunt tradere sepulturæ. — Cum igitur culpæ sint, in quibus culpa est relaxare vindictam, et mali debeant male perdi, ac vinea Domini locari agricolis, qui fructum temporibus suis reddant, mandamus quatenus per te, vel alios habentes præ oculis solum Deum, personaliter ad monasterium ipsum accedens, si rem inveneris ita esse, amotis extra pestilentibus sæpe dictis, et in aliis monasteriis ejusdem ordinis intratis ad perpetuam in eis pœnitentiam peragendam, alios instituta in eodem, qui sibi per vitæ meritum, et alias proficiant per exemplum, invocato ad hoc si opus fuerit auxilio brachii secularis. Contradictores, etc.

Datum Lugduni, idus octobris, anno IV.

(Cette lettre est extraite du Registre d'Innocent IV, conservée au Vatican, liber IV, n° 164, f° 430.)

N° X, page 506.

LES GUELFES DE FLORENCE, après la perte de la bataille d'Arbia, appellent Conradin en Italie, et le supplient de se mettre à leur tête contre leurs ennemis, et nommément contre Manfred, l'usurpateur de la Sicile (fin de 1260).

PARS *Guelfi scribit Conrado secundo contra Manfredum.*

Potentissimo domino Conrado secundo, Dei gratia serenissimo Jerusalem et Sicilie regi, ac illustrissimo Suevie duci,



Maynardus, comes de Panico, partis Guelforum nobilium et popularium de Florentia et aliis Tuscie terris generalis potestas, Guido Guerra, comes Tuscie palatinus, capitaneus, consilium et universitas prefate partis sui devotissimi se ipsos et paratam semper et promptam ad grata servitia voluntatem.

Illustrissima vestre sublimis generositatis suavitas, que universum terrarum orbem illustrans merito quolibet excelsa precellit, nos jam dudum omnino vestros indesinanter zelare fecit et facit mirificam vestre celsitudinis exaltacionem non solum a nobis et nostris, verum a nostris regnicolis, iniqua Manfridi principis Tarentini tyranide cruciatis, desiderabiliter expectatam, et ex hoc nephanda inaudite proditionis perfidia jam dicti Manfridi jure regie dignitatis nomen nequiter usurpantis feroci furore furens exacerbata est non solum adversus nos, sed etiam in perniciem vestre gentis de regno, et in confusione nobilium latinorum cum ipse quidem detestabili proposito fictas exequias jusserit celebrari de sublimi persona vestra, vitam, cujus toto mentis affectu pre cunctis desideramus esse longevam, et tanquam successor utinam temere presumpserit regium suscipere diadema nos et strenuum populum Florentie, cum quo unum et idem sumus, sibi voluit federe societatis adnecti contra omnes et precipue contra illos qui pro vobis adversarentur eidem, et cum a nobis super tanto facinore cum instancia requisitis merito fuisset repulsam, passus confestim cum inimicis nostris Gibellinis de Florentia proprie patrie proditoribus, et cum Senensibus conspiravit, et tam per eos quam per suos vicarios et ministros, et non modicam Saracenorum, Grecorum, Germanorum, et regnicolarum militum quantitatem contra nos in Tusciam transmissorum guerram moveri fecit iniquam adversus nos, qui pro libertate ac justitia pugnaturi nobiles viros Conradum Bussanum (*sic*) et Conradum Groffum, qui tunc in curia Domini pape vestra negotia procurabant in auxilium nostrum duximus evocandos, ut ipsi cum vexillis nostris celsitudinem representando vestram nobiscum essent in prelio contra hostes qui vestre altitudini detrahebant. — Etenim (?) ostensuri vobis nostre fidei et devotionis constantiam intentionis propositum super vestris honoribus extollendis per Guillielmum Bercardi



de Florentia sindicum et ambasiatorem nostrum per quem vobis reverenter adnecteremur ad hoc specialiter constitutum ipsum ad vestre serenitatis presentiam cum litteris nostris mandatum et auctoritatem et sindicatum ipsius continentibus quas verbis harum lator ostenderet duximus destinandum, qui cum ad curiam domini regis Ricardi tunc constitutam Guarmacia pervenisset, per aliquot dierum spatium tam de mandato ipsius regis, quam etiam causa, expectandi aliquem conductorem conductu cujus securius in Bavariam venire posset, ubi dicebamini tunc adesse remoratus fuit, itineris incepti complendi tempus et facultatem expectans. — Interea quidem perfidia procurante Manfredi quidam nequissimi proditores per eum auro corrupti dum conducerent prefato Bussarum et Groffum, cum quibus [dam] militibus in nostrum auxilium venientes, eos graviter offenderunt, occidentes unum et alterum vulnerantes. — Nec fuit impius ille prophanus hac proditione contentus, sed de concivibus nostris Gibellinorum fautoribus corrupit multos, qui cum nobiscum essent, facti sunt proditores nobis, et proprie patrie parricide. Cum enim ivimus cum magnifico exercitu nostro ad muniendum nobile castrum Montealcinum, et essemus cum nostris tentoribus prope Senas, inimici nostri, scilicet Manfridi ministri et Senenses et Guibell. confixi de occulta proditione contempta (*sic*) in perniciem nostram nobiscum prelium incepere, in quo proditores qui nobiscum et inter nos erant, abjectis signis rubee crucis, que nostri gerebant, detexerunt albarum hostilia crucium signa que sibi fecerant in occulto, et erectis Manfridi vexillis, in nos irruerunt a tergo, et nos et nostros tanti sceleris novitate attonitos, proh dolor! in bello cedere compulerunt, in quo cecidere plebei quamvis modica nobilium quantitas cecidisset. — Ex quo adeo crevit audacia furiosa malorum, quod nos in propria civitate reversos proposuerat nequiter trocidare (*sic*). — Unde nos sicut sciunt nobiles viri comes Henrigetus de Sparnaria, et Conradus Croffus, et Rogerius de Dracone, qui tunc nobiscum in omnibus periculis affuerunt, civitate relicta, recurrimus ad egregiam civitatem Lucam, que nobis cum simul federe jurate societatis ad nostris (sic) hostibus viriliter adversatur, et in devotione nostra



consistit et fideliter perseverat. — Sane horrenda fama tam dolorosi casus ad eundem sindicum et ambasiatorem nostrum gressus suos ad vestram presentiam dirigentem per orbem delata devenit, et non solum retulit veritatem ruine gravis, sed false adjunxit eidem quod nos et nostris omnes capti et trucidati eramus, et nostre civitatis et castra dira subversione delata, ita quod aliqua spes reparationis non erat, unde ambasiator idem tanto terrore confusus, retrocessit commisse legationis officio non expleto quod nobis grave fuit plurimum et molestum. — Quamquam vero inimicorum temeritas in sue nequissime voluntatis crudelitate persistat, vires eorum jam quasi obtuse sunt ad nichilum in proximo rediture, quum Sanctiss. Pater summus Pontifex, Lucanis et nobis in sua protectione susceptis, patenter et potenter favet, et prefatos Manfridum, Senenses et Gibellinos et omnes eorum fautores dure vinculo excommunicationis astrinxit, et insurgens cum totis suis suorumque fidelium viribus in eosdem terras Marchie, Ducatus et Orti sancti Petri, et multas alias, conjurare fecit adversus eos, et in favorem nostrum reverendum patrem dominum Gualam de Vercellis, cappellanum suum, apostolice sedis legatum ad nos, transmisit nobis usque ad finalem confusionem hostium affuturum. Guelfi quoque de civitate Aretii, socii et fratres nostri, civitatem ipsam tenent ad fidem vestram, et ejectis Ghibellinis omnibus ex eadem inimicis viriliter adversantur. — Romaniole civitates etiam et multe terre ac principes et barones de Tuscia nobiscum in uno et eodem proposito perseverant. — Lucenses vero quorum clara potentia mirifice et multipliciter exaltatur, et nos universas vires nostras undique congregamus, et armorum et gentium et equorum facimus magnum et celerem apparatum, ad nostre recuperationem salutis in proximo, favente Deo, feliciter processuri. Quocirca serenitatem vestram, in qua tota spes nostra consistit, attente deposumus et suppliciter exoramus quatenus excitare dignemini eximiam celsitudinis vestre virtutem, et in Italiam venire potenter ad detractorum vestrorum proterviam debite conterendam, et ad recuperandum regnum a perfido bajulo vestro nequiter occupatum, quum postquam de vita vestra constabit, sine gravi labore pugne, a facie vestra fugient inimici,



ed ad pedes vestros fidelium multitudo concurret, et omnia succedent vobis ad votum. Nostra quoque potentia omnino vobis adversus hostes nullo tempore defutura. Nos, etc. — (*Ms. du Vatican*, *n*° 4957, f° 83 *verso*, *ad* 85.)

1261. *Responsiva ad precedentem.*

Conradus secundus, Dei gratia, Jerusalem et Sicilie rex, dux Suevie; devotis suis dilectissimis viris, nobilibus Maynardo, comiti de Panicho, Dei gratia potestati, partis Guelvorum de Florentia et aliis Tuscie terris, et comiti Guidoni Guerre, eadem gratia Tuscie palatino, et universitati dicte partis, gratiam suam cum affectu sincero.

Regie sublimitatis providentia, que singulorum affectum erga se statera discretionis examinat in eam partem potioribus benivolentie affectibus, se convertit ubi amicorum et fidelium devotio vehementer preponderat et excrescit. Consideratis igitur tam justis quam honestis petitionibus vestris per nobilem et prudentem virum concivem vestrum dominum Guidonem Altoviti de Florentia, sindicum et ambasiatorem vestrum, verbis quidem pondere non carentibus et gestibus, maturitatem persone sue decentibus eleganter et sufficienter in nostra et nostri karissimi avunculi et tutoris nostri Ludoya, illustris comitis palatini Rheni, ducis Bavarie presentia recitatis, in quantum inhiantibus et ardentibus devotionis vestre desideriis nostrum felicem adventum ad partes Italie vel alterius ydonei et sufficientis legati nostri per omnia laudabili proposito prestolantes, adnecti et uniri nobis indussolubili federe cupiatis, congaudentibus super hoc precordiis aures porreximus et attentas et honestas vestre petitionis, nec non tam regie quam publice necessitatis utilitas, postremo nostra diutinis propter nos jam totiens lacessita pressuris, et invicta tandem inventa, ac tamquam in fornace decoctionis examinata detenctio (*sic*) nullam apud nos eisdem partibus (*sic*) repulsam patitur obviare spe vos firmissima de adventu nostro accelerando in Italiam, vel legati nostri, prehabito tamen prius principum Alemanie et aliorum subditorum nostrorum consilio, quos propter accele-

rationem et expeditionem ambasiatoris vestri prenominati ipso adhuc presente, non petamus (*sic*) tam subito convocare, et premisso diligenti tractatu super itineris arripiendi processibus infallibiliter animamur, et recipimus vos gratanter ad omnem deinceps unionis nostre connexionem expansis vos totius benevolentie nostre brachiis tamquam devotos nostros karissimos amplectentes, et sub alis nostre protectionis et defensionis nutricio (?) favoris nostri gremio confoventes, opem vobis et auxilium contra omnes et quoslibet inimicos vestros et adversarios nostros de Tuscia vel aliunde undecumque fuerint porrecturi, et specialiter contra Manfredum quond. principem Tarentinum et con. Gibellinos de Florentia et aliis Tuscie terris, et contra Senenses et alios quoslibet eorum complices et sequaces, ineuntes vobiscum amicitiam, vos et partem vestram pro nostra parte in proprium habituri, adjuvantes vos, manutenentes et pro nostris viribus defendentes, omnes adversarios vestros de Tuscia vel undecumque fuerint, ut prediximus pro nostris veris inimicis et capitalibus reputantes eosdem in personis et, rebus pro nostro posse, cum ex parte vestra requisiti fuerimus, offensuri. Recepimus etiam ab eodem sindico et procuratore vel ambasiatore vestro, tum de ipsius mandato et potestate per publicum instrumentum sigillo vestre partis sigillatum, quod una cum literis sigillatis ipsius procuratoris ob memoriam predictorum in archivio nostro fecimus penes nos reponi, evidenter constiterit (*sic*) super observandis nobis vice versa per vos omnibus supradictis, precipue tamen contra Manfredum et alios sive de regno nostro, vel undecumque aliunde fuerint, nomine vestre partis et gentis juratoriam et in animas vestras prestitam caucionem. Et hec omnia cum auctoritate et assensu prefati tutoris et avunculi nostri, non per epistolam sed personaliter presentis in negotio, deliberate fecimus et consulte, ut autem singula supradicta pleniorem efficaciam sortiantur. Nos Ludoycus, Dei gratia comes palatinus Reni et dux Bavarie, tutor et avunculus domini Conradi secundi, Jerosol. et Sicilie regis, ducis Suevie, non per epistolam sed presentes, cum vere deliberando utilitati ipsius expedire viderimus, autoritatem adhibuimus et consensum, et tam ipsius sigillo quam nostro communiendo contra futuras



obliviones aut dubietatis insidias presentes literas facimus sigillari.

Actum apud Illuminestri, anno Domini MCCDM (*sic*) VIII ydus maij.

Extrait d'un manuscrit en parchemin de la Bibl. du Vatican, intitulé : Liber Multar. Epistol., n° 4957, f° 83 v° — 86.

FIN DU TOME TROISIÈME.

ERRATA.

Pag. 114, lig. 6, au lieu de : nous pouvons, *lisez :* nous ne pouvons.
— 193, lig. 26, — le royaume, *lisez :* les royaumes.
— 199, lig. 14, — au printemps, *lisez :* le 21 avril.
— 235, lig. 5, — ceux qui auront, *lisez :* ceux à qui ils auront fait.
— 301, lig. 21, — du pape, *lisez :* au pape.
— 323, lig. 19, — campagne, *lisez :* campagne romaine.
— 327, lig. 18, — de terre, *lisez :* de la terre.
— 371, lig. 1, — prince, *lisez :* le prince.
— 377, lig. 26, — s'était, *lisez :* s'étant.
— 453, lig. 14, — et ne, *lisez :* et de ne.

TABLE DES CHAPITRES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE.



